



**Rapport annuel incluant les états financiers audités
au 30 septembre 2025**

BL

SICAV à compartiments multiples
de droit luxembourgeois

R.C.S. Luxembourg B45243

Les souscriptions ne peuvent être effectuées que sur base du prospectus en vigueur ("Prospectus") comprenant les statuts et les fiches signalétiques de chacun des compartiments et des documents d'informations clés ("DIC").

Le Prospectus ne peut être distribué qu'accompagné du dernier rapport annuel incluant les états financiers audités et du dernier rapport semestriel non-audité, si celui-ci est plus récent que le dernier rapport annuel incluant les états financiers audités.

Les bulletins de souscription, de remboursement, de conversion et de transfert peuvent être obtenus sur simple demande :

- auprès de l'Administration Centrale, UI efa S.A., 2, Rue d'Alsace, L-1122 LUXEMBOURG
- au siège de la SICAV, 16, Boulevard Royal, L-2449 LUXEMBOURG
- au siège de la Société de Gestion, 16, Boulevard Royal, L-2449 LUXEMBOURG.

Organisation	5
Rapport du Conseil d'Administration et rapport de la Société de Gestion	8
Rapport du réviseur d'entreprise agréé	15
Etat globalisé du patrimoine	18
Etat globalisé des opérations et des autres variations de l'actif net	19
BL Equities America.....	20
Etat du patrimoine	20
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net	21
Statistiques	22
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets	24
Répartition économique et géographique du portefeuille-titres	25
BL American Small & Mid Caps	26
Etat du patrimoine	26
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net	27
Statistiques	28
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets	30
Répartition économique et géographique du portefeuille-titres	31
BL Equities Europe	32
Etat du patrimoine	32
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net	33
Statistiques	34
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets	36
Répartition économique et géographique du portefeuille-titres	38
BL European Small & Mid Caps	39
Etat du patrimoine	39
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net	40
Statistiques	41
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets	42
Répartition économique et géographique du portefeuille-titres	43
BL European Family Businesses.....	44
Etat du patrimoine	44
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net	45
Statistiques	46
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets	48
Répartition économique et géographique du portefeuille-titres	49
BL Equities Japan	50
Etat du patrimoine	50
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net	51
Statistiques	52
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets	54
Répartition économique et géographique du portefeuille-titres	55
BL Equities Asia	56
Etat du patrimoine	56
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net	57
Statistiques	58
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets	60
Répartition économique et géographique du portefeuille-titres	62
BL Equities Emerging Markets	63
Etat du patrimoine	63
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net	64

Statistiques	65
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets	66
Répartition économique et géographique du portefeuille-titres	68
BL Equities Dividend.....	69
Etat du patrimoine	69
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net	70
Statistiques	71
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets	73
Répartition économique et géographique du portefeuille-titres	74
BL Emerging Markets.....	75
Etat du patrimoine	75
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net	76
Statistiques	77
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets	79
Répartition économique et géographique du portefeuille-titres	81
BL Global Flexible EUR.....	82
Etat du patrimoine	82
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net	83
Statistiques	84
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets	86
Répartition économique et géographique du portefeuille-titres	88
BL Global Flexible USD.....	89
Etat du patrimoine	89
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net	90
Statistiques	91
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets	93
Répartition économique et géographique du portefeuille-titres	95
BL Global Equities.....	96
Etat du patrimoine	96
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net	97
Statistiques	98
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets	99
Répartition économique et géographique du portefeuille-titres	101
BL Global 75.....	102
Etat du patrimoine	102
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net	103
Statistiques	104
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets	106
Répartition économique et géographique du portefeuille-titres	108
BL Global 50.....	109
Etat du patrimoine	109
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net	110
Statistiques	111
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets	113
Répartition économique et géographique du portefeuille-titres	115
BL Global 30.....	116
Etat du patrimoine	116
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net	117
Statistiques	118
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets	120
Répartition économique et géographique du portefeuille-titres	122

BL Global Bond Opportunities	123
Etat du patrimoine	123
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net	124
Statistiques	125
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets	126
Répartition économique et géographique du portefeuille-titres	129
BL Bond Euro	131
Etat du patrimoine	131
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net	132
Statistiques	133
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets	134
Répartition économique et géographique du portefeuille-titres	136
BL Bond Dollar	137
Etat du patrimoine	137
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net	138
Statistiques	139
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets	140
Répartition économique et géographique du portefeuille-titres	141
BL Bond Emerging Markets Dollar	142
Etat du patrimoine	142
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net	143
Statistiques	144
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets	145
Répartition économique et géographique du portefeuille-titres	148
BL Corporate Bond Opportunities	150
Etat du patrimoine	150
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net	151
Statistiques	152
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets	153
Répartition économique et géographique du portefeuille-titres	156
BL Fund Selection Smart Equities	157
Etat du patrimoine	157
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net	158
Statistiques	159
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets	160
Répartition économique et géographique du portefeuille-titres	161
BL Global Markets	162
Etat du patrimoine	162
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net	163
Statistiques	164
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets	165
Répartition économique et géographique du portefeuille-titres	169
BL Fund Selection 0-50	170
Etat du patrimoine	170
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net	171
Statistiques	172
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets	173
Répartition économique et géographique du portefeuille-titres	175
BL Fund Selection Alternative Strategies	176
Etat du patrimoine	176
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net	177

Statistiques	178
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets	179
Répartition économique et géographique du portefeuille-titres	180
BL Equities Europe PEA	181
Etat du patrimoine	181
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net	182
Statistiques	183
BL Bond Emerging Markets Euro	184
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net	184
Statistiques	185
Notes aux états financiers	186
Informations supplémentaires (non-auditées)	204

Siège social

16, Boulevard Royal
L-2449 LUXEMBOURG

Conseil d'Administration**Président**

Florence PILOTAZ
Membre du comité exécutif
BANQUE DE LUXEMBOURG
Société Anonyme
14, Boulevard Royal
L-2449 LUXEMBOURG

Administrateurs

Cosita DELVAUX
Notaire
36, Boulevard Joseph II
L-1840 LUXEMBOURG

Philippe HOSS
Avocat
ELVINGER HOSS PRUSSEN
Société Anonyme
2, Place Winston Churchill
L-1340 LUXEMBOURG

Luc RODESCH
Membre du Comité Exécutif
BANQUE DE LUXEMBOURG
Société Anonyme
14, Boulevard Royal
L-2449 LUXEMBOURG

Thomas SEALE
Administrateur de Sociétés
39, Rue de la Paix
L-7244 BERELDANGE

Vincent WILLEM
Deputy Head of Asset Servicing
BANQUE DE LUXEMBOURG
Société Anonyme
14, Boulevard Royal
L-2449 LUXEMBOURG

Société de Gestion

BLI - BANQUE DE LUXEMBOURG INVESTMENTS
Société Anonyme
16, Boulevard Royal
L-2449 LUXEMBOURG

**Conseil d'Administration de
la Société de Gestion**

Président

Nicolas BUCK
Chief Executive Officer
AVANTERRA
Société Anonyme
33-39, Rue du Puits Romain
L-8070 BERTRANGE

Administrateurs

Gary JANAWAY
Administrateur de Sociétés
23, Rue de Sandweiler
L-5362 SCHRASSIG

Fanny NOSETTI-PERROT
Chief Executive Officer
BLI - BANQUE DE LUXEMBOURG INVESTMENTS
Société Anonyme
16, Boulevard Royal
L-2449 LUXEMBOURG

Guy WAGNER
Chief Investment Officer
BLI - BANQUE DE LUXEMBOURG INVESTMENTS
Société Anonyme
16, Boulevard Royal
L-2449 LUXEMBOURG

Dirigeants de la Société de Gestion

Fanny NOSETTI-PERROT
Chief Executive Officer

Nico THILL
Deputy Chief Executive Officer

Cédric LENOBLE
Chief Operating Officer and Chief Financial Officer
(jusqu'au 30 septembre 2025)

Quentin GAGET
Chief Operating Officer
(depuis le 3 novembre 2025)

Guy WAGNER
Chief Investment Officer

Domiciliataire

BLI - BANQUE DE LUXEMBOURG INVESTMENTS
Société Anonyme
16, Boulevard Royal
L-2449 LUXEMBOURG

**Dépositaire et
Agent Payeur Principal,**

BANQUE DE LUXEMBOURG
Société Anonyme
14, Boulevard Royal
L-2449 LUXEMBOURG

Administration Centrale

UI efa S.A.
Société Anonyme
2, Rue d'Alsace
L-1122 LUXEMBOURG

Cabinet de révision agréé

DELOITTE AUDIT
Société à responsabilité limitée
20, Boulevard de Kockelscheuer
L-1821 LUXEMBOURG

Rapport du Conseil d'Administration

Chers investisseurs,

Nous avons le plaisir de vous présenter le rapport annuel de notre SICAV couvrant l'exercice fiscal du 1er octobre 2024 au 30 septembre 2025.

Au terme de l'exercice fiscal écoulé, la SICAV offrait les compartiments suivants à la souscription :

<u>Dénomination des compartiments</u>	<u>Actifs nets (arrondis au million près) des compartiments au terme de l'exercice fiscal</u>		
BL Equities America	USD	957	millions
BL American Small & Mid Caps	USD	511	millions
BL Equities Europe	EUR	645	millions
BL European Small & Mid Caps	EUR	187	millions
BL European Family Businesses	EUR	94	millions
BL Equities Japan	JPY	70	millions
BL Equities Asia	USD	188	millions
BL Equities Emerging Markets	USD	47	millions
BL Equities Dividend	EUR	700	millions
BL Emerging Markets	EUR	265	millions
BL Global Flexible EUR	EUR	1 171	millions
BL Global Flexible USD	USD	90	millions
BL Global Equities	EUR	311	millions
BL Global 75	EUR	969	millions
BL Global 50	EUR	451	millions
BL Global 30	EUR	118	millions
BL Global Bond Opportunities	EUR	289	millions
BL Bond Euro	EUR	314	millions
BL Bond Dollar	USD	108	millions
BL Bond Emerging Markets Dollar	USD	283	millions
BL Corporate Bond Opportunities	EUR	344	millions
BL Fund Selection Smart Equities ¹	EUR	83	millions
BL Global Markets ²	EUR	950	millions
BL Fund Selection 0 - 50	EUR	407	millions
BL Fund Selection Alternative Strategies	EUR	136	millions
TOTAL (après conversion en EUR)	EUR	9 700	millions

Le montant des actifs nets renseigné dans la ligne « TOTAL » correspond au total des actifs nets de la SICAV au terme de l'exercice fiscal écoulé et, pour des raisons d'arrondis au million près, peut différer légèrement de la somme des montants individuels des compartiments tels que renseignés ci-dessus.

¹ Jusqu'au 16 février 2025 inclus, le compartiment était dénommé BL Fund Selection Equities SRI.

² Jusqu'au 16 février 2025 inclus, le compartiment était dénommé BL Fund Selection 50-100 SRI.

Durant l'exercice fiscal écoulé, la SICAV a procédé

- à la fusion par absorption du compartiment BL Bond Emerging Markets Euro dans le compartiment BL Bond Emerging Markets Dollar (date d'effet : 16 juin 2025) ;
- à la liquidation du compartiment BL Equities Europe PEA (date d'effet : 21 juillet 2025).

Au terme de l'exercice fiscal écoulé, les actifs nets de la SICAV s'élevaient à environ EUR 9 700 millions comparés à environ EUR 10 922 millions au terme de l'exercice fiscal précédent, ce qui représente une diminution d'environ 11,18%.

L'évolution des actifs nets globaux de la SICAV durant l'exercice fiscal écoulé est principalement due à des remboursements nets dont le montant global dépasse le résultat global positif des opérations.

Nous vous invitons à lire le rapport de la Société de Gestion aux fins d'informations générales sur les marchés financiers ainsi qu'aux fins de plus amples informations concernant la mise en œuvre de la stratégie d'investissement des compartiments de la SICAV.

Durant l'exercice fiscal écoulé, aucun changement n'est à noter dans la composition du Conseil d'Administration de la SICAV.

Le prospectus de la SICAV en vigueur à la date du présent rapport est daté du 10 juin 2025.

Concernant le passage intitulé "Responsabilités du Conseil d'Administration de la SICAV pour les états financiers" du rapport du Réviseur d'entreprises agréé, il correspond aux "International Standards on Auditing" (ISA) élaborés par l'"International Federation of Accountants".

Sans porter de jugement sur le passage en question, le Conseil d'Administration de la SICAV précise que sa responsabilité est déterminée par la loi. A ce titre il lui incombe, en particulier, la préparation et la présentation fidèle des états financiers conformément aux directives européennes telles que transposées par la loi luxembourgeoise.

Le Conseil d'Administration de la SICAV considère qu'il s'est pleinement conformé à ces obligations.

Nous souhaitons enfin profiter du présent rapport pour remercier nos investisseurs de la confiance continue qu'ils accordent à la SICAV.

Luxembourg, le 17 octobre 2025

Le Conseil d'Administration

Rapport de la Société de Gestion

1. La situation économique et financière

L'environnement est resté profondément marqué par les incertitudes géopolitiques, accentuées par le retour de Donald Trump à la présidence des États-Unis en début d'année. Les effets sur la croissance et l'inflation des droits de douane américains – désormais à leur plus haut niveau depuis la Grande Dépression des années 1930 – restent difficiles à évaluer. D'un point de vue géopolitique, le monde semble progressivement basculer d'un ordre unipolaire, dominé par les États-Unis depuis la chute du mur de Berlin, vers un système multipolaire, porté par la contestation croissante de la prééminence américaine par de nombreux pays du monde émergent. Sur le plan économique, la plupart des nations parviennent néanmoins à maintenir une croissance conjoncturelle positive, en dépit du frein que constitue la politique commerciale américaine, grâce, souvent, à un soutien budgétaire soutenu, voire renforcé, malgré des niveaux d'endettement public déjà historiquement élevés.

Aux États-Unis, la remarquable résilience de l'activité économique observée en 2023 et 2024, malgré la hausse des taux d'intérêt, s'est prolongée en 2025. Le consommateur américain a maintenu un niveau de dépenses soutenu, en dépit de l'épuisement progressif des excédents financiers accumulés durant la pandémie. Ce n'est que vers la fin de l'exercice écoulé, que les ménages avec des moyens financiers plus modestes ont commencé à restreindre plus nettement leur consommation, tandis que des signes tangibles de fragilisation du marché de l'emploi apparaissaient. Dans la zone euro, la croissance du PIB est restée modeste, sans véritable accélération par rapport aux faibles performances des années précédentes. Les perspectives d'amélioration reposent principalement sur la hausse généralisée des dépenses militaires dans les pays de la zone euro, stimulée par l'affaiblissement des garanties de soutien américain, ainsi que sur le relâchement du frein constitutionnel à l'endettement en Allemagne, qui devrait redonner à la première économie européenne un rôle moteur sur le continent. En Chine, la persistance des difficultés du secteur immobilier a conduit les autorités à renforcer leurs mesures de soutien, calibrées de manière à maintenir une croissance proche de l'objectif officiel de 5 %. Au Japon, le retour à des hausses salariales positives en termes réels a permis à l'économie d'évoluer en ligne avec son potentiel de long terme.

Après un repli marqué entre 2022 et 2024, l'inflation s'est stabilisée aux États-Unis autour de 3 % durant l'exercice écoulé. Bien qu'inférieure au pic enregistré dans l'après-pandémie, l'inflation aux États-Unis demeure supérieure à l'objectif de 2 %. Dans le cadre de son double mandat - assurer le plein emploi et maintenir l'ancrage des anticipations d'inflation -, la Réserve Fédérale aux États-Unis a procédé à deux baisses des taux directeurs au quatrième trimestre 2024, les a maintenus inchangés durant le premier semestre 2025, puis a renoué avec un mouvement baissier au mois de septembre, ramenant la fourchette cible du taux des fonds fédéraux à 4,0 % - 4,25 %. Dans la zone euro, l'inflation s'est également stabilisée, mais à un niveau plus modéré, proche de 2 %. Cette évolution a permis à la Banque Centrale Européenne d'abaisser son principal taux directeur, le taux de dépôt, de 3,5 % à 2 % au cours de l'exercice écoulé. Au Japon, malgré une inflation encore voisine de 3 %, la Banque du Japon n'a procédé qu'à un seul relèvement de son principal taux directeur, fixé depuis janvier à 0,5 %.

Sur les douze mois sous revue, le rendement du bon du Trésor américain à 10 ans a augmenté de 3,78 % à 4,15 %. Après une forte remontée au dernier trimestre 2024, alimentée par les anticipations d'accélération de la croissance à la suite de l'élection présidentielle de Donald Trump, le rendement du bon du Trésor américain à 10 ans s'est de nouveau détendu sous l'effet des premiers signes de fragilisation du marché de l'emploi et des attentes d'un assouplissement monétaire de la Réserve Fédérale aux États-Unis. Dans la zone euro, la tendance haussière a été un peu plus prononcée dans les pays 'centraux' (notamment l'Allemagne et la France), reflétant le niveau initialement plus bas des taux longs et les espoirs de reprise économique liés au relâchement du frein à l'endettement en Allemagne. En revanche, les rendements à échéance des emprunts des États de la périphérie de l'Union Européenne se sont moins tendus, grâce à des fondamentaux économiques plus solides comparés notamment à ceux de la France. Au cours de l'exercice écoulé, le taux souverain à 10 ans est passé de 2,12 % à 2,71 % en Allemagne, de 2,92 % à 3,53 % en France, de 3,45 % à 3,53 % en Italie et de 2,92 % à 3,26 % en Espagne. Pendant la même période, l'indice JP Morgan EMU Government Bond Index a progressé de 0,3 %. Les obligations d'entreprises ont, dans l'ensemble,

affiché des performances plus favorables, bénéficiant à la fois d'un portage accru et d'un resserrement de la prime de risque par rapport aux emprunts d'État. Pour les mêmes raisons, les obligations des marchés émergents ont également surperformé celles des économies développées.

2. Les marchés actions

Malgré l'intensification des tensions géopolitiques, les marchés actions ont poursuivi la trajectoire haussière amorcée en 2023. L'annonce des nouveaux tarifs douaniers américains lors du « Liberation Day » du 2 avril a certes déclenché une correction violente, mais leur suspension temporaire quelques jours plus tard, suivie de l'ouverture de négociations entre les États-Unis et leurs principaux partenaires commerciaux, a rapidement ravivé la confiance des investisseurs et alimenté un rebond qui s'est prolongé jusqu'à la fin de l'exercice écoulé. Dans ce contexte, de nombreux indices ont atteint ou frôlé de nouveaux sommets historiques, à l'image du S&P 500 et du Nasdaq aux États-Unis, du STOXX Europe 600 ou du Topix au Japon. Sur l'année, l'indice MSCI World All Countries (total return net en EUR) a progressé de 11,4 %, une performance toutefois atténuée par l'appréciation de l'euro face au dollar américain. Sur le plan géographique, les grands blocs — États-Unis, Europe, Japon et marchés émergents — ont affiché des gains relativement homogènes, ramenés en euros, compris entre 10 % et 12 %. En revanche, la dispersion sectorielle a été marquée : les services de communication (+26,3 %), les technologies de l'information (+20,8 %) et la finance (+16,7 %) ont nettement surperformé, tandis que la consommation de base (-7,4 %), l'immobilier (-8,4 %) et la santé (-13,5 %) ont enregistré des replis significatifs. Globalement, les meilleures performances ont été portées par les valeurs exposées aux thématiques de l'intelligence artificielle, à la hausse des budgets de défense et au redressement de la rentabilité bancaire en zone euro, alors que les titres défensifs, traditionnellement moins sensibles au cycle conjoncturel, ont été délaissés par les investisseurs.

3. Les marchés des changes

Les marchés des changes ont été dominés par la faiblesse du dollar depuis le début de l'année 2025. En raison de la remontée temporaire du billet vert au cours du quatrième trimestre 2024, sa baisse contre l'euro s'est limitée à 5,1 % sur l'ensemble de l'exercice écoulé. Plusieurs facteurs ont pesé sur la devise américaine : la volonté affichée par la nouvelle administration américaine de favoriser un dollar plus faible, l'érosion du statut de valeur refuge des bons du Trésor américain, les pressions exercées par la nouvelle administration américaine sur la Réserve Fédérale pour obtenir une baisse marquée des taux d'intérêt et les espoirs de reprise économique en Europe. Le yen japonais s'est également déprécié, conséquence d'un resserrement monétaire limité par la Banque du Japon, retrouvant son plus bas niveau contre l'euro observé en juillet 2024. Le franc suisse a constitué la seule grande devise à s'apprécier légèrement face à l'euro (+0,8 %), tandis que la livre sterling s'est repliée de 4,6 %. Sur le marché des métaux précieux, le cours de l'or a poursuivi son envolée, enregistrant une progression spectaculaire de 38,9 % (exprimée en euros) sur l'exercice écoulé, grâce notamment à la poursuite des achats des banques centrales et une demande soutenue des investisseurs, dans un contexte de tensions géopolitiques persistantes, de déficits budgétaires et d'endettement public croissants et de remise en question de l'indépendance de la Réserve Fédérale. L'or s'est ainsi affirmé plus que jamais comme l'actif de refuge ultime.

4. Les compartiments flexibles et mixtes en lignes directes de la SICAV

Compartiments concernés

BL Global Flexible EUR	BL Global Flexible USD
BL Global 75	BL Global 50
BL Global 30	

Les gérants ont maintenu leur préférence en faveur des actifs réels au détriment des actifs monétaires, dans un contexte marqué par le risque persistant de monétisation des déficits et dettes publics. Ainsi, les obligations d'État — longtemps considérées comme l'instrument de stabilisation par excellence des portefeuilles mixtes en période de turbulences boursières — sont restés faiblement pondérées au profit

d'actifs corrélés au prix de l'or. Parmi ces derniers figurent les ETC (*Exchange Traded Commodities*) adossés à l'or physique, les sociétés d'exploration aurifère ainsi que les entreprises bénéficiant de redevances minières (*gold royalties*). De même, les obligations indexées à l'inflation ont vu leur poids renforcé au détriment des emprunts souverains traditionnels, ces derniers n'étant conservés que sous forme de titres à échéances courtes. Pour des raisons de valorisation, l'exposition aux actions américaines et au dollar a été maintenue à des niveaux modérés, voire faibles selon les compartiments. Si la poche actions a enregistré une performance limitée, en raison de la sous-pondération des valeurs cycliques et de la prépondérance des titres défensifs, les compartiments mixtes ont néanmoins affiché un bilan positif sur l'exercice écoulé, portés principalement par l'évolution favorable des actifs liés à l'or.

5. Le compartiment flexible et mixte en fonds de fonds de la SICAV

Compartiment concerné

BL Fund Selection 0-50	

Au sein du compartiment, l'exposition nette aux actions a été travaillée de manière flexible en fonction des conditions de marché. Cette flexibilité s'est traduite notamment par une forte réduction de l'exposition aux actions début avril 2025 lors des premières annonces de droits de douane américains, avant une augmentation de l'exposition aux actions après la correction et qui a permis par la suite de capitaliser sur le rebond. Au sein des poches actions les allocations entre les différents styles de gestion ont peu à peu évolué pour privilégier les sociétés cycliques et décotées au détriment des valeurs de croissance et des secteurs généralement considérés comme étant de nature plus 'défensive' (tels que les secteurs de la santé et de la consommation de base). La pondération de la partie obligataire, fortement réduite début 2024, fut encore minorée début 2025 puis est restée faible dans un contexte de forte incertitude sur l'inflation et les trajectoires budgétaires de nombreux pays. Les allocations en stratégies alternatives ont été maintenues en raison de leur bon comportement à la fois en termes de performance et de décorrélation. Les positions de diversification en métaux précieux à travers des entreprises aurifères ou des certificats investissant dans l'or ou l'argent physiques ont été maintenues voire renforcées. Cette classe d'actifs tire profit des achats stratégiques des banques centrales émergentes et de l'incurie budgétaire de nombreux pays développés qui érodent la confiance dans la monnaie. Enfin les niveaux de liquidités en portefeuille ont été gérées activement selon les conditions de marché mais demeurent un outil afin de protéger au mieux le capital.

6. Les compartiments actions en lignes directes de la SICAV

Compartiments concernés

BL Equities America	BL American Small & Mid Caps
BL Equities Europe	BL Equities Europe PEA (*)
BL European Small & Mid Caps	BL European Family Businesses
BL Equities Japan	BL Equities Asia
BL Equities Emerging Markets	BL Equities Dividend
BL Emerging Markets	BL Global Equities
BL Global Markets	

(*) Le compartiment BL Equities Europe PEA a été liquidé avec effet au 21 juillet 2025.

Les gérants ont continué à mettre en œuvre une approche entrepreneuriale (« *Business-Like Investing* ») appliquée de longue date, mettant l'accent sur les entreprises de qualité, disposant d'un avantage compétitif solide et pérenne qui s'avère essentiel pour la création de valeur à long terme. Par ailleurs, les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance continuent à faire partie intégrante du processus d'analyse afin d'appréhender tous les risques encourus par une entreprise, y compris les risques extra-financiers. La focalisation sur les critères de qualité conduit à une prédilection d'entreprises au sein des secteurs de la consommation de base, de la consommation discrétionnaire, de la santé, de la technologie et de l'industrie, alors que les secteurs de l'énergie, des matières

premières (hors métaux précieux), des services publics, des télécommunications, de la finance et des industries intensives en capital et hautement cycliques, sont généralement peu considérés.

Au cours de l'exercice écoulé, l'application de cette l'approche de gestion, fondée sur les fondamentaux et la valorisation, qui a démontré sa pertinence à long terme, s'est traduite par des performances décevantes pour l'ensemble des compartiments actions, lesquels (hors pays émergents) ont enregistré des performances négatives (ramenées en euros) malgré la progression des grands indices boursiers. Cette sous-performance s'explique avant tout par la faiblesse généralisée des valeurs de qualité (du moins en dehors du secteur de la technologie), par l'envolée spectaculaire des titres liés à l'intelligence artificielle — dont seuls certains figuraient en portefeuille — ainsi que par la forte appréciation du secteur bancaire et des valeurs de la défense en Europe et au Japon, largement absents de l'univers de gestion des compartiments. Par ailleurs, dans un contexte de liquidités toujours abondantes alimentées par les banques centrales, la dynamique de marché à court terme a été telle que les niveaux de valorisation ont exercé peu d'influence sur l'évolution des cours boursiers.

Notons également la mutation en juin 2025 du compartiment BL Fund Selection 50-100 SRI en BL Global Markets et qui est désormais totalement investi en actions et géré très majoritairement en lignes directes. Toujours concentré uniquement sur les entreprises de qualité comme le reste de la gamme, ce compartiment adopte toutefois une approche sectorielle plus neutre afin de ne pas être soumis dans les mêmes proportions que ses pairs de la SICAV aux déviations de performance structurelles induites par les biais naturels de sélection de la méthodologie d'investissement de BLI.

7. Le compartiment actions en fonds de fonds de la SICAV

Compartiment concerné

BL Fund Selection Smart Equities	

Le compartiment a conservé son approche d'investissement durable pragmatique, avec une large diversification en matière de styles de gestion, secteurs, régions et capitalisations boursières. L'exposition actions a été remontée progressivement de 97% à 99% sur l'année, pour participer aux périodes de reprise des marchés actions. L'allocation du portefeuille a légèrement évolué en 2025, avec une exposition géographique renforcée à la marge sur les Etats-Unis et l'Asie au détriment de l'Europe et du Japon, en parallèle d'une remontée de la taille de capitalisation (les petites sociétés gardant du potentiel de croissance avec plus de volatilité). L'allocation sectorielle a été adaptée avec un renforcement de la technologie et la finance, au détriment de la santé et la consommation de base. Au sein du portefeuille, les stratégies de croissance de qualité et sur des thèmes environnementaux ont été allégées au profit d'une diversification renforcée en valeurs décotées globales, sur le secteur technologique et dans les marchés émergents. Le compartiment a maintenu une exposition aux sociétés minières sur métaux précieux et sociétés industrielles de qualité, bénéficiant ainsi d'un effet de décorrélation face à l'incertitude des marchés actions, du dollar américain et des risques d'inflation.

Sur la période, la performance du compartiment est restée proche de la moyenne des fonds de sa catégorie avec une volatilité comparable, grâce d'une part à sa gestion active avec une exposition renforcée aux grandes sociétés et au secteur technologique (terminant en forte hausse sur la période) et d'autre part à sa diversification en stratégies de tout style (valeurs décotées, valeurs aurifères, pays émergents...).

8. Les compartiments obligataires de la SICAV

Compartiments concernés

BL Global Bond Opportunities	BL Bond Euro
BL Bond Dollar	BL Bond Emerging Markets Euro (fusionné)
BL Bond Emerging Markets Dollar	BL Corporate Bond Opportunities

Au sein des compartiments obligataires, la gestion s'est articulée en deux temps. Dans une première phase, la stratégie est restée résolument défensive face aux incertitudes géopolitiques et à l'entrée en fonction de la nouvelle administration américaine en début d'année. Par la suite, l'exposition des portefeuilles a été réorientée vers des obligations d'entreprises à haut rendement mais à maturités courtes, ainsi que vers des émetteurs Investment Grade, au détriment du cash, des dettes souveraines de la zone euro et d'émetteurs corporate de qualité supérieure.

Concernant la gamme des compartiments obligataires, le compartiment BL Bond Emerging Markets Dollar a absorbé le compartiment BL Bond Emerging Markets Euro, donnant naissance à un portefeuille désormais exclusivement libellé en dollars. Le portefeuille a également été réalloué en faveur d'émetteurs à notation plus basse, dans une logique d'optimisation du couple rendement/risque.

Enfin, les compartiments investis en dette du Trésor américain (BL Bond Dollar) et en dette souveraine de qualité de la zone euro (BL Bond Euro) ont maintenu une structure proche de celle du marché, notamment en matière de durée modifiée.

9. Le compartiment alternatif de la SICAV

Compartiment concerné

BL Fund Selection Alternative Strategies	

Au sein du compartiment, la réduction lors de l'exercice précédent du poids accordé aux types de stratégies les plus volatiles a continué de produire ses effets en permettant une performance plus régulière que par le passé tout en atteignant l'objectif de surpasser les rendements d'un placement monétaire et de ne pas être corrélé aux performances des marchés de taux. En dépit de l'occurrence ponctuelle de quelques brefs chocs de volatilité sur les marchés, l'environnement a été et reste plutôt favorable aux stratégies alternatives avec des dispersions encore assez élevées de valorisation selon les régions et les secteurs. Ceci offre ainsi un nombre conséquent d'opportunités à saisir dans un environnement global toutefois plus chahuté et imprévisible qui nécessite un dosage plus fin des risques.

10. Perspectives

La visibilité sur les perspectives économiques, géopolitiques et financières reste particulièrement réduite. Les volte-faces de l'administration américaine, l'impact des droits de douane américains sur la croissance et l'inflation, l'évolution des tensions internationales, la poursuite des conflits en Ukraine et au Moyen-Orient, ainsi que les implications encore difficiles à cerner de l'intelligence artificielle, constituent autant de sources d'incertitude inédites. Jusqu'à présent, les marchés boursiers ont largement fait abstraction de ces risques, poursuivant leur ascension comme s'ils gravissaient un « mur d'inquiétudes ». Dans ce contexte, le faible niveau de valorisation de nombreuses valeurs défensives, largement représentées au sein des portefeuilles de la SICAV, devrait offrir à la plupart des compartiments une certaine résilience lorsque les risques évoqués ci-avant viendront à se matérialiser plus concrètement dans l'économie réelle et sur les marchés financiers mondiaux.

11. Annexes périodiques SFDR

Pour les compartiments se qualifiant d'article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, des informations complémentaires sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues, figurent dans les annexes RTS, section "Informations supplémentaires (non-auditées)".

Luxembourg, le 13 octobre 2025

La Société de Gestion

Note : Les informations de ces rapports sont données à titre indicatif sur base d'informations historiques et ne sont pas indicatives des résultats futurs.

Aux Actionnaires de
BL
16, Boulevard Royal
L-2449 Luxembourg

RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de BL (la « SICAV ») et de chacun de ses compartiments comprenant l'état du patrimoine et l'état du portefeuille-titres et autres actifs nets au 30 Septembre 2025, ainsi que l'état des opérations et des autres variations de l'actif net pour l'exercice clos à cette date et les notes aux états financiers, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de la SICAV et de chacun de ses compartiments au 30 Septembre 2025, ainsi que du résultat de leurs opérations et des changements de leurs actifs nets pour l'exercice clos à cette date conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de la loi du 23 juillet 2016 et des normes ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes également indépendants de la SICAV conformément au code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Comité des normes internationales d'éthique pour les comptables (Code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF, ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration de la SICAV. Les autres informations se composent des informations présentées dans le rapport annuel mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport du réviseur d'entreprises agréé sur ces états financiers.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'Administration de la SICAV pour les états financiers

Le Conseil d'Administration de la SICAV est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement des états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, c'est au Conseil d'Administration de la SICAV qu'il incombe d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration de la SICAV a l'intention de liquider la SICAV ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du réviseur d'entreprises agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la SICAV.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration de la SICAV, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration de la SICAV du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Pour Deloitte Audit, Cabinet de révision agréé



Jean-Philippe Bachelet

Jean-Philippe Bachelet, Réviseur d'entreprises agréé
Partner

Luxembourg, le 11 décembre 2025

BL

Etat globalisé du patrimoine (en EUR)
au 30 septembre 2025

Actif

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	9.368.379.792,56
Dépôts de garantie sur futures	3.808.001,23
Avoirs bancaires	322.094.443,66
Frais d'établissement, nets	4.998,48
A recevoir sur ventes de titres	1.473.220,33
A recevoir sur émissions d'actions	328.219,63
Revenus à recevoir sur portefeuille-titres	21.023.587,19
Intérêts bancaires à recevoir	1.102,47
Plus-values non réalisées sur changes à terme	1.985.930,75
Autres créances	733.221,19
Charges payées d'avance	4.221,58
Total de l'actif	9.719.836.739,07

Exigible

Dettes bancaires	1.307.287,18
A payer sur achats de titres	176.659,00
A payer sur rachats d'actions	141.030,54
Moins-values non réalisées sur futures	895.927,48
Moins-values non réalisées sur changes à terme	2.067.987,65
Frais à payer	15.322.655,43
Total de l'exigible	19.911.547,28

Actif net à la fin de l'exercice	9.699.925.191,79

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

Etat globalisé des opérations et des autres variations de l'actif net (en EUR)
du 1er octobre 2024 au 30 septembre 2025

Revenus

Dividendes, nets	102.564.377,88
Intérêts sur obligations et autres titres, nets	34.522.665,71
Rendements sur sukuk	192.675,13
Intérêts bancaires	9.253.083,29
Autres commissions reçues	178.323,38
Autres revenus	1.991.791,87
Total des revenus	148.702.917,26

Charges

Commission de gestion	87.878.182,42
Commission de performance	6.078.253,85
Commission de dépositaire	4.292.961,32
Frais bancaires et autres commissions	1.335.431,77
Frais sur transactions	10.360.981,25
Frais d'administration centrale	3.853.870,73
Frais professionnels	226.962,37
Autres frais d'administration	3.031.294,30
Taxe d'abonnement	4.460.980,26
Autres impôts	2.485.178,23
Intérêts bancaires payés	164.278,63
Autres charges	875.042,53
Total des charges	125.043.417,66

Revenus nets des investissements	23.659.499,60

Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)

- sur portefeuille-titres	852.499.605,13
- sur futures	-11.399.514,97
- sur changes à terme	17.826.015,90
- sur devises	-11.957.215,08
Résultat réalisé	870.628.390,58

Variation nette de la plus-/-(moins-) value non réalisée

- sur portefeuille-titres	-824.471.466,86
- sur futures	2.799.861,92
- sur changes à terme	-2.162.644,95
Résultat des opérations	46.794.140,69

Dividendes payés	-27.446.699,48

Réinvestissements	1.630,83

Emissions	2.220.151.100,12

Rachats	-3.273.752.228,53

Total des variations de l'actif net	-1.034.252.056,37

Total de l'actif net au début de l'exercice	10.922.786.672,73

Ecart de réévaluation	-188.609.424,57

Total de l'actif net à la fin de l'exercice	9.699.925.191,79

BL Equities America

Etat du patrimoine (en USD)

au 30 septembre 2025

Actif

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	951.998.015,00
Avoirs bancaires	6.140.877,54
Revenus à recevoir sur portefeuille-titres	90.333,60
Charges payées d'avance	697,78
Total de l'actif	958.229.923,92

Exigible

Moins-values non réalisées sur changes à terme	176.277,72
Frais à payer	1.002.349,06
Total de l'exigible	1.178.626,78
Actif net à la fin de l'exercice	957.051.297,14

Répartition des actifs nets par classe d'action

Classe d'action	Nombre d'actions	Devise action	VNI par action en devise de la classe d'action	Actifs nets par classe d'action (en USD)
A	10.609,292	USD	384,43	4.078.508,95
AM	247.256,065	USD	401,06	99.165.256,36
B	2.420.799,642	USD	116,78	282.725.189,65
B EUR HEDGED	104.092,851	EUR	197,61	24.168.367,18
BI	10.279,442	USD	1.317,30	13.541.079,92
BM	4.461.640,290	USD	117,91	526.053.927,68
BM EUR HEDGED	29.488,699	EUR	205,66	7.125.487,14
Z	1.780,447	USD	108,67	193.480,26
				957.051.297,14

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Equities America

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net (en USD)

du 1er octobre 2024 au 30 septembre 2025

Revenus

Dividendes, nets	9.186.648,57
Intérêts bancaires	1.646.533,29
Total des revenus	10.833.181,86

Charges

Commission de gestion	12.771.239,51
Commission de dépositaire	554.369,08
Frais bancaires et autres commissions	64.081,91
Frais sur transactions	1.222.103,46
Frais d'administration centrale	269.086,15
Frais professionnels	22.324,89
Autres frais d'administration	435.675,46
Taxe d'abonnement	578.172,71
Autres impôts	411.970,35
Intérêts bancaires payés	5.503,73
Autres charges	56.004,13
Total des charges	16.390.531,38

Pertes nettes des investissements	-5.557.349,52

Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)

- sur portefeuille-titres	534.733.794,14
- sur changes à terme	-6.283.132,05
- sur devises	-8.793,23
Résultat réalisé	522.884.519,34

Variation nette de la plus-/-(moins-) value non réalisée

- sur portefeuille-titres	-513.539.522,25
- sur changes à terme	-9.821.372,54
Résultat des opérations	-476.375,45

Dividendes payés	-

Réinvestissements	-

Emissions	117.695.442,11

Rachats	-1.060.116.020,80

Total des variations de l'actif net	-942.896.954,14

Total de l'actif net au début de l'exercice	1.899.948.251,28

Total de l'actif net à la fin de l'exercice	957.051.297,14

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Equities America

Statistiques (en USD)

au 30 septembre 2025

Total de l'actif net	Devise	30.09.2023	30.09.2024	30.09.2025
	USD	1.618.363.791,61	1.899.948.251,28	957.051.297,14

VNI par classe d'action	Devise	30.09.2023	30.09.2024	30.09.2025
A	USD	312,71	372,59	384,43
AM	USD	323,74	387,13	401,06
AR	USD	227,48	270,75	270,60
B	USD	94,95	113,18	116,78
B EUR HEDGED	EUR	167,78	196,10	197,61
BI	USD	1.056,39	1.267,97	1.317,30
BM	USD	95,12	113,81	117,91
BM EUR HEDGED	EUR	173,30	203,39	205,66
BR	USD	242,53	288,93	288,65
Z	USD	-	104,02	108,67

*Valeur nette d'inventaire utilisée pour le rachat final.

Performance annuelle par classe d'action (en %)	Devise	30.09.2023	30.09.2024	30.09.2025
A	USD	17,60	19,15	3,18
AM	USD	18,01	19,58	3,60
B	USD	17,64	19,20	3,18
B EUR HEDGED	EUR	13,99	16,88	0,77
BI	USD	18,47	20,03	3,89
BM	USD	18,09	19,65	3,60
BM EUR HEDGED	EUR	14,43	17,36	1,12
Z	USD	-	-	4,47

Nombre d'actions	en circulation au début de l'exercice	émises	remboursées	en circulation à la fin de l'exercice
A	13.662,293	142,340	-3.195,341	10.609,292
AM	502.731,632	46.073,055	-301.548,622	247.256,065
AR	1,000	-	-1,000	-
B	3.689.488,581	138.545,831	-1.407.234,770	2.420.799,642
B EUR HEDGED	1.734.585,408	37.673,593	-1.668.166,150	104.092,851
BI	14.549,947	896,023	-5.166,528	10.279,442
BM	7.704.502,195	723.944,358	-3.966.806,263	4.461.640,290
BM EUR HEDGED	32.652,346	5.266,404	-8.430,051	29.488,699
BR	1,000	-	-1,000	-
Z	1.723,114	610,364	-553,031	1.780,447

TER par classe d'action au 30.09.2025 (non-audité)

(en %)

A	1,43
AM	1,03
B	1,43
B EUR HEDGED	1,35
BI	0,74

Les performances annuelles ont été calculées pour les 3 derniers exercices en tenant compte de tout dividende versé durant chacun de ces exercices. Pour les compartiments / classes d'actions lancés ou liquidés en cours d'exercice, la performance annuelle correspondante n'a pas été calculée.

La performance historique ne donne pas d'indication sur la performance future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat d'actions de la SICAV.

Statistiques (en USD) (suite)

au 30 septembre 2025

Les performances annuelles ont été calculées pour les 3 derniers exercices en tenant compte de tout dividende versé durant chacun de ces exercices. Pour les compartiments / classes d'actions lancés ou liquidés en cours d'exercice, la performance annuelle correspondante n'a pas été calculée.

23

BL Equities America

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en USD) au 30 septembre 2025

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
Portefeuille-titres					
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs					
Actions					
USD	107.300	Abbott Laboratories	6.960.102,71	14.371.762,00	1,50
USD	47.300	Accenture Plc	14.172.354,49	11.664.180,00	1,22
USD	25.200	Adobe Inc Reg	11.095.137,80	8.889.300,00	0,93
USD	214.000	Alphabet Inc A	17.901.929,41	52.023.400,00	5,44
USD	258.300	Amazon.com Inc	31.906.118,13	56.714.931,00	5,93
USD	70.000	Ametek Inc	11.945.648,63	13.160.000,00	1,37
USD	207.200	Apple Inc Reg	15.024.473,79	52.759.336,00	5,51
USD	56.000	Applied Materials Inc	9.439.919,06	11.465.440,00	1,20
USD	93.800	Arista Networks Inc	9.551.277,77	13.667.598,00	1,43
USD	30.400	Autodesk Inc	9.466.028,72	9.657.168,00	1,01
USD	2.200	Booking Holdings Inc	4.614.590,37	11.878.394,00	1,24
USD	74.900	Broadcom Inc Reg	13.805.365,82	24.710.259,00	2,58
USD	31.000	Caterpillar Inc Reg	6.848.531,76	14.791.650,00	1,55
USD	155.500	Colgate-Palmolive Co	14.492.319,16	12.430.670,00	1,30
USD	57.000	Constellation Brands Inc A	10.089.592,01	7.676.190,00	0,80
USD	24.500	Cummins Inc	6.026.859,29	10.348.065,00	1,08
USD	85.900	Danaher Corp	18.486.732,88	17.030.534,00	1,78
USD	26.600	Eaton Corp Plc	9.485.244,96	9.955.050,00	1,04
USD	125.300	Edwards Lifesciences Corp	9.627.438,78	9.744.581,00	1,02
USD	25.900	Home Depot Inc	9.624.015,91	10.494.421,00	1,10
USD	56.000	Honeywell Intl Inc	8.782.035,90	11.788.000,00	1,23
USD	26.400	IDEXX Laboratories Inc	14.454.615,83	16.866.696,00	1,76
USD	54.700	IQVIA Holdings Inc Reg	7.699.496,25	10.389.718,00	1,09
USD	9.200	KLA Corp Reg	7.563.320,23	9.923.120,00	1,04
USD	42.100	Lowe's Companies Inc	3.967.040,46	10.580.151,00	1,11
USD	53.600	Mastercard Inc A	8.653.528,25	30.488.216,00	3,19
USD	46.800	Meta Platforms Inc A	33.935.677,94	34.368.984,00	3,59
USD	169.800	Microsoft Corp	13.081.683,03	87.947.910,00	9,19
USD	167.000	Mondelez Intl Inc	6.640.047,99	10.432.490,00	1,09
USD	40.600	Moody's Corp	15.842.226,90	19.345.088,00	2,02
USD	100.000	Nike Inc B	8.791.275,75	6.973.000,00	0,73
USD	406.000	NVIDIA Corp	49.423.262,60	75.751.480,00	7,91
USD	57.500	Oracle Corp	9.960.633,75	16.171.300,00	1,69
USD	111.000	Otis Worldwide Corp Reg	9.952.050,04	10.148.730,00	1,06
USD	71.000	Pepsico Inc	10.034.836,21	9.971.240,00	1,04
USD	89.700	Procter & Gamble Co	14.379.321,28	13.782.405,00	1,44
USD	33.600	Roper Technologies Inc	9.498.638,79	16.755.984,00	1,75
USD	27.200	S&P Global Inc	14.450.655,65	13.238.512,00	1,38
USD	9.200	ServiceNow Inc Reg	7.678.177,75	8.466.576,00	0,88
USD	17.500	Synopsys Inc	9.128.491,92	8.634.325,00	0,90
USD	42.000	Thermo Fisher Scientific Inc	11.523.275,06	20.370.840,00	2,13
USD	145.900	TJX Cos Inc	6.968.682,28	21.088.386,00	2,20
USD	93.200	Union Pacific Corp	12.836.757,85	22.029.684,00	2,30
USD	31.200	United Health Group Inc	10.218.744,34	10.773.360,00	1,13
USD	33.800	Veeva Syst Inc	9.598.255,23	10.069.358,00	1,05
USD	47.500	Verisk Analytics Inc	9.860.829,01	11.946.725,00	1,25
USD	103.500	Visa Inc A	12.825.912,65	35.332.830,00	3,69
USD	109.100	Xylem Inc	12.594.100,59	16.092.250,00	1,68
USD	60.400	Zoetis Inc A	6.197.239,83	8.837.728,00	0,92
Total portefeuille-titres			597.104.494,81	951.998.015,00	99,47
Avoirs bancaires				6.140.877,54	0,64
Autres actifs/(passifs) nets				-1.087.595,40	-0,11
Total				957.051.297,14	100,00

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Equities America

Répartition économique et géographique du portefeuille-titres au 30 septembre 2025

Répartition économique

(en pourcentage de l'actif net)

Technologies	48,89 %
Biens de consommation durable	18,90 %
Industrie	12,40 %
Services de santé	12,38 %
Biens de consommation non-cyclique	6,90 %
Total	<u>99,47 %</u>

Répartition géographique

(par pays de résidence de l'émetteur)
(en pourcentage de l'actif net)

Etats-Unis d'Amérique	97,21 %
Irlande	<u>2,26 %</u>
Total	<u>99,47 %</u>

BL American Small & Mid Caps

Etat du patrimoine (en USD)

au 30 septembre 2025

Actif

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	505.345.503,00
Avoirs bancaires	6.359.619,49
A recevoir sur émissions d'actions	46,49
Revenus à recevoir sur portefeuille-titres	17.836,00
Charges payées d'avance	295,41
Total de l'actif	511.723.300,39

Exigible

Dettes bancaires	0,09
Moins-values non réalisées sur changes à terme	208.336,61
Frais à payer	509.920,47
Total de l'exigible	718.257,17
Actif net à la fin de l'exercice	511.005.043,22

Répartition des actifs nets par classe d'action

Classe d'action	Nombre d'actions	Devise action	VNI par action en devise de la classe d'action	Actifs nets par classe d'action (en USD)
A	9.653,446	USD	228,52	2.206.012,46
AM	310.366,118	USD	236,24	73.320.196,71
B	264.826,276	USD	245,53	65.022.765,51
B EUR HEDGED	59.489,217	EUR	194,65	13.605.549,18
BI	7.580,225	USD	2.430,82	18.426.191,62
BI EUR HEDGED	2.231,720	EUR	1.333,02	3.495.394,78
BM	1.260.265,796	USD	254,04	320.161.232,98
BM EUR HEDGED	61.080,802	EUR	203,58	14.610.549,84
Z	1.492,093	USD	105,32	157.150,14
				511.005.043,22

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL American Small & Mid Caps

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net (en USD)

du 1er octobre 2024 au 30 septembre 2025

Revenus

Dividendes, nets	2.965.231,50
Intérêts bancaires	254.393,64
Total des revenus	3.219.625,14

Charges

Commission de gestion	5.090.608,54
Commission de dépositaire	242.886,42
Frais bancaires et autres commissions	31.979,59
Frais sur transactions	312.670,23
Frais d'administration centrale	255.102,74
Frais professionnels	10.450,02
Autres frais d'administration	188.912,61
Taxe d'abonnement	264.928,44
Autres impôts	189.536,30
Intérêts bancaires payés	4,50
Autres charges	27.800,26
Total des charges	6.614.879,65

Pertes nettes des investissements	-3.395.254,51

Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)

- sur portefeuille-titres	55.240.097,85
- sur changes à terme	1.450.343,05
- sur devises	-26.677,56
Résultat réalisé	53.268.508,83

Variation nette de la plus-/ (moins-) value non réalisée

- sur portefeuille-titres	-85.023.983,12
- sur changes à terme	-1.364.911,58
Résultat des opérations	-33.120.385,87

Dividendes payés	-

Réinvestissements	-

Emissions	171.431.418,16

Rachats	-206.586.944,84

Total des variations de l'actif net	-68.275.912,55

Total de l'actif net au début de l'exercice	579.280.955,77

Total de l'actif net à la fin de l'exercice	511.005.043,22

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL American Small & Mid Caps

Statistiques (en USD)

au 30 septembre 2025

Total de l'actif net	Devise	30.09.2023	30.09.2024	30.09.2025
	USD	517.869.245,82	579.280.955,77	511.005.043,22

VNI par classe d'action	Devise	30.09.2023	30.09.2024	30.09.2025
A	USD	200,89	242,34	228,52
AM	USD	206,10	249,53	236,24
B	USD	215,75	260,38	245,53
B EUR HEDGED	EUR	178,93	211,34	194,65
BI	USD	2.106,57	2.560,07	2.430,82
BI EUR HEDGED	EUR	1.208,54	1.437,33	1.333,02
BM	USD	221,51	268,33	254,04
BM EUR HEDGED	EUR	185,66	220,16	203,58
Z	USD	-	110,31	105,32

Performance annuelle par classe d'action (en %)	Devise	30.09.2023	30.09.2024	30.09.2025
A	USD	9,90	20,63	-5,70
AM	USD	10,28	21,07	-5,33
B	USD	9,96	20,69	-5,70
B EUR HEDGED	EUR	6,44	18,11	-7,90
BI	USD	10,72	21,53	-5,05
BI EUR HEDGED	EUR	7,18	18,93	-7,26
BM	USD	10,37	21,14	-5,33
BM EUR HEDGED	EUR	6,87	18,58	-7,53
Z	USD	-	-	-4,52

Nombre d'actions	en circulation au début de l'exercice	émises	remboursées	en circulation à la fin de l'exercice
A	11.905,380	2.358,616	-4.610,550	9.653,446
AM	274.683,436	93.137,466	-57.454,784	310.366,118
B	252.367,315	104.008,605	-91.549,644	264.826,276
B EUR HEDGED	77.075,300	23.792,281	-41.378,364	59.489,217
BI	33.907,880	5.651,595	-31.979,250	7.580,225
BI EUR HEDGED	8.061,310	3.155,890	-8.985,480	2.231,720
BM	1.141.208,536	347.422,334	-228.365,074	1.260.265,796
BM EUR HEDGED	72.744,544	21.041,364	-32.705,106	61.080,802
Z	1.102,312	477,063	-87,282	1.492,093

TER par classe d'action au 30.09.2025 (non-audité)	(en %)
A	1,47
AM	1,07
B	1,47
B EUR HEDGED	1,49
BI	0,76
BI EUR HEDGED	0,78

Les performances annuelles ont été calculées pour les 3 derniers exercices en tenant compte de tout dividende versé durant chacun de ces exercices. Pour les compartiments / classes d'actions lancés ou liquidés en cours d'exercice, la performance annuelle correspondante n'a pas été calculée.

La performance historique ne donne pas d'indication sur la performance future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat d'actions de la SICAV.

au 30 septembre 2025

29

BL American Small & Mid Caps

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en USD) au 30 septembre 2025

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
Portefeuille-titres					
<u>Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs</u>					
Actions					
USD	67.100	A.O.Smith Corp	3.911.578,52	4.925.811,00	0,96
USD	149.200	Aaon Inc Reg	10.939.006,12	13.941.248,00	2,73
USD	250.900	Bentley Syst Inc	12.121.232,40	12.916.332,00	2,53
USD	224.400	Bio-Techne Corp	16.467.853,04	12.483.372,00	2,44
USD	46.100	Burlington Stores Inc	8.493.534,63	11.732.450,00	2,30
USD	71.500	CDW Corp	9.684.588,72	11.388.520,00	2,23
USD	79.700	Check Point Software Tec Ltd	11.085.385,63	16.490.727,00	3,23
USD	35.500	Chemed Corp	16.829.917,57	15.894.770,00	3,11
USD	129.300	Church & Dwight Co Inc	10.236.081,07	11.330.559,00	2,22
USD	55.700	Clorox Co	8.765.143,70	6.867.810,00	1,34
USD	119.200	Cooper Companies Inc (The)	9.274.245,70	8.172.352,00	1,60
USD	203.300	Core & Main Inc	9.199.837,24	10.943.639,00	2,14
USD	19.900	Domino's Pizza Inc Reg	7.095.050,47	8.591.029,00	1,68
USD	81.800	Equifax Inc	17.457.532,82	20.984.154,00	4,11
USD	156.200	Exponent Inc	13.476.033,33	10.852.776,00	2,12
USD	150.400	Globus Medical Inc	8.517.180,68	8.613.408,00	1,69
USD	143.100	Graco Inc	9.755.059,63	12.157.776,00	2,38
USD	105.400	Henry Jack & Associates Inc	16.368.376,11	15.697.222,00	3,07
USD	74.100	Ilex Corp	15.574.873,00	12.060.516,00	2,36
USD	20.000	IDEXX Laboratories Inc	8.038.301,33	12.777.800,00	2,50
USD	16.000	Insulet Corp	3.480.519,69	4.939.680,00	0,97
USD	19.600	Lennox Intl Inc	6.616.711,74	10.375.456,00	2,03
USD	33.900	Littelfuse Inc	7.156.578,42	8.780.439,00	1,72
USD	57.800	Manhattan Associates Inc	8.718.023,99	11.847.844,00	2,32
USD	64.000	Masimo Corp	9.832.159,35	9.443.200,00	1,85
USD	7.600	Mettler Toledo Intl Inc	7.403.221,79	9.329.836,00	1,83
USD	19.600	MSCI Inc	7.924.972,99	11.121.236,00	2,18
USD	45.600	Nordson Corp	8.566.347,74	10.348.920,00	2,03
USD	56.300	Paycom Software Inc	14.094.410,51	11.718.282,00	2,29
USD	44.300	Pool Corp	11.821.519,33	13.736.101,00	2,69
USD	63.000	Qualys Inc	7.433.113,55	8.336.790,00	1,63
USD	61.200	Resmed Inc	11.764.217,10	16.752.276,00	3,28
USD	167.900	Rollins Inc	5.550.302,16	9.862.446,00	1,93
USD	148.600	SiteOne Landscape Supply Inc	18.922.154,99	19.139.680,00	3,75
USD	125.100	Tractor Supply Co	3.523.810,28	7.114.437,00	1,39
USD	106.300	Trex Co Inc Reg	6.659.985,64	5.492.521,00	1,07
USD	19.000	Tyler Technologies Inc	6.952.845,88	9.940.040,00	1,94
USD	14.600	Ulta Beauty Inc Reg	4.565.843,67	7.982.550,00	1,56
USD	31.700	Verisign Inc	6.050.890,66	8.862.369,00	1,73
USD	82.100	Verisk Analytics Inc	16.981.953,08	20.648.971,00	4,04
USD	47.100	Waters Corp	12.622.688,08	14.121.051,00	2,76
USD	29.500	Watsco Inc	7.758.725,93	11.926.850,00	2,33
USD	50.100	West Pharmaceutical Serv Inc Reg	15.238.018,08	13.142.733,00	2,57
USD	38.900	Zebra Technologies Corp A	10.715.163,49	11.559.524,00	2,26
Total portefeuille-titres			443.644.989,85	505.345.503,00	98,89
Avoirs bancaires				6.359.619,49	1,24
Dettes bancaires				-0,09	0,00
Autres actifs/(passifs) nets				-700.079,18	-0,13
Total				511.005.043,22	100,00

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL American Small & Mid Caps

Répartition économique et géographique du portefeuille-titres au 30 septembre 2025

Répartition économique

(en pourcentage de l'actif net)

Industrie	27,97 %
Technologies	27,27 %
Services de santé	24,60 %
Biens de consommation durable	9,62 %
Biens de consommation non-cyclique	7,31 %
Finances	2,12 %
Total	<u>98,89 %</u>

Répartition géographique

(par pays de résidence de l'émetteur)

(en pourcentage de l'actif net)

Etats-Unis d'Amérique	95,66 %
Israël	3,23 %
Total	<u>98,89 %</u>

BL Equities Europe

Etat du patrimoine (en EUR)

au 30 septembre 2025

Actif

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	635.589.527,95
Avoirs bancaires	9.561.524,66
A recevoir sur émissions d'actions	76,30
Revenus à recevoir sur portefeuille-titres	227.742,77
Charges payées d'avance	437,53
Total de l'actif	645.379.309,21

Exigible

Moins-values non réalisées sur changes à terme	173,98
Frais à payer	662.332,73
Total de l'exigible	662.506,71
Actif net à la fin de l'exercice	644.716.802,50

Répartition des actifs nets par classe d'action

Classe d'action	Nombre d'actions	Devise action	VNI par action en devise de la classe d'action	Actifs nets par classe d'action (en EUR)
A	21.465,958	EUR	235,10	5.046.683,01
AM	381.315,917	EUR	241,43	92.062.165,74
B	1.570.093,529	EUR	107,36	168.567.309,01
B CHF HEDGED	536,805	CHF	132,71	76.190,17
BI	4.547,318	EUR	1.235,35	5.617.528,50
BM	3.723.739,119	EUR	100,22	373.199.116,68
BM USD HEDGED	274,537	USD	160,69	37.545,84
BR	67,511	EUR	179,38	12.110,33
Z	1.037,263	EUR	94,63	98.153,22
				644.716.802,50

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Equities Europe

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net (en EUR)

du 1er octobre 2024 au 30 septembre 2025

Revenus

Dividendes, nets	16.820.049,62
Intérêts bancaires	306.079,17
Autres revenus	897.735,83
Total des revenus	18.023.864,62

Charges

Commission de gestion	8.859.359,24
Commission de dépositaire	398.341,19
Frais bancaires et autres commissions	121.254,30
Frais sur transactions	1.246.448,18
Frais d'administration centrale	220.375,07
Frais professionnels	16.715,36
Autres frais d'administration	244.483,94
Taxe d'abonnement	417.876,54
Autres impôts	354.725,45
Intérêts bancaires payés	11.070,27
Autres charges	48.426,33
Total des charges	11.939.075,87

Revenus nets des investissements	6.084.788,75

Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)

- sur portefeuille-titres	111.564.214,11
- sur changes à terme	-2.455,82
- sur devises	-21.671,61
Résultat réalisé	117.624.875,43

Variation nette de la plus-/-(moins-) value non réalisée

- sur portefeuille-titres	-217.550.893,15
- sur changes à terme	461,58
Résultat des opérations	-99.925.556,14

Dividendes payés	-958.376,51

Réinvestissements	1.308,15

Emissions	87.021.740,71

Rachats	-490.838.070,76

Total des variations de l'actif net	-504.698.954,55

Total de l'actif net au début de l'exercice	1.149.415.757,05

Total de l'actif net à la fin de l'exercice	644.716.802,50

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Equities Europe

Statistiques (en EUR)

au 30 septembre 2025

Total de l'actif net	Devise	30.09.2023	30.09.2024	30.09.2025
	EUR	1.302.331.178,80	1.149.415.757,05	644.716.802,50

VNI par classe d'action	Devise	30.09.2023	30.09.2024	30.09.2025	
A	EUR	221,14	259,40	235,10	
AM	EUR	226,84	266,15	241,43	
AR	EUR	158,25	185,41	184,95	* 13/02/2025
B	EUR	100,39	118,19	107,36	
B CHF HEDGED	CHF	130,44	149,61	132,71	
B USD HEDGED	USD	139,84	167,26	158,24	* 03/06/2025
BI	EUR	1.139,22	1.350,66	1.235,35	
BM	EUR	92,98	109,89	100,22	
BM CHF HEDGED	CHF	136,49	158,13	157,04	* 13/02/2025
BM USD HEDGED	USD	144,00	173,13	160,69	
BR	EUR	168,48	197,89	179,38	
BR CHF HEDGED	CHF	127,08	144,64	142,64	* 13/02/2025
Z	EUR	-	102,88	94,63	

*Valeur nette d'inventaire utilisée pour le rachat final.

Performance annuelle par classe d'action (en %)	Devise	30.09.2023	30.09.2024	30.09.2025
A	EUR	6,74	17,72	-9,17
AM	EUR	7,09	18,11	-8,80
B	EUR	6,75	17,73	-9,16
B CHF HEDGED	CHF	5,98	14,70	-11,30
BI	EUR	7,50	18,56	-8,54
BM	EUR	7,16	18,19	-8,80
BM USD HEDGED	USD	9,93	20,23	-7,19
BR	EUR	6,50	17,46	-9,35
Z	EUR	-	-	-8,02

Nombre d'actions	en circulation au début de l'exercice	émises	réinvesties	remboursées	en circulation à la fin de l'exercice
A	27.529,996	437,818	5,195	-6.507,051	21.465,958
AM	702.385,592	54.037,937	-	-375.107,612	381.315,917
AR	1,000	-	-	-1,000	-
B	1.959.119,691	57.338,933	-	-446.365,095	1.570.093,529
B CHF HEDGED	536,805	-	-	-	536,805
B USD HEDGED	1,000	-	-	-1,000	-
BI	9.083,485	175,566	-	-4.711,733	4.547,318
BM	6.472.160,947	667.997,381	-	-3.416.419,209	3.723.739,119
BM CHF HEDGED	1,000	-	-	-1,000	-
BM USD HEDGED	400,496	18,537	-	-144,496	274,537
BR	67,510	383,878	-	-383,877	67,511
BR CHF HEDGED	1,000	-	-	-1,000	-
Z	1.309,544	222,719	-	-495,000	1.037,263

Les performances annuelles ont été calculées pour les 3 derniers exercices en tenant compte de tout dividende versé durant chacun de ces exercices. Pour les compartiments / classes d'actions lancés ou liquidés en cours d'exercice, la performance annuelle correspondante n'a pas été calculée.

La performance historique ne donne pas d'indication sur la performance future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat d'actions de la SICAV.

BL Equities Europe

Statistiques (en EUR) (suite)

au 30 septembre 2025

TER par classe d'action (en %)
au 30.09.2025 (non-audit )

A	1,44
AM	1,04
B	1,44
B CHF HEDGED	1,48
BI	0,74
BM	1,04
BM USD HEDGED	1,06
BR	1,66
Z	0,20

Dividendes pay�s	Devise	Dividende par classe d'action	Date ex-dividende
A	EUR	0,56	04.02.2025
AM	EUR	1,40	04.02.2025

Les performances annuelles ont  t  calcul es pour les 3 derniers exercices en tenant compte de tout dividende vers  durant chacun de ces exercices. Pour les compartiments / classes d'actions lanc s ou liquid s en cours d'exercice, la performance annuelle correspondante n'a pas  t  calcul e.

La performance historique ne donne pas d'indication sur la performance future. Les donn es de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais per us lors de l' mission et du rachat d'actions de la SICAV.

BL Equities Europe

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR) au 30 septembre 2025

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
Portefeuille-titres					
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs					
Actions					
CHF	127.441	ABB Ltd Reg	6.608.043,08	7.812.536,01	1,21
CHF	87.752	Alcon Inc Reg	5.960.903,98	5.561.543,65	0,86
CHF	60.155	Co Financière Richemont SA	8.619.169,30	9.753.210,83	1,51
CHF	9.814	Geberit AG Reg	4.242.385,38	6.268.195,49	0,97
CHF	2.358	Givaudan SA Reg	7.393.842,41	8.150.642,27	1,27
CHF	347.115	Nestlé SA Reg	37.546.748,32	27.126.213,05	4,21
CHF	154.313	Novartis AG Reg	16.400.422,21	16.523.423,53	2,56
CHF	69.935	Roche Holding Ltd Pref	23.841.119,32	19.439.161,97	3,02
CHF	109.962	SGS SA	9.882.940,63	9.699.915,75	1,51
CHF	43.698	Sika Ltd	2.885.279,76	8.276.692,13	1,28
CHF	18.078	VAT Gr SA Reg	6.650.676,45	6.078.684,45	0,94
			130.031.530,84	124.690.219,13	19,34
DKK	160.040	Coloplast A/S B	15.497.085,12	11.642.067,99	1,81
DKK	272.164	Novo Nordisk AS B	13.622.171,83	12.566.395,41	1,95
DKK	320.855	Novonosis AS B	13.965.708,76	16.725.218,55	2,59
			43.084.965,71	40.933.681,95	6,35
EUR	109.684	Air Liquide SA	8.892.880,71	19.398.712,24	3,01
EUR	90.798	Amadeus IT Group SA A	6.092.146,99	6.128.865,00	0,95
EUR	42.818	ASML Holding NV	28.664.600,01	35.457.585,80	5,50
EUR	53.043	BE Semiconductor Industries NV Reg	6.419.970,35	6.728.504,55	1,04
EUR	231.843	Bureau Veritas SA	6.524.694,17	6.176.297,52	0,96
EUR	204.115	Dassault Systemes SA	5.092.083,10	5.819.318,65	0,90
EUR	1.061.093	Davide Campari-Milano NV Reg	6.574.532,90	5.698.069,41	0,88
EUR	84.553	Deutsche Boerse AG Reg	16.753.692,08	19.286.539,30	2,99
EUR	38.365	EssilorLuxottica SA	4.559.332,93	10.588.740,00	1,64
EUR	2.657	Hermes Intl SA	5.822.020,16	5.534.531,00	0,86
EUR	148.597	Industria de Diseno Textil SA	4.355.940,00	6.979.601,09	1,08
EUR	118.037	Kone Oyj B	5.682.794,39	6.846.146,00	1,06
EUR	43.196	L'Oréal SA	10.871.833,28	15.917.726,00	2,47
EUR	142.155	Legrand Holding SA	7.665.523,58	19.986.993,00	3,10
EUR	39.776	LVMH Moët Hennessy L Vuit SE	13.218.117,81	20.703.408,00	3,21
EUR	126.182	Moncler SpA	6.525.812,42	6.292.696,34	0,98
EUR	211.652	Prysmian SpA	13.092.844,44	17.816.865,36	2,76
EUR	398.624	Ryanair Holdings Plc	9.698.757,89	9.846.012,80	1,53
EUR	85.270	SAP SE	6.889.585,53	19.433.033,00	3,01
EUR	85.221	Schneider Electric SE	12.698.232,32	20.248.509,60	3,14
EUR	57.370	Siemens AG Reg	12.773.106,88	13.149.204,00	2,04
EUR	71.205	Symrise AG	4.834.008,53	5.272.018,20	0,82
EUR	562.573	Unilever Plc Reg	26.737.708,79	28.443.690,88	4,41
EUR	248.274	Universal Music Group NV	6.350.201,16	6.097.609,44	0,95
EUR	93.169	Wolters Kluwer NV	10.210.717,78	10.821.579,35	1,68
			247.001.138,20	328.672.256,53	50,97
GBP	188.512	AstraZeneca Plc	25.280.627,82	24.150.857,69	3,75
GBP	594.835	BAE Syst Plc	11.631.971,71	14.032.237,64	2,18
GBP	437.157	Diageo Plc	17.993.941,35	8.892.670,15	1,38
GBP	360.067	Experian Plc	15.994.065,72	15.354.432,13	2,38
GBP	587.478	GSK Plc	9.845.173,41	10.597.619,99	1,64
GBP	260.472	Halma Plc	2.523.516,15	10.295.660,42	1,60
GBP	173.181	Intertek Group Plc	9.896.593,99	9.369.152,24	1,45
GBP	425.470	Relx Plc	19.689.223,41	17.339.113,06	2,69
			112.855.113,56	110.031.743,32	17,07

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Equities Europe

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR) (suite) au 30 septembre 2025

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
SEK	838.515	Assa Abloy AB B	14.283.745,89	24.780.604,28	3,84
SEK	450.749	Atlas Copco AB A	5.399.669,96	6.481.022,74	1,01
			19.683.415,85	31.261.627,02	4,85
Total portefeuille-titres			552.656.164,16	635.589.527,95	98,58
Avoirs bancaires				9.561.524,66	1,48
Autres actifs/(passifs) nets				-434.250,11	-0,06
Total				644.716.802,50	100,00

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Equities Europe

Répartition économique et géographique du portefeuille-titres au 30 septembre 2025

Répartition économique

(en pourcentage de l'actif net)

Industrie	31,76 %
Technologies	15,69 %
Services de santé	15,59 %
Biens de consommation non-cyclique	13,35 %
Biens de consommation durable	10,23 %
Matières premières	8,97 %
Finances	2,99 %
Total	<u>98,58 %</u>

Répartition géographique

(par pays de résidence de l'émetteur)
(en pourcentage de l'actif net)

Suisse	19,34 %
France	19,29 %
Royaume-Uni	19,10 %
Pays-Bas	9,17 %
Allemagne	8,86 %
Danemark	6,35 %
Suède	4,85 %
Italie	4,62 %
Irlande	3,91 %
Espagne	2,03 %
Finlande	1,06 %
Total	<u>98,58 %</u>

BL European Small & Mid Caps

Etat du patrimoine (en EUR)

au 30 septembre 2025

Actif

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	182.916.485,89
Avoirs bancaires	4.592.234,73
Revenus à recevoir sur portefeuille-titres	59.055,61
Plus-values non réalisées sur changes à terme	497,35
Charges payées d'avance	88,87
Total de l'actif	187.568.362,45

Exigible

Frais à payer	199.526,69
Total de l'exigible	199.526,69
Actif net à la fin de l'exercice	187.368.835,76

Répartition des actifs nets par classe d'action

Classe d'action	Nombre d'actions	Devise action	VNI par action en devise de la classe d'action	Actifs nets par classe d'action (en EUR)
A	5.698,938	EUR	195,04	1.111.549,02
AM	110.651,814	EUR	200,68	22.205.908,91
B	230.022,340	EUR	202,08	46.482.410,91
B USD HEDGED	701,205	USD	157,59	94.049,55
BI	1.887,834	EUR	1.624,43	3.066.652,00
BM	546.353,641	EUR	209,17	114.282.985,45
Z	1.357,214	EUR	92,31	125.279,92
				187.368.835,76

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL European Small & Mid Caps

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net (en EUR)

du 1er octobre 2024 au 30 septembre 2025

Revenus

Dividendes, nets	3.495.509,21
Intérêts bancaires	46.580,14
Autres revenus	17.393,87
Total des revenus	3.559.483,22

Charges

Commission de gestion	2.058.021,96
Commission de dépositaire	94.910,40
Frais bancaires et autres commissions	38.389,11
Frais sur transactions	78.723,65
Frais d'administration centrale	159.539,12
Frais professionnels	3.810,85
Autres frais d'administration	85.916,21
Taxe d'abonnement	99.387,86
Autres impôts	63.235,51
Autres charges	23.807,86
Total des charges	2.705.742,53

Revenus nets des investissements	853.740,69

Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)

- sur portefeuille-titres	17.442.427,04
- sur changes à terme	-6.039,37
- sur devises	-9.434,25
Résultat réalisé	18.280.694,11

Variation nette de la plus-/-(moins-) value non réalisée

- sur portefeuille-titres	-39.964.055,31
- sur changes à terme	3.339,75
Résultat des opérations	-21.680.021,45

Dividendes payés	-

Réinvestissements	-

Emissions	24.975.761,28

Rachats	-104.394.300,83

Total des variations de l'actif net	-101.098.561,00

Total de l'actif net au début de l'exercice	288.467.396,76

Total de l'actif net à la fin de l'exercice	187.368.835,76

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL European Small & Mid Caps

Statistiques (en EUR)

au 30 septembre 2025

Total de l'actif net	Devise	30.09.2023	30.09.2024	30.09.2025
	EUR	219.417.683,55	288.467.396,76	187.368.835,76

VNI par classe d'action	Devise	30.09.2023	30.09.2024	30.09.2025
A	EUR	187,13	212,21	195,04
AM	EUR	191,75	217,47	200,68
B	EUR	193,75	219,85	202,08
B USD HEDGED	USD	145,68	168,11	157,59
BI	EUR	1.535,96	1.755,24	1.624,43
BM	EUR	198,99	226,67	209,17
BM USD HEDGED	USD	149,88	173,92	175,37
Z	EUR	-	99,18	92,31

*Valeur nette d'inventaire utilisée pour le rachat final.

* 27/02/2025

Performance annuelle par classe d'action (en %)	Devise	30.09.2023	30.09.2024	30.09.2025
A	EUR	14,22	13,45	-8,09
AM	EUR	14,63	13,84	-7,72
B	EUR	14,25	13,47	-8,08
B USD HEDGED	USD	17,80	15,40	-6,26
BI	EUR	15,05	14,28	-7,45
BM	EUR	14,68	13,91	-7,72
Z	EUR	-	-	-6,93

Nombre d'actions	en circulation au début de l'exercice	émises	remboursées	en circulation à la fin de l'exercice
A	8.946,560	183,736	-3.431,358	5.698,938
AM	125.916,734	5.476,137	-20.741,057	110.651,814
B	463.852,377	28.224,111	-262.054,148	230.022,340
B USD HEDGED	701,205	171,776	-171,776	701,205
BI	2.330,584	2.996,593	-3.439,343	1.887,834
BM	674.662,145	58.151,063	-186.459,567	546.353,641
BM USD HEDGED	2,897	-	-2,897	-
Z	854,152	677,062	-174,000	1.357,214

TER par classe d'action au 30.09.2025 (non-audit)	(en %)
A	1,51
AM	1,12
B	1,50
B USD HEDGED	1,56
BI	0,85
BM	1,11
Z	0,28

Les performances annuelles ont été calculées pour les 3 derniers exercices en tenant compte de tout dividende versé durant chacun de ces exercices. Pour les compartiments / classes d'actions lancés ou liquidés en cours d'exercice, la performance annuelle correspondante n'a pas été calculée.

La performance historique ne donne pas d'indication sur la performance future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat d'actions de la SICAV.

BL European Small & Mid Caps

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR) au 30 septembre 2025

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
Portefeuille-titres					
<u>Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs</u>					
Actions					
CHF	20.291	Comet Holding AG Reg	2.175.680,45	4.175.276,09	2,23
CHF	4.483	Emmi AG Reg	2.027.672,79	3.293.837,39	1,76
CHF	2.314	Interroll-Holding SA Reg	2.883.875,98	6.149.876,96	3,28
CHF	56.369	Logitech Intl SA Reg	2.564.795,98	5.231.625,59	2,79
CHF	30.589	SKAN Group AG Partizsch	2.425.532,00	1.743.689,56	0,93
			12.077.557,20	20.594.305,59	10,99
DKK	63.092	Royal Unibrew A/S	3.137.262,16	4.099.376,36	2,19
EUR	105.380	Aalberts NV	4.679.958,77	2.950.640,00	1,57
EUR	195.170	Amplifon SpA Post Frazionamento	2.682.188,68	2.704.080,35	1,44
EUR	21.649	Andritz AG	1.050.745,16	1.296.775,10	0,69
EUR	81.190	Brunello Cucinelli SpA	3.322.095,97	7.550.670,00	4,03
EUR	18.410	Carl Zeiss Meditec AG	783.850,51	776.165,60	0,41
EUR	20.885	CEWE Stiftung & Co KGaA	2.160.832,71	2.086.411,50	1,11
EUR	264.321	De'Longhi SpA	6.657.357,15	8.135.800,38	4,34
EUR	314.709	Ebro Foods SA	5.415.373,82	5.765.468,88	3,08
EUR	428.271	Fagron SA	9.982.801,89	8.471.200,38	4,52
EUR	22.210	Gerresheimer AG	1.506.181,18	784.013,00	0,42
EUR	145.570	Interpump Group SpA	2.776.604,94	5.674.318,60	3,03
EUR	86.123	Kion Group AG	4.534.740,48	4.947.766,35	2,64
EUR	70.730	Krones AG	6.801.236,13	8.770.520,00	4,68
EUR	35.885	Moncler SpA	1.953.372,69	1.789.584,95	0,96
EUR	48.496	Nemetschek SE	2.686.836,93	5.373.356,80	2,87
EUR	70.191	Prysmian SpA	2.865.282,32	5.908.678,38	3,15
EUR	7.757	Rational AG Reg	4.511.824,56	5.034.293,00	2,69
EUR	48.349	Sopra Steria Group SA	7.473.444,25	7.822.868,20	4,18
EUR	67.607	Stabilus SE	3.820.545,92	1.663.132,20	0,89
EUR	48.711	Stroeer SE & Co KGaA	3.066.348,63	1.846.146,90	0,99
EUR	27.844	Virbac SA	5.729.731,37	8.756.938,00	4,67
EUR	164.522	Viscofan SA	8.540.444,29	9.558.728,20	5,10
			93.001.798,35	107.667.556,77	57,46
GBP	1.545.562	Rotork Plc	4.913.686,59	6.002.887,43	3,20
GBP	125.714	Spectris Plc	4.264.991,89	5.905.294,65	3,15
GBP	29.074	Spirax Group PLC	1.986.440,97	2.270.098,58	1,21
			11.165.119,45	14.178.280,66	7,56
NOK	384.020	Tomra Systems ASA	3.061.277,23	4.880.596,18	2,61
SEK	264.379	AAK AB Reg	5.177.936,68	5.851.514,48	3,12
SEK	272.746	Loomis AB Reg	6.862.890,94	9.911.444,88	5,29
SEK	208.789	Munters Group AB B Reg	2.604.433,22	2.114.085,64	1,13
SEK	511.406	Mycronic AB	3.857.671,79	9.946.908,99	5,31
SEK	175.998	Thule Group AB	5.147.499,70	3.672.416,34	1,96
			23.650.432,33	31.496.370,33	16,81
Total portefeuille-titres			146.093.446,72	182.916.485,89	97,62
Avoirs bancaires				4.592.234,73	2,45
Autres actifs/(passifs) nets				-139.884,86	-0,07
Total				187.368.835,76	100,00

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL European Small & Mid Caps

Répartition économique et géographique du portefeuille-titres au 30 septembre 2025

Répartition économique

(en pourcentage de l'actif net)

Industrie	34,48 %
Technologies	20,53 %
Biens de consommation durable	14,97 %
Services de santé	12,39 %
Biens de consommation non-cyclique	10,15 %
Matières premières	5,10 %
Total	<u>97,62 %</u>

Répartition géographique

(par pays de résidence de l'émetteur)
(en pourcentage de l'actif net)

Italie	16,95 %
Suède	16,81 %
Allemagne	15,81 %
Suisse	10,99 %
France	8,85 %
Espagne	8,18 %
Royaume-Uni	7,56 %
Belgique	4,52 %
Norvège	2,61 %
Danemark	2,19 %
Pays-Bas	1,57 %
Luxembourg	0,89 %
Autriche	0,69 %
Total	<u>97,62 %</u>

BL European Family Businesses

Etat du patrimoine (en EUR)

au 30 septembre 2025

Actif

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	93.197.279,42
Avoirs bancaires	1.223.244,23
Revenus à recevoir sur portefeuille-titres	10.719,00
Plus-values non réalisées sur changes à terme	1.056,79
Charges payées d'avance	43,35
Total de l'actif	94.432.342,79

Exigible

Frais à payer	102.101,18
Total de l'exigible	102.101,18
Actif net à la fin de l'exercice	94.330.241,61

Répartition des actifs nets par classe d'action

Classe d'action	Nombre d'actions	Devise action	VNI par action en devise de la classe d'action	Actifs nets par classe d'action (en EUR)
A	9.747,443	EUR	137,78	1.342.987,57
AM	95.599,153	EUR	140,74	13.454.906,68
B	155.516,339	EUR	138,50	21.539.306,61
B USD HEDGED	1.539,832	USD	165,95	217.490,25
BI	1.428,935	EUR	1.473,46	2.105.479,14
BM	387.934,560	EUR	143,47	55.655.891,42
Z	141,967	EUR	99,88	14.179,94
				94.330.241,61

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL European Family Businesses

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net (en EUR)

du 1er octobre 2024 au 30 septembre 2025

Revenus

Dividendes, nets	1.852.342,68
Intérêts bancaires	6.492,57
Autres revenus	12.551,40
Total des revenus	1.871.386,65

Charges

Commission de gestion	946.227,18
Commission de dépositaire	52.746,65
Frais bancaires et autres commissions	27.524,47
Frais sur transactions	10.181,32
Frais d'administration centrale	116.385,23
Frais professionnels	1.811,24
Autres frais d'administration	50.484,58
Taxe d'abonnement	48.007,04
Autres impôts	32.297,21
Intérêts bancaires payés	2.870,72
Autres charges	19.358,64
Total des charges	1.307.894,28

Revenus nets des investissements	563.492,37

Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)

- sur portefeuille-titres	2.607.087,48
- sur changes à terme	-13.271,68
- sur devises	1.050,00
Résultat réalisé	3.158.358,17

Variation nette de la plus-/-(moins-) value non réalisée

- sur portefeuille-titres	-8.561.445,81
- sur changes à terme	7.389,96
Résultat des opérations	-5.395.697,68

Dividendes payés	-36.693,58

Réinvestissements	-

Emissions	5.486.665,39

Rachats	-15.236.220,99

Total des variations de l'actif net	-15.181.946,86

Total de l'actif net au début de l'exercice	109.512.188,47

Total de l'actif net à la fin de l'exercice	94.330.241,61

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL European Family Businesses

Statistiques (en EUR)

au 30 septembre 2025

Total de l'actif net	Devise	30.09.2023	30.09.2024	30.09.2025
	EUR	105.918.945,08	109.512.188,47	94.330.241,61

VNI par classe d'action	Devise	30.09.2023	30.09.2024	30.09.2025
A	EUR	121,98	145,42	137,78
AM	EUR	124,37	148,30	140,74
B	EUR	122,60	146,19	138,50
B USD HEDGED	USD	141,55	171,88	165,95
BI	EUR	1.286,16	1.544,53	1.473,46
BM	EUR	125,99	150,82	143,47
BM USD HEDGED	USD	149,43	183,34	188,93
Z	EUR	-	104,11	99,88

*Valeur nette d'inventaire utilisée pour le rachat final.

* 13/02/2025

Performance annuelle par classe d'action (en %)	Devise	30.09.2023	30.09.2024	30.09.2025
A	EUR	12,06	19,23	-5,25
AM	EUR	12,45	19,64	-4,88
B	EUR	12,07	19,24	-5,26
B USD HEDGED	USD	15,30	21,43	-3,45
BI	EUR	12,87	20,09	-4,60
BM	EUR	12,51	19,71	-4,87
Z	EUR	-	-	-4,06

Nombre d'actions	en circulation au début de l'exercice	émises	remboursées	en circulation à la fin de l'exercice
A	11.004,309	388,385	-1.645,251	9.747,443
AM	112.404,838	4.638,021	-21.443,706	95.599,153
B	170.582,043	7.746,178	-22.811,882	155.516,339
B USD HEDGED	1.582,566	-	-42,734	1.539,832
BI	1.428,935	-	-	1.428,935
BM	423.364,550	25.292,259	-60.722,249	387.934,560
BM USD HEDGED	1,000	-	-1,000	-
Z	23,500	141,467	-23,000	141,967

TER par classe d'action au 30.09.2025 (non-audit)	(en %)
A	1,59
AM	1,19
B	1,59
B USD HEDGED	1,63
BI	0,91
BM	1,20
Z	0,37

Les performances annuelles ont été calculées pour les 3 derniers exercices en tenant compte de tout dividende versé durant chacun de ces exercices. Pour les compartiments / classes d'actions lancés ou liquidés en cours d'exercice, la performance annuelle correspondante n'a pas été calculée.

La performance historique ne donne pas d'indication sur la performance future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat d'actions de la SICAV.

BL European Family Businesses

Statistiques (en EUR) (suite)

au 30 septembre 2025

Dividendes payés	Devise	Dividende par classe d'action	Date ex-dividende
AM	EUR	0,34	04.02.2025

Les performances annuelles ont été calculées pour les 3 derniers exercices en tenant compte de tout dividende versé durant chacun de ces exercices. Pour les compartiments / classes d'actions lancés ou liquidés en cours d'exercice, la performance annuelle correspondante n'a pas été calculée.

La performance historique ne donne pas d'indication sur la performance future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat d'actions de la SICAV.

BL European Family Businesses

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR) au 30 septembre 2025

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
Portefeuille-titres					
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs					
Actions					
CHF	6.173	Belimo Holding AG	1.041.051,59	5.489.530,60	5,82
CHF	14.827	Bossard Holding AG	2.652.775,98	2.664.030,84	2,82
CHF	986	LEM Holding SA	1.346.360,78	504.586,40	0,53
CHF	18.504	SFS Group SA	1.542.299,49	2.113.554,99	2,24
			6.582.487,84	10.771.702,83	11,41
DKK	20.018	Coloplast A/S B	1.641.885,75	1.456.204,18	1,54
EUR	101.906	Amplifon SpA Post Frazionamento	3.244.649,59	1.411.907,63	1,50
EUR	62.539	Basler AG	971.275,89	1.113.194,20	1,18
EUR	28.341	BioMerieux SA	2.362.447,26	3.225.205,80	3,42
EUR	38.295	Brunello Cucinelli SpA	992.945,75	3.561.435,00	3,78
EUR	21.328	CEWE Stiftung & Co KGaA	2.580.236,68	2.130.667,20	2,26
EUR	4.165	D'Ieteren Gr SA	819.510,04	663.068,00	0,70
EUR	226.032	Datalogic SpA Post Frazionamento	4.342.560,27	1.032.966,24	1,09
EUR	264.441	Davide Campari-Milano NV Reg	1.710.743,63	1.420.048,17	1,51
EUR	111.483	De'Longhi SpA	3.437.658,49	3.431.446,74	3,64
EUR	12.889	EssilorLuxottica SA	1.486.869,86	3.557.364,00	3,77
EUR	48.479	Eurofins Scientific SE	2.464.514,91	2.995.032,62	3,17
EUR	121.433	Fluidra SA	1.080.753,93	2.800.244,98	2,97
EUR	23.940	Heineken NV	2.335.881,18	1.590.094,80	1,69
EUR	361	Hermes Intl SA	212.537,18	751.963,00	0,80
EUR	8.242	ID Logistics Group	1.715.796,72	3.309.163,00	3,51
EUR	81.910	Interpump Group SpA	2.030.336,24	3.192.851,80	3,38
EUR	87.114	Kinopolis Group NV	4.329.143,24	2.787.648,00	2,95
EUR	5.344	L'Oréal SA	1.360.506,54	1.969.264,00	2,09
EUR	252	Lotus Bakeries NV	683.514,64	2.021.040,00	2,14
EUR	5.288	LVMH Moët Hennessy L Vuit SE	1.442.865,85	2.752.404,00	2,92
EUR	33.806	Nemetschek SE	1.244.332,28	3.745.704,80	3,97
EUR	2.933	Rational AG Reg	1.432.727,13	1.903.517,00	2,02
EUR	6.955	Remy Cointreau SA	845.918,59	319.790,90	0,34
EUR	28.349	Reply SpA Reg	2.170.358,96	3.435.898,80	3,64
EUR	3.642	Robertet SA	1.678.971,04	2.891.748,00	3,07
EUR	108.133	Sol SpA	1.142.571,78	5.482.343,10	5,81
EUR	54.468	Stroeer SE & Co KGaA	3.009.214,88	2.064.337,20	2,19
EUR	362.430	Technogym SpA	2.572.582,05	5.233.489,20	5,55
EUR	12.433	Virbac SA	1.924.555,76	3.910.178,50	4,15
			55.625.980,36	74.704.016,68	79,21
SEK	99.020	Sweco AB B Reg	1.406.919,17	1.404.927,32	1,49
SEK	272.796	Systemair AB	1.084.365,77	1.932.789,85	2,05
			2.491.284,94	3.337.717,17	3,54
Total actions			66.341.638,89	90.269.640,86	95,70
Fonds d'investissement fermés					
EUR	137.577	Warehouses De Pauw NV Dist	2.352.536,68	2.927.638,56	3,10
Total fonds d'investissement fermés			2.352.536,68	2.927.638,56	3,10
Total portefeuille-titres			68.694.175,57	93.197.279,42	98,80
Avoirs bancaires				1.223.244,23	1,30
Autres actifs/(passifs) nets				-90.282,04	-0,10
Total				94.330.241,61	100,00

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL European Family Businesses

Répartition économique et géographique du portefeuille-titres au 30 septembre 2025

Répartition économique

(en pourcentage de l'actif net)

Biens de consommation durable	31,29 %
Industrie	24,10 %
Services de santé	13,78 %
Technologies	9,88 %
Matières premières	8,88 %
Biens de consommation non-cyclique	7,77 %
Finances	3,10 %
Total	<u>98,80 %</u>

Répartition géographique

(par pays de résidence de l'émetteur)
(en pourcentage de l'actif net)

Italie	29,90 %
France	24,07 %
Allemagne	11,62 %
Suisse	11,41 %
Belgique	8,89 %
Suède	3,54 %
Luxembourg	3,17 %
Espagne	2,97 %
Pays-Bas	1,69 %
Danemark	1,54 %
Total	<u>98,80 %</u>

BL Equities Japan

Etat du patrimoine (en JPY)

au 30 septembre 2025

Actif

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	69.114.442.976
Avoirs bancaires	299.339.359
A recevoir sur ventes de titres	255.654.167
A recevoir sur émissions d'actions	135.269
Revenus à recevoir sur portefeuille-titres	375.730.836
Intérêts bancaires à recevoir	153.370
Plus-values non réalisées sur changes à terme	128.395.515
Charges payées d'avance	39.136
Total de l'actif	70.173.890.628

Exigible

Frais à payer	67.691.658
Total de l'exigible	67.691.658
Actif net à la fin de l'exercice	70.106.198.970

Répartition des actifs nets par classe d'action

Classe d'action	Nombre d'actions	Devise action	VNI par action en devise de la classe d'action	Actifs nets par classe d'action (en JPY)
A	9.402,530	JPY	33.324	313.330.675
AM	257.486,057	JPY	34.607	8.910.916.241
B	211.730,434	JPY	29.526	6.251.514.704
B CHF HEDGED	156,561	CHF	177,17	5.156.414
B EUR HEDGED	37.798,646	EUR	318,07	2.089.792.921
B USD HEDGED	1,000	USD	312,88	46.335
BI	100.965,078	JPY	117.072	11.820.134.675
BI CHF HEDGED	52,000	CHF	1.821,62	17.609.491
BI EUR HEDGED	264,168	EUR	1.928,18	88.537.691
BM	1.174.113,078	JPY	30.565	35.886.465.602
BM CHF HEDGED	1,000	CHF	183,66	34.142
BM EUR HEDGED	4.147,926	EUR	329,85	237.818.456
BM USD HEDGED	92.002,713	USD	323,84	4.412.172.222
BR	1.106,276	JPY	21.217	23.472.319
BR CHF HEDGED	1,000	CHF	173,02	32.164
Z	4.903,086	JPY	10.027	49.164.918
				70.106.198.970

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Equities Japan

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net (en JPY)

du 1er octobre 2024 au 30 septembre 2025

Revenus

Dividendes, nets	1.166.191.468
Intérêts bancaires	2.398.091
Total des revenus	1.168.589.559

Charges

Commission de gestion	692.004.800
Commission de dépositaire	34.356.121
Frais bancaires et autres commissions	5.567.662
Frais sur transactions	191.924.346
Frais d'administration centrale	38.157.458
Frais professionnels	1.444.272
Autres frais d'administration	47.149.259
Taxe d'abonnement	34.199.501
Autres impôts	25.917.422
Intérêts bancaires payés	83.912
Autres charges	4.828.985
Total des charges	1.075.633.738

Revenus nets des investissements	92.955.821

Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)

- sur portefeuille-titres	6.053.739.715
- sur changes à terme	-710.411.048
- sur devises	90.155.767
Résultat réalisé	5.526.440.255

Variation nette de la plus-/-(moins-) value non réalisée

- sur portefeuille-titres	-6.383.507.169
- sur changes à terme	1.714.228.708

Résultat des opérations	857.161.794

Dividendes payés	-

Réinvestissements	-

Emissions	14.711.869.988

Rachats	-36.783.110.851

Total des variations de l'actif net	-21.214.079.069

Total de l'actif net au début de l'exercice	91.320.278.039

Total de l'actif net à la fin de l'exercice	70.106.198.970

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Equities Japan

Statistiques (en JPY)

au 30 septembre 2025

Total de l'actif net	Devise	30.09.2023	30.09.2024	30.09.2025
	JPY	96.840.593.574	91.320.278.039	70.106.198.970

VNI par classe d'action	Devise	30.09.2023	30.09.2024	30.09.2025
A	JPY	29.134	33.291	33.324
AM	JPY	30.079	34.433	34.607
AR	JPY	18.091	20.609	19.994
B	JPY	25.803	29.496	29.526
B CHF HEDGED	CHF	154,26	177,23	177,17
B EUR HEDGED	EUR	268,77	316,27	318,07
B USD HEDGED	USD	251,52	300,92	312,88
BI	JPY	100.895	116.150	117.072
BI CHF HEDGED	CHF	1.564,12	1.809,70	1.821,62
BI EUR HEDGED	EUR	1.603,73	1.900,46	1.928,18
BM	JPY	26.504	30.411	30.565
BM CHF HEDGED	CHF	158,62	183,01	183,66
BM EUR HEDGED	EUR	276,44	326,66	329,85
BM USD HEDGED	USD	258,48	310,47	323,84
BR	JPY	18.632	21.249	21.217
BR CHF HEDGED	CHF	150,81	173,14	173,02
Z	JPY	-	9.893	10.027

*Valeur nette d'inventaire utilisée pour le rachat final.

* 14/02/2025

Performance annuelle par classe d'action (en %)	Devise	30.09.2023	30.09.2024	30.09.2025
A	JPY	16,75	14,27	0,10
AM	JPY	17,17	14,69	0,51
B	JPY	16,78	14,31	0,10
B CHF HEDGED	CHF	17,67	14,89	-0,03
B EUR HEDGED	EUR	19,17	17,67	0,57
B USD HEDGED	USD	22,48	19,64	3,97
BI	JPY	17,61	15,12	0,79
BI CHF HEDGED	CHF	18,49	15,70	0,66
BI EUR HEDGED	EUR	20,00	18,50	1,46
BM	JPY	17,24	14,74	0,51
BM CHF HEDGED	CHF	18,15	15,38	0,36
BM EUR HEDGED	EUR	19,65	18,17	0,98
BM USD HEDGED	USD	23,00	20,11	4,31
BR	JPY	16,51	14,05	-0,15
BR CHF HEDGED	CHF	17,41	14,81	-0,07
Z	JPY	-	-	1,35

Nombre d'actions	en circulation au début de l'exercice	émises	remboursées	en circulation à la fin de l'exercice
A	5.749,111	4.484,100	-830,681	9.402,530
AM	377.862,665	16.494,955	-136.871,563	257.486,057
AR	1,000	-	-1,000	-
B	232.956,673	18.433,838	-39.660,077	211.730,434
B CHF HEDGED	156,561	-	-	156,561
B EUR HEDGED	42.128,846	5.697,178	-10.027,378	37.798,646
B USD HEDGED	22.151,284	-	-22.150,284	1,000

Les performances annuelles ont été calculées pour les 3 derniers exercices en tenant compte de tout dividende versé durant chacun de ces exercices. Pour les compartiments / classes d'actions lancés ou liquidés en cours d'exercice, la performance annuelle correspondante n'a pas été calculée.

La performance historique ne donne pas d'indication sur la performance future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat d'actions de la SICAV.

BL Equities Japan

Statistiques (en JPY) (suite)

au 30 septembre 2025

Nombre d'actions	en circulation au début de l'exercice	émises	remboursées	en circulation à la fin de l'exercice
BI	38.695,422	92.490,213	-30.220,557	100.965,078
BI CHF HEDGED	67,000	44,000	-59,000	52,000
BI EUR HEDGED	25.678,805	-	-25.414,637	264,168
BM	1.688.323,364	104.134,153	-618.344,439	1.174.113,078
BM CHF HEDGED	1,000	-	-	1,000
BM EUR HEDGED	8.944,604	577,307	-5.373,985	4.147,926
BM USD HEDGED	92.191,169	688,000	-876,456	92.002,713
BR	1.373,000	45,276	-312,000	1.106,276
BR CHF HEDGED	1,000	-	-	1,000
Z	2.206,735	2.944,351	-248,000	4.903,086

TER par classe d'action au 30.09.2025 (non-audité)

(en %)

A	1,50
AM	1,09
B	1,49
B CHF HEDGED	1,53
B EUR HEDGED	1,53
B USD HEDGED	1,32
BI	0,82
BI CHF HEDGED	0,83
BI EUR HEDGED	0,78
BM	1,09
BM CHF HEDGED	1,08
BM EUR HEDGED	1,12
BM USD HEDGED	1,13
BR	1,74
BR CHF HEDGED	1,48
Z	0,25

Les performances annuelles ont été calculées pour les 3 derniers exercices en tenant compte de tout dividende versé durant chacun de ces exercices. Pour les compartiments / classes d'actions lancés ou liquidés en cours d'exercice, la performance annuelle correspondante n'a pas été calculée.

La performance historique ne donne pas d'indication sur la performance future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat d'actions de la SICAV.

BL Equities Japan

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en JPY) au 30 septembre 2025

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
Portefeuille-titres					
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs					
Actions					
JPY	132.000	Advantest Corp	1.206.266.571	1.933.800.000	2,76
JPY	430.000	Air Water Inc	858.612.772	1.094.350.000	1,56
JPY	450.000	Appier Group Inc	716.417.340	697.500.000	1,00
JPY	375.000	Asahi Group Holdings Ltd	711.345.690	665.812.500	0,95
JPY	520.000	Asahi Intecc Co Ltd	1.285.580.571	1.248.780.000	1,78
JPY	515.000	Asics Corp	1.283.002.214	1.994.080.000	2,84
JPY	240.000	Daifuku Co Ltd	642.434.178	1.138.320.000	1,62
JPY	330.000	Daiichi Sankyo Co Ltd	1.247.677.306	1.093.950.000	1,56
JPY	40.000	Daikin Industries Ltd	788.975.912	683.200.000	0,98
JPY	52.000	Disco Corp	1.112.576.371	2.418.520.000	3,45
JPY	300.000	Ebara Corp	448.071.057	1.014.900.000	1,45
JPY	37.000	Fast Retailing Holdings Co Ltd	1.550.967.230	1.666.480.000	2,38
JPY	350.000	Fujifilm Holdings Corp	1.291.069.120	1.288.350.000	1,84
JPY	95.000	GMO Payment Gateway Inc	867.732.743	788.215.000	1,12
JPY	570.000	Hitachi Ltd	1.125.898.033	2.240.100.000	3,20
JPY	135.000	Hoshizaki Corp Ltd	657.657.298	750.060.000	1,07
JPY	103.000	Hoya Corp	1.490.967.946	2.108.925.000	3,01
JPY	280.000	Itochu Corp	2.137.993.195	2.359.280.000	3,37
JPY	1.190.000	Japan Exchange Group Inc	1.490.210.400	1.966.475.000	2,81
JPY	220.000	Kajima Corp	969.402.450	949.520.000	1,35
JPY	170.000	Kao Corp	1.142.311.049	1.096.670.000	1,56
JPY	40.000	Keyence Corp	1.868.593.383	2.207.200.000	3,15
JPY	600.000	Kikkoman Corp Reg	869.353.112	753.000.000	1,07
JPY	380.000	Kobe Bussan Co Ltd Reg	1.332.306.494	1.544.320.000	2,20
JPY	341.000	Komatsu Ltd	1.535.142.544	1.759.560.000	2,51
JPY	155.000	Makita Corp	715.896.206	744.930.000	1,06
JPY	590.000	Murata Manufacturing Co Ltd	1.440.103.387	1.661.145.000	2,37
JPY	465.000	NEC Corp	1.805.506.133	2.203.635.000	3,14
JPY	1.480.000	Nihon M&A Center Hgs Inc	1.158.856.545	1.117.844.000	1,59
JPY	194.000	Nintendo Co Ltd	1.950.604.031	2.484.170.000	3,54
JPY	345.000	Nissin Food Hgs Co Ltd	1.263.815.507	961.170.000	1,37
JPY	307.000	Nomura Research Institute Ltd Reg	1.478.314.642	1.741.611.000	2,48
JPY	435.000	Obic Co Ltd	1.518.632.593	2.241.990.000	3,20
JPY	1.950.000	Pan Pacific Intl Hgs Corp Reg	1.741.781.546	1.901.250.000	2,71
JPY	225.000	Recruit Holdings Co Ltd	1.205.004.951	1.791.675.000	2,56
JPY	380.000	Renesas Electronics Corp Reg	662.506.370	648.280.000	0,93
JPY	500.000	Sansan Inc Reg	1.058.882.081	954.500.000	1,36
JPY	440.000	Santen Pharmaceutical Co Ltd	646.983.868	721.380.000	1,03
JPY	200.000	Secom Co Ltd	994.308.319	1.085.000.000	1,55
JPY	45.000	Shimano Inc	878.665.001	747.000.000	1,07
JPY	330.000	Shin-Etsu Chemical Co Ltd	1.495.143.007	1.601.490.000	2,28
JPY	380.000	Shoei Co Ltd	793.636.010	668.420.000	0,95
JPY	17.000	SMC Corp	1.000.801.787	772.310.000	1,10
JPY	690.000	Sony Financial Hgs Inc	68.278.292	113.160.000	0,16
JPY	690.000	Sony Group Corp	1.676.707.429	2.938.710.000	4,19
JPY	365.000	Sumitomo Electric Ind Ltd Reg	1.154.029.420	1.539.570.000	2,20
JPY	150.000	Sundrug Co Ltd Reg	691.843.680	650.550.000	0,93
JPY	460.000	Sysmex Corp	1.177.145.178	839.270.000	1,20
JPY	600.000	Terumo Corp	1.490.037.556	1.465.800.000	2,09
JPY	50.000	Tokyo Electron Ltd	1.076.055.363	1.318.000.000	1,88
JPY	771.540	Unicharm Corp	1.095.316.818	740.215.476	1,06
Total portefeuille-titres			58.869.420.699	69.114.442.976	98,59
Avoirs bancaires				299.339.359	0,43
Autres actifs/(passifs) nets				692.416.635	0,98
Total				70.106.198.970	100,00

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Equities Japan

Répartition économique et géographique du portefeuille-titres au 30 septembre 2025

Répartition économique

(en pourcentage de l'actif net)

Technologies	23,35 %
Industrie	22,58 %
Biens de consommation durable	19,88 %
Biens de consommation non-cyclique	12,34 %
Services de santé	10,67 %
Matières premières	5,68 %
Finances	4,09 %
Total	<u>98,59 %</u>

Répartition géographique

(par pays de résidence de l'émetteur)
(en pourcentage de l'actif net)

Japon	<u>98,59 %</u>
Total	<u>98,59 %</u>

BL Equities Asia

Etat du patrimoine (en USD)

au 30 septembre 2025

Actif

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	186.407.535,54
Avoirs bancaires	2.409.732,42
Revenus à recevoir sur portefeuille-titres	117.869,58
Charges payées d'avance	155,64
Total de l'actif	188.935.293,18

Exigible

Dettes bancaires	116.312,12
Frais à payer	201.742,57
Total de l'exigible	318.054,69
Actif net à la fin de l'exercice	188.617.238,49

Répartition des actifs nets par classe d'action

Classe d'action	Nombre d'actions	Devise action	VNI par action en devise de la classe d'action	Actifs nets par classe d'action (en USD)
A	3.734,510	USD	119,76	447.254,14
AM	252.012,364	USD	121,35	30.581.983,27
AR	500,400	USD	116,11	58.102,97
B	244.485,825	USD	126,38	30.898.607,27
BC	54.794,352	EUR	146,33	9.420.680,90
BM	895.165,070	USD	130,85	117.133.759,11
Z	631,319	USD	121,73	76.850,83
				188.617.238,49

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Equities Asia

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net (en USD)

du 1er octobre 2024 au 30 septembre 2025

Revenus

Dividendes, nets	6.824.396,09
Intérêts bancaires	117.120,86
Total des revenus	6.941.516,95

Charges

Commission de gestion	2.689.017,44
Commission de dépositaire	129.334,33
Frais bancaires et autres commissions	99.485,72
Frais sur transactions	1.362.399,11
Frais d'administration centrale	142.874,52
Frais professionnels	5.149,75
Autres frais d'administration	165.136,18
Taxe d'abonnement	128.610,22
Autres impôts	130.871,96
Intérêts bancaires payés	17.761,41
Autres charges	81.612,81
Total des charges	4.952.253,45

Revenus nets des investissements	1.989.263,50

Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)

- sur portefeuille-titres	-5.404.629,91
- sur changes à terme	-250.239,70
- sur devises	285.854,21
Résultat réalisé	-3.379.751,90

Variation nette de la plus-/ (moins-) value non réalisée

- sur portefeuille-titres	12.107.556,47
Résultat des opérations	8.727.804,57

Dividendes payés	-518.620,74

Réinvestissements	-

Emissions	20.104.642,23

Rachats	-221.043.864,45

Total des variations de l'actif net	-192.730.038,39

Total de l'actif net au début de l'exercice	381.347.276,88

Total de l'actif net à la fin de l'exercice	188.617.238,49

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Equities Asia

Statistiques (en USD) au 30 septembre 2025

Total de l'actif net	Devise	30.09.2023	30.09.2024	30.09.2025
	USD	555.542.749,39	381.347.276,88	188.617.238,49

VNI par classe d'action	Devise	30.09.2023	30.09.2024	30.09.2025	
A	USD	93,63	111,72	119,76	
AM	USD	94,85	113,16	121,35	
AR	USD	90,78	108,32	116,11	
B	USD	97,55	117,36	126,38	
BC	EUR	125,30	143,02	146,33	
BCM	EUR	127,99	146,61	135,30	* 03/06/2025
BI	USD	750,46	910,60	866,43	* 03/06/2025
BM	USD	100,18	121,00	130,85	
BR	USD	99,37	120,47	111,07	* 13/02/2025
Z	USD	-	111,64	121,73	

*Valeur nette d'inventaire utilisée pour le rachat final.

Performance annuelle par classe d'action (en %)	Devise	30.09.2023	30.09.2024	30.09.2025
A	USD	8,30	20,24	7,70
AM	USD	8,72	20,71	8,14
AR	USD	8,02	19,91	7,42
B	USD	8,36	20,31	7,69
BC	EUR	0,27	14,14	2,31
BM	USD	8,78	20,78	8,14
Z	USD	-	-	9,04

Nombre d'actions	en circulation au début de l'exercice	émises	remboursées	en circulation à la fin de l'exercice
A	12.732,875	0,002	-8.998,367	3.734,510
AM	641.426,131	26.899,342	-416.313,109	252.012,364
AR	500,400	-	-	500,400
B	282.850,318	18.917,620	-57.282,113	244.485,825
BC	67.185,918	272,747	-12.664,313	54.794,352
BCM	2.321,000	-	-2.321,000	-
BI	1,000	-	-1,000	-
BM	2.172.950,536	134.419,777	-1.412.205,243	895.165,070
BR	1,000	-	-1,000	-
Z	484,118	151,201	-4,000	631,319

TER par classe d'action au 30.09.2025 (non-audit)	(en %)
A	1,54
AM	1,15
AR	1,81
B	1,56
BC	1,56
BM	1,15
Z	0,32

Les performances annuelles ont été calculées pour les 3 derniers exercices en tenant compte de tout dividende versé durant chacun de ces exercices. Pour les compartiments / classes d'actions lancés ou liquidés en cours d'exercice, la performance annuelle correspondante n'a pas été calculée.

La performance historique ne donne pas d'indication sur la performance future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat d'actions de la SICAV.

BL Equities Asia

Statistiques (en USD) (suite)

au 30 septembre 2025

Dividendes payés	Devise	Dividende par classe d'action	Date ex-dividende
A	USD	0,47	04.02.2025
AM	USD	0,85	04.02.2025
AR	USD	0,21	04.02.2025

Les performances annuelles ont été calculées pour les 3 derniers exercices en tenant compte de tout dividende versé durant chacun de ces exercices. Pour les compartiments / classes d'actions lancés ou liquidés en cours d'exercice, la performance annuelle correspondante n'a pas été calculée.

La performance historique ne donne pas d'indication sur la performance future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat d'actions de la SICAV.

BL Equities Asia

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en USD) au 30 septembre 2025

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
Portefeuille-titres					
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs					
Actions					
CNY	1.725.000	Centre Testing Intl Gr Co Ltd A	3.686.208,05	3.115.857,03	1,65
CNY	349.972	Foshan Haiti Flav & Fo Co Ltd A	2.072.647,80	1.915.136,36	1,02
CNY	20.800	Kweichow Moutai Co Ltd A Reg	3.159.739,76	4.218.664,37	2,24
			8.918.595,61	9.249.657,76	4,91
HKD	418.200	AIA Group Ltd	3.814.324,42	4.012.522,65	2,13
HKD	691.800	Alibaba Group Holding Ltd Reg	13.285.325,81	15.738.287,70	8,34
HKD	350.000	ASMPT Ltd	3.485.207,54	3.691.053,04	1,96
HKD	1.300.000	Budweiser Brewing Co APAC Ltd Reg	2.761.400,68	1.383.494,21	0,73
HKD	510.800	Fuyao Glass Industry Gr Co Ltd	2.273.471,86	5.140.629,53	2,73
HKD	1.736.000	Haitian Intl Holdings Ltd	4.212.009,32	4.783.856,66	2,54
HKD	109.000	Hong Kong Sec Clearing Co Ltd	5.002.666,42	6.192.306,20	3,28
HKD	169.228	JD.com Inc Reg A	3.922.024,85	3.012.490,26	1,60
HKD	180.000	Netease Inc Reg	3.156.565,05	5.478.451,98	2,90
HKD	182.100	Tencent Holdings Ltd	9.296.325,78	15.517.692,09	8,23
HKD	2.200.000	Travelsky Technology Ltd H	3.756.202,15	3.002.969,03	1,59
HKD	72.250	Trip Com Group Ltd	4.419.303,26	5.534.619,48	2,93
HKD	5.000.000	Want Want China Holdings Ltd	4.178.011,71	3.399.611,83	1,80
HKD	100.000	Yum China Holdings Inc	6.007.428,45	4.382.864,41	2,32
			69.570.267,30	81.270.849,07	43,08
IDR	28.229.800	Kalbe Farma Tbk (PT)	3.031.646,34	1.914.171,84	1,01
IDR	6.952.200	PT Indofood CBP Sukses Mak Tbk	4.382.675,76	3.952.720,93	2,10
			7.414.322,10	5.866.892,77	3,11
INR	80.000	Asian Paints Ltd Reg	2.279.098,88	2.116.413,95	1,12
INR	737.500	Container Corp of India Ltd Reg	3.869.747,82	4.365.413,35	2,31
INR	241.000	Infosys Ltd Reg	5.179.729,24	3.911.693,60	2,07
INR	160.000	Pidilite Industries Ltd Reg	2.710.276,22	2.644.166,53	1,40
INR	80.000	Tata Consultancy Services Ltd	3.400.535,00	2.601.297,89	1,38
			17.439.387,16	15.638.985,32	8,28
KRW	20.000	Amorepacific Corp (New)	3.451.505,78	1.742.630,69	0,92
KRW	47.018	Coway Co Ltd	3.362.669,04	3.299.508,77	1,75
KRW	79.876	S-1 CORP	5.320.952,60	4.785.873,43	2,54
KRW	166.350	Samsung Electronics Co Ltd	7.231.360,87	9.943.371,61	5,27
			19.366.488,29	19.771.384,50	10,48
PHP	16.148.967	RFM Corp	1.510.438,34	1.174.036,31	0,62
PHP	1.000.000	Universal Robina Corp	3.000.932,32	1.218.548,02	0,65
			4.511.370,66	2.392.584,33	1,27
SGD	2.300.000	Sheng Siong Group Ltd	1.953.475,90	3.710.972,35	1,97
SGD	75.000	Singapore Exchange Ltd Reg	886.984,34	961.680,18	0,51
			2.840.460,24	4.672.652,53	2,48
THB	1.250.000	CP All PCL Foreign	2.356.023,81	1.820.949,62	0,97
TWD	11.000	Aspeed Tec Inc Reg	652.453,99	1.824.571,80	0,97
TWD	12.000	King Slide Works Co Ltd	148.910,90	1.296.743,38	0,69
TWD	61.000	MediaTek Inc	1.839.609,78	2.634.707,96	1,40
TWD	498.000	President Chain Store Corp	4.541.653,81	4.056.560,14	2,15
TWD	500.000	Sinbon Electronics Co Ltd	4.883.531,38	3.777.241,36	2,00
TWD	920.000	Taiwan Secom	2.559.007,08	3.369.299,29	1,79
TWD	420.000	Taiwan Semiconduct Mfg Co Ltd	5.428.810,44	18.002.660,75	9,54
			20.053.977,38	34.961.784,68	18,54

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Equities Asia

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en USD) (suite) au 30 septembre 2025

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
USD	75.000	Full Truck Alliance Co Ltd ADR	1.018.538,54	972.750,00	0,52
VND	1.200.000	Vietnam Dairy Product Corp	5.264.951,91	2.724.480,00	1,44
Total actions			158.754.383,00	179.342.970,58	95,08
<u>Valeurs mobilières négociées sur un autre marché réglementé</u>					
Actions					
KRW	40.000	Classys Inc	1.439.130,18	1.439.130,82	0,76
KRW	98.000	Leeno Industrial Inc	2.160.744,90	3.595.689,73	1,91
KRW	11.000	Park Systems Corp	1.405.765,84	2.029.744,41	1,08
Total actions			5.005.640,92	7.064.564,96	3,75
Total portefeuille-titres			163.760.023,92	186.407.535,54	98,83
Avoirs bancaires				2.409.732,42	1,28
Dettes bancaires				-116.312,12	-0,06
Autres actifs/(passifs) nets				-83.717,35	-0,05
Total				188.617.238,49	100,00

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Equities Asia

Répartition économique et géographique du portefeuille-titres au 30 septembre 2025

Répartition économique

(en pourcentage de l'actif net)

Technologies	47,83 %
Biens de consommation non-cyclique	16,61 %
Biens de consommation durable	16,60 %
Industrie	7,58 %
Finances	5,92 %
Matières premières	2,52 %
Services de santé	1,77 %
Total	<u>98,83 %</u>

Répartition géographique

(par pays de résidence de l'émetteur)
(en pourcentage de l'actif net)

Caïmans (Iles)	23,60 %
Taïwan	18,54 %
Chine	16,57 %
Corée du Sud	14,23 %
Inde	8,28 %
Hong Kong	5,41 %
Singapour	5,41 %
Indonésie	3,11 %
Vietnam	1,44 %
Philippines	1,27 %
Thaïlande	0,97 %
Total	<u>98,83 %</u>

BL Equities Emerging Markets

Etat du patrimoine (en USD)

au 30 septembre 2025

Actif

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	46.411.217,84
Avoirs bancaires	952.984,96
Frais d'établissement, nets	5.872,96
Revenus à recevoir sur portefeuille-titres	141.375,04
Charges payées d'avance	22,08
Total de l'actif	47.511.472,88

Exigible

Dettes bancaires	462.538,94
Frais à payer	52.617,70
Total de l'exigible	515.156,64
Actif net à la fin de l'exercice	46.996.316,24

Répartition des actifs nets par classe d'action

Classe d'action	Nombre d'actions	Devise action	VNI par action en devise de la classe d'action	Actifs nets par classe d'action (en USD)
A	100,000	USD	117,32	11.732,20
AM	62.913,906	USD	99,96	6.288.586,22
B	13.837,735	USD	101,27	1.401.373,94
BC	50,000	EUR	99,95	5.871,69
BCM	5.875,916	EUR	99,48	686.770,46
BM	375.418,242	USD	102,75	38.573.294,79
Z	238,047	USD	120,51	28.686,94
				46.996.316,24

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Equities Emerging Markets

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net (en USD)

du 1er octobre 2024 au 30 septembre 2025

Revenus

Dividendes, nets	1.377.516,74
Intérêts bancaires	15.245,95
Total des revenus	1.392.762,69

Charges

Commission de gestion	409.781,72
Commission de dépositaire	39.274,35
Frais bancaires et autres commissions	18.723,99
Frais sur transactions	136.651,33
Frais d'administration centrale	101.142,73
Frais professionnels	772,43
Autres frais d'administration	66.216,41
Taxe d'abonnement	22.364,20
Autres impôts	20.868,09
Intérêts bancaires payés	14.877,60
Autres charges	30.949,18
Total des charges	861.622,03

Revenus nets des investissements	531.140,66

Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)

- sur portefeuille-titres	-4.781.724,64
- sur devises	-105.771,38
Résultat réalisé	-4.356.355,36

Variation nette de la plus-/-(moins-) value non réalisée

- sur portefeuille-titres	5.063.681,91
Résultat des opérations	707.326,55

Dividendes payés	-63.965,76

Réinvestissements	-

Emissions	5.530.914,20

Rachats	-29.218.316,88

Total des variations de l'actif net	-23.044.041,89

Total de l'actif net au début de l'exercice	70.040.358,13

Total de l'actif net à la fin de l'exercice	46.996.316,24

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Equities Emerging Markets

Statistiques (en USD)

au 30 septembre 2025

Total de l'actif net	Devise	30.09.2023	30.09.2024	30.09.2025
	USD	84.049.306,57	70.040.358,13	46.996.316,24

VNI par classe d'action	Devise	30.09.2023	30.09.2024	30.09.2025
A	USD	-	-	117,32
AM	USD	79,15	94,86	99,96
B	USD	78,79	95,39	101,27
BC	EUR	86,26	99,07	99,95
BCM	EUR	85,19	98,23	99,48
BM	USD	79,33	96,39	102,75
Z	USD	-	112,10	120,51

Performance annuelle par classe d'action (en %)	Devise	30.09.2023	30.09.2024	30.09.2025
AM	USD	9,24	21,43	6,59
B	USD	8,90	21,07	6,16
BC	EUR	0,77	14,85	0,89
BCM	EUR	1,18	15,31	1,27
BM	USD	9,30	21,51	6,60
Z	USD	-	-	7,50

Nombre d'actions	en circulation au début de l'exercice	émises	remboursées	en circulation à la fin de l'exercice
A	-	100,000	-	100,000
AM	92.772,785	7.806,656	-37.665,535	62.913,906
B	15.649,877	5.035,527	-6.847,669	13.837,735
BC	362,976	-	-312,976	50,000
BCM	5.970,912	60,698	-155,694	5.875,916
BM	612.443,126	48.524,337	-285.549,221	375.418,242
Z	153,046	90,001	-5,000	238,047

TER par classe d'action au 30.09.2025 (non-audit) (en %)

A	*	-
AM		1,48
B		1,89
BC		1,80
BCM		1,50
BM		1,48
Z		0,66

* TER non représentatif

Dividendes payés	Devise	Dividende par classe d'action	Date ex-dividende
AM	USD	0,96	04.02.2025

Les performances annuelles ont été calculées pour les 3 derniers exercices en tenant compte de tout dividende versé durant chacun de ces exercices. Pour les compartiments / classes d'actions lancés ou liquidés en cours d'exercice, la performance annuelle correspondante n'a pas été calculée.

La performance historique ne donne pas d'indication sur la performance future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat d'actions de la SICAV.

BL Equities Emerging Markets

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en USD) au 30 septembre 2025

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
Portefeuille-titres					
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs					
Actions					
BRL	450.000	Ambev SA	1.240.313,15	1.021.296,97	2,17
BRL	500.000	Odontoprev SA	1.050.573,04	1.242.714,07	2,64
BRL	260.000	Raia Drogasil SA Reg	1.005.968,49	899.034,17	1,91
BRL	50.000	Totvs SA	236.651,70	431.101,64	0,92
			3.533.506,38	3.594.146,85	7,64
CNY	109.939	Foshan Haiti Flav & Fo Co Ltd A	644.175,57	601.614,35	1,28
CNY	3.600	Kweichow Moutai Co Ltd A Reg	771.908,99	730.153,45	1,55
			1.416.084,56	1.331.767,80	2,83
HKD	160.000	Alibaba Group Holding Ltd Reg	2.841.832,08	3.639.962,46	7,75
HKD	45.000	ASMPT Ltd	456.205,01	474.563,96	1,01
HKD	600.000	Budweiser Brewing Co APAC Ltd Reg	1.267.399,68	638.535,79	1,36
HKD	104.800	Fuyao Glass Industry Gr Co Ltd	451.528,05	1.054.694,55	2,24
HKD	280.000	Haitian Intl Holdings Ltd	720.845,81	771.589,78	1,64
HKD	25.000	Hong Kong Sec Clearing Co Ltd	1.140.500,84	1.420.253,72	3,02
HKD	60.000	JD.com Inc Reg A	1.407.631,74	1.068.082,21	2,27
HKD	32.000	Netease Inc Reg	601.591,45	973.947,02	2,07
HKD	35.000	Tencent Holdings Ltd	1.602.697,37	2.982.532,80	6,35
HKD	350.000	Travelsky Technology Ltd H	651.652,70	477.745,07	1,02
HKD	6.000	Trip Com Group Ltd	373.331,38	459.622,38	0,98
HKD	1.200.000	Want Want China Holdings Ltd	942.191,10	815.906,84	1,74
HKD	24.000	Yum China Holdings Inc	1.299.883,49	1.051.887,46	2,24
			13.757.290,70	15.829.324,04	33,69
IDR	7.000.000	Kalbe Farma Tbk (PT)	785.476,75	474.647,46	1,01
INR	15.000	Asian Paints Ltd Reg	434.596,92	396.827,62	0,84
INR	41.250	Container Corp of India Ltd Reg	266.025,44	244.167,19	0,52
INR	30.000	Infosys Ltd Reg	631.398,64	486.932,81	1,04
INR	30.000	Pidilite Industries Ltd Reg	502.273,65	495.781,22	1,06
INR	13.000	Tata Consultancy Services Ltd	574.937,36	422.710,91	0,90
			2.409.232,01	2.046.419,75	4,36
KRW	7.000	Amorepacific Corp (New)	1.046.971,06	609.920,74	1,30
KRW	13.000	Coway Co Ltd	838.437,34	912.280,70	1,94
KRW	22.000	S-1 CORP	1.254.851,23	1.318.158,34	2,80
KRW	33.000	Samsung Electronics Co Ltd	1.862.804,43	1.972.535,40	4,20
			5.003.064,06	4.812.895,18	10,24
MXN	550.000	Kimberly-Clark Mex SAB de CV A	897.890,48	1.162.189,44	2,47
MYR	140.000	Carlsberg Brewery Malaysia Bhd	730.154,87	547.558,51	1,17
MYR	140.000	Heineken Malaysia Bhd	742.766,90	708.566,00	1,51
			1.472.921,77	1.256.124,51	2,68
PHP	8.000.000	D&L Industries Inc	1.254.017,43	691.599,05	1,47
PHP	480.000	Universal Robina Corp	1.223.097,60	584.903,05	1,24
			2.477.115,03	1.276.502,10	2,71
SGD	600.000	Sheng Siong Group Ltd	636.429,48	968.079,74	2,06
THB	350.000	CP All PCL Foreign	649.501,78	509.865,89	1,08
TWD	3.000	Aspeed Tec Inc Reg	250.444,75	497.610,49	1,06
TWD	5.000	King Slide Works Co Ltd	76.984,39	540.309,74	1,15
TWD	8.000	MediaTek Inc	175.647,90	345.535,47	0,74
TWD	120.000	President Chain Store Corp	1.209.590,48	977.484,37	2,08

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Equities Emerging Markets

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en USD) (suite) au 30 septembre 2025

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
TWD	100.000	Sinbon Electronics Co Ltd	992.475,49	755.448,27	1,61
TWD	230.000	Taiwan Secom	831.342,98	842.324,82	1,79
TWD	105.000	Taiwan Semiconduct Mfg Co Ltd	2.198.313,33	4.500.665,19	9,58
			5.734.799,32	8.459.378,35	18,01
USD	65.000	Cia Cervecerias Unidas SA ADR repr 2 Shares	1.064.902,07	787.800,00	1,68
USD	8.500	Coca-Cola Femsa SAB de CV ADR repr 10 Units	476.732,40	706.350,00	1,50
USD	25.000	Full Truck Alliance Co Ltd ADR	337.532,71	324.250,00	0,69
			1.879.167,18	1.818.400,00	3,87
ZAR	140.000	AVI Ltd	704.629,30	802.696,36	1,71
ZAR	45.000	Clicks Group Ltd	822.673,83	919.256,81	1,96
			1.527.303,13	1.721.953,17	3,67
Total actions			42.179.782,63	45.261.694,28	96,32
<u>Valeurs mobilières négociées sur un autre marché réglementé</u>					
Actions					
KRW	14.000	Classys Inc	520.588,30	503.695,79	1,07
KRW	3.500	Park Systems Corp	433.486,30	645.827,77	1,37
Total actions			954.074,60	1.149.523,56	2,44
Total portefeuille-titres			43.133.857,23	46.411.217,84	98,76
Avoirs bancaires				952.984,96	2,03
Dettes bancaires				-462.538,94	-0,98
Autres actifs/(passifs) nets				94.652,38	0,19
Total				46.996.316,24	100,00

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Equities Emerging Markets

Répartition économique et géographique du portefeuille-titres au 30 septembre 2025

Répartition économique

(en pourcentage de l'actif net)

Technologies	40,48 %
Biens de consommation non-cyclique	31,24 %
Biens de consommation durable	13,87 %
Services de santé	4,72 %
Industrie	3,53 %
Finances	3,02 %
Matières premières	1,90 %
Total	<u>98,76 %</u>

Répartition géographique

(par pays de résidence de l'émetteur)
(en pourcentage de l'actif net)

Caïmans (Iles)	19,85 %
Taïwan	18,01 %
Chine	13,36 %
Corée du Sud	12,68 %
Brésil	7,64 %
Inde	4,36 %
Mexique	3,97 %
Afrique du Sud	3,67 %
Singapour	3,04 %
Hong Kong	3,02 %
Philippines	2,71 %
Malaisie	2,68 %
Chili	1,68 %
Thaïlande	1,08 %
Indonésie	1,01 %
Total	<u>98,76 %</u>

BL Equities Dividend

Etat du patrimoine (en EUR)

au 30 septembre 2025

Actif

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	652.947.696,80
Avoirs bancaires	46.832.410,44
A recevoir sur émissions d'actions	5.000,84
Revenus à recevoir sur portefeuille-titres	579.589,93
Plus-values non réalisées sur changes à terme	68.518,33
Charges payées d'avance	324,77
Total de l'actif	700.433.541,11

Exigible

A payer sur rachats d'actions	16.000,05
Frais à payer	772.824,14
Total de l'exigible	788.824,19
Actif net à la fin de l'exercice	699.644.716,92

Répartition des actifs nets par classe d'action

Classe d'action	Nombre d'actions	Devise action	VNI par action en devise de la classe d'action	Actifs nets par classe d'action (en EUR)
A	396.913,441	EUR	173,90	69.023.615,13
AI	15.665,856	EUR	1.118,43	17.521.148,12
AM	233.368,920	EUR	179,46	41.880.221,11
AR	210,684	EUR	186,60	39.314,26
B	1.281.356,871	EUR	247,67	317.348.850,55
B CHF HEDGED	3.812,791	CHF	140,96	574.788,36
B USD HEDGED	59.555,362	USD	245,47	12.442.099,26
BI	34.869,600	EUR	1.165,31	40.633.911,17
BM	765.974,148	EUR	256,42	196.408.872,01
BM USD HEDGED	13.103,133	USD	257,69	2.873.806,30
BR	14,947	EUR	226,03	3.378,47
Z	9.233,784	EUR	96,90	894.712,18
				699.644.716,92

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Equities Dividend

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net (en EUR)

du 1er octobre 2024 au 30 septembre 2025

Revenus

Dividendes, nets	14.576.946,39
Intérêts bancaires	1.467.515,18
Autres revenus	552.963,92
Total des revenus	16.597.425,49

Charges

Commission de gestion	7.958.202,94
Commission de dépositaire	317.634,23
Frais bancaires et autres commissions	102.464,56
Frais sur transactions	388.710,45
Frais d'administration centrale	303.485,42
Frais professionnels	13.893,21
Autres frais d'administration	211.009,12
Taxe d'abonnement	343.930,69
Autres impôts	169.916,79
Intérêts bancaires payés	1,49
Autres charges	52.213,02
Total des charges	9.861.461,92

Revenus nets des investissements	6.735.963,57

Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)

- sur portefeuille-titres	28.621.863,01
- sur changes à terme	-1.092.696,69
- sur devises	-203.176,22
Résultat réalisé	34.061.953,67

Variation nette de la plus-/ (moins-) value non réalisée

- sur portefeuille-titres	-105.299.934,74
- sur changes à terme	576.748,91
Résultat des opérations	-70.661.232,16

Dividendes payés	-1.431.904,77

Réinvestissements	-

Emissions	93.532.785,83

Rachats	-125.895.681,10

Total des variations de l'actif net	-104.456.032,20

Total de l'actif net au début de l'exercice	804.100.749,12

Total de l'actif net à la fin de l'exercice	699.644.716,92

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Equities Dividend

Statistiques (en EUR)

au 30 septembre 2025

Total de l'actif net	Devise	30.09.2023	30.09.2024	30.09.2025
	EUR	575.312.146,45	804.100.749,12	699.644.716,92

VNI par classe d'action	Devise	30.09.2023	30.09.2024	30.09.2025
A	EUR	166,41	192,51	173,90
AI	EUR	1.069,38	1.237,71	1.118,43
AM	EUR	171,57	198,47	179,46
AR	EUR	178,47	207,03	186,60
B	EUR	233,08	272,23	247,67
B CHF HEDGED	CHF	139,43	158,66	140,96
B USD HEDGED	USD	224,06	265,50	245,47
BI	EUR	1.081,47	1.272,10	1.165,31
BI USD HEDGED	USD	1.144,67	1.364,54	1.327,61
BM	EUR	239,44	280,72	256,42
BM CHF HEDGED	CHF	147,82	169,80	170,74
BM USD HEDGED	USD	233,33	277,62	257,69
BR	EUR	213,67	248,98	226,03
BR CHF HEDGED	CHF	136,70	154,54	154,56
Z	EUR	-	105,19	96,90

*Valeur nette d'inventaire utilisée pour le rachat final.

Performance annuelle par classe d'action (en %)	Devise	30.09.2023	30.09.2024	30.09.2025
A	EUR	4,57	16,82	-9,02
AI	EUR	5,30	17,63	-8,39
AM	EUR	4,94	17,19	-8,66
AR	EUR	4,23	16,77	-9,25
B	EUR	4,56	16,80	-9,02
B CHF HEDGED	CHF	2,68	13,79	-11,16
B USD HEDGED	USD	7,07	18,50	-7,54
BI	EUR	5,30	17,63	-8,39
BM	EUR	4,97	17,24	-8,66
BM USD HEDGED	USD	7,51	18,98	-7,18
BR	EUR	4,32	16,53	-9,22
Z	EUR	-	-	-7,88

Nombre d'actions	en circulation au début de l'exercice	émises	remboursées	en circulation à la fin de l'exercice
A	582.430,477	25.178,883	-210.695,919	396.913,441
AI	15.725,856	-	-60,000	15.665,856
AM	255.296,523	13.879,971	-35.807,574	233.368,920
AR	210,684	-	-	210,684
B	1.210.345,830	240.316,336	-169.305,295	1.281.356,871
B CHF HEDGED	2.186,098	1.626,693	-	3.812,791
B USD HEDGED	65.237,239	414,553	-6.096,430	59.555,362
BI	36.188,009	3.899,608	-5.218,017	34.869,600
BI USD HEDGED	1,000	-	-1,000	-
BM	807.898,789	61.722,357	-103.646,998	765.974,148
BM CHF HEDGED	1,000	-	-1,000	-

Les performances annuelles ont été calculées pour les 3 derniers exercices en tenant compte de tout dividende versé durant chacun de ces exercices. Pour les compartiments / classes d'actions lancés ou liquidés en cours d'exercice, la performance annuelle correspondante n'a pas été calculée.

La performance historique ne donne pas d'indication sur la performance future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat d'actions de la SICAV.

BL Equities Dividend

Statistiques (en EUR) (suite)

au 30 septembre 2025

Nombre d'actions	en circulation au début de l'exercice	émises	remboursées	en circulation à la fin de l'exercice
BM USD HEDGED	13.197,739	-	-94,606	13.103,133
BR	143,264	6,631	-134,948	14,947
BR CHF HEDGED	1,000	-	-1,000	-
Z	2.575,032	7.544,729	-885,977	9.233,784

TER par classe d'action au 30.09.2025 (non-audité)

(en %)

A	1,45
AI	0,76
AM	1,05
AR	1,70
B	1,45
B CHF HEDGED	1,50
B USD HEDGED	1,49
BI	0,76
BM	1,05
BM USD HEDGED	1,09
BR	1,60
Z	0,21

Dividendes payés	Devise	Dividende par classe d'action	Date ex-dividende
A	EUR	1,35	04.02.2025
AI	EUR	16,70	04.02.2025
AM	EUR	1,99	04.02.2025
AR	EUR	1,40	04.02.2025

Les performances annuelles ont été calculées pour les 3 derniers exercices en tenant compte de tout dividende versé durant chacun de ces exercices. Pour les compartiments / classes d'actions lancés ou liquidés en cours d'exercice, la performance annuelle correspondante n'a pas été calculée.

La performance historique ne donne pas d'indication sur la performance future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat d'actions de la SICAV.

BL Equities Dividend

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR) au 30 septembre 2025

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
Portefeuille-titres					
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs					
Actions					
CAD	406.730	Canadian National Railway Co	36.521.415,10	32.650.169,26	4,67
CHF	8.625	Givaudan SA Reg	25.962.825,56	29.813.099,91	4,26
CHF	560.982	Nestlé SA Reg	48.892.436,71	43.839.411,28	6,27
CHF	391.211	SGS SA	32.304.958,15	34.509.319,04	4,93
			107.160.220,42	108.161.830,23	15,46
DKK	288.096	Coloplast A/S B	28.817.924,17	20.957.468,26	2,99
EUR	854.107	Bureau Veritas SA	22.533.128,67	22.753.410,48	3,25
EUR	7.954	Hermes Intl SA	11.264.536,74	16.568.182,00	2,37
EUR	107.259	L'Oréal SA	37.408.940,39	39.524.941,50	5,65
EUR	65.439	LVMH Moët Hennessy L Vuit SE	38.584.106,44	34.060.999,50	4,87
EUR	13.911	Robertet SA	11.256.521,50	11.045.334,00	1,58
EUR	993.719	Unilever Plc Reg	40.565.273,60	50.242.432,64	7,18
			161.612.507,34	174.195.300,12	24,90
GBP	422.992	Intertek Group Plc	22.414.762,06	22.884.014,08	3,27
TWD	819.000	Taiwan Semiconduct Mfg Co Ltd	12.045.222,93	29.878.027,55	4,27
USD	115.612	Accenture Plc	25.504.277,29	24.264.793,57	3,47
USD	498.796	Colgate-Palmolive Co	32.518.804,26	33.936.552,40	4,85
USD	281.700	Kimberly-Clark Corp	32.440.207,34	29.811.122,18	4,26
USD	70.500	Microsoft Corp	9.635.118,04	31.078.322,48	4,44
USD	128.800	Paychex Inc	12.960.084,79	13.895.644,92	1,99
USD	159.100	Pepsico Inc	18.204.056,52	19.016.982,85	2,72
USD	143.300	Resmed Inc	23.764.091,72	33.384.832,55	4,77
USD	427.199	Rollins Inc	15.280.456,47	21.357.223,08	3,05
USD	22.400	S&P Global Inc	8.272.635,01	9.278.951,44	1,33
USD	164.050	Union Pacific Corp	27.164.491,86	33.002.679,69	4,72
			205.744.223,30	249.027.105,16	35,60
VND	3.317.280	Vietnam Dairy Product Corp	12.031.455,63	6.410.104,70	0,92
ZAR	1.800.000	AVI Ltd	10.301.318,39	8.783.677,44	1,25
Total portefeuille-titres			596.649.049,34	652.947.696,80	93,33
Avoirs bancaires				46.832.410,44	6,69
Autres actifs/(passifs) nets				-135.390,32	-0,02
Total				699.644.716,92	100,00

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Equities Dividend

Répartition économique et géographique du portefeuille-titres au 30 septembre 2025

Répartition économique

(en pourcentage de l'actif net)

Biens de consommation non-cyclique	33,10 %
Industrie	27,21 %
Technologies	12,18 %
Services de santé	7,76 %
Biens de consommation durable	7,24 %
Matières premières	5,84 %
Total	<u>93,33 %</u>

Répartition géographique

(par pays de résidence de l'émetteur)
(en pourcentage de l'actif net)

Etats-Unis d'Amérique	32,13 %
France	17,72 %
Suisse	15,46 %
Royaume-Uni	10,45 %
Canada	4,67 %
Taïwan	4,27 %
Irlande	3,47 %
Danemark	2,99 %
Afrique du Sud	1,25 %
Vietnam	0,92 %
Total	<u>93,33 %</u>

BL Emerging Markets

Etat du patrimoine (en EUR)

au 30 septembre 2025

Actif

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	247.441.322,26
Avoirs bancaires	16.936.872,05
A recevoir sur émissions d'actions	27,04
Revenus à recevoir sur portefeuille-titres	628.570,40
Charges payées d'avance	114,98
Total de l'actif	265.006.906,73

Exigible

Frais à payer	268.910,12
Total de l'exigible	268.910,12
Actif net à la fin de l'exercice	264.737.996,61

Répartition des actifs nets par classe d'action

Classe d'action	Nombre d'actions	Devise action	VNI par action en devise de la classe d'action	Actifs nets par classe d'action (en EUR)
A	23.370,952	EUR	137,64	3.216.757,99
AM	278.707,895	EUR	141,49	39.433.951,70
B	283.903,406	EUR	184,08	52.260.093,38
BC	13.858,528	USD	115,53	1.362.657,61
BCM	24.122,965	USD	119,70	2.457.556,44
BI	4.045,880	EUR	1.019,90	4.126.389,59
BM	848.862,157	EUR	190,57	161.769.791,34
BR	77,350	EUR	146,70	11.347,59
Z	920,131	EUR	108,08	99.450,97
				264.737.996,61

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Emerging Markets

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net (en EUR)

du 1er octobre 2024 au 30 septembre 2025

Revenus

Dividendes, nets	7.083.699,74
Intérêts sur obligations et autres titres, nets	213.820,58
Rendements sur sukuk	56.082,78
Intérêts bancaires	288.923,37
Total des revenus	7.642.526,47

Charges

Commission de gestion	2.562.391,83
Commission de dépositaire	119.570,32
Frais bancaires et autres commissions	129.573,35
Frais sur transactions	732.441,50
Frais d'administration centrale	177.921,09
Frais professionnels	4.784,55
Autres frais d'administration	153.836,16
Taxe d'abonnement	130.850,09
Autres impôts	81.746,02
Intérêts bancaires payés	28.361,06
Autres charges	70.200,95
Total des charges	4.191.676,92

Revenus nets des investissements	3.450.849,55

Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)

- sur portefeuille-titres	-1.091.701,09
- sur changes à terme	-8.301,33
- sur devises	-459.027,10
Résultat réalisé	1.891.820,03

Variation nette de la plus-/-(moins-) value non réalisée

- sur portefeuille-titres	-2.025.418,73

Résultat des opérations	-133.598,70

Dividendes payés	-708.803,70

Réinvestissements	-

Emissions	16.059.624,38

Rachats	-105.539.741,42

Total des variations de l'actif net	-90.322.519,44

Total de l'actif net au début de l'exercice	355.060.516,05

Total de l'actif net à la fin de l'exercice	264.737.996,61

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Emerging Markets

Statistiques (en EUR)

au 30 septembre 2025

Total de l'actif net	Devise	30.09.2023	30.09.2024	30.09.2025
	EUR	374.908.654,35	355.060.516,05	264.737.996,61

VNI par classe d'action	Devise	30.09.2023	30.09.2024	30.09.2025
A	EUR	125,07	137,91	137,64
AM	EUR	128,44	141,62	141,49
AR	EUR	107,95	119,08	115,66
B	EUR	163,10	182,16	184,08
BC	USD	92,25	108,61	115,53
BCI	USD	1.069,10	1.267,59	1.236,76
BCM	USD	94,81	112,09	119,70
BI	EUR	891,17	1.002,34	1.019,90
BM	EUR	167,53	187,83	190,57
BR	EUR	130,61	145,54	146,70
Z	EUR	-	105,63	108,08

*Valeur nette d'inventaire utilisée pour le rachat final.

Performance annuelle par classe d'action (en %)	Devise	30.09.2023	30.09.2024	30.09.2025
A	EUR	0,83	11,70	1,05
AM	EUR	1,15	12,05	1,46
B	EUR	0,82	11,69	1,05
BC	USD	8,95	17,73	6,37
BCM	USD	9,42	18,23	6,79
BI	EUR	1,53	12,47	1,75
BM	EUR	1,21	12,12	1,46
BR	EUR	0,49	11,43	0,80
Z	EUR	-	-	2,32

Nombre d'actions	en circulation au début de l'exercice	émises	remboursées	en circulation à la fin de l'exercice
A	35.101,999	596,209	-12.327,256	23.370,952
AM	410.509,508	16.789,238	-148.590,851	278.707,895
AR	1,000	-	-1,000	-
B	321.015,336	8.929,270	-46.041,200	283.903,406
BC	14.907,620	-	-1.049,092	13.858,528
BCI	1,000	-	-1,000	-
BCM	25.358,153	579,416	-1.814,604	24.122,965
BI	4.659,965	138,695	-752,780	4.045,880
BM	1.197.252,801	64.615,639	-413.006,283	848.862,157
BR	80,492	-	-3,142	77,350
Z	427,541	595,590	-103,000	920,131

TER par classe d'action au 30.09.2025 (non-audit)

(en %)

A	1,56
AM	1,16
B	1,57

Les performances annuelles ont été calculées pour les 3 derniers exercices en tenant compte de tout dividende versé durant chacun de ces exercices. Pour les compartiments / classes d'actions lancés ou liquidés en cours d'exercice, la performance annuelle correspondante n'a pas été calculée.

La performance historique ne donne pas d'indication sur la performance future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat d'actions de la SICAV.

BL Emerging Markets

Statistiques (en EUR) (suite)

au 30 septembre 2025

TER par classe d'action au 30.09.2025 (non-audit�)	(en %)
BC	1,57
BCM	1,17
BI	0,88
BM	1,16
BR	1,80
Z	0,33

Dividendes pay�s	Devise	Dividende par classe d'action	Date ex-dividende
A	EUR	1,66	04.02.2025
AM	EUR	2,11	04.02.2025
AR	EUR	2,25	04.02.2025

Les performances annuelles ont  t  calcul es pour les 3 derniers exercices en tenant compte de tout dividende vers  durant chacun de ces exercices. Pour les compartiments / classes d'actions lanc s ou liquid s en cours d'exercice, la performance annuelle correspondante n'a pas  t  calcul e.

La performance historique ne donne pas d'indication sur la performance future. Les donn es de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais per us lors de l' mission et du rachat d'actions de la SICAV.

BL Emerging Markets

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR) au 30 septembre 2025

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
Portefeuille-titres					
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs					
Actions					
BRL	2.500.000	Ambev SA	8.425.046,21	4.829.032,75	1,82
BRL	2.200.000	Odontoprev SA	5.652.658,68	4.653.765,62	1,76
BRL	1.000.000	Raia Drogasil SA Reg	2.981.642,96	2.942.953,95	1,11
BRL	350.000	Totvs SA	1.630.248,24	2.568.374,39	0,97
BRL	270.000	Weg SA	494.322,36	1.578.410,69	0,60
			19.183.918,45	16.572.537,40	6,26
CNY	984.927	Centre Testing Intl Gr Co Ltd A	2.071.609,93	1.514.164,57	0,57
CNY	564.290	Foshan Haitai Flav & Fo Co Ltd A	3.056.672,97	2.628.145,29	0,99
CNY	25.000	Kweichow Moutai Co Ltd A Reg	4.404.760,14	4.315.511,35	1,63
			9.533.043,04	8.457.821,21	3,19
HKD	700.000	Alibaba Group Holding Ltd Reg	10.947.265,07	13.553.628,48	5,12
HKD	270.000	ASMPT Ltd	2.402.656,99	2.423.408,46	0,92
HKD	3.000.000	Budweiser Brewing Co APAC Ltd Reg	5.220.927,02	2.717.289,20	1,03
HKD	540.000	Fuyao Glass Industry Gr Co Ltd	2.199.228,22	4.625.298,78	1,75
HKD	1.040.000	Haitian Intl Holdings Ltd	1.523.082,45	2.439.171,80	0,92
HKD	130.000	Hong Kong Sec Clearing Co Ltd	5.293.582,91	6.285.645,62	2,37
HKD	230.904	JD.com Inc Reg A	4.526.077,87	3.498.368,07	1,32
HKD	220.000	Netease Inc Reg	3.379.437,24	5.698.868,68	2,15
HKD	230.000	Tencent Holdings Ltd	10.717.212,10	16.681.136,45	6,30
HKD	1.300.000	Travelsky Technology Ltd H	2.101.742,90	1.510.261,46	0,57
HKD	35.000	Trip Com Group Ltd	2.045.767,31	2.281.910,33	0,86
HKD	9.000.000	Want Want China Holdings Ltd	6.828.520,83	5.208.137,62	1,97
HKD	110.000	Yum China Holdings Inc	5.491.023,40	4.103.281,71	1,55
			62.676.524,31	71.026.406,66	26,83
IDR	34.000.000	Kalbe Farma Tbk (PT)	3.219.258,47	1.962.152,02	0,74
IDR	8.000.000	PT Indofood CBP Sukses Mak Tbk	4.413.371,10	3.871.190,09	1,46
			7.632.629,57	5.833.342,11	2,20
INR	90.000	Asian Paints Ltd Reg	2.410.243,02	2.026.440,01	0,77
INR	537.500	Container Corp of India Ltd Reg	2.781.056,45	2.707.836,45	1,02
INR	180.000	Infosys Ltd Reg	3.243.881,00	2.486.571,24	0,94
INR	200.000	Pidilite Industries Ltd Reg	3.026.267,81	2.813.062,82	1,06
INR	100.000	Tata Consultancy Services Ltd	3.861.176,51	2.767.455,95	1,05
			15.322.624,79	12.801.366,47	4,84
KRW	35.000	Amorepacific Corp (New)	4.762.448,03	2.595.517,85	0,98
KRW	35.000	Binggrae Co Ltd	1.861.565,46	1.591.691,24	0,60
KRW	60.000	Coway Co Ltd	2.604.353,13	3.583.579,14	1,35
KRW	95.000	S-1 CORP	4.851.054,54	4.844.501,78	1,83
KRW	210.000	Samsung Electronics Co Ltd	10.073.125,43	10.683.431,62	4,04
			24.152.546,59	23.298.721,63	8,80
MXN	2.300.000	Kimberly-Clark Mex SAB de CV A	3.559.444,01	4.136.401,50	1,56
MYR	500.000	Carlsberg Brewery Malaysia Bhd	1.431.622,37	1.664.382,41	0,63
MYR	400.000	Heineken Malaysia Bhd	1.242.298,99	1.723.030,15	0,65
			2.673.921,36	3.387.412,56	1,28
PEN	604.967	Alicorp SAA	1.288.369,13	1.304.452,83	0,49
PHP	22.300.000	D&L Industries Inc	3.420.883,51	1.640.778,19	0,62
PHP	37.408.933	RFM Corp	3.212.072,24	2.314.689,36	0,87
PHP	2.430.000	Universal Robina Corp	4.790.718,82	2.520.168,25	0,95
			11.423.674,57	6.475.635,80	2,44
SGD	3.600.000	Sheng Siong Group Ltd	1.180.745,45	4.943.596,29	1,87

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Emerging Markets

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR) (suite)

au 30 septembre 2025

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
THB	2.100.000	CP All PCL Foreign	3.669.929,47	2.603.681,31	0,98
TWD	15.000	Aspeed Tec Inc Reg	769.128,70	2.117.581,56	0,80
TWD	30.000	King Slide Works Co Ltd	313.876,55	2.759.145,88	1,04
TWD	55.000	MediaTek Inc	1.153.621,87	2.021.836,13	0,76
TWD	1.500.467	Pacific Hospital Supply Co Ltd	2.873.478,48	3.724.748,24	1,41
TWD	610.000	President Chain Store Corp	4.032.254,69	4.229.013,06	1,60
TWD	500.000	Sinbon Electronics Co Ltd	4.400.735,11	3.214.810,29	1,22
TWD	1.300.000	Taiwan Secom	2.417.230,27	4.052.058,71	1,53
TWD	620.000	Taiwan Semiconduct Mfg Co Ltd	9.417.595,13	22.618.287,04	8,54
			25.377.920,80	44.737.480,91	16,90
USD	370.000	Cia Cervecerias Unidas SA ADR repr 2 Shares	5.861.483,79	3.816.673,05	1,44
USD	60.000	Coca-Cola Femsa SAB de CV ADR repr 10 Units	3.677.485,27	4.243.584,83	1,60
USD	120.000	Full Truck Alliance Co Ltd ADR	1.366.875,08	1.324.652,11	0,50
			10.905.844,14	9.384.909,99	3,54
VND	2.000.000	Vietnam Dairy Product Corp	7.417.135,78	3.864.675,09	1,46
ZAR	450.000	AVI Ltd	2.357.266,84	2.195.919,36	0,83
ZAR	260.000	Clicks Group Ltd	2.903.529,91	4.520.414,99	1,71
ZAR	240.000	Tiger Brands Ltd	3.619.952,62	3.655.544,20	1,38
			8.880.749,37	10.371.878,55	3,92
Total actions			214.879.020,83	229.200.320,31	86,56
Obligations					
EUR	2.000.000	Philippines 0.875% EMTN Sen 19/17.05.27	1.976.400,00	1.947.630,00	0,74
USD	2.000.000	Abu Dhabi (Emirate of) 3.125% MTN Ser6 Sen Reg S 17/11.10.27	1.773.851,52	1.684.114,22	0,64
USD	3.000.000	Poland 3.25% Sen 16/06.04.26	2.860.175,12	2.542.065,62	0,96
USD	2.000.000	Romania 3% 22/27.02.27	1.687.000,80	1.662.292,01	0,63
			6.321.027,44	5.888.471,85	2,23
Total obligations			8.297.427,44	7.836.101,85	2,97
Sukuk					
USD	2.000.000	Malaysia Sukuk Global Bhd 3.179% Reg S Ser 1 16/27.04.26	1.825.472,93	1.694.880,63	0,64
Total sukuk			1.825.472,93	1.694.880,63	0,64
Valeurs mobilières négociées sur un autre marché réglementé					
Actions					
KRW	80.000	Classys Inc	2.639.681,10	2.449.688,62	0,93
KRW	114.980	Leeno Industrial Inc	2.627.871,05	3.590.534,07	1,36
KRW	17.000	Park Systems Corp	1.934.204,25	2.669.796,78	1,01
Total actions			7.201.756,40	8.710.019,47	3,30
Total portefeuille-titres			232.203.677,60	247.441.322,26	93,47
Avoirs bancaires				16.936.872,05	6,40
Autres actifs/(passifs) nets				359.802,30	0,13
Total				264.737.996,61	100,00

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Emerging Markets

Répartition économique et géographique du portefeuille-titres au 30 septembre 2025

Répartition économique

(en pourcentage de l'actif net)

Technologies	35,60 %
Biens de consommation non-cyclique	30,23 %
Biens de consommation durable	10,87 %
Services de santé	4,84 %
Industrie	4,12 %
Finances	3,01 %
Pays et gouvernements	2,33 %
Matières premières	1,83 %
Administrations publiques locales	0,64 %
Total	<u>93,47 %</u>

Répartition géographique

(par pays de résidence de l'émetteur)
(en pourcentage de l'actif net)

Taiwan	16,90 %
Caïmans (Iles)	16,26 %
Corée du Sud	12,10 %
Chine	11,03 %
Brésil	6,26 %
Inde	4,84 %
Afrique du Sud	3,92 %
Philippines	3,18 %
Mexique	3,16 %
Singapour	2,73 %
Hong Kong	2,37 %
Indonésie	2,20 %
Malaisie	1,92 %
Vietnam	1,46 %
Chili	1,44 %
Thaïlande	0,98 %
Pologne	0,96 %
Emirats Arabes Unis	0,64 %
Roumanie	0,63 %
Pérou	0,49 %
Total	<u>93,47 %</u>

BL Global Flexible EUR

Etat du patrimoine (en EUR)

au 30 septembre 2025

Actif

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	1.167.616.760,49
Avoirs bancaires	2.742.546,41
A recevoir sur émissions d'actions	17.573,89
Revenus à recevoir sur portefeuille-titres	1.579.000,77
Intérêts bancaires à recevoir	82,84
Plus-values non réalisées sur changes à terme	1.130.620,93
Charges payées d'avance	498,88
Total de l'actif	1.173.087.084,21

Exigible

Dettes bancaires	814.626,94
A payer sur rachats d'actions	737,52
Frais à payer	1.215.220,11
Total de l'exigible	2.030.584,57
Actif net à la fin de l'exercice	1.171.056.499,64

Répartition des actifs nets par classe d'action

Classe d'action	Nombre d'actions	Devise action	VNI par action en devise de la classe d'action	Actifs nets par classe d'action (en EUR)
A	221.506,379	EUR	157,91	34.978.052,26
AM	183.662,641	EUR	163,27	29.986.009,72
AR	174,859	EUR	164,01	28.679,35
B	2.833.579,868	EUR	223,11	632.197.872,31
B CHF HEDGED	27.420,732	CHF	132,72	3.892.156,90
BI	180.671,718	EUR	1.232,39	222.657.147,95
BM	1.011.738,833	EUR	231,00	233.714.264,18
BM CHF HEDGED	2,000	CHF	137,95	295,07
BR	58.614,261	EUR	211,86	12.417.985,43
Z	10.490,272	EUR	112,87	1.184.036,47
				1.171.056.499,64

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Global Flexible EUR

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net (en EUR)

du 1er octobre 2024 au 30 septembre 2025

Revenus

Dividendes, nets	13.987.403,57
Intérêts sur obligations et autres titres, nets	2.187.938,33
Intérêts bancaires	861.873,12
Autres revenus	142.116,44
Total des revenus	17.179.331,46

Charges

Commission de gestion	12.308.584,83
Commission de dépositaire	495.131,47
Frais bancaires et autres commissions	165.214,03
Frais sur transactions	1.931.202,55
Frais d'administration centrale	279.368,59
Frais professionnels	21.235,49
Autres frais d'administration	340.992,69
Taxe d'abonnement	497.401,44
Autres impôts	139.014,91
Intérêts bancaires payés	54.215,07
Autres charges	64.373,76
Total des charges	16.296.734,83

Revenus nets des investissements	882.596,63

Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)

- sur portefeuille-titres	48.935.046,03
- sur futures	-11.469.932,50
- sur changes à terme	10.889.371,48
- sur devises	-1.890.109,17
Résultat réalisé	47.346.972,47

Variation nette de la plus-/ (moins-) value non réalisée

- sur portefeuille-titres	-1.648.633,17
- sur changes à terme	-1.576.037,09
Résultat des opérations	44.122.302,21

Dividendes payés	-1.236.478,36

Réinvestissements	0,62

Emissions	73.704.110,85

Rachats	-205.188.182,13

Total des variations de l'actif net	-88.598.246,81

Total de l'actif net au début de l'exercice	1.259.654.746,45

Total de l'actif net à la fin de l'exercice	1.171.056.499,64

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Global Flexible EUR

Statistiques (en EUR)

au 30 septembre 2025

Total de l'actif net	Devise	30.09.2023	30.09.2024	30.09.2025
	EUR	1.531.766.629,80	1.259.654.746,45	1.171.056.499,64

VNI par classe d'action	Devise	30.09.2023	30.09.2024	30.09.2025
A	EUR	134,24	154,89	157,91
AM	EUR	138,36	159,64	163,27
AR	EUR	139,78	161,21	164,01
B	EUR	186,09	215,12	223,11
B CHF HEDGED	CHF	116,54	131,20	132,72
BI	EUR	1.013,71	1.180,12	1.232,39
BM	EUR	191,18	221,85	231,00
BM CHF HEDGED	CHF	121,10	136,53	137,95
BR	EUR	177,57	204,79	211,86
BR CHF HEDGED	CHF	113,90	127,42	130,15
Z	EUR	-	107,48	112,87

* 13/02/2025

*Valeur nette d'inventaire utilisée pour le rachat final.

Performance annuelle par classe d'action (en %)	Devise	30.09.2023	30.09.2024	30.09.2025
A	EUR	-3,12	15,59	3,72
AM	EUR	-2,74	16,03	4,13
AR	EUR	-3,32	15,33	3,45
B	EUR	-3,10	15,60	3,71
B CHF HEDGED	CHF	-4,81	12,58	1,16
BI	EUR	-2,41	16,42	4,43
BM	EUR	-2,72	16,04	4,12
BM CHF HEDGED	CHF	-4,36	12,74	1,04
BR	EUR	-3,33	15,33	3,45
Z	EUR	-	-	5,01

Nombre d'actions	en circulation au début de l'exercice	émises	réinvesties	remboursées	en circulation à la fin de l'exercice
A	270.312,118	17.481,020	0,004	-66.286,763	221.506,379
AM	212.141,032	13.299,253	-	-41.777,644	183.662,641
AR	174,859	-	-	-	174,859
B	3.216.569,590	103.150,497	-	-486.140,219	2.833.579,868
B CHF HEDGED	27.420,732	-	-	-	27.420,732
BI	192.428,761	35.683,219	-	-47.440,262	180.671,718
BM	1.109.285,594	19.331,600	-	-116.878,361	1.011.738,833
BM CHF HEDGED	2,000	-	-	-	2,000
BR	69.947,930	670,824	-	-12.004,493	58.614,261
BR CHF HEDGED	1,000	-	-	-1,000	-
Z	5.602,263	5.077,703	-	-189,694	10.490,272

Les performances annuelles ont été calculées pour les 3 derniers exercices en tenant compte de tout dividende versé durant chacun de ces exercices. Pour les compartiments / classes d'actions lancés ou liquidés en cours d'exercice, la performance annuelle correspondante n'a pas été calculée.

La performance historique ne donne pas d'indication sur la performance future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat d'actions de la SICAV.

BL Global Flexible EUR

Statistiques (en EUR) (suite)

au 30 septembre 2025

TER par classe d'action (en %)
au 30.09.2025 (non-audit )

A	1,42
AM	1,02
AR	1,66
B	1,42
B CHF HEDGED	1,47
BI	0,74
BM	1,03
BM CHF HEDGED	1,17
BR	1,67
Z	0,18

Dividendes pay�s	Devise	Dividende par classe d'action	Date ex-dividende
A	EUR	2,67	04.02.2025
AM	EUR	2,88	04.02.2025
AR	EUR	2,70	04.02.2025

Les performances annuelles ont  t  calcul es pour les 3 derniers exercices en tenant compte de tout dividende vers  durant chacun de ces exercices. Pour les compartiments / classes d'actions lanc s ou liquid s en cours d'exercice, la performance annuelle correspondante n'a pas  t  calcul e.

La performance historique ne donne pas d'indication sur la performance future. Les donn es de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais per us lors de l' mission et du rachat d'actions de la SICAV.

BL Global Flexible EUR

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR) au 30 septembre 2025

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
Portefeuille-titres					
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs					
Actions					
CAD	500.000	Alamos Gold Inc	9.733.040,92	14.835.913,33	1,27
CAD	130.000	Canadian National Railway Co	13.458.097,07	10.435.723,95	0,89
CAD	600.000	Enbridge Inc	20.739.424,54	25.766.962,89	2,20
CAD	261.052	Franco Nevada Corporation	22.237.563,26	49.462.878,80	4,22
CAD	1.250.000	Orla Mining Ltd	11.430.743,97	11.476.348,13	0,98
CAD	1.000.000	Wesdome Gold Mines Ltd Reg	10.923.684,23	13.260.878,21	1,13
CAD	360.000	Wheaton Precious Metals Corp Reg	10.795.536,76	34.293.805,45	2,93
			99.318.090,75	159.532.510,76	13,62
CHF	16.000	Geberit AG Reg	7.333.814,11	10.219.189,71	0,87
CHF	3.000	Givaudan SA Reg	9.188.033,83	10.369.773,88	0,89
CHF	270.000	Nestlé SA Reg	22.572.462,87	21.099.858,90	1,80
CHF	160.000	Roche Holding Ltd Pref	41.279.613,96	44.473.667,19	3,80
CHF	260.000	SGS SA	22.138.589,29	22.934.996,59	1,96
CHF	58.000	Sika Ltd	14.110.863,22	10.985.586,15	0,94
			116.623.377,28	120.083.072,42	10,26
DKK	210.000	Coloplast A/S B	22.136.554,02	15.276.395,14	1,30
DKK	350.000	Novo Nordisk AS B	26.238.571,88	16.160.250,42	1,38
			48.375.125,90	31.436.645,56	2,68
EUR	33.650	ASML Holding NV	21.163.125,33	27.865.565,00	2,38
EUR	210.000	Kone Oyj B	10.507.347,66	12.180.000,00	1,04
EUR	51.000	L'Oréal SA	15.037.130,30	18.793.500,00	1,61
EUR	45.000	LVMH Moët Hennessy L Vuit SE	22.671.868,15	23.422.500,00	2,00
EUR	800.000	Ryanair Holdings Plc	14.137.180,68	19.760.000,00	1,69
EUR	51.000	Schneider Electric SE	12.082.405,04	12.117.600,00	1,04
EUR	51.000	Siemens AG Reg	11.419.496,22	11.689.200,00	1,00
EUR	105.000	Wolters Kluwer NV	14.090.451,60	12.195.750,00	1,04
			121.109.004,98	138.024.115,00	11,80
GBP	93.000	AstraZeneca Plc	11.093.260,55	11.914.518,79	1,02
GBP	285.000	Relx Plc	12.910.887,37	11.614.560,89	0,99
GBP	150.000	Spirax Group PLC	11.623.031,77	11.712.003,38	1,00
			35.627.179,69	35.241.083,06	3,01
HKD	1.500.000	AIA Group Ltd	11.308.905,86	12.249.132,76	1,05
HKD	2.250.000	Alibaba Group Holding Ltd Reg	31.336.460,44	43.565.234,39	3,72
HKD	480.000	Hong Kong Sec Clearing Co Ltd	17.924.093,34	23.208.537,67	1,98
HKD	1.000.000	JD.com Inc Reg A	15.132.174,76	15.150.746,92	1,29
HKD	390.000	Tencent Holdings Ltd	18.768.081,77	28.285.405,29	2,42
			94.469.716,17	122.459.057,03	10,46
INR	475.000	Asian Paints Ltd Reg	13.157.732,97	10.695.100,06	0,91
INR	790.000	Infosys Ltd Reg	11.393.896,26	10.913.284,89	0,93
INR	350.000	Tata Consultancy Services Ltd	13.314.262,71	9.686.095,82	0,83
			37.865.891,94	31.294.480,77	2,67
JPY	850.000	Asahi Intecc Co Ltd	13.148.104,20	11.762.952,51	1,00
JPY	540.000	Daifuku Co Ltd	8.717.608,15	14.759.162,40	1,26
JPY	485.000	Fanuc Corp	11.157.810,86	11.911.597,53	1,02
JPY	210.000	GMO Payment Gateway Inc	9.680.716,35	10.040.497,03	0,86
JPY	105.000	Hoya Corp	10.919.960,64	12.388.765,62	1,06
JPY	300.000	Itochu Corp	12.572.208,78	14.566.577,93	1,24
JPY	1.300.000	Japan Exchange Group Inc	11.639.554,54	12.379.401,47	1,06
JPY	315.000	Kajima Corp	5.440.024,68	7.834.419,40	0,67
JPY	33.000	Keyence Corp	11.077.578,54	10.493.260,71	0,90
JPY	450.000	Kobe Bussan Co Ltd Reg	10.232.221,23	10.538.554,36	0,90
JPY	10.000	Nintendo Co Ltd	387.688,02	737.894,73	0,06

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Global Flexible EUR

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR) (suite) au 30 septembre 2025

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
JPY	340.000	Nomura Research Institute Ltd Reg	7.255.460,53	11.114.924,77	0,95
JPY	360.000	Obic Co Ltd	9.759.211,47	10.692.068,74	0,91
JPY	63.000	Shimano Inc	6.127.619,11	6.026.476,46	0,52
JPY	900.000	Sony Financial Hgs Inc	446.742,86	850.552,62	0,07
JPY	900.000	Sony Group Corp	10.970.647,46	22.088.436,53	1,89
JPY	700.000	Terumo Corp	10.161.107,89	9.854.539,49	0,84
JPY	93.200	Tokyo Electron Ltd	13.447.914,57	14.157.160,16	1,21
JPY	2.000.000	Unicharm Corp	14.555.975,86	11.057.184,01	0,94
			177.698.155,74	203.254.426,47	17,36
SEK	690.000	Assa Abloy AB B	14.784.369,52	20.391.545,71	1,74
TWD	1.800.000	Sinbon Electronics Co Ltd	14.392.441,65	11.573.317,06	0,99
TWD	1.000.000	Taiwan Semiconduct Mfg Co Ltd	11.026.606,10	36.481.108,12	3,12
			25.419.047,75	48.054.425,18	4,11
USD	50.000	Adobe Inc Reg	20.390.550,52	15.011.277,08	1,28
USD	69.000	Alphabet Inc A	10.293.062,05	14.276.267,08	1,22
USD	70.000	Check Point Software Tec Ltd	13.059.410,14	12.327.077,75	1,05
USD	100.000	Clorox Co	11.083.227,82	10.494.063,58	0,90
USD	40.000	Ilex Corp	5.669.588,08	5.541.001,74	0,47
USD	180.000	Nike Inc B	11.328.733,40	10.682.497,13	0,91
USD	120.000	Royal Gold Inc	10.650.295,94	20.485.637,69	1,75
USD	58.000	Union Pacific Corp	12.146.367,74	11.668.122,05	1,00
USD	30.000	Visa Inc A	8.026.142,85	8.716.456,02	0,74
USD	45.000	Waters Corp	11.078.937,66	11.482.573,73	0,98
USD	85.000	Zoetis Inc A	11.111.326,18	10.585.301,50	0,90
			124.837.642,38	131.270.275,35	11,20
Total actions			896.127.602,10	1.041.041.637,31	88,91
Certificats d'investissements					
USD	120.000	Invesco Physical Markets PLC Certif Gold Perpetual	26.193.132,02	37.757.181,16	3,22
Total certificats d'investissements			26.193.132,02	37.757.181,16	3,22
Obligations					
USD	36.000.000	US ILB Ser AE-2028 23/15.10.28	34.186.684,38	33.659.632,60	2,87
USD	36.000.000	US ILB Ser D-2033 23/15.07.33	32.259.907,96	32.100.361,55	2,74
USD	13.500.000	US ILB Ser D-2035 25/15.07.35	11.587.311,21	11.656.548,75	1,00
USD	13.000.000	US ILB Ser X-2030 25/15.04.30	11.425.005,38	11.401.399,12	0,97
Total obligations			89.458.908,93	88.817.942,02	7,58
Total portefeuille-titres			1.011.779.643,05	1.167.616.760,49	99,71
Avoirs bancaires				2.742.546,41	0,23
Dettes bancaires				-814.626,94	-0,07
Autres actifs/(passifs) nets				1.511.819,68	0,13
Total				1.171.056.499,64	100,00

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Global Flexible EUR

Répartition économique et géographique du portefeuille-titres au 30 septembre 2025

Répartition économique

(en pourcentage de l'actif net)

Technologies	23,64 %
Industrie	17,93 %
Matières premières	15,02 %
Services de santé	12,28 %
Finances	8,24 %
Pays et gouvernements	7,58 %
Biens de consommation durable	6,67 %
Biens de consommation non-cyclique	6,15 %
Energie	2,20 %
Total	<u>99,71 %</u>

Répartition géographique

(par pays de résidence de l'émetteur)
(en pourcentage de l'actif net)

Etats-Unis d'Amérique	17,73 %
Japon	17,36 %
Canada	13,62 %
Suisse	10,26 %
Caïmans (Iles)	6,14 %
Irlande	4,91 %
France	4,65 %
Taïwan	4,11 %
Pays-Bas	3,42 %
Hong Kong	3,03 %
Royaume-Uni	3,01 %
Danemark	2,68 %
Inde	2,67 %
Suède	1,74 %
Chine	1,29 %
Israël	1,05 %
Finlande	1,04 %
Allemagne	1,00 %
Total	<u>99,71 %</u>

BL Global Flexible USD

Etat du patrimoine (en USD)

au 30 septembre 2025

Actif

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	82.107.368,18
Dépôts de garantie sur futures	601.560,00
Avoirs bancaires	7.761.983,89
Revenus à recevoir sur portefeuille-titres	101.539,12
Autres créances	101.849,99
Charges payées d'avance	40,99
Total de l'actif	90.674.342,17

Exigible

Moins-values non réalisées sur futures	139.725,00
Frais à payer	114.265,49
Total de l'exigible	253.990,49
Actif net à la fin de l'exercice	90.420.351,68

Répartition des actifs nets par classe d'action

Classe d'action	Nombre d'actions	Devise action	VNI par action en devise de la classe d'action	Actifs nets par classe d'action (en USD)
A	23.485,856	USD	178,36	4.188.942,05
AM	12.803,070	USD	182,28	2.333.716,71
AR	1.965,000	USD	175,91	345.667,06
B	358.999,066	USD	197,09	70.755.463,57
BI	1.632,545	USD	1.889,52	3.084.730,30
BM	46.256,579	USD	204,19	9.445.217,12
BR	875,767	USD	183,17	160.416,76
Z	961,085	USD	110,50	106.198,11
				90.420.351,68

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Global Flexible USD

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net (en USD)

du 1er octobre 2024 au 30 septembre 2025

Revenus

Dividendes, nets	505.406,02
Intérêts sur obligations et autres titres, nets	283.823,65
Intérêts bancaires	325.154,50
Total des revenus	1.114.384,17

Charges

Commission de gestion	1.057.764,74
Commission de dépositaire	51.816,13
Frais bancaires et autres commissions	7.572,41
Frais sur transactions	93.297,33
Frais d'administration centrale	132.070,06
Frais professionnels	1.609,80
Autres frais d'administration	56.059,53
Taxe d'abonnement	43.509,59
Autres impôts	14.895,10
Intérêts bancaires payés	3.328,01
Autres charges	25.287,10
Total des charges	1.487.209,80

Pertes nettes des investissements	-372.825,63

Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)

- sur portefeuille-titres	26.667.733,34
- sur futures	-1.523.097,50
- sur devises	158.482,98
Résultat réalisé	24.930.293,19

Variation nette de la plus-/moins- value non réalisée

- sur portefeuille-titres	-20.457.152,76
- sur futures	536.025,00
Résultat des opérations	5.009.165,43

Dividendes payés	-41.556,68

Réinvestissements	-

Emissions	3.015.127,13

Rachats	-13.343.957,65

Total des variations de l'actif net	-5.361.221,77

Total de l'actif net au début de l'exercice	95.781.573,45

Total de l'actif net à la fin de l'exercice	90.420.351,68

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Global Flexible USD

Statistiques (en USD)

au 30 septembre 2025

Total de l'actif net	Devise	30.09.2023	30.09.2024	30.09.2025
	USD	95.023.867,43	95.781.573,45	90.420.351,68

VNI par classe d'action	Devise	30.09.2023	30.09.2024	30.09.2025
A	USD	151,71	169,58	178,36
AM	USD	153,74	172,42	182,28
AR	USD	150,24	167,63	175,91
B	USD	166,29	186,12	197,09
BI	USD	1.572,15	1.772,13	1.889,52
BM	USD	170,89	192,06	204,19
BR	USD	155,29	173,40	183,17
Z	USD	-	103,06	110,50

Performance annuelle par classe d'action (en %)	Devise	30.09.2023	30.09.2024	30.09.2025
A	USD	8,60	11,91	5,89
AM	USD	9,03	12,36	6,32
AR	USD	8,39	11,67	5,63
B	USD	8,65	11,92	5,89
BI	USD	9,42	12,72	6,62
BM	USD	9,10	12,39	6,32
BR	USD	8,40	11,66	5,63
Z	USD	-	-	7,22

Nombre d'actions	en circulation au début de l'exercice	émises	remboursées	en circulation à la fin de l'exercice
A	24.160,952	779,364	-1.454,460	23.485,856
AM	13.392,218	965,592	-1.554,740	12.803,070
AR	1.965,000	-	-	1.965,000
B	410.126,755	7.987,369	-59.115,058	358.999,066
BI	1.874,382	509,445	-751,282	1.632,545
BM	46.874,837	1.049,700	-1.667,958	46.256,579
BR	2.072,767	-	-1.197,000	875,767
Z	270,129	690,956	-	961,085

TER par classe d'action au 30.09.2025 (non-audit)	(en %)
A	1,62
AM	1,22
AR	1,87
B	1,62
BI	0,93
BM	1,23
BR	1,86
Z	0,39

Les performances annuelles ont été calculées pour les 3 derniers exercices en tenant compte de tout dividende versé durant chacun de ces exercices. Pour les compartiments / classes d'actions lancés ou liquidés en cours d'exercice, la performance annuelle correspondante n'a pas été calculée.

La performance historique ne donne pas d'indication sur la performance future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat d'actions de la SICAV.

BL Global Flexible USD

Statistiques (en USD) (suite)

au 30 septembre 2025

Dividendes payés	Devise	Dividende par classe d'action	Date ex-dividende
A	USD	1,14	04.02.2025
AM	USD	0,97	04.02.2025
AR	USD	1,09	04.02.2025

Les performances annuelles ont été calculées pour les 3 derniers exercices en tenant compte de tout dividende versé durant chacun de ces exercices. Pour les compartiments / classes d'actions lancés ou liquidés en cours d'exercice, la performance annuelle correspondante n'a pas été calculée.

La performance historique ne donne pas d'indication sur la performance future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat d'actions de la SICAV.

BL Global Flexible USD

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en USD) au 30 septembre 2025

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
Portefeuille-titres					
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs					
Actions					
CAD	10.000	Canadian National Railway Co	987.636,29	943.188,76	1,04
CHF	12.305	Nestlé SA Reg	1.128.777,49	1.129.839,60	1,25
CHF	8.500	SGS SA	805.124,72	880.975,12	0,97
CHF	3.500	Sika Ltd	103.110,10	778.901,73	0,86
			2.037.012,31	2.789.716,45	3,08
DKK	17.800	Coloplast A/S B	1.696.137,56	1.521.391,47	1,68
DKK	23.000	Novo Nordisk AS B	1.452.687,95	1.247.749,10	1,38
			3.148.825,51	2.769.140,57	3,06
EUR	650	ASML Holding NV	575.122,82	632.434,46	0,70
EUR	3.990	L'Oréal SA	1.661.271,43	1.727.546,61	1,91
EUR	1.870	LVMH Moët Hennessy L Vuit SE	485.430,26	1.143.619,96	1,27
			2.721.824,51	3.503.601,03	3,88
JPY	6.500	Hoya Corp	521.489,71	901.096,87	1,00
JPY	80.000	Japan Exchange Group Inc	880.803,45	895.087,86	0,99
JPY	1.900	Keyence Corp	821.588,11	709.854,78	0,79
			2.223.881,27	2.506.039,51	2,78
TWD	45.000	Taiwan Semiconduct Mfg Co Ltd	334.924,69	1.928.856,51	2,13
USD	2.700	Accenture Plc	800.793,00	665.820,00	0,74
USD	2.100	Adobe Inc Reg	925.622,13	740.775,00	0,82
USD	9.500	Alphabet Inc A	769.324,81	2.309.450,00	2,55
USD	12.400	Amazon.com Inc	1.926.845,54	2.722.668,00	3,01
USD	3.800	Apple Inc Reg	121.304,23	967.594,00	1,07
USD	3.300	Broadcom Inc Reg	461.703,00	1.088.703,00	1,20
USD	2.100	Caterpillar Inc Reg	459.067,85	1.002.015,00	1,11
USD	5.800	Constellation Brands Inc A	858.531,62	781.086,00	0,86
USD	5.300	Danaher Corp	1.145.335,56	1.050.778,00	1,16
USD	1.700	IDEXX Laboratories Inc	723.091,49	1.086.113,00	1,20
USD	4.100	Lowe's Companies Inc	363.963,00	1.030.371,00	1,14
USD	3.000	Mastercard Inc A	398.491,47	1.706.430,00	1,89
USD	6.100	Microsoft Corp	464.537,74	3.159.495,00	3,49
USD	45.400	Mondelez Intl Inc	2.389.457,34	2.836.138,00	3,14
USD	5.400	Nordson Corp	1.157.587,96	1.225.530,00	1,36
USD	6.300	NVIDIA Corp	600.202,02	1.175.454,00	1,30
USD	4.200	Resmed Inc	996.162,72	1.149.666,00	1,27
USD	2.800	Roper Technologies Inc	387.900,53	1.396.332,00	1,54
USD	1.100	ServiceNow Inc Reg	794.200,00	1.012.308,00	1,12
USD	6.900	SiteOne Landscape Supply Inc	891.998,51	888.720,00	0,98
USD	1.400	Synopsys Inc	684.614,00	690.746,00	0,76
USD	1.800	Thermo Fisher Scientific Inc	548.881,99	873.036,00	0,97
USD	5.800	TJX Cos Inc	212.410,35	838.332,00	0,93
USD	14.500	Tractor Supply Co	287.658,86	824.615,00	0,91
USD	800	Tyler Technologies Inc	432.576,00	418.528,00	0,46
USD	6.900	Union Pacific Corp	1.239.378,86	1.630.953,00	1,80
USD	5.400	Visa Inc A	785.081,28	1.843.452,00	2,04
USD	3.000	Waters Corp	865.998,66	899.430,00	1,00
USD	6.600	Zoetis Inc A	1.048.989,00	965.712,00	1,07
			22.741.709,52	36.980.250,00	40,89
Total actions			34.195.814,10	51.420.792,83	56,86

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Global Flexible USD

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en USD) (suite) au 30 septembre 2025

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
Certificats d'investissements					
EUR	30.000	Wisdom Tree Metal Sec Ltd Certif Physical Silver Perpetual	1.011.017,71	1.271.060,91	1,41
USD	14.740	Invesco Physical Markets PLC Certif Gold Perpetual	3.746.890,18	5.449.230,60	6,03
USD	60.000	iShares Physical Metals Plc Certif Gold Perpetual	3.263.667,00	4.472.400,00	4,95
			7.010.557,18	9.921.630,60	10,98
Total certificats d'investissements			8.021.574,89	11.192.691,51	12,39
Obligations					
USD	2.500.000	US 2.5% Ser W-2027 22/31.03.27	2.453.564,46	2.458.252,00	2,72
USD	5.000.000	US 2.75% Ser B-2028 18/15.02.28	4.773.453,13	4.901.562,50	5,42
USD	5.230.000	US ILB Ser AE-2026 21/15.10.26	5.864.874,74	6.149.557,77	6,80
USD	5.400.000	US ILB Ser AE-2027 22/15.10.27	5.768.915,61	5.984.511,57	6,62
Total obligations			18.860.807,94	19.493.883,84	21,56
Total portefeuille-titres			61.078.196,93	82.107.368,18	90,81
Avoirs bancaires				7.761.983,89	8,58
Autres actifs/(passifs) nets				550.999,61	0,61
Total				90.420.351,68	100,00

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Global Flexible USD

Répartition économique et géographique du portefeuille-titres au 30 septembre 2025

Répartition économique

(en pourcentage de l'actif net)

Pays et gouvernements	21,56 %
Technologies	21,53 %
Services de santé	10,73 %
Finances	8,43 %
Biens de consommation durable	8,33 %
Biens de consommation non-cyclique	8,14 %
Industrie	6,28 %
Matières premières	5,81 %
Total	<u>90,81 %</u>

Répartition géographique

(par pays de résidence de l'émetteur)
(en pourcentage de l'actif net)

Etats-Unis d'Amérique	61,71 %
Irlande	11,72 %
France	3,18 %
Suisse	3,08 %
Danemark	3,06 %
Japon	2,78 %
Taiwan	2,13 %
Jersey	1,41 %
Canada	1,04 %
Pays-Bas	0,70 %
Total	<u>90,81 %</u>

BL Global Equities

Etat du patrimoine (en EUR)

au 30 septembre 2025

Actif

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	303.938.230,30
Avoirs bancaires	7.503.643,82
Revenus à recevoir sur portefeuille-titres	270.198,43
Intérêts bancaires à recevoir	2,79
Charges payées d'avance	142,57
Total de l'actif	311.712.217,91

Exigible

Frais à payer	358.872,64
Total de l'exigible	358.872,64
Actif net à la fin de l'exercice	311.353.345,27

Répartition des actifs nets par classe d'action

Classe d'action	Nombre d'actions	Devise action	VNI par action en devise de la classe d'action	Actifs nets par classe d'action (en EUR)
A	20.805,509	EUR	245,44	5.106.437,31
AM	30.088,013	EUR	253,43	7.625.309,62
B	1.799.365,658	EUR	122,61	220.619.675,65
BI	14.995,342	EUR	1.170,95	17.558.809,94
BM	506.791,348	EUR	115,41	58.488.721,31
Z	19.677,894	EUR	99,32	1.954.391,44
				311.353.345,27

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Global Equities

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net (en EUR)

du 1er octobre 2024 au 30 septembre 2025

Revenus

Dividendes, nets	3.545.495,90
Intérêts bancaires	144.033,75
Autres revenus	18.970,30
Total des revenus	3.708.499,95

Charges

Commission de gestion	3.677.094,06
Commission de dépositaire	141.074,34
Frais bancaires et autres commissions	23.957,92
Frais sur transactions	326.306,09
Frais d'administration centrale	134.451,05
Frais professionnels	6.123,74
Autres frais d'administration	102.546,87
Taxe d'abonnement	153.762,35
Autres impôts	50.353,97
Intérêts bancaires payés	13.468,58
Autres charges	24.394,61
Total des charges	4.653.533,58

Pertes nettes des investissements	-945.033,63

Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)

- sur portefeuille-titres	29.901.157,10
- sur changes à terme	22.037,41
- sur devises	-338.662,23
Résultat réalisé	28.639.498,65

Variation nette de la plus-/ (moins-) value non réalisée

- sur portefeuille-titres	-47.285.872,90
Résultat des opérations	-18.646.374,25

Dividendes payés	-

Réinvestissements	-

Emissions	32.905.908,34

Rachats	-35.593.090,61

Total des variations de l'actif net	-21.333.556,52

Total de l'actif net au début de l'exercice	332.686.901,79

Total de l'actif net à la fin de l'exercice	311.353.345,27

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Global Equities

Statistiques (en EUR)

au 30 septembre 2025

Total de l'actif net	Devise	30.09.2023	30.09.2024	30.09.2025
	EUR	268.122.092,48	332.686.901,79	311.353.345,27

VNI par classe d'action	Devise	30.09.2023	30.09.2024	30.09.2025
A	EUR	215,69	260,04	245,44
AM	EUR	221,25	267,44	253,43
AR	EUR	173,82	208,88	218,03
B	EUR	107,71	129,90	122,61
BI	EUR	1.014,45	1.232,10	1.170,95
BM	EUR	100,59	121,79	115,41
BR	EUR	194,79	234,11	244,49
Z	EUR	-	103,93	99,32

*Valeur nette d'inventaire utilisée pour le rachat final.

Performance annuelle par classe d'action (en %)	Devise	30.09.2023	30.09.2024	30.09.2025
A	EUR	10,02	20,56	-5,61
AM	EUR	10,43	21,01	-5,24
B	EUR	10,08	20,60	-5,61
BI	EUR	10,86	21,45	-4,96
BM	EUR	10,51	21,08	-5,24
Z	EUR	-	-	-4,44

Nombre d'actions	en circulation au début de l'exercice	émises	remboursées	en circulation à la fin de l'exercice
A	22.752,456	5.536,725	-7.483,672	20.805,509
AM	25.262,013	10.727,650	-5.901,650	30.088,013
AR	1,000	-	-1,000	-
B	1.833.854,273	163.276,040	-197.764,655	1.799.365,658
BI	16.119,550	1.742,196	-2.866,404	14.995,342
BM	505.654,934	31.825,725	-30.689,311	506.791,348
BR	1,000	-	-1,000	-
Z	3.300,827	16.890,711	-513,644	19.677,894

TER par classe d'action au 30.09.2025 (non-audit)	(en %)
A	1,45
AM	1,05
B	1,44
BI	0,76
BM	1,05
Z	0,21

Les performances annuelles ont été calculées pour les 3 derniers exercices en tenant compte de tout dividende versé durant chacun de ces exercices. Pour les compartiments / classes d'actions lancés ou liquidés en cours d'exercice, la performance annuelle correspondante n'a pas été calculée.

La performance historique ne donne pas d'indication sur la performance future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat d'actions de la SICAV.

BL Global Equities

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR) au 30 septembre 2025

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
Portefeuille-titres					
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs					
Actions					
CAD	86.200	Canadian National Railway Co	8.404.339,81	6.919.687,73	2,22
CHF	2.263	Givaudan SA Reg	7.466.685,27	7.822.266,10	2,51
CHF	104.272	Nestlé SA Reg	9.143.291,71	8.148.609,21	2,62
CHF	17.891	Roche Holding Ltd Pref	4.545.882,04	4.972.989,87	1,60
CHF	85.533	SGS SA	7.575.601,78	7.544.996,40	2,42
CHF	34.800	Sika Ltd	6.163.791,58	6.591.351,69	2,12
			34.895.252,38	35.080.213,27	11,27
DKK	107.639	Coloplast A/S B	10.779.494,46	7.830.170,94	2,51
DKK	180.000	Novo Nordisk AS B	10.232.204,54	8.310.985,93	2,67
DKK	110.472	Novonesis AS B	5.098.624,71	5.758.577,37	1,85
			26.110.323,71	21.899.734,24	7,03
EUR	23.302	Air Liquide SA	1.737.886,11	4.121.191,72	1,32
EUR	6.650	ASML Holding NV	4.339.335,05	5.506.865,00	1,77
EUR	12.195	BE Semiconductor Industries NV Reg	1.339.247,20	1.546.935,75	0,50
EUR	29.587	L'Oréal SA	10.929.694,69	10.902.809,50	3,50
EUR	13.107	LVMH Moët Hennessy L Vuit SE	5.092.419,21	6.822.193,50	2,19
			23.438.582,26	28.899.995,47	9,28
GBP	122.537	Intertek Group Plc	7.214.519,35	6.629.294,25	2,13
GBP	108.777	Relx Plc	4.391.981,75	4.432.972,25	1,42
			11.606.501,10	11.062.266,50	3,55
JPY	282.200	Asahi Intecc Co Ltd	4.360.060,50	3.905.300,23	1,25
JPY	18.400	Disco Corp	3.610.268,56	4.931.499,46	1,58
JPY	38.300	Hoya Corp	3.554.762,53	4.518.949,74	1,45
JPY	539.200	Japan Exchange Group Inc	5.238.614,93	5.134.594,83	1,65
JPY	12.500	Keyence Corp	4.675.112,91	3.974.719,96	1,28
JPY	111.500	Recruit Holdings Co Ltd	4.664.550,64	5.116.422,62	1,64
			26.103.370,07	27.581.486,84	8,85
SEK	204.808	Assa Abloy AB B	3.694.361,57	6.052.683,61	1,94
USD	11.300	Accenture Plc	2.850.209,89	2.371.658,37	0,76
USD	10.100	Adobe Inc Reg	4.011.811,13	3.032.277,97	0,97
USD	56.700	Alphabet Inc A	6.572.534,78	11.731.367,29	3,77
USD	64.000	Amazon.com Inc	10.078.042,78	11.960.066,39	3,84
USD	26.600	Autodesk Inc	5.529.345,13	7.191.814,12	2,31
USD	6.500	IDEXX Laboratories Inc	2.431.149,09	3.534.435,51	1,14
USD	17.800	Mastercard Inc A	3.794.926,69	8.617.233,07	2,77
USD	6.900	Meta Platforms Inc A	4.682.138,63	4.312.712,88	1,38
USD	33.900	Microsoft Corp	4.248.029,45	14.944.044,43	4,80
USD	164.000	Mondelez Intl Inc	8.092.681,16	8.719.588,07	2,80
USD	25.900	Nordson Corp	5.363.915,45	5.002.770,33	1,61
USD	30.000	NVIDIA Corp	4.641.513,39	4.763.947,40	1,53
USD	27.900	Resmed Inc	5.267.846,75	6.499.908,08	2,09
USD	43.100	Rollins Inc	1.393.918,89	2.154.724,88	0,69
USD	13.300	Roper Technologies Inc	4.310.180,35	5.644.986,60	1,81
USD	5.800	ServiceNow Inc Reg	3.706.598,47	4.542.852,04	1,46
USD	47.600	SiteOne Landscape Supply Inc	5.213.863,80	5.217.992,25	1,68
USD	6.800	Synopsys Inc	2.868.699,69	2.855.484,91	0,92
USD	59.800	Taiwan Semiconduct Mfg Co Ltd ADR repr 5 Shares	2.181.346,11	14.214.683,18	4,57
USD	15.900	Thermo Fisher Scientific Inc	4.747.839,47	6.563.528,66	2,11
USD	5.500	Tyler Technologies Inc	2.160.211,35	2.448.938,25	0,79
USD	29.600	Union Pacific Corp	5.005.721,12	5.954.765,73	1,91
USD	21.200	Verisk Analytics Inc	3.761.078,84	4.538.075,66	1,46

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Global Equities

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR) (suite) au 30 septembre 2025

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
USD	24.500	Visa Inc A	2.699.226,02	7.118.439,08	2,29
USD	22.900	Waters Corp	5.875.009,32	5.843.354,19	1,88
USD	53.500	Zoetis Inc A	6.593.991,77	6.662.513,30	2,14
			118.081.829,52	166.442.162,64	53,48
Total portefeuille-titres			252.334.560,42	303.938.230,30	97,62
Avoirs bancaires				7.503.643,82	2,41
Autres actifs/(passifs) nets				-88.528,85	-0,03
Total				311.353.345,27	100,00

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Global Equities

Répartition économique et géographique du portefeuille-titres au 30 septembre 2025

Répartition économique

(en pourcentage de l'actif net)

Technologies	38,14 %
Services de santé	18,84 %
Industrie	14,56 %
Biens de consommation non-cyclique	10,60 %
Matières premières	7,80 %
Biens de consommation durable	6,03 %
Finances	1,65 %
Total	<u>97,62 %</u>

Répartition géographique

(par pays de résidence de l'émetteur)
(en pourcentage de l'actif net)

Etats-Unis d'Amérique	48,15 %
Suisse	11,27 %
Japon	8,85 %
Danemark	7,03 %
France	7,01 %
Taiwan	4,57 %
Royaume-Uni	3,55 %
Pays-Bas	2,27 %
Canada	2,22 %
Suède	1,94 %
Irlande	0,76 %
Total	<u>97,62 %</u>

BL Global 75

Etat du patrimoine (en EUR) au 30 septembre 2025

Actif

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	856.625.574,85
Avoirs bancaires	112.948.823,29
Revenus à recevoir sur portefeuille-titres	627.242,38
Intérêts bancaires à recevoir	77,00
Charges payées d'avance	363,34
Total de l'actif	970.202.080,86

Exigible

A payer sur rachats d'actions	28.532,56
Moins-values non réalisées sur changes à terme	412.425,50
Frais à payer	1.046.127,15
Total de l'exigible	1.487.085,21
Actif net à la fin de l'exercice	968.714.995,65

Répartition des actifs nets par classe d'action

Classe d'action	Nombre d'actions	Devise action	VNI par action en devise de la classe d'action	Actifs nets par classe d'action (en EUR)
A	2.881.186,236	EUR	124,18	357.780.532,69
AM	255.859,172	EUR	122,57	31.360.428,01
B	2.438.226,273	EUR	120,96	294.921.410,35
B CHF HEDGED	4.125,649	CHF	140,59	620.331,22
BI	75.893,965	EUR	1.313,42	99.680.668,37
BM	1.467.175,548	EUR	125,17	183.640.515,81
BM CHF HEDGED	390,082	CHF	133,73	55.791,16
BR	1,000	EUR	192,35	192,35
Z	5.918,708	EUR	110,69	655.125,69
				968.714.995,65

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Global 75

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net (en EUR)

du 1er octobre 2024 au 30 septembre 2025

Revenus

Dividendes, nets	10.152.018,47
Intérêts sur obligations et autres titres, nets	241.910,74
Intérêts bancaires	917.876,10
Autres revenus	33.662,29
Total des revenus	11.345.467,60

Charges

Commission de gestion	9.767.061,69
Commission de dépositaire	373.736,67
Frais bancaires et autres commissions	194.232,42
Frais sur transactions	242.169,65
Frais d'administration centrale	216.148,17
Frais professionnels	16.579,32
Autres frais d'administration	179.973,68
Taxe d'abonnement	414.790,07
Autres impôts	159.819,52
Intérêts bancaires payés	4.824,42
Autres charges	45.898,60
Total des charges	11.615.234,21

Pertes nettes des investissements	-269.766,61

Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)

- sur portefeuille-titres	45.619.462,47
- sur futures	-1.034.079,12
- sur changes à terme	2.502.824,93
- sur devises	-5.996.805,08
Résultat réalisé	40.821.636,59

Variation nette de la plus-/ (moins-) value non réalisée

- sur portefeuille-titres	16.048.144,55
- sur futures	1.275.948,49
- sur changes à terme	-421.572,87
Résultat des opérations	57.724.156,76

Dividendes payés	-1.428.149,04

Réinvestissements	0,97

Emissions	134.004.005,06

Rachats	-76.992.383,95

Total des variations de l'actif net	113.307.629,80

Total de l'actif net au début de l'exercice	855.407.365,85

Total de l'actif net à la fin de l'exercice	968.714.995,65

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Global 75

Statistiques (en EUR) au 30 septembre 2025

Total de l'actif net	Devise	30.09.2023	30.09.2024	30.09.2025	
	EUR	790.417.057,78	855.407.365,85	968.714.995,65	
VNI par classe d'action	Devise	30.09.2023	30.09.2024	30.09.2025	
A	EUR	102,49	117,22	124,18	
AM	EUR	100,68	115,30	122,57	
AR	EUR	149,47	169,91	178,98	* 13/02/2025
B	EUR	99,47	113,74	120,96	
B CHF HEDGED	CHF	122,45	135,52	140,59	
BI	EUR	1.065,05	1.226,53	1.313,42	
BM	EUR	102,14	117,23	125,17	
BM CHF HEDGED	CHF	116,59	128,39	133,73	
BR	EUR	159,15	181,58	192,35	
BR CHF HEDGED	CHF	119,47	130,73	136,30	* 13/02/2025
Z	EUR	-	102,81	110,69	
*Valeur nette d'inventaire utilisée pour le rachat final.					
Performance annuelle par classe d'action (en %)	Devise	30.09.2023	30.09.2024	30.09.2025	
A	EUR	2,41	14,37	6,35	
AM	EUR	2,77	14,75	6,77	
B	EUR	2,39	14,35	6,35	
B CHF HEDGED	CHF	0,62	10,67	3,74	
BI	EUR	3,11	15,16	7,08	
BM	EUR	2,77	14,77	6,77	
BM CHF HEDGED	CHF	1,04	10,12	4,16	
BR	EUR	2,19	14,09	5,93	
Z	EUR	-	-	7,66	
Nombre d'actions	en circulation au début de l'exercice	émises	réinvesties	remboursées	en circulation à la fin de l'exercice
A	2.914.575,486	348.334,621	0,008	-381.723,879	2.881.186,236
AM	179.379,205	99.816,754	-	-23.336,787	255.859,172
AR	1,000	-	-	-1,000	-
B	2.247.241,436	368.514,219	-	-177.529,382	2.438.226,273
B CHF HEDGED	2.647,781	1.479,868	-	-2,000	4.125,649
BI	71.176,303	6.361,155	-	-1.643,493	75.893,965
BM	1.277.484,902	243.966,868	-	-54.276,222	1.467.175,548
BM CHF HEDGED	391,869	-	-	-1,787	390,082
BR	1,000	-	-	-	1,000
BR CHF HEDGED	1,000	-	-	-1,000	-
Z	2,989	6.002,095	-	-86,376	5.918,708

Les performances annuelles ont été calculées pour les 3 derniers exercices en tenant compte de tout dividende versé durant chacun de ces exercices. Pour les compartiments / classes d'actions lancés ou liquidés en cours d'exercice, la performance annuelle correspondante n'a pas été calculée.

La performance historique ne donne pas d'indication sur la performance future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat d'actions de la SICAV.

BL Global 75

Statistiques (en EUR) (suite)

au 30 septembre 2025

TER par classe d'action (en %)
au 30.09.2025 (non-audit )

A	1,43
AM	1,04
B	1,43
B CHF HEDGED	1,48
BI	0,74
BM	1,03
BM CHF HEDGED	1,07
BR	1,79
Z	0,19

Dividendes pay�s	Devise	Dividende par classe d'action	Date ex-dividende
A	EUR	0,47	04.02.2025
AM	EUR	0,53	04.02.2025
AR	EUR	0,16	04.02.2025

Les performances annuelles ont   t  calcul  es pour les 3 derniers exercices en tenant compte de tout dividende vers   durant chacun de ces exercices. Pour les compartiments / classes d'actions lanc  s ou liquid  s en cours d'exercice, la performance annuelle correspondante n'a pas   t  calcul  e.

La performance historique ne donne pas d'indication sur la performance future. Les donn  es de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais per  us lors de l'  mission et du rachat d'actions de la SICAV.

BL Global 75

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR) au 30 septembre 2025

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
Portefeuille-titres					
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs					
Actions					
CAD	220.000	Agnico Eagle Mines Ltd	10.462.985,07	31.542.295,55	3,26
CAD	120.000	Canadian National Railway Co	12.076.716,92	9.632.975,96	0,99
			22.539.701,99	41.175.271,51	4,25
CHF	410.000	Nestlé SA Reg	37.118.946,01	32.040.526,48	3,31
CHF	230.000	Novartis AG Reg	16.394.250,28	24.627.785,17	2,54
CHF	108.000	Roche Holding Ltd Pref	26.858.830,80	30.019.725,35	3,10
CHF	160.000	SGS SA	12.761.646,25	14.113.844,05	1,46
CHF	12.000	Sika Ltd	461.265,20	2.272.879,89	0,23
			93.594.938,54	103.074.760,94	10,64
DKK	95.000	Coloplast A/S B	8.752.286,76	6.910.750,18	0,71
DKK	220.000	Novo Nordisk AS B	5.027.538,15	10.157.871,69	1,05
DKK	50.000	Novonesis AS B	2.185.599,10	2.606.351,55	0,27
			15.965.424,01	19.674.973,42	2,03
EUR	31.000	Adidas AG Reg	5.530.706,82	5.561.400,00	0,57
EUR	37.000	Air Liquide SA	2.049.458,55	6.543.820,00	0,68
EUR	14.000	ASML Holding NV	8.740.516,40	11.593.400,00	1,20
EUR	115.000	Heineken NV	8.683.096,79	7.638.300,00	0,79
EUR	55.000	Kone Oyj B	2.507.530,34	3.190.000,00	0,33
EUR	20.000	L'Oréal SA	7.014.930,80	7.370.000,00	0,76
EUR	70.000	Legrand Holding SA	3.506.427,45	9.842.000,00	1,02
EUR	25.000	LVMH Moët Hennessy L Vuit SE	5.657.284,03	13.012.500,00	1,34
EUR	81.000	Pernod-Ricard SA	9.143.134,93	6.766.740,00	0,70
EUR	10.000	SAP SE	664.929,97	2.279.000,00	0,24
EUR	610.000	Unilever Plc Reg	25.611.941,16	30.841.600,00	3,18
			79.109.957,24	104.638.760,00	10,81
GBP	200.000	Diageo Plc	4.679.947,85	4.068.410,27	0,42
GBP	600.000	GSK Plc	9.937.620,54	10.823.506,57	1,12
GBP	420.000	Reckitt Benckiser Group Plc	26.867.210,34	27.514.872,92	2,84
			41.484.778,73	42.406.789,76	4,38
JPY	440.000	Asahi Group Holdings Ltd	4.568.761,72	4.501.820,56	0,46
JPY	160.000	Asahi Intecc Co Ltd	2.117.737,80	2.214.202,83	0,23
JPY	20.000	Hoya Corp	338.282,22	2.359.764,88	0,24
JPY	100.000	Kobe Bussan Co Ltd Reg	2.325.466,82	2.341.900,97	0,24
JPY	75.000	Komatsu Ltd	1.468.000,76	2.230.107,47	0,23
JPY	260.000	Murata Manufacturing Co Ltd	3.878.643,70	4.218.360,65	0,44
JPY	100.000	Obic Co Ltd	286.983,53	2.970.019,09	0,31
JPY	35.000	Recruit Holdings Co Ltd	720.982,06	1.606.051,94	0,17
JPY	100.000	Santen Pharmaceutical Co Ltd	1.647.191,84	944.770,33	0,10
JPY	15.000	Shimano Inc	2.324.529,72	1.434.875,35	0,15
JPY	50.000	Shin-Etsu Chemical Co Ltd	800.570,21	1.398.283,15	0,14
JPY	150.000	Sony Financial Hgs Inc	69.450,12	141.758,77	0,01
JPY	150.000	Sony Group Corp	1.705.483,93	3.681.406,09	0,38
JPY	28.000	Tokyo Electron Ltd	4.388.284,88	4.253.224,08	0,44
			26.640.369,31	34.296.546,16	3,54
KRW	110.000	Samsung Electronics Co Ltd	6.423.933,85	5.596.083,23	0,58
SEK	310.000	Assa Abloy AB B	4.485.833,49	9.161.419,09	0,95
USD	44.000	Abbott Laboratories	1.835.283,17	5.015.838,97	0,52
USD	29.000	Adobe Inc Reg	11.780.388,92	8.706.540,70	0,90
USD	115.000	Alphabet Inc A	8.290.188,11	23.793.778,46	2,46
USD	45.000	Becton Dickinson & Co	8.805.285,56	7.168.517,81	0,74
USD	180.000	Bristol Myers Squibb Co	11.330.606,25	6.909.230,18	0,71

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Global 75

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR) (suite) au 30 septembre 2025

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
USD	90.000	Colgate-Palmolive Co	6.519.387,27	6.123.324,40	0,63
USD	5.500	IDEXX Laboratories Inc	2.201.825,86	2.990.676,20	0,31
USD	50.000	Johnson & Johnson	6.034.059,86	7.890.548,53	0,81
USD	105.000	Kimberly-Clark Corp	12.373.963,36	11.111.706,88	1,15
USD	19.000	Mastercard Inc A	1.195.606,25	9.198.170,13	0,95
USD	48.000	Microsoft Corp	1.930.383,76	21.159.708,92	2,18
USD	139.000	Mondelez Intl Inc	5.291.739,10	7.390.382,57	0,76
USD	110.000	Newmont Corp Reg	5.832.847,23	7.893.186,94	0,81
USD	33.800	Nike Inc B	1.803.896,43	2.005.935,57	0,21
USD	80.000	Pepsico Inc	8.746.276,89	9.562.279,25	0,99
USD	125.000	Taiwan Semiconduct Mfg Co Ltd ADR repr 5 Shares	817.343,40	29.712.966,51	3,07
USD	4.500	Thermo Fisher Scientific Inc	2.303.028,18	1.857.602,45	0,19
USD	18.000	Union Pacific Corp	1.663.833,67	3.621.141,33	0,37
USD	30.000	Visa Inc A	1.897.992,07	8.716.456,02	0,90
USD	37.000	Zoetis Inc A	3.641.428,51	4.607.719,48	0,48
Total actions			104.295.363,85	185.435.711,30	19,14
Certificats d'investissements			394.540.301,01	545.460.315,41	56,32
EUR	235.000	Dt Boerse Commodities GmbH Certif Gold Perpetual	9.341.310,03	24.717.300,00	2,55
EUR	50.000	Wisdom Tree Metal Sec Ltd Certif Phys Gold Perpetual	5.198.397,33	15.217.500,00	1,57
EUR	270.000	Wisdom Tree Metal Sec Ltd Certif Physical Silver Perpetual	5.484.906,00	9.736.200,00	1,00
			20.024.613,36	49.671.000,00	5,12
USD	280.000	Amundi Physical Metals PLC Certif Lk Gold Perpetual	17.651.961,30	36.275.960,68	3,74
USD	230.000	Invesco Physical Markets PLC Certif Gold Perpetual	23.883.392,70	72.367.930,55	7,47
USD	910.000	iShares Physical Metals Plc Certif Gold Perpetual	26.873.608,36	57.731.307,72	5,96
USD	350.000	iShares Physical Metals Plc Certif Silver Perpetual	6.834.081,37	13.146.410,49	1,36
			75.243.043,73	179.521.609,44	18,53
Total certificats d'investissements			95.267.657,09	229.192.609,44	23,65
Obligations					
EUR	23.000.000	Deutschland 0.25% Sen 17/15.02.27	22.362.630,00	22.472.035,00	2,32
EUR	23.000.000	Deutschland 0.5% 18/15.02.28	22.150.805,00	22.204.200,00	2,29
EUR	15.000.000	Deutschland 0.5% Sen 16/15.02.26	14.151.600,00	14.921.325,00	1,54
EUR	23.000.000	Deutschland 0.5% Sen 17/15.08.27	22.344.290,00	22.375.090,00	2,31
Total obligations			81.009.325,00	81.972.650,00	8,46
Total portefeuille-titres			570.817.283,10	856.625.574,85	88,43
Avoirs bancaires				112.948.823,29	11,66
Autres actifs/(passifs) nets				-859.402,49	-0,09
Total				968.714.995,65	100,00

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

Répartition économique

(en pourcentage de l'actif net)

Finances	16,34 %
Biens de consommation non-cyclique	16,23 %
Services de santé	12,85 %
Matières premières	12,71 %
Technologies	12,65 %
Pays et gouvernements	8,46 %
Industrie	5,96 %
Biens de consommation durable	3,23 %
Total	<u>88,43 %</u>

Répartition géographique(par pays de résidence de l'émetteur)
(en pourcentage de l'actif net)

Irlande	18,53 %
Etats-Unis d'Amérique	16,07 %
Allemagne	11,82 %
Suisse	10,64 %
Royaume-Uni	7,56 %
France	4,50 %
Canada	4,25 %
Japon	3,54 %
Taïwan	3,07 %
Jersey	2,57 %
Danemark	2,03 %
Pays-Bas	1,99 %
Suède	0,95 %
Corée du Sud	0,58 %
Finlande	0,33 %
Total	<u>88,43 %</u>

BL Global 50

Etat du patrimoine (en EUR)

au 30 septembre 2025

Actif

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	405.519.289,79
Avoirs bancaires	45.533.491,76
A recevoir sur émissions d'actions	158.837,15
Revenus à recevoir sur portefeuille-titres	312.598,35
Intérêts bancaires à recevoir	56,04
Charges payées d'avance	151,18
Total de l'actif	451.524.424,27

Exigible

Moins-values non réalisées sur changes à terme	101.690,80
Frais à payer	502.639,34
Total de l'exigible	604.330,14
Actif net à la fin de l'exercice	450.920.094,13

Répartition des actifs nets par classe d'action

Classe d'action	Nombre d'actions	Devise action	VNI par action en devise de la classe d'action	Actifs nets par classe d'action (en EUR)
A	249.137,179	EUR	114,59	28.548.920,62
AM	137.753,522	EUR	119,03	16.397.151,87
AR	885,382	EUR	156,92	138.935,49
B	2.407.578,984	EUR	120,23	289.462.542,81
BI	9.880,206	EUR	1.270,00	12.547.851,01
BM	832.844,438	EUR	124,43	103.631.990,86
Z	1.727,545	EUR	111,55	192.701,47
				450.920.094,13

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Global 50

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net (en EUR)

du 1er octobre 2024 au 30 septembre 2025

Revenus

Dividendes, nets	2.941.605,02
Intérêts sur obligations et autres titres, nets	258.303,21
Intérêts bancaires	597.892,65
Autres revenus	307.629,83
Total des revenus	4.105.430,71

Charges

Commission de gestion	4.419.957,37
Commission de dépositaire	164.069,99
Frais bancaires et autres commissions	75.482,02
Frais sur transactions	82.805,15
Frais d'administration centrale	141.587,56
Frais professionnels	7.156,16
Autres frais d'administration	84.017,72
Taxe d'abonnement	194.242,75
Autres impôts	60.363,39
Intérêts bancaires payés	2.823,79
Autres charges	29.104,76
Total des charges	5.261.610,66

Pertes nettes des investissements	-1.156.179,95

Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)

- sur portefeuille-titres	12.307.038,76
- sur futures	-607.490,15
- sur changes à terme	626.155,22
- sur devises	-1.572.426,41
Résultat réalisé	9.597.097,47

Variation nette de la plus-/-(moins-) value non réalisée

- sur portefeuille-titres	17.038.805,22
- sur futures	800.586,62
- sur changes à terme	-101.690,80
Résultat des opérations	27.334.798,51

Dividendes payés	-339.425,43

Réinvestissements	1,90

Emissions	112.854.916,54

Rachats	-39.720.953,38

Total des variations de l'actif net	100.129.338,14

Total de l'actif net au début de l'exercice	350.790.755,99

Total de l'actif net à la fin de l'exercice	450.920.094,13

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Global 50

Statistiques (en EUR)

au 30 septembre 2025

Total de l'actif net	Devise	30.09.2023	30.09.2024	30.09.2025
	EUR	343.704.432,02	350.790.755,99	450.920.094,13

VNI par classe d'action	Devise	30.09.2023	30.09.2024	30.09.2025
A	EUR	96,17	108,21	114,59
AM	EUR	99,28	112,08	119,03
AR	EUR	132,24	148,44	156,92
B	EUR	100,04	112,56	120,23
BI	EUR	1.042,11	1.180,82	1.270,00
BM	EUR	102,73	116,03	124,43
BR	EUR	134,94	150,52	157,77
Z	EUR	-	103,14	111,55

*Valeur nette d'inventaire utilisée pour le rachat final.

* 13/02/2025

Performance annuelle par classe d'action (en %)	Devise	30.09.2023	30.09.2024	30.09.2025
A	EUR	1,11	12,52	6,82
AM	EUR	1,46	12,89	7,24
AR	EUR	0,87	12,25	6,55
B	EUR	1,11	12,51	6,81
BI	EUR	1,82	13,31	7,55
BM	EUR	1,49	12,95	7,24
Z	EUR	-	-	8,15

Nombre d'actions	en circulation au début de l'exercice	émises	réinvesties	remboursées	en circulation à la fin de l'exercice
A	237.496,756	40.092,168	0,017	-28.451,762	249.137,179
AM	81.854,248	59.614,284	-	-3.715,010	137.753,522
AR	885,382	-	-	-	885,382
B	2.194.318,370	481.427,759	-	-268.167,145	2.407.578,984
BI	1.538,776	8.949,971	-	-608,541	9.880,206
BM	576.570,718	294.250,105	-	-37.976,385	832.844,438
BR	1,000	-	-	-1,000	-
Z	800,000	991,090	-	-63,545	1.727,545

TER par classe d'action au 30.09.2025 (non-audit)	(en %)
A	1,45
AM	1,05
AR	1,70
B	1,45
BI	0,74
BM	1,04
Z	0,20

Les performances annuelles ont été calculées pour les 3 derniers exercices en tenant compte de tout dividende versé durant chacun de ces exercices. Pour les compartiments / classes d'actions lancés ou liquidés en cours d'exercice, la performance annuelle correspondante n'a pas été calculée.

La performance historique ne donne pas d'indication sur la performance future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat d'actions de la SICAV.

BL Global 50

Statistiques (en EUR) (suite)

au 30 septembre 2025

Dividendes payés	Devise	Dividende par classe d'action	Date ex-dividende
A	EUR	0,97	04.02.2025
AM	EUR	1,13	04.02.2025
AR	EUR	1,21	04.02.2025

Les performances annuelles ont été calculées pour les 3 derniers exercices en tenant compte de tout dividende versé durant chacun de ces exercices. Pour les compartiments / classes d'actions lancés ou liquidés en cours d'exercice, la performance annuelle correspondante n'a pas été calculée.

La performance historique ne donne pas d'indication sur la performance future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat d'actions de la SICAV.

BL Global 50

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR) au 30 septembre 2025

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
Portefeuille-titres					
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs					
Actions					
CAD	68.000	Agnico Eagle Mines Ltd	3.444.939,33	9.749.436,81	2,16
CAD	35.000	Canadian National Railway Co	3.495.261,27	2.809.617,99	0,62
			6.940.200,60	12.559.054,80	2,78
CHF	125.500	Nestlé SA Reg	10.979.478,11	9.807.527,01	2,17
CHF	68.000	Novartis AG Reg	4.954.050,83	7.281.258,22	1,61
CHF	33.000	Roche Holding Ltd Pref	6.827.195,46	9.172.693,86	2,03
CHF	44.000	SGS SA	3.507.766,50	3.881.307,11	0,86
CHF	4.500	Sika Ltd	115.361,02	852.329,96	0,19
			26.383.851,92	30.995.116,16	6,86
DKK	29.000	Coloplast A/S B	2.651.915,19	2.109.597,42	0,47
DKK	63.000	Novo Nordisk AS B	1.018.986,45	2.908.845,07	0,64
DKK	10.000	Novonesis AS B	394.635,88	521.270,31	0,12
			4.065.537,52	5.539.712,80	1,23
EUR	11.000	Adidas AG Reg	2.068.334,93	1.973.400,00	0,44
EUR	11.500	Air Liquide SA	659.007,40	2.033.890,00	0,45
EUR	4.300	ASML Holding NV	2.693.684,65	3.560.830,00	0,79
EUR	35.000	Heineken NV	2.640.341,61	2.324.700,00	0,52
EUR	16.000	Kone Oyj B	743.872,58	928.000,00	0,21
EUR	6.000	L'Oréal SA	2.117.022,61	2.211.000,00	0,49
EUR	23.000	Legrand Holding SA	1.157.793,52	3.233.800,00	0,72
EUR	7.500	LVMH Moët Hennessy L Vuit SE	1.584.091,58	3.903.750,00	0,87
EUR	24.500	Pernod-Ricard SA	2.447.084,46	2.046.730,00	0,45
EUR	2.500	SAP SE	139.870,49	569.750,00	0,13
EUR	194.000	Unilever Plc Reg	7.201.699,92	9.808.640,00	2,17
			23.452.803,75	32.594.490,00	7,24
GBP	50.000	Diageo Plc	1.169.986,97	1.017.102,57	0,23
GBP	180.000	GSK Plc	2.831.234,05	3.247.051,97	0,72
GBP	136.000	Reckitt Benckiser Group Plc	7.902.229,95	8.909.577,90	1,98
			11.903.450,97	13.173.732,44	2,93
JPY	120.000	Asahi Group Holdings Ltd	1.240.587,91	1.227.769,24	0,27
JPY	40.000	Asahi Intecc Co Ltd	529.434,45	553.550,71	0,12
JPY	7.000	Hoya Corp	118.358,40	825.917,71	0,18
JPY	25.000	Kobe Bussan Co Ltd Reg	581.366,70	585.475,24	0,13
JPY	36.000	Komatsu Ltd	704.640,37	1.070.451,58	0,24
JPY	65.000	Murata Manufacturing Co Ltd	664.134,40	1.054.590,16	0,23
JPY	45.000	Obic Co Ltd	128.509,01	1.336.508,59	0,30
JPY	15.000	Recruit Holdings Co Ltd	308.992,31	688.307,98	0,15
JPY	50.000	Santen Pharmaceutical Co Ltd	823.595,92	472.385,17	0,10
JPY	7.500	Shimano Inc	912.250,20	717.437,67	0,16
JPY	27.500	Shin-Etsu Chemical Co Ltd	440.313,61	769.055,73	0,17
JPY	50.000	Sony Financial Hgs Inc	16.089,43	47.252,92	0,01
JPY	50.000	Sony Group Corp	395.107,41	1.227.135,36	0,27
JPY	8.000	Tokyo Electron Ltd	1.253.795,68	1.215.206,88	0,27
			8.117.175,80	11.791.044,94	2,60
KRW	30.000	Samsung Electronics Co Ltd	1.729.601,52	1.526.204,52	0,34
SEK	120.000	Assa Abloy AB B	1.391.839,44	3.546.355,78	0,79
USD	11.000	Abbott Laboratories	229.434,05	1.253.959,74	0,28
USD	9.000	Adobe Inc Reg	3.550.553,17	2.702.029,87	0,60
USD	34.000	Alphabet Inc A	2.387.639,98	7.034.682,33	1,56
USD	9.000	Becton Dickinson & Co	1.409.454,52	1.433.703,56	0,32
USD	56.000	Bristol Myers Squibb Co	3.520.444,95	2.149.538,28	0,48

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Global 50

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR) (suite) au 30 septembre 2025

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
USD	12.000	Colgate-Palmolive Co	787.874,08	816.443,25	0,18
USD	1.500	IDEXX Laboratories Inc	600.497,96	815.638,96	0,18
USD	9.500	Johnson & Johnson	939.302,71	1.499.204,22	0,33
USD	32.500	Kimberly-Clark Corp	3.796.334,57	3.439.337,84	0,76
USD	7.500	Mastercard Inc A	676.868,54	3.630.856,63	0,80
USD	14.700	Microsoft Corp	842.196,03	6.480.160,86	1,44
USD	38.000	Mondelez Intl Inc	1.356.816,87	2.020.392,36	0,45
USD	37.000	Newmont Corp Reg	1.959.047,18	2.654.981,06	0,59
USD	10.000	Nike Inc B	501.476,96	593.472,06	0,13
USD	19.000	Pepsico Inc	1.922.868,98	2.271.041,32	0,50
USD	35.000	Taiwan Semiconduct Mfg Co Ltd ADR repr 5 Shares	228.857,98	8.319.630,62	1,84
USD	1.500	Thermo Fisher Scientific Inc	708.968,74	619.200,82	0,14
USD	4.000	Union Pacific Corp	371.221,63	804.698,07	0,18
USD	9.500	Visa Inc A	582.223,57	2.760.211,07	0,61
USD	10.500	Zoetis Inc A	1.011.295,93	1.307.596,07	0,29
Total actions			27.383.378,40	52.606.778,99	11,66
Certificats d'investissements			111.367.839,92	164.332.490,43	36,43
EUR	110.000	Dt Boerse Commodities GmbH Certif Gold Perpetual	3.759.749,12	11.569.800,00	2,57
EUR	20.000	Wisdom Tree Metal Sec Ltd Certif Phys Gold Perpetual	2.229.744,94	6.087.000,00	1,35
EUR	320.000	Wisdom Tree Metal Sec Ltd Certif Physical Silver Perpetual	4.415.464,00	11.539.200,00	2,56
			10.404.958,06	29.196.000,00	6,48
USD	155.000	Amundi Physical Metals PLC Certif Lk Gold Perpetual	11.521.360,04	20.081.335,38	4,45
USD	100.000	Invesco Physical Markets PLC Certif Gold Perpetual	10.477.742,48	31.464.317,63	6,98
USD	400.000	iShares Physical Metals Plc Certif Gold Perpetual	9.510.525,24	25.376.399,00	5,63
			31.509.627,76	76.922.052,01	17,06
Total certificats d'investissements			41.914.585,82	106.118.052,01	23,54
Obligations					
EUR	13.000.000	Deutschland 0% 19/15.08.29	11.775.650,00	11.964.485,00	2,65
EUR	10.000.000	Deutschland 0% Sen 16/15.08.26	10.399.400,00	9.833.150,00	2,18
EUR	11.000.000	Deutschland 0% Sen 20/15.02.30	9.810.065,00	9.993.280,00	2,22
EUR	16.500.000	Deutschland 0.25% 18/15.08.28	15.649.605,00	15.680.032,50	3,48
EUR	10.000.000	Deutschland 0.25% Sen 17/15.02.27	10.293.330,00	9.770.450,00	2,17
EUR	18.500.000	Deutschland 0.5% 18/15.02.28	17.774.216,00	17.859.900,00	3,96
EUR	6.000.000	Deutschland 0.5% Sen 16/15.02.26	6.452.280,00	5.968.530,00	1,32
EUR	16.000.000	Deutschland 0.5% Sen 17/15.08.27	15.649.112,00	15.565.280,00	3,45
EUR	7.000.000	Deutschland ILB 21/15.04.33	8.232.212,48	8.194.753,96	1,82
EUR	7.000.000	Deutschland ILB Sen 15/15.04.26	8.561.764,40	8.958.503,23	1,99
EUR	16.500.000	Deutschland ILB Ser I/L 14/15.04.30	21.031.109,44	21.280.382,66	4,72
Total obligations			135.628.744,32	135.068.747,35	29,96
Total portefeuille-titres			288.911.170,06	405.519.289,79	89,93
Avoirs bancaires				45.533.491,76	10,10
Autres actifs/(passifs) nets				-132.687,42	-0,03
Total				450.920.094,13	100,00

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

Répartition économique

(en pourcentage de l'actif net)

Pays et gouvernements	29,96 %
Finances	17,92 %
Biens de consommation non-cyclique	10,30 %
Matières premières	9,31 %
Technologies	8,34 %
Services de santé	7,89 %
Industrie	4,00 %
Biens de consommation durable	2,21 %
Total	<u>89,93 %</u>

Répartition géographique(par pays de résidence de l'émetteur)
(en pourcentage de l'actif net)

Allemagne	33,10 %
Irlande	17,06 %
Etats-Unis d'Amérique	9,82 %
Suisse	6,86 %
Royaume-Uni	5,10 %
Jersey	3,91 %
France	2,98 %
Canada	2,78 %
Japon	2,60 %
Taïwan	1,84 %
Pays-Bas	1,31 %
Danemark	1,23 %
Suède	0,79 %
Corée du Sud	0,34 %
Finlande	0,21 %
Total	<u>89,93 %</u>

BL Global 30

Etat du patrimoine (en EUR) au 30 septembre 2025

Actif

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	105.043.081,11
Avoirs bancaires	12.705.884,44
A recevoir sur émissions d'actions	999,93
Revenus à recevoir sur portefeuille-titres	88.606,62
Charges payées d'avance	44,54
Total de l'actif	117.838.616,64

Exigible

Moins-values non réalisées sur changes à terme	19.801,04
Frais à payer	141.395,69
Total de l'exigible	161.196,73
Actif net à la fin de l'exercice	117.677.419,91

Répartition des actifs nets par classe d'action

Classe d'action	Nombre d'actions	Devise action	VNI par action en devise de la classe d'action	Actifs nets par classe d'action (en EUR)
A	153.659,460	EUR	113,88	17.498.565,66
AM	20.186,393	EUR	118,04	2.382.734,89
AR	286,001	EUR	134,05	38.339,77
B	695.826,943	EUR	114,29	79.526.758,05
BI	6.019,242	EUR	1.159,20	6.977.485,85
BM	92.716,084	EUR	118,36	10.974.268,22
BR	1.243,336	EUR	138,36	172.034,17
Z	1.014,172	EUR	105,73	107.233,30
				117.677.419,91

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Global 30

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net (en EUR)

du 1er octobre 2024 au 30 septembre 2025

Revenus

Dividendes, nets	595.713,17
Intérêts sur obligations et autres titres, nets	110.069,12
Intérêts bancaires	157.661,01
Autres revenus	4.372,77
Total des revenus	867.816,07

Charges

Commission de gestion	1.284.868,70
Commission de dépositaire	55.349,70
Frais bancaires et autres commissions	21.719,60
Frais sur transactions	20.229,90
Frais d'administration centrale	108.838,49
Frais professionnels	2.009,14
Autres frais d'administration	48.557,02
Taxe d'abonnement	52.754,06
Autres impôts	12.904,90
Intérêts bancaires payés	545,53
Autres charges	21.760,62
Total des charges	1.629.537,66

Pertes nettes des investissements	-761.721,59

Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)

- sur portefeuille-titres	4.501.987,48
- sur futures	-175.025,60
- sur changes à terme	125.231,05
- sur devises	-484.668,30
Résultat réalisé	3.205.803,04

Variation nette de la plus-/-(moins-) value non réalisée

- sur portefeuille-titres	3.905.936,23
- sur futures	240.799,75
- sur changes à terme	-19.801,04
Résultat des opérations	7.332.737,98

Dividendes payés	-254.505,35

Réinvestissements	256,33

Emissions	19.147.625,29

Rachats	-12.956.292,37

Total des variations de l'actif net	13.269.821,88

Total de l'actif net au début de l'exercice	104.407.598,03

Total de l'actif net à la fin de l'exercice	117.677.419,91

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Global 30

Statistiques (en EUR)

au 30 septembre 2025

Total de l'actif net	Devise	30.09.2023	30.09.2024	30.09.2025
	EUR	111.275.361,50	104.407.598,03	117.677.419,91

VNI par classe d'action	Devise	30.09.2023	30.09.2024	30.09.2025
A	EUR	97,89	108,15	113,88
AM	EUR	100,85	111,83	118,04
AR	EUR	115,69	127,51	134,05
B	EUR	96,92	107,07	114,29
BI	EUR	969,45	1.078,49	1.159,20
BM	EUR	99,58	110,44	118,36
BR	EUR	117,91	129,95	138,36
Z	EUR	-	-	105,73

Performance annuelle par classe d'action (en %)	Devise	30.09.2023	30.09.2024	30.09.2025
A	EUR	-0,94	10,48	6,74
AM	EUR	-0,57	10,89	7,17
AR	EUR	-1,19	10,22	6,48
B	EUR	-0,96	10,47	6,74
BI	EUR	-0,26	11,25	7,48
BM	EUR	-0,57	10,91	7,17
BR	EUR	-1,19	10,21	6,47

Nombre d'actions	en circulation au début de l'exercice	émises	réinvesties	remboursées	en circulation à la fin de l'exercice
A	148.109,979	21.043,547	2,316	-15.496,382	153.659,460
AM	11.775,959	12.770,643	-	-4.360,209	20.186,393
AR	286,001	-	-	-	286,001
B	703.491,231	78.765,107	-	-86.429,395	695.826,943
BI	4.183,716	2.569,188	-	-733,662	6.019,242
BM	64.580,231	32.408,993	-	-4.273,140	92.716,084
BR	539,464	703,872	-	-	1.243,336
Z	-	1.014,172	-	-	1.014,172

TER par classe d'action au 30.09.2025 (non-audit)	(en %)
A	1,55
AM	1,16
AR	1,78
B	1,55
BI	0,86
BM	1,15
BR	1,78
Z	-

* TER non représentatif

Les performances annuelles ont été calculées pour les 3 derniers exercices en tenant compte de tout dividende versé durant chacun de ces exercices. Pour les compartiments / classes d'actions lancés ou liquidés en cours d'exercice, la performance annuelle correspondante n'a pas été calculée.

La performance historique ne donne pas d'indication sur la performance future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat d'actions de la SICAV.

BL Global 30

Statistiques (en EUR) (suite)

au 30 septembre 2025

Dividendes payés	Devise	Dividende par classe d'action	Date ex-dividende
A	EUR	1,52	04.02.2025
AM	EUR	1,75	04.02.2025
AR	EUR	1,68	04.02.2025

Les performances annuelles ont été calculées pour les 3 derniers exercices en tenant compte de tout dividende versé durant chacun de ces exercices. Pour les compartiments / classes d'actions lancés ou liquidés en cours d'exercice, la performance annuelle correspondante n'a pas été calculée.

La performance historique ne donne pas d'indication sur la performance future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat d'actions de la SICAV.

BL Global 30**Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR)**
au 30 septembre 2025

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
Portefeuille-titres					
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs					
Actions					
CAD	15.000	Agnico Eagle Mines Ltd	721.292,92	2.150.611,06	1,83
CAD	6.000	Canadian National Railway Co	599.875,82	481.648,80	0,41
			1.321.168,74	2.632.259,86	2,24
CHF	20.500	Nestlé SA Reg	1.766.745,56	1.602.026,32	1,36
CHF	13.000	Novartis AG Reg	895.602,87	1.392.005,25	1,18
CHF	5.100	Roche Holding Ltd Pref	1.089.556,60	1.417.598,14	1,21
CHF	9.000	SGS SA	709.101,88	793.903,73	0,68
CHF	1.000	Sika Ltd	18.814,37	189.406,66	0,16
			4.479.821,28	5.394.940,10	4,59
DKK	4.700	Coloplast A/S B	430.989,76	341.900,27	0,29
DKK	12.000	Novo Nordisk AS B	153.502,38	554.065,73	0,47
DKK	3.000	Novonesis AS B	118.390,76	156.381,09	0,13
			702.882,90	1.052.347,09	0,89
EUR	1.200	Adidas AG Reg	225.613,01	215.280,00	0,18
EUR	2.000	Air Liquide SA	107.969,45	353.720,00	0,30
EUR	700	ASML Holding NV	436.546,70	579.670,00	0,49
EUR	6.000	Heineken NV	450.632,71	398.520,00	0,34
EUR	3.000	Kone Oyj B	139.476,10	174.000,00	0,15
EUR	1.000	L'Oréal SA	351.828,24	368.500,00	0,31
EUR	5.000	Legrand Holding SA	241.657,63	703.000,00	0,60
EUR	1.500	LVMH Moët Hennessy L Vuit SE	255.368,46	780.750,00	0,66
EUR	4.000	Pernod-Ricard SA	400.135,17	334.160,00	0,28
EUR	500	SAP SE	28.680,92	113.950,00	0,10
EUR	40.000	Unilever Plc Reg	1.333.151,29	2.022.400,00	1,72
			3.971.059,68	6.043.950,00	5,13
GBP	10.000	Diageo Plc	233.997,39	203.420,51	0,17
GBP	40.000	GSK Plc	622.138,77	721.567,10	0,61
GBP	27.000	Reckitt Benckiser Group Plc	1.542.322,24	1.768.813,26	1,50
			2.398.458,40	2.693.800,87	2,28
JPY	20.000	Asahi Group Holdings Ltd	208.758,58	204.628,21	0,17
JPY	8.000	Asahi Intecc Co Ltd	105.886,89	110.710,14	0,09
JPY	2.000	Hoya Corp	33.692,99	235.976,49	0,20
JPY	5.000	Kobe Bussan Co Ltd Reg	116.273,35	117.095,05	0,10
JPY	10.000	Komatsu Ltd	195.733,44	297.347,66	0,25
JPY	13.000	Murata Manufacturing Co Ltd	106.262,25	210.918,03	0,18
JPY	11.000	Obic Co Ltd	31.318,09	326.702,10	0,28
JPY	4.000	Recruit Holdings Co Ltd	82.397,95	183.548,79	0,16
JPY	12.500	Santen Pharmaceutical Co Ltd	205.898,98	118.096,29	0,10
JPY	2.000	Shimano Inc	243.266,73	191.316,71	0,16
JPY	7.500	Shin-Etsu Chemical Co Ltd	120.085,53	209.742,47	0,18
JPY	12.500	Sony Financial Hgs Inc	4.022,36	11.813,23	0,01
JPY	12.500	Sony Group Corp	98.776,85	306.783,84	0,26
JPY	1.400	Tokyo Electron Ltd	219.414,25	212.661,20	0,18
			1.771.788,24	2.737.340,21	2,32
KRW	7.000	Samsung Electronics Co Ltd	405.437,19	356.114,39	0,30
SEK	19.000	Assa Abloy AB B	129.013,67	561.506,33	0,48
USD	2.500	Abbott Laboratories	52.991,90	284.990,85	0,24
USD	1.400	Adobe Inc Reg	575.201,36	420.315,76	0,36
USD	5.800	Alphabet Inc A	360.136,39	1.200.034,04	1,02
USD	2.000	Becton Dickinson & Co	317.125,38	318.600,79	0,27
USD	11.000	Bristol Myers Squibb Co	691.919,19	422.230,73	0,36

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Global 30

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR) (suite) au 30 septembre 2025

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
USD	2.200	Colgate-Palmolive Co	141.868,82	149.681,26	0,13
USD	300	IDEXX Laboratories Inc	120.099,59	163.127,79	0,14
USD	2.100	Johnson & Johnson	204.187,48	331.403,04	0,28
USD	6.000	Kimberly-Clark Corp	698.654,04	634.954,68	0,54
USD	1.500	Mastercard Inc A	89.872,22	726.171,33	0,62
USD	2.500	Microsoft Corp	70.848,60	1.102.068,17	0,94
USD	7.600	Mondelez Intl Inc	251.319,46	404.078,47	0,34
USD	7.500	Newmont Corp Reg	390.471,82	538.171,84	0,46
USD	1.900	Nike Inc B	92.447,02	112.759,69	0,10
USD	4.000	Pepsico Inc	412.706,05	478.113,96	0,41
USD	5.100	Taiwan Semiconduct Mfg Co Ltd ADR repr 5 Shares	400.969,28	1.212.289,03	1,03
USD	200	Thermo Fisher Scientific Inc	102.356,81	82.560,11	0,07
USD	1.000	Union Pacific Corp	100.768,06	201.174,52	0,17
USD	2.000	Visa Inc A	87.517,59	581.097,07	0,49
USD	2.000	Zoetis Inc A	177.791,79	249.065,92	0,21
			5.339.252,85	9.612.889,05	8,18
Total actions			20.518.882,95	31.085.147,90	26,41
Certificats d'investissements					
EUR	30.000	Dt Boerse Commodities GmbH Certif Gold Perpetual	1.025.670,50	3.155.400,00	2,68
EUR	5.000	Wisdom Tree Metal Sec Ltd Certif Phys Gold Perpetual	595.517,99	1.521.750,00	1,29
EUR	90.000	Wisdom Tree Metal Sec Ltd Certif Physical Silver Perpetual	1.242.467,59	3.245.400,00	2,76
			2.863.656,08	7.922.550,00	6,73
USD	30.000	Amundi Physical Metals PLC Certif Lk Gold Perpetual	2.011.858,74	3.886.710,07	3,30
USD	28.000	Invesco Physical Markets PLC Certif Gold Perpetual	3.071.124,69	8.810.008,94	7,49
USD	115.000	iShares Physical Metals Plc Certif Gold Perpetual	2.682.854,76	7.295.714,71	6,20
			7.765.838,19	19.992.433,72	16,99
Total certificats d'investissements			10.629.494,27	27.914.983,72	23,72
Obligations					
EUR	3.000.000	Deutschland 0% 19/15.08.29	2.701.250,00	2.761.035,00	2,35
EUR	5.000.000	Deutschland 0% Sen 16/15.08.26	5.214.145,00	4.916.575,00	4,18
EUR	3.000.000	Deutschland 0% Sen 20/15.02.30	2.668.425,00	2.725.440,00	2,32
EUR	3.000.000	Deutschland 0.25% 18/15.08.28	2.842.440,00	2.850.915,00	2,42
EUR	5.500.000	Deutschland 0.25% Sen 17/15.02.27	5.824.733,75	5.373.747,50	4,57
EUR	5.000.000	Deutschland 0.5% 18/15.02.28	4.787.500,00	4.827.000,00	4,10
EUR	2.000.000	Deutschland 0.5% Sen 16/15.02.26	2.138.892,00	1.989.510,00	1,69
EUR	5.000.000	Deutschland 0.5% Sen 17/15.08.27	4.963.045,00	4.864.150,00	4,13
EUR	3.000.000	Deutschland ILB 21/15.04.33	3.525.043,36	3.512.037,41	2,99
EUR	3.000.000	Deutschland ILB Sen 15/15.04.26	3.667.503,97	3.839.358,53	3,26
EUR	6.500.000	Deutschland ILB Ser I/L 14/15.04.30	8.280.251,00	8.383.181,05	7,12
Total obligations			46.613.229,08	46.042.949,49	39,13
Total portefeuille-titres			77.761.606,30	105.043.081,11	89,26
Avoirs bancaires				12.705.884,44	10,80
Autres actifs/(passifs) nets				-71.545,64	-0,06
Total				117.677.419,91	100,00

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

Répartition économique

(en pourcentage de l'actif net)

Pays et gouvernements	39,13 %
Finances	17,53 %
Matières premières	9,26 %
Biens de consommation non-cyclique	7,37 %
Services de santé	5,72 %
Technologies	5,51 %
Industrie	3,08 %
Biens de consommation durable	1,66 %
Total	<u>89,26 %</u>

Répartition géographique(par pays de résidence de l'émetteur)
(en pourcentage de l'actif net)

Allemagne	42,09 %
Irlande	16,99 %
Etats-Unis d'Amérique	7,15 %
Suisse	4,59 %
Jersey	4,05 %
Royaume-Uni	4,00 %
Japon	2,32 %
Canada	2,24 %
France	2,15 %
Taïwan	1,03 %
Danemark	0,89 %
Pays-Bas	0,83 %
Suède	0,48 %
Corée du Sud	0,30 %
Finlande	0,15 %
Total	<u>89,26 %</u>

BL Global Bond Opportunities

Etat du patrimoine (en EUR)

au 30 septembre 2025

Actif

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	281.673.832,67
Avoirs bancaires	4.726.504,96
Revenus à recevoir sur portefeuille-titres	3.190.853,06
Plus-values non réalisées sur changes à terme	3.333,92
Charges payées d'avance	127,09
Total de l'actif	289.594.651,70

Exigible

Frais à payer	157.823,83
Total de l'exigible	157.823,83
Actif net à la fin de l'exercice	289.436.827,87

Répartition des actifs nets par classe d'action

Classe d'action	Nombre d'actions	Devise action	VNI par action en devise de la classe d'action	Actifs nets par classe d'action (en EUR)
A	178.358,126	EUR	235,21	41.951.867,06
B	2.517.328,937	EUR	96,07	241.843.537,96
BI	5.845,235	EUR	956,04	5.588.293,15
Z	520,146	EUR	102,14	53.129,70
				289.436.827,87

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Global Bond Opportunities

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net (en EUR)

du 1er octobre 2024 au 30 septembre 2025

Revenus

Intérêts sur obligations et autres titres, nets	7.036.404,64
Intérêts bancaires	628.446,09
Total des revenus	7.664.850,73

Charges

Commission de gestion	1.175.839,15
Commission de dépositaire	127.730,62
Frais bancaires et autres commissions	69.313,28
Frais sur transactions	33.624,32
Frais d'administration centrale	116.354,38
Frais professionnels	5.405,83
Autres frais d'administration	41.115,18
Taxe d'abonnement	145.931,97
Autres impôts	81.603,10
Intérêts bancaires payés	863,86
Autres charges	23.804,70
Total des charges	1.821.586,39

Revenus nets des investissements	5.843.264,34

Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)

- sur portefeuille-titres	-6.387.385,99
- sur futures	-1.813.012,64
- sur changes à terme	2.172.716,76
- sur devises	-27.764,71
Résultat réalisé	-212.182,24

Variation nette de la plus-/-(moins-) value non réalisée

- sur portefeuille-titres	5.175.986,23
- sur futures	-649.450,00
- sur changes à terme	-42.808,74
Résultat des opérations	4.271.545,25

Dividendes payés	-3.618.399,24

Réinvestissements	-

Emissions	42.005.842,32

Rachats	-51.072.662,53

Total des variations de l'actif net	-8.413.674,20

Total de l'actif net au début de l'exercice	297.850.502,07

Total de l'actif net à la fin de l'exercice	289.436.827,87

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Global Bond Opportunities

Statistiques (en EUR)

au 30 septembre 2025

Total de l'actif net	Devise	30.09.2023	30.09.2024	30.09.2025
	EUR	297.809.115,77	297.850.502,07	289.436.827,87
VNI par classe d'action	Devise	30.09.2023	30.09.2024	30.09.2025
A	EUR	241,88	252,83	235,21
B	EUR	88,53	94,69	96,07
BI	EUR	878,24	940,96	956,04
Z	EUR	-	100,28	102,14
Performance annuelle par classe d'action (en %)	Devise	30.09.2023	30.09.2024	30.09.2025
A	EUR	2,02	6,88	1,46
B	EUR	2,09	6,96	1,46
BI	EUR	2,46	7,14	1,60
Z	EUR	-	-	1,85
Nombre d'actions	en circulation au début de l'exercice	émises	remboursées	en circulation à la fin de l'exercice
A	169.911,565	67.821,666	-59.375,105	178.358,126
B	2.637.166,724	263.474,121	-383.311,908	2.517.328,937
BI	5.505,687	1.155,981	-816,433	5.845,235
Z	20,000	500,146	-	520,146
TER par classe d'action au 30.09.2025 (non-audité)	(en %)			
A	0,61			
B	0,61			
BI	0,46			
Z	0,21			
Dividendes payés	Devise	Dividende par classe d'action	Date ex-dividende	
A	EUR	21,15	04.02.2025	

Les performances annuelles ont été calculées pour les 3 derniers exercices en tenant compte de tout dividende versé durant chacun de ces exercices. Pour les compartiments / classes d'actions lancés ou liquidés en cours d'exercice, la performance annuelle correspondante n'a pas été calculée.

La performance historique ne donne pas d'indication sur la performance future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat d'actions de la SICAV.

BL Global Bond Opportunities

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR) au 30 septembre 2025

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
Portefeuille-titres					
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs					
Obligations					
EUR	1.500.000	AGCO International Hgs BV 0.8% 21/06.10.28	1.283.495,00	1.409.250,00	0,49
EUR	5.000.000	Albania 3.5% 20/16.06.27	5.132.000,00	5.023.300,00	1,74
EUR	1.750.000	Albemarle New Holding GmbH 1.625% 19/25.11.28	1.736.092,65	1.681.968,75	0,58
EUR	2.000.000	Aliaxis Holdings SA 0.875% 21/08.11.28	1.880.000,00	1.872.680,00	0,65
EUR	1.900.000	Almaviva Italian Inno Co SpA 5% 24/30.10.30	1.917.755,00	1.933.715,50	0,67
EUR	1.900.000	Altrad Inv Authority SAS 3.704% 25/23.06.29	1.907.164,00	1.916.102,50	0,66
EUR	1.200.000	Amber Finco PLC 6.625% 24/15.07.29	1.263.562,50	1.263.006,00	0,44
EUR	2.500.000	Arcelik AS 3% 21/27.05.26	2.409.250,00	2.499.987,50	0,86
EUR	500.000	Argenta Banque d'Epargne SA VAR EMTN Ser 4 22/08.02.29	456.000,00	482.847,50	0,17
EUR	1.200.000	ASN Bank 3.625% EMTN 24/21.10.31	1.210.440,00	1.216.224,00	0,42
EUR	1.100.000	Azelis Finance NV 5.75% 23/15.03.28	1.139.050,00	1.132.301,50	0,39
EUR	500.000	Bank of America Corp VAR EMTN 22/27.04.33	455.435,00	484.692,50	0,17
EUR	1.400.000	BE Semiconductor Industries NV 4.5% 24/15.07.31	1.452.300,00	1.456.126,00	0,50
EUR	1.200.000	Belden Inc 3.375% 21/15.07.31	1.166.280,00	1.169.040,00	0,40
EUR	2.000.000	Belden Inc 3.375% Sen Sub Reg S 17/15.07.27	1.938.800,00	2.001.410,00	0,69
EUR	2.000.000	Bq Féd du Crédit Mutuel 1.125% EMTN Ser 525 21/19.11.31	1.677.160,00	1.734.870,00	0,60
EUR	1.700.000	Canpack SA Eastern PA Land Inv Hg LLC 2.375% 20/01.11.27	1.588.650,00	1.676.608,00	0,58
EUR	1.700.000	CNH Industrial NV 3.75% EMTN 24/11.06.31	1.745.220,00	1.734.680,00	0,60
EUR	100.000	Colombia 3.75% 25/19.09.28	100.000,00	99.902,50	0,03
EUR	1.500.000	Colombia 5% 25/19.09.32	1.493.526,00	1.484.647,50	0,51
EUR	2.000.000	Danfoss Finance II BV 0.75% EMTN Ser 1 21/28.04.31	1.737.260,00	1.760.040,00	0,61
EUR	14.000.000	Deutschland 0% 20/15.08.30	12.122.574,20	12.562.060,00	4,34
EUR	14.200.000	Deutschland 0% 21/15.08.31	11.763.575,20	12.397.097,00	4,28
EUR	5.000.000	Deutschland 2.1% 22/15.11.29	4.894.709,63	4.977.775,00	1,72
EUR	9.200.000	Deutschland 2.3% 23/15.02.33	8.829.203,20	9.075.892,00	3,14
EUR	5.000.000	Deutschland ILB Sen 15/15.04.26	6.124.094,53	6.398.930,88	2,21
EUR	2.000.000	Digi Romania SA 3.25% Sen Reg S 20/05.02.28	1.880.000,00	1.977.760,00	0,68
EUR	865.000	Dometic Group AB 3% EMTN Sen Reg S 19/08.05.26	863.673,67	865.743,90	0,30
EUR	1.200.000	Dometic Group AB 5% EMTN 25/11.09.30	1.215.430,00	1.206.408,00	0,42
EUR	1.500.000	Drax Finco Plc 5.875% 24/15.04.29	1.564.698,43	1.556.160,00	0,54
EUR	3.000.000	e& PPF Telecom Group BV 3.125% EMTN Sen Reg S 19/27.03.26	2.918.200,00	3.004.260,00	1,04
EUR	2.000.000	EDP-Energias de Portugal SA VAR 21/02.08.81	1.875.000,00	1.985.110,00	0,69
EUR	2.700.000	EIB 0.05% 22/15.11.29	2.698.353,00	2.453.449,50	0,85
EUR	1.500.000	Energia Group ROI Finance DAC 6.875% 23/31.07.28	1.564.650,00	1.557.075,00	0,54
EUR	1.000.000	Epiroc AB 3.625% EMTN 24/28.02.31	1.016.000,00	1.023.400,00	0,35
EUR	5.000.000	Espana 0.6% EMTN Sen 19/31.10.29	4.590.500,00	4.645.250,00	1,61
EUR	5.000.000	Espana 3.45% 24/31.10.34	5.253.550,00	5.118.850,00	1,77
EUR	6.400.000	European Union 2.75% 22/04.02.33	6.062.272,00	6.368.096,00	2,20
EUR	1.500.000	Fiskars Oyj 5.125% 23/16.11.28	1.554.430,00	1.545.300,00	0,53
EUR	1.800.000	H Lundbeck AS 0.875% EMTN Sen Reg S 20/14.10.27	1.645.290,00	1.734.975,00	0,60
EUR	1.000.000	H Lundbeck AS 3.375% EMTN 25/02.06.29	999.520,00	1.011.175,00	0,35
EUR	1.597.000	Huhtamaki Oyj 3.5% EMTN 25/04.09.31	1.594.372,95	1.601.870,85	0,55
EUR	800.000	Huhtamaki Oyj 4.25% 22/09.06.27	803.872,00	818.396,00	0,28
EUR	2.000.000	Hungary 1.75% 20/05.06.35	1.436.980,00	1.626.690,00	0,56
EUR	1.000.000	Ignitis Grupe AB 1.875% EMTN Sen Reg S 18/10.07.28	1.096.875,00	965.480,00	0,33
EUR	5.000.000	Indonesia 1.1% 21/12.03.33	3.993.960,00	4.180.850,00	1,44
EUR	1.200.000	Intesa Sanpaolo SpA VAR EMTN Ser 1051 24/16.09.32	1.219.740,00	1.228.998,00	0,42
EUR	1.000.000	Ipsen 3.875% 25/25.03.32	1.009.482,00	1.011.495,00	0,35
EUR	2.800.000	IPSOS SA 3.75% 25/22.01.30	2.847.287,00	2.846.900,00	0,98
EUR	4.500.000	Ireland 1.35% Sen Reg S 18/18.03.31	4.084.931,25	4.245.435,00	1,47
EUR	2.000.000	Jaguar Land Rover Automoti Plc 4.5% Sen Reg S 18/15.01.26	2.009.650,00	2.002.480,00	0,69
EUR	2.000.000	James Hardie Intl Finance Ltd 3.625% 18/01.10.26	1.985.000,00	2.002.850,00	0,69
EUR	1.500.000	KBC Group NV 4.375% EMTN 23/06.12.31	1.601.820,00	1.606.440,00	0,56
EUR	2.500.000	Kingspan Securities Ireland DAC 3.5% EMTN 24/31.10.31	2.509.112,00	2.500.000,00	0,86
EUR	2.100.000	Kion Group AG 4% EMTN 24/20.11.29	2.110.601,90	2.164.113,00	0,75
EUR	1.900.000	LKQ Dutch Bond BV 4.125% 24/13.03.31	1.944.303,00	1.945.267,50	0,67

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Global Bond Opportunities

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR) (suite)

au 30 septembre 2025

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
EUR	1.500.000	LKQ European Holdings BV 4.125% 18/01.04.28	1.527.727,22	1.505.722,50	0,52
EUR	10.000.000	Luxembourg (Grand Duchy of) 0% 20/14.09.32	7.632.413,30	8.316.150,00	2,87
EUR	5.000.000	Luxembourg (Grand Duchy of) 0.625% Reg S Sen 17/01.02.27	4.841.000,00	4.905.275,00	1,70
EUR	3.000.000	Macedonia 1.625% 21/10.03.28	2.823.500,00	2.835.915,00	0,98
EUR	1.700.000	Metso Outotec Oyj 3.75% EMTN 25/28.05.32	1.694.346,00	1.721.709,00	0,60
EUR	2.600.000	Metso Outotec Oyj 4.375% EMTN Ser 3 23/22.11.30	2.717.520,00	2.759.380,00	0,95
EUR	4.000.000	Mexico 2.25% 21/12.08.36	3.052.416,67	3.260.840,00	1,13
EUR	1.500.000	Mexico 4.625% 25/04.05.33	1.510.320,00	1.545.232,50	0,53
EUR	3.500.000	Montenegro 2.55% 19/03.10.29	3.283.125,00	3.324.667,50	1,15
EUR	5.000.000	Morocco 1.5% Sen 19/27.11.31	4.200.550,00	4.451.200,00	1,54
EUR	4.000.000	Morocco 2% 20/30.09.30	3.473.000,00	3.764.240,00	1,30
EUR	2.700.000	Neste Corporation 3.875% EMTN 23/21.05.31	2.758.153,00	2.772.468,00	0,96
EUR	4.000.000	Netherlands 0.25% Sen Reg S 19/15.07.29	3.878.070,10	3.710.540,00	1,28
EUR	5.000.000	Netherlands 0.5% 144A 22/15.07.32	4.117.040,00	4.356.250,00	1,51
EUR	450.000	Netherlands 3.25% 144A 23/15.01.44	445.009,50	449.460,00	0,16
EUR	1.900.000	Nokia Corp 4.375% EMTN 23/21.08.31	2.000.590,00	1.980.598,00	0,68
EUR	1.000.000	Opmobility SE 4.2955% 25/05.02.31	1.009.800,00	1.006.735,00	0,35
EUR	2.500.000	OTP Bank Nyrt VAR EMTN 24/16.10.30	2.494.500,00	2.571.525,00	0,89
EUR	1.400.000	OVH Groupe 4.75% 25/05.02.31	1.427.200,00	1.427.426,00	0,49
EUR	2.500.000	Paprec Holding SA 4.125% 25/15.07.30	2.530.350,00	2.539.000,00	0,88
EUR	6.000.000	Peru 3.75% Sen 16/01.03.30	6.134.800,00	6.198.030,00	2,14
EUR	3.000.000	Philippines 1.2% 21/28.04.33	2.355.000,00	2.541.735,00	0,88
EUR	1.000.000	PKO Bank Polski SA VAR EMTN Ser 4 24/12.09.27	1.002.250,00	1.009.710,00	0,35
EUR	2.800.000	Portugal 1.15% Ser 20Y 144A 22/11.04.42	2.056.262,00	1.941.044,00	0,67
EUR	2.500.000	Progroup AG 5.125% 24/15.04.29	2.528.345,00	2.545.375,00	0,88
EUR	2.200.000	Prysmian SpA 3.625% EMTN 24/28.11.28	2.237.012,00	2.242.097,00	0,77
EUR	3.500.000	Republique du Benin 4.95% Sk 21/22.01.35	3.124.250,00	3.221.540,00	1,11
EUR	3.000.000	Romania 6.625% EMTN Ser 8 22/27.09.29	3.232.200,00	3.249.315,00	1,12
EUR	1.500.000	SEB SA 3.625% 25/24.06.30	1.509.060,00	1.500.862,50	0,52
EUR	4.000.000	Serbia 1% EMTN 21/23.09.28	3.553.695,00	3.723.500,00	1,29
EUR	3.000.000	Serbia 1.5% Sen Reg S 19/26.06.29	2.829.638,57	2.788.395,00	0,96
EUR	2.000.000	Serbia 2.05% EMTN Ser 4 21/23.09.36	1.535.130,00	1.561.590,00	0,54
EUR	1.166.000	SES SA 1.625% EMTN Ser 11 Sen Reg S 18/22.03.26	1.120.304,46	1.162.840,14	0,40
EUR	1.500.000	SES SA 3.5% EMTN Ser 14 22/14.01.29	1.485.000,00	1.519.290,00	0,53
EUR	2.000.000	SIG Combibloc PurchaseCo Sàrl 3.75% 25/19.03.30	2.033.916,00	2.026.610,00	0,70
EUR	1.800.000	Slovakia 1.625% Reg S Ser 229 16/21.01.31	2.001.060,00	1.702.386,00	0,59
EUR	2.000.000	Spie SAS 3.75% 25/24.05.30	2.011.218,00	2.025.830,00	0,70
EUR	1.500.000	Stora Enso Oyj 4.25% EMTN 23/01.09.29	1.556.171,40	1.558.140,00	0,54
EUR	1.400.000	Swedbank AB 4.375% EMTN 23/05.09.30	1.481.872,00	1.489.390,00	0,51
EUR	1.000.000	Teleperformance SE 3.75% EMTN Ser 2 Pref 22/24.06.29	1.019.480,00	1.025.705,00	0,35
EUR	1.000.000	Teleperformance SE 5.25% EMTN Pref 23/22.11.28	1.043.640,00	1.059.190,00	0,37
EUR	1.900.000	Triodos Bank NV VAR Ser 1 24/12.09.29	1.965.788,00	1.969.055,50	0,68
EUR	800.000	UCB 4.25% EMTN 24/20.03.30	822.992,00	827.884,00	0,29
EUR	800.000	Valmet Oyj 4% 24/13.03.29	810.160,00	815.004,00	0,28
EUR	600.000	Wienerberger AG 4.875% 23/04.10.28	628.350,00	633.501,00	0,22
EUR	1.500.000	Zegona Finance PLC 6.75% 24/15.07.29	1.589.440,91	1.590.622,50	0,55
EUR	1.000.000	ZF Europe Finance BV 3% Sen Reg S 19/23.10.29	911.180,00	912.890,00	0,32
			253.367.997,24	258.291.297,52	89,25
USD	2.000.000	Coca Cola Icecek AS 4.5% 22/20.01.29	1.692.380,20	1.678.752,29	0,58
USD	4.000.000	Costa Rica 6.125% Sk 19/19.02.31	3.656.509,85	3.556.338,56	1,23
USD	4.000.000	Dominican Republic 4.5% 20/30.01.30	3.350.484,52	3.339.733,61	1,15
USD	3.000.000	Dominican Republic 6% 22/22.02.33	2.695.059,47	2.613.685,69	0,90
USD	3.000.000	Nbk Spc Ltd VAR Ser 2 21/15.09.27	2.521.864,36	2.482.854,59	0,86
USD	2.000.000	NK QazaqGaz AO 4.375% 17/26.09.27	1.704.978,00	1.691.076,21	0,58
USD	3.000.000	Oman (Sultanate of) 5.625% Ser 2 18/17.01.28	2.670.332,54	2.616.749,65	0,90
USD	2.386.000	opportunity SAS 3.4% 22/15.04.26	2.477.673,94	2.030.724,71	0,70
USD	1.000.000	Paraguay 5.85% Sk 23/21.08.33	919.258,92	898.714,84	0,31
			21.688.541,80	20.908.630,15	7,21
Total obligations			275.056.539,04	279.199.927,67	96,46

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Global Bond Opportunities

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR) (suite) au 30 septembre 2025

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
<u>Valeurs mobilières négociées sur un autre marché réglementé</u>					
Obligations					
EUR	3.000.000	Indonesia 1.3% 21/23.03.34	<u>2.237.226,00</u>	<u>2.473.905,00</u>	<u>0,86</u>
Total obligations			<u>2.237.226,00</u>	<u>2.473.905,00</u>	<u>0,86</u>
Total portefeuille-titres			277.293.765,04	281.673.832,67	97,32
Avoirs bancaires				4.726.504,96	1,63
Autres actifs/(passifs) nets				3.036.490,24	1,05
Total				<u>289.436.827,87</u>	<u>100,00</u>

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Global Bond Opportunities

Répartition économique et géographique du portefeuille-titres au 30 septembre 2025

Répartition économique

(en pourcentage de l'actif net)

Pays et gouvernements	53,62 %
Finances	12,64 %
Industrie	7,07 %
Biens de consommation durable	5,35 %
Services aux collectivités	3,33 %
Services de télécommunication	3,14 %
Matières premières	3,05 %
Institutions internationales	3,05 %
Technologies	2,94 %
Services de santé	1,59 %
Energie	0,96 %
Biens de consommation non-cyclique	0,58 %
Total	<u>97,32 %</u>

Répartition géographique

(par pays de résidence de l'émetteur)
(en pourcentage de l'actif net)

Allemagne	17,90 %
Pays-Bas	8,80 %
Luxembourg	7,05 %
France	6,95 %
Finlande	5,37 %
Belgique	4,26 %
Irlande	3,56 %
Espagne	3,38 %
Maroc	2,84 %
République de Serbie	2,79 %
Indonésie	2,30 %
Royaume-Uni	2,22 %
Pérou	2,14 %
Dominicaine (Rép.)	2,05 %
Italie	1,86 %
Roumanie	1,80 %
Albanie	1,74 %
Mexique	1,66 %
Suède	1,58 %
Hongrie	1,45 %
Turquie	1,44 %

BL Global Bond Opportunities

Répartition économique et géographique du portefeuille-titres (suite)

au 30 septembre 2025

Portugal	1,36 %
Etats-Unis d'Amérique	1,26 %
Costa Rica	1,23 %
Monténégro	1,15 %
Bénin	1,11 %
Macédoine	0,98 %
Danemark	0,95 %
Pologne	0,93 %
Oman (Sultanat)	0,90 %
Philippines	0,88 %
Emirats Arabes Unis	0,86 %
Slovaquie	0,59 %
Kazakhstan	0,58 %
Colombie	0,54 %
Lituanie	0,33 %
Paraguay	0,31 %
Autriche	0,22 %
Total	<u>97,32 %</u>

BL Bond Euro

Etat du patrimoine (en EUR)

au 30 septembre 2025

Actif

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	311.201.357,50
Avoirs bancaires	1.029.517,01
Revenus à recevoir sur portefeuille-titres	2.066.076,00
Charges payées d'avance	139,70
Total de l'actif	314.297.090,21

Exigible

Frais à payer	118.606,69
Total de l'exigible	118.606,69
Actif net à la fin de l'exercice	314.178.483,52

Répartition des actifs nets par classe d'action

Classe d'action	Nombre d'actions	Devise action	VNI par action en devise de la classe d'action	Actifs nets par classe d'action (en EUR)
A	289.123,518	EUR	185,44	53.614.757,81
B	2.838.680,797	EUR	91,78	260.528.339,53
BI	38,447	EUR	904,66	34.781,46
Z	6,000	EUR	100,79	604,72
				314.178.483,52

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Bond Euro

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net (en EUR)

du 1er octobre 2024 au 30 septembre 2025

Revenus

Intérêts sur obligations et autres titres, nets	4.050.753,11
Intérêts bancaires	117.882,69
Total des revenus	4.168.635,80

Charges

Commission de gestion	651.854,04
Commission de dépositaire	140.406,00
Frais bancaires et autres commissions	22.514,50
Frais sur transactions	1.750,00
Frais d'administration centrale	91.646,20
Frais professionnels	5.981,00
Autres frais d'administration	47.465,15
Taxe d'abonnement	161.605,43
Autres impôts	114.561,50
Autres charges	22.271,63
Total des charges	1.260.055,45

Revenus nets des investissements	2.908.580,35

Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)

- sur portefeuille-titres	1.504.109,55
- sur devises	50,42
Résultat réalisé	4.412.740,32

Variation nette de la plus-/ (moins-) value non réalisée

- sur portefeuille-titres	-4.642.828,10
Résultat des opérations	-230.087,78

Dividendes payés	-4.649.685,25

Réinvestissements	-

Emissions	28.680.386,92

Rachats	-45.254.597,27

Total des variations de l'actif net	-21.453.983,38

Total de l'actif net au début de l'exercice	335.632.466,90

Total de l'actif net à la fin de l'exercice	314.178.483,52

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Bond Euro

Statistiques (en EUR)

au 30 septembre 2025

Total de l'actif net	Devise	30.09.2023	30.09.2024	30.09.2025
	EUR	216.507.039,66	335.632.466,90	314.178.483,52

VNI par classe d'action	Devise	30.09.2023	30.09.2024	30.09.2025
A	EUR	185,47	200,96	185,44
B	EUR	84,71	91,84	91,78
BI	EUR	833,86	904,91	904,66
Z	EUR	-	-	100,79

Performance annuelle par classe d'action (en %)	Devise	30.09.2023	30.09.2024	30.09.2025
A	EUR	-3,69	8,35	-0,07
B	EUR	-3,71	8,42	-0,07
BI	EUR	-3,34	8,52	-0,03

Nombre d'actions	en circulation au début de l'exercice	émises	remboursées	en circulation à la fin de l'exercice
A	308.464,391	38.117,377	-57.458,250	289.123,518
B	2.979.331,627	235.613,094	-376.263,924	2.838.680,797
BI	23,390	15,057	-	38,447
Z	-	6,000	-	6,000

TER par classe d'action au 30.09.2025 (non-audit)	(en %)
A	0,39
B	0,39
BI	0,34
Z	-

* TER non représentatif

Dividendes payés	Devise	Dividende par classe d'action	Date ex-dividende
A	EUR	15,38	04.02.2025

Les performances annuelles ont été calculées pour les 3 derniers exercices en tenant compte de tout dividende versé durant chacun de ces exercices. Pour les compartiments / classes d'actions lancés ou liquidés en cours d'exercice, la performance annuelle correspondante n'a pas été calculée.

La performance historique ne donne pas d'indication sur la performance future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat d'actions de la SICAV.

BL Bond Euro

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR) au 30 septembre 2025

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
Portefeuille-titres					
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs					
Obligations					
EUR	5.000.000	Agence Française de Dev SA 0.125% Ser 143 21/29.09.31	4.077.553,60	4.185.350,00	1,33
EUR	5.000.000	Agence Française de Dev SA 2.875% Ser 156 23/21.01.30	4.940.086,00	5.011.375,00	1,59
EUR	3.000.000	Asian Development Bank 0% Sen 19/24.10.29	2.602.574,67	2.717.265,00	0,86
EUR	7.500.000	Belgium 1.25% OLO Ser 86 Reg S 18/22.04.33	6.430.542,50	6.658.725,00	2,12
EUR	15.000.000	Belgium 2.75% 22/22.04.39	13.956.550,00	13.655.175,00	4,35
EUR	5.000.000	Caisse d'Amort de la Dette Soc 3% EMTN 23/25.05.28	4.962.103,27	5.081.400,00	1,62
EUR	8.000.000	Council of Europe Dev Bank 0% EMTN Ser 426 21/15.04.28	6.870.850,00	7.547.000,00	2,40
EUR	6.000.000	Council of Europe Dev Bank 1% EMTN Ser 434 22/13.04.29	5.388.400,00	5.708.070,00	1,82
EUR	10.000.000	Council of Europe Dev Bank 2.875% EMTN Ser 444 23/13.04.30	9.765.600,00	10.126.250,00	3,22
EUR	12.000.000	Deutschland 0% 20/15.08.30	10.147.750,00	10.767.480,00	3,43
EUR	18.500.000	Deutschland 0% 21/15.08.31	15.354.485,00	16.151.147,50	5,14
EUR	3.500.000	Deutschland 0% 21/15.08.50	1.598.674,00	1.589.192,50	0,51
EUR	7.500.000	Deutschland 1.3% 22/15.10.27	7.136.050,00	7.400.062,50	2,35
EUR	10.000.000	Deutschland 2.3% 23/15.02.33	9.845.325,00	9.865.100,00	3,14
EUR	5.000.000	EBRD 2.875% EMTN 24/17.07.31	5.150.604,00	5.047.650,00	1,61
EUR	4.000.000	EIB 0% 21/15.11.27	3.530.600,00	3.821.620,00	1,22
EUR	10.000.000	EIB 0.05% 22/15.11.29	8.274.400,00	9.086.850,00	2,89
EUR	1.000.000	EIB 0.375% EMTN Ser 2364/0100 18/15.05.26	932.900,00	989.705,00	0,31
EUR	5.000.000	EIB 1.25% EMTN Reg S Sen 14/13.11.26	4.849.661,11	4.956.850,00	1,58
EUR	10.000.000	EIB 2.25% Ser 2573/0190 22/15.03.30	9.417.000,00	9.924.700,00	3,16
EUR	8.000.000	EIB 2.75% 23/28.07.28	7.850.440,00	8.117.040,00	2,58
EUR	3.000.000	EIB 2.75% 24/16.01.34	3.028.908,00	2.980.485,00	0,95
EUR	10.000.000	European Union 0% EMTN Ser 14 21/04.07.29	8.433.356,00	9.154.950,00	2,91
EUR	10.000.000	European Union 0% EMTN Ser 4 20/04.10.30	7.986.500,00	8.819.000,00	2,81
EUR	5.000.000	European Union 0% EMTN Ser 8 20/04.07.35	3.288.900,00	3.720.925,00	1,18
EUR	12.000.000	European Union 0% EMTN Ser 9 21/02.06.28	10.385.280,00	11.322.420,00	3,60
EUR	7.000.000	European Union 0.1% EMTN Ser 5 20/04.10.40	4.234.392,00	4.260.235,00	1,36
EUR	7.000.000	European Union 0.4% 21/04.02.37	4.609.920,00	5.139.505,00	1,64
EUR	7.000.000	European Union 0.75% EMTN Ser 15 21/04.01.47	3.898.838,00	4.023.180,00	1,28
EUR	9.000.000	European Union 2.75% 22/04.02.33	8.560.790,00	8.955.135,00	2,85
EUR	3.500.000	France 0.5% 144A 21/25.06.44	2.075.798,06	1.893.272,50	0,60
EUR	6.000.000	France 1.75% OAT 17/25.06.39	4.866.768,00	4.701.000,00	1,50
EUR	6.000.000	IBRD 0.25% EMTN Ser 100786 19/21.05.29	5.094.180,00	5.548.530,00	1,77
EUR	5.000.000	Intl Development Association 1.75% EMTN Ser 16 22/05.05.37	3.959.450,00	4.272.525,00	1,36
EUR	4.000.000	Intl Development Association 2.5% EMTN Ser 19 22/15.01.38	3.462.000,00	3.674.920,00	1,17
EUR	15.500.000	Ireland 1.35% Sen Reg S 18/18.03.31	14.028.570,00	14.623.165,00	4,65
EUR	5.500.000	KFW 0% EMTN 20/15.09.28	4.696.945,00	5.152.180,00	1,64
EUR	10.000.000	Luxembourg (Grand Duchy of) 0% 20/14.09.32	7.740.975,00	8.316.150,00	2,65
EUR	5.000.000	Nederlandse Waterschapsbank NV 0% EMTN Ser 1560 21/16.02.37	3.100.050,00	3.485.400,00	1,11
EUR	7.000.000	Nederlandse Waterschapsbank NV 1.25% EMTN 17/07.06.32	6.145.754,50	6.344.940,00	2,02
EUR	7.500.000	Nederlandse Waterschapsbank NV 3% Ser 1636 23/20.04.33	7.432.250,00	7.563.975,00	2,41
EUR	10.000.000	Netherlands 3.25% 144A 23/15.01.44	10.605.000,00	9.988.000,00	3,18
EUR	3.000.000	Nordic Investment Bank 0% 19/25.09.26	2.701.490,00	2.938.230,00	0,93
EUR	10.000.000	Oesterreich 1.85% 144A 22/23.05.49	7.655.150,00	7.245.350,00	2,31
EUR	7.500.000	Oesterreich 2.9% 144A 23/23.05.29	7.496.567,50	7.657.237,50	2,44
Total obligations			288.569.981,21	300.188.717,50	95,55

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Bond Euro

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR) (suite) au 30 septembre 2025

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
<u>Valeurs mobilières négociées sur un autre marché réglementé</u>					
Obligations					
EUR	12.000.000	KFW 0% EMTN 21/15.06.29	10.111.354,06	11.012.640,00	3,50
Total obligations			10.111.354,06	11.012.640,00	3,50
Total portefeuille-titres			298.681.335,27	311.201.357,50	99,05
Avoirs bancaires				1.029.517,01	0,33
Autres actifs/(passifs) nets				1.947.609,01	0,62
Total				314.178.483,52	100,00

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Bond Euro

Répartition économique et géographique du portefeuille-titres au 30 septembre 2025

Répartition économique

(en pourcentage de l'actif net)

Institutions internationales	45,46 %
Pays et gouvernements	39,99 %
Finances	13,60 %
Total	<u>99,05 %</u>

Répartition géographique

(par pays de résidence de l'émetteur)
(en pourcentage de l'actif net)

Belgique	24,10 %
Allemagne	19,71 %
Luxembourg	15,34 %
France	14,08 %
Pays-Bas	8,72 %
Autriche	4,75 %
Irlande	4,65 %
Etats-Unis d'Amérique	4,30 %
Royaume-Uni	1,61 %
Finlande	0,93 %
Philippines	0,86 %
Total	<u>99,05 %</u>

BL Bond Dollar

Etat du patrimoine (en USD)

au 30 septembre 2025

Actif

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	103.213.986,25
Avoirs bancaires	4.258.009,90
A recevoir sur émissions d'actions	80.514,91
Revenus à recevoir sur portefeuille-titres	398.229,17
Charges payées d'avance	50,19
Total de l'actif	107.950.790,42

Exigible

Frais à payer	46.323,46
Total de l'exigible	46.323,46
Actif net à la fin de l'exercice	107.904.466,96

Répartition des actifs nets par classe d'action

Classe d'action	Nombre d'actions	Devise action	VNI par action en devise de la classe d'action	Actifs nets par classe d'action (en USD)
A	54.049,811	USD	231,71	12.524.011,13
B	1.012.048,676	USD	94,20	95.330.728,28
BI	52,216	USD	942,00	49.187,66
Z	5,226	USD	103,31	539,89
				107.904.466,96

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Bond Dollar

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net (en USD)

du 1er octobre 2024 au 30 septembre 2025

Revenus

Intérêts sur obligations et autres titres, nets	2.787.099,51
Intérêts bancaires	228.211,42
Total des revenus	3.015.310,93

Charges

Commission de gestion	216.119,47
Commission de dépositaire	57.382,21
Frais bancaires et autres commissions	6.353,88
Frais sur transactions	486,57
Frais d'administration centrale	86.826,74
Frais professionnels	1.932,09
Autres frais d'administration	35.387,62
Taxe d'abonnement	54.410,83
Autres impôts	23.871,14
Autres charges	16.240,93
Total des charges	499.011,48

Revenus nets des investissements	2.516.299,45

Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)

- sur portefeuille-titres	-557.492,19
- sur devises	-301,08
Résultat réalisé	1.958.506,18

Variation nette de la plus-/-(moins-) value non réalisée

- sur portefeuille-titres	-998.466,03
Résultat des opérations	960.040,15

Dividendes payés	-1.150.411,74

Réinvestissements	-

Emissions	18.386.406,84

Rachats	-23.150.491,22

Total des variations de l'actif net	-4.954.455,97

Total de l'actif net au début de l'exercice	112.858.922,93

Total de l'actif net à la fin de l'exercice	107.904.466,96

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Bond Dollar

Statistiques (en USD)

au 30 septembre 2025

Total de l'actif net	Devise	30.09.2023	30.09.2024	30.09.2025
	USD	127.760.976,58	112.858.922,93	107.904.466,96

VNI par classe d'action	Devise	30.09.2023	30.09.2024	30.09.2025
A	USD	233,63	251,90	231,71
B	USD	85,26	93,26	94,20
BI	USD	851,36	932,14	942,00
Z	USD	-	-	103,31

Performance annuelle par classe d'action (en %)	Devise	30.09.2023	30.09.2024	30.09.2025
A	USD	-1,39	9,32	1,00
B	USD	-1,32	9,38	1,01
BI	USD	-0,97	9,49	1,06

Nombre d'actions	en circulation au début de l'exercice	émises	remboursées	en circulation à la fin de l'exercice
A	49.707,449	15.174,341	-10.831,979	54.049,811
B	1.058.943,782	153.280,544	-200.175,650	1.012.048,676
BI	1.694,076	908,510	-2.550,370	52,216
Z	-	5,226	-	5,226

TER par classe d'action au 30.09.2025 (non-audit)	(en %)
A	0,46
B	0,46
BI	0,46
Z	-

* TER non représentatif

Dividendes payés	Devise	Dividende par classe d'action	Date ex-dividende
A	USD	21,79	04.02.2025

Les performances annuelles ont été calculées pour les 3 derniers exercices en tenant compte de tout dividende versé durant chacun de ces exercices. Pour les compartiments / classes d'actions lancés ou liquidés en cours d'exercice, la performance annuelle correspondante n'a pas été calculée.

La performance historique ne donne pas d'indication sur la performance future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat d'actions de la SICAV.

BL Bond Dollar

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en USD) au 30 septembre 2025

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
Portefeuille-titres					
<u>Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs</u>					
Obligations					
USD	10.000.000	US 0.625% T-Notes Ser J-2027 20/31.03.27	9.974.609,38	9.562.890,50	8,86
USD	4.000.000	US 1.25% T-Notes 20/15.05.50	2.260.625,00	1.960.937,60	1,82
USD	5.000.000	US 1.5% T-Notes 20/15.02.30	4.544.531,25	4.559.375,00	4,23
USD	10.000.000	US 1.625% 19/30.11.26	10.185.937,50	9.766.406,50	9,05
USD	8.000.000	US 1.875% Ser B-2032 22/15.02.32	7.981.250,00	7.098.125,20	6,58
USD	3.000.000	US 2.25% Ser Bonds 22/15.02.52	2.352.820,31	1.859.062,50	1,72
USD	9.000.000	US 2.25% T-Notes Ser B-2027 Sen 17/15.02.27	9.435.807,92	8.829.843,75	8,18
USD	10.000.000	US 2.375% Ser Bonds 22/15.02.42	9.603.750,00	7.407.812,50	6,87
USD	7.000.000	US 2.625% Ser B-2029 19/15.02.29	7.525.875,77	6.774.140,80	6,28
USD	8.000.000	US 2.75% Ser E-2032 22/15.08.32	7.276.000,00	7.437.500,40	6,89
USD	5.000.000	US 2.875% T-Notes Ser E-2028 18/15.08.28	5.165.338,04	4.898.828,25	4,54
USD	5.000.000	US 4.125% Ser Bonds 24/15.08.44	4.937.500,00	4.639.453,25	4,30
USD	9.000.000	US 4.375% Ser Bonds of FEB 2038 08/15.02.38	8.898.984,37	9.078.750,00	8,41
USD	4.000.000	US 4.625% Ser B-2035 25/15.02.35	4.126.718,75	4.156.875,00	3,85
USD	10.000.000	US 4.75% T-Bonds Ser February 2037 Sen 07/15.02.37	11.961.640,63	10.503.125,50	9,73
Total obligations			106.231.388,92	98.533.126,75	91,31
<u>Valeurs mobilières négociées sur un autre marché réglementé</u>					
Obligations					
USD	5.000.000	US 0.625% Ser T-2027 20/31.12.27	4.493.750,00	4.680.859,50	4,34
Total obligations			4.493.750,00	4.680.859,50	4,34
Total portefeuille-titres			110.725.138,92	103.213.986,25	95,65
Avoirs bancaires				4.258.009,90	3,95
Autres actifs/(passifs) nets				432.470,81	0,40
Total				107.904.466,96	100,00

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Bond Dollar

Répartition économique et géographique du portefeuille-titres au 30 septembre 2025

Répartition économique

(en pourcentage de l'actif net)

Pays et gouvernements	95,65 %
Total	<u>95,65 %</u>

Répartition géographique

(par pays de résidence de l'émetteur)
(en pourcentage de l'actif net)

Etats-Unis d'Amérique	95,65 %
Total	<u>95,65 %</u>

BL Bond Emerging Markets Dollar

Etat du patrimoine (en USD)

au 30 septembre 2025

Actif

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	280.201.949,34
Avoirs bancaires	511.188,70
Revenus à recevoir sur portefeuille-titres	3.537.527,90
Charges payées d'avance	23,42
Total de l'actif	284.250.689,36

Exigible

Moins-values non réalisées sur changes à terme	1.121.210,10
Frais à payer	187.383,36
Total de l'exigible	1.308.593,46
Actif net à la fin de l'exercice	282.942.095,90

Répartition des actifs nets par classe d'action

Classe d'action	Nombre d'actions	Devise action	VNI par action en devise de la classe d'action	Actifs nets par classe d'action (en USD)
A	107.127,184	USD	79,06	8.469.184,63
A EUR HEDGED	319.926,291	EUR	104,01	39.096.189,52
B	373.403,145	USD	124,69	46.558.735,68
B EUR HEDGED	1.545.110,429	EUR	104,00	188.798.224,77
Z	186,234	USD	106,11	19.761,30
				282.942.095,90

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Bond Emerging Markets Dollar

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net (en USD)

du 1er octobre 2024 au 30 septembre 2025

Revenus

Intérêts sur obligations et autres titres, nets	5.716.437,55
Rendements sur sukuk	137.642,23
Intérêts bancaires	239.560,94
Total des revenus	6.093.640,72

Charges

Commission de gestion	470.496,80
Commission de dépositaire	63.311,84
Frais bancaires et autres commissions	14.267,86
Frais sur transactions	17.859,14
Frais d'administration centrale	110.595,02
Frais professionnels	2.266,41
Autres frais d'administration	70.182,08
Taxe d'abonnement	60.035,06
Autres impôts	12.405,86
Autres charges	42.434,87
Total des charges	863.854,94

Revenus nets des investissements	5.229.785,78

Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)

- sur portefeuille-titres	-893.700,36
- sur changes à terme	2.432.408,70
- sur devises	2.234,73
Résultat réalisé	6.770.728,85

Variation nette de la plus-/-(moins-) value non réalisée

- sur portefeuille-titres	8.655.750,74
- sur changes à terme	-1.121.210,10

Résultat des opérations	14.305.269,49

Dividendes payés	-786.019,72

Réinvestissements	-

Emissions	233.633.226,41

Rachats	-15.769.449,09

Total des variations de l'actif net	231.383.027,09

Total de l'actif net au début de l'exercice	51.559.068,81

Total de l'actif net à la fin de l'exercice	282.942.095,90

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Bond Emerging Markets Dollar

Statistiques (en USD)

au 30 septembre 2025

Total de l'actif net	Devise	30.09.2023	30.09.2024	30.09.2025
	USD	48.608.916,29	51.559.068,81	282.942.095,90

VNI par classe d'action	Devise	30.09.2023	30.09.2024	30.09.2025
A	USD	79,17	85,94	79,06
A EUR HEDGED	EUR	-	-	104,01
B	USD	105,49	119,24	124,69
B EUR HEDGED	EUR	-	-	104,00
BI	USD	1.054,98	1.194,25	1.184,61
Z	USD	-	-	106,11

* 03/06/2025

*Valeur nette d'inventaire utilisée pour le rachat final.

Performance annuelle par classe d'action (en %)	Devise	30.09.2023	30.09.2024	30.09.2025
A	USD	3,25	12,95	4,56
B	USD	3,32	13,03	4,57

Nombre d'actions	en circulation au début de l'exercice	émises	remboursées	en circulation à la fin de l'exercice
A	68.836,037	53.518,616	-15.227,469	107.127,184
A EUR HEDGED	-	335.719,313	-15.793,022	319.926,291
B	382.760,873	40.018,757	-49.376,485	373.403,145
B EUR HEDGED	-	1.602.971,157	-57.860,728	1.545.110,429
BI	1,000	-	-1,000	-
Z	-	186,234	-	186,234

TER par classe d'action au 30.09.2025 (non-audit)	(en %)
A	0,77
A EUR HEDGED	*
B	0,76
B EUR HEDGED	*
Z	*

* TER non représentatif

Dividendes payés	Devise	Dividende par classe d'action	Date ex-dividende
A	USD	10,05	04.02.2025

Les performances annuelles ont été calculées pour les 3 derniers exercices en tenant compte de tout dividende versé durant chacun de ces exercices. Pour les compartiments / classes d'actions lancés ou liquidés en cours d'exercice, la performance annuelle correspondante n'a pas été calculée.

La performance historique ne donne pas d'indication sur la performance future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat d'actions de la SICAV.

BL Bond Emerging Markets Dollar

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en USD) au 30 septembre 2025

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
Portefeuille-titres					
<u>Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs</u>					
Obligations					
USD	8.000.000	Abu Dhabi (Emirate of) 3.125% 19/30.09.49	5.391.644,00	5.802.560,00	2,05
USD	4.000.000	Abu Dhabi (Emirate of) 4.125% MTN Sen Reg S 17/11.10.47	3.238.300,00	3.466.340,00	1,23
USD	2.500.000	Abu Dhabi Futu Ener Co PJSC 4.875% EMTN Ser 1 23/25.07.33	2.461.325,00	2.528.900,00	0,89
USD	750.000	Abu Dhabi Futu Ener Co PJSC 4.875% EMTN Ser 2 24/25.07.29	753.723,75	767.062,50	0,27
USD	1.000.000	Aegea Finance Sàrl 9% 23/20.01.31	1.074.750,00	1.060.525,00	0,37
USD	2.000.000	Angola 8% EMTN Ser 1 19/26.11.29	1.797.425,00	1.952.210,00	0,69
USD	2.000.000	Armenia (Republic of) 6.75% 25/12.03.35	1.964.000,00	2.045.050,00	0,72
USD	500.000	Azerbaijan 3.5% Sk 17/01.09.32	472.500,00	465.797,50	0,16
USD	1.500.000	Banco de Chile 2.99% 21/09.12.31	1.346.250,00	1.368.442,50	0,48
USD	1.600.000	Becle SAB de CV 2.5% 21/14.10.31	1.349.600,00	1.383.712,00	0,49
USD	2.000.000	Brazil 6.625% 25/15.03.35	2.060.900,00	2.082.290,00	0,74
USD	4.000.000	Brazil 8.25% 04/20.01.34	4.536.517,50	4.682.580,00	1,66
USD	2.154.000	BRF SA 4.875% Sen Reg S 19/24.01.30	2.060.387,46	2.101.302,39	0,74
USD	800.000	BRF SA 5.75% 20/21.09.50	660.048,00	686.596,00	0,24
USD	2.400.000	Canpack SA 3.875% 21/15.11.29	2.218.392,00	2.256.684,00	0,80
USD	4.000.000	Centrais Elec Brasileiras SA 4.625% Sen Reg S 20/04.02.30	3.807.198,00	3.887.800,00	1,37
USD	2.500.000	Chile 2.45% 20/31.01.31	2.388.880,00	2.270.450,00	0,80
USD	4.000.000	Chile 3.5% 19/25.01.50	2.811.120,00	2.927.180,00	1,03
USD	4.000.000	Chile 3.86% 17/21.06.47	3.054.080,00	3.185.200,00	1,13
USD	2.500.000	Coca Cola Icecek AS 4.5% 22/20.01.29	2.408.296,00	2.465.562,50	0,87
USD	5.000.000	Colombia 10.375% 03/28.01.33	5.814.135,00	6.114.275,00	2,16
USD	5.000.000	Colombia 3.125% Sen 20/15.04.31	4.081.025,00	4.362.125,00	1,54
USD	3.000.000	Colombia 3.875% Sk 17/25.04.27	2.937.780,00	2.985.345,00	1,06
USD	5.000.000	Colombia 8% 23/14.11.35	4.993.875,00	5.374.000,00	1,90
USD	4.000.000	Costa Rica 5.625% 13/30.04.43	3.592.420,00	3.749.160,00	1,33
USD	3.000.000	Costa Rica 6.125% Sk 19/19.02.31	3.077.955,00	3.133.890,00	1,11
USD	2.000.000	Costa Rica 6.55% Sk 23/03.04.34	2.058.880,00	2.153.050,00	0,76
USD	2.081.000	Cote d'Ivoire 6.375% Sk 15/03.03.28	2.083.486,50	2.115.960,80	0,75
USD	800.000	CT Trust 5.125% 22/03.02.32	749.000,00	766.700,00	0,27
USD	2.000.000	Dominican Republic 4.5% 20/30.01.30	1.894.900,00	1.962.010,00	0,69
USD	5.200.000	Dominican Republic 5.3% 21/21.01.41	4.392.379,06	4.714.892,00	1,67
USD	1.000.000	Dominican Republic 6% 22/22.02.33	987.595,00	1.023.650,00	0,36
USD	3.000.000	Dominican Republic 6.5% 18/15.02.48	2.932.500,00	3.001.455,00	1,06
USD	2.000.000	El Puerto de Liverpool SAB 3.875% 16/06.10.26	1.974.820,00	1.990.580,00	0,70
USD	800.000	Empresas Publicas de Medellin 4.375% 20/15.02.31	722.000,00	742.336,00	0,26
USD	1.500.000	Entel SA 3.05% 21/14.09.32	1.297.500,00	1.328.512,50	0,47
USD	2.500.000	Gruma SAB de CV 5.39% 24/09.12.34	2.491.945,00	2.562.950,00	0,91
USD	2.700.000	Guatemala (Republic of) 4.875% Sen Reg S 13/13.02.28	2.662.708,00	2.707.708,49	0,96
USD	1.000.000	Guatemala (Republic of) 5.375% Sen 20/24.04.32	963.380,00	1.009.500,00	0,36
USD	3.000.000	Hungary 2.125% 21/22.09.31	2.463.945,00	2.581.515,00	0,91
USD	4.000.000	Hungary 7.625% Sen 11/29.03.41	4.473.548,00	4.745.360,00	1,68
USD	7.500.000	Indonesia 4.35% 17/11.01.48	6.294.230,00	6.495.937,50	2,30
USD	3.000.000	Indonesia 4.65% 22/20.09.32	2.965.725,00	3.013.005,00	1,07
USD	5.000.000	Indonesia 4.75% 24/10.09.34	4.891.500,00	4.992.600,00	1,76
USD	2.000.000	Indonesia 5.25% 25/15.01.30	2.067.430,00	2.083.140,00	0,74
USD	5.250.000	Indonesia 8.5% 05/12.10.35	6.796.845,00	6.709.710,00	2,37
USD	1.000.000	Instituto Costar De Elec 6.375% Reg S Sen 13/15.05.43	942.520,00	952.770,00	0,34
USD	1.000.000	Jamaica 6.75% Sk Sen Reg S 15/28.04.28	1.187.000,00	1.045.050,00	0,37
USD	5.000.000	Kasachstan 4.714% 24/09.04.35	4.871.375,00	4.971.950,00	1,76
USD	2.250.000	Kasachstan 6.5% EMTN 15/21.07.45	2.416.963,75	2.533.635,00	0,90
USD	1.000.000	Kenya 7.25% Sen Reg S 18/28.02.28	994.230,00	1.027.815,00	0,36
USD	6.000.000	Kingdom of Saudi Arabia 3.25% EMTN Ser 18 20/22.10.30	5.610.390,00	5.730.330,00	2,03
USD	8.000.000	Kingdom of Saudi Arabia 5.625% 25/13.01.35	8.257.375,00	8.532.520,00	3,02
USD	6.250.000	Mexico 4.875% 22/19.05.33	5.888.325,00	6.063.906,25	2,14
USD	4.000.000	Mexico 6.338% 23/04.05.53	3.616.550,00	3.899.340,00	1,38

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Bond Emerging Markets Dollar

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en USD) (suite) au 30 septembre 2025

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
USD	2.000.000	Mexico City's Airport Trust 4.25% Reg S Sen 16/31.10.26	1.981.070,00	1.997.870,00	0,71
USD	700.000	Millicom Intl Cellular SA 4.5% 20/27.04.31	642.950,00	662.389,00	0,23
USD	600.000	Ministry Fin The Russian Fed 4.75% Reg S Sen 16/27.05.26 **	455.069,06	402.600,00	0,14
USD	1.000.000	Ministry Fin The Russian Fed 5.1% Sen Reg S 19/28.03.35 **	331.500,00	300.500,00	0,11
USD	1.100.000	Minsur SA 4.5% 21/28.10.31	1.035.639,00	1.056.654,50	0,37
USD	4.500.000	Mongolia 4.45% 21/07.07.31	3.983.887,50	4.082.265,00	1,44
USD	4.000.000	Montenegro 7.25% 24/12.03.31	4.135.220,00	4.266.960,00	1,51
USD	3.000.000	Morocco 5.95% 23/08.03.28	3.067.050,00	3.113.640,00	1,10
USD	5.000.000	Morocco 6.5% 23/08.09.33	5.218.260,00	5.499.625,00	1,94
USD	3.300.000	Nbk Spc Ltd VAR Ser 2 21/15.09.27	3.151.410,00	3.208.952,99	1,13
USD	3.000.000	Nigeria 7.143% Ser 4 18/23.02.30	2.876.555,00	2.970.090,00	1,05
USD	900.000	Nigeria 7.625% Sen Reg S 18/21.11.25	905.565,00	902.218,50	0,32
USD	1.500.000	NK QazaqGaz AO 4.375% 17/26.09.27	1.458.725,00	1.490.197,50	0,53
USD	1.000.000	Oman (Sultanate of) 5.625% Ser 2 18/17.01.28	1.014.071,82	1.024.850,00	0,36
USD	3.000.000	Oman (Sultanate of) 6.5% Sen Reg S 17/08.03.47	2.992.400,71	3.243.240,00	1,15
USD	2.614.000	opportunity SAS 3.4% 22/15.04.26	2.614.000,00	2.614.000,00	0,92
USD	1.000.000	Panama 6.7% Sk 06/26.01.36	1.055.166,67	1.058.580,00	0,37
USD	3.000.000	Panama 6.875% 23/31.01.36	2.979.120,00	3.200.730,00	1,13
USD	750.000	Paraguay 3.849% 22/28.06.33	648.675,00	703.027,50	0,25
USD	3.000.000	Peru 3% 21/15.01.34	2.503.695,00	2.610.435,00	0,92
USD	3.000.000	Peru 5.625% Sen 10/18.11.50	2.821.275,00	2.961.015,00	1,05
USD	1.250.000	Peru 8.75% 03/21.11.33	1.542.242,50	1.574.468,75	0,56
USD	3.000.000	Philippines 4.2% 22/29.03.47	2.538.500,00	2.565.465,00	0,91
USD	5.000.000	Philippines 4.75% 24/05.03.35	4.872.575,00	5.039.275,00	1,78
USD	6.500.000	Philippines 6.375% 09/23.10.34	7.145.746,43	7.331.447,50	2,59
USD	4.500.000	Qatar (State of) 4% 19/14.03.29	4.459.860,00	4.521.937,50	1,60
USD	7.000.000	Qatar (State of) 4.75% EMTN Ser 2 24/29.05.34	7.051.800,00	7.282.555,00	2,57
USD	1.250.000	Qatar (State of) 9.75% Sen Reg S 00/15.06.30	1.927.102,50	1.563.925,00	0,55
USD	1.000.000	Rede D'Or Finance Sàrl 4.5% 20/22.01.30	958.000,00	967.340,00	0,34
USD	2.500.000	Republique du Benin 7.96% 24/13.02.38	2.390.000,00	2.564.525,00	0,91
USD	1.250.000	Romania 6% EMTN Ser 2022-6 22/25.05.34	1.199.000,00	1.241.806,25	0,44
USD	1.500.000	Sabesp Lux Sarl 5.625% 25/20.08.30	1.506.750,00	1.512.592,50	0,53
USD	1.750.000	Salvador (Republic of) 7.65% Reg S Sen 05/15.06.35	1.689.157,50	1.780.878,75	0,63
USD	1.250.000	Salvador (Republic of) 8.25% 02/10.04.32	1.270.285,00	1.328.981,25	0,47
USD	1.750.000	Serbia 2.125% 20/01.12.30	1.491.962,50	1.528.292,50	0,54
USD	4.500.000	South Africa 4.85% 19/30.09.29	4.318.280,00	4.450.792,50	1,57
USD	1.500.000	Suzano Austria GmbH Step-up 21/15.09.28	1.377.075,00	1.416.187,50	0,50
USD	700.000	Telecom Digitales SA 4.5% 19/30.01.30	658.000,00	670.876,50	0,24
USD	1.400.000	Telekom Srbija ad Beograd 7% 24/28.10.29	1.403.500,00	1.426.082,00	0,50
USD	1.250.000	Uruguay 5.75% Sk 22/28.10.34	1.385.520,00	1.342.806,25	0,47
USD	1.500.000	Uruguay VAR PIK Sen 03/15.01.33	1.880.285,00	1.803.090,00	0,64
USD	1.000.000	Usiminas Intl Sàrl 7.5% 25/27.01.32	1.014.700,00	1.032.525,00	0,37
USD	4.000.000	Uzbekistan (Republic of) 3.9% Ser 5 21/19.10.31	3.520.845,00	3.677.580,00	1,30
USD	1.000.000	Uzbekistan (Republic of) 7.85% EMTN 23/12.10.28	1.061.660,00	1.075.755,00	0,38
Total obligations			261.835.723,21	269.631.952,67	95,30
Sukuk					
USD	2.000.000	Malaysia Sovereign Sukuk Bhd 4.236% 15/22.04.45	1.727.530,00	1.821.340,00	0,64
USD	3.500.000	Saudi Electricity Global Sukuk Co 5 2.413% 20/17.09.30	3.301.665,00	3.170.195,00	1,12
USD	3.000.000	Saudi Telecom Company SJSC 3.89% 19/13.05.29	2.917.995,00	2.976.510,00	1,05
Total sukuk			7.947.190,00	7.968.045,00	2,81
Valeurs mobilières négociées sur un autre marché réglementé					
Obligations					
USD	2.500.000	MercadoLibre Inc 3.125% 21/14.01.31	2.246.950,00	2.313.087,50	0,82
USD	289.000	Telefonica Celular Paraguay SA 5.875% Sen Reg S 19/15.04.27	290.242,70	288.864,17	0,10
Total obligations			2.537.192,70	2.601.951,67	0,92
Total portefeuille-titres			272.320.105,91	280.201.949,34	99,03

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

** Voir Note 17

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Bond Emerging Markets Dollar

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en USD) (suite) au 30 septembre 2025

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
				511.188,70	0,18
				2.228.957,86	0,79
				<u>282.942.095,90</u>	<u>100,00</u>

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

** Voir Note 17

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Bond Emerging Markets Dollar

Répartition économique et géographique du portefeuille-titres au 30 septembre 2025

Répartition économique

(en pourcentage de l'actif net)

Pays et gouvernements	76,18 %
Finances	4,72 %
Administrations publiques locales	3,28 %
Biens de consommation non-cyclique	3,25 %
Services aux collectivités	3,06 %
Services de télécommunication	2,95 %
Matières premières	2,04 %
Biens de consommation durable	1,62 %
Technologies	1,06 %
Industrie	0,53 %
Services de santé	0,34 %
Total	<u>99,03 %</u>

Répartition géographique

(par pays de résidence de l'émetteur)

(en pourcentage de l'actif net)

Indonésie	8,24 %
Colombie	6,92 %
Mexique	6,33 %
Arabie Saoudite	6,10 %
Emirats Arabes Unis	5,57 %
Philippines	5,28 %
Brésil	5,12 %
Qatar	4,72 %
Chili	3,91 %
Dominicaine (Rép.)	3,78 %
Costa Rica	3,54 %
Kazakhstan	3,19 %
Maroc	3,04 %
Pérou	2,90 %
Hongrie	2,59 %
Panama	1,74 %
Ouzbékistan	1,68 %
Afrique du Sud	1,57 %
Monténégro	1,51 %
Oman (Sultanat)	1,51 %
Luxembourg	1,47 %
Mongolie	1,44 %

BL Bond Emerging Markets Dollar

Répartition économique et géographique du portefeuille-titres (suite)

au 30 septembre 2025

Caïmans (Iles)	1,39 %
Nigeria	1,37 %
Guatemala	1,32 %
Uruguay	1,11 %
El Salvador	1,10 %
République de Serbie	1,04 %
France	0,92 %
Bénin	0,91 %
Turquie	0,87 %
Etats-Unis d'Amérique	0,82 %
Pologne	0,80 %
Côte d'Ivoire	0,75 %
Arménie	0,72 %
Angola	0,69 %
Malaisie	0,64 %
Autriche	0,50 %
Roumanie	0,44 %
Jamaïque	0,37 %
Kenya	0,36 %
Paraguay	0,35 %
Russie	0,25 %
Azerbaïdjan	0,16 %
Total	<u>99,03 %</u>

BL Corporate Bond Opportunities

Etat du patrimoine (en EUR)

au 30 septembre 2025

Actif

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	337.556.439,02
Avoirs bancaires	2.305.222,35
Revenus à recevoir sur portefeuille-titres	4.763.570,21
Charges payées d'avance	148,16
Total de l'actif	344.625.379,74

Exigible

Frais à payer	185.243,34
Total de l'exigible	185.243,34
Actif net à la fin de l'exercice	344.440.136,40

Répartition des actifs nets par classe d'action

Classe d'action	Nombre d'actions	Devise action	VNI par action en devise de la classe d'action	Actifs nets par classe d'action (en EUR)
A	298.432,403	EUR	193,16	57.644.079,50
B	3.106.184,369	EUR	92,30	286.698.600,79
Z	941,126	EUR	103,55	97.456,11
				344.440.136,40

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Corporate Bond Opportunities

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net (en EUR)

du 1er octobre 2024 au 30 septembre 2025

Revenus

Intérêts sur obligations et autres titres, nets	8.812.883,66
Intérêts bancaires	270.491,20
Total des revenus	9.083.374,86

Charges

Commission de gestion	1.392.757,39
Commission de dépositaire	149.641,28
Frais bancaires et autres commissions	22.950,66
Frais sur transactions	20.618,93
Frais d'administration centrale	91.346,67
Frais professionnels	6.407,55
Autres frais d'administration	43.002,93
Taxe d'abonnement	173.945,03
Autres impôts	109.397,24
Autres charges	37.775,74
Total des charges	2.047.843,42

Revenus nets des investissements	7.035.531,44

Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)

- sur portefeuille-titres	2.103.484,82
- sur devises	18,01
Résultat réalisé	9.139.034,27

Variation nette de la plus-/moins- value non réalisée

- sur portefeuille-titres	790.685,21

Résultat des opérations	9.929.719,48

Dividendes payés	-4.775.431,05

Réinvestissements	-

Emissions	39.439.548,92

Rachats	-46.425.082,05

Total des variations de l'actif net	-1.831.244,70

Total de l'actif net au début de l'exercice	346.271.381,10

Total de l'actif net à la fin de l'exercice	344.440.136,40

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Corporate Bond Opportunities

Statistiques (en EUR)

au 30 septembre 2025

Total de l'actif net	Devise	30.09.2023	30.09.2024	30.09.2025
	EUR	342.407.187,66	346.271.381,10	344.440.136,40
VNI par classe d'action	Devise	30.09.2023	30.09.2024	30.09.2025
A	EUR	190,96	203,61	193,16
B	EUR	82,64	89,71	92,30
Z	EUR	-	100,25	103,55
Performance annuelle par classe d'action (en %)	Devise	30.09.2023	30.09.2024	30.09.2025
A	EUR	1,81	8,48	2,89
B	EUR	1,87	8,56	2,89
Z	EUR	-	-	3,29
Nombre d'actions	en circulation au début de l'exercice	émises	remboursées	en circulation à la fin de l'exercice
A	294.621,315	59.151,125	-55.340,037	298.432,403
B	3.190.715,436	308.104,244	-392.635,311	3.106.184,369
Z	400,000	541,126	-	941,126
TER par classe d'action au 30.09.2025 (non-audité)	(en %)			
A	0,58			
B	0,58			
Z	0,18			
Dividendes payés	Devise	Dividende par classe d'action	Date ex-dividende	
A	EUR	16,09	04.02.2025	

Les performances annuelles ont été calculées pour les 3 derniers exercices en tenant compte de tout dividende versé durant chacun de ces exercices. Pour les compartiments / classes d'actions lancés ou liquidés en cours d'exercice, la performance annuelle correspondante n'a pas été calculée.

La performance historique ne donne pas d'indication sur la performance future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat d'actions de la SICAV.

BL Corporate Bond Opportunities

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR) au 30 septembre 2025

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
Portefeuille-titres					
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs					
Obligations					
EUR	4.500.000	ABB Finance BV 3.375% EMTN Ser 126 24/15.01.34	4.471.515,00	4.543.132,50	1,32
EUR	3.000.000	AGCO International Hgs BV 0.8% 21/06.10.28	2.545.541,63	2.818.500,00	0,82
EUR	2.000.000	Albemarle New Holding GmbH 1.625% 19/25.11.28	1.918.199,97	1.922.250,00	0,56
EUR	4.400.000	Aliaxis Holdings SA 0.875% 21/08.11.28	3.921.232,00	4.119.896,00	1,20
EUR	1.800.000	Alimentation Couche-Tard Inc 3.647% 24/12.05.31	1.832.832,00	1.834.902,00	0,53
EUR	3.000.000	Almaviva Italian Inno Co SpA 5% 24/30.10.30	3.035.342,87	3.053.235,00	0,89
EUR	2.200.000	Altrad Inv Authority SAS 3.704% 25/23.06.29	2.205.628,00	2.218.645,00	0,64
EUR	1.000.000	Altrad Inv Authority SAS 4.429% 25/23.06.32	1.013.000,00	1.017.120,00	0,30
EUR	2.550.000	Amber Finco PLC 6.625% 24/15.07.29	2.683.361,00	2.683.887,75	0,78
EUR	1.700.000	Argenta Banque d'Epargne SA VAR EMTN 22/29.11.27	1.753.125,00	1.755.700,50	0,51
EUR	3.400.000	Argenta Banque d'Epargne SA VAR EMTN Ser 4 22/08.02.29	3.079.480,00	3.283.363,00	0,95
EUR	750.000	Ashland Serv BV 2% Sen Reg S 20/30.01.28	706.800,00	729.960,00	0,21
EUR	3.900.000	ASN Bank 3.625% EMTN 24/21.10.31	3.933.067,60	3.952.728,00	1,15
EUR	1.200.000	Azelis Finance NV 5.75% 23/15.03.28	1.242.600,00	1.235.238,00	0,36
EUR	2.500.000	Bank of America Corp VAR EMTN 22/27.04.33	2.265.950,00	2.423.462,50	0,70
EUR	1.650.000	BE Semiconductor Industries NV 4.5% 24/15.07.31	1.711.605,00	1.716.148,50	0,50
EUR	900.000	Belden Inc 3.375% 21/15.07.31	876.042,00	876.780,00	0,25
EUR	2.800.000	Belden Inc 3.375% Sen Sub Reg S 17/15.07.27	2.729.768,00	2.801.974,00	0,81
EUR	3.000.000	Belfius Banque SA 3.375% 24/20.02.31	3.015.030,00	3.013.905,00	0,87
EUR	3.400.000	BNP Paribas SA VAR EMTN Ser 19676 22/11.07.30	2.898.138,00	3.138.251,00	0,91
EUR	4.800.000	Borg Warner Inc 1% 21/19.05.31	3.785.500,00	4.228.104,00	1,23
EUR	1.000.000	BPCE S.A. 0.5% 20/15.09.27	937.690,50	982.205,00	0,29
EUR	3.500.000	BPCE S.A. 0.625% 20/15.01.30	3.316.565,00	3.185.910,00	0,92
EUR	5.300.000	Bq Féd du Crédit Mutuel 1.125% EMTN Ser 525 21/19.11.31	4.286.328,00	4.597.405,50	1,33
EUR	2.600.000	Bunzl Finance Plc 3.375% EMTN 24/09.04.32	2.568.034,00	2.586.259,00	0,75
EUR	3.000.000	Caixabank SA VAR EMTN 21/09.02.29	2.652.950,40	2.857.500,00	0,83
EUR	1.400.000	Cie de Financement Foncier 0.6% EMTN Ser 680 21/25.10.41	941.161,03	892.094,00	0,26
EUR	4.600.000	Cie de Financement Foncier 2.625% Ser 705 25/05.03.30	4.595.814,50	4.585.970,00	1,33
EUR	5.000.000	Cie de Financement Foncier 3% EMTN 24/10.03.33	4.949.180,00	4.966.700,00	1,44
EUR	4.000.000	CNH Industrial NV 3.75% EMTN 24/11.06.31	4.072.556,00	4.081.600,00	1,18
EUR	3.800.000	Cred Mutuel Arkea 3.375% MTN Sub 19/11.03.31	3.726.522,00	3.792.457,00	1,10
EUR	2.000.000	Danfoss Finance I BV 0.375% EMTN Ser 2 21/28.10.28	1.833.862,50	1.860.300,00	0,54
EUR	3.300.000	Danfoss Finance II BV 0.75% EMTN Ser 1 21/28.04.31	2.801.655,00	2.904.066,00	0,84
EUR	1.500.000	Deutsche Bahn AG 0.625% EMTN 21/15.04.36	1.093.610,91	1.140.352,50	0,33
EUR	1.000.000	Deutsche Post AG 3.5% EMTN 24/25.03.36	991.636,50	996.135,00	0,29
EUR	1.000.000	Dometic Group AB 2% EMTN 21/29.09.28	900.369,41	961.465,00	0,28
EUR	807.000	Dometic Group AB 3% EMTN Sen Reg S 19/08.05.26	787.766,50	807.694,02	0,23
EUR	1.200.000	Dometic Group AB 5% EMTN 25/11.09.30	1.215.600,00	1.206.408,00	0,35
EUR	2.500.000	Drax Finco Plc 5.875% 24/15.04.29	2.606.973,75	2.593.600,00	0,75
EUR	1.800.000	e& PPF Telecom Group BV 3.25% EMTN Sen 20/29.09.27	1.806.906,00	1.815.849,00	0,53
EUR	2.000.000	EDP Finance BV 1.875% EMTN 22/21.09.29	2.002.610,00	1.928.830,00	0,56
EUR	2.800.000	EDP-Energias de Portugal SA VAR 21/02.08.81	2.633.180,00	2.779.154,00	0,81
EUR	3.000.000	EIB 0.01% Ser 2460/0100 20/15.11.35	1.986.780,00	2.224.455,00	0,65
EUR	1.000.000	EIB 1% Ser 2388/0100 Sen Reg S 19/14.11.42	708.840,00	679.650,00	0,20
EUR	4.000.000	EIB 1.5% 22/15.06.32	3.472.616,47	3.709.740,00	1,08
EUR	5.000.000	Electricité de France SA 1% EMTN Ser 38 21/29.11.33	3.701.990,00	4.081.925,00	1,19
EUR	1.500.000	Electricité de France SA 4.625% EMTN Sen Ser 4 10/26.04.30	2.078.115,00	1.602.435,00	0,47
EUR	2.700.000	Energia Group ROI Finance DAC 6.875% 23/31.07.28	2.817.036,00	2.802.734,99	0,81
EUR	2.733.000	Epiroc AB 3.625% EMTN 24/28.02.31	2.775.178,00	2.796.952,20	0,81
EUR	1.500.000	Fiskars Oyj 5.125% 23/16.11.28	1.549.974,00	1.545.300,00	0,45
EUR	1.325.000	Forvia SE 2.75% 21/15.02.27	1.272.530,00	1.322.714,38	0,38
EUR	2.000.000	H Lundbeck AS 3.375% EMTN 25/02.06.29	1.999.040,00	2.022.350,00	0,59
EUR	2.000.000	Heraeus Finance GmbH 2.625% 22/09.06.27	1.881.616,76	1.982.070,00	0,58
EUR	2.500.000	Honeywell Intl Inc 3.75% 23/17.05.32	2.544.500,00	2.562.337,50	0,74
EUR	2.600.000	Huhtamaki Oyj 3.5% EMTN 25/04.09.31	2.599.302,58	2.607.930,00	0,76
EUR	1.200.000	Huhtamaki Oyj 5.125% 23/24.11.28	1.271.604,00	1.271.592,00	0,37
EUR	2.500.000	Iberdrola Intl BV VAR 21/09.02.Perpetual	2.513.390,00	2.448.975,00	0,71

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Corporate Bond Opportunities

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR) (suite) au 30 septembre 2025

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
EUR	3.500.000	Ignitis Grupe AB 1.875% EMTN Sen Reg S 18/10.07.28	3.630.840,25	3.379.180,00	0,98
EUR	2.675.000	Ignitis Grupe AB 2% EMTN Ser 1 Sen Reg S 17/14.07.27	2.889.977,75	2.632.601,25	0,76
EUR	2.000.000	ING Groep NV VAR Ser 245 22/14.11.33	2.150.520,00	2.229.330,00	0,65
EUR	1.000.000	Intesa Sanpaolo SpA 2.925% EMTN Ser 952 20/14.10.30	968.390,00	989.405,00	0,29
EUR	2.300.000	Intesa Sanpaolo SpA VAR EMTN Ser 1051 24/16.09.32	2.344.860,00	2.355.579,50	0,68
EUR	2.700.000	Ipsen 3.875% 25/25.03.32	2.726.294,00	2.731.036,50	0,79
EUR	3.900.000	IPSOS SA 3.75% 25/22.01.30	3.928.959,00	3.965.325,00	1,15
EUR	2.200.000	James Hardie Intl Finance Ltd 3.625% 18/01.10.26	2.183.060,00	2.203.135,00	0,64
EUR	2.900.000	JPMorgan Chase & Co VAR EMTN 22/23.03.30	2.590.280,00	2.819.351,00	0,82
EUR	2.700.000	KBC Group NV 4.375% EMTN 23/06.12.31	2.685.690,00	2.891.592,00	0,84
EUR	3.500.000	Kerry Group Financial Services 0.875% 21/01.12.31	2.819.075,00	3.048.395,00	0,88
EUR	2.100.000	Kerry Group Financial Services 3.375% EMTN 24/05.03.33	2.096.445,00	2.094.529,50	0,61
EUR	1.500.000	Kesko Oyj 3.5% 24/02.02.30	1.504.465,00	1.511.602,50	0,44
EUR	3.000.000	KFW 0% EMTN 21/15.09.31	2.346.840,00	2.574.330,00	0,75
EUR	5.000.000	KFW 1.125% EMTN 22/31.03.37	4.062.014,29	4.065.150,00	1,18
EUR	4.500.000	KFW 2.625% EMTN 24/10.01.34	4.420.815,00	4.432.680,00	1,29
EUR	4.400.000	KFW 2.75% EMTN 23/14.02.33	4.352.823,59	4.402.728,00	1,28
EUR	5.000.000	KFW 2.75% EMTN 25/17.01.35	4.959.718,00	4.940.075,00	1,43
EUR	2.700.000	Kingspan Securities Irelan DAC 3.5% EMTN 24/31.10.31	2.695.771,00	2.700.000,00	0,78
EUR	4.100.000	Kion Group AG 4% EMTN 24/20.11.29	4.141.514,10	4.225.173,00	1,23
EUR	900.000	Kronos Intl Inc 9.5% 24/15.03.29	981.000,00	950.359,50	0,28
EUR	4.000.000	La Poste 3.125% EMTN 22/14.03.33	3.929.030,00	3.955.180,00	1,15
EUR	1.500.000	LKQ Dutch Bond BV 4.125% 24/13.03.31	1.525.710,00	1.535.737,50	0,45
EUR	1.500.000	LKQ European Holdings BV 4.125% 18/01.04.28	1.494.533,53	1.505.722,50	0,44
EUR	1.000.000	Metsa Board Corp 2.75% 17/29.09.27	1.060.202,00	993.010,00	0,29
EUR	1.000.000	Metsa Board Corp 3.875% 25/28.05.31	995.640,00	990.655,00	0,29
EUR	2.800.000	Metso Outotec Oyj 3.75% EMTN 25/28.05.32	2.800.286,00	2.835.756,00	0,82
EUR	3.000.000	Metso Outotec Oyj 4.375% EMTN Ser 3 23/22.11.30	3.082.006,10	3.183.900,00	0,92
EUR	1.344.000	MOL Magyar Olaj es Gazipa Nyrt 1.5% Sen 20/08.10.27	1.351.744,88	1.308.773,76	0,38
EUR	3.000.000	Molnlycke Holding AB 0.875% EMTN Sen Reg S 19/05.09.29	2.903.015,00	2.762.580,00	0,80
EUR	8.000.000	Nederlandse Waterschapsbank NV 0% EMTN Ser 1560 21/16.02.37	5.597.560,00	5.576.640,00	1,62
EUR	6.500.000	Nederlandse Waterschapsbank NV 0.25% EMTN 22/19.01.32	5.454.583,20	5.562.342,50	1,61
EUR	6.600.000	Nederlandse Waterschapsbank NV 1.25% Ser 1435 16/27.05.36	5.538.781,00	5.476.845,00	1,59
EUR	5.000.000	Nederlandse Waterschapsbank NV 2.625% Ser 1647 24/10.01.34	4.899.564,00	4.884.200,00	1,42
EUR	4.600.000	Neste Corporation 3.875% EMTN 23/21.05.31	4.696.041,00	4.723.464,00	1,37
EUR	600.000	Nexans SA 4.125% 24/29.05.29	613.200,00	618.261,00	0,18
EUR	1.000.000	Nexans SA 4.25% 24/11.03.30	1.027.500,00	1.036.500,00	0,30
EUR	2.650.000	Nokia Corp 4.375% EMTN 23/21.08.31	2.622.225,00	2.762.413,00	0,80
EUR	1.500.000	Opmobility SE 4.2955% 25/05.02.31	1.509.950,00	1.510.102,50	0,44
EUR	1.700.000	Opmobility SE 4.875% EMTN 24/13.03.29	1.714.500,00	1.760.035,50	0,51
EUR	3.000.000	Optus Finance Pty Ltd 1% Sen Reg S 19/20.06.29	2.997.155,00	2.789.310,00	0,81
EUR	1.800.000	Orange SA 2.375% EMTN Ser 170 22/18.05.32	1.716.444,00	1.718.478,00	0,50
EUR	3.100.000	Orsted VAR Reg S 19/Perpetual	3.132.516,30	2.974.062,50	0,86
EUR	1.700.000	OVH Groupe 4.75% 25/05.02.31	1.733.020,00	1.733.303,00	0,50
EUR	2.100.000	Paprec Holding SA 4.125% 25/15.07.30	2.107.350,00	2.132.760,00	0,62
EUR	1.500.000	Procter & Gamble Co 3.2% EMTN 24/29.04.34	1.476.120,50	1.515.000,00	0,44
EUR	1.700.000	Progroup AG 5.125% 24/15.04.29	1.714.195,00	1.730.855,00	0,50
EUR	1.500.000	Prysmian SpA 3.625% EMTN 24/28.11.28	1.513.725,00	1.528.702,50	0,44
EUR	1.000.000	RCI Banque SA 3.375% EMTN 25/06.06.30	993.500,00	997.815,00	0,29
EUR	2.000.000	RCI Banque SA 4.875% EMTN 23/02.10.29	2.092.321,50	2.113.980,00	0,61
EUR	2.000.000	Robert Bosch GmbH 3.625% EMTN 23/02.06.30	2.023.000,00	2.053.220,00	0,60
EUR	600.000	Roche Finance Europe BV 3.586% 23/04.12.36	617.100,00	610.182,00	0,18
EUR	4.900.000	RTE EDF Transport SA 0.75% EMTN Ser 23 22/12.01.34	3.834.607,00	3.930.241,00	1,14
EUR	2.000.000	Schneider Electric SE 3.5% EMTN Ser 30 22/09.11.32	2.022.800,00	2.051.260,00	0,60
EUR	1.400.000	SEB SA 3.625% 25/24.06.30	1.402.832,00	1.400.805,00	0,41
EUR	3.000.000	SES SA 3.5% EMTN Ser 14 22/14.01.29	2.959.807,00	3.038.580,00	0,88
EUR	2.200.000	SIG Combibloc PurchaseCo Sàrl 3.75% 25/19.03.30	2.227.294,00	2.229.271,00	0,65
EUR	400.000	Signify NV 2.375% 20/11.05.27	394.962,00	398.464,00	0,12
EUR	2.300.000	Spar Nord Bk A/S VAR EMTN 24/01.10.30	2.369.548,00	2.378.487,50	0,69
EUR	2.100.000	Spie SAS 3.75% 25/28.05.30	2.099.700,00	2.127.121,50	0,62
EUR	2.600.000	Stora Enso Oyj 4.25% EMTN 23/01.09.29	2.686.406,20	2.700.776,00	0,78

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Corporate Bond Opportunities

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR) (suite) au 30 septembre 2025

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
EUR	4.300.000	Svenska Handelsbanken AB 0.5% Ser 347 20/18.02.30	3.505.656,70	3.881.997,00	1,13
EUR	2.400.000	Swedbank AB 0.2% 21/12.01.28	2.209.303,85	2.280.144,00	0,66
EUR	1.700.000	Swedbank AB 4.375% EMTN 23/05.09.30	1.802.508,30	1.808.545,00	0,53
EUR	1.000.000	Teleperformance SE 3.75% EMTN Ser 2 Pref 22/24.06.29	1.004.800,00	1.025.705,00	0,30
EUR	3.200.000	Teleperformance SE 5.25% EMTN Pref 23/22.11.28	3.287.062,26	3.389.408,00	0,98
EUR	1.900.000	Telia Co AB VAR Sub Reg S 20/11.05.81	1.932.946,00	1.885.864,00	0,55
EUR	2.000.000	TenneT Netherlands BV 4.75% EMTN 22/28.10.42	2.306.680,00	2.210.380,00	0,64
EUR	2.800.000	TRATON Finance Luxembourg S.A. 3.75% EMTN 25/14.01.31	2.812.560,00	2.819.334,00	0,82
EUR	700.000	Triodos Bank NV VAR EMTN Ser 2 25/03.09.30	698.306,00	698.418,00	0,20
EUR	3.300.000	Triodos Bank NV VAR Ser 1 24/12.09.29	3.412.426,00	3.419.938,50	0,99
EUR	1.200.000	UCB 4.25% EMTN 24/20.03.30	1.234.488,00	1.241.826,00	0,36
EUR	3.000.000	Valmet Oyj 4% 24/13.03.29	3.045.895,00	3.056.265,00	0,89
EUR	2.350.000	Verizon Communications Inc 3.5% 24/28.06.32	2.338.549,23	2.377.248,25	0,69
EUR	1.000.000	Volvo Car AB 4.2% EMTN 25/10.06.29	1.009.000,00	1.009.025,00	0,29
EUR	700.000	Volvo Car AB 4.75% EMTN 24/08.05.30	721.000,00	721.609,00	0,21
EUR	1.500.000	Wienerberger AG 4.875% 23/04.10.28	1.570.875,00	1.583.752,50	0,46
EUR	3.500.000	Zapadoslovenska Energetika AS 1.75% Sen Reg S 18/02.03.28	3.466.696,70	3.405.622,50	0,99
EUR	2.295.000	Zegona Finance PLC 6.75% 24/15.07.29	2.421.781,20	2.433.652,42	0,71
EUR	1.300.000	ZF Europe Finance BV 3% Sen Reg S 19/23.10.29	1.184.534,00	1.186.757,00	0,34
Total obligations			330.892.138,31	335.262.139,02	97,33
<u>Valeurs mobilières négociées sur un autre marché réglementé</u>					
Obligations					
EUR	2.500.000	KFW 0% EMTN 21/15.06.29	2.269.475,00	2.294.300,00	0,67
Total obligations			2.269.475,00	2.294.300,00	0,67
Total portefeuille-titres			333.161.613,31	337.556.439,02	98,00
Avoirs bancaires				2.305.222,35	0,67
Autres actifs/(passifs) nets				4.578.475,03	1,33
Total				344.440.136,40	100,00

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Corporate Bond Opportunities

Répartition économique et géographique du portefeuille-titres au 30 septembre 2025

Répartition économique

(en pourcentage de l'actif net)

Finances	46,88 %
Industrie	13,49 %
Services aux collectivités	11,87 %
Biens de consommation durable	7,35 %
Matières premières	3,73 %
Services de télécommunication	3,65 %
Technologies	3,25 %
Energie	2,28 %
Institutions internationales	1,93 %
Services de santé	1,74 %
Biens de consommation non-cyclique	1,62 %
Fonds d'investissement	0,21 %
Total	<u>98,00 %</u>

Répartition géographique

(par pays de résidence de l'émetteur)
(en pourcentage de l'actif net)

France	21,65 %
Pays-Bas	18,61 %
Allemagne	10,69 %
Finlande	8,18 %
Etats-Unis d'Amérique	5,96 %
Suède	5,84 %
Belgique	5,09 %
Luxembourg	4,28 %
Irlande	3,72 %
Royaume-Uni	2,99 %
Italie	2,30 %
Danemark	2,14 %
Lituanie	1,74 %
Slovaquie	0,99 %
Espagne	0,83 %
Australie	0,81 %
Portugal	0,81 %
Canada	0,53 %
Autriche	0,46 %
Hongrie	0,38 %
Total	<u>98,00 %</u>

BL Fund Selection Smart Equities

Etat du patrimoine (en EUR)

au 30 septembre 2025

Actif

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	82.575.815,39
Avoirs bancaires	794.654,80
A recevoir sur émissions d'actions	11.462,31
Charges payées d'avance	35,24
Total de l'actif	83.381.967,74

Exigible

A payer sur achats de titres	176.659,00
A payer sur rachats d'actions	3.763,30
Frais à payer	78.471,91
Total de l'exigible	258.894,21
Actif net à la fin de l'exercice	83.123.073,53

Répartition des actifs nets par classe d'action

Classe d'action	Nombre d'actions	Devise action	VNI par action en devise de la classe d'action	Actifs nets par classe d'action (en EUR)
B	222.989,857	EUR	314,46	70.121.631,96
BI	8.204,401	EUR	1.584,15	12.997.005,21
Z	40,687	EUR	109,04	4.436,36
				83.123.073,53

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Fund Selection Smart Equities

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net (en EUR)

du 1er octobre 2024 au 30 septembre 2025

Revenus

Intérêts bancaires	23.640,94
Total des revenus	23.640,94

Charges

Commission de gestion	780.316,14
Commission de dépositaire	47.469,96
Frais bancaires et autres commissions	1.219,55
Frais sur transactions	6.254,98
Frais d'administration centrale	76.020,12
Frais professionnels	7.849,04
Autres frais d'administration	16.900,85
Taxe d'abonnement	4.214,92
Autres impôts	3.096,93
Autres charges	10.152,62
Total des charges	953.495,11

Pertes nettes des investissements	-929.854,17

Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)

- sur portefeuille-titres	-416.975,12
- sur devises	-7.908,41
Résultat réalisé	-1.354.737,70

Variation nette de la plus-/-(moins-) value non réalisée

- sur portefeuille-titres	5.479.277,37

Résultat des opérations	4.124.539,67

Dividendes payés	-

Réinvestissements	-

Emissions	4.556.589,53

Rachats	-17.437.288,01

Total des variations de l'actif net	-8.756.158,81

Total de l'actif net au début de l'exercice	91.879.232,34

Total de l'actif net à la fin de l'exercice	83.123.073,53

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Fund Selection Smart Equities

Statistiques (en EUR)

au 30 septembre 2025

Total de l'actif net	Devise	30.09.2024	30.09.2025
	EUR	91.879.232,34	83.123.073,53

VNI par classe d'action	Devise	30.09.2024	30.09.2025
A	EUR	110,89	116,68
B	EUR	299,87	314,46
BI	EUR	1.502,49	1.584,15
Z	EUR	102,91	109,04

*Valeur nette d'inventaire utilisée pour le rachat final.

* 11/12/2024

Nombre d'actions	en circulation au début de l'exercice	émises	remboursées	en circulation à la fin de l'exercice
A	377,000	-	-377,000	-
B	248.867,267	11.492,730	-37.370,140	222.989,857
BI	11.452,522	805,718	-4.053,839	8.204,401
Z	26,000	14,687	-	40,687

BL Fund Selection Smart Equities

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR)
au 30 septembre 2025

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
Portefeuille-titres					
Fonds d'investissement ouverts					
Fonds d'investissement (OPCVM)					
EUR	3.720	Bakersteel Global Fds SICAV Electrum I Cap	837.074,40	917.575,20	1,10
EUR	7.920	Bakersteel Global Fds SICAV Precious Metals I EUR Cap	2.059.026,10	3.790.353,60	4,56
EUR	75.210	Carmignac Portfolio Grandchildren Cap	8.541.193,73	8.302.431,90	9,99
EUR	7.850	East Capital GI Em Mks Sust P EUR Cap	2.383.768,54	2.694.483,46	3,24
EUR	150	FFG BLI European Impact Equities I Cap	1.483.420,50	1.349.806,50	1,62
EUR	7.926,262	FFG BLI Global Impact Equities I Cap	8.109.200,13	7.827.738,56	9,42
EUR	720	Kempen Intl Fds (Lux) Global Small Cap I Cap	2.041.110,58	1.995.703,20	2,40
EUR	43.858	M&G (Lux) Investemnt Funds 1 Japan Smaller Companies C Cap	2.502.888,34	2.683.258,75	3,23
EUR	35.900	Mirova Fds US Sustainable Equity EI/ANPF Cap	3.534.903,00	3.675.442,00	4,42
EUR	102.152	Nordea 1 SICAV Global Climate & Environment Fd BI Cap	3.855.308,42	4.024.472,13	4,84
EUR	3.390	R-Co 2 SICAV Valor 4Change GI Eq NI EUR Cap	3.727.013,70	4.722.032,70	5,68
EUR	9.520	Sycomore Fd Scv Sustainable Tech I Cap	1.715.173,23	1.868.966,40	2,25
			40.790.080,67	43.852.264,40	52,75
JPY	1.100	BL Equities Japan BI Cap **	828.629,56	742.096,78	0,89
USD	26.918	ABN AMRO Fds Boston Com US Sust Eq I Cap	3.143.112,35	3.097.855,26	3,73
USD	160	FFG BLI American Impact Equities I Cap	1.694.442,59	1.619.541,26	1,95
USD	6.863	Heptagon Fd ICAV Driehaus US Micro Cap Equity C Cap	2.313.508,55	2.753.196,47	3,31
USD	413.000	Liontrust Global Fds Plc GF Sus Fut US Gr B8 Cap	4.619.946,77	4.725.448,32	5,69
USD	47.456	Robeco Capital Gh Fds Circular Economy I Cap	6.971.818,16	7.697.892,71	9,26
USD	20.380	Schroder Intl Sel Fd GI SuSAnable Gh C Cap	8.159.352,08	8.178.904,48	9,84
USD	23.370	Schroder Intl Sel Fd GI Sustainable Value E Cap	2.717.079,63	2.854.551,17	3,43
USD	12.250	Schroder Intl Selection Fd Asian Total Return C Cap	4.864.948,18	5.208.034,41	6,27
USD	18.210	Vontobel Fd II Mtx Em Mkts Sust Champ I Cap	1.611.407,83	1.846.030,13	2,22
			36.095.616,14	37.981.454,21	45,70
Total portefeuille-titres			77.714.326,37	82.575.815,39	99,34
Avoirs bancaires				794.654,80	0,96
Autres actifs/(passifs) nets				-247.396,66	-0,30
Total				83.123.073,53	100,00

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

** Voir Note 13

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Fund Selection Smart Equities

Répartition économique et géographique du portefeuille-titres au 30 septembre 2025

Répartition économique

(en pourcentage de l'actif net)

Fonds d'investissement	99,34 %
Total	<u>99,34 %</u>

Répartition géographique

(par pays de résidence de l'émetteur)
(en pourcentage de l'actif net)

Luxembourg	84,66 %
Irlande	9,00 %
France	<u>5,68 %</u>
Total	<u>99,34 %</u>

BL Global Markets

Etat du patrimoine (en EUR)

au 30 septembre 2025

Actif

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	949.094.573,57
Avoirs bancaires	1.461.335,85
Revenus à recevoir sur portefeuille-titres	705.746,09
Charges payées d'avance	34,64
Total de l'actif	951.261.690,15

Exigible

A payer sur rachats d'actions	46,58
Frais à payer	856.843,78
Total de l'exigible	856.890,36
Actif net à la fin de l'exercice	950.404.799,79

Répartition des actifs nets par classe d'action

Classe d'action	Nombre d'actions	Devise action	VNI par action en devise de la classe d'action	Actifs nets par classe d'action (en EUR)
A	1.879,628	EUR	127,17	239.040,16
AM	1.696.034,897	EUR	104,19	176.713.633,55
B	390.689,551	EUR	245,18	95.789.072,13
BI	4.225,975	EUR	1.398,21	5.908.787,55
BM	6.439.864,777	EUR	104,26	671.389.727,30
Z	3.461,576	EUR	105,31	364.539,10
				950.404.799,79

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Global Markets

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net (en EUR)

du 1er octobre 2024 au 30 septembre 2025

Revenus

Dividendes, nets	2.601.098,60
Intérêts sur obligations et autres titres, nets	10.639,54
Intérêts bancaires	70.768,71
Total des revenus	2.682.506,85

Charges

Commission de gestion	2.827.351,11
Commission de dépositaire	138.696,08
Frais bancaires et autres commissions	21.469,75
Frais sur transactions	1.271.109,31
Frais d'administration centrale	114.766,18
Frais professionnels	12.303,68
Autres frais d'administration	145.206,14
Taxe d'abonnement	237.946,42
Autres impôts	14.320,74
Intérêts bancaires payés	7.868,18
Autres charges	15.441,58
Total des charges	4.806.479,17

Pertes nettes des investissements	-2.123.972,32

Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)

- sur portefeuille-titres	1.261.684,08
- sur futures	-42.940,80
- sur changes à terme	350.173,09
- sur devises	-356.883,69
Résultat réalisé	-911.939,64

Variation nette de la plus-/-(moins-) value non réalisée

- sur portefeuille-titres	45.402.901,52
- sur futures	84.920,42

Résultat des opérations	44.575.882,30

Dividendes payés	-1.971,69

Réinvestissements	-

Emissions	866.013.460,75

Rachats	-50.334.015,84

Total des variations de l'actif net	860.253.355,52

Total de l'actif net au début de l'exercice	90.151.444,27

Total de l'actif net à la fin de l'exercice	950.404.799,79

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Global Markets

Statistiques (en EUR)

au 30 septembre 2025

Total de l'actif net	Devise	30.09.2024	30.09.2025
	EUR	90.151.444,27	950.404.799,79

VNI par classe d'action	Devise	30.09.2024	30.09.2025
A	EUR	126,19	127,17
AM	EUR	-	104,19
B	EUR	240,46	245,18
BI	EUR	1.363,05	1.398,21
BM	EUR	-	104,26
Z	EUR	102,15	105,31

Nombre d'actions	en circulation au début de l'exercice	émises	remboursées	en circulation à la fin de l'exercice
A	1.492,937	659,618	-272,927	1.879,628
AM	-	1.772.208,793	-76.173,896	1.696.034,897
B	338.834,806	87.560,257	-35.705,512	390.689,551
BI	6.194,808	255,394	-2.224,227	4.225,975
BM	-	6.743.925,156	-304.060,379	6.439.864,777
Z	420,000	3.169,689	-128,113	3.461,576

Dividendes payés	Devise	Dividende par classe d'action	Date ex-dividende
A	EUR	1,51	04.02.2025

Les performances annuelles ont été calculées pour les 3 derniers exercices en tenant compte de tout dividende versé durant chacun de ces exercices. Pour les compartiments / classes d'actions lancés ou liquidés en cours d'exercice, la performance annuelle correspondante n'a pas été calculée.

La performance historique ne donne pas d'indication sur la performance future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat d'actions de la SICAV.

BL Global Markets

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR) au 30 septembre 2025

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
Portefeuille-titres					
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs					
Actions					
CHF	205.000	ABB Ltd Reg	10.086.358,52	12.567.147,79	1,32
CHF	28.100	Amrize AG Partizsch	1.186.542,02	1.153.721,83	0,12
CHF	5.250	Geberit AG Reg	3.470.949,13	3.353.171,62	0,35
CHF	655	Givaudan SA Reg	2.729.621,64	2.264.067,30	0,24
CHF	27.600	Holcim Ltd Reg	1.699.593,99	1.987.736,78	0,21
CHF	6.500	Kuehne & Nagel Intl AG Reg	1.203.682,65	1.029.892,02	0,11
CHF	17.000	Logitech Intl SA Reg	1.281.160,33	1.577.775,64	0,17
CHF	130.000	Nestlé SA Reg	11.020.641,94	10.159.191,32	1,07
CHF	96.000	Novartis AG Reg	9.847.120,27	10.279.423,38	1,08
CHF	3.490	Partners Group Holding Reg	3.784.156,74	3.857.559,09	0,41
CHF	40.200	Roche Holding Ltd Pref	11.274.988,92	11.174.008,88	1,18
CHF	4.180	Schindler Holding Ltd Partizsch	1.303.272,82	1.346.504,87	0,14
CHF	9.479	Sika Ltd	2.185.101,26	1.795.385,71	0,19
CHF	23.000	Swiss Re AG	3.368.896,91	3.617.175,20	0,38
CHF	3.330	VAT Gr SA Reg	1.200.532,84	1.119.704,57	0,12
CHF	17.000	Zurich Insurance Group AG Reg	10.097.017,85	10.301.540,43	1,08
			75.739.637,83	77.584.006,43	8,17
DKK	193.000	Novo Nordisk AS B	11.320.273,39	8.911.223,80	0,94
EUR	3.200	Adyen BV	4.946.223,50	4.368.000,00	0,46
EUR	175.000	AIB Group Plc Reg	1.208.640,32	1.350.125,00	0,14
EUR	33.300	Air Liquide SA	5.823.559,31	5.889.438,00	0,62
EUR	40.000	Allianz SE Reg	13.648.472,09	14.296.000,00	1,50
EUR	33.500	ASML Holding NV	22.630.095,10	27.741.350,00	2,92
EUR	72.000	Assicurazioni Generali SpA	2.171.746,81	2.405.520,00	0,25
EUR	143.000	Axa SA	5.940.002,94	5.811.520,00	0,61
EUR	19.700	Deutsche Boerse AG Reg	5.445.190,10	4.493.570,00	0,47
EUR	380.000	ENI SpA	5.214.133,92	5.649.080,00	0,59
EUR	6.900	Euronext NV	1.021.790,10	879.060,00	0,09
EUR	12.200	Ferrari NV	4.948.115,15	5.021.520,00	0,53
EUR	75.000	FinecoBank SPA	1.425.400,28	1.380.375,00	0,15
EUR	6.500	Hannover Rueck SE	1.726.057,90	1.667.900,00	0,18
EUR	2.530	Hermes Intl SA	5.664.541,78	5.269.990,00	0,55
EUR	720.000	Iberdrola SA	11.724.027,79	11.595.600,00	1,22
EUR	92.000	Industria de Diseno Textil SA	4.022.489,45	4.321.240,00	0,45
EUR	54.000	Kone Oyj B	2.985.022,23	3.132.000,00	0,33
EUR	12.700	L'Oréal SA	4.487.626,43	4.679.950,00	0,49
EUR	15.200	LVMH Moët Hennessy L Vuit SE	6.776.286,40	7.911.600,00	0,83
EUR	13.500	Muenchener Rueckver AG REG	7.396.891,24	7.335.900,00	0,77
EUR	300.000	Neste Corporation	3.417.928,24	4.675.500,00	0,49
EUR	32.900	Publicis Groupe SA	3.074.126,71	2.687.272,00	0,28
EUR	4.030	Rheinmetall AG	7.416.191,25	7.997.535,00	0,84
EUR	10.000	Scout24 AG	1.190.035,75	1.066.000,00	0,11
EUR	38.800	Technip Energies NV	1.365.574,92	1.555.104,00	0,16
EUR	177.000	Unilever Plc Reg	9.188.831,64	8.949.120,00	0,94
EUR	274.000	Universal Music Group NV	7.293.984,68	6.729.440,00	0,71
EUR	47.000	Waertsilae Oyj Abp	1.201.571,98	1.196.150,00	0,13
EUR	24.700	Wolters Kluwer NV	3.518.335,57	2.868.905,00	0,30
			156.872.893,58	162.924.764,00	17,11
GBP	77.000	3i Group Plc	3.729.526,48	3.607.297,04	0,38
GBP	38.500	Admiral Group Plc	1.483.747,67	1.478.559,51	0,16
GBP	77.000	AstraZeneca Plc	9.277.948,12	9.864.709,10	1,04
GBP	220.000	Auto Trader Gr Plc	2.094.367,94	1.986.704,07	0,21
GBP	121.200	Compass Group Plc Reg	3.512.673,50	3.511.765,59	0,37
GBP	120.000	Diageo Plc	2.592.963,54	2.441.046,16	0,26
GBP	87.344	Experian Plc	3.874.472,65	3.724.633,25	0,39

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Global Markets

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR) (suite)

au 30 septembre 2025

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
GBP	240.000	GSK Plc	3.956.517,79	4.329.402,63	0,46
GBP	59.000	Imperial Brands Plc	1.973.465,92	2.134.706,67	0,22
GBP	42.800	London Stock Exchange Gr Plc	5.341.602,67	4.175.932,71	0,44
GBP	9.420	Next Plc	1.374.078,82	1.335.580,84	0,14
GBP	47.500	Reckitt Benckiser Group Plc	2.779.545,46	3.111.801,10	0,33
GBP	240.000	Relx Plc	10.928.995,83	9.780.682,85	1,03
GBP	84.000	Rio Tinto Plc	4.227.317,45	4.703.705,54	0,50
GBP	93.700	Sage Group Plc	1.372.934,10	1.180.881,57	0,12
GBP	143.000	SSE Plc	3.069.068,77	2.853.209,01	0,30
GBP	105.000	Wise Plc	1.321.533,28	1.245.098,53	0,13
			62.910.759,99	61.465.716,17	6,48
JPY	36.200	Advantest Corp	2.278.917,82	3.056.053,99	0,32
JPY	82.000	Ajinomoto Co Inc	1.883.157,13	2.006.359,11	0,21
JPY	38.000	Asics Corp	824.450,12	847.878,79	0,09
JPY	31.000	Bandai Namco Holdings Inc	832.744,00	879.797,57	0,09
JPY	32.000	Chugai Pharmaceutical Co Ltd	1.437.336,52	1.189.021,85	0,13
JPY	104.000	Dai-ichi Life Holdings Inc	651.320,36	698.790,06	0,07
JPY	47.000	Daiichi Sankyo Co Ltd	925.612,42	897.834,35	0,09
JPY	8.000	Daikin Industries Ltd	838.785,74	787.395,05	0,08
JPY	31.500	Daito Trust Construction Ltd	583.511,49	589.033,62	0,06
JPY	32.500	Daiwa House Industry Co Ltd	932.510,77	996.345,17	0,11
JPY	4.600	Disco Corp	1.070.440,96	1.232.874,86	0,13
JPY	35.000	Eneos Holdings Inc	147.498,39	189.567,78	0,02
JPY	34.000	Fanuc Corp	741.935,92	835.039,83	0,09
JPY	9.300	Fast Retailing Holdings Co Ltd	2.659.627,39	2.413.771,51	0,25
JPY	14.000	Fujikura Ltd	1.116.474,21	1.166.167,57	0,12
JPY	58.000	Fujitsu Ltd	1.163.207,27	1.164.450,33	0,12
JPY	150.000	Hitachi Ltd	3.580.811,08	3.397.024,17	0,36
JPY	16.800	Hoya Corp	1.709.294,60	1.982.202,50	0,21
JPY	30.000	INPEX Corp	363.059,39	462.099,01	0,05
JPY	50.000	Itochu Corp	2.210.206,02	2.427.762,99	0,26
JPY	75.000	Japan Exchange Group Inc	657.343,95	714.196,24	0,08
JPY	23.500	Kao Corp	897.233,22	873.594,18	0,09
JPY	100.000	KDDI Corp	1.418.843,05	1.360.250,30	0,14
JPY	5.400	Keyence Corp	1.831.271,32	1.717.079,02	0,18
JPY	36.000	Komatsu Ltd	1.002.724,94	1.070.451,58	0,11
JPY	71.000	Mitsubishi Electric Corp	1.279.319,44	1.555.963,84	0,16
JPY	102.000	Mitsubishi Heavy Ind Ltd	1.933.943,72	2.279.999,64	0,24
JPY	113.000	MS&AD Insurance Gr Hgs Inc	2.155.519,55	2.185.320,92	0,23
JPY	38.000	Nintendo Co Ltd	2.978.057,22	2.803.999,98	0,30
JPY	720.000	Nippon Telegraph & Teleph Corp	641.830,83	641.856,05	0,07
JPY	36.000	Nitto Denko Corp	573.175,42	729.608,18	0,08
JPY	43.000	Orix Corp	824.395,46	961.919,69	0,10
JPY	14.300	Otsuka Holdings Co Ltd	550.341,60	647.616,87	0,07
JPY	81.000	Recruit Holdings Co Ltd	3.894.470,49	3.716.863,07	0,39
JPY	58.000	Seven & I Holdings Co Ltd	783.401,40	665.447,93	0,07
JPY	65.000	Shin-Etsu Chemical Co Ltd	1.764.348,35	1.817.768,09	0,19
JPY	500.000	SoftBank Corp Reg	635.831,33	627.253,74	0,07
JPY	61.000	Sompo Holdings Inc	1.542.219,83	1.608.184,09	0,17
JPY	180.000	Sony Financial Hgs Inc	147.695,19	170.110,52	0,02
JPY	180.000	Sony Group Corp	3.626.945,22	4.417.687,31	0,46
JPY	148.000	Tokio Marine Holdings Inc	5.205.782,79	5.346.564,52	0,56
JPY	22.000	Tokyo Electron Ltd	3.425.267,06	3.341.818,92	0,35
JPY	235.000	Toyota Motor Corp	3.385.252,94	3.858.791,83	0,41
			67.106.115,92	70.331.816,62	7,40
NOK	127.000	Aker BP ASA	2.775.642,18	2.741.754,91	0,29
NOK	59.400	Kongsberg Gruppen ASA	1.897.206,34	1.616.001,71	0,17
			4.672.848,52	4.357.756,62	0,46

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Global Markets

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR) (suite)

au 30 septembre 2025

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
SEK	330.000	Atlas Copco AB A	4.448.097,08	4.744.852,47	0,50
SEK	191.000	Atlas Copco B REG	2.255.087,05	2.436.033,88	0,26
SEK	58.000	Epiroc AB A	1.088.376,54	1.041.248,86	0,11
SEK	102.000	Sandvik AB	2.104.959,51	2.416.321,34	0,25
SEK	136.000	Volvo AB B	3.174.003,24	3.316.519,49	0,35
			13.070.523,42	13.954.976,04	1,47
USD	25.300	3M Co	3.254.934,45	3.341.464,74	0,35
USD	23.300	Accenture Plc	5.944.805,04	4.890.233,63	0,51
USD	21.200	Adobe Inc Reg	6.994.668,40	6.364.781,48	0,67
USD	48.000	Alphabet Inc A	7.149.794,66	9.931.316,23	1,05
USD	41.000	Alphabet Inc C	6.138.780,29	8.498.702,07	0,89
USD	14.000	American Water Works Co Inc	1.691.723,21	1.658.504,62	0,17
USD	3.000	Ameriprise Financial Inc Reg	1.346.567,43	1.254.308,69	0,13
USD	130.000	Apple Inc Reg	22.386.274,30	28.173.028,64	2,96
USD	30.000	Applied Materials Inc	4.687.564,40	5.227.626,71	0,55
USD	8.000	Applovin Corp	2.414.970,52	4.892.395,42	0,51
USD	42.000	Arista Networks Inc	3.704.556,22	5.208.579,09	0,55
USD	15.700	Atmos Energy Corp	2.044.050,19	2.281.607,73	0,24
USD	7.600	Autodesk Inc	2.040.415,89	2.054.804,03	0,22
USD	31.000	Automatic Data Processing Inc	8.091.166,44	7.743.733,78	0,81
USD	4.400	BlackRock Inc	3.869.052,74	4.365.996,85	0,46
USD	8.500	Cadence Design Systems Inc	2.205.047,74	2.541.137,92	0,27
USD	16.500	Caterpillar Inc Reg	5.364.554,07	6.700.689,39	0,71
USD	121.000	Chipotle Mexican Shares A	5.591.054,32	4.035.907,91	0,42
USD	16.700	Cintas Corp	3.160.353,86	2.917.436,49	0,31
USD	12.200	CME Group Inc A	2.848.031,38	2.805.496,40	0,30
USD	66.000	Coca-Cola Co	3.932.338,76	3.725.367,04	0,39
USD	27.500	Consolidated Edison of NY Inc	2.347.672,17	2.352.695,86	0,25
USD	9.300	Costco Wholesale Corp	7.839.565,96	7.326.574,75	0,77
USD	16.400	Deckers Outdoor Corp	1.437.763,88	1.414.926,59	0,15
USD	22.700	Dr Horton Inc	2.459.159,59	3.274.155,50	0,34
USD	25.200	Eli Lilly & Co	17.112.722,77	16.364.611,26	1,72
USD	53.000	Fastenal Co	1.937.705,32	2.212.111,15	0,23
USD	46.400	Fortinet Inc	4.216.279,73	3.320.406,83	0,35
USD	14.800	Garmin Ltd Reg	2.600.466,02	3.101.456,23	0,33
USD	17.500	Illinois Tool Works Inc	3.697.441,88	3.883.824,84	0,41
USD	57.500	Johnson & Johnson	7.547.672,40	9.074.130,81	0,95
USD	7.000	KLA Corp Reg	5.378.194,68	6.425.975,57	0,68
USD	54.000	Lam Research Corp	4.460.306,74	6.153.964,00	0,65
USD	19.000	Linde Plc	7.595.510,17	7.681.177,92	0,81
USD	13.000	Lululemon Athletica Inc	2.609.545,03	1.968.671,01	0,21
USD	13.200	Marsh & McLennan Cos Inc	2.454.675,45	2.264.092,94	0,24
USD	38.500	Mastercard Inc A	18.097.556,55	18.638.397,38	1,96
USD	70.000	Merck & Co Inc	4.730.237,35	5.000.297,89	0,53
USD	23.300	Meta Platforms Inc A	14.437.169,75	14.563.218,86	1,53
USD	59.000	Microsoft Corp	24.975.824,24	26.008.808,89	2,74
USD	5.300	Moody's Corp	2.188.052,17	2.149.320,40	0,23
USD	6.300	Motorola Solutions Inc	2.243.270,69	2.451.957,10	0,26
USD	10.000	NetFlix Inc	11.078.124,79	10.204.008,68	1,07
USD	100.000	Nike Inc B	5.359.295,70	5.934.720,63	0,62
USD	202.000	NVIDIA Corp	27.066.745,06	32.077.245,84	3,38
USD	330	NVR Inc Reg	2.053.713,91	2.256.638,84	0,24
USD	17.800	Paychex Inc	2.168.712,06	1.920.360,87	0,20
USD	24.700	Pepsico Inc	2.714.511,88	2.952.353,72	0,31
USD	46.000	Procter & Gamble Co	6.260.583,87	6.015.490,02	0,63
USD	19.600	PulteGroup Inc	1.747.064,02	2.204.134,64	0,23
USD	37.300	Qualcomm Inc	5.055.738,63	5.281.269,84	0,56
USD	47.000	Sempra Reg	3.019.501,22	3.599.353,16	0,38
USD	13.300	Texas Pacific Land Corp	12.140.757,09	10.568.459,93	1,11
USD	88.000	TJX Cos Inc	9.225.803,49	10.825.584,07	1,14
USD	40.000	Tractor Supply Co	1.941.508,79	1.936.082,39	0,20
USD	8.500	Trane Technologies Plc Reg	3.120.536,49	3.052.606,49	0,32
USD	4.100	Ulta Beauty Inc Reg	1.676.994,27	1.907.889,70	0,20

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Global Markets

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR) (suite) au 30 septembre 2025

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
USD	22.500	United Health Group Inc	5.834.073,40	6.612.409,04	0,70
USD	6.200	Vertex Pharmaceuticals Inc	2.355.146,34	2.066.613,90	0,22
USD	66.000	Visa Inc A	19.647.766,00	19.176.203,24	2,02
USD	14.900	Williams-Sonoma Inc Reg	2.064.815,31	2.478.577,81	0,26
USD	2.500	WW Grainger Inc	2.183.828,77	2.027.660,75	0,21
			<u>371.942.717,94</u>	<u>397.341.558,20</u>	<u>41,81</u>
Total actions			<u>763.635.770,59</u>	<u>796.871.817,88</u>	<u>83,84</u>
Fonds d'investissement fermés					
GBP	325.000	Segro Plc	2.620.862,45	2.440.416,02	0,26
USD	25.500	American Tower Corp	4.745.823,31	4.173.930,81	0,44
USD	8.500	Public Storage Operating Co REIT	2.107.536,01	2.089.642,11	0,22
USD	12.500	Simon Property Group Inc	1.718.646,19	1.996.574,32	0,21
			<u>8.572.005,51</u>	<u>8.260.147,24</u>	<u>0,87</u>
Total fonds d'investissement fermés			<u>11.192.867,96</u>	<u>10.700.563,26</u>	<u>1,13</u>
Fonds d'investissement ouverts					
Tracker funds (OPCVM)					
USD	3.850.000	iShares Plc Core MSCI Em Mks IMI UCITS ETF Cap	129.293.036,79	141.522.192,43	14,89
Total tracker funds (OPCVM)			<u>129.293.036,79</u>	<u>141.522.192,43</u>	<u>14,89</u>
Total portefeuille-titres			<u>904.121.675,34</u>	<u>949.094.573,57</u>	<u>99,86</u>
Avoirs bancaires				1.461.335,85	0,15
Autres actifs/(passifs) nets				-151.109,63	-0,01
Total				<u>950.404.799,79</u>	<u>100,00</u>

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

Répartition économique

(en pourcentage de l'actif net)

Technologies	27,68 %
Fonds d'investissement	14,89 %
Biens de consommation durable	13,31 %
Finances	10,37 %
Services de santé	9,32 %
Industrie	8,50 %
Biens de consommation non-cyclique	6,53 %
Matières premières	3,21 %
Energie	2,71 %
Services aux collectivités	2,56 %
Immobilier	0,50 %
Services de télécommunication	0,28 %
Total	<u>99,86 %</u>

Répartition géographique(par pays de résidence de l'émetteur)
(en pourcentage de l'actif net)

Etats-Unis d'Amérique	40,50 %
Irlande	16,25 %
Suisse	8,50 %
Royaume-Uni	8,10 %
Japon	7,40 %
Pays-Bas	5,01 %
Allemagne	3,87 %
France	3,54 %
Espagne	1,67 %
Suède	1,47 %
Italie	0,99 %
Finlande	0,95 %
Danemark	0,94 %
Norvège	0,46 %
Canada	0,21 %
Total	<u>99,86 %</u>

BL Fund Selection 0-50

Etat du patrimoine (en EUR)

au 30 septembre 2025

Actif

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	388.627.604,82
Dépôts de garantie sur futures	3.296.013,49
Avoirs bancaires	22.408.502,64
A recevoir sur émissions d'actions	50.623,04
Autres créances	646.536,66
Charges payées d'avance	148,14
Total de l'actif	415.029.428,79

Exigible

A payer sur rachats d'actions	59.140,50
Moins-values non réalisées sur futures	777.007,53
Moins-values non réalisées sur changes à terme	252.289,08
Frais à payer	6.335.920,75
Total de l'exigible	7.424.357,86
Actif net à la fin de l'exercice	407.605.070,93

Répartition des actifs nets par classe d'action

Classe d'action	Nombre d'actions	Devise action	VNI par action en devise de la classe d'action	Actifs nets par classe d'action (en EUR)
A	423.250,860	EUR	122,99	52.057.450,94
B	2.037.465,430	EUR	173,30	353.091.670,09
BI	1.702,692	EUR	1.395,54	2.376.171,55
Z	698,333	EUR	114,24	79.778,35
				407.605.070,93

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Fund Selection 0-50

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net (en EUR)

du 1er octobre 2024 au 30 septembre 2025

Revenus

Dividendes, nets	188.940,12
Intérêts sur obligations et autres titres, nets	140.003,21
Intérêts bancaires	362.604,23
Autres commissions reçues	131.116,65
Total des revenus	822.664,21

Charges

Commission de gestion	2.245.087,96
Commission de performance	6.078.253,85
Commission de dépositaire	161.708,47
Frais bancaires et autres commissions	29.111,39
Frais sur transactions	145.451,31
Frais d'administration centrale	125.701,73
Frais professionnels	33.609,21
Autres frais d'administration	21.476,10
Taxe d'abonnement	97.527,52
Autres impôts	98.922,83
Intérêts bancaires payés	358,95
Autres charges	16.756,35
Total des charges	9.053.965,67

Pertes nettes des investissements	-8.231.301,46

Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)

- sur portefeuille-titres	9.912.671,75
- sur futures	5.039.274,19
- sur changes à terme	2.924.972,67
- sur devises	-510.903,71
Résultat réalisé	9.134.713,44

Variation nette de la plus-/-(moins-) value non réalisée

- sur portefeuille-titres	45.909.281,23
- sur futures	590.845,74
- sur changes à terme	-252.289,08
Résultat des opérations	55.382.551,33

Dividendes payés	-2.153.598,16

Réinvestissements	62,86

Emissions	40.094.915,80

Rachats	-48.432.646,69

Total des variations de l'actif net	44.891.285,14

Total de l'actif net au début de l'exercice	362.713.785,79

Total de l'actif net à la fin de l'exercice	407.605.070,93

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Fund Selection 0-50**Statistiques (en EUR)**

au 30 septembre 2025

Total de l'actif net	Devise	30.09.2024	30.09.2025
	EUR	362.713.785,79	407.605.070,93

VNI par classe d'action	Devise	30.09.2024	30.09.2025
A	EUR	111,33	122,99
B	EUR	149,87	173,30
BI	EUR	1.203,63	1.395,54
Z	EUR	-	114,24

Nombre d'actions	en circulation au début de l'exercice	émises	réinvesties	remboursées	en circulation à la fin de l'exercice
A	437.648,915	73.351,756	0,580	-87.750,391	423.250,860
B	2.078.323,266	201.290,471	-	-242.148,307	2.037.465,430
BI	2.080,719	126,461	-	-504,488	1.702,692
Z	-	717,026	-	-18,693	698,333

Dividendes payés	Devise	Dividende par classe d'action	Date ex-dividende
A	EUR	5,07	04.02.2025

BL Fund Selection 0-50

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR) au 30 septembre 2025

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
Portefeuille-titres					
<u>Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs</u>					
Certificats d'investissements					
EUR	70.000	Amundi Physical Metals PLC Certif Lk Gold Perpetual	6.636.841,51	9.088.520,00	2,23
USD	360.000	iShares Physical Metals Plc Certif Silver Perpetual	10.113.296,14	13.522.022,21	3,32
Total certificats d'investissements			16.750.137,65	22.610.542,21	5,55
Obligations					
BRL	126.000.000	EBRD 0% EMTN 22/02.02.32	9.917.742,68	9.815.451,22	2,41
Total obligations			9.917.742,68	9.815.451,22	2,41
<u>Fonds d'investissement ouverts</u>					
Fonds d'investissement (OPCVM)					
EUR	36.000	Alken Fd Small Cap Europe EU1 Cap	11.246.326,05	17.207.640,00	4,22
EUR	710.000	Alma Platinum IV Electron GI Fd H2 Cap	12.777.089,00	14.569.200,00	3,57
EUR	63.000	Alphajet Fds Europe Microcap C Cap	7.153.050,00	7.335.090,00	1,80
EUR	6.000	Assenagon Alpha Volatility Units I Dist	6.186.960,00	6.013.800,00	1,48
EUR	26.000	Bakersteel Global Fds SICAV Electrum I Cap	4.689.880,00	6.413.160,00	1,57
EUR	47.500	BDL Rempart C Cap	11.109.595,00	11.556.750,00	2,84
EUR	4.250	Candriam Bonds Credit Alpha PI Cap	7.462.330,71	7.695.645,00	1,89
EUR	56.500	CORUM Butler Cred Strat ICAV Opp Fd A Cap	7.293.624,00	7.573.615,95	1,86
EUR	40.000	DWS Invest Latin American Eq IC Cap	7.261.310,00	8.390.000,00	2,06
EUR	2.900	E.I. Sturdza Fds Plc Str Eur Silver Stars Cap	4.793.775,50	4.866.751,00	1,19
EUR	40.000	E.I. Sturdza Funds Plc Strategic Long Short SI Cap	3.980.800,00	4.077.200,00	1,00
EUR	38.000	Elevation Fd SICAV Lightman Eur Equities S Cap	6.415.030,39	7.273.086,00	1,78
EUR	700	Ellipsis Optimal Solutions Alternative Hedging EB EUR Cap	7.494.322,40	7.406.721,00	1,82
EUR	350	Exane Fds 1 Overdrive M Cap	7.362.372,50	8.087.527,00	1,98
EUR	867.280,869	Franklin Templeton Opp Fds Cat Bond UCITS P2 Cap	10.483.700,00	11.430.761,85	2,80
EUR	600.000	GAM Star Fd Plc Cat Bond Istl Cap	10.225.560,00	11.132.760,00	2,73
EUR	28.500	GaveKal UCITS Fd China Fixed Income EUR A Dist	5.164.200,00	4.976.955,00	1,22
EUR	8.500	IAM Inv ICAV Calibrate Eur Equity Long/Short UCITS Fd I Cap	8.562.605,63	8.345.725,85	2,05
EUR	9.000	IAM Inv ICAV Catalio GI Innovative Hlth Lg/Sh UCITS Fd E Cap	9.000.000,00	8.727.154,20	2,14
EUR	13.500	Kirao Smallcaps AC Cap	2.920.185,00	2.957.985,00	0,73
EUR	3.200	Lafayette UCITS ICAV Dalton Asia Pacific Fd B2 Cap	7.408.241,98	8.173.385,28	2,00
EUR	99.000	Larrainvial Asset Mgt Scv Gavekal Latam Loc Ccy Dbt Fd CCap	9.734.094,30	10.762.032,60	2,64
EUR	52.000	Lazard GI Inv Fds Plc Convs Recovery EA EUR Hgd Cap	5.989.594,00	6.456.101,60	1,58
EUR	260.000	Liontrust Global Fds Plc Eur Smaller Companies Seedstl XCap	4.641.494,00	4.996.966,00	1,23
EUR	260.000	Liontrust Global Fds Plc GF European Strategic Eq A4 EUR Cap	6.051.636,00	6.204.562,00	1,52
EUR	1.030.000	Liontrust Global Fds Plc GF Pan-European Dynamic A10 Cap	10.806.330,09	12.119.907,00	2,97
EUR	177.000	Lumyna Fds Bofa MLCX Com AI UCITS Fd E1 Cap	18.721.740,00	19.636.380,00	4,82
EUR	163.000	Lumyna MW UCITS SICAV TOPS UCITS Fd X2 Dist	18.376.783,00	19.817.442,20	4,86
EUR	44.000	Man Funds VI Plc Alpha Select Alternative IN H Cap	5.632.440,00	5.562.480,00	1,36
EUR	13.000	Memnon Fd European I2 EUR Cap	4.400.002,00	4.825.080,00	1,18
EUR	21.000	Mirabaud SICAV Conv GI IH Cap	2.902.736,66	3.287.550,00	0,81
EUR	19.000	Quaero Capital Fds (Lux) Argonaut Cap	5.757.380,00	5.867.010,00	1,44
EUR	75.000	Twelve Capital UCITS ICAV Cat Bond Fd SI JSS Cap	9.900.270,00	10.710.000,00	2,63
EUR	3.250	Varenne UCITS Conviction I Cap	3.700.346,41	4.033.022,50	0,99
EUR	5.600	Varenne UCITS Long Short Cap	5.876.528,00	6.283.144,00	1,54
EUR	88.000	Variety Cap ICAV RiverNorth Relative Value Fund S Cap	8.978.300,00	9.130.000,00	2,24
EUR	61.500	White Fleet IV SICAV Divas Eurozone Value I Cap	12.148.753,72	14.165.910,00	3,48
			292.609.386,34	318.068.501,03	78,02

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Fund Selection 0-50

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR) (suite) au 30 septembre 2025

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
NOK	29.000	Pareto SICAV Nordic Corp Bd B NOK Cap	3.822.676,81	4.156.759,36	1,02
USD	44.000	Bakersteel Global Fds SICAV Precious Metals USD I Cap	8.960.955,88	16.873.501,00	4,14
Total fonds d'investissement (OPCVM)			305.393.019,03	339.098.761,39	83,18
Tracker funds (OPCVM)					
EUR	27.000	Global X ETFs ICAV Copper Miners UCITS Cap	787.320,00	1.046.520,00	0,26
EUR	21.000	Multi Units Lux Amundi Euro Stoxx Bks UCITS ETF Cap	3.991.298,10	5.943.315,00	1,46
EUR	2.550.000	Multi Uts France Amundi MSCI Greece UCITS ETF Dist	3.969.391,67	5.743.875,00	1,41
EUR	270.000	Xtrackers CSI300 Swap UCITS ETF EUR 1C Cap	3.957.591,60	4.369.140,00	1,07
Total tracker funds (OPCVM)			12.705.601,37	17.102.850,00	4,20
Total portefeuille-titres			344.766.500,73	388.627.604,82	95,34
Avoirs bancaires				22.408.502,64	5,50
Autres actifs/(passifs) nets				-3.431.036,53	-0,84
Total				407.605.070,93	100,00

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Fund Selection 0-50

Répartition économique et géographique du portefeuille-titres au 30 septembre 2025

Répartition économique

(en pourcentage de l'actif net)

Fonds d'investissement	87,38 %
Matières premières	3,32 %
Institutions internationales	2,41 %
Finances	2,23 %
Total	<u>95,34 %</u>

Répartition géographique

(par pays de résidence de l'émetteur)
(en pourcentage de l'actif net)

Luxembourg	50,80 %
Irlande	33,53 %
France	8,60 %
Royaume-Uni	2,41 %
Total	<u>95,34 %</u>

BL Fund Selection Alternative Strategies

Etat du patrimoine (en EUR)

au 30 septembre 2025

Actif

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	133.835.282,96
Avoirs bancaires	2.869.934,36
A recevoir sur émissions d'actions	14.273,83
Plus-values non réalisées sur changes à terme	42.017,65
Charges payées d'avance	58,98
Total de l'actif	136.761.567,78

Exigible

A payer sur rachats d'actions	32.810,03
Frais à payer	103.315,89
Total de l'exigible	136.125,92
Actif net à la fin de l'exercice	136.625.441,86

Répartition des actifs nets par classe d'action

Classe d'action	Nombre d'actions	Devise action	VNI par action en devise de la classe d'action	Actifs nets par classe d'action (en EUR)
A	222.574,761	EUR	99,63	22.175.615,11
B	1.009.751,739	EUR	104,12	105.131.381,01
B USD HEDGED	91.591,392	USD	119,47	9.312.774,02
Z	54,616	EUR	103,85	5.671,72
				136.625.441,86

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Fund Selection Alternative Strategies

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net (en EUR)

du 1er octobre 2024 au 30 septembre 2025

Revenus

Intérêts bancaires	134.896,28
Autres commissions reçues	47.206,73
Total des revenus	182.103,01

Charges

Commission de gestion	973.037,61
Commission de dépositaire	64.274,91
Frais bancaires et autres commissions	10.504,08
Frais sur transactions	1.670,00
Frais d'administration centrale	95.807,55
Frais professionnels	12.521,88
Autres frais d'administration	20.002,49
Taxe d'abonnement	33.660,63
Autres impôts	42.927,74
Autres charges	13.321,10
Total des charges	1.267.727,99

Pertes nettes des investissements	-1.085.624,98

Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)

- sur portefeuille-titres	871.455,54
- sur changes à terme	-610.963,14
- sur devises	-837,89
Résultat réalisé	-825.970,47

Variation nette de la plus-/-(moins-) value non réalisée

- sur portefeuille-titres	5.724.814,92
- sur changes à terme	311.966,64
Résultat des opérations	5.210.811,09

Dividendes payés	-300.371,18

Réinvestissements	-

Emissions	10.276.370,73

Rachats	-18.385.149,28

Total des variations de l'actif net	-3.198.338,64

Total de l'actif net au début de l'exercice	139.823.780,50

Total de l'actif net à la fin de l'exercice	136.625.441,86

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Fund Selection Alternative Strategies

Statistiques (en EUR)

au 30 septembre 2025

Total de l'actif net	Devise	30.09.2024	30.09.2025
	EUR	139.823.780,50	136.625.441,86

VNI par classe d'action	Devise	30.09.2024	30.09.2025
A	EUR	96,93	99,63
B	EUR	100,05	104,12
B USD HEDGED	USD	112,71	119,47
Z	EUR	-	103,85

Nombre d'actions	en circulation au début de l'exercice	émises	remboursées	en circulation à la fin de l'exercice
A	255.528,221	15.310,282	-48.263,742	222.574,761
B	1.054.931,810	86.073,730	-131.253,801	1.009.751,739
B USD HEDGED	94.174,664	450,080	-3.033,352	91.591,392
Z	-	59,616	-5,000	54,616

Dividendes payés	Devise	Dividende par classe d'action	Date ex-dividende
A	EUR	1,21	04.02.2025

BL Fund Selection Alternative Strategies

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR)
au 30 septembre 2025

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
Portefeuille-titres					
Fonds d'investissement ouverts					
Fonds d'investissement (OPCVM)					
EUR	340.000	Alma Platinum IV Electron GI Fd H2 Cap	6.118.606,00	6.976.800,00	5,11
EUR	22.800	Amundi Alt Fds IV Plc Metori Epsilon GI Trends Istl Cap	3.654.808,08	3.464.804,28	2,54
EUR	37.000	Amundi Alternative Fds II Plc Chenavari Credit SSI Cap	4.382.394,70	4.575.020,40	3,35
EUR	2.750	Assenagon Alpha Volatility Units I Dist	2.835.690,00	2.756.325,00	2,02
EUR	4.150	Candriam Bonds Credit Alpha PI Cap	7.285.323,00	7.514.571,00	5,50
EUR	4.450	Cigogne Ucits Credit Opp C3 Cap	4.623.109,50	4.843.869,50	3,55
EUR	4.350	Cigogne Ucits M&A Arbitrage C2 EUR Cap	5.786.935,50	6.097.221,00	4,46
EUR	41.000	CORUM Butler Cred Strat ICAV Opp Fd A Cap	5.277.979,20	5.495.898,30	4,02
EUR	37.000	DNB Fd TMT Long/Short Equities Istl A Cap	4.884.388,50	5.221.218,00	3,82
EUR	27.000	E.I. Sturdza Funds Plc Strategic Long Short SI Cap	2.687.040,00	2.752.110,00	2,01
EUR	260	Ellipsis Optimal Solutions Alternative Hedging EB EUR Cap	2.794.367,20	2.751.067,80	2,01
EUR	210	Exane Fds 1 Overdrive M Cap	4.417.423,50	4.852.516,20	3,55
EUR	4.700	IAM Inv ICAV Calibrate Eur Equity Long/Short UCITS Fd I Cap	4.728.284,74	4.614.695,47	3,38
EUR	4.200	IAM Inv ICAV Catalio GI Innovative Hlth Lg/Sh UCITS Fd E Cap	4.200.000,00	4.072.671,96	2,98
EUR	2.520.000	Jupiter Asset Mgt Ser Plc Merian GI Eq Abs Return Fd I H Cap	4.901.183,00	5.506.956,00	4,03
EUR	1.900	Lafayette UCITS ICAV Dalton Asia Pacific Fd B2 Cap	4.268.848,94	4.852.947,51	3,55
EUR	31.200	Lazard GI Inv Fds Plc European Alternative EA EUR Cap	4.004.719,68	4.069.094,64	2,98
EUR	40.500	Lazard GI Inv Fds Plc Rathmore Alternative SEUR Hgd Cap	5.068.194,30	5.345.109,00	3,91
EUR	142.000	Liontrust Global Fds Plc GF European Strategic Eq A4 EUR Cap	3.304.283,20	3.388.645,40	2,48
EUR	87.000	Lumyna Fds Bofa MLCX Com AI UCITS Fd E1 Cap	9.197.776,09	9.651.780,00	7,07
EUR	75.000	Lumyna MW UCITS SICAV TOPS UCITS Fd X2 Dist	8.455.575,00	9.118.455,00	6,67
EUR	56.000	Man Funds VI Plc Alpha Select Alternative IN H Cap	7.168.560,00	7.079.520,00	5,18
EUR	340.000	PrivilEdge Amber Event Eur NA Cap	4.440.468,00	4.724.334,00	3,46
EUR	32.000	Tungsten TRYCON AI GI Mkts C Dist	4.131.520,00	4.082.560,00	2,99
EUR	3.250	Varenne UCITS Long Short Cap	3.410.485,00	3.646.467,50	2,67
EUR	61.500	Variety Cap ICAV RiverNorth Relative Value Fund S Cap	6.243.530,00	6.380.625,00	4,67
Total portefeuille-titres			128.271.493,13	133.835.282,96	97,96
Avoirs bancaires				2.869.934,36	2,10
Autres actifs/(passifs) nets				-79.775,46	-0,06
Total				136.625.441,86	100,00

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Fund Selection Alternative Strategies

Répartition économique et géographique du portefeuille-titres au 30 septembre 2025

Répartition économique

(en pourcentage de l'actif net)

Fonds d'investissement	97,96 %
Total	<u>97,96 %</u>

Répartition géographique

(par pays de résidence de l'émetteur)
(en pourcentage de l'actif net)

Luxembourg	50,87 %
Irlande	45,08 %
France	<u>2,01 %</u>
Total	<u>97,96 %</u>

BL Equities Europe PEA

Etat du patrimoine (en EUR)

au 30 septembre 2025

Actif

Avoirs bancaires	26.664,82
Total de l'actif	26.664,82

Exigible

Frais à payer	26.664,82
Total de l'exigible	26.664,82
Actif net à la fin de la période	0,00

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Equities Europe PEA

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net (en EUR)

du 1er octobre 2024 au 21 juillet 2025

Revenus

Dividendes, nets	250.051,70
Intérêts bancaires	1.777,30
Autres revenus	4.395,22
Total des revenus	256.224,22

Charges

Commission de gestion	126.292,72
Commission de dépositaire	22.601,24
Frais bancaires et autres commissions	10.332,07
Frais sur transactions	28.403,49
Frais d'administration centrale	52.394,75
Frais professionnels	198,22
Autres frais d'administration	27.269,85
Taxe d'abonnement	6.645,13
Intérêts bancaires payés	362,67
Autres charges	60.667,44
Total des charges	335.167,58

Pertes nettes des investissements	-78.943,36

Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)

- sur portefeuille-titres	1.936.310,38
- sur changes à terme	-262,58
- sur devises	-3.675,27
Résultat réalisé	1.853.429,17

Variation nette de la plus-/ (moins-) value non réalisée

- sur portefeuille-titres	-3.257.292,57
Résultat des opérations	-1.403.863,40

Dividendes payés	-

Réinvestissements	-

Emissions	2.926.270,48

Rachats	-22.642.836,38

Total des variations de l'actif net	-21.120.429,30

Total de l'actif net au début de la période	21.120.429,30

Total de l'actif net à la fin de la période	0,00

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Equities Europe PEA

Statistiques (en EUR)

au 30 septembre 2025

Total de l'actif net	Devise	30.09.2023	30.09.2024	30.09.2025
	EUR	47.139.255,83	21.120.429,30	0,00

VNI par classe d'action	Devise	30.09.2023	30.09.2024	30.09.2025	
A	EUR	91,59	109,56	101,46	* 21/07/2025
B	EUR	95,97	114,80	106,32	* 21/07/2025
BM	EUR	95,27	114,42	106,31	* 21/07/2025
Z	EUR	-	-	96,49	* 21/07/2025

*Valeur nette d'inventaire utilisée pour le rachat final.

Nombre d'actions	en circulation au début de la période	émises	remboursées	en circulation à la fin de la période
A	388,027	1.225,000	-1.613,027	-
B	3.465,598	487,379	-3.952,977	-
BM	180.730,641	25.053,833	-205.784,474	-
Z	-	1,000	-1,000	-

BL Bond Emerging Markets Euro

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net (en EUR)

du 1er octobre 2024 au 16 juin 2025

Revenus

Intérêts sur obligations et autres titres, nets	3.981.016,46
Rendements sur sukuk	19.445,04
Intérêts bancaires	428.433,18
Total des revenus	4.428.894,68

Charges

Commission de gestion	551.912,55
Commission de dépositaire	61.018,42
Frais bancaires et autres commissions	9.758,48
Frais sur transactions	9.799,27
Frais d'administration centrale	77.598,27
Frais professionnels	2.365,68
Autres frais d'administration	29.283,80
Taxe d'abonnement	68.930,26
Autres impôts	61.979,13
Intérêts bancaires payés	860,90
Autres charges	8.896,67
Total des charges	882.403,43

Revenus nets des investissements	3.546.491,25

Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)

- sur portefeuille-titres	-8.498.319,04
- sur changes à terme	6.296.247,02
- sur devises	-853.516,63
Résultat réalisé	490.902,60

Variation nette de la plus-/-(moins-) value non réalisée

- sur portefeuille-titres	2.791.318,52
- sur changes à terme	-51.774,64

Résultat des opérations	3.230.446,48

Dividendes payés	-3.373.600,97

Réinvestissements	-

Emissions	16.732.257,01

Rachats	-213.877.545,12

Total des variations de l'actif net	-197.288.442,60

Total de l'actif net au début de la période	197.288.442,60

Total de l'actif net à la fin de la période	0,00

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Bond Emerging Markets Euro

Statistiques (en EUR)

au 30 septembre 2025

Total de l'actif net	Devise	30.09.2023	30.09.2024	30.09.2025
	EUR	321.234.193,65	197.288.442,60	0,00

VNI par classe d'action	Devise	30.09.2023	30.09.2024	30.09.2025		
A	EUR	76,35	78,74	72,29	**	16/06/2025
B	EUR	94,98	102,32	104,03	**	16/06/2025
BC	USD	73,06	82,98	87,00	**	16/06/2025
BI	EUR	868,82	936,83	948,12	*	13/02/2025
Z	EUR	-	-	101,87	**	16/06/2025

*Valeur nette d'inventaire utilisée pour le rachat final.

**Valeur nette d'inventaire utilisée pour la fusion.

Nombre d'actions	en circulation au début de la période	émises	remboursées	en circulation en fin de la période
A	450.407,978	74.782,770	-525.190,748	-
B	1.580.826,632	109.700,391	-1.690.527,023	-
BC	1.000,010	-	-1.000,010	-
BI	1,000	-	-1,000	-
Z	-	155,049	-155,049	-

Dividendes payés	Devise	Dividende par classe d'action	Date ex-dividende
A	EUR	7,72	04.02.2025

Note 1 - Informations générales

BL (la "SICAV") est une Société d'Investissement à Capital Variable à compartiments multiples de droit luxembourgeois. La SICAV est soumise aux dispositions de la Partie I de la loi modifiée du 17 décembre 2010 relative aux Organismes de Placement Collectif (la "Loi de 2010") qui implémente la directive 2009/65/CE telle que modifiée.

La Valeur Nette d'Inventaire ainsi que le prix d'émission, de remboursement et de conversion de chaque classe d'actions de la SICAV sont disponibles chaque jour ouvrable bancaire complet à Luxembourg au siège social de la SICAV.

La SICAV publie, à la fin de chaque exercice, clôturé au 30 septembre, un rapport annuel incluant les états financiers audités et, à la fin de chaque semestre au 31 mars, un rapport semestriel non audité. Ces rapports financiers contiennent entre autres des états financiers distincts établis pour chaque compartiment. La devise de globalisation de la SICAV est l'euro.

Les documents suivants sont tenus à disposition du public au siège social de la SICAV et au siège social de la Société de Gestion :

- le Prospectus de la SICAV, comprenant les statuts et les fiches signalétiques des compartiments de la SICAV ;
- les Documents d'informations clés ("DIC") de la SICAV (également publiées sur le site www.banquedeluxembourginvestments.com) ;
- les rapports financiers de la SICAV.

Par ailleurs, tout actionnaire de la SICAV peut, sur demande, obtenir au siège social de la Société de Gestion (email : info@bli.lu) des informations sur le détail du portefeuille des compartiments dans lesquels l'actionnaire investit.

La procédure de traitement des réclamations telle que prévue par le règlement CSSF relatif à la résolution extrajudiciaire des réclamations est disponible sur simple demande au siège social de la SICAV.

Note 2 - Principales méthodes comptables**a) Présentation des états financiers**

Les états financiers de la SICAV sont établis conformément aux prescriptions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg relatives aux Organismes de Placement Collectif et aux principales méthodes comptables généralement admises au Luxembourg.

Les états financiers de la SICAV ont été préparés selon le principe de la continuité d'exploitation sauf pour le compartiment BL Equities Europe PEA, liquidé le 21 juillet 2025.

b) Evaluation des actifs

- 1) La valeur de toutes valeurs mobilières, instruments du marché monétaire et instruments financiers dérivés qui sont cotés sur une bourse ou négociés sur tout autre marché réglementé, qui fonctionne de manière régulière, est reconnu et ouvert au public est déterminée suivant leur dernier cours disponible.
- 2) Dans les cas où des investissements de la SICAV sont cotés en bourse ou négociés sur un autre marché réglementé, qui fonctionne de manière régulière, est reconnu et ouvert au public et négociés par des teneurs de marché en dehors du marché boursier sur lequel les investissements sont cotés ou du marché sur lequel ils sont négociés, le Conseil d'Administration de la SICAV pourra déterminer le marché principal pour les

investissements en question qui seront dès lors évalués au dernier cours disponible sur ce marché.

- 3) Les instruments financiers dérivés qui ne sont pas cotés sur une bourse officielle ou négociés sur tout autre marché réglementé, qui fonctionne de manière régulière et est reconnu et ouvert au public, sont évalués en conformité avec la pratique de marché.
- 4) Les liquidités et instruments du marché monétaire peuvent être évalués à leur valeur nominale majorée d'un taux d'intérêt, ou sur la base du coût amorti. Tous les autres actifs peuvent, dès lors que cette méthode est praticable, être valorisés sur cette même base.
- 5) La valeur des titres représentatifs de tout Organisme de Placement Collectif ouvert est déterminée suivant la dernière valeur nette d'inventaire officielle par part ou suivant la dernière valeur nette d'inventaire estimative si cette dernière est plus récente que la valeur nette d'inventaire officielle, à condition que le Conseil d'Administration de la SICAV ait l'assurance que la méthode d'évaluation utilisée pour cette estimation est cohérente avec celle utilisée pour le calcul de la valeur nette d'inventaire officielle.
- 6) Dans la mesure où :
 - les valeurs mobilières, instruments du marché monétaire et/ou instruments financiers dérivés en portefeuille au Jour d'Evaluation ne sont cotés ou négociés ni à une bourse, ni sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public ou,
 - pour des valeurs mobilières, instruments du marché monétaire et/ou instruments financiers dérivés cotés et négociés en bourse ou à un tel autre marché, le prix déterminé suivant l'alinéa 1) n'est pas, de l'avis du Conseil d'Administration de la SICAV, représentatif de la valeur réelle de ces valeurs mobilières, instruments du marché monétaire et/ou instruments financiers dérivés ou,
 - pour des instruments financiers dérivés traités de gré à gré et/ou des titres d'Organismes de Placement Collectif, le prix déterminé suivant les alinéas 3) et 5) n'est pas, de l'avis du Conseil d'Administration de la SICAV, représentatif de la valeur réelle de ces instruments financiers dérivés ou titres représentatifs d'Organismes de Placement Collectif,

le Conseil d'Administration de la SICAV en estime la valeur probable de réalisation avec prudence et bonne foi.

- 7) La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et des billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes et intérêts annoncés ou venus à échéance et non encore touchés est constituée par la valeur nominale de ces avoirs, sauf toutefois s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être encaissée ; dans ce dernier cas, la valeur sera déterminée en retranchant un montant que le Conseil d'Administration de la SICAV estimera adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs.
- 8) Les valeurs exprimées en devises autres que celles de référence du compartiment respectif, sont converties au dernier cours connu.

c) Coût d'acquisition des titres en portefeuille

Le coût d'acquisition des titres de chaque compartiment libellé en devises autres que la devise de référence du compartiment est converti dans cette devise au cours de change en vigueur au jour de l'achat.

d) Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e) sur portefeuille-titres

Les bénéfices et pertes réalisés sur portefeuille-titres sont calculés sur base du coût moyen d'acquisition et sont présentés nets sous l'état des opérations et des autres variations de l'actif net.

e) Revenus sur portefeuille-titres

Les dividendes sont enregistrés à la date de détachement ("ex-date"), nets de retenue à la source éventuelle.

Les revenus d'intérêts courus et échus sont enregistrés, nets de retenue à la source éventuelle.

f) Rendement sur sukuk

Les sukuk sont des certificats d'investissement ou titres financiers représentant les droits et les obligations de ses titulaires sur un actif sous-jacent. Leur rémunération est fonction de la performance des actifs, en étant toutefois plafonnée. La rémunération des sukuk est variable en fonction des bénéfices dégagés sur ses actifs ou sur les résultats de l'émetteur ou l'emprunteur.

g) Evaluation des contrats de change à terme

Les contrats de change à terme ouverts sont évalués aux cours de change à terme pour la période restante à partir de la date d'évaluation jusqu'à l'échéance des contrats. À la clôture du contrat, le compartiment enregistre une plus-value ou moins-value réalisée égale à la différence entre la valeur du contrat au moment de son ouverture et sa valeur de clôture. Les plus- ou moins-values nettes non réalisées des contrats ouverts sont présentées dans l'état du patrimoine. Les plus- ou moins-values nettes réalisées et la variation nette des plus- ou moins-values non réalisées sont présentées dans l'état des opérations et des autres variations de l'actif net.

h) Evaluation des contrats de futures

Les contrats de futures ouverts sont évalués à leur dernier cours de règlement ("settlement price") ou cours de clôture aux bourses de valeurs ou marchés réglementés. Les plus- ou moins-values sur les contrats de futures sont déterminées sur base de la méthode FIFO (first in first out). Les plus- ou moins-values nettes non réalisées des contrats ouverts sont présentées dans l'état du patrimoine. Les plus- ou moins-values nettes réalisées et la variation nette des plus- ou moins-values non réalisées sont présentées dans l'état des opérations et des autres variations de l'actif net.

i) Evaluation des contrats d'options

Les plus-values et moins-values réalisées sur les contrats d'option correspondent à la prime payée ou reçue à l'expiration des contrats d'option, selon qu'ils ont été achetés ou vendus. Les plus- ou moins-values nettes réalisées et la variation nette des plus- ou moins-values non réalisées sont présentées dans l'état des opérations et des autres variations de l'actif net.

j) Frais d'établissement

Les frais d'établissement de la SICAV ont été intégralement amortis.

Les frais d'établissement en relation avec le lancement d'un nouveau compartiment seront imputés à ce seul compartiment et pourront être amortis sur une période maximale de cinq ans à partir de la date de lancement de ce compartiment.

k) Conversion des devises étrangères

Les avoirs bancaires, les autres actifs nets ainsi que la valeur d'évaluation des titres en portefeuille exprimés en d'autres devises que la devise de référence du compartiment sont convertis dans cette devise aux cours de change en vigueur à la date des états financiers. Les revenus et charges exprimés en d'autres devises que la devise de référence du compartiment sont convertis dans cette devise aux cours de change en vigueur à la date d'opération. Les bénéfices ou pertes net(te)s sur devises sont présentés dans l'état des opérations et des autres variations de l'actif net.

BL

Notes aux états financiers (suite)

au 30 septembre 2025

l) Etats financiers globalisés

Les états financiers globalisés de la SICAV sont établis en EUR et sont égaux à la somme des rubriques correspondantes dans les états financiers de chaque compartiment convertis dans cette devise aux cours de change en vigueur à la date des états financiers.

A la date des états financiers, les cours de change utilisés pour les états globalisés sont les suivants :

1	EUR	=	173,5342379	JPY	Yen japonais
			1,1749500	USD	Dollar américain

m) Ecart de réévaluation

La rubrique "Ecart de réévaluation" dans l'état globalisé des opérations et des autres variations de l'actif net représente la différence d'évaluation de l'actif net de début d'exercice des compartiments convertis dans la devise de référence de la SICAV avec les cours de change applicables en début d'exercice et les cours de change applicables en fin d'exercice.

n) Frais sur transactions

Les coûts de transaction, qui sont présentés sous la rubrique "Frais sur transactions" dans les charges de l'état des opérations et des autres variations de l'actif net sont principalement composés des frais de courtage supportés par la SICAV et des frais de transactions payés au dépositaire ainsi que des frais en relation avec les transactions sur instruments financiers et dérivés.

o) Répartition des frais

Les frais non individualisés sont répartis entre les différents compartiments au prorata de l'actif net de chaque compartiment.

Note 3 - Commission de gestion

La rémunération de la Société de Gestion, BLI - BANQUE DE LUXEMBOURG INVESTMENTS, est calculée sur base de l'actif net moyen de chaque compartiment pour le mois en question. Cette commission est payable mensuellement.

La Société de Gestion, perçoit directement de la SICAV, pour les compartiments suivants, une commission annuelle aux taux indiqués ci-dessous :

Compartiments	Classes A, A EUR HEDGED, B, BC, B CHF HEDGED, B EUR HEDGED, B USD HEDGED	Classes AR, BR, BR CHF HEDGED	Classes AI, BI, BCI, BCI USD HEDGED, BI USD HEDGED, BI CHF HEDGED, BI EUR HEDGED	Classes AM, BM, BM CHF HEDGED, BM EUR HEDGED, BM USD HEDGED, BCM	Classe Z *
BL Equities America	1,25%	1,50% (jusqu'au 13 février 2025) **	0,60%	0,85%	0%
BL American Small & Mid Caps	1,25%	n.a.	0,60%	0,85%	0%
BL Equities Europe	1,25%	1,50%	0,60%	0,85%	0%
BL European Small & Mid Caps	1,25%	n.a.	0,60%	0,85%	0%

BL**Notes aux états financiers (suite)**

au 30 septembre 2025

Compartiments	Classes A, A EUR HEDGED, B, BC, B CHF HEDGED, B EUR HEDGED, B USD HEDGED	Classes AR, BR, BR CHF HEDGED	Classes AI, BI, BCI, BCI USD HEDGED, BI USD HEDGED, BI CHF HEDGED, BI EUR HEDGED	Classes AM, BM, BM CHF HEDGED, BM EUR HEDGED, BM USD HEDGED, BCM	Classe Z *
BL European Family Businesses	1,25%	n.a.	0,60%	0,85%	0%
BL Equities Japan	1,25%	1,50%	0,60%	0,85%	0%
BL Equities Asia	1,25%	1,50%	0,60% (jusqu'au 3 juin 2025) **	0,85%	0%
BL Equities Emerging Markets	1,25%	n.a.	n.a.	0,85%	0%
BL Equities Dividend	1,25%	1,50%	0,60%	0,85%	0%
BL Emerging Markets	1,25%	1,50%	0,60%	0,85%	0%
BL Global Flexible EUR	1,25%	1,50%	0,60%	0,85%	0%
BL Global Flexible USD	1,25%	1,50%	0,60%	0,85%	0%
BL Global Equities	1,25%	1,50% (jusqu'au 13 février 2025) **	0,60%	0,85%	0%
BL Global 75	1,25%	1,50%	0,60%	0,85%	0%
BL Global 50	1,25%	1,50%	0,60%	0,85%	0%
BL Global 30	1,25%	1,50%	0,60%	0,85%	0%
BL Global Bond Opportunities	0,40%	n.a.	0,30%	n.a.	0%
BL Bond Euro	0,20%	n.a.	0,20%	n.a.	0%
BL Bond Dollar	0,20%	n.a.	0,20%	n.a.	0%
BL Bond Emerging Markets Dollar	0,40%	n.a.	0,30% (jusqu'au 3 juin 2025) **	n.a.	0%
BL Corporate Bond Opportunities	0,40%	n.a.	0,30%	n.a.	0%
BL Fund Selection Smart Equities	1,25%	n.a.	0,60%	n.a.	0%
BL Global Markets	1,25%	n.a.	0,60%	0,85%	0%
BL Fund Selection 0-50	0,60%	n.a.	0,30%	n.a.	0%
BL Fund Selection Alternative Strategies	0,70%	n.a.	n.a.	n.a.	0%
BL Equities Europe PEA (liquidé le 21 juillet 2025)	1,25%	n.a.	n.a.	0,85%	0%
BL Bond Emerging Markets Euro (fusionné le 16 juin 2025)	0,40%	n.a.	0,30% (jusqu'au 13 février 2025) **	n.a.	0%

* La classe Z est exemptée de commission de gestion.

** Jusqu'à la date du rachat total des parts soumises à ce taux (voir la page "Statistiques" du compartiment).

Note 4 - Rétrocession des commissions de gestion

Les rétrocessions des commissions de gestion reçues par la SICAV et liées à ses investissements dans des OPCVM ou autres OPC sont présentées dans la rubrique "Autres commissions reçues" dans l'état des opérations et des autres variations de l'actif net.

Note 5 - Commission de performance**BL Fund Selection 0-50**

La Société de Gestion a droit à une commission de performance correspondant à 10 % de l'accroissement de la VNI multiplié par le nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice social en question. Cet accroissement (la "Performance") est défini comme étant la différence positive entre la VNI par action à la fin de l'exercice social concerné et la VNI par action de fin d'exercice historique la plus élevée (principe du High Watermark), exprimée en pourcentage. La commission de performance est calculée à chaque VNI.

Pour les classes d'actions calculant une commission de performance, celle-ci inclut le principe de cristallisation des rachats et des ajustements sur les souscriptions afin de limiter les biais dans le calcul des commissions de performance.

La commission de performance n'est due que dans l'hypothèse où la VNI par action à la fin de l'exercice social est supérieure à la VNI initiale (principe du High Watermark).

Aucune commission de performance ne sera due si la Performance est négative.

La commission de performance est payable annuellement dans le mois suivant la fin de l'exercice social concerné.

A la date des états financiers, une commission de performance a été enregistrée et s'élevait à :

Compartiment	Classe d'action	Montant de la commission de performance dans la devise du compartiment	Ratio commission de performance en % de la moyenne de l'actif net total
BL - BL FUND SELECTION 0-50	A	789.744,13	1,60%
	B	5.252.094,56	1,62%
	BI	36.415,16	1,63%
		<u>6.078.253,85 EUR</u>	

Note 6 - Frais d'administration centrale

La rubrique "Frais d'administration centrale" figurant dans l'état des opérations et des autres variations de l'actif net est principalement composée des commissions d'agent administratif.

Note 7 - Commission sur émissions, rachats et conversions d'actions

Les actions de la SICAV sont émises à la Valeur Nette d'Inventaire qui suit le jour de la réception de la demande, majorée d'une commission de 5 % maximum revenant aux Agents Placeurs.

Aucun droit de sortie ne sera prélevé lors du remboursement des actions.

Le passage d'un compartiment à un autre peut s'effectuer chaque Jour d'Evaluation par conversion des actions d'un compartiment en actions d'un autre compartiment sauf cas de suspension de l'un ou des deux compartiments concernés. Aucune commission spécifique ne sera prélevée lors de la conversion des actions.

Note 8 - Taxe d'abonnement

La SICAV est régie par les lois fiscales luxembourgeoises.

En vertu de la législation et des règlements actuellement en vigueur, la SICAV est soumise à une taxe d'abonnement au taux annuel de 0,05 % de l'actif net, calculée et payable par trimestre sur base de l'actif net à la fin de chaque trimestre.

Conformément à l'article 175 a) de la Loi de 2010, la partie des actifs nets investis en OPC déjà soumis à la taxe d'abonnement est exonérée de cette taxe.

Conformément à l'article 174 (2) de la Loi de 2010, un taux réduit de 0,01 % est applicable aux actions des classes AI, BI, BCI, BCI USD HEDGED, BI USD HEDGED, BI EUR HEDGED et BI CHF HEDGED qui sont réservées à des investisseurs institutionnels.

Note 9 - Taxe annuelle belge

La réglementation belge impose aux Organismes de Placement Collectif autorisés à la commercialisation au public en Belgique, le paiement d'une taxe annuelle. Cette taxe s'élève à 0,0925 % sur le total au 31 décembre de l'année précédente des montants nets souscrits en Belgique, à partir de leur inscription auprès de l'Autorité des Services et Marchés Financiers.

Un taux réduit de 0,01 % est applicable pour les classes AI, BI, BCI, BCI USD HEDGED, BI USD HEDGED, BI EUR HEDGED et BI CHF HEDGED qui sont réservées à des investisseurs institutionnels.

La SICAV paie la taxe au plus tard le 31 mars de chaque année.

Cette taxe est enregistrée sous la rubrique "Autres impôts" dans l'état des opérations et des autres variations de l'actif net.

Note 10 - Frais d'audit et autres prestations

Pour l'exercice allant du 1er octobre 2024 au 30 septembre 2025, les honoraires versés par la SICAV au réviseur d'entreprises agréé ont été les suivants :

Frais d'audit	226.962,37
Frais d'expert	<u>125.675,55</u>
Total	<u>352.637,92</u>

Note 11 - Réinvestissements

La rubrique "Réinvestissements" dans l'état des opérations et des autres variations de l'actif net correspond à la somme des dividendes non distribués, que les actionnaires veulent réinvestir dans les compartiments BL Equities Europe, BL Global Flexible EUR, BL Global 75, BL Global 50, BL Global 30 et BL Fund Selection 0-50.

Note 12 - Changements dans la composition du portefeuille-titres

La liste des changements intervenus dans la composition des portefeuille-titres pour la période de référence des états financiers peut être obtenue à titre gratuit auprès du Dépositaire et Agent Payeur Principal de la SICAV.

Note 13 - Investissements croisés

Conformément à l'article 181 de la Loi modifiée du 17 décembre 2010 relative aux Organismes de Placement Collectif, le compartiment ci-après a investi dans le compartiment suivant au 30 septembre 2025 :

Compartiment	Quantité	Désignation	Devise du compartiment	Valeur d'évaluation	en % de l'actif net
BL Fund Selection Smart Equities	1.100,00	BL Equities Japan BI Cap	EUR	742.096,78	0,89%

Au 30 septembre 2025, l'investissement total entre les compartiments s'élevait à EUR 742.096,78 et, par conséquent, le total net globalisé des actifs à la fin de l'année sans investissements croisés s'élèverait à EUR 9.699.183.095,01.

L'état globalisé du patrimoine n'a pas été ajusté pour neutraliser l'impact de ce qui précède.

Les commissions sur souscriptions et rachats détaillées dans la note 7 et la commission de gestion détaillée dans la note 3 ne sont pas appliquées sur la valeur nette d'inventaire de l'investissement du compartiment ci-dessus.

Note 14 - Charges et frais des fonds cibles

Lorsque la SICAV investit dans les parts d'autres OPCVM et/ou d'autres OPC qui sont gérés, de façon directe ou par délégation, par la Société de Gestion ou par toute autre société à laquelle la Société de Gestion est liée dans le cadre d'une communauté de gestion ou de contrôle ou par une importante participation directe ou indirecte, la Société de Gestion ou l'autre société ne peut facturer de droits de souscription ou de remboursement pour l'investissement de la SICAV dans les parts d'autres OPC Liés.

Lorsque la SICAV investit une part importante de ses actifs dans d'autres OPC Liés, le niveau maximal des commissions de gestion qui peuvent être facturées à la fois aux compartiments concernés et aux autres OPC Liés dans lesquels les compartiments concernés entendent investir n'excédera pas 4% des actifs sous gestion.

Note 15 - Contrats de change à terme

Au 30 septembre 2025, les compartiments ci-dessous sont engagés auprès de la BANQUE DE LUXEMBOURG dans les contrats de change à terme suivants :

BL Equities America

Devise	Achats	Devise	Ventes	Echéance	Résultat non réalisé (en USD)
Contrats de change à terme liés aux actions de classe B EUR HEDGED et BM EUR HEDGED					
EUR	27.840.671,35	USD	32.890.300,96	10.10.2025	-162.854,01
EUR	90.000,00	USD	105.866,28	10.10.2025	-68,89
EUR	30.000,00	USD	35.287,26	10.10.2025	-21,46
EUR	30.000,00	USD	34.945,20	10.10.2025	320,60

BL

Notes aux états financiers (suite)
au 30 septembre 2025

Devise	Achats	Devise	Ventes	Echéance	Résultat non réalisé (en USD)
EUR	150.000,00	USD	175.798,65	10.10.2025	530,33
EUR	30.000,00	USD	35.272,26	10.10.2025	-6,46
EUR	120.000,00	USD	141.599,16	10.10.2025	-535,98
EUR	240.000,00	USD	284.242,80	10.10.2025	-2.116,44
EUR	60.000,00	USD	70.739,58	10.10.2025	-207,99
EUR	120.000,00	USD	140.374,92	10.10.2025	688,26
EUR	480.000,00	USD	556.578,72	10.10.2025	7.674,00
EUR	210.000,00	USD	245.498,61	10.10.2025	1.361,96
EUR	180.000,00	USD	209.950,20	10.10.2025	1.644,57
EUR	240.000,00	USD	282.058,32	10.10.2025	68,04
EUR	120.000,00	USD	140.242,92	10.10.2025	820,26
EUR	30.000,00	USD	35.156,76	10.10.2025	109,04
EUR	110.654,24	USD	129.479,29	10.10.2025	597,70
EUR	390.000,00	USD	457.915,77	10.10.2025	539,57
EUR	30.000,00	USD	35.122,26	10.10.2025	143,54
EUR	90.000,00	USD	105.465,78	10.10.2025	331,61
EUR	120.000,00	USD	140.014,92	10.10.2025	1.048,26
EUR	240.000,00	USD	282.598,56	10.10.2025	-472,20
EUR	90.000,00	USD	105.879,96	10.10.2025	-82,57
EUR	30.000,00	USD	35.233,29	10.10.2025	32,51
EUR	180.000,00	USD	211.255,74	10.10.2025	339,03
EUR	120.000,00	USD	142.259,52	10.10.2025	-1.196,34
EUR	60.000,00	USD	70.670,64	10.10.2025	-139,05
EUR	120.000,00	USD	141.491,28	10.10.2025	-428,10
EUR	90.000,00	USD	106.348,05	10.10.2025	-550,66
EUR	120.000,00	USD	141.035,28	10.10.2025	27,90
EUR	90.000,00	USD	105.686,37	10.10.2025	111,02
USD	91.428,83	EUR	77.418,16	10.10.2025	421,73
USD	114.519,72	EUR	97.598,65	10.10.2025	-210,08
USD	35.325,21	EUR	30.000,00	10.10.2025	59,41
USD	157.782,70	EUR	133.927,07	10.10.2025	347,88
USD	140.916,96	EUR	120.000,00	10.10.2025	-146,22
USD	35.100,27	EUR	30.000,00	10.10.2025	-165,53
USD	69.810,66	EUR	60.000,00	10.10.2025	-720,93
USD	52.271,28	EUR	44.878,61	10.10.2025	-484,72
USD	35.206,74	EUR	30.000,00	10.10.2025	-59,06
USD	34.561,89	EUR	30.000,00	10.10.2025	-703,91
USD	68.769,90	EUR	60.000,00	10.10.2025	-1.761,69
USD	51.813,13	EUR	45.087,12	10.10.2025	-1.187,97
USD	627.566,94	EUR	540.000,00	10.10.2025	-7.217,37
USD	210.061,62	EUR	180.000,00	10.10.2025	-1.533,15
USD	302.438,82	EUR	259.308,99	10.10.2025	-2.385,77
USD	39.698,18	EUR	33.939,50	10.10.2025	-198,60
USD	105.251,31	EUR	90.000,00	10.10.2025	-546,08
USD	35.714,14	EUR	30.377,59	10.10.2025	4,48
USD	70.263,48	EUR	60.000,00	10.10.2025	-268,11
USD	140.287,08	EUR	120.000,00	10.10.2025	-776,10
USD	35.133,40	EUR	30.040,74	10.10.2025	-180,29
USD	104.837,40	EUR	90.000,00	10.10.2025	-959,99
USD	35.735,84	EUR	30.679,12	10.10.2025	-328,28
USD	175.298,85	EUR	150.000,00	10.10.2025	-1.030,13
USD	175.306,35	EUR	150.000,00	10.10.2025	-1.022,63
USD	135.306,88	EUR	115.812,71	10.10.2025	-834,03
USD	176.048,55	EUR	150.000,00	10.10.2025	-280,43
USD	315.807,66	EUR	270.000,00	10.10.2025	-1.584,50
USD	35.308,68	EUR	30.000,00	10.10.2025	42,88
USD	295.233,88	EUR	250.990,74	10.10.2025	187,61
USD	71.538,90	EUR	60.911,44	10.10.2025	-64,11
USD	104.684,88	EUR	89.148,60	10.10.2025	-111,66
USD	108.589,74	EUR	92.485,75	10.10.2025	-129,71
USD	141.222,72	EUR	120.000,00	10.10.2025	159,54
USD	61.990,57	EUR	52.664,97	10.10.2025	81,50
USD	46.789,31	EUR	39.430,68	10.10.2025	437,50
USD	35.337,18	EUR	30.000,00	10.10.2025	71,38
USD	71.207,26	EUR	60.036,20	10.10.2025	633,12
USD	89.207,88	EUR	75.681,80	10.10.2025	241,92
USD	83.341,29	EUR	70.824,84	10.10.2025	84,81
USD	39.205,85	EUR	33.283,88	10.10.2025	79,77

BL

Notes aux états financiers (suite) au 30 septembre 2025

Devise	Achats	Devise	Ventes	Echéance	Résultat non réalisé (en USD)
USD	281.665,68	EUR	240.000,00	10.10.2025	-460,68
USD	401.643,70	EUR	340.239,63	10.10.2025	1.683,00
USD	140.244,96	EUR	120.000,00	10.10.2025	-818,22
USD	42.045,14	EUR	35.996,78	10.10.2025	-270,03
USD	245.533,68	EUR	210.000,00	10.10.2025	-1.326,89
USD	184.832,63	EUR	158.034,01	10.10.2025	-940,54
USD	247.045,68	EUR	210.000,00	10.10.2025	185,11
					-176.277,72

BL American Small & Mid Caps

Devise	Achats	Devise	Ventes	Echéance	Résultat non réalisé (en USD)

Contrats de change à terme liés aux actions de classe B EUR HEDGED, BI EUR HEDGED et BM EUR HEDGED

EUR	29.071.293,08	USD	34.344.127,93	10.10.2025	-170.052,53
EUR	90.000,00	USD	106.055,37	10.10.2025	-257,98
EUR	150.000,00	USD	176.443,80	10.10.2025	-114,82
EUR	60.000,00	USD	70.574,52	10.10.2025	-42,93
EUR	100.609,05	USD	118.218,15	10.10.2025	50,45
EUR	150.000,00	USD	174.726,00	10.10.2025	1.602,98
EUR	330.000,00	USD	386.757,03	10.10.2025	1.166,72
EUR	330.000,00	USD	389.397,69	10.10.2025	-1.473,94
EUR	390.000,00	USD	461.894,55	10.10.2025	-3.439,21
EUR	180.000,00	USD	212.218,74	10.10.2025	-623,97
EUR	150.000,00	USD	175.468,65	10.10.2025	860,33
EUR	570.000,00	USD	660.937,23	10.10.2025	9.112,88
EUR	390.000,00	USD	458.344,77	10.10.2025	110,57
EUR	750.000,00	USD	876.518,25	10.10.2025	5.126,63
EUR	210.000,00	USD	245.687,61	10.10.2025	1.172,96
EUR	660.000,00	USD	774.934,38	10.10.2025	913,11
EUR	163.915,94	USD	192.162,75	10.10.2025	524,78
EUR	90.000,00	USD	105.366,78	10.10.2025	430,61
EUR	330.000,00	USD	388.573,02	10.10.2025	-649,27
EUR	270.000,00	USD	318.004,38	10.10.2025	-612,22
EUR	90.000,00	USD	105.879,96	10.10.2025	-82,57
EUR	480.000,00	USD	563.348,64	10.10.2025	904,08
EUR	47.439,30	USD	55.718,69	10.10.2025	47,46
EUR	182.626,22	USD	215.037,99	10.10.2025	-356,03
EUR	150.000,00	USD	176.676,60	10.10.2025	-347,62
EUR	520.221,55	USD	607.839,86	10.10.2025	3.694,36
EUR	300.000,00	USD	352.588,20	10.10.2025	69,75
EUR	160.438,00	USD	188.318,27	10.10.2025	280,85
USD	136.904,43	EUR	115.925,02	10.10.2025	631,50
USD	315.686,16	EUR	270.000,00	10.10.2025	-1.706,00
USD	951.540,48	EUR	807.674,30	10.10.2025	2.097,94
USD	103.221,92	EUR	87.783,07	10.10.2025	30,59
USD	493.209,36	EUR	420.000,00	10.10.2025	-511,77
USD	70.200,54	EUR	60.000,00	10.10.2025	-331,05
USD	157.257,89	EUR	133.873,53	10.10.2025	-113,99
USD	488.674,62	EUR	420.000,00	10.10.2025	-5.046,51
USD	120.687,94	EUR	103.619,17	10.10.2025	-1.119,14
USD	105.620,22	EUR	90.000,00	10.10.2025	-177,17
USD	176.236,20	EUR	150.000,00	10.10.2025	-92,78
USD	173.784,30	EUR	150.000,00	10.10.2025	-2.544,68
USD	138.247,56	EUR	120.000,00	10.10.2025	-2.815,62
USD	114.275,33	EUR	98.727,95	10.10.2025	-1.781,99
USD	447.004,35	EUR	390.000,00	10.10.2025	-11.450,99
USD	199.595,36	EUR	173.135,42	10.10.2025	-3.929,91
USD	50.532,63	EUR	43.972,85	10.10.2025	-1.158,62
USD	452.891,79	EUR	390.000,00	10.10.2025	-5.563,55
USD	38.872,15	EUR	33.512,58	10.10.2025	-522,78
USD	244.053,81	EUR	210.000,00	10.10.2025	-2.806,76
USD	315.092,43	EUR	270.000,00	10.10.2025	-2.299,73
USD	315.348,93	EUR	270.000,00	10.10.2025	-2.043,23
USD	34.966,80	EUR	30.000,00	10.10.2025	-299,00

BL

Notes aux états financiers (suite) au 30 septembre 2025

Devise	Achats	Devise	Ventes	Echéance	Résultat non réalisé (en USD)
USD	210.502,62	EUR	180.000,00	10.10.2025	-1.092,15
USD	491.823,36	EUR	420.000,00	10.10.2025	-1.897,77
USD	140.526,96	EUR	120.000,00	10.10.2025	-536,22
USD	78.211,02	EUR	66.845,60	10.10.2025	-367,75
USD	174.729,00	EUR	150.000,00	10.10.2025	-1.599,98
USD	175.298,85	EUR	150.000,00	10.10.2025	-1.030,13
USD	385.475,97	EUR	330.000,00	10.10.2025	-2.447,78
USD	104.643,90	EUR	90.000,00	10.10.2025	-1.153,49
USD	41.604,82	EUR	35.808,31	10.10.2025	-488,80
USD	140.508,96	EUR	120.000,00	10.10.2025	-554,22
USD	70.419,42	EUR	60.000,00	10.10.2025	-112,17
USD	385.987,14	EUR	330.000,00	10.10.2025	-1.936,61
USD	242.404,17	EUR	206.469,41	10.10.2025	-306,09
USD	563.283,36	EUR	480.000,00	10.10.2025	-969,36
USD	423.038,52	EUR	360.000,00	10.10.2025	-151,02
USD	494.279,52	EUR	420.000,00	10.10.2025	558,39
USD	35.539,62	EUR	30.000,00	10.10.2025	273,82
USD	176.685,90	EUR	150.000,00	10.10.2025	356,92
USD	114.387,29	EUR	97.043,40	10.10.2025	310,20
USD	48.082,35	EUR	40.861,20	10.10.2025	48,93
USD	141.390,72	EUR	120.000,00	10.10.2025	327,54
USD	35.422,65	EUR	30.000,00	10.10.2025	156,85
USD	35.208,21	EUR	30.000,00	10.10.2025	-57,59
USD	190.934,80	EUR	161.744,32	10.10.2025	800,07
USD	175.306,20	EUR	150.000,00	10.10.2025	-1.022,78
USD	136.719,58	EUR	116.359,66	10.10.2025	-64,28
USD	211.753,44	EUR	180.000,00	10.10.2025	158,67
					-208.336,61

BL Equities Europe

Devise	Achats	Devise	Ventes	Echéance	Résultat non réalisé (en EUR)
Contrats de change à terme liés aux actions de classe B CHF HEDGED, BM CHF HEDGED et BR CHF HEDGED					
CHF	74.054,66	EUR	79.601,11	10.10.2025	-362,35
EUR	4.871,65	CHF	4.539,33	10.10.2025	14,55
					-347,80
Contrats de change à terme liés aux actions de classe B USD HEDGED et BM USD HEDGED					
USD	44.277,09	EUR	37.492,01	10.10.2025	173,82
					173,82

BL European Small & Mid Caps

Devise	Achats	Devise	Ventes	Echéance	Résultat non réalisé (en EUR)
Contrats de change à terme liés aux actions de classe B USD HEDGED et BM USD HEDGED					
EUR	5.612,89	USD	6.528,01	10.10.2025	59,65
USD	111.677,28	EUR	94.563,71	10.10.2025	438,43
USD	6.023,90	EUR	5.125,16	10.10.2025	-0,73
					497,35

BL European Family Businesses

Devise	Achats	Devise	Ventes	Echéance	Résultat non réalisé (en EUR)
Contrats de change à terme liés aux actions de classe B USD HEDGED et BM USD HEDGED					
EUR	13.198,70	USD	15.443,03	10.10.2025	61,62
USD	253.923,78	EUR	215.012,17	10.10.2025	996,87
USD	13.914,90	EUR	11.838,86	10.10.2025	-1,70
					1.056,79

BL

Notes aux états financiers (suite) au 30 septembre 2025

BL Equities Japan

Devise	Achats	Devise	Ventes	Echéance	Résultat non réalisé (en JPY)
Contrats de change à terme liés aux actions de classe B CHF HEDGED, BI CHF HEDGED, BM CHF HEDGED et BR CHF HEDGED					
CHF	120.744,25	JPY	22.198.389,00	10.10.2025	251.010
					251.010
Contrats de change à terme liés aux actions de classe B EUR HEDGED, BI EUR HEDGED et BM EUR HEDGED					
EUR	120.000,00	JPY	20.592.785,00	10.10.2025	258.355
EUR	330.000,00	JPY	56.569.322,00	10.10.2025	771.314
EUR	240.000,00	JPY	41.278.854,00	10.10.2025	423.576
EUR	90.000,00	JPY	15.419.471,00	10.10.2025	218.884
EUR	30.000,00	JPY	5.128.075,00	10.10.2025	84.739
EUR	30.000,00	JPY	5.136.933,00	10.10.2025	75.878
EUR	180.000,00	JPY	30.940.970,00	10.10.2025	335.741
EUR	90.000,00	JPY	15.511.148,00	10.10.2025	127.251
EUR	150.000,00	JPY	25.798.079,00	10.10.2025	265.847
EUR	30.000,00	JPY	5.237.795,00	10.10.2025	-25.019
EUR	210.000,00	JPY	36.178.518,00	10.10.2025	311.086
EUR	30.000,00	JPY	5.144.050,00	10.10.2025	68.735
EUR	90.000,00	JPY	15.545.091,00	10.10.2025	93.264
EUR	90.000,00	JPY	15.517.184,00	10.10.2025	121.213
EUR	120.000,00	JPY	20.802.970,00	10.10.2025	48.187
EUR	30.000,00	JPY	5.176.313,00	10.10.2025	36.472
EUR	30.000,00	JPY	5.185.333,00	10.10.2025	27.461
EUR	60.000,00	JPY	10.374.406,00	10.10.2025	51.182
EUR	90.000,00	JPY	15.670.805,00	10.10.2025	-32.450
EUR	60.000,00	JPY	10.441.886,00	10.10.2025	-16.322
EUR	13.641.072,99	JPY	2.334.230.059,00	10.10.2025	36.036.009
EUR	59.751,08	JPY	10.300.699,00	10.10.2025	81.619
JPY	5.142.050,00	EUR	30.000,00	10.10.2025	-70.735
JPY	10.338.627,00	EUR	60.000,00	10.10.2025	-86.943
JPY	15.371.707,00	EUR	90.000,00	10.10.2025	-266.648
JPY	25.867.760,00	EUR	150.000,00	10.10.2025	-196.166
JPY	10.309.482,00	EUR	60.000,00	10.10.2025	-116.088
JPY	10.254.955,00	EUR	60.000,00	10.10.2025	-170.615
JPY	5.110.895,00	EUR	30.000,00	10.10.2025	-101.890
JPY	15.933.092,00	EUR	93.522,00	10.10.2025	-317.244
JPY	5.119.419,00	EUR	30.000,00	10.10.2025	-93.366
JPY	25.447.868,00	EUR	150.000,00	10.10.2025	-616.058
JPY	25.693.420,00	EUR	150.000,00	10.10.2025	-370.506
JPY	20.541.084,00	EUR	120.000,00	10.10.2025	-310.056
JPY	15.426.652,00	EUR	90.000,00	10.10.2025	-211.703
JPY	20.573.441,00	EUR	120.000,00	10.10.2025	-277.699
JPY	5.139.746,00	EUR	30.000,00	10.10.2025	-73.039
JPY	20.041.802,00	EUR	116.979,24	10.10.2025	-284.453
JPY	5.142.662,00	EUR	30.000,00	10.10.2025	-70.123
JPY	15.489.152,00	EUR	90.000,00	10.10.2025	-149.203
JPY	10.361.889,00	EUR	60.000,00	10.10.2025	-63.681
JPY	10.325.047,00	EUR	60.000,00	10.10.2025	-100.523
JPY	26.057.389,00	EUR	150.000,00	10.10.2025	-6.537
JPY	5.244.386,00	EUR	30.000,00	10.10.2025	31.601
JPY	26.153.322,00	EUR	150.000,00	10.10.2025	89.396
					35.530.743
Contrats de change à terme liés aux actions de classe B USD HEDGED et BM USD HEDGED					
JPY	39.521.844,00	USD	270.000,00	10.10.2025	-428.724
JPY	13.452.262,00	USD	90.000,00	10.10.2025	135.406
JPY	4.454.994,00	USD	30.000,00	10.10.2025	16.042
JPY	48.694.152,00	USD	330.000,00	10.10.2025	-134.320
JPY	4.379.772,00	USD	30.000,00	10.10.2025	-59.180
JPY	17.561.195,00	USD	120.000,00	10.10.2025	-194.613
JPY	17.712.234,00	USD	120.000,00	10.10.2025	-43.574
JPY	21.989.129,00	USD	150.000,00	10.10.2025	-205.631
JPY	17.561.790,00	USD	120.000,00	10.10.2025	-194.018
JPY	4.419.240,00	USD	30.000,00	10.10.2025	-19.712
JPY	48.395.640,00	USD	330.000,00	10.10.2025	-432.832
JPY	4.420.259,00	USD	30.000,00	10.10.2025	-18.693
JPY	26.479.985,00	USD	180.000,00	10.10.2025	-153.727

BL**Notes aux états financiers (suite)**
au 30 septembre 2025

Devise	Achats	Devise	Ventes	Echéance	Résultat non réalisé (en JPY)
JPY	40.071.470,00	USD	270.000,00	10.10.2025	120.902
JPY	57.184.070,00	USD	390.000,00	10.10.2025	-522.306
JPY	39.408.994,00	USD	270.000,00	10.10.2025	-541.574
JPY	22.034.400,00	USD	150.000,00	10.10.2025	-160.360
JPY	8.869.725,00	USD	60.000,00	10.10.2025	-8.179
JPY	17.696.020,00	USD	120.000,00	10.10.2025	-59.788
JPY	26.449.192,00	USD	180.000,00	10.10.2025	-184.520
JPY	43.915.529,00	USD	300.000,00	10.10.2025	-473.991
JPY	30.518.952,00	USD	210.000,00	10.10.2025	-553.712
JPY	17.651.507,00	USD	120.000,00	10.10.2025	-104.301
JPY	4.377.485,00	USD	30.000,00	10.10.2025	-61.467
JPY	8.705.302,00	USD	60.000,00	10.10.2025	-172.602
USD	270.000,00	JPY	39.751.538,00	10.10.2025	199.195
USD	28.535.648,05	JPY	4.131.303.977,00	10.10.2025	90.975.086
USD	180.000,00	JPY	26.371.213,00	10.10.2025	262.499
USD	330.000,00	JPY	48.305.470,00	10.10.2025	523.002
USD	210.000,00	JPY	30.933.430,00	10.10.2025	139.234
USD	390.000,00	JPY	57.296.052,00	10.10.2025	410.324
USD	60.000,00	JPY	8.791.732,00	10.10.2025	86.245
USD	90.000,00	JPY	13.176.796,00	10.10.2025	140.178
USD	210.000,00	JPY	31.090.738,00	10.10.2025	-18.091
USD	210.000,00	JPY	31.029.054,00	10.10.2025	43.610
USD	270.000,00	JPY	40.341.948,00	10.10.2025	-391.380
USD	120.000,00	JPY	17.717.756,00	10.10.2025	38.083
USD	90.000,00	JPY	13.172.550,00	10.10.2025	144.306
USD	120.000,00	JPY	17.580.812,00	10.10.2025	174.996
USD	90.000,00	JPY	13.264.013,00	10.10.2025	52.887
USD	510.000,00	JPY	74.084.438,00	10.10.2025	1.377.746
USD	720.000,00	JPY	104.625.094,00	10.10.2025	1.909.754
USD	90.000,00	JPY	13.232.596,00	10.10.2025	84.260
USD	90.000,00	JPY	13.209.377,00	10.10.2025	107.569
USD	300.000,00	JPY	44.212.550,00	10.10.2025	177.117
USD	30.000,00	JPY	4.420.505,00	10.10.2025	18.462
USD	90.000,00	JPY	13.227.016,00	10.10.2025	89.840
USD	90.000,00	JPY	13.439.373,00	10.10.2025	-122.517
USD	60.000,00	JPY	8.723.203,00	10.10.2025	154.832
USD	540.000,00	JPY	79.409.137,00	10.10.2025	491.999
					92.613.762

BL Equities Dividend

Devise	Achats	Devise	Ventes	Echéance	Résultat non réalisé (en EUR)
Contrats de change à terme liés aux actions de classe B CHF HEDGED, BM CHF HEDGED et BR CHF HEDGED					
CHF	554.339,77	EUR	595.857,96	10.10.2025	-2.712,38
					-2.712,38
Contrats de change à terme liés aux actions de classe B USD HEDGED, BI USD HEDGED et BM USD HEDGED					
EUR	128.310,30	USD	150.000,00	10.10.2025	708,25
EUR	77.287,12	USD	90.000,00	10.10.2025	726,04
EUR	50.067,35	USD	59.123,38	10.10.2025	-227,99
EUR	101.553,34	USD	120.000,00	10.10.2025	-528,84
EUR	220.385,58	USD	259.421,60	10.10.2025	-300,03
EUR	180.561,44	USD	210.000,00	10.10.2025	1.919,02
EUR	151.675,25	USD	180.000,00	10.10.2025	-1.448,34
EUR	75.917,59	USD	90.000,00	10.10.2025	-644,16
EUR	77.433,41	USD	90.000,00	10.10.2025	872,40
EUR	127.546,36	USD	150.000,00	10.10.2025	-56,07
EUR	72.575,52	USD	85.267,24	10.10.2025	40,18
EUR	51.088,05	USD	60.000,00	10.10.2025	47,12
EUR	25.621,51	USD	30.000,00	10.10.2025	101,08
EUR	50.890,89	USD	60.000,00	10.10.2025	-150,14
EUR	51.260,50	USD	60.000,00	10.10.2025	219,65
EUR	76.802,16	USD	90.000,00	10.10.2025	240,84
EUR	178.701,81	USD	210.000,00	10.10.2025	58,48

BL**Notes aux états financiers (suite)**
au 30 septembre 2025

Devise	Achats	Devise	Ventes	Echéance	Résultat non réalisé (en EUR)
EUR	25.783,39	USD	30.000,00	10.10.2025	263,04
EUR	51.324,12	USD	60.000,00	10.10.2025	283,30
EUR	25.720,39	USD	30.000,00	10.10.2025	200,01
EUR	51.267,11	USD	60.000,00	10.10.2025	226,26
EUR	25.526,64	USD	30.000,00	10.10.2025	6,16
EUR	50.966,58	USD	60.000,00	10.10.2025	-74,41
EUR	25.545,13	USD	30.000,00	10.10.2025	24,66
EUR	76.547,41	USD	90.000,00	10.10.2025	-14,03
EUR	51.269,26	USD	60.000,00	10.10.2025	228,42
EUR	25.688,43	USD	30.000,00	10.10.2025	168,03
EUR	76.920,32	USD	90.000,00	10.10.2025	359,06
USD	30.000,00	EUR	25.543,74	10.10.2025	-23,27
USD	30.000,00	EUR	25.562,22	10.10.2025	-41,76
USD	30.000,00	EUR	25.488,40	10.10.2025	32,09
USD	90.000,00	EUR	76.745,51	10.10.2025	-184,17
USD	90.000,00	EUR	76.507,45	10.10.2025	54,01
USD	30.000,00	EUR	25.731,00	10.10.2025	-210,63
USD	90.000,00	EUR	76.935,70	10.10.2025	-374,45
USD	180.000,00	EUR	154.525,01	10.10.2025	-1.402,82
USD	150.000,00	EUR	128.308,32	10.10.2025	-706,27
USD	90.000,00	EUR	76.696,46	10.10.2025	-135,09
USD	90.000,00	EUR	76.948,79	10.10.2025	-387,55
USD	90.000,00	EUR	77.675,87	10.10.2025	-1.114,98
USD	90.000,00	EUR	78.120,73	10.10.2025	-1.560,06
USD	60.000,00	EUR	50.696,87	10.10.2025	344,26
USD	60.000,00	EUR	51.233,49	10.10.2025	-192,63
USD	30.000,00	EUR	25.772,97	10.10.2025	-252,62
USD	150.000,00	EUR	127.620,69	10.10.2025	-18,30
USD	30.000,00	EUR	25.477,56	10.10.2025	42,94
USD	19.006.401,98	EUR	16.093.836,09	10.10.2025	74.616,93
USD	90.000,00	EUR	77.064,10	10.10.2025	-502,91
					<u>71.230,71</u>

BL Global Flexible EUR

Devise	Achats	Devise	Ventes	Echéance	Résultat non réalisé (en EUR)
Contrats de change à terme					
EUR	76.655.137,73	USD	90.000.000,00	12.11.2025	242.932,55
EUR	135.276.718,67	USD	160.000.000,00	22.06.2026	<u>904.289,43</u>
					1.147.221,98

Contrats de change à terme liés aux actions de classe B CHF HEDGED, BM CHF HEDGED et BR CHF HEDGED

CHF	30.000,00	EUR	32.250,57	10.10.2025	-150,45
CHF	3.471.530,40	EUR	3.731.536,39	10.10.2025	-16.986,16
CHF	30.000,00	EUR	32.155,51	10.10.2025	-55,44
CHF	30.000,00	EUR	32.229,75	10.10.2025	-129,64
CHF	30.000,00	EUR	32.122,80	10.10.2025	-22,75
CHF	30.000,00	EUR	31.994,37	10.10.2025	105,62
CHF	30.000,00	EUR	32.014,85	10.10.2025	85,15
CHF	30.000,00	EUR	32.155,51	10.10.2025	-55,44
EUR	32.380,52	CHF	30.000,00	10.10.2025	280,34
EUR	32.196,30	CHF	30.000,00	10.10.2025	96,21
EUR	32.331,66	CHF	30.000,00	10.10.2025	<u>231,51</u>
					-16.601,05

BL Global 75

Devise	Achats	Devise	Ventes	Echéance	Résultat non réalisé (en EUR)
Contrats de change à terme					
EUR	25.468.903,74	USD	30.000.000,00	12.12.2025	40.283,49
EUR	50.299.491,56	USD	60.000.000,00	23.01.2026	<u>-449.732,26</u>
					-409.448,77

BL

Notes aux états financiers (suite)

au 30 septembre 2025

Devise	Achats	Devise	Ventes	Echéance	Résultat non réalisé (en EUR)
Contrats de change à terme liés aux actions de classe B CHF HEDGED, BM CHF HEDGED et BR CHF HEDGED					
CHF	608.365,97	EUR	653.930,54	10.10.2025	-2.976,73
					-2.976,73
BL Global 50					
Devise	Achats	Devise	Ventes	Echéance	Résultat non réalisé (en EUR)
Contrats de change à terme					
EUR	6.791.707,66	USD	8.000.000,00	12.12.2025	10.742,26
EUR	12.574.872,89	USD	15.000.000,00	23.01.2026	-112.433,06
					-101.690,80
BL Global 30					
Devise	Achats	Devise	Ventes	Echéance	Résultat non réalisé (en EUR)
Contrats de change à terme					
EUR	1.697.926,92	USD	2.000.000,00	12.12.2025	2.685,57
EUR	2.514.974,58	USD	3.000.000,00	23.01.2026	-22.486,61
					-19.801,04
BL Global Bond Opportunities					
Devise	Achats	Devise	Ventes	Echéance	Résultat non réalisé (en EUR)
Contrats de change à terme					
EUR	20.836.132,75	USD	24.500.000,00	17.10.2025	3.333,92
					3.333,92
BL Bond Emerging Markets Dollar					
Devise	Achats	Devise	Ventes	Echéance	Résultat non réalisé (en USD)
Contrats de change à terme liés aux actions de classe A EUR HEDGED et B EUR HEDGED					
EUR	192.045.493,16	USD	226.877.936,53	10.10.2025	-1.123.370,11
EUR	240.000,00	USD	281.880,48	10.10.2025	245,88
EUR	150.000,00	USD	176.526,30	10.10.2025	-197,32
EUR	34.929,84	USD	41.087,10	10.10.2025	-26,15
EUR	30.000,00	USD	35.170,23	10.10.2025	95,57
EUR	300.000,00	USD	352.410,60	10.10.2025	247,35
EUR	570.000,00	USD	670.514,94	10.10.2025	-464,83
EUR	90.000,00	USD	106.157,07	10.10.2025	-359,68
EUR	30.000,00	USD	35.109,03	10.10.2025	156,77
EUR	150.000,00	USD	173.983,35	10.10.2025	2.345,63
EUR	330.000,00	USD	380.594,61	10.10.2025	7.329,14
EUR	70.886,80	USD	81.748,22	10.10.2025	1.581,09
EUR	30.000,00	USD	34.816,47	10.10.2025	449,33
EUR	210.000,00	USD	244.374,90	10.10.2025	2.485,67
EUR	600.000,00	USD	695.645,40	10.10.2025	9.670,50
EUR	180.000,00	USD	210.241,98	10.10.2025	1.352,79
EUR	210.000,00	USD	245.807,31	10.10.2025	1.053,26
EUR	210.000,00	USD	245.853,72	10.10.2025	1.006,85
EUR	180.000,00	USD	211.763,34	10.10.2025	-168,57
EUR	540.000,00	USD	631.995,48	10.10.2025	2.788,83
EUR	30.000,00	USD	35.177,46	10.10.2025	88,34
EUR	240.000,00	USD	281.496,48	10.10.2025	629,88
EUR	150.000,00	USD	175.378,65	10.10.2025	950,33
EUR	360.000,00	USD	421.837,92	10.10.2025	1.351,62
EUR	240.000,00	USD	279.919,44	10.10.2025	2.206,92
EUR	510.000,00	USD	600.266,94	10.10.2025	-748,42

BL

Notes aux états financiers (suite)
au 30 septembre 2025

Devise	Achats	Devise	Ventes	Echéance	Résultat non réalisé (en USD)
EUR	870.000,00	USD	1.023.897,78	10.10.2025	-1.189,72
EUR	630.000,00	USD	741.159,72	10.10.2025	-578,02
EUR	30.000,00	USD	35.249,49	10.10.2025	16,31
EUR	480.000,00	USD	564.121,44	10.10.2025	131,28
EUR	540.000,00	USD	634.123,62	10.10.2025	660,69
EUR	120.000,00	USD	141.306,48	10.10.2025	-243,30
EUR	240.000,00	USD	284.519,04	10.10.2025	-2.392,68
EUR	180.000,00	USD	213.553,08	10.10.2025	-1.958,31
EUR	30.000,00	USD	35.383,02	10.10.2025	-117,22
EUR	150.000,00	USD	176.206,95	10.10.2025	122,03
EUR	90.000,00	USD	105.282,18	10.10.2025	515,21
EUR	210.000,00	USD	246.941,94	10.10.2025	-81,37
USD	73.315,13	EUR	62.080,22	10.10.2025	338,19
USD	53.486,73	EUR	45.583,70	10.10.2025	-98,12
USD	424.366,92	EUR	360.000,00	10.10.2025	1.177,38
USD	213.173,00	EUR	181.234,88	10.10.2025	126,60
USD	49.189,59	EUR	41.752,47	10.10.2025	108,46
USD	129.257,84	EUR	110.046,48	10.10.2025	-104,71
USD	282.001,92	EUR	240.000,00	10.10.2025	-124,44
USD	79.557,00	EUR	67.726,82	10.10.2025	-57,67
USD	245.468,79	EUR	210.000,00	10.10.2025	-1.391,78
USD	69.783,06	EUR	60.000,00	10.10.2025	-748,53
USD	244.666,80	EUR	210.000,00	10.10.2025	-2.193,77
USD	142.324,23	EUR	122.090,64	10.10.2025	-1.196,55
USD	402.293,30	EUR	345.397,37	10.10.2025	-3.730,46
USD	220.592,95	EUR	188.432,27	10.10.2025	-914,18
USD	38.682,68	EUR	32.839,71	10.10.2025	78,73
USD	46.214,58	EUR	39.200,64	10.10.2025	133,19
USD	70.711,62	EUR	60.000,00	10.10.2025	180,03
USD	164.072,19	EUR	141.749,85	10.10.2025	-2.558,52
USD	95.152,12	EUR	82.800,16	10.10.2025	-2.181,66
USD	35.008,17	EUR	30.000,00	10.10.2025	-257,63
USD	127.704,92	EUR	109.179,83	10.10.2025	-638,86
USD	167.637,61	EUR	143.313,69	10.10.2025	-831,43
USD	59.816,27	EUR	50.878,28	10.10.2025	7,50
USD	49.017,11	EUR	41.906,61	10.10.2025	-245,22
USD	140.412,96	EUR	120.000,00	10.10.2025	-650,22
USD	50.141,53	EUR	42.831,30	10.10.2025	-207,80
USD	165.499,41	EUR	141.509,94	10.10.2025	-849,27
USD	34.956,87	EUR	30.000,00	10.10.2025	-308,93
USD	386.944,14	EUR	330.000,00	10.10.2025	-979,61
USD	121.554,60	EUR	103.453,01	10.10.2025	-57,15
USD	63.166,52	EUR	53.899,80	10.10.2025	-194,12
USD	139.458,00	EUR	120.000,00	10.10.2025	-1.605,18
USD	35.125,14	EUR	30.000,00	10.10.2025	-140,66
USD	99.301,53	EUR	85.466,55	10.10.2025	-1.166,66
USD	55.535,02	EUR	47.481,05	10.10.2025	-280,21
USD	491.109,36	EUR	420.000,00	10.10.2025	-2.611,77
USD	157.597,47	EUR	134.851,41	10.10.2025	-923,94
USD	149.546,35	EUR	127.978,73	10.10.2025	-896,04
USD	230.166,83	EUR	195.619,62	10.10.2025	210,78
USD	61.225,06	EUR	52.129,77	10.10.2025	-54,87
USD	296.587,41	EUR	252.603,14	10.10.2025	-354,28
USD	51.492,16	EUR	43.745,90	10.10.2025	67,70
USD	48.888,61	EUR	41.218,92	10.10.2025	434,68
USD	141.231,12	EUR	120.000,00	10.10.2025	167,94
USD	259.384,96	EUR	220.055,91	10.10.2025	703,41
USD	317.840,22	EUR	270.000,00	10.10.2025	448,06
USD	41.089,44	EUR	34.882,96	10.10.2025	83,60
USD	70.797,90	EUR	60.000,00	10.10.2025	266,31
USD	263.596,60	EUR	223.297,44	10.10.2025	1.104,54
USD	175.097,97	EUR	149.022,85	10.10.2025	-82,34
USD	350.816,40	EUR	300.000,00	10.10.2025	-1.841,55
USD	157.644,87	EUR	134.967,03	10.10.2025	-1.012,45
USD	140.841,24	EUR	120.000,00	10.10.2025	-221,94
USD	162.836,72	EUR	139.227,26	10.10.2025	-828,61
USD	282.234,72	EUR	240.000,00	10.10.2025	108,36
					-1.121.210,10

BL**Notes aux états financiers (suite)**
au 30 septembre 2025**BL Fund Selection 0-50**

Devise	Achats	Devise	Ventes	Echéance	Résultat non réalisé (en EUR)
Contrats de change à terme					
EUR	50.613.520,22	USD	60.000.000,00	17.12.2025	-230.868,62
JPY	1.700.000.000,00	EUR	9.851.465,57	17.12.2025	-21.420,46
					<u>-252.289,08</u>

BL Fund Selection Alternative Strategies

Devise	Achats	Devise	Ventes	Echéance	Résultat non réalisé (en EUR)
Contrats de change à terme liés aux actions de classe B USD HEDGED					
USD	10.736.876,03	EUR	9.091.543,11	10.10.2025	42.151,73
USD	30.000,00	EUR	25.446,00	10.10.2025	74,51
USD	30.000,00	EUR	25.643,24	10.10.2025	-122,82
USD	30.000,00	EUR	25.557,21	10.10.2025	-36,75
USD	30.000,00	EUR	25.547,42	10.10.2025	-26,96
USD	30.000,00	EUR	25.494,25	10.10.2025	26,24
USD	30.000,00	EUR	25.484,50	10.10.2025	36,00
USD	30.000,00	EUR	25.604,74	10.10.2025	-84,30
					<u>42.017,65</u>

Note 16 - Contrats de futures

Au 30 septembre 2025, les compartiments ci-dessous sont engagés dans les contrats de futures suivants :

BL Global Flexible USD

	Quantité	Dénomination	Devise	Exposition (en USD)	Résultat non réalisé (en USD)
Vente	30	S&P 500 Index FUT 12/25 CME	USD	-10.108.125,00	-139.725,00
					<u>-139.725,00</u>

BL Fund Selection 0-50

	Quantité	Dénomination	Devise	Exposition (en EUR)	Résultat non réalisé (en EUR)
Vente	600	Euro Stoxx 50 EUR (Price) Index FUT 12/25 EUX	EUR	-33.246.000,00	-624.958,51
Vente	60	S&P 500 Index FUT 12/25 CME	USD	-17.206.051,32	-152.049,02
					<u>-777.007,53</u>

Les comptes de marge sur les contrats de futures reflétant les variations de marge quotidiennes sont repris dans les rubriques "Autres créances" / "Autres dettes" figurant dans l'état du patrimoine des compartiments BL Global Flexible USD et BL Fund Selection 0-50.

Note 17 - Evènements significatifs durant la période de référence des états financiersConflit Ukraine/Russie

Depuis le 24 février 2022, la guerre en cours en Ukraine et les sanctions connexes visant la Fédération de Russie ont eu et continuent d'avoir un impact sur les économies européennes et mondiales. Le compartiment BL Bond Emerging Markets Dollar détient les émissions suivantes émises par le Ministère des Finances de la Fédération de Russie :

Notes aux états financiers (suite)

au 30 septembre 2025

- Ministry Fin The Russian Fed 4.75% Reg S Sen 16/27.05.26, représentant 0,15% des actifs nets du compartiment au 30 septembre 2025;
- Ministry Fin The Russian Fed 5.1% Sen Reg S 19/28.03.35, représentant 0,11% des actifs nets du compartiment au 30 septembre 2025.

Même si l'exposition de la SICAV à des titres russes est relativement faible, l'impact général de la guerre sur la conjoncture économique générale pourrait, au cours de l'actuel et du prochain exercice social, engendrer une révision de certaines hypothèses et estimations, y compris des ajustements significatifs de la valeur de certains actifs en portefeuille. À ce stade, la SICAV n'est pas en mesure d'estimer cet impact. Le Conseil d'Administration de la SICAV avec la Société de Gestion continuent de surveiller l'évolution des marchés et, en consultation et coordination avec les principaux prestataires de service de la SICAV, d'évaluer leurs incidences sur les actifs nets de la SICAV, ses activités et son organisation. Les activités de la SICAV ont été assurées à tout moment.

Changement de dénomination

Le Conseil d'Administration de la SICAV a décidé, par résolution circulaire du 6 février 2025 et avec effet au 17 février 2025 de modifier la dénomination des compartiments suivants :

Ancienne dénomination	Nouvelle dénomination
BL Fund Selection Equities SRI	BL Fund Selection Smart Equities
BL Fund Selection 50-100 SRI	BL Global Markets

Changement de classification SFDR

Le Conseil d'Administration de la SICAV a décidé, par résolution circulaire du 23 avril 2025 et avec effet au 10 juin 2025 de reclassifier le compartiment BL Global Markets en tant que produit financier en accord avec l'article 6 de SFDR.

Fusion et liquidation de compartiments

Le Conseil d'Administration de la SICAV a décidé avec effet au 16 juin 2025 de fusionner le compartiment BL Bond Emerging Markets Euro (le "Compartiment Absorbé") dans le compartiment BL Bond Emerging Markets Dollar (le "Compartiment Absorbant").

BL Bond Emerging Markets Euro Compartiment Absorbé		Ratio d'échange	BL Bond Emerging Markets Dollar Compartiment Absorbant	
Classe A	LU1008595057	0,72290	Classe A EUR HEDGED	LU3050710055
Classe B	LU1008595214	1,04030	Classe B EUR HEDGED	LU2469037274
Classe BC	LU1008595487	0,73147	Classe B	LU1305479401
Classe Z	LU2700255792	1,16781	Classe Z	LU2700255875

Le Conseil d'Administration de la SICAV a décidé, par résolution circulaire du 11 juillet 2025 et avec effet au 21 juillet 2025 de liquider le compartiment BL Equities Europe PEA.

Note 18 - Evènements significatifs subséquents

Il n'y a pas d'évènements significatifs subséquents.

1 - Gestion du risque global

Conformément aux exigences de la circulaire CSSF 11/512 telle que modifiée, le Conseil d'Administration de la SICAV doit déterminer le risque global de la SICAV, en appliquant soit l'approche par les engagements soit l'approche par la VaR ("*Value at Risk*").

En matière de gestion des risques, le Conseil d'Administration de la SICAV a choisi d'adopter l'approche par les engagements comme méthode de détermination du risque global.

2 – Rémunération

La politique de rémunération de BLI - Banque de Luxembourg Investments s'aligne sur celle en vigueur au sein de sa maison-mère, la Banque de Luxembourg. Cette politique respecte les dispositions réglementaires et les valeurs auxquelles s'identifie BLI - Banque de Luxembourg Investments sur le long terme.

BLI - Banque de Luxembourg Investments respecte un équilibre approprié entre les composantes fixes et variables de la rémunération totale de ses collaborateurs. La composante fixe représente une part suffisamment importante de la rémunération totale pour qu'une liberté complète puisse être exercée en matière de politique relative aux composantes variables de la rémunération, et notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. BLI - Banque de Luxembourg Investments se réserve le droit de revenir sur toute attribution de rémunération variable s'il s'avère que celle-ci a été accordée dans des conditions de mauvaise conduite. Dans de tels cas, BLI - Banque de Luxembourg Investments pourra exiger du collaborateur le remboursement de tout ou partie du montant alloué, jusqu'à trois années après son versement.

L'évolution de la rémunération des collaborateurs est liée à l'expérience accumulée et à la prise de nouvelles responsabilités, mais également à une appréciation annuelle de chaque collaborateur par la hiérarchie. Celle-ci s'appuie sur des critères qualitatifs plutôt que sur des critères quantitatifs. Lorsque critères quantitatifs il y a, ils s'expriment et s'apprécient davantage par rapport à l'atteinte d'objectifs de groupe. En aucun cas, le montant de la gratification n'est corrélé avec les performances financières qu'aurait pu générer un collaborateur.

Conformément à l'article 5 du règlement européen n°2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, la politique de rémunération de BLI - Banque de Luxembourg Investments prend en compte les risques en matière de durabilité.

De manière concrète, BLI - Banque de Luxembourg Investments considère que la transition vers une économie équilibrée et durable fait partie intégrante de ses objectifs et que chacun a un rôle actif à y jouer. Les facteurs de durabilité étant intégrés dans les critères d'appréciation qualitative de la rémunération au même titre que les autres critères pertinents, chaque collaborateur participe activement à l'atteinte des objectifs de BLI - Banque de Luxembourg Investments en matière de durabilité.

La politique de rémunération de BLI - Banque de Luxembourg Investments est revue chaque année et son implémentation fait l'objet d'une évaluation annuelle indépendante.

Au cours de l'exercice social 2024, une rémunération totale de EUR 11.295 millions a été payée à un nombre moyen de 68 employés, avec une composante variable pondérée à 23%. La rémunération totale payée aux 21 preneurs de risques matériels identifiés s'élevait à EUR 5.752 millions, avec une composante variable pondérée à 36%. Un montant brut global de EUR 62.500 a été versé aux membres non exécutifs du Conseil d'Administration de BLI - Banque de Luxembourg Investments.

Le détail de la politique de rémunération actualisée, y compris notamment une description de la manière dont les rémunérations et avantages sont calculés, l'identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations et des avantages, la composition du comité de rémunération et l'intégration des facteurs de durabilité, est disponible sans frais sur simple demande des investisseurs sur www.bli.lu.

3 - Informations concernant la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation du collatéral cash (règlement UE 2015/2365, ci-après "SFTR")

Durant la période de référence des états financiers, la SICAV n'a pas été engagée dans des opérations sujettes aux exigences de publications SFTR. En conséquence, aucune information concernant la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation du collatéral cash ne doit être présentée.

4 - Total Expense Ratio ("TER")

Les TER présentés dans la page "Statistiques" de chaque compartiment sont calculés conformément à la Directive pour le calcul et la publication du "Total Expense Ratio" (TER) pour les placements collectifs de capitaux, émise le 16 mai 2008 et telle que modifiée par l'*Asset Management Association Switzerland* en date du 5 août 2021.

Chaque TER est calculé sur les 12 derniers mois précédant la date de ce rapport.

Les frais sur transactions ne sont pas repris dans le calcul des TER.

5 - Informations en matière de durabilité

Conformément aux exigences du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 concernant les informations relatives à la durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) tel que modifié, il est noté que :

- les investissements sous-jacents des compartiments référencés à l'article 6 SFDR et détaillés ci-dessous ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental :

- BL Bond Dollar,
- BL Global Markets (Une annexe (non auditée) du RTS est présentée dans les pages ci-après, sous l'ancienne dénomination du compartiment, BL Fund Selection - 50-100 SRI. Cette annexe a été établie pour la période pour laquelle le compartiment était référencé sous l'article 8 SFDR),
- BL Fund Selection 0-50,
- BL Fund Selection Alternative Strategies,

- pour tous les autres compartiments, référencés sous l'article 8 SFDR, l'annexe (non auditée) du RTS est présentée dans les pages ci-après.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : BL Equities America

Identifiant d'entité juridique : 549300BWV5Y2B8XNPD44

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☒ ☐ **Oui**

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: ____%

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social**: ____%

☒ ☐ ☒ **Non**

☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 51,2%¹ d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**.

Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

¹ Sauf indication contraire, toutes les données chiffrées dans le présent document sont arrêtées à la date de clôture de l'exercice du produit financier concerné.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

En raison de l'approche axée sur la sélection de titres individuels (aussi appelée « bottom-up ») utilisée par le gestionnaire, le fonds promeut une combinaison de caractéristiques environnementales et/ou sociales, sans viser de caractéristiques particulières.

Dans le courant de la période sous revue, le gestionnaire a pu, par la prise en compte de critères ESG dans le processus d'investissement, identifier les entreprises dotées de fondamentaux financiers solides qui en outre servent non seulement les intérêts des actionnaires mais également ceux de leurs employés, fournisseurs, clients ainsi que ceux de l'environnement et de la communauté au sens large.

Les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le fonds ont été une résultante de la stratégie d'investissement du gestionnaire qui promeut la durabilité à travers trois axes : l'intégration de la durabilité dans ses décisions de gestion, l'application de la politique d'exclusion et l'engagement actif. L'objectif étant d'investir dans des entreprises présentant un profil ESG favorable.

Afin de protéger la valeur financière des investissements effectués et la réputation du fonds et de ses investisseurs, le gestionnaire a appliqué des exclusions sur base de controverses, du non-respect du Pacte Mondial des Nations-Unies ainsi que des secteurs des armes controversées. Des exclusions supplémentaires pour les actifs durables selon SFDR sont appliquées aux entreprises qui affichent une activité représentant plus de 10% de leur chiffre d'affaires dans les secteurs ci-après :

- Chaîne production des hydrocarbures (extraction, raffinage, production d'énergie) ;
- Charbon thermique (extraction et production d'énergie) ;
- Armement ;
- Jeux de fortune ;
- Alcool ;
- Tabac ;
- Mines aurifères.

Bien que le fonds n'ait pas comme objectif l'investissement durable, en fin de période sous revue, 51,2% des investissements du portefeuille étaient réalisés en actifs durables.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Le produit ne promeut pas de caractéristiques environnementales ou sociales spécifiques.

En effet le gestionnaire a intégré les facteurs de durabilité au sein même de sa discipline d'achat et de vente à travers l'ajustement systématique de la valeur intrinsèque des entreprises en fonction de leurs performances

ESG selon le système de notation ESG établi par MSCI ESG Research. La valeur intrinsèque des entreprises ayant un profil ESG favorable a été revue à la hausse, alors que celle des candidats ayant un retard en matière ESG a été revue à la baisse. Comme la discipline d'achat/vente repose sur la valeur intrinsèque des entreprises, l'équilibre a ainsi été décalé en faveur d'entreprises ayant un profil de durabilité favorable.

Indicateurs chiffrés :

		30/09/2024	30/09/2025
Facteurs E/S : ajustement de la valeur intrinsèque			
	% des actifs boursiers du portefeuille	100	100
	% du portefeuille	99,30	99,30
% des investissements du portefeuille réalisés en actifs durables		40,3	51,2
Risques de durabilité			
	# entreprises avec controverse rouge	0	0
	# entreprises en non-respect UNGC	0	0
	# entreprises investies en armes controversées	0	0
Exclusions			
	# entreprises présentes sur la GCEL*	0	0
	# entreprises présentes sur la GOGEL* dont la production d'hydrocarbures provenant de gisements et techniques non conventionnels dépasse 20% de leur production totale d'hydrocarbures	0	0
	* telles que définies dans la Politique d'exclusion BLI publiée ici		

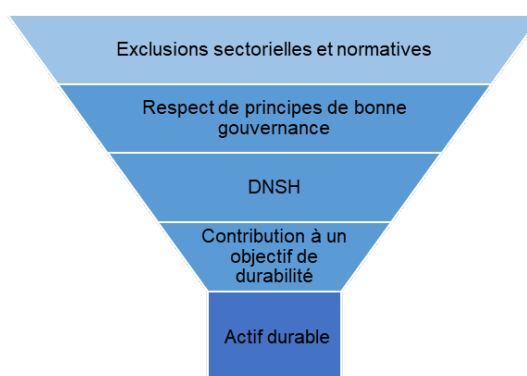
Les valeurs utilisées dans le cadre du suivi des indicateurs de durabilité n'ont pas été soumises à une revue par une partie tierce.

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

La performance des indicateurs de durabilité au cours de la période sous revue est comparable à l'exercice précédent.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Les investissements durables sont sélectionnés sur base d'un processus d'analyse reposant sur plusieurs étapes.



Les éléments directeurs des trois premières étapes du processus d'analyse :

- Exclusions sectorielles et normatives,
- Respect de principes de bonne gouvernance,
- DNSH

sont décrites en plus de détails dans des politiques et méthodologies y relatives qui sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement durable et responsable ».

L'analyse relative à la contribution à un objectif de durabilité a été effectuée sur base d'un concept de double matérialité :

- l'impact des risques de durabilité matériels sur l'entreprise (matérialité dite « outside-in ») ;
- l'impact matériel environnemental ou social que l'entreprise ainsi que ses produits et services peuvent avoir sur ses parties prenantes (matérialité dite « inside-out ») ;

ainsi qu'une analyse des controverses matérielles.

Matérialité « outside in » :

Les impacts des thèmes liés à la durabilité sur les émetteurs se matérialisent à travers deux dimensions distinctes :

- Les risques – tels que risques climatiques, dimensions sociales, réglementaires, disparition de marchés... ; et
- Les opportunités – telles que création de nouveaux marchés, conformité réglementaire...

BLI a recours à des indicateurs développés par le MSCI ESG Research, un prestataire de données externe et indépendant en la matière, pour évaluer ces risques et opportunités ainsi que le positionnement des émetteurs par rapport à ces derniers.

Par ailleurs, BLI a développé une méthodologie permettant de mettre en évidence les risques de transition liés au prix du CO₂ pour les émetteurs.

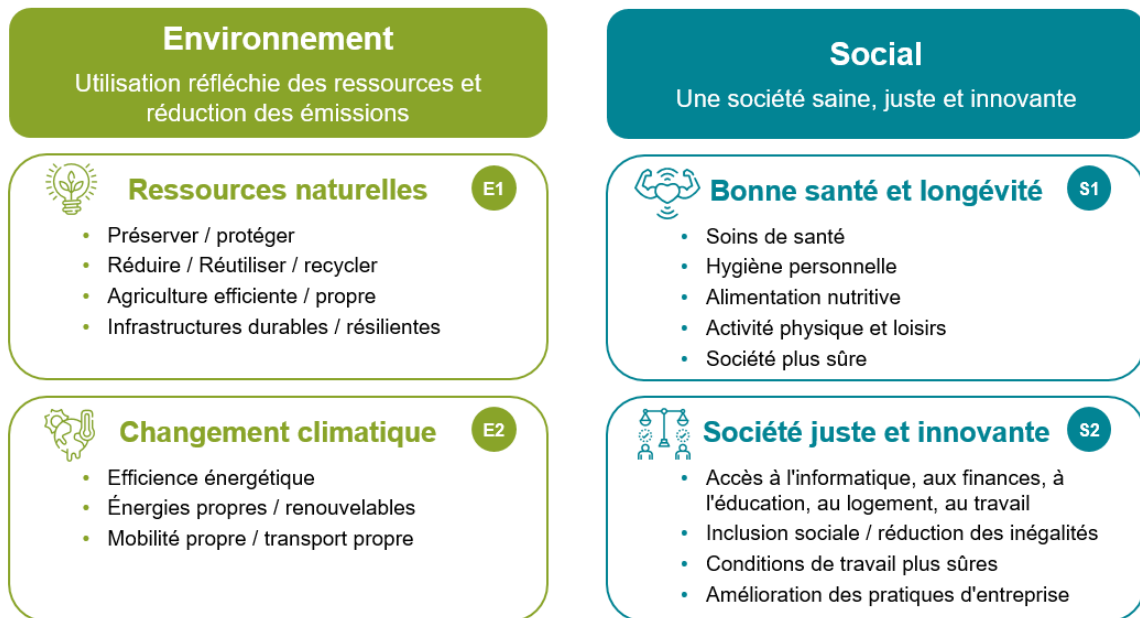
Matérialité « inside out » :

BLI appréhende cette dimension à travers l'alignement des émetteurs

sélectionnés avec les ODD. Une activité peut être directement alignée avec des ODD spécifiques, démontrer un alignement potentiel ou encore un désalignement.

Afin d'orienter la réflexion, des outils tels que Matter, une société qui développe et fournit des solutions ESG et de développement durable au secteur des marchés financiers, MSCI ESG Research ou encore des recherches internes permettent de structurer l'analyse et d'identifier les opportunités d'investissement.

En cible, au moins 30% des revenus sont alignés ou potentiellement alignés et maximum 15% des revenus sont désalignés sur un ou plusieurs ODD. Pour les entreprises retenues dans l'univers des actifs durables suite aux étapes d'analyse décrites supra, les analystes et gérants de BLI effectuent une analyse qualitative et de conviction de l'effet que les produits et services ont sur les ODD. Cette analyse permet de classer les sociétés dans l'une des quatre catégories ci-dessous – deux environnementales (E1, E2), deux sociales (S1, S2) – en fonction des thématiques et impacts associés.



En se basant sur les données du Company ESG Dashboard, développé en interne, plusieurs cas d'exception peuvent se présenter :

- a. Seuil d'alignement respecté ($A > 30\%$), mais seuil de non-alignement non respecté ($MA > 15\%$)
- b. Seuil d'alignement non respecté ($A < 30\%$), voire aucun alignement du tout
- c. Seuil d'alignement non respecté ($A < 30\%$) et seuil de non-alignement non respecté ($MA > 15\%$)

BLI a choisi de traiter ces cas d'exception sur base d'analyses individuelles. En effet, il n'est pas judicieux de faire reposer des analyses de conviction uniquement sur des données quantitatives d'un seul fournisseur qui analyse des milliers d'entreprises selon un modèle propriétaire. Afin d'assurer la

robustesse de décisions qui vont à l'encontre des valeurs d'alignements proposées par Matter, ces décisions sont validées au sein du groupe de travail interne Investissement ESG.

Analyse des controverses :

En plus des démarches déjà décrites, les sociétés détenues en portefeuille sont soumises à un suivi constant permettant d'identifier les controverses auxquelles ces entreprises sont exposées. Des controverses sont des événements ESG notables susceptibles d'affecter le modèle économique de l'entreprise, sa réputation et donc potentiellement la thèse d'investissement de BLI. Le fournisseur de données MSCI ESG Research classe les controverses des entreprises en fonction de leur gravité de vert (faible niveau de gravité) à rouge (niveau de gravité très sévère).

Les sociétés classées « rouge » par MSCI ESG Research sont exclues de l'univers d'investissement global de BLI. Les sociétés classées « orange » sont revues aux moyens de différentes sources d'informations telles que recherche interne, fournisseurs de recherche externe, médias, informations de la société. Sur la base de cette analyse propriétaire réalisée par les équipes d'analyse et de gestion, une opinion quant à la matérialité de la controverse pour le modèle économique à long terme de l'entreprise et la thèse d'investissement de BLI est formulée et matérialisée.

Les informations relatives aux controverses sont notamment mises à disposition des équipes d'analyse et de gestion à travers le Company ESG Dashboard. Pour l'analyse de caractéristiques de durabilité des entreprises, le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne afin de définir les actifs durables qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des Principales Incidences Négatives (PIN) pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PIN en appliquant des seuils qui ont permis d'évaluer si les activités d'un émetteur nuisent de façon significative aux objectifs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, le gestionnaire a distingué 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires. Par ailleurs, le gestionnaire a sélectionné un indicateur chiffré

ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires qui ont été traités de la même façon que les indicateurs obligatoires.

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, le gestionnaire a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité. Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune a été comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. Le gestionnaire a fixé le seuil de « Do No Significant Harm » (DNSH) pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique. Ainsi, un émetteur a passé le test DNSH d'un PIN s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PIN binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le gestionnaire a exclu les entreprises qui ne se conforment pas aux normes internationales en matière de droits de l'homme ou du travail telles que définies par le Pacte Mondial des Nations unies. En pratique, les entreprises qui n'étaient pas en conformité par rapport au Pacte Mondial des Nations unies, qui n'étaient pas en conformité avec les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, qui n'étaient pas en conformité aux principes et aux droits cités dans la déclaration de l'Organisation internationale du travail et la Charte internationale des droits de l'homme, ou qui présentaient des controverses très sévères n'ont pas été retenues dans l'univers des actifs durables.

Le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne de prise en compte des PINs qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

Il avait recours aux données fournies par MSCI ESG Research, un prestataire de données externe et indépendant en la matière.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des PINs pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PINs en appliquant un seuil permettant de mesurer le niveau d'incidence négative.

Sur base de cette méthodologie d'évaluation des PIN, le gestionnaire a développé un outil agrégeant les indicateurs PIN au niveau du portefeuille. Cet outil a permis au gestionnaire d'optimiser son portefeuille en termes d'indicateurs PIN.

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, BLI distingue 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires dont les critères et méthodes d'analyse vont différer également en fonction de leur catégorie. Par ailleurs, la société de gestion a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires.

Traitement des indicateurs chiffrés

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, BLI a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité.

Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune est comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. BLI fixe le seuil DNSH pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique.

Ainsi, un émetteur aura passé le test DNSH d'un PAI s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Traitement des indicateurs binaires

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PAI binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité.

Plus de détails par rapport à ce modèle d'évaluation sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir 1 octobre 2024 – 30 septembre 2025 - classification des secteurs en fonction de la nomenclature GICS.

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Microsoft	Technologies d'information	9,1%	États-Unis
Amazon.com	Consommation discrétionnaire	5,8%	États-Unis
Apple	Technologies d'information	5,5%	États-Unis
NVIDIA Corp	Technologies d'information	5,4%	États-Unis
Visa	Finance	5,0%	États-Unis
MasterCard	Finance	4,8%	États-Unis
Alphabet	Services de communication	4,7%	États-Unis
TJX	Consommation discrétionnaire	3,6%	États-Unis
Roper Industries	Technologies d'information	3,1%	États-Unis
Abbott Laboratories	Soins de santé	3,0%	États-Unis
Unitedhealth Group	Soins de santé	2,7%	États-Unis
Lowes Companies	Consommation discrétionnaire	2,6%	États-Unis
Broadcom Inc	Technologies d'information	2,4%	États-Unis
Caterpillar	Industrie	2,3%	États-Unis
Booking Holdings	Consommation discrétionnaire	2,3%	États-Unis

Les informations du tableau ci-dessus ont été basées sur des données moyennes calculées à partir des positions du compartiment à la fin de chaque trimestre de la période de référence - classification des secteurs en fonction de la nomenclature GICS.

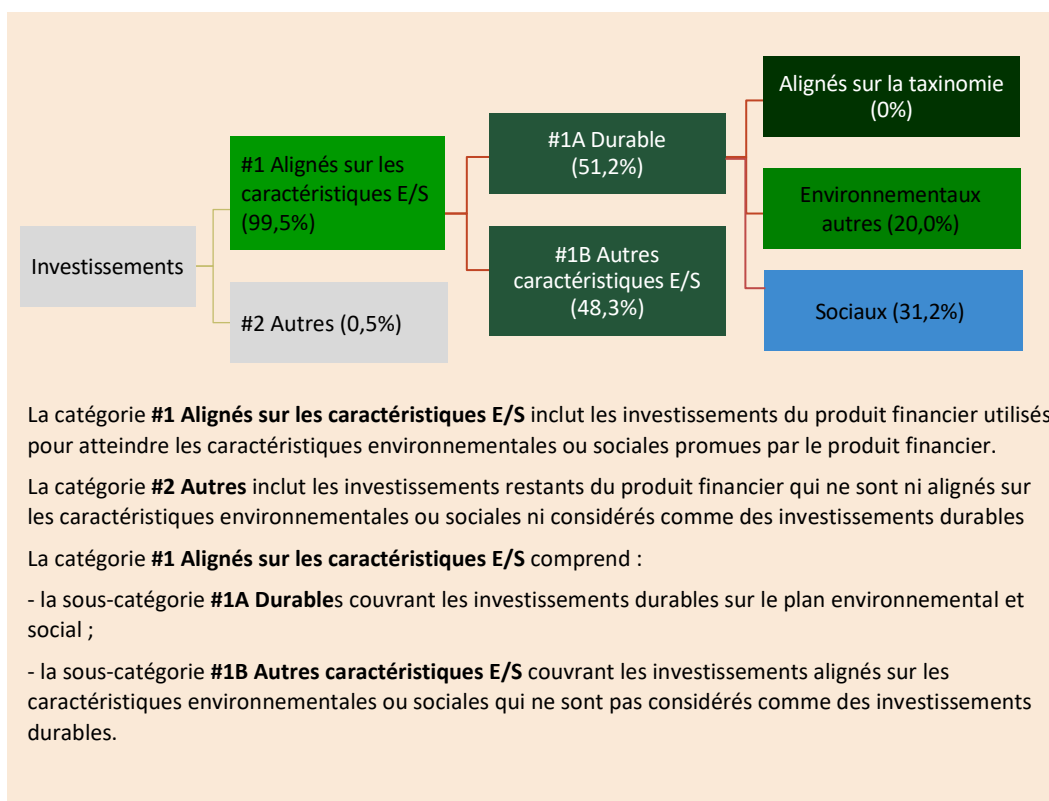


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

51,2% des actifs nets du produit financier.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques par rapport aux actifs du produit financier.



	09/2023	09/2024	09/2025
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	97,4%	99,2%	99,5%
#1A Durable	45,4%	40,3%	51,2%
- Alignés sur la taxinomie	0%	0%	0%
- Environnementaux autres	8,1%	6,6%	20,0%
- Sociaux	37,4%	33,7%	31,2%
#1B Autres caractéristiques E/S	52,0%	58,9%	48,3%
#2 Autres	2,6%	0,8%	0,5%

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteur		Sous-Secteur	
Technologies de l'information	31,0%	Logiciels et services	16,4%
		Semi-conducteurs et équipements pour semi-conducteurs	8,8%
		Matériel et équipements liés aux technologies	5,9%
Consommation discrétionnaire	16,0%	Distribution et vente au détail de produits non essentiels	12,3%
		Services consommateurs	2,3%
		Biens de consommation durables et habillement	1,4%
Soins de santé	13,1%	Équipements et services de santé	6,7%
		Sciences pharmaceutiques, biotechnologiques et biologiques	6,4%
Industrie	12,8%	Biens d'équipement	8,9%
		Transports	3,0%
		Services commerciaux et professionnels	0,9%

Produits financiers	11,9%	Services financiers	11,9%
Produits de première nécessité	6,4%	Produits alimentaires, boissons et tabac	5,5%
		Produits domestiques et de soin personnel	0,9%
Services de communication	5,6%	Médias et divertissement	5,6%

Les informations du tableau ci-dessus ont été basées sur des données moyennes calculées à partir des positions du compartiment à la fin de chaque trimestre de la période de référence - classification des secteurs en fonction de la nomenclature GICS.

Les exclusions sectorielles du gestionnaire interdisent e.a. des investissements dans les entreprises inscrites sur la Global Oil & Gaz Exit List dont la production d'hydrocarbures provenant de gisements et techniques non conventionnels dépasse 20% de leur production totale d'hydrocarbures. N.B. : Les entreprises d'autres secteurs pourront éventuellement dériver une certaine partie de leur chiffre d'affaires d'activités liées aux combustibles fossiles.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables **au gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici fin 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des **activités économiques** pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier ne s'est pas engagé à détenir des investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE. Indépendamment de cette dernière, le fonds n'a pas d'investissements dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire.

Les données utilisées par le gestionnaire proviennent d'un fournisseur de données externes qui fournit des chiffres reportés par les sociétés analysées. Ces chiffres n'ont pas été revus par une partie tierce.

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE² ?

☐ *Oui*

☐ *Dans le gaz fossile*

☐ *Dans l'énergie nucléaire*

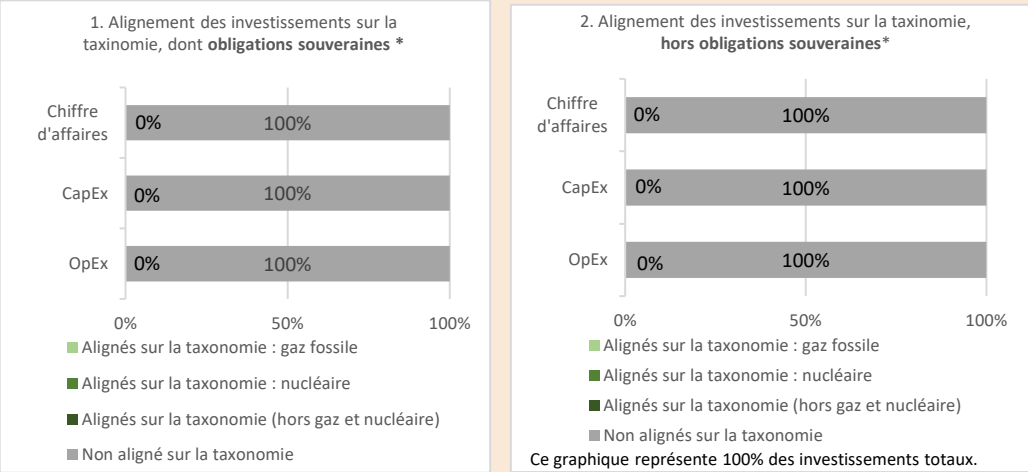
☒ *Non*

² Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

0%.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

À fin septembre 2025, 0% des investissements étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Pour l'exercice précédent ce taux était de 0%. Cette information n'était pas disponible à fin septembre 2023.

Le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE est calculé conformément aux dispositions du règlement (UE) 2020/852.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

20,0% des actifs nets du produit financier. Ces investissements ont été classés comme durables sur base de la méthodologie de BLI pour définir les investissements durables selon l'article 2(17) du règlement (UE) 2019/2088.

Le produit financier n'a pas pris d'engagement par rapport à la taxinomie de l'UE et continue à faire face à un environnement de données incomplètes et/ou erronées.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

31,2% des actifs nets du produit financier.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » correspondaient à de très faibles positions en liquidités qui sont nécessaires pour la bonne gestion des flux entrants et sortants du produit financier.

En raison de la nature de ces positions, aucune garantie environnementale ou sociale n'a pu être appliquée.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

L'approche SRI que BLI a mise en œuvre a permis au gestionnaire

- d'exclure des émetteurs sur base de la politique d'exclusion et sur base ces analyses qualitatives de son profil ESG ;
- d'analyser des sociétés ayant des controverses sévères de façon approfondie aux moyens de différentes sources d'informations ;
- d'identifier des événements ESG notables susceptibles d'affecter le modèle économique d'un émetteur, sa réputation et donc potentiellement la thèse d'investissement de BLI ;
- favoriser des émetteurs présentant des caractéristiques de durabilité supérieures par rapport à des émetteurs affichant des caractéristiques de durabilité inférieures ;
- d'intégrer des facteurs ESG dans le modèle de valorisation des émetteurs, de façon à ce que des dimensions extra-financières soient considérées au même titre que les dimensions financières dans les décisions d'investissement ;
- d'identifier des possibilités d'engagement afin de concentrer les efforts sur les opportunités offrant un potentiel de changement important et d'entrer en dialogue actif avec des émetteurs ;

Au cours de la période sous revue, le gestionnaire a poursuivi des campagnes d'engagement auprès des entreprises investies en matière de leur statut SBTi (Science Based Target initiative) et de leur signature de l'UN Global Compact.

- de procéder aux votes aux assemblées générales des valeurs investies selon

sa politique de vote suivant des principes de durabilité.

Ces sujets sont discutés au sein du Sustainable and Responsible Investment Committee et du Groupe de Travail d'Investissement ESG pour l'ensemble des produits financiers de la société de gestion.

La société de gestion a souscrit à une politique sur mesure « Climate » avec des éléments « Sustainability » d'un fournisseur de conseils professionnels en matière d'exercice de droits de vote.

Pendant l'exercice sous revue, 92% des votes exercés pour le produit financier concernaient le pilier Gouvernance. 13% des votes allaient à l'encontre des suggestions de la direction sur des sujets liés à des problématiques de gouvernance, tels que la diversité au sein du comité exécutif.

Les méthodologies pertinentes, les politiques d'engagement et de vote ainsi que les rapports d'activité SRI annuels sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

n.a.

- **En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?**

n.a.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

n.a.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

n.a.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

n.a.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : BL American Small & Mid Caps

Identifiant d'entité juridique : 5493005EJRBRK3M8BG76

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: ____%



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social**: ____%



Non



Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 66,9%¹ d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**.

Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

¹ Sauf indication contraire, toutes les données chiffrées dans le présent document sont arrêtées à la date de clôture de l'exercice du produit financier concerné.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

En raison de l'approche axée sur la sélection de titres individuels (aussi appelée « bottom-up ») utilisée par le gestionnaire, le fonds promeut une combinaison de caractéristiques environnementales et/ou sociales, sans viser de caractéristiques particulières.

Dans le courant de la période sous revue, le gestionnaire a pu, par la prise en compte de critères ESG dans le processus d'investissement, identifier les entreprises dotées de fondamentaux financiers solides qui en outre servent non seulement les intérêts des actionnaires mais également ceux de leurs employés, fournisseurs, clients ainsi que ceux de l'environnement et de la communauté au sens large.

Les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le fonds ont été une résultante de la stratégie d'investissement du gestionnaire qui promeut la durabilité à travers trois axes : l'intégration de la durabilité dans ses décisions de gestion, l'application de la politique d'exclusion et l'engagement actif. L'objectif étant d'investir dans des entreprises présentant un profil ESG favorable.

Afin de protéger la valeur financière des investissements effectués et la réputation du fonds et de ses investisseurs, le gestionnaire a appliqué des exclusions sur base de controverses, du non-respect du Pacte Mondial des Nations-Unies ainsi que des secteurs des armes controversées. Des exclusions supplémentaires pour les actifs durables selon SFDR sont appliquées aux entreprises qui affichent une activité représentant plus de 10% de leur chiffre d'affaires dans les secteurs ci-après :

- Chaîne production des hydrocarbures (extraction, raffinage, production d'énergie) ;
- Charbon thermique (extraction et production d'énergie) ;
- Armement ;
- Jeux de fortune ;
- Alcool ;
- Tabac ;
- Mines aurifères.

Bien que le fonds n'ait pas comme objectif l'investissement durable, en fin de période sous revue, 66,9% des investissements du portefeuille étaient réalisés en actifs durables.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Le produit ne promeut pas de caractéristiques environnementales ou sociales spécifiques.

En effet le gestionnaire a intégré les facteurs de durabilité au sein même de sa discipline d'achat et de vente à travers l'ajustement systématique de la valeur intrinsèque des entreprises en fonction de leurs performances ESG selon le système de notation ESG établi par MSCI ESG Research. La valeur intrinsèque des entreprises ayant un profil ESG favorable a été revue à la

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

hausse, alors que celle des candidats ayant un retard en matière ESG a été revue à la baisse. Comme la discipline d'achat/vente repose sur la valeur intrinsèque des entreprises, l'équilibre a ainsi été décalé en faveur d'entreprises ayant un profil de durabilité favorable.

Indicateurs chiffrés :

		30/09/2024	30/09/2025
Facteurs E/S : ajustement de la valeur intrinsèque			
	% des actifs boursiers du portefeuille	100	100
	% du portefeuille	98,8	98,9
% des investissements du portefeuille réalisés en actifs durables		71,5	66,9
Risques de durabilité			
	# entreprises avec controverse rouge	0	0
	# entreprises en non-respect UNGC	0	0
	# entreprises investies en armes controversées	0	0
Exclusions			
	# entreprises présentes sur la GCEL*	0	0
	# entreprises présentes sur la GOGEL* dont la production d'hydrocarbures provenant de gisements et techniques non conventionnels dépasse 20% de leur production totale d'hydrocarbures	0	0
* telles que définies dans la Politique d'exclusion BLI publiée ici			

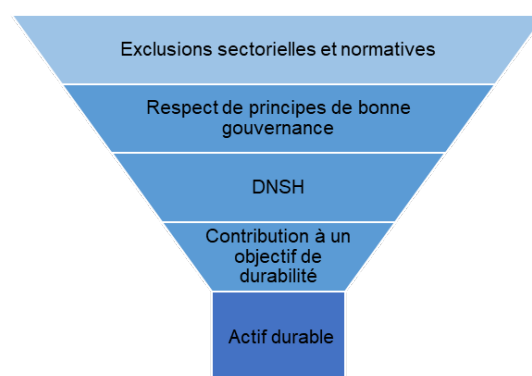
Les valeurs utilisées dans le cadre du suivi des indicateurs de durabilité n'ont pas été soumises à une revue par une partie tierce.

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

La performance des indicateurs de durabilité au cours de la période sous revue est comparable à l'exercice précédent.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Les investissements durables sont sélectionnés sur base d'un processus d'analyse reposant sur plusieurs étapes.



Les éléments directeurs des trois premières étapes du processus d'analyse :

- Exclusions sectorielles et normatives,
- Respect de principes de bonne gouvernance,
- DNSH

sont décrites en plus de détails dans des politiques et méthodologies y relatives qui sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement durable et responsable ».

L'analyse relative à la contribution à un objectif de durabilité a été effectuée sur base d'un concept de double matérialité :

- l'impact des risques de durabilité matériels sur l'entreprise (matérialité dite « outside-in ») ;
- l'impact matériel environnemental ou social que l'entreprise ainsi que ses produits et services peuvent avoir sur ses parties prenantes (matérialité dite « inside-out ») ;

ainsi qu'une analyse des controverses matérielles.

Matérialité « outside in » :

Les impacts des thèmes liés à la durabilité sur les émetteurs se matérialisent à travers deux dimensions distinctes :

- Les risques – tels que risques climatiques, dimensions sociales, réglementaires, disparition de marchés... ; et
- Les opportunités – telles que création de nouveaux marchés, conformité réglementaire...

BLI a recours à des indicateurs développés par le MSCI ESG Research, un prestataire de données externe et indépendant en la matière, pour évaluer ces risques et opportunités ainsi que le positionnement des émetteurs par rapport à ces derniers.

Par ailleurs, BLI a développé une méthodologie permettant de mettre en évidence les risques de transition liés au prix du CO₂ pour les émetteurs.

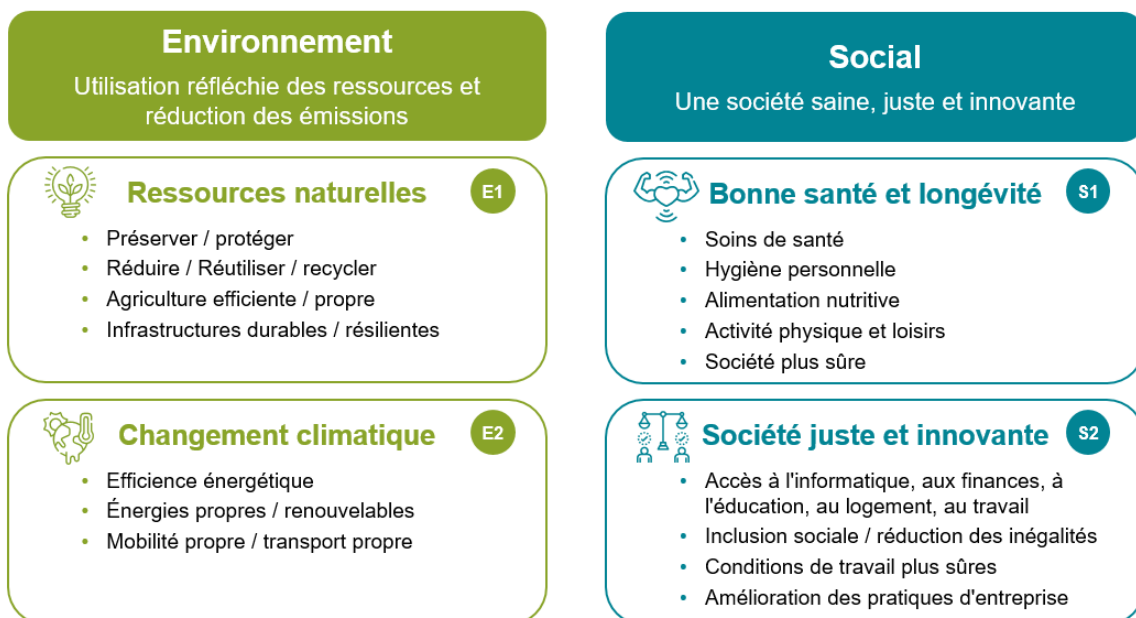
Matérialité « inside out » :

BLI appréhende cette dimension à travers l'alignement des émetteurs sélectionnés avec les ODD. Une activité peut être directement alignée avec

des ODD spécifiques, démontrer un alignement potentiel ou encore un désalignement.

Afin d'orienter la réflexion, des outils tels que Matter, une société qui développe et fournit des solutions ESG et de développement durable au secteur des marchés financiers, MSCI ESG Research ou encore des recherches internes permettent de structurer l'analyse et d'identifier les opportunités d'investissement.

En cible, au moins 30% des revenus sont alignés ou potentiellement alignés et maximum 15% des revenus sont désalignés sur un ou plusieurs ODD. Pour les entreprises retenues dans l'univers des actifs durables suite aux étapes d'analyse décrites supra, les analystes et gérants de BLI effectuent une analyse qualitative et de conviction de l'effet que les produits et services ont sur les ODD. Cette analyse permet de classer les sociétés dans l'une des quatre catégories ci-dessous – deux environnementales (E1, E2), deux sociales (S1, S2) – en fonction des thématiques et impacts associés.



En se basant sur les données du Company ESG Dashboard, développé en interne, plusieurs cas d'exception peuvent se présenter :

- a. Seuil d'alignement respecté ($A > 30\%$), mais seuil de non-alignement non respecté ($MA > 15\%$)
- b. Seuil d'alignement non respecté ($A < 30\%$), voire aucun alignement du tout
- c. Seuil d'alignement non respecté ($A < 30\%$) et seuil de non-alignement non respecté ($MA > 15\%$)

BLI a choisi de traiter ces cas d'exception sur base d'analyses individuelles. En effet, il n'est pas judicieux de faire reposer des analyses de conviction uniquement sur des données quantitatives d'un seul fournisseur qui analyse des milliers d'entreprises selon un modèle propriétaire. Afin d'assurer la robustesse de décisions qui vont à l'encontre des valeurs d'alignements proposées par Matter, ces décisions sont validées au sein du groupe de travail interne Investissement ESG.

Analyse des controverses :

En plus des démarches déjà décrites, les sociétés détenues en portefeuille sont soumises à un suivi constant permettant d'identifier les controverses auxquelles ces entreprises sont exposées. Des controverses sont des événements ESG notables susceptibles d'affecter le modèle économique de l'entreprise, sa réputation et donc potentiellement la thèse d'investissement de BLI. Le fournisseur de données MSCI ESG Research classe les controverses des entreprises en fonction de leur gravité de vert (faible niveau de gravité) à rouge (niveau de gravité très sévère).

Les sociétés classées « rouge » par MSCI ESG Research sont exclues de l'univers d'investissement global de BLI. Les sociétés classées « orange » sont revues aux moyens de différentes sources d'informations telles que recherche interne, fournisseurs de recherche externe, médias, informations de la société. Sur la base de cette analyse propriétaire réalisée par les équipes d'analyse et de gestion, une opinion quant à la matérialité de la controverse pour le modèle économique à long terme de l'entreprise et la thèse d'investissement de BLI est formulée et matérialisée.

Les informations relatives aux controverses sont notamment mises à disposition des équipes d'analyse et de gestion à travers le Company ESG Dashboard. Pour l'analyse de caractéristiques de durabilité des entreprises, le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne afin de définir les actifs durables qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des Principales Incidences Négatives (PIN) pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PIN en appliquant des seuils qui ont permis d'évaluer si les activités d'un émetteur nuisent de façon significative aux objectifs de durabilité.

— ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, le gestionnaire a distingué 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires. Par ailleurs, le gestionnaire a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires qui ont été traités de la même façon que les indicateurs obligatoires.

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires

retenus, le gestionnaire a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité. Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune a été comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. Le gestionnaire a fixé le seuil de « Do No Significant Harm » (DNSH) pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique. Ainsi, un émetteur a passé le test DNSH d'un PIN s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PIN binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le gestionnaire a exclu les entreprises qui ne se conforment pas aux normes internationales en matière de droits de l'homme ou du travail telles que définies par le Pacte Mondial des Nations unies. En pratique, les entreprises qui n'étaient pas en conformité par rapport au Pacte Mondial des Nations unies, qui n'étaient pas en conformité avec les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, qui n'étaient pas en conformité aux principes et aux droits cités dans la déclaration de l'Organisation internationale du travail et la Charte internationale des droits de l'homme, ou qui présentaient des controverses très sévères n'ont pas été retenues dans l'univers des actifs durables.

Le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne de prise en compte des PINs qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

Il avait recours aux données fournies par MSCI ESG Research, un prestataire de données externe et indépendant en la matière.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des PINs pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PINs en appliquant un seuil permettant de mesurer le niveau d'incidence négative.

Sur base de cette méthodologie d'évaluation des PIN, le gestionnaire a développé un outil agrégeant les indicateurs PIN au niveau du portefeuille. Cet outil a permis au gestionnaire d'optimiser son portefeuille en termes d'indicateurs PIN.

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, BLI distingue 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires dont les critères et méthodes d'analyse vont différer également en fonction de leur catégorie. Par ailleurs, la société de gestion a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires.

Traitement des indicateurs chiffrés

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, BLI a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité.

Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune est comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. BLI fixe le seuil DNSH pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique.

Ainsi, un émetteur aura passé le test DNSH d'un PAI s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Traitement des indicateurs binaires

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PAI binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité.

Plus de détails par rapport à ce modèle d'évaluation sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir 1 octobre 2024 – 30 septembre 2025 - classification des secteurs en fonction de la nomenclature GICS.

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Verisk Analytics	Industrie	4,1%	États-Unis
SiteOne Landscape Supply	Industrie	3,7%	États-Unis
Resmed	Soins de santé	3,5%	États-Unis
IDEXX Laboratories	Soins de santé	3,5%	États-Unis
Equifax	Industrie	3,2%	États-Unis
Jack Henry + Associates	Finance	3,1%	États-Unis
Check Point Software	Technologies d'information	2,8%	États-Unis
Paycom Software	Industrie	2,7%	États-Unis
Chemed	Soins de santé	2,7%	États-Unis
Bentley Systems Inc	Technologies d'information	2,7%	États-Unis
Verisign Inc	Technologies d'information	2,6%	États-Unis
Pool	Consommation discrétionnaire	2,6%	États-Unis
Masimo Corp	Soins de santé	2,5%	États-Unis
Core & Main Inc	Industrie	2,4%	États-Unis
Graco	Industrie	2,4%	États-Unis

Les informations du tableau ci-dessus ont été basées sur des données moyennes calculées à partir des positions du compartiment à la fin de chaque trimestre de la période de référence.

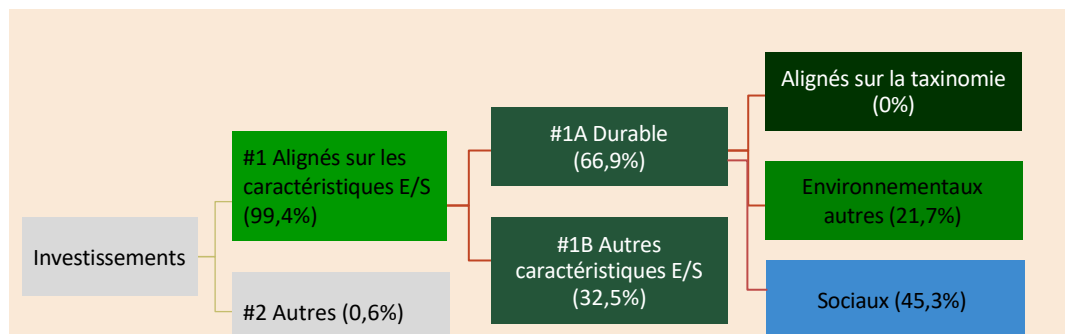


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

66,9% des actifs nets du produit financier.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques par rapport aux actifs du produit financier.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;

- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

	09/2023	09/2024	09/2025
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	99,4%	98,7%	99,4%
#1A Durable	59,2%	71,5%	66,9%
- Alignés sur la taxinomie	0%	0%	0%
- Environnementaux autres	20,2%	24,5%	21,7%
- Sociaux	39,0%	47,0%	45,3%
#1B Autres caractéristiques E/S	40,2%	27,3%	32,5%
#2 Autres	0,6%	1,3%	0,6%

● ***Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?***

Secteur		Sous-Secteur	
Industrie	33,6%	Biens d'équipement	19,6%
		Services commerciaux et professionnels	14,0%
Soins de santé	25,6%	Équipements et services de santé	17,1%
		Sciences pharmaceutiques, biotechnologiques et biologiques	8,5%
Technologies de l'information	20,7%	Logiciels et services	14,3%
		Matériel et équipements liés aux technologies	6,4%
Consommation discrétionnaire	10,6%	Distribution et vente au détail de produits non essentiels	9,0%
		Services consommateurs	1,5%
Produits financiers	5,3%	Services financiers	5,3%
Produits de première nécessité	3,8%	Produits domestiques et de soin personnel	3,6%
		Produits alimentaires, boissons et tabac	0,1%

Les informations du tableau ci-dessus ont été basées sur des données moyennes calculées à partir des positions du compartiment à la fin de chaque trimestre de la période de référence - classification des secteurs en fonction de la nomenclature GICS.

Les exclusions sectorielles du questionnaire interdisent e.a. des investissements dans les entreprises inscrites sur la Global Oil & Gaz Exit List dont la production d'hydrocarbures provenant de gisements et techniques non conventionnels dépasse 20% de leur production totale d'hydrocarbures. N.B. : Les entreprises d'autres secteurs pourront éventuellement dériver une certaine partie de leur chiffre d'affaires d'activités liées aux combustibles fossiles.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables **au gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici fin 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des **activités économiques** pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier ne s'est pas engagé à détenir des investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE. Indépendamment de cette dernière, le fonds n'a pas d'investissements dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire.

Les données utilisées par le gestionnaire proviennent d'un fournisseur de données externes qui fournit des chiffres reportés par les sociétés analysées. Ces chiffres n'ont pas été revus par une partie tierce.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE² ?

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

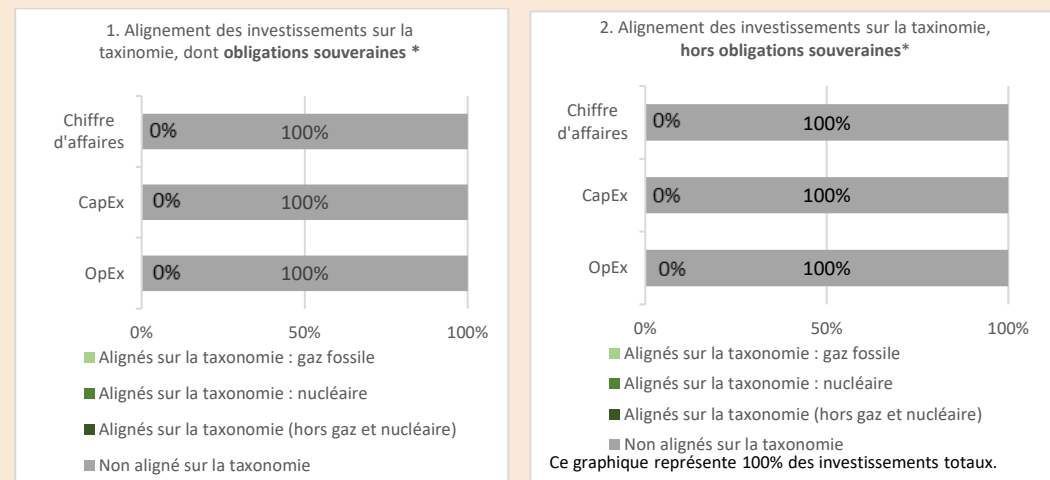
☒ Non

² Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

0%.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

À fin septembre 2025, 0% des investissements étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Pour l'exercice précédent ce taux était de 0%. Cette information n'était pas disponible à fin septembre 2023.

Le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE est calculé conformément aux dispositions du règlement (UE) 2020/852.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

21,7% des actifs nets du produit financier.

Ces investissements ont été classés comme durables sur base de la méthodologie de BLI pour définir les investissements durables selon l'article 2(17) du règlement (UE) 2019/2088.

Le produit financier n'a pas pris d'engagement par rapport à la taxinomie de l'UE et continue à faire face à un environnement de données incomplètes et/ou erronées.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

45,3% des actifs nets du produit financier



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » correspondaient à de très faibles positions en liquidités qui sont nécessaires pour la bonne gestion des flux entrants et sortants du produit financier.

En raison de la nature de ces positions, aucune garantie environnementale ou sociale n'a pu être appliquée.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

L'approche SRI que BLI a mise en œuvre a permis au gestionnaire

- d'exclure des émetteurs sur base de la politique d'exclusion et sur base ces analyses qualitatives de son profil ESG ;
- d'analyser des sociétés ayant des controverses sévères de façon approfondie aux moyens de différentes sources d'informations ;
- d'identifier des événements ESG notables susceptibles d'affecter le modèle économique d'un émetteur, sa réputation et donc potentiellement la thèse d'investissement de BLI ;
- favoriser des émetteurs présentant des caractéristiques de durabilité supérieures par rapport à des émetteurs affichant des caractéristiques de durabilité inférieures ;
- d'intégrer des facteurs ESG dans le modèle de valorisation des émetteurs, de façon à ce que des dimensions extra-financières soient considérées au même titre que les dimensions financières dans les décisions d'investissement ;
- d'identifier des possibilités d'engagement afin de concentrer les efforts sur les opportunités offrant un potentiel de changement important et d'entrer en dialogue actif avec des émetteurs ;

Au cours de la période sous revue, le gestionnaire a poursuivi des campagnes d'engagement auprès des entreprises investies en matière de leur statut SBTi (Science Based Target initiative) et de leur signature de l'UN Global Compact.

- de procéder aux votes aux assemblées générales des valeurs investies selon sa politique de vote suivant des principes de durabilité.

Ces sujets sont discutés au sein du Sustainable and Responsible Investment Committee et du Groupe de Travail d'Investissement ESG pour l'ensemble des produits financiers de la société de gestion.

La société de gestion a souscrit à une politique sur mesure « Climate » avec des éléments « Sustainability » d'un fournisseur de conseils professionnels en

matière d'exercice de droits de vote.

Pendant l'exercice sous revue, 99% des votes exercés pour le produit financier concernaient le pilier Gouvernance. 6% des votes allaient à l'encontre des suggestions de la direction sur des sujets liés à des problématiques de gouvernance, tels que la diversité au sein du comité exécutif.

Les méthodologies pertinentes, les politiques d'engagement et de vote ainsi que les rapports d'activité SRI annuels sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

n.a.

- *En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?*
n.a.
- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?*
n.a.
- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?*
n.a.
- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?*
n.a.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

ANNEXE IV

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : BL Equities Europe

Identifiant d'entité juridique : 549300R5SEH47LOQIG19

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: ____%



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social**: ____%



Non



Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **63,0%**¹ d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

¹ Sauf indication contraire, toutes les données chiffrées dans le présent document sont arrêtées à la date de clôture de l'exercice du produit financier concerné.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

En raison de l'approche axée sur la sélection de titres individuels (aussi appelée « bottom-up ») utilisée par le gestionnaire, le fonds promeut une combinaison de caractéristiques environnementales et/ou sociales, sans viser de caractéristiques particulières.

Dans le courant de la période sous revue, le gestionnaire a pu, par la prise en compte de critères ESG dans le processus d'investissement, identifier les entreprises dotées de fondamentaux financiers solides qui en outre servent non seulement les intérêts des actionnaires mais également ceux de leurs employés, fournisseurs, clients ainsi que ceux de l'environnement et de la communauté au sens large.

Les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le fonds ont été une résultante de la stratégie d'investissement du gestionnaire qui promeut la durabilité à travers trois axes : l'intégration de la durabilité dans ses décisions de gestion, l'application de la politique d'exclusion et l'engagement actif. L'objectif étant d'investir dans des entreprises présentant un profil ESG favorable.

Afin de protéger la valeur financière des investissements effectués et la réputation du fonds et de ses investisseurs, le gestionnaire a appliqué des exclusions sur base de controverses, du non-respect du Pacte Mondial des Nations-Unies ainsi que des secteurs des armes controversées. Des exclusions supplémentaires pour les actifs durables selon SFDR sont appliquées aux entreprises qui affichent une activité représentant plus de 10% de leur chiffre d'affaires dans les secteurs ci-après :

- Chaîne production des hydrocarbures (extraction, raffinage, production d'énergie) ;
- Charbon thermique (extraction et production d'énergie) ;
- Armement ;
- Jeux de fortune ;
- Alcool ;
- Tabac ;
- Mines aurifères.

Bien que le fonds n'ait pas comme objectif l'investissement durable, en fin de période sous revue, 63,0% des investissements du portefeuille étaient réalisés en actifs durables.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Le produit ne promeut pas de caractéristiques environnementales ou sociales spécifiques.

En effet le gestionnaire a intégré les facteurs de durabilité au sein même de sa discipline d'achat et de vente à travers l'ajustement systématique de la valeur intrinsèque des entreprises en fonction de leurs performances ESG selon le système de notation ESG établi par MSCI ESG Research. La

valeur intrinsèque des entreprises ayant un profil ESG favorable a été revue à la hausse, alors que celle des candidats ayant un retard en matière ESG a été revue à la baisse. Comme la discipline d'achat/vente repose sur la valeur intrinsèque des entreprises, l'équilibre a ainsi été décalé en faveur d'entreprises ayant un profil de durabilité favorable.

Indicateurs chiffrés :

		30/09/2024	30/09/2025
Facteurs E/S : ajustement de la valeur intrinsèque			
	% des actifs boursiers du portefeuille	100	100
	% du portefeuille	100,0	98,6
% des investissements du portefeuille réalisés en actifs durables		72,8	63,0
Risques de durabilité			
	# entreprises avec controverse rouge	0	0
	# entreprises en non-respect UNGC	0	0
	# entreprises investies en armes controversées	0	0
Exclusions			
	# entreprises présentes sur la GCEL*	0	0
	# entreprises présentes sur la GOGEL* dont la production d'hydrocarbures provenant de gisements et techniques non conventionnels dépasse 20% de leur production totale d'hydrocarbures	0	0
* telles que définies dans la Politique d'exclusion BLI publiée ici			

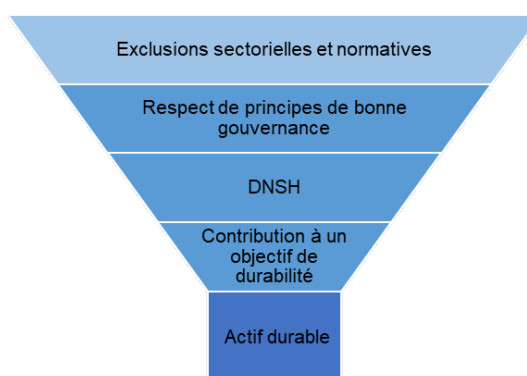
Les valeurs utilisées dans le cadre du suivi des indicateurs de durabilité n'ont pas été soumises à une revue par une partie tierce.

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

La performance des indicateurs de durabilité au cours de la période sous revue est comparable à l'exercice précédent. Le pourcentage des investissements du portefeuille réalisés en actifs durables a fortement baissé.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Les investissements durables sont sélectionnés sur base d'un processus d'analyse reposant sur plusieurs étapes.



Les éléments directeurs des trois premières étapes du processus d'analyse :

- Exclusions sectorielles et normatives,
- Respect de principes de bonne gouvernance,
- DNSH

sont décrites en plus de détails dans des politiques et méthodologies y relatives qui sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement durable et responsable ».

L'analyse relative à la contribution à un objectif de durabilité a été effectuée sur base d'un concept de double matérialité :

- l'impact des risques de durabilité matériels sur l'entreprise (matérialité dite « outside-in ») ;
- l'impact matériel environnemental ou social que l'entreprise ainsi que ses produits et services peuvent avoir sur ses parties prenantes (matérialité dite « inside-out ») ;

ainsi qu'une analyse des controverses matérielles.

Matérialité « outside in » :

Les impacts des thèmes liés à la durabilité sur les émetteurs se matérialisent à travers deux dimensions distinctes :

- Les risques – tels que risques climatiques, dimensions sociales, réglementaires, disparition de marchés... ; et
- Les opportunités – telles que création de nouveaux marchés, conformité réglementaire...

BLI a recours à des indicateurs développés par le MSCI ESG Research, un prestataire de données externe et indépendant en la matière, pour évaluer ces risques et opportunités ainsi que le positionnement des émetteurs par rapport à ces derniers.

Par ailleurs, BLI a développé une méthodologie permettant de mettre en évidence les risques de transition liés au prix du CO₂ pour les émetteurs.

Matérialité « inside out » :

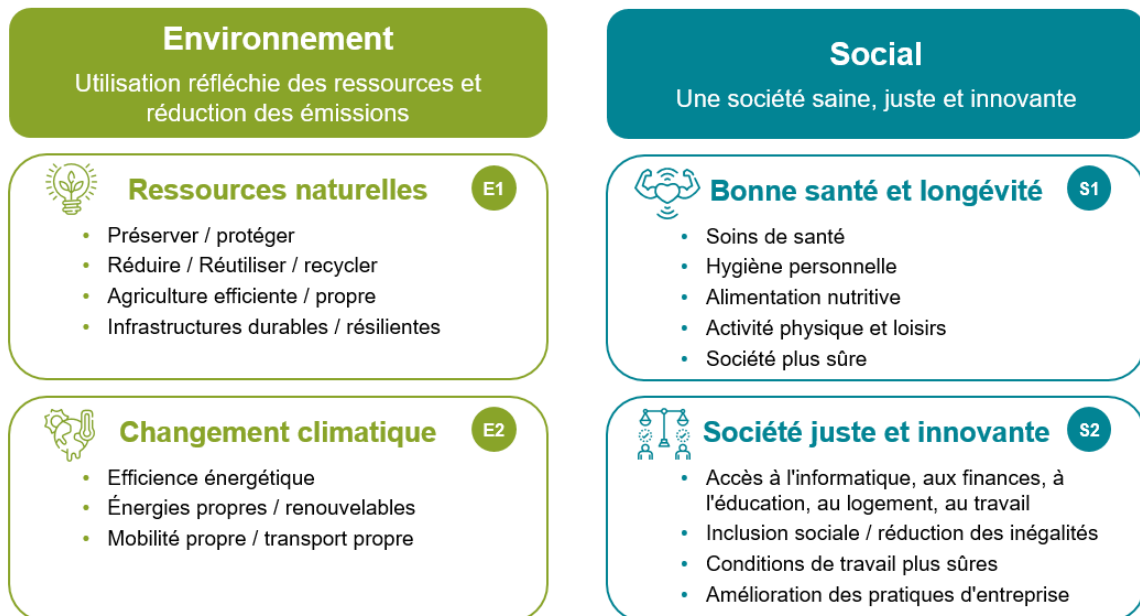
BLI appréhende cette dimension à travers l'alignement des émetteurs

sélectionnés avec les ODD. Une activité peut être directement alignée avec des ODD spécifiques, démontrer un alignement potentiel ou encore un désalignement.

Afin d'orienter la réflexion, des outils tels que Matter, une société qui développe et fournit des solutions ESG et de développement durable au secteur des marchés financiers, MSCI ESG Research ou encore des recherches internes permettent de structurer l'analyse et d'identifier les opportunités d'investissement.

En cible, au moins 30% des revenus sont alignés ou potentiellement alignés et maximum 15% des revenus sont désalignés sur un ou plusieurs ODD.

Pour les entreprises retenues dans l'univers des actifs durables suite aux étapes d'analyse décrites supra, les analystes et gérants de BLI effectuent une analyse qualitative et de conviction de l'effet que les produits et services ont sur les ODD. Cette analyse permet de classer les sociétés dans l'une des quatre catégories ci-dessous – deux environnementales (E1, E2), deux sociales (S1, S2) – en fonction des thématiques et impacts associés.



En se basant sur les données du Company ESG Dashboard, développé en interne, plusieurs cas d'exception peuvent se présenter :

- Seuil d'alignement respecté ($A > 30\%$), mais seuil de non-alignement non respecté ($MA > 15\%$)
- Seuil d'alignement non respecté ($A < 30\%$), voire aucun alignement du tout
- Seuil d'alignement non respecté ($A < 30\%$) et seuil de non-alignement non respecté ($MA > 15\%$)

BLI a choisi de traiter ces cas d'exception sur base d'analyses individuelles. En effet, il n'est pas judicieux de faire reposer des analyses de conviction uniquement sur des données quantitatives d'un seul fournisseur qui analyse des milliers d'entreprises selon un modèle propriétaire. Afin d'assurer la

robustesse de décisions qui vont à l'encontre des valeurs d'alignements proposées par Matter, ces décisions sont validées au sein du groupe de travail interne Investissement ESG.

Analyse des controverses :

En plus des démarches déjà décrites, les sociétés détenues en portefeuille sont soumises à un suivi constant permettant d'identifier les controverses auxquelles ces entreprises sont exposées. Des controverses sont des événements ESG notables susceptibles d'affecter le modèle économique de l'entreprise, sa réputation et donc potentiellement la thèse d'investissement de BLI. Le fournisseur de données MSCI ESG Research classe les controverses des entreprises en fonction de leur gravité de vert (faible niveau de gravité) à rouge (niveau de gravité très sévère).

Les sociétés classées « rouge » par MSCI ESG Research sont exclues de l'univers d'investissement global de BLI. Les sociétés classées « orange » sont revues aux moyens de différentes sources d'informations telles que recherche interne, fournisseurs de recherche externe, médias, informations de la société. Sur la base de cette analyse propriétaire réalisée par les équipes d'analyse et de gestion, une opinion quant à la matérialité de la controverse pour le modèle économique à long terme de l'entreprise et la thèse d'investissement de BLI est formulée et matérialisée.

Les informations relatives aux controverses sont notamment mises à disposition des équipes d'analyse et de gestion à travers le Company ESG Dashboard. Pour l'analyse de caractéristiques de durabilité des entreprises, le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne afin de définir les actifs durables qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des Principales Incidences Négatives (PIN) pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PIN en appliquant des seuils qui ont permis d'évaluer si les activités d'un émetteur nuisent de façon significative aux objectifs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, le gestionnaire a distingué 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires. Par ailleurs, le gestionnaire a sélectionné un indicateur chiffré

ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires qui ont été traités de la même façon que les indicateurs obligatoires.

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, le gestionnaire a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité. Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune a été comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. Le gestionnaire a fixé le seuil de « Do No Significant Harm » (DNSH) pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique. Ainsi, un émetteur a passé le test DNSH d'un PIN s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PIN binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le gestionnaire a exclu les entreprises qui ne se conforment pas aux normes internationales en matière de droits de l'homme ou du travail telles que définies par le Pacte Mondial des Nations unies. En pratique, les entreprises qui n'étaient pas en conformité par rapport au Pacte Mondial des Nations unies, qui n'étaient pas en conformité avec les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, qui n'étaient pas en conformité aux principes et aux droits cités dans la déclaration de l'Organisation internationale du travail et la Charte internationale des droits de l'homme, ou qui présentaient des controverses très sévères n'ont pas été retenues dans l'univers des actifs durables.

Le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne de prise en compte des PINs qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

Il avait recours aux données fournies par MSCI ESG Research, un prestataire de données externe et indépendant en la matière.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des PINs pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PINs en appliquant un seuil permettant de mesurer le niveau d'incidence négative.

Sur base de cette méthodologie d'évaluation des PIN, le gestionnaire a développé un outil agrégeant les indicateurs PIN au niveau du portefeuille. Cet outil a permis au gestionnaire d'optimiser son portefeuille en termes d'indicateurs PIN.

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, BLI distingue 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires dont les critères et méthodes d'analyse vont différer également en fonction de leur catégorie. Par ailleurs, la société de gestion a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires.

Traitement des indicateurs chiffrés

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, BLI a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité.

Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune est comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. BLI fixe le seuil DNSH pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique.

Ainsi, un émetteur aura passé le test DNSH d'un PAI s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Traitement des indicateurs binaires

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PAI binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité.

Plus de détails par rapport à ce modèle d'évaluation sont disponibles sur le site

web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir 1 octobre 2024 – 30 septembre 2025 - classification des secteurs en fonction de la nomenclature GICS.

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
ASML	Technologies d'information	4,6%	Pays-Bas
AstraZeneca	Soins de santé	4,3%	Royaume-Uni
Nestle	Produits de première nécessité	4,3%	Suisse
Roche Holding	Soins de santé	3,9%	Suisse
Schneider Electric	Industrie	3,7%	France
Unilever	Produits de première nécessité	3,6%	Royaume-Uni
LVMH	Consommation discrétionnaire	3,6%	France
Assa Abloy	Industrie	3,5%	Suède
SAP	Technologies d'information	3,5%	Allemagne
Air Liquide	Matériaux	3,4%	France
SGS	Industrie	3,3%	Suisse
Novo Nordisk	Soins de santé	3,0%	Danemark
Deutsche Boerse	Finance	2,9%	Allemagne
Wolters Kluwer	Industrie	2,9%	Pays-Bas
Novonesis (Novozymes)	Matériaux	2,7%	Danemark

Les informations du tableau ci-dessus ont été basées sur des données moyennes calculées à partir des positions du compartiment à la fin de chaque trimestre de la période de référence.

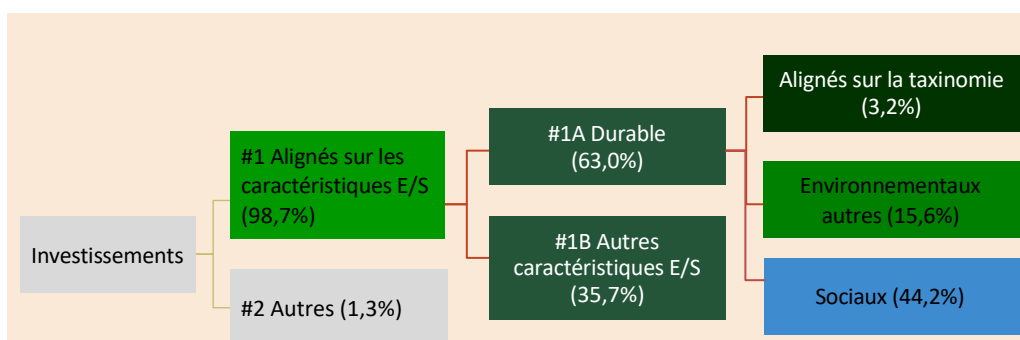


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

63,0% des actifs nets du produit financier.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques par rapport aux actifs du produit financier.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

	09/2023	09/2024	09/2025
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	98,5%	100%	98,7%
#1A Durable	71,1%	72,8%	63,0%
- Alignés sur la taxinomie	0%	2,1%	3,2%
- Environnementaux autres	24,8%	23,1%	15,6%
- Sociaux	46,3%	47,6%	44,2%
#1B Autres caractéristiques E/S	27,4%	27,1%	35,7%
#2 Autres	1,5%	0%	1,3%

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteur		Sous-Secteur	
Industrie	27,6%	Biens d'équipement	18,3%
		Services commerciaux et professionnels	8,9%
		Transports	0,4%
Soins de santé	20,1%	Sciences pharmaceutiques, biotechnologiques et biologiques	14,1%
		Équipements et services de santé	6,1%
Produits de première nécessité	14,2%	Produits alimentaires, boissons et tabac	7,9%
		Produits domestiques et de soin personnel	6,3%
Matériaux	11,7%	Matériaux	11,7%
Consommation discrétionnaire	10,9%	Biens de consommation durables et habillement	5,8%
		Services consommateurs	2,8%
		Distribution et vente au détail de produits non essentiels	2,3%
Technologies de l'information	10,9%	Semi-conducteurs et équipements pour semi-conducteurs	5,1%

		Logiciels et services	4,6%
		Matériel et équipements liés aux technologies	1,3%
Produits financiers	2,9%	Services financiers	2,9%
Services de communication	0,6%	Médias et divertissement	0,6%

Les informations du tableau ci-dessus ont été basées sur des données moyennes calculées à partir des positions du compartiment à la fin de chaque trimestre de la période de référence - classification des secteurs en fonction de la nomenclature GICS.

Les exclusions sectorielles du gestionnaire interdisent e.a. des investissements dans les entreprises inscrites sur la Global Oil & Gaz Exit List dont la production d'hydrocarbures provenant de gisements et techniques non conventionnels dépasse 20% de leur production totale d'hydrocarbures. N.B. : Les entreprises d'autres secteurs pourront éventuellement dériver une certaine partie de leur chiffre d'affaires d'activités liées aux combustibles fossiles.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables **au gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici fin 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des **activités économiques** pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier ne s'est pas engagé à détenir des investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE. Indépendamment de cette dernière, le fonds n'a pas d'investissements dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire.

Le calcul d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE est effectué conformément aux dispositions du règlement (UE) 2020/852.

Les données utilisées par le gestionnaire proviennent d'un fournisseur de données externe qui fournit des chiffres reportés par les sociétés analysées. Ces chiffres n'ont pas été revus par une partie tierce.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE² ?

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

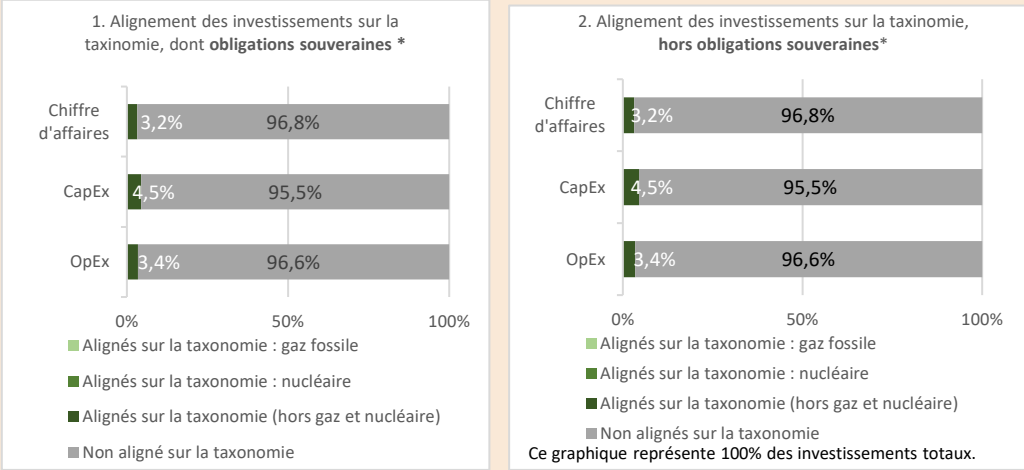
☒ Non

² Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

0%.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

À fin septembre 2025, 3,2% des investissements étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Pour l'exercice précédent ce taux était de 2,1%. Cette information n'était pas disponible à fin septembre 2023.

Le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE est calculé conformément aux dispositions du règlement (UE) 2020/852.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

15,6% des actifs nets du produit financier.

Ces investissements ont été classés comme durables sur base de la méthodologie de BLI pour définir les investissements durables selon l'article 2(17) du règlement (UE) 2019/2088.

Le produit financier n'a pas pris d'engagement par rapport à la taxinomie de l'UE et continue à faire face à un environnement de données incomplètes et/ou erronées.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

44,2% des actifs nets du produit financier.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » correspondaient à des positions en liquidités qui sont nécessaires pour la bonne gestion des flux entrants et sortants du produit financier.

En raison de la nature de ces positions, aucune garantie environnementale ou sociale n'a pu être appliquée.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

L'approche SRI que BLI a mise en œuvre a permis au gestionnaire

- d'exclure des émetteurs sur base de la politique d'exclusion et sur base ces analyses qualitatives de son profil ESG ;
- d'analyser des sociétés ayant des controverses sévères de façon approfondie aux moyens de différentes sources d'informations ;
- d'identifier des événements ESG notables susceptibles d'affecter le modèle économique d'un émetteur, sa réputation et donc potentiellement la thèse d'investissement de BLI ;
- favoriser des émetteurs présentant des caractéristiques de durabilité supérieures par rapport à des émetteurs affichant des caractéristiques de durabilité inférieures ;
- d'intégrer des facteurs ESG dans le modèle de valorisation des émetteurs, de façon à ce que des dimensions extra-financières soient considérées au même titre que les dimensions financières dans les décisions d'investissement ;
- d'identifier des possibilités d'engagement afin de concentrer les efforts sur les opportunités offrant un potentiel de changement important et d'entrer en dialogue actif avec des émetteurs ;

Au cours de la période sous revue, le gestionnaire a poursuivi des campagnes d'engagement auprès des entreprises investies en matière de leur statut SBTi (Science Based Target initiative) et de leur signature de l'UN Global Compact.

- de procéder aux votes aux assemblées générales des valeurs investies selon sa politique de vote suivant des principes de durabilité.

Ces sujets sont i.a. discutés au sein du Sustainable and Responsible Investment Committee et du Groupe de Travail d'Investissement ESG pour l'ensemble des produits financiers de la société de gestion.

La société de gestion a souscrit à une politique sur mesure « Climate » avec des éléments « Sustainability » d'un fournisseur de conseils professionnels en matière d'exercice de droits de vote.

Pendant l'exercice sous revue, 98% des votes exercés pour le produit financier concernaient le pilier Gouvernance. 9% des votes allaient à l'encontre des suggestions de la direction sur des sujets liés à des problématiques de gouvernance, tels que la diversité au sein du comité exécutif.

Les méthodologies pertinentes, les politiques d'engagement et de vote ainsi que les rapports d'activité SRI annuels sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

n.a.

- ***En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?***

n.a.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

n.a.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

n.a.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

n.a.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : BL European Small & Mid Caps

Identifiant d'entité juridique : 549300Y8KC3XJXBFI12

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?



Oui

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: ____%

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social**: ____%



Non

☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **43,5%¹** d'investissements durables

☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**.

Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

¹ Sauf indication contraire, toutes les données chiffrées dans le présent document sont arrêtées à la date de clôture de l'exercice du produit financier concerné.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

En raison de l'approche axée sur la sélection de titres individuels (aussi appelée « bottom-up ») utilisée par le gestionnaire, le fonds promeut une combinaison de caractéristiques environnementales et/ou sociales, sans viser de caractéristiques particulières.

Dans le courant de la période sous revue, le gestionnaire a pu, par la prise en compte de critères ESG dans le processus d'investissement, identifier les entreprises dotées de fondamentaux financiers solides qui en outre servent non seulement les intérêts des actionnaires mais également ceux de leurs employés, fournisseurs, clients ainsi que ceux de l'environnement et de la communauté au sens large.

Les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le fonds ont été une résultante de la stratégie d'investissement du gestionnaire qui promeut la durabilité à travers trois axes : l'intégration de la durabilité dans ses décisions de gestion, l'application de la politique d'exclusion et l'engagement actif. L'objectif étant d'investir dans des entreprises présentant un profil ESG favorable.

Afin de protéger la valeur financière des investissements effectués et la réputation du fonds et de ses investisseurs, le gestionnaire a appliqué des exclusions sur base de controverses, du non-respect du Pacte Mondial des Nations-Unies ainsi que des secteurs des armes controversées. Des exclusions supplémentaires pour les actifs durables selon SFDR sont appliquées aux entreprises qui affichent une activité représentant plus de 10% de leur chiffre d'affaires dans les secteurs ci-après :

- Chaîne production des hydrocarbures (extraction, raffinage, production d'énergie) ;
- Charbon thermique (extraction et production d'énergie) ;
- Armement ;
- Jeux de fortune ;
- Alcool ;
- Tabac ;
- Mines aurifères.

Bien que le fonds n'ait pas comme objectif l'investissement durable, en fin de période sous revue, 43,5% des investissements du portefeuille étaient réalisés en actifs durables.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Le produit ne promeut pas de caractéristiques environnementales ou sociales spécifiques.

En effet le gestionnaire a intégré les facteurs de durabilité au sein même de sa discipline d'achat et de vente à travers l'ajustement systématique de la valeur intrinsèque des entreprises en fonction de leurs performances ESG selon le système de notation ESG établi par MSCI ESG Research. La

valeur intrinsèque des entreprises ayant un profil ESG favorable a été revue à la hausse, alors que celle des candidats ayant un retard en matière ESG a été revue à la baisse. Comme la discipline d'achat/vente repose sur la valeur intrinsèque des entreprises, l'équilibre a ainsi été décalé en faveur d'entreprises ayant un profil de durabilité favorable.

Indicateurs chiffrés :

		30/09/2024	30/09/2025
Facteurs E/S : ajustement de la valeur intrinsèque			
	% des actifs boursiers du portefeuille	100	100
	% du portefeuille	99,4	97,6
% des investissements du portefeuille réalisés en actifs durables		63,0	43,5
Risques de durabilité			
	# entreprises avec controverse rouge	0	0
	# entreprises en non-respect UNGC	0	0
	# entreprises investies en armes controversées	0	0
Exclusions			
	# entreprises présentes sur la GCEL*	0	0
	# entreprises présentes sur la GOGEL* dont la production d'hydrocarbures provenant de gisements et techniques non conventionnels dépasse 20% de leur production totale d'hydrocarbures	0	0
* telles que définies dans la Politique d'exclusion BLI publiée ici			

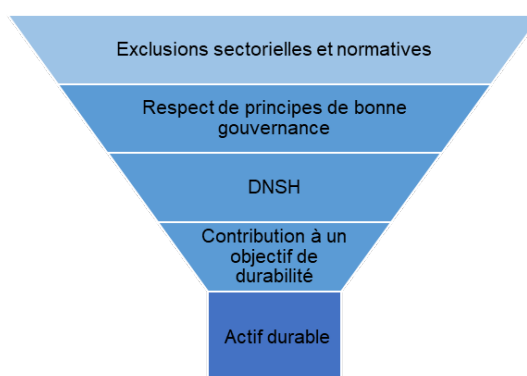
Les valeurs utilisées dans le cadre du suivi des indicateurs de durabilité n'ont pas été soumises à une revue par une partie tierce.

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

La performance des indicateurs de durabilité au cours de la période sous revue est comparable à l'exercice précédent. Le pourcentage des investissements du portefeuille réalisés en actifs durables a significativement baissé.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Les investissements durables sont sélectionnés sur base d'un processus d'analyse reposant sur plusieurs étapes.



Les éléments directeurs des trois premières étapes du processus d'analyse :

- Exclusions sectorielles et normatives,
- Respect de principes de bonne gouvernance,
- DNSH

sont décrites en plus de détails dans des politiques et méthodologies y relatives qui sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement durable et responsable ».

L'analyse relative à la contribution à un objectif de durabilité a été effectuée sur base d'un concept de double matérialité :

- l'impact des risques de durabilité matériels sur l'entreprise (matérialité dite « outside-in ») ;
- l'impact matériel environnemental ou social que l'entreprise ainsi que ses produits et services peuvent avoir sur ses parties prenantes (matérialité dite « inside-out ») ;

ainsi qu'une analyse des controverses matérielles.

Matérialité « outside in » :

Les impacts des thèmes liés à la durabilité sur les émetteurs se matérialisent à travers deux dimensions distinctes :

- Les risques – tels que risques climatiques, dimensions sociales, réglementaires, disparition de marchés... ; et
- Les opportunités – telles que création de nouveaux marchés, conformité réglementaire...

BLI a recours à des indicateurs développés par le MSCI ESG Research, un prestataire de données externe et indépendant en la matière, pour évaluer ces risques et opportunités ainsi que le positionnement des émetteurs par rapport à ces derniers.

Par ailleurs, BLI a développé une méthodologie permettant de mettre en évidence les risques de transition liés au prix du CO₂ pour les émetteurs.

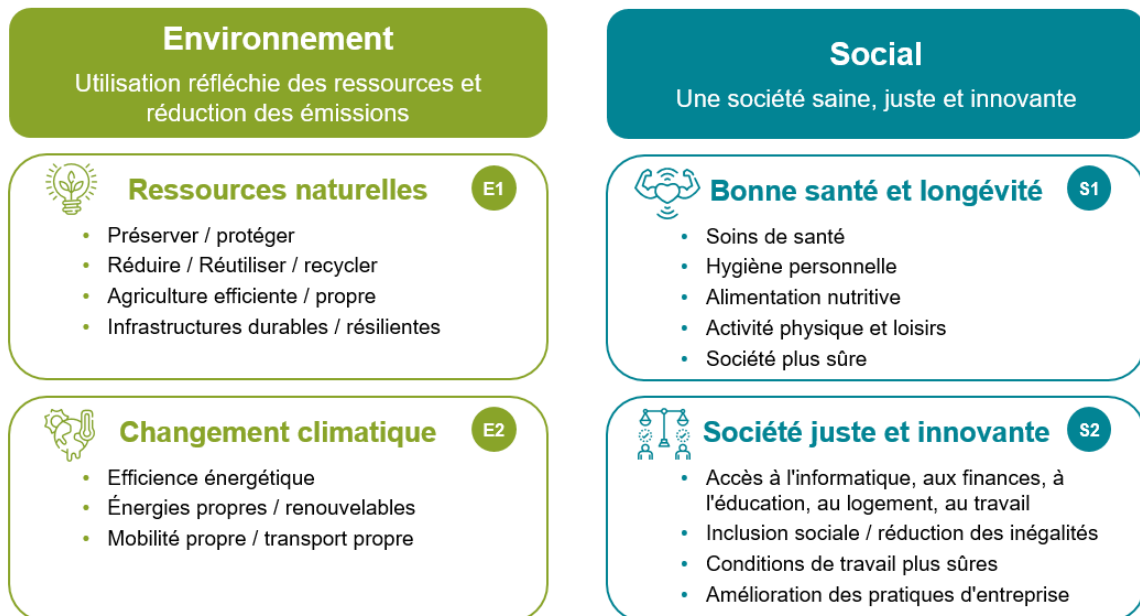
Matérialité « inside out » :

BLI appréhende cette dimension à travers l'alignement des émetteurs

sélectionnés avec les ODD. Une activité peut être directement alignée avec des ODD spécifiques, démontrer un alignement potentiel ou encore un désalignement.

Afin d'orienter la réflexion, des outils tels que Matter, une société qui développe et fournit des solutions ESG et de développement durable au secteur des marchés financiers, MSCI ESG Research ou encore des recherches internes permettent de structurer l'analyse et d'identifier les opportunités d'investissement.

En cible, au moins 30% des revenus sont alignés ou potentiellement alignés et maximum 15% des revenus sont désalignés sur un ou plusieurs ODD. Pour les entreprises retenues dans l'univers des actifs durables suite aux étapes d'analyse décrites supra, les analystes et gérants de BLI effectuent une analyse qualitative et de conviction de l'effet que les produits et services ont sur les ODD. Cette analyse permet de classer les sociétés dans l'une des quatre catégories ci-dessous – deux environnementales (E1, E2), deux sociales (S1, S2) – en fonction des thématiques et impacts associés.



En se basant sur les données du Company ESG Dashboard, développé en interne, plusieurs cas d'exception peuvent se présenter :

- Seuil d'alignement respecté ($A > 30\%$), mais seuil de non-alignement non respecté ($MA > 15\%$)
- Seuil d'alignement non respecté ($A < 30\%$), voire aucun alignement du tout
- Seuil d'alignement non respecté ($A < 30\%$) et seuil de non-alignement non respecté ($MA > 15\%$)

BLI a choisi de traiter ces cas d'exception sur base d'analyses individuelles. En effet, il n'est pas judicieux de faire reposer des analyses de conviction uniquement sur des données quantitatives d'un seul fournisseur qui analyse des milliers d'entreprises selon un modèle propriétaire. Afin d'assurer la

robustesse de décisions qui vont à l'encontre des valeurs d'alignements proposées par Matter, ces décisions sont validées au sein du groupe de travail interne Investissement ESG.

Analyse des controverses :

En plus des démarches déjà décrites, les sociétés détenues en portefeuille sont soumises à un suivi constant permettant d'identifier les controverses auxquelles ces entreprises sont exposées. Des controverses sont des événements ESG notables susceptibles d'affecter le modèle économique de l'entreprise, sa réputation et donc potentiellement la thèse d'investissement de BLI. Le fournisseur de données MSCI ESG Research classe les controverses des entreprises en fonction de leur gravité de vert (faible niveau de gravité) à rouge (niveau de gravité très sévère).

Les sociétés classées « rouge » par MSCI ESG Research sont exclues de l'univers d'investissement global de BLI. Les sociétés classées « orange » sont revues aux moyens de différentes sources d'informations telles que recherche interne, fournisseurs de recherche externe, médias, informations de la société. Sur la base de cette analyse propriétaire réalisée par les équipes d'analyse et de gestion, une opinion quant à la matérialité de la controverse pour le modèle économique à long terme de l'entreprise et la thèse d'investissement de BLI est formulée et matérialisée.

Les informations relatives aux controverses sont notamment mises à disposition des équipes d'analyse et de gestion à travers le Company ESG Dashboard. Pour l'analyse de caractéristiques de durabilité des entreprises, le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne afin de définir les actifs durables qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des Principales Incidences Négatives (PIN) pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PIN en appliquant des seuils qui ont permis d'évaluer si les activités d'un émetteur nuisent de façon significative aux objectifs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, le gestionnaire a distingué 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires. Par ailleurs, le gestionnaire a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires qui ont été traités de la même façon que les indicateurs obligatoires.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, le gestionnaire a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité. Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune a été comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. Le gestionnaire a fixé le seuil de « Do No Significant Harm » (DNSH) pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique. Ainsi, un émetteur a passé le test DNSH d'un PIN s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PIN binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le gestionnaire a exclu les entreprises qui ne se conforment pas aux normes internationales en matière de droits de l'homme ou du travail telles que définies par le Pacte Mondial des Nations unies. En pratique, les entreprises qui n'étaient pas en conformité par rapport au Pacte Mondial des Nations unies, qui n'étaient pas en conformité avec les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, qui n'étaient pas en conformité aux principes et aux droits cités dans la déclaration de l'Organisation internationale du travail et la Charte internationale des droits de l'homme, ou qui présentaient des controverses très sévères n'ont pas été retenues dans l'univers des actifs durables.

Le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne de prise en compte des PINs qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

Il avait recours aux données fournies par MSCI ESG Research, un prestataire de données externe et indépendant en la matière.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des PINs pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PINs en appliquant un seuil permettant de mesurer le niveau d'incidence négative.

Sur base de cette méthodologie d'évaluation des PIN, le gestionnaire a développé un outil agrégeant les indicateurs PIN au niveau du portefeuille. Cet outil a permis au gestionnaire d'optimiser son portefeuille en termes d'indicateurs PIN.

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, BLI distingue 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires dont les critères et méthodes d'analyse vont différer également en fonction de leur catégorie. Par ailleurs, la société de gestion a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires.

Traitement des indicateurs chiffrés

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, BLI a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité.

Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune est comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. BLI fixe le seuil DNSH pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique.

Ainsi, un émetteur aura passé le test DNSH d'un PAI s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Traitement des indicateurs binaires

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PAI binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité.

Plus de détails par rapport à ce modèle d'évaluation sont disponibles sur le site

web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Viscofan	Produits de première nécessité	5,2%	Espagne
Krones	Industrie	5,1%	Allemagne
Mycronic	Technologies d'information	5,1%	Suède
Loomis	Industrie	5,1%	Suède
Brunello Cucinelli	Consommation discrétionnaire	4,9%	Italie
Virbac	Soins de santé	4,4%	France
Sopra Steria Group	Technologies d'information	4,4%	France
De'Longhi	Consommation discrétionnaire	4,4%	Italie
Fagron	Soins de santé	4,3%	Belgique
AAK	Produits de première nécessité	3,5%	Suède
Rational	Industrie	3,0%	Allemagne
Amplifon	Soins de santé	3,0%	Italie
Rotork	Industrie	3,0%	Royaume-Uni
Interpump	Industrie	2,8%	Italie
Interroll Holding	Industrie	2,7%	Suisse

Les informations du tableau ci-dessus ont été basées sur des données moyennes calculées à partir des positions du compartiment à la fin de chaque trimestre de la période de référence.

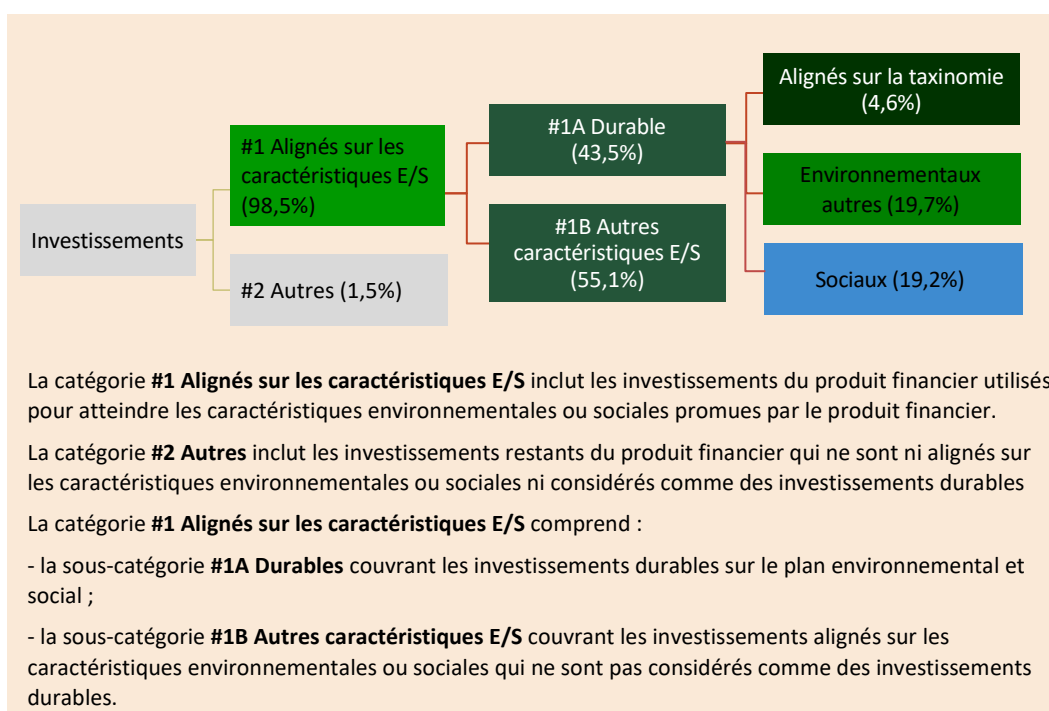


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

43,5% des actifs nets du produit financier.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques par rapport aux actifs du produit financier.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



	09/2023	09/2024	09/2024
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	98,9%	99,4%	98,5%
#1A Durable	48,1%	63,0%	43,5%
- Alignés sur la taxinomie	0%	3,1%	4,6%
- Environnementaux autres	12,9%	15,2%	19,7%
- Sociaux	35,2%	44,7%	19,2%
#1B Autres caractéristiques E/S	50,8%	36,4%	55,1%
#2 Autres	1,1%	0,6%	1,5%

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteur		Sous-Secteur	
Industrie	34,7%	Biens d'équipement	28,5%
		Services commerciaux et professionnels	6,2%
Technologies de l'information	19,9%	Matériel et équipements liés aux technologies	12,8%
		Logiciels et services	7,1%
Produits de première nécessité	15,7%	Produits alimentaires, boissons et tabac	15,7%
Soins de santé	15,3%	Équipements et services de santé	8,3%
		Sciences pharmaceutiques, biotechnologiques et biologiques	7,0%
Consommation discrétionnaire	12,1%	Biens de consommation durables et habillement	12,1%
Services de communication	1,2%	Médias et divertissement	1,2%

Les informations du tableau ci-dessus ont été basées sur des données moyennes calculées à partir des positions du compartiment à la fin de chaque trimestre de la période de référence - classification des secteurs en fonction de la nomenclature GICS.

Les exclusions sectorielles du gestionnaire interdisent e.a. des investissements dans les entreprises inscrites sur la Global Oil & Gaz Exit List dont la production d'hydrocarbures

provenant de gisements et techniques non conventionnels dépasse 20% de leur production totale d'hydrocarbures. N.B. : Les entreprises d'autres secteurs pourront éventuellement dériver une certaine partie de leur chiffre d'affaires d'activités liées aux combustibles fossiles.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables **au gaz fossile**

comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici fin 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des **activités économiques** pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier ne s'est pas engagé à détenir des investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE. Indépendamment de cette dernière, le fonds n'a pas d'investissements dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire.

Le calcul d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE est effectué conformément aux dispositions du règlement (UE) 2020/852.

Les données utilisées par le gestionnaire proviennent d'un fournisseur de données externes qui fournit des chiffres reportés par les sociétés analysées. Ces chiffres n'ont pas été revus par une partie tierce.

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE² ?

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

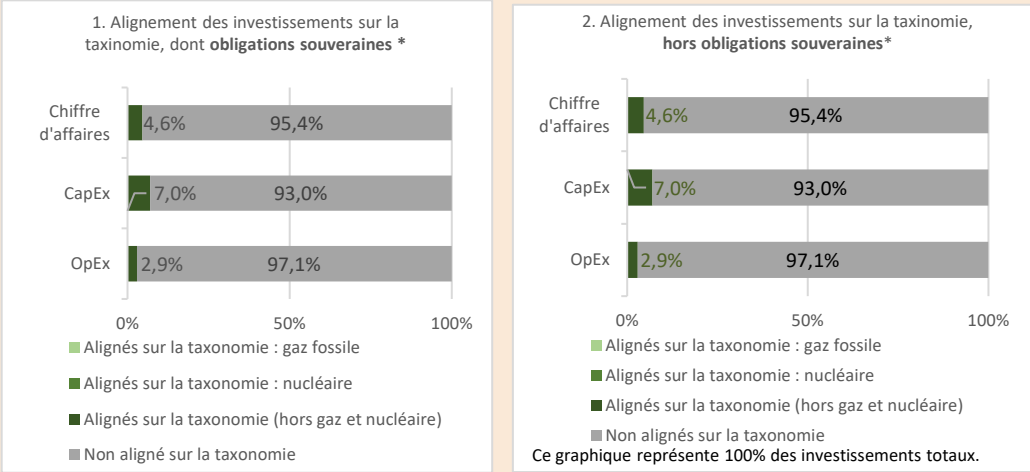
☒ Non

² Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

0%.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

À fin septembre 2025, 4,6% des investissement étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Pour l'exercice précédent ce taux était de 3,1%. Cette information n'était pas disponible à fin septembre 2023.

Le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE est calculé conformément aux dispositions du règlement (UE) 2020/852.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

● **Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

19,7% des actifs nets du produit financier.

Ces investissements ont été classés comme durables sur base de la méthodologie de BLI pour définir les investissements durables selon l'article 2(17) du règlement (UE) 2019/2088.

Le produit financier n'a pas pris d'engagement par rapport à la taxinomie de l'UE et continue à faire face à un environnement de données incomplètes et/ou erronées.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

19,2% des actifs nets du produit financier



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » correspondaient à des positions en liquidités qui sont nécessaires pour la bonne gestion des flux entrants et sortants du produit financier.

En raison de la nature de ces positions, aucune garantie environnementale ou sociale n'a pu être appliquée.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

L'approche SRI que BLI a mise en œuvre a permis au gestionnaire

- d'exclure des émetteurs sur base de la politique d'exclusion et sur base ces analyses qualitatives de son profil ESG ;
- d'analyser des sociétés ayant des controverses sévères de façon approfondie aux moyens de différentes sources d'informations.
- d'identifier des événements ESG notables susceptibles d'affecter le modèle économique d'un émetteur, sa réputation et donc potentiellement la thèse d'investissement de BLI ;
- favoriser des émetteurs présentant des caractéristiques de durabilité supérieures par rapport à des émetteurs affichant des caractéristiques de durabilité inférieures ;
- d'intégrer des facteurs ESG dans le modèle de valorisation des émetteurs, de façon à ce que des dimensions extra-financières soient considérées au même titre que les dimensions financières dans les décisions d'investissement ;
- d'identifier des possibilités d'engagement afin de concentrer les efforts sur les opportunités offrant un potentiel de changement important et d'entrer en dialogue actif avec des émetteurs.

Au cours de la période sous revue, le gestionnaire a poursuivi des campagnes d'engagement auprès des entreprises investies en matière de leur statut SBTi (Science Based Target initiative) et de leur signature de l'UN Global Compact.

- de procéder aux votes aux assemblées générales des valeurs investies selon sa politique de vote suivant des principes de durabilité.

Ces sujets sont discutés au sein du Sustainable and Responsible Investment Committee et du Groupe de Travail d'Investissement ESG pour l'ensemble des produits financiers de la société de gestion.

La société de gestion a souscrit à une politique sur mesure « Climate » avec

des éléments « Sustainability » d'un fournisseur de conseils professionnels en matière d'exercice de droits de vote.

Pendant l'exercice sous revue, 99% des votes exercés pour le produit financier concernaient le pilier Gouvernance. 15% des votes allaient à l'encontre des suggestions de la direction sur des sujets liés à des problématiques de gouvernance, tels que la diversité au sein du comité exécutif.

Les méthodologies pertinentes, les politiques d'engagement et de vote ainsi que les rapports d'activité SRI annuels sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

n.a.

- ***En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?***
n.a.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***
n.a.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***
n.a.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***
n.a.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

ANNEXE IV

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : BL European Family Businesses

Identifiant d'entité juridique : 549300K7642E0RMERZ36

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: ____%



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social**: ____%



Non



Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 65,7%¹ d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**.

Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

¹ Sauf indication contraire, toutes les données chiffrées dans le présent document sont arrêtées à la date de clôture de l'exercice du produit financier concerné.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

En raison de l'approche axée sur la sélection de titres individuels (aussi appelée « bottom-up ») utilisée par le gestionnaire, le fonds promeut une combinaison de caractéristiques environnementales et/ou sociales, sans viser de caractéristiques particulières.

Dans le courant de la période sous revue, le gestionnaire a pu, par la prise en compte de critères ESG dans le processus d'investissement, identifier les entreprises dotées de fondamentaux financiers solides qui en outre servent non seulement les intérêts des actionnaires mais également ceux de leurs employés, fournisseurs, clients ainsi que ceux de l'environnement et de la communauté au sens large.

Les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le fonds ont été une résultante de la stratégie d'investissement du gestionnaire qui promeut la durabilité à travers trois axes : l'intégration de la durabilité dans ses décisions de gestion, l'application de la politique d'exclusion et l'engagement actif. L'objectif étant d'investir dans des entreprises présentant un profil ESG favorable.

Afin de protéger la valeur financière des investissements effectués et la réputation du fonds et de ses investisseurs, le gestionnaire a appliqué des exclusions sur base de controverses, du non-respect du Pacte Mondial des Nations-Unies ainsi que des secteurs des armes controversées. Des exclusions supplémentaires pour les actifs durables selon SFDR sont appliquées aux entreprises qui affichent une activité représentant plus de 10% de leur chiffre d'affaires dans les secteurs ci-après :

- Chaîne production des hydrocarbures (extraction, raffinage, production d'énergie) ;
- Charbon thermique (extraction et production d'énergie) ;
- Armement ;
- Jeux de fortune ;
- Alcool ;
- Tabac ;
- Mines aurifères.

Bien que le fonds n'ait pas comme objectif l'investissement durable, en fin de période sous revue, 65,7% des investissements du portefeuille étaient réalisés en actifs durables.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Le produit ne promeut pas de caractéristiques environnementales ou sociales spécifiques.

En effet le gestionnaire a intégré les facteurs de durabilité au sein même de sa discipline d'achat et de vente à travers l'ajustement systématique de la valeur intrinsèque des entreprises en fonction de leurs performances ESG selon le système de notation ESG établi par MSCI ESG Research. La

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

valeur intrinsèque des entreprises ayant un profil ESG favorable a été revue à la hausse, alors que celle des candidats ayant un retard en matière ESG a été revue à la baisse. Comme la discipline d'achat/vente repose sur la valeur intrinsèque des entreprises, l'équilibre a ainsi été décalé en faveur d'entreprises ayant un profil de durabilité favorable.

Indicateurs chiffrés :

		30/09/2024	30/09/2025
Facteurs E/S : ajustement de la valeur intrinsèque			
	% des actifs boursiers du portefeuille	100	100
	% du portefeuille	99,8	98,8
% des investissements du portefeuille réalisés en actifs durables		65,2	65,7
Risques de durabilité			
	# entreprises avec controverse rouge	0	0
	# entreprises en non-respect UNGC	0	0
	# entreprises investies en armes controversées	0	0
Exclusions			
	# entreprises présentes sur la GCEL*	0	0
	# entreprises présentes sur la GOGEL* dont la production d'hydrocarbures provenant de gisements et techniques non conventionnels dépasse 20% de leur production totale d'hydrocarbures	0	0
		* telles que définies dans la Politique d'exclusion BLI publiée ici	

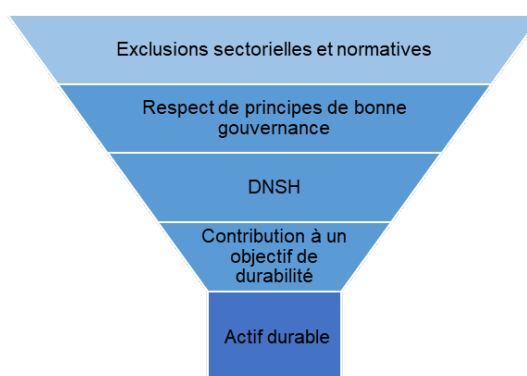
Les valeurs utilisées dans le cadre du suivi des indicateurs de durabilité n'ont pas été soumises à une revue par une partie tierce.

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

La performance des indicateurs de durabilité au cours de la période sous revue est comparable à l'exercice précédent.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Les investissements durables sont sélectionnés sur base d'un processus d'analyse reposant sur plusieurs étapes.



Les éléments directeurs des trois premières étapes du processus d'analyse :

- Exclusions sectorielles et normatives,
- Respect de principes de bonne gouvernance,
- DNSH

sont décrites en plus de détails dans des politiques et méthodologies y relatives qui sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement durable et responsable ».

L'analyse relative à la contribution à un objectif de durabilité a été effectuée sur base d'un concept de double matérialité :

- l'impact des risques de durabilité matériels sur l'entreprise (matérialité dite « outside-in ») ;
- l'impact matériel environnemental ou social que l'entreprise ainsi que ses produits et services peuvent avoir sur ses parties prenantes (matérialité dite « inside-out ») ;

ainsi qu'une analyse des controverses matérielles.

Matérialité « outside in » :

Les impacts des thèmes liés à la durabilité sur les émetteurs se matérialisent à travers deux dimensions distinctes :

- Les risques – tels que risques climatiques, dimensions sociales, réglementaires, disparition de marchés... ; et
- Les opportunités – telles que création de nouveaux marchés, conformité réglementaire...

BLI a recours à des indicateurs développés par le MSCI ESG Research, un prestataire de données externe et indépendant en la matière, pour évaluer ces risques et opportunités ainsi que le positionnement des émetteurs par rapport à ces derniers.

Par ailleurs, BLI a développé une méthodologie permettant de mettre en évidence les risques de transition liés au prix du CO₂ pour les émetteurs.

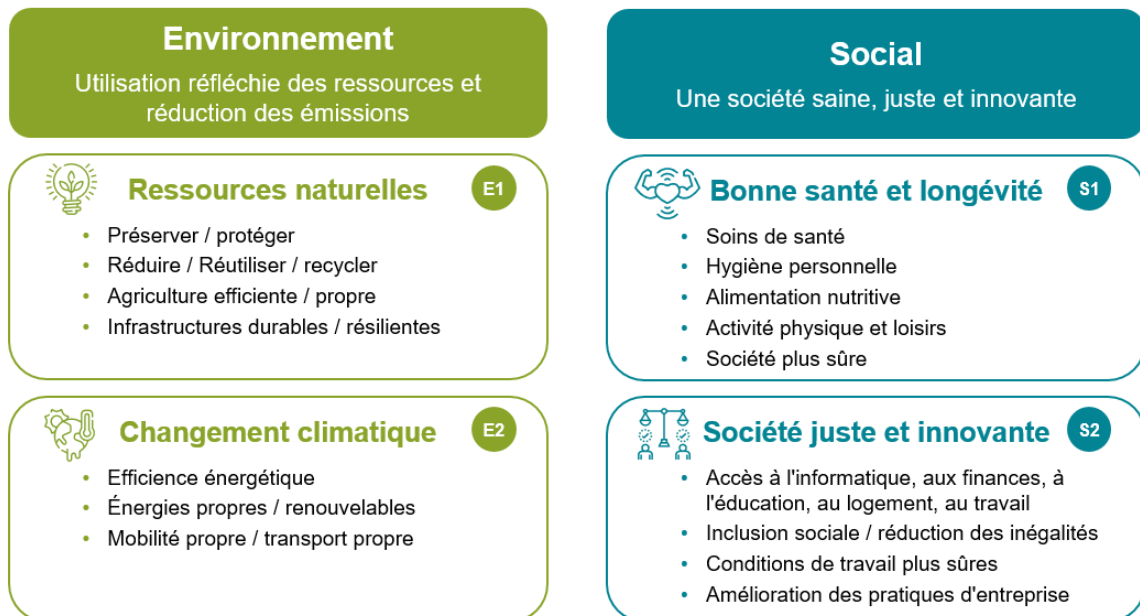
Matérialité « inside out » :

BLI appréhende cette dimension à travers l'alignement des émetteurs

sélectionnés avec les ODD. Une activité peut être directement alignée avec des ODD spécifiques, démontrer un alignement potentiel ou encore un désalignement.

Afin d'orienter la réflexion, des outils tels que Matter, une société qui développe et fournit des solutions ESG et de développement durable au secteur des marchés financiers, MSCI ESG Research ou encore des recherches internes permettent de structurer l'analyse et d'identifier les opportunités d'investissement.

En cible, au moins 30% des revenus sont alignés ou potentiellement alignés et maximum 15% des revenus sont désalignés sur un ou plusieurs ODD. Pour les entreprises retenues dans l'univers des actifs durables suite aux étapes d'analyse décrites supra, les analystes et gérants de BLI effectuent une analyse qualitative et de conviction de l'effet que les produits et services ont sur les ODD. Cette analyse permet de classer les sociétés dans l'une des quatre catégories ci-dessous – deux environnementales (E1, E2), deux sociales (S1, S2) – en fonction des thématiques et impacts associés.



En se basant sur les données du Company ESG Dashboard, développé en interne, plusieurs cas d'exception peuvent se présenter :

- Seuil d'alignement respecté ($A > 30\%$), mais seuil de non-alignement non respecté ($MA > 15\%$)
- Seuil d'alignement non respecté ($A < 30\%$), voire aucun alignement du tout
- Seuil d'alignement non respecté ($A < 30\%$) et seuil de non-alignement non respecté ($MA > 15\%$)

BLI a choisi de traiter ces cas d'exception sur base d'analyses individuelles. En effet, il n'est pas judicieux de faire reposer des analyses de conviction uniquement sur des données quantitatives d'un seul fournisseur qui analyse des milliers d'entreprises selon un modèle propriétaire. Afin d'assurer la

robustesse de décisions qui vont à l'encontre des valeurs d'alignements proposées par Matter, ces décisions sont validées au sein du groupe de travail interne Investissement ESG.

Analyse des controverses :

En plus des démarches déjà décrites, les sociétés détenues en portefeuille sont soumises à un suivi constant permettant d'identifier les controverses auxquelles ces entreprises sont exposées. Des controverses sont des événements ESG notables susceptibles d'affecter le modèle économique de l'entreprise, sa réputation et donc potentiellement la thèse d'investissement de BLI. Le fournisseur de données MSCI ESG Research classe les controverses des entreprises en fonction de leur gravité de vert (faible niveau de gravité) à rouge (niveau de gravité très sévère).

Les sociétés classées « rouge » par MSCI ESG Research sont exclues de l'univers d'investissement global de BLI. Les sociétés classées « orange » sont revues aux moyens de différentes sources d'informations telles que recherche interne, fournisseurs de recherche externe, médias, informations de la société. Sur la base de cette analyse propriétaire réalisée par les équipes d'analyse et de gestion, une opinion quant à la matérialité de la controverse pour le modèle économique à long terme de l'entreprise et la thèse d'investissement de BLI est formulée et matérialisée.

Les informations relatives aux controverses sont notamment mises à disposition des équipes d'analyse et de gestion à travers le Company ESG Dashboard. Pour l'analyse de caractéristiques de durabilité des entreprises, le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne afin de définir les actifs durables qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des Principales Incidences Négatives (PIN) pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PIN en appliquant des seuils qui ont permis d'évaluer si les activités d'un émetteur nuisent de façon significative aux objectifs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, le gestionnaire a distingué 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires. Par ailleurs, le gestionnaire a sélectionné un indicateur chiffré

ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires qui ont été traités de la même façon que les indicateurs obligatoires.

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, le gestionnaire a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité. Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune a été comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. Le gestionnaire a fixé le seuil de « Do No Significant Harm » (DNSH) pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique. Ainsi, un émetteur a passé le test DNSH d'un PIN s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PIN binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le gestionnaire a exclu les entreprises qui ne se conforment pas aux normes internationales en matière de droits de l'homme ou du travail telles que définies par le Pacte Mondial des Nations unies. En pratique, les entreprises qui n'étaient pas en conformité par rapport au Pacte Mondial des Nations unies, qui n'étaient pas en conformité avec les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, qui n'étaient pas en conformité aux principes et aux droits cités dans la déclaration de l'Organisation internationale du travail et la Charte internationale des droits de l'homme, ou qui présentaient des controverses très sévères n'ont pas été retenues dans l'univers des actifs durables.

Le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne de prise en compte des PINs qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

Il avait recours aux données fournies par MSCI ESG Research, un prestataire de données externe et indépendant en la matière.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des PINs pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PINs en appliquant un seuil permettant de mesurer le niveau d'incidence négative.

Sur base de cette méthodologie d'évaluation des PIN, le gestionnaire a développé un outil agrégeant les indicateurs PIN au niveau du portefeuille. Cet outil a permis au gestionnaire d'optimiser son portefeuille en termes d'indicateurs PIN.

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, BLI distingue 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires dont les critères et méthodes d'analyse vont différer également en fonction de leur catégorie. Par ailleurs, la société de gestion a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires.

Traitement des indicateurs chiffrés

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, BLI a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité.

Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune est comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. BLI fixe le seuil DNSH pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique.

Ainsi, un émetteur aura passé le test DNSH d'un PAI s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Traitement des indicateurs binaires

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PAI binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité.

Plus de détails par rapport à ce modèle d'évaluation sont disponibles sur le site

web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Sol	Matériaux	5,3%	Italie
Belimo Holding	Industrie	5,0%	Suisse
Technogym	Consommation discrétionnaire	4,8%	Italie
Reply	Technologies d'information	4,2%	Italie
Brunello Cucinelli	Consommation discrétionnaire	4,1%	Italie
Virbac	Soins de santé	4,0%	France
De'Longhi	Consommation discrétionnaire	3,9%	Italie
Nemetschek	Technologies d'information	3,9%	Allemagne
EssilorLuxottica	Soins de santé	3,8%	France
ID Logistics Group	Industrie	3,4%	France
BioMerieux	Soins de santé	3,3%	France
Warehouses De Pauw	Immobilier	3,2%	Belgique
Interpump	Industrie	3,2%	Italie
Kinopolis	Services de communication	3,2%	Belgique
Robertet	Matériaux	3,1%	France

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir 1 octobre 2024 – 30 septembre 2025 - classification des secteurs en fonction de la nomenclature GICS.

Les informations du tableau ci-dessus ont été basées sur des données moyennes calculées à partir des positions du compartiment à la fin de chaque trimestre de la période de référence - classification des secteurs en fonction de la nomenclature GICS.

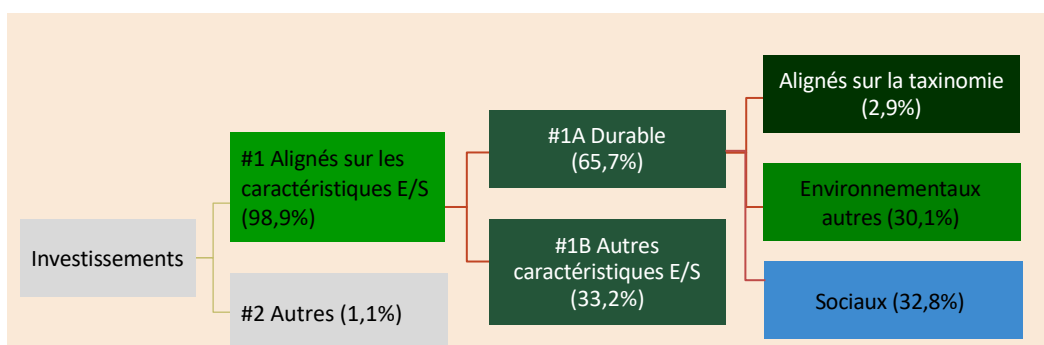


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

65,7% des actifs nets du produit financier.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques par rapport aux actifs du produit financier.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

	09/2023	09/2024	09/2025
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	96,9%	99,7%	98,9%
#1A Durable	49,1%	65,2%	65,7%
- Alignés sur la taxinomie	0%	2,8%	2,9%
- Environnementaux autres	15,8%	15,5%	30,1%
- Sociaux	33,3%	46,9%	32,8%
#1B Autres caractéristiques E/S	47,8%	34,6%	33,2%
#2 Autres	3,1%	0,3%	1,1%

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteur		Sous-Secteur	
Industrie	27,9%	Biens d'équipement	22,3%
		Transports	3,4%
		Services commerciaux et professionnels	2,3%
Soins de santé	17,9%	Équipements et services de santé	11,1%
		Sciences pharmaceutiques, biotechnologiques et biologiques	6,8%
Consommation discrétionnaire	17,4%	Biens de consommation durables et habillement	16,6%
		Distribution et vente au détail de produits non essentiels	0,7%
Technologies de l'information	10,7%	Logiciels et services	8,1%
		Matériel et équipements liés aux technologies	2,6%
Matériaux	8,4%	Matériaux	8,4%
Produits de première nécessité	8,0%	Produits alimentaires, boissons et tabac	6,0%
		Produits domestiques et de soin personnel	2,0%
Services de communication	5,9%	Médias et divertissement	5,9%

Les informations du tableau ci-dessus ont été basées sur des données moyennes calculées à partir des positions du compartiment à la fin de chaque trimestre de la période de référence - classification des secteurs en fonction de la nomenclature GICS.

Les exclusions sectorielles du gestionnaire interdisent e.a. des investissements dans les entreprises inscrites sur la Global Oil & Gaz Exit List dont la production d'hydrocarbures provenant de gisements et techniques non conventionnels dépasse 20% de leur production totale d'hydrocarbures. N.B. : Les entreprises d'autres secteurs pourront éventuellement dériver une certaine partie de leur chiffre d'affaires d'activités liées aux combustibles fossiles.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables **au gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici fin 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des **activités économiques** pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier ne s'est pas engagé à détenir des investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE. Indépendamment de cette dernière, le fonds n'a pas d'investissements dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire.

Le calcul d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE est effectué conformément aux dispositions du règlement (UE) 2020/852.

Les données utilisées par le gestionnaire proviennent d'un fournisseur de données externes qui fournit des chiffres reportés par les sociétés analysées. Ces chiffres n'ont pas été revus par une partie tierce.

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE² ?

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

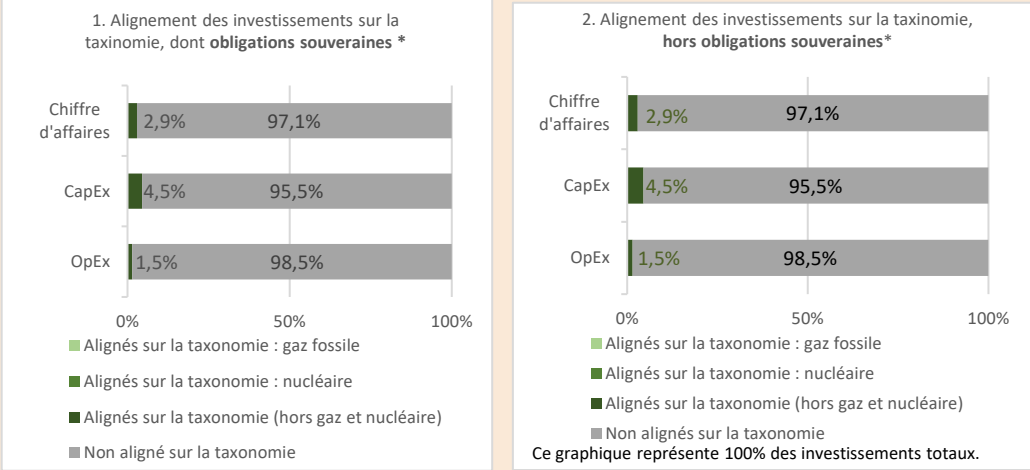
☒ Non

² Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

0%.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

À fin septembre 2025, 2,9% des investissements étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Pour l'exercice précédent ce taux était de 2,8%. Cette information n'était pas disponible à fin septembre 2023.

Le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE est calculé conformément aux dispositions du règlement (UE) 2020/852.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

30,1% des actifs nets du produit financier.

Ces investissements ont été classés comme durables sur base de la méthodologie de BLI pour définir les investissements durables selon l'article 2(17) du règlement (UE) 2019/2088.

Le produit financier n'a pas pris d'engagement par rapport à la taxinomie de l'UE et continue à faire face à un environnement de données incomplètes et/ou erronées.

**Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?**

32,8% des actifs nets du produit financier.

**Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » correspondaient à de très faibles positions en liquidités qui sont nécessaires pour la bonne gestion des flux entrants et sortants du produit financier.

En raison de la nature de ces positions, aucune garantie environnementale ou sociale n'a pu être appliquée.

**Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

L'approche SRI que BLI a mise en œuvre a permis au gestionnaire

- d'exclure des émetteurs sur base de la politique d'exclusion et sur base ces analyses qualitatives de son profil ESG ;
- d'analyser des sociétés ayant des controverses sévères de façon approfondie aux moyens de différentes sources d'informations.
- d'identifier des événements ESG notables susceptibles d'affecter le modèle économique d'un émetteur, sa réputation et donc potentiellement la thèse d'investissement de BLI ;
- favoriser des émetteurs présentant des caractéristiques de durabilité supérieures par rapport à des émetteurs affichant des caractéristiques de durabilité inférieures ;
- d'intégrer des facteurs ESG dans le modèle de valorisation des émetteurs, de façon à ce que des dimensions extra-financières soient considérées au même titre que les dimensions financières dans les décisions d'investissement ;
- d'identifier des possibilités d'engagement afin de concentrer les efforts sur les opportunités offrant un potentiel de changement important et d'entrer en dialogue actif avec des émetteurs.

Au cours de la période sous revue, le gestionnaire a poursuivi des campagnes d'engagement auprès des entreprises investies en matière de leur statut SBTi (Science Based Target initiative) et de leur signature de l'UN Global Compact.

- de procéder aux votes aux assemblées générales des valeurs investies selon sa politique de vote suivant des principes de durabilité.

Ces sujets sont discutés au sein du Sustainable and Responsible Investment Committee et du Groupe de Travail d'Investissement ESG pour l'ensemble des produits financiers de la société de gestion.

La société de gestion a souscrit à une politique sur mesure « Climate » avec des éléments « Sustainability » d'un fournisseur de conseils professionnels en

matière d'exercice de droits de vote.

Pendant l'exercice sous revue, 99% des votes exercés pour le produit financier concernaient le pilier Gouvernance. 28% des votes allaient à l'encontre des suggestions de la direction sur des sujets liés à des problématiques de gouvernance, tels que la diversité au sein du comité exécutif.

Les méthodologies pertinentes, les politiques d'engagement et de vote ainsi que les rapports d'activité SRI annuels sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

n.a.

- ***En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?***
n.a.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***
n.a.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***
n.a.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***
n.a.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

ANNEXE IV

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : BL Equities Japan

Identifiant d'entité juridique : 549300GYWJW4JSSE9560

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?



Oui

☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: ____%

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: ____%



Non

☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 53,5%¹ d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**.

Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

¹ Sauf indication contraire, toutes les données chiffrées dans le présent document sont arrêtées à la date de clôture de l'exercice du produit financier concerné.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

En raison de l'approche axée sur la sélection de titres individuels (aussi appelée « bottom-up ») utilisée par le gestionnaire, le fonds promeut une combinaison de caractéristiques environnementales et/ou sociales, sans viser de caractéristiques particulières.

Dans le courant de la période sous revue, le gestionnaire a pu, par la prise en compte de critères ESG dans le processus d'investissement, identifier les entreprises dotées de fondamentaux financiers solides qui en outre servent non seulement les intérêts des actionnaires mais également ceux de leurs employés, fournisseurs, clients ainsi que ceux de l'environnement et de la communauté au sens large.

Les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le fonds ont été une résultante de la stratégie d'investissement du gestionnaire qui promeut la durabilité à travers trois axes : l'intégration de la durabilité dans ses décisions de gestion, l'application de la politique d'exclusion et l'engagement actif. L'objectif étant d'investir dans des entreprises présentant un profil ESG favorable.

Afin de protéger la valeur financière des investissements effectués et la réputation du fonds et de ses investisseurs, le gestionnaire a appliqué des exclusions sur base de controverses, du non-respect du Pacte Mondial des Nations-Unies ainsi que des secteurs des armes controversées. Des exclusions supplémentaires pour les actifs durables selon SFDR sont appliquées aux entreprises qui affichent une activité représentant plus de 10% de leur chiffre d'affaires dans les secteurs ci-après :

- Chaîne production des hydrocarbures (extraction, raffinage, production d'énergie) ;
- Charbon thermique (extraction et production d'énergie) ;
- Armement ;
- Jeux de fortune ;
- Alcool ;
- Tabac ;
- Mines aurifères.

Bien que le fonds n'ait pas comme objectif l'investissement durable, en fin de période sous revue, 53,5% des investissements du portefeuille étaient réalisés en actifs durables.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Le produit ne promeut pas de caractéristiques environnementales ou sociales spécifiques.

En effet le gestionnaire a intégré les facteurs de durabilité au sein même de sa discipline d'achat et de vente à travers l'ajustement systématique de la valeur intrinsèque des entreprises en fonction de leurs performances

ESG selon le système de notation ESG établi par MSCI ESG Research. La valeur intrinsèque des entreprises ayant un profil ESG favorable a été revue à la hausse, alors que celle des candidats ayant un retard en matière ESG a été revue à la baisse. Comme la discipline d'achat/vente repose sur la valeur intrinsèque des entreprises, l'équilibre a ainsi été décalé en faveur d'entreprises ayant un profil de durabilité favorable.

Indicateurs chiffrés :

		30/09/2024	30/09/2025
Facteurs E/S : ajustement de la valeur intrinsèque			
	% des actifs boursiers du portefeuille	100	100
	% du portefeuille	98,8	98,6
% des investissements du portefeuille réalisés en actifs durables		52,0	53,5
Risques de durabilité			
	# entreprises avec controverse rouge	0	0
	# entreprises en non-respect UNGC	0	0
	# entreprises investies en armes controversées	0	0
Exclusions			
	# entreprises présentes sur la GCEL*	0	0
	# entreprises présentes sur la GOGEL* dont la production d'hydrocarbures provenant de gisements et techniques non conventionnels dépasse 20% de leur production totale d'hydrocarbures	0	0
	* telles que définies dans la Politique d'exclusion BLI publiée ici		

Les valeurs utilisées dans le cadre du suivi des indicateurs de durabilité n'ont pas été soumises à une revue par une partie tierce.

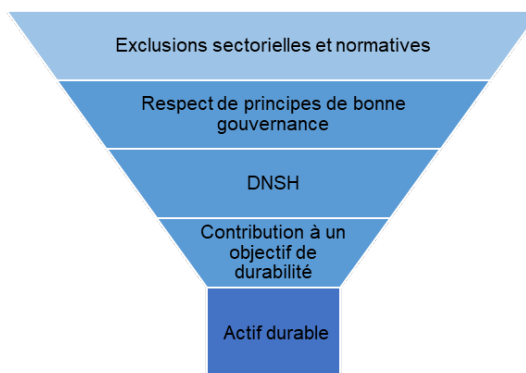
● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

La performance des indicateurs de durabilité au cours de la période sous revue est comparable à l'exercice précédent.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Les investissements durables sont sélectionnés sur base d'un processus

d'analyse reposant sur plusieurs étapes.



Les éléments directeurs des trois premières étapes du processus d'analyse :

- Exclusions sectorielles et normatives,
- Respect de principes de bonne gouvernance,
- DNSH

sont décrites en plus de détails dans des politiques et méthodologies y relatives qui sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement durable et responsable ».

L'analyse relative à la contribution à un objectif de durabilité a été effectuée sur base d'un concept de double matérialité :

- l'impact des risques de durabilité matériels sur l'entreprise (matérialité dite « outside-in ») ;
- l'impact matériel environnemental ou social que l'entreprise ainsi que ses produits et services peuvent avoir sur ses parties prenantes (matérialité dite « inside-out ») ;

ainsi qu'une analyse des controverses matérielles.

Matérialité « outside in » :

Les impacts des thèmes liés à la durabilité sur les émetteurs se matérialisent à travers deux dimensions distinctes :

- Les risques – tels que risques climatiques, dimensions sociales, réglementaires, disparition de marchés... ; et
- Les opportunités – telles que création de nouveaux marchés, conformité réglementaire...

BLI a recours à des indicateurs développés par le MSCI ESG Research, un prestataire de données externe et indépendant en la matière, pour évaluer ces risques et opportunités ainsi que le positionnement des émetteurs par rapport à ces derniers.

Par ailleurs, BLI a développé une méthodologie permettant de mettre en évidence les risques de transition liés au prix du CO₂ pour les émetteurs.

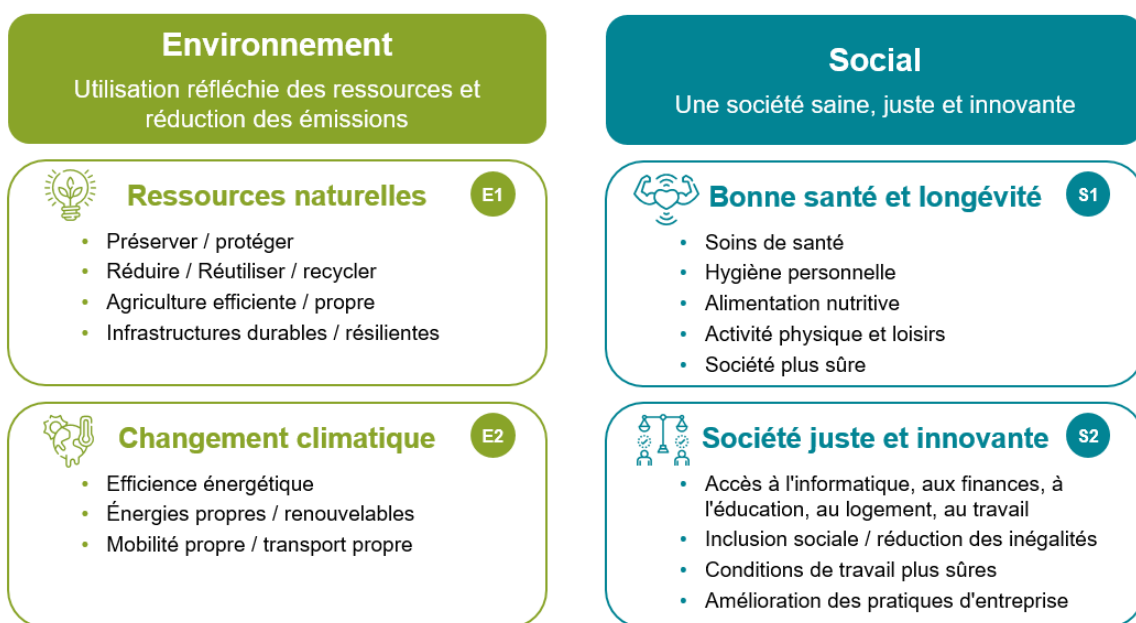
Matérialité « inside out » :

BLI appréhende cette dimension à travers l'alignement des émetteurs sélectionnés avec les ODD. Une activité peut être directement alignée avec des ODD spécifiques, démontrer un alignement potentiel ou encore un désalignement.

Afin d'orienter la réflexion, des outils tels que Matter, une société qui développe et fournit des solutions ESG et de développement durable au secteur des marchés financiers, MSCI ESG Research ou encore des recherches internes permettent de structurer l'analyse et d'identifier les opportunités d'investissement.

En cible, au moins 30% des revenus sont alignés ou potentiellement alignés et maximum 15% des revenus sont désalignés sur un ou plusieurs ODD.

Pour les entreprises retenues dans l'univers des actifs durables suite aux étapes d'analyse décrites supra, les analystes et gérants de BLI effectuent une analyse qualitative et de conviction de l'effet que les produits et services ont sur les ODD. Cette analyse permet de classer les sociétés dans l'une des quatre catégories ci-dessous – deux environnementales (E1, E2), deux sociales (S1, S2) – en fonction des thématiques et impacts associés.



En se basant sur les données du Company ESG Dashboard, développé en interne, plusieurs cas d'exception peuvent se présenter :

- Seuil d'alignement respecté ($A > 30\%$), mais seuil de non-alignement non respecté ($MA > 15\%$)
- Seuil d'alignement non respecté ($A < 30\%$), voire aucun alignement du tout
- Seuil d'alignement non respecté ($A < 30\%$) et seuil de non-alignement non respecté ($MA > 15\%$)

BLI a choisi de traiter ces cas d'exception sur base d'analyses individuelles. En effet, il n'est pas judicieux de faire reposer des analyses de conviction

uniquement sur des données quantitatives d'un seul fournisseur qui analyse des milliers d'entreprises selon un modèle propriétaire. Afin d'assurer la robustesse de décisions qui vont à l'encontre des valeurs d'alignements proposées par Matter, ces décisions sont validées au sein du groupe de travail interne Investissement ESG.

Analyse des controverses :

En plus des démarches déjà décrites, les sociétés détenues en portefeuille sont soumises à un suivi constant permettant d'identifier les controverses auxquelles ces entreprises sont exposées. Des controverses sont des événements ESG notables susceptibles d'affecter le modèle économique de l'entreprise, sa réputation et donc potentiellement la thèse d'investissement de BLI. Le fournisseur de données MSCI ESG Research classe les controverses des entreprises en fonction de leur gravité de vert (faible niveau de gravité) à rouge (niveau de gravité très sévère).

Les sociétés classées « rouge » par MSCI ESG Research sont exclues de l'univers d'investissement global de BLI. Les sociétés classées « orange » sont revues aux moyens de différentes sources d'informations telles que recherche interne, fournisseurs de recherche externe, médias, informations de la société. Sur la base de cette analyse propriétaire réalisée par les équipes d'analyse et de gestion, une opinion quant à la matérialité de la controverse pour le modèle économique à long terme de l'entreprise et la thèse d'investissement de BLI est formulée et matérialisée.

Les informations relatives aux controverses sont notamment mises à disposition des équipes d'analyse et de gestion à travers le Company ESG Dashboard. Pour l'analyse de caractéristiques de durabilité des entreprises, le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne afin de définir les actifs durables qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des Principales Incidences Négatives (PIN) pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PIN en appliquant des seuils qui ont permis d'évaluer si les activités d'un émetteur nuisent de façon significative aux objectifs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs

privés, le gestionnaire a distingué 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires. Par ailleurs, le gestionnaire a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires qui ont été traités de la même façon que les indicateurs obligatoires.

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, le gestionnaire a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité. Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune a été comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. Le gestionnaire a fixé le seuil de « Do No Significant Harm » (DNSH) pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique. Ainsi, un émetteur a passé le test DNSH d'un PIN s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PIN binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le gestionnaire a exclu les entreprises qui ne se conforment pas aux normes internationales en matière de droits de l'homme ou du travail telles que définies par le Pacte Mondial des Nations unies. En pratique, les entreprises qui n'étaient pas en conformité par rapport au Pacte Mondial des Nations unies, qui n'étaient pas en conformité avec les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, qui n'étaient pas en conformité aux principes et aux droits cités dans la déclaration de l'Organisation internationale du travail et la Charte internationale des droits de l'homme, ou qui présentaient des controverses très sévères n'ont pas été retenues dans l'univers des actifs durables.

Le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne de prise en compte des PINs qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

Il avait recours aux données fournies par MSCI ESG Research, un prestataire de données externe et indépendant en la matière.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des PINs pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PINs en appliquant un seuil permettant de mesurer le niveau d'incidence négative.

Sur base de cette méthodologie d'évaluation des PIN, le gestionnaire a développé un outil agrégeant les indicateurs PIN au niveau du portefeuille. Cet outil a permis au gestionnaire d'optimiser son portefeuille en termes d'indicateurs PIN.

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, BLI distingue 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires dont les critères et méthodes d'analyse vont différer également en fonction de leur catégorie. Par ailleurs, la société de gestion a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires.

Traitement des indicateurs chiffrés

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, BLI a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité.

Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune est comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. BLI fixe le seuil DNSH pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique.

Ainsi, un émetteur aura passé le test DNSH d'un PAI s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Traitement des indicateurs binaires

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PAI binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité.

Plus de détails par rapport à ce modèle d'évaluation sont disponibles sur le site

web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Sony	Consommation discrétionnaire	3,9%	Japon
Hitachi	Industrie	3,0%	Japon
OBIC	Technologies d'information	3,0%	Japon
Disco	Technologies d'information	3,0%	Japon
Keyence	Technologies d'information	2,6%	Japon
ITOCHU Corp	Industrie	2,6%	Japon
Hoya	Soins de santé	2,5%	Japon
Tokyo Electron Ltd	Technologies d'information	2,5%	Japon
Murata Manufacturing	Technologies d'information	2,5%	Japon
Terumo	Soins de santé	2,5%	Japon
Recruit Holdings	Industrie	2,4%	Japon
Kobe Bussan	Produits de première nécessité	2,2%	Japon
Nintendo	Services de communication	2,2%	Japon
Japan Exchange Group Inc	Finance	2,1%	Japon
Nomura Research Institute Ltd Reg	Technologies d'information	2,0%	Japon

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir 1 octobre 2024 – 30 septembre 2025 - classification des secteurs en fonction de la nomenclature GICS.

Les informations du tableau ci-dessus ont été basées sur des données moyennes calculées à partir des positions du compartiment à la fin de chaque trimestre de la période de référence - classification des secteurs en fonction de la nomenclature GICS.

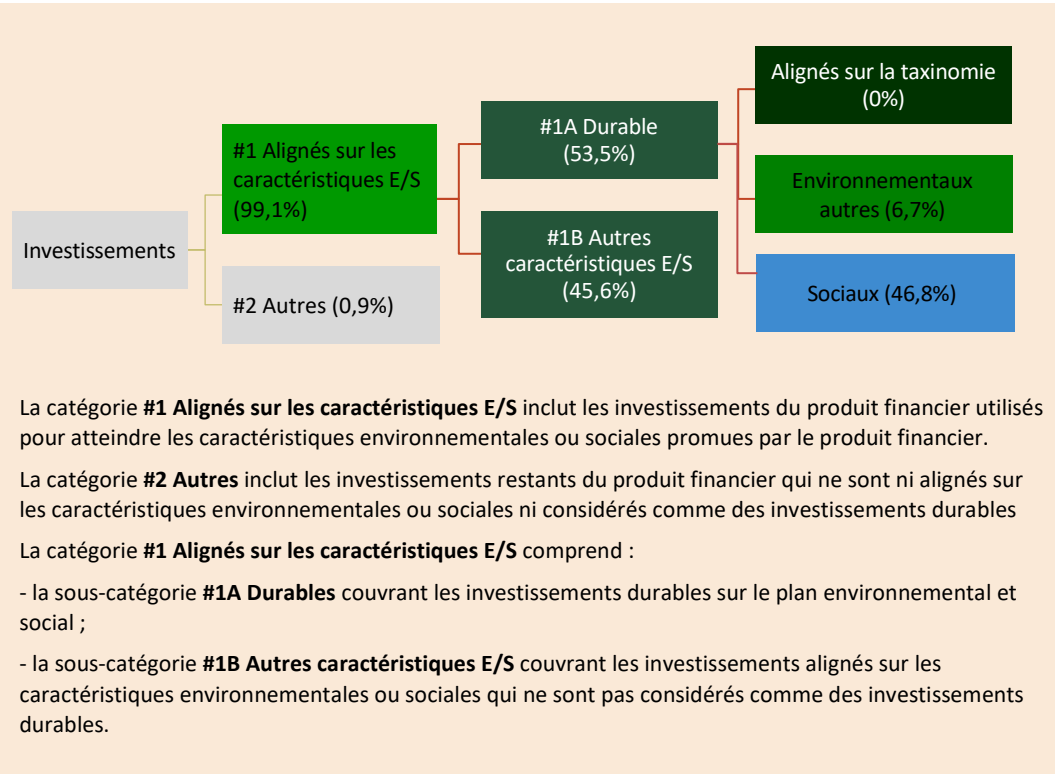


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

53,5% des actifs nets du produit financier.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques par rapport aux actifs du produit financier.

● **Quelle était l'allocation des actifs ?**



	09/2023	09/2024	09/2025
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	96,3%	99,3%	99,1%
#1A Durable	63,7%	52,0%	53,5%
- Alignés sur la taxinomie	0%	0%	0%
- Environnementaux autres	21,8%	13,8%	6,7%
- Sociaux	41,9%	38,2%	46,8%
#1B Autres caractéristiques E/S	32,6%	47,3%	45,6%
#2 Autres	3,7%	0,7%	0,9%

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Secteur		Sous-Secteur	
Industrie	24,0%	Biens d'équipement	19,4%
		Services commerciaux et professionnels	4,6%
Technologies de l'information	22,8%	Semi-conducteurs et équipements pour semi-conducteurs	8,5%
		Logiciels et services	8,1%
		Matériel et équipements liés aux technologies	6,2%
Consommation discrétionnaire	16,9%	Biens de consommation durables et habillement	7,6%
		Distribution et vente au détail de produits non essentiels	5,2%
		Automobiles et composants automobiles	4,1%
Produits de première nécessité	12,9%	Produits alimentaires, boissons et tabac	5,7%
		Produits domestiques et de soin personnel	4,2%
		Distribution et vente au détail de produits de première nécessité	3,0%
Soins de santé	9,8%	Équipements et services de santé	8,6%
		Sciences pharmaceutiques, biotechnologiques et biologiques	1,2%

Produits financiers	5,6%	Services financiers	5,6%
		Assurance	0,0%
Matériaux	3,6%	Matériaux	3,6%
Services de communication	2,7%	Médias et divertissement	2,7%

Les informations du tableau ci-dessus ont été basées sur des données moyennes calculées à partir des positions du compartiment à la fin de chaque trimestre de la période de référence - classification des secteurs en fonction de la nomenclature GICS.

Les exclusions sectorielles du gestionnaire interdisent e.a. des investissements dans les entreprises inscrites sur la Global Oil & Gaz Exit List dont la production d'hydrocarbures provenant de gisements et techniques non conventionnels dépasse 20% de leur production totale d'hydrocarbures. N.B. : Les entreprises d'autres secteurs pourront éventuellement dériver une certaine partie de leur chiffre d'affaires d'activités liées aux combustibles fossiles.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables **au gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici fin 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des **activités économiques** pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier ne s'est pas engagé à détenir des investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE. Indépendamment de cette dernière, le fonds n'a pas d'investissements dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire.

Le calcul d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE est effectué conformément aux dispositions du règlement (UE) 2020/852.

Les données utilisées par le gestionnaire proviennent d'un fournisseur de données externes qui fournit des chiffres reportés par les sociétés analysées. Ces chiffres n'ont pas été revus par une partie tierce.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE² ?

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

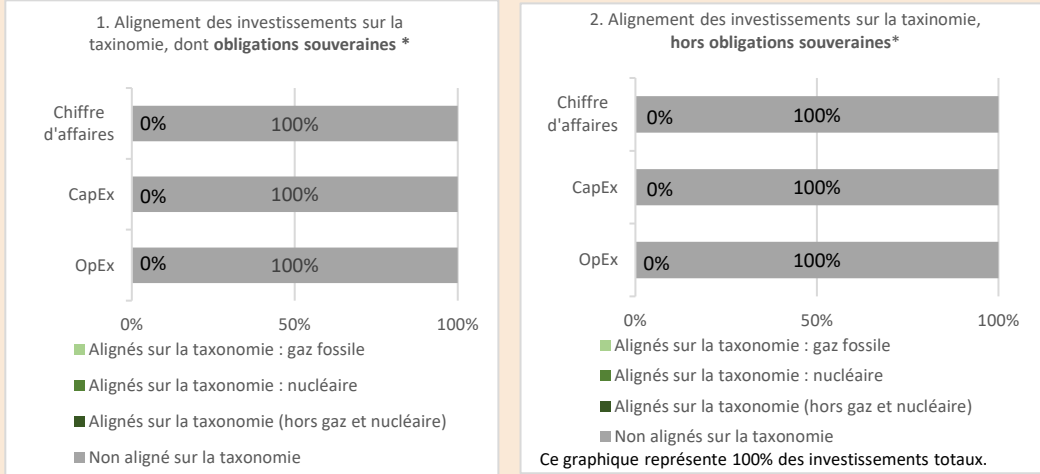
☒ Non

² Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

0%.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

À fin septembre 2025, 0% des investissements étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Pour l'exercice précédent ce taux était de 0%. Cette information n'était pas disponible à fin septembre 2023.

Le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE est calculé conformément aux dispositions du règlement (UE) 2020/852.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

● **Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

6,7% des actifs nets du produit financier.

Ces investissements ont été classés comme durables sur base de la méthodologie de BLI pour définir les investissements durables selon l'article 2(17) du règlement (UE) 2019/2088.

Le produit financier n'a pas pris d'engagement par rapport à la taxinomie de l'UE et continue à faire face à un environnement de données incomplètes et/ou erronées.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

46,8% des actifs nets du produit financier.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » correspondaient à de très faibles positions en liquidités qui sont nécessaires pour la bonne gestion des flux entrants et sortants du produit financier.

En raison de la nature de ces positions, aucune garantie environnementale ou sociale n'a pu être appliquée.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

L'approche SRI que BLI a mise en œuvre a permis au gestionnaire

- d'exclure des émetteurs sur base de la politique d'exclusion et sur base ces analyses qualitatives de son profil ESG ;
- d'analyser des sociétés ayant des controverses sévères de façon approfondie aux moyens de différentes sources d'informations ;
- d'identifier des événements ESG notables susceptibles d'affecter le modèle économique d'un émetteur, sa réputation et donc potentiellement la thèse d'investissement de BLI ;
- favoriser des émetteurs présentant des caractéristiques de durabilité supérieures par rapport à des émetteurs affichant des caractéristiques de durabilité inférieures ;
- d'intégrer des facteurs ESG dans le modèle de valorisation des émetteurs, de façon à ce que des dimensions extra-financières soient considérées au même titre que les dimensions financières dans les décisions d'investissement ;
- d'identifier des possibilités d'engagement afin de concentrer les efforts sur les opportunités offrant un potentiel de changement important et d'entrer en dialogue actif avec des émetteurs ;

Au cours de la période sous revue, le gestionnaire a poursuivi des campagnes d'engagement auprès des entreprises investies en matière de leur statut SBTi (Science Based Target initiative) et de leur signature de l'UN Global Compact.

- de procéder aux votes aux assemblées générales des valeurs investies selon sa politique de vote suivant des principes de durabilité.

Ces sujets sont discutés au sein du Sustainable and Responsible Investment Committee et du Groupe de Travail d'Investissement ESG pour l'ensemble des produits financiers de la société de gestion.

La société de gestion a souscrit à une politique sur mesure « Climate » avec des éléments « Sustainability » d'un fournisseur de conseils professionnels en matière d'exercice de droits de vote.

Pendant l'exercice sous revue, 100% des votes exercés pour le produit

financier concernaient le pilier Gouvernance. 3% des votes allaient à l'encontre des suggestions de la direction sur des sujets liés à des problématiques de gouvernance, tels que la diversité au sein du comité exécutif.

Les méthodologies pertinentes, les politiques d'engagement et de vote ainsi que les rapports d'activité SRI annuels sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

n.a.

- ***En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?***
n.a.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***
n.a.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***
n.a.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***
n.a.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

ANNEXE IV

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : BL Equities Asia

Identifiant d'entité juridique : 549300JRZVSYK4B77Q10

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: ____%



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social**: ____%



Non



Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **34,0%**¹ d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**.

Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

¹ Sauf indication contraire, toutes les données chiffrées dans le présent document sont arrêtées à la date de clôture de l'exercice du produit financier concerné.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

En raison de l'approche axée sur la sélection de titres individuels (aussi appelée « bottom-up ») utilisée par le gestionnaire, le fonds promeut une combinaison de caractéristiques environnementales et/ou sociales, sans viser de caractéristiques particulières.

Dans le courant de la période sous revue, le gestionnaire a pu, par la prise en compte de critères ESG dans le processus d'investissement, identifier les entreprises dotées de fondamentaux financiers solides qui en outre servent non seulement les intérêts des actionnaires mais également ceux de leurs employés, fournisseurs, clients ainsi que ceux de l'environnement et de la communauté au sens large.

Les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le fonds ont été une résultante de la stratégie d'investissement du gestionnaire qui promeut la durabilité à travers trois axes : l'intégration de la durabilité dans ses décisions de gestion, l'application de la politique d'exclusion et l'engagement actif. L'objectif étant d'investir dans des entreprises présentant un profil ESG favorable.

Afin de protéger la valeur financière des investissements effectués et la réputation du fonds et de ses investisseurs, le gestionnaire a appliqué des exclusions sur base de controverses, du non-respect du Pacte Mondial des Nations-Unies ainsi que des secteurs des armes controversées. Des exclusions supplémentaires pour les actifs durables selon SFDR sont appliquées aux entreprises qui affichent une activité représentant plus de 10% de leur chiffre d'affaires dans les secteurs ci-après :

- Chaîne production des hydrocarbures (extraction, raffinage, production d'énergie) ;
- Charbon thermique (extraction et production d'énergie) ;
- Armement ;
- Jeux de fortune ;
- Alcool ;
- Tabac ;
- Mines aurifères.

Bien que le fonds n'ait pas comme objectif l'investissement durable, en fin de période sous revue, 34,0% des investissements du portefeuille étaient réalisés en actifs durables.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Le produit ne promeut pas de caractéristiques environnementales ou sociales spécifiques.

En effet le gestionnaire a intégré les facteurs de durabilité au sein même de sa discipline d'achat et de vente à travers l'ajustement systématique de la valeur intrinsèque des entreprises en fonction de leurs performances ESG selon le système de notation ESG établi par MSCI ESG Research. La

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

valeur intrinsèque des entreprises ayant un profil ESG favorable a été revue à la hausse, alors que celle des candidats ayant un retard en matière ESG a été revue à la baisse. Comme la discipline d'achat/vente repose sur la valeur intrinsèque des entreprises, l'équilibre a ainsi été décalé en faveur d'entreprises ayant un profil de durabilité favorable.

Indicateurs chiffrés :

		30/09/2024	30/09/2025
Facteurs E/S : ajustement de la valeur intrinsèque			
	% des actifs boursiers du portefeuille	100	100
	% du portefeuille	98,8	98,8
% des investissements du portefeuille réalisés en actifs durables		27,8	34,0
Risques de durabilité			
	# entreprises avec controverse rouge	0	0
	# entreprises en non-respect UNGC	0	0
	# entreprises investies en armes controversées	0	0
Exclusions			
	# entreprises présentes sur la GCEL*	0	0
	# entreprises présentes sur la GOGEL* dont la production d'hydrocarbures provenant de gisements et techniques non conventionnels dépasse 20% de leur production totale d'hydrocarbures	0	0
		* telles que définies dans la Politique d'exclusion BLI publiée ici	

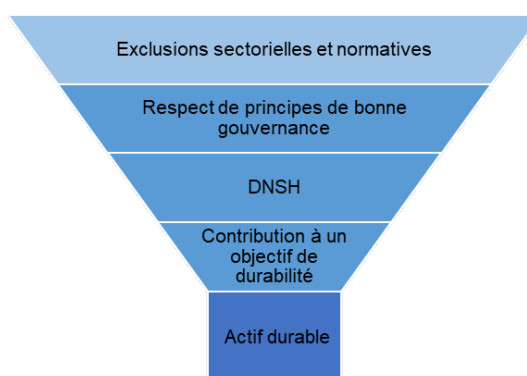
Les valeurs utilisées dans le cadre du suivi des indicateurs de durabilité n'ont pas été soumises à une revue par une partie tierce.

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

La performance des indicateurs de durabilité au cours de la période sous revue est comparable à l'exercice précédent.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Les investissements durables sont sélectionnés sur base d'un processus d'analyse reposant sur plusieurs étapes.



Les éléments directeurs des trois premières étapes du processus d'analyse :

- Exclusions sectorielles et normatives,
- Respect de principes de bonne gouvernance,
- DNSH

sont décrites en plus de détails dans des politiques et méthodologies y relatives qui sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement durable et responsable ».

L'analyse relative à la contribution à un objectif de durabilité a été effectuée sur base d'un concept de double matérialité :

- l'impact des risques de durabilité matériels sur l'entreprise (matérialité dite « outside-in ») ;
- l'impact matériel environnemental ou social que l'entreprise ainsi que ses produits et services peuvent avoir sur ses parties prenantes (matérialité dite « inside-out ») ;

ainsi qu'une analyse des controverses matérielles.

Matérialité « outside in » :

Les impacts des thèmes liés à la durabilité sur les émetteurs se matérialisent à travers deux dimensions distinctes :

- Les risques – tels que risques climatiques, dimensions sociales, réglementaires, disparition de marchés... ; et
- Les opportunités – telles que création de nouveaux marchés, conformité réglementaire...

BLI a recours à des indicateurs développés par le MSCI ESG Research, un prestataire de données externe et indépendant en la matière, pour évaluer ces risques et opportunités ainsi que le positionnement des émetteurs par rapport à ces derniers.

Par ailleurs, BLI a développé une méthodologie permettant de mettre en évidence les risques de transition liés au prix du CO₂ pour les émetteurs.

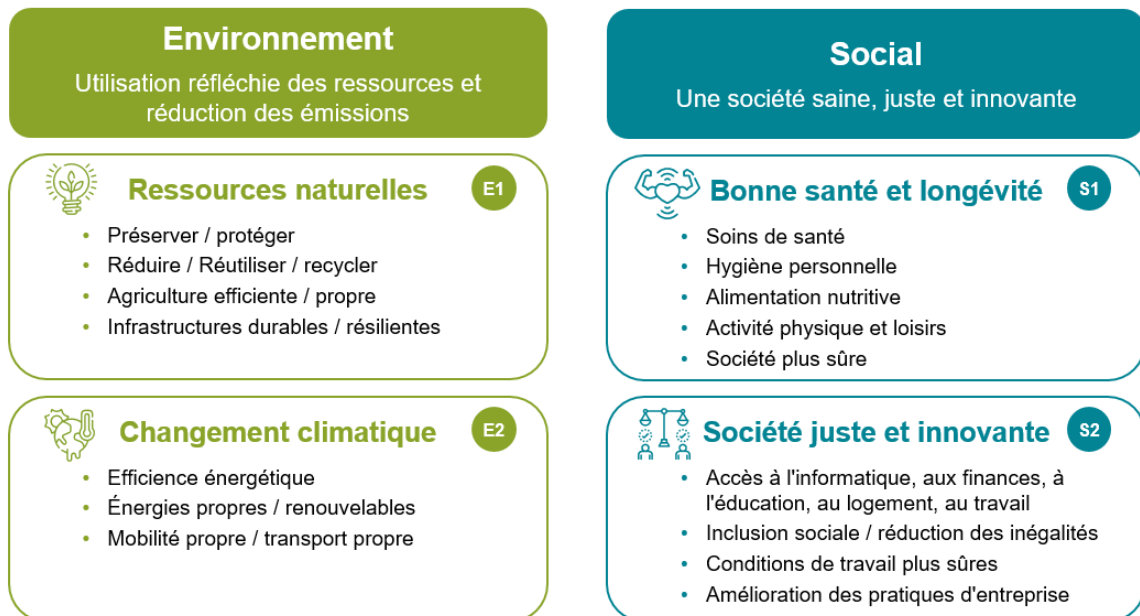
Matérialité « inside out » :

BLI appréhende cette dimension à travers l'alignement des émetteurs

sélectionnés avec les ODD. Une activité peut être directement alignée avec des ODD spécifiques, démontrer un alignement potentiel ou encore un désalignement.

Afin d'orienter la réflexion, des outils tels que Matter, une société qui développe et fournit des solutions ESG et de développement durable au secteur des marchés financiers, MSCI ESG Research ou encore des recherches internes permettent de structurer l'analyse et d'identifier les opportunités d'investissement.

En cible, au moins 30% des revenus sont alignés ou potentiellement alignés et maximum 15% des revenus sont désalignés sur un ou plusieurs ODD. Pour les entreprises retenues dans l'univers des actifs durables suite aux étapes d'analyse décrites supra, les analystes et gérants de BLI effectuent une analyse qualitative et de conviction de l'effet que les produits et services ont sur les ODD. Cette analyse permet de classer les sociétés dans l'une des quatre catégories ci-dessous – deux environnementales (E1, E2), deux sociales (S1, S2) – en fonction des thématiques et impacts associés.



En se basant sur les données du Company ESG Dashboard, développé en interne, plusieurs cas d'exception peuvent se présenter :

- a. Seuil d'alignement respecté ($A > 30\%$), mais seuil de non-alignement non respecté ($MA > 15\%$)
- b. Seuil d'alignement non respecté ($A < 30\%$), voire aucun alignement du tout
- c. Seuil d'alignement non respecté ($A < 30\%$) et seuil de non-alignement non respecté ($MA > 15\%$)

BLI a choisi de traiter ces cas d'exception sur base d'analyses individuelles. En effet, il n'est pas judicieux de faire reposer des analyses de conviction uniquement sur des données quantitatives d'un seul fournisseur qui analyse des milliers d'entreprises selon un modèle propriétaire. Afin d'assurer la

robustesse de décisions qui vont à l'encontre des valeurs d'alignements proposées par Matter, ces décisions sont validées au sein du groupe de travail interne Investissement ESG.

Analyse des controverses :

En plus des démarches déjà décrites, les sociétés détenues en portefeuille sont soumises à un suivi constant permettant d'identifier les controverses auxquelles ces entreprises sont exposées. Des controverses sont des événements ESG notables susceptibles d'affecter le modèle économique de l'entreprise, sa réputation et donc potentiellement la thèse d'investissement de BLI. Le fournisseur de données MSCI ESG Research classe les controverses des entreprises en fonction de leur gravité de vert (faible niveau de gravité) à rouge (niveau de gravité très sévère).

Les sociétés classées « rouge » par MSCI ESG Research sont exclues de l'univers d'investissement global de BLI. Les sociétés classées « orange » sont revues aux moyens de différentes sources d'informations telles que recherche interne, fournisseurs de recherche externe, médias, informations de la société. Sur la base de cette analyse propriétaire réalisée par les équipes d'analyse et de gestion, une opinion quant à la matérialité de la controverse pour le modèle économique à long terme de l'entreprise et la thèse d'investissement de BLI est formulée et matérialisée.

Les informations relatives aux controverses sont notamment mises à disposition des équipes d'analyse et de gestion à travers le Company ESG Dashboard. Pour l'analyse de caractéristiques de durabilité des entreprises, le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne afin de définir les actifs durables qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des Principales Incidences Négatives (PIN) pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PIN en appliquant des seuils qui ont permis d'évaluer si les activités d'un émetteur nuisent de façon significative aux objectifs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, le gestionnaire a distingué 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires. Par ailleurs, le gestionnaire a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires qui ont été traités de la

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

même façon que les indicateurs obligatoires.

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, le gestionnaire a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité. Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune a été comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. Le gestionnaire a fixé le seuil de « Do No Significant Harm » (DNSH) pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique. Ainsi, un émetteur a passé le test DNSH d'un PIN s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PIN binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le gestionnaire a exclu les entreprises qui ne se conforment pas aux normes internationales en matière de droits de l'homme ou du travail telles que définies par le Pacte Mondial des Nations unies. En pratique, les entreprises qui n'étaient pas en conformité par rapport au Pacte Mondial des Nations unies, qui n'étaient pas en conformité avec les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, qui n'étaient pas en conformité aux principes et aux droits cités dans la déclaration de l'Organisation internationale du travail et la Charte internationale des droits de l'homme, ou qui présentaient des controverses très sévères n'ont pas été retenues dans l'univers des actifs durables.

Le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne de prise en compte des PINs qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

Il avait recours aux données fournies par MSCI ESG Research, un prestataire de données externe et indépendant en la matière.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des PINs pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PINs en appliquant un seuil permettant de mesurer le niveau d'incidence négative.

Sur base de cette méthodologie d'évaluation des PIN, le gestionnaire a développé un outil agrégeant les indicateurs PIN au niveau du portefeuille. Cet outil a permis au gestionnaire d'optimiser son portefeuille en termes d'indicateurs PIN.

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, BLI distingue 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires dont les critères et méthodes d'analyse vont différer également en fonction de leur catégorie. Par ailleurs, la société de gestion a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires.

Traitement des indicateurs chiffrés

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, BLI a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité.

Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune est comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. BLI fixe le seuil DNSH pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique.

Ainsi, un émetteur aura passé le test DNSH d'un PAI s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Traitement des indicateurs binaires

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PAI binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité.

Plus de détails par rapport à ce modèle d'évaluation sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
TSMC	Technologies d'information	9,0%	Taiwan
Tencent Holding	Services de communication	6,1%	Chine
Alibaba Group	Consommation discrétionnaire	6,1%	Chine
Hong Kong Exchange & Clearing	Finance	4,2%	Hong Kong
Samsung Electronics	Technologies d'information	3,6%	Corée du Sud
Fuyao Glass Industry Group Co	Consommation discrétionnaire	3,5%	Chine
JD.com	Consommation discrétionnaire	3,3%	Chine
Netease	Services de communication	2,9%	Chine
Kweichow Moutai	Produits de première nécessité	2,8%	Chine
Yum China Holdings	Consommation discrétionnaire	2,8%	Chine
Tata Consultancy Services	Technologies d'information	2,7%	Inde
President Chain Store	Produits de première nécessité	2,7%	Taiwan
Infosys	Technologies d'information	2,5%	Inde
Container Corp of India	Industrie	2,4%	Inde
Coway Co	Consommation discrétionnaire	2,2%	Corée du Sud

Les informations du tableau ci-dessus ont été basées sur des données moyennes calculées à partir des positions du compartiment à la fin de chaque trimestre de la période de référence - classification des secteurs en fonction de la nomenclature GICS.

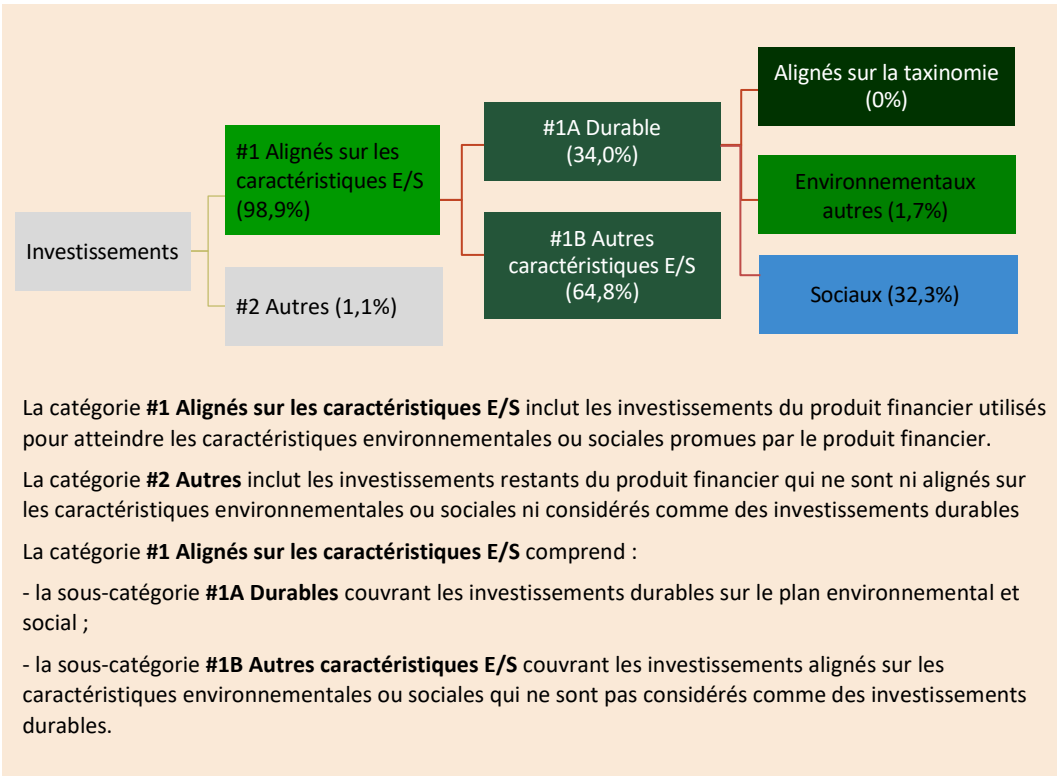


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

34,0% des actifs nets du produit financier.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques par rapport aux actifs du produit financier.

● **Quelle était l'allocation des actifs ?**



	09/2023	09/2024	09/2025
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	96,9%	98,9%	98,9%
#1A Durable	23,9%	27,8%	34,0%
- Alignés sur la taxinomie	0%	0%	0%
- Environnementaux autres	2,1%	2,1%	1,7%
- Sociaux	21,8%	25,7%	32,3%
#1B Autres caractéristiques E/S	73,0%	71,1%	64,8%
#2 Autres	3,1%	1,1%	1,1%

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Secteur		Sous-Secteur	
Technologies de l’information	27,5%	Semi-conducteurs et équipements pour semi-conducteurs	14,5%
		Matériel et équipements liés aux technologies	7,9%
		Logiciels et services	5,1%
Produits de première nécessité	20,9%	Produits alimentaires, boissons et tabac	14,5%
		Distribution et vente au détail de produits de première nécessité	5,3%
		Produits domestiques et de soin personnel	1,1%
Consommation discrétionnaire	20,5%	Distribution et vente au détail de produits non essentiels	9,3%
		Services consommateurs	5,4%
		Automobiles et composants automobiles	3,5%
		Biens de consommation durables et habillement	2,2%
Industrie	9,7%	Services commerciaux et professionnels	4,5%
		Biens d’équipement	2,8%

		Transports	2,5%
Services de communication	9,0%	Médias et divertissement	9,0%
Produits financiers	4,9%	Services financiers	4,4%
		Assurance	0,5%
Matériaux	3,6%	Matériaux	3,6%
Soins de santé	2,3%	Sciences pharmaceutiques, biotechnologiques et biologiques	1,6%
		Équipements et services de santé	0,7%

Les informations du tableau ci-dessus ont été basées sur des données moyennes calculées à partir des positions du compartiment à la fin de chaque trimestre de la période de référence - classification des secteurs en fonction de la nomenclature GICS.

Les exclusions sectorielles du gestionnaire interdisent e.a. des investissements dans les entreprises inscrites sur la Global Oil & Gaz Exit List dont la production d'hydrocarbures provenant de gisements et techniques non conventionnels dépasse 20% de leur production totale d'hydrocarbures. N.B. : Les entreprises d'autres secteurs pourront éventuellement dériver une certaine partie de leur chiffre d'affaires d'activités liées aux combustibles fossiles.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables **au gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici fin 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des **activités économiques** pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier ne s'est pas engagé à détenir des investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE. Indépendamment de cette dernière, le fonds n'a pas d'investissements dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire.

Les données utilisées par le gestionnaire proviennent d'un fournisseur de données externes qui fournit des chiffres reportés par les sociétés analysées. Ces chiffres n'ont pas été revus par une partie tierce.

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE² ?

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

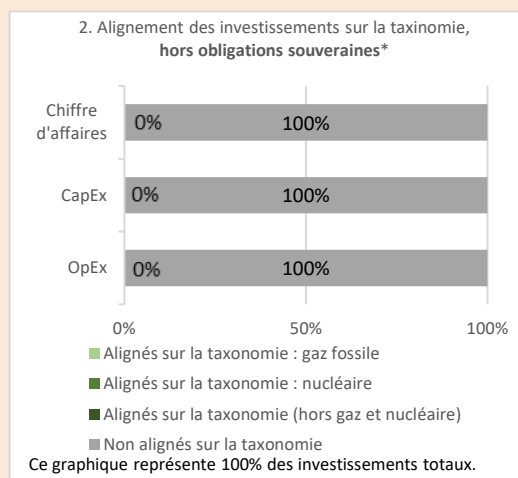
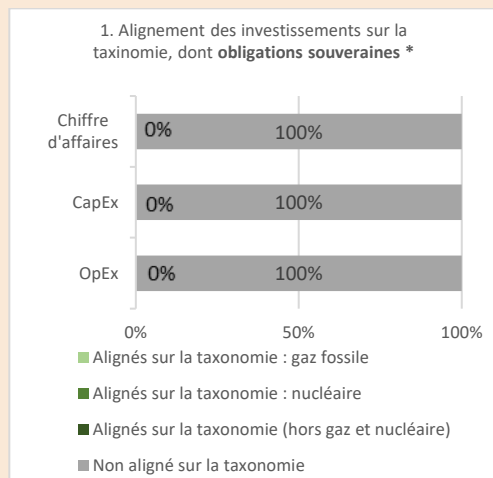
☒ Non

² Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

0%.

● Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

À fin septembre 2025, 0% des investissements étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Pour l'exercice précédent ce taux était de 0%. Cette information n'était pas disponible à fin septembre 2023.

Le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE est calculé conformément aux dispositions du règlement (UE) 2020/852.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



● Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

1,7% des actifs nets du produit financier.

Ces investissements ont été classés comme durables sur base de la méthodologie de BLI pour définir les investissements durables selon l'article 2(17) du règlement (UE) 2019/2088.

Le produit financier n'a pas pris d'engagement par rapport à la taxinomie de l'UE et continue à faire face à un environnement de données incomplètes et/ou erronées.

**Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?**

32,3% des actifs nets du produit financier.

**Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » correspondaient à de très faibles positions en liquidités qui sont nécessaires pour la bonne gestion des flux entrants et sortants du produit financier.

En raison de la nature de ces positions, aucune garantie environnementale ou sociale n'a pu être appliquée.

**Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

L'approche SRI que BLI a mise en œuvre a permis au gestionnaire

- d'exclure des émetteurs sur base de la politique d'exclusion et sur base ces analyses qualitatives de son profil ESG ;
- d'analyser des sociétés ayant des controverses sévères de façon approfondie aux moyens de différentes sources d'informations ;
- d'identifier des événements ESG notables susceptibles d'affecter le modèle économique d'un émetteur, sa réputation et donc potentiellement la thèse d'investissement de BLI ;
- favoriser des émetteurs présentant des caractéristiques de durabilité supérieures par rapport à des émetteurs affichant des caractéristiques de durabilité inférieures ;
- d'intégrer des facteurs ESG dans le modèle de valorisation des émetteurs, de façon à ce que des dimensions extra-financières soient considérées au même titre que les dimensions financières dans les décisions d'investissement ;
- d'identifier des possibilités d'engagement afin de concentrer les efforts sur les opportunités offrant un potentiel de changement important et d'entrer en dialogue actif avec des émetteurs ;

Au cours de la période sous revue, le gestionnaire a poursuivi des campagnes d'engagement auprès des entreprises investies en matière de leur statut SBTi (Science Based Target initiative) et de leur signature de l'UN Global Compact.

- de procéder aux votes aux assemblées générales des valeurs investies selon sa politique de vote suivant des principes de durabilité.

Ces sujets sont discutés au sein du Sustainable and Responsible Investment Committee et du Groupe de Travail d'Investissement ESG pour l'ensemble des produits financiers de la société de gestion.

La société de gestion a souscrit à une politique sur mesure « Climate » avec

des éléments « Sustainability » d'un fournisseur de conseils professionnels en matière d'exercice de droits de vote.

Pendant l'exercice sous revue, 100% des votes exercés pour le produit financier concernaient le pilier Gouvernance. 13% des votes allaient à l'encontre des suggestions de la direction sur des sujets liés à des problématiques de gouvernance, tels que la diversité au sein du comité exécutif.

Les méthodologies pertinentes, les politiques d'engagement et de vote ainsi que les rapports d'activité SRI annuels sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

n.a.

- ***En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?***
n.a.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***
n.a.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***
n.a.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***
n.a.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

ANNEXE IV

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : BL Equities Emerging Markets

Identifiant d'entité juridique : 549300L24DQ2715SMG66

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?



Oui

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: ____%

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social**: ____%



Non

☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **39,7%¹** d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**.

Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

¹ Sauf indication contraire, toutes les données chiffrées dans le présent document sont arrêtées à la date de clôture de l'exercice du produit financier concerné.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

En raison de l'approche axée sur la sélection de titres individuels (aussi appelée « bottom-up ») utilisée par le gestionnaire, le fonds promeut une combinaison de caractéristiques environnementales et/ou sociales, sans viser de caractéristiques particulières.

Dans le courant de la période sous revue, le gestionnaire a pu, par la prise en compte de critères ESG dans le processus d'investissement, identifier les entreprises dotées de fondamentaux financiers solides qui en outre servent non seulement les intérêts des actionnaires mais également ceux de leurs employés, fournisseurs, clients ainsi que ceux de l'environnement et de la communauté au sens large.

Les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le fonds ont été une résultante de la stratégie d'investissement du gestionnaire qui promeut la durabilité à travers trois axes : l'intégration de la durabilité dans ses décisions de gestion, l'application de la politique d'exclusion et l'engagement actif. L'objectif étant d'investir dans des entreprises présentant un profil ESG favorable.

Afin de protéger la valeur financière des investissements effectués et la réputation du fonds et de ses investisseurs, le gestionnaire a appliqué des exclusions sur base de controverses, du non-respect du Pacte Mondial des Nations-Unies ainsi que des secteurs des armes controversées. Des exclusions supplémentaires pour les actifs durables selon SFDR sont appliquées aux entreprises qui affichent une activité représentant plus de 10% de leur chiffre d'affaires dans les secteurs ci-après :

- Chaîne production des hydrocarbures (extraction, raffinage, production d'énergie) ;
- Charbon thermique (extraction et production d'énergie) ;
- Armement ;
- Jeux de fortune ;
- Alcool ;
- Tabac ;
- Mines aurifères.

Bien que le fonds n'ait pas comme objectif l'investissement durable, en fin de période sous revue, 39,7% des investissements du portefeuille étaient réalisés en actifs durables.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Le produit ne promeut pas de caractéristiques environnementales ou sociales spécifiques.

En effet le gestionnaire a intégré les facteurs de durabilité au sein même de sa discipline d'achat et de vente à travers l'ajustement systématique de la valeur intrinsèque des entreprises en fonction de leurs performances ESG selon le système de notation ESG établi par MSCI ESG Research. La

valeur intrinsèque des entreprises ayant un profil ESG favorable a été revue à la hausse, alors que celle des candidats ayant un retard en matière ESG a été revue à la baisse. Comme la discipline d'achat/vente repose sur la valeur intrinsèque des entreprises, l'équilibre a ainsi été décalé en faveur d'entreprises ayant un profil de durabilité favorable.

Indicateurs chiffrés :

		30/09/2024	30/09/2025
Facteurs E/S : ajustement de la valeur intrinsèque			
	% des actifs boursiers du portefeuille	100	100
	% du portefeuille	99,0	98,8
% des investissements du portefeuille réalisés en actifs durables		36,5	39,7
Risques de durabilité			
	# entreprises avec controverse rouge	0	0
	# entreprises en non-respect UNGC	0	0
	# entreprises investies en armes controversées	0	0
Exclusions			
	# entreprises présentes sur la GCEL*	0	0
	# entreprises présentes sur la GOGEL* dont la production d'hydrocarbures provenant de gisements et techniques non conventionnels dépasse 20% de leur production totale d'hydrocarbures	0	0
* telles que définies dans la Politique d'exclusion BLI publiée ici			

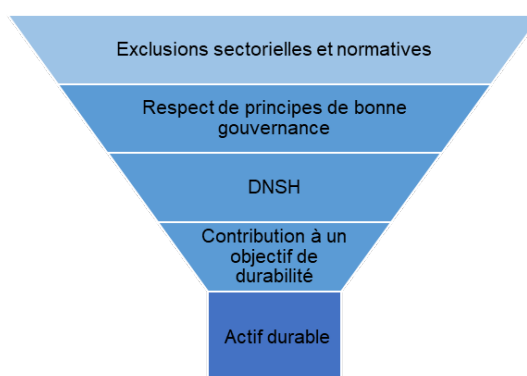
Les valeurs utilisées dans le cadre du suivi des indicateurs de durabilité n'ont pas été soumises à une revue par une partie tierce.

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

La performance des indicateurs de durabilité au cours de la période sous revue est comparable à l'exercice précédent.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Les investissements durables sont sélectionnés sur base d'un processus d'analyse reposant sur plusieurs étapes.



Les éléments directeurs des trois premières étapes du processus d'analyse :

- Exclusions sectorielles et normatives,
- Respect de principes de bonne gouvernance,
- DNSH

sont décrites en plus de détails dans des politiques et méthodologies y relatives qui sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement durable et responsable ».

L'analyse relative à la contribution à un objectif de durabilité a été effectuée sur base d'un concept de double matérialité :

- l'impact des risques de durabilité matériels sur l'entreprise (matérialité dite « outside-in ») ;
- l'impact matériel environnemental ou social que l'entreprise ainsi que ses produits et services peuvent avoir sur ses parties prenantes (matérialité dite « inside-out ») ;

ainsi qu'une analyse des controverses matérielles.

Matérialité « outside in » :

Les impacts des thèmes liés à la durabilité sur les émetteurs se matérialisent à travers deux dimensions distinctes :

- Les risques – tels que risques climatiques, dimensions sociales, réglementaires, disparition de marchés... ; et
- Les opportunités – telles que création de nouveaux marchés, conformité réglementaire...

BLI a recours à des indicateurs développés par le MSCI ESG Research, un prestataire de données externe et indépendant en la matière, pour évaluer ces risques et opportunités ainsi que le positionnement des émetteurs par rapport à ces derniers.

Par ailleurs, BLI a développé une méthodologie permettant de mettre en évidence les risques de transition liés au prix du CO₂ pour les émetteurs.

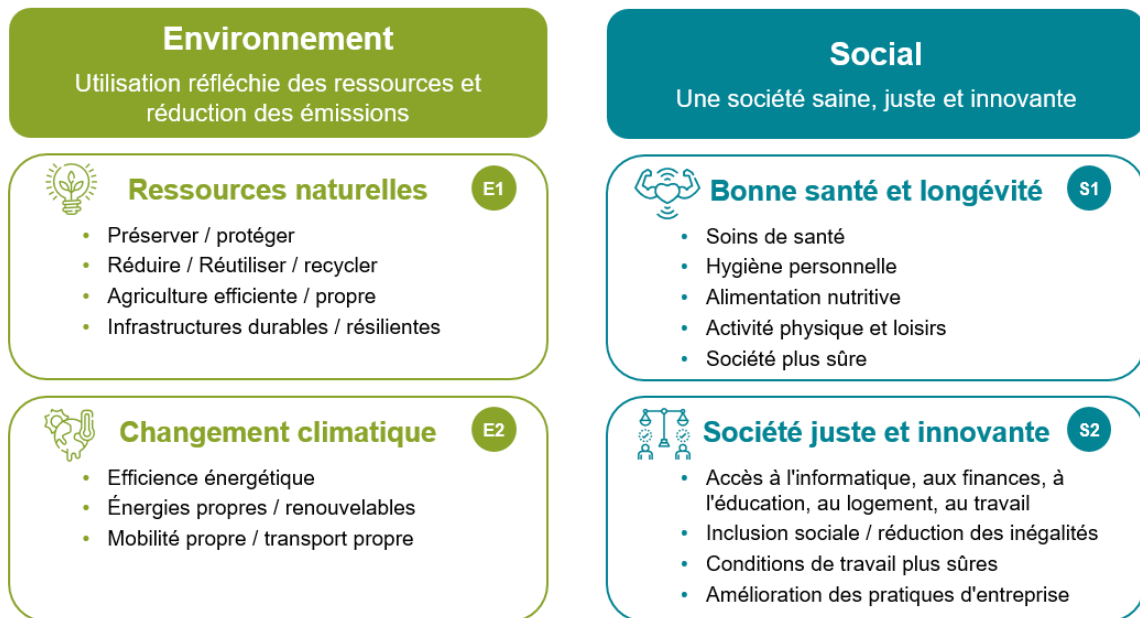
Matérialité « inside out » :

BLI appréhende cette dimension à travers l'alignement des émetteurs

sélectionnés avec les ODD. Une activité peut être directement alignée avec des ODD spécifiques, démontrer un alignement potentiel ou encore un désalignement.

Afin d'orienter la réflexion, des outils tels que Matter, une société qui développe et fournit des solutions ESG et de développement durable au secteur des marchés financiers, MSCI ESG Research ou encore des recherches internes permettent de structurer l'analyse et d'identifier les opportunités d'investissement.

En cible, au moins 30% des revenus sont alignés ou potentiellement alignés et maximum 15% des revenus sont désalignés sur un ou plusieurs ODD. Pour les entreprises retenues dans l'univers des actifs durables suite aux étapes d'analyse décrites supra, les analystes et gérants de BLI effectuent une analyse qualitative et de conviction de l'effet que les produits et services ont sur les ODD. Cette analyse permet de classer les sociétés dans l'une des quatre catégories ci-dessous – deux environnementales (E1, E2), deux sociales (S1, S2) – en fonction des thématiques et impacts associés.



En se basant sur les données du Company ESG Dashboard, développé en interne, plusieurs cas d'exception peuvent se présenter :

- Seuil d'alignement respecté ($A > 30\%$), mais seuil de non-alignement non respecté ($MA > 15\%$)
- Seuil d'alignement non respecté ($A < 30\%$), voire aucun alignement du tout
- Seuil d'alignement non respecté ($A < 30\%$) et seuil de non-alignement non respecté ($MA > 15\%$)

BLI a choisi de traiter ces cas d'exception sur base d'analyses individuelles. En effet, il n'est pas judicieux de faire reposer des analyses de conviction uniquement sur des données quantitatives d'un seul fournisseur qui analyse des milliers d'entreprises selon un modèle propriétaire. Afin d'assurer la

robustesse de décisions qui vont à l'encontre des valeurs d'alignements proposées par Matter, ces décisions sont validées au sein du groupe de travail interne Investissement ESG.

Analyse des controverses :

En plus des démarches déjà décrites, les sociétés détenues en portefeuille sont soumises à un suivi constant permettant d'identifier les controverses auxquelles ces entreprises sont exposées. Des controverses sont des événements ESG notables susceptibles d'affecter le modèle économique de l'entreprise, sa réputation et donc potentiellement la thèse d'investissement de BLI. Le fournisseur de données MSCI ESG Research classe les controverses des entreprises en fonction de leur gravité de vert (faible niveau de gravité) à rouge (niveau de gravité très sévère).

Les sociétés classées « rouge » par MSCI ESG Research sont exclues de l'univers d'investissement global de BLI. Les sociétés classées « orange » sont revues aux moyens de différentes sources d'informations telles que recherche interne, fournisseurs de recherche externe, médias, informations de la société. Sur la base de cette analyse propriétaire réalisée par les équipes d'analyse et de gestion, une opinion quant à la matérialité de la controverse pour le modèle économique à long terme de l'entreprise et la thèse d'investissement de BLI est formulée et matérialisée.

Les informations relatives aux controverses sont notamment mises à disposition des équipes d'analyse et de gestion à travers le Company ESG Dashboard. Pour l'analyse de caractéristiques de durabilité des entreprises, le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne afin de définir les actifs durables qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des Principales Incidences Négatives (PIN) pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PIN en appliquant des seuils qui ont permis d'évaluer si les activités d'un émetteur nuisent de façon significative aux objectifs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, le gestionnaire a distingué 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires. Par ailleurs, le gestionnaire a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires qui ont été traités de la

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

même façon que les indicateurs obligatoires.

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, le gestionnaire a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité. Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune a été comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. Le gestionnaire a fixé le seuil de « Do No Significant Harm » (DNSH) pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique. Ainsi, un émetteur a passé le test DNSH d'un PIN s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PIN binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le gestionnaire a exclu les entreprises qui ne se conforment pas aux normes internationales en matière de droits de l'homme ou du travail telles que définies par le Pacte Mondial des Nations unies. En pratique, les entreprises qui n'étaient pas en conformité par rapport au Pacte Mondial des Nations unies, qui n'étaient pas en conformité avec les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, qui n'étaient pas en conformité aux principes et aux droits cités dans la déclaration de l'Organisation internationale du travail et la Charte internationale des droits de l'homme, ou qui présentaient des controverses très sévères n'ont pas été retenues dans l'univers des actifs durables.

Le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne de prise en compte des PINs qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

Il avait recours aux données fournies par MSCI ESG Research, un prestataire de données externe et indépendant en la matière.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des PINs pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PINs en appliquant un seuil permettant de mesurer le niveau d'incidence négative.

Sur base de cette méthodologie d'évaluation des PIN, le gestionnaire a développé un outil agrégeant les indicateurs PIN au niveau du portefeuille. Cet outil a permis au gestionnaire d'optimiser son portefeuille en termes d'indicateurs PIN.

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, BLI distingue 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires dont les critères et méthodes d'analyse vont différer également en fonction de leur catégorie. Par ailleurs, la société de gestion a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires.

Traitement des indicateurs chiffrés

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, BLI a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité.

Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune est comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. BLI fixe le seuil DNSH pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique.

Ainsi, un émetteur aura passé le test DNSH d'un PAI s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Traitement des indicateurs binaires

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PAI binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité.

Plus de détails par rapport à ce modèle d'évaluation sont disponibles sur le site

web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
TSMC	Technologies d'information	8,1%	Taiwan
Alibaba Group	Consommation discrétionnaire	5,7%	Chine
Tencent Holding	Services de communication	5,1%	Chine
Hong Kong Exchange & Clearing	Finance	3,2%	Hong Kong
JD.com	Consommation discrétionnaire	2,9%	Chine
Samsung Electronics	Technologies d'information	2,7%	Corée du Sud
Yum China Holdings	Consommation discrétionnaire	2,7%	Chine
Ambev	Produits de première nécessité	2,7%	Brésil
Odontoprev	Soins de santé	2,7%	Brésil
S-1	Industrie	2,4%	Corée du Sud
Fuyao Glass Industry Group Co	Consommation discrétionnaire	2,3%	Chine
President Chain Store	Produits de première nécessité	2,3%	Taiwan
Heineken Malaysia	Produits de première nécessité	2,2%	Malaisie
Kimberly Clark de Mexico	Produits de première nécessité	2,2%	Mexique
Clicks Group	Produits de première nécessité	2,2%	Afrique du Sud

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir 1 octobre 2024 – 30 septembre 2025 - classification des secteurs en fonction de la nomenclature GICS.

Les informations du tableau ci-dessus ont été basées sur des données moyennes calculées à partir des positions du compartiment à la fin de chaque trimestre de la période de référence - classification des secteurs en fonction de la nomenclature GICS.

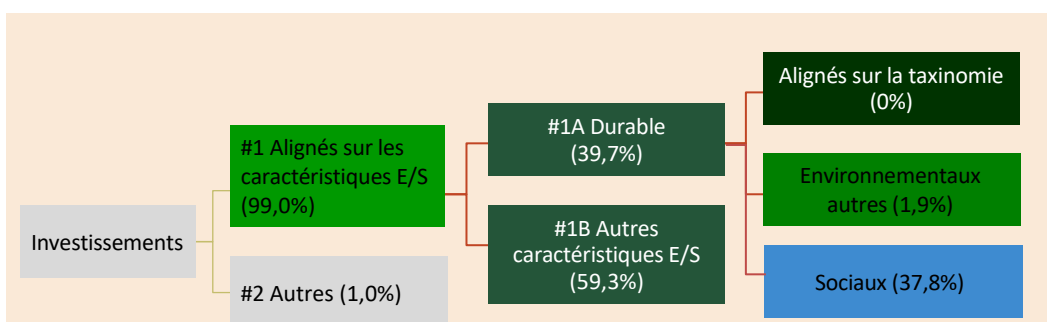


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

39,7% des actifs nets du produit financier.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques par rapport aux actifs du produit financier.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables

	09/2023	09/2024	09/2025
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	98,5%	99,2%	99,0%
#1A Durable	35,8%	36,5%	39,7%
- Alignés sur la taxinomie	0%	0%	0%
- Environnementaux autres	6,1%	4,0%	1,9%
- Sociaux	29,7%	32,6%	37,8%
#1B Autres caractéristiques E/S	62,7%	62,7%	59,3%
#2 Autres	1,5%	0,8%	1,0%

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteur		Sous-Secteur	
Produits de première nécessité	36,2%	Produits alimentaires, boissons et tabac	23,0%
		Distribution et vente au détail de produits de première nécessité	9,7%
		Produits domestiques et de soin personnel	3,5%
Technologies de l'information	20,4%	Semi-conducteurs et équipements pour semi-conducteurs	10,6%
		Matériel et équipements liés aux technologies	6,7%
		Logiciels et services	3,1%
Consommation discrétionnaire	17,2%	Distribution et vente au détail de produits non essentiels	8,7%
		Services consommateurs	4,3%
		Automobiles et composants automobiles	2,3%
		Biens de consommation durables et habillement	1,9%
Industrie	6,9%	Services commerciaux et professionnels	4,3%
		Biens d'équipement	2,2%
		Transports	0,4%
Services de communication	6,8%	Médias et divertissement	6,8%

Soins de santé	4,7%	Équipements et services de santé	3,5%
		Sciences pharmaceutiques, biotechnologiques et biologiques	1,2%
Produits financiers	3,2%	Services financiers	3,2%
Matériaux	2,9%	Matériaux	2,9%

Les informations du tableau ci-dessus ont été basées sur des données moyennes calculées à partir des positions du compartiment à la fin de chaque trimestre de la période de référence - classification des secteurs en fonction de la nomenclature GICS.

Les exclusions sectorielles du gestionnaire interdisent e.a. des investissements dans les entreprises inscrites sur la Global Oil & Gaz Exit List dont la production d'hydrocarbures provenant de gisements et techniques non conventionnels dépasse 20% de leur production totale d'hydrocarbures. N.B. : Les entreprises d'autres secteurs pourront éventuellement dériver une certaine partie de leur chiffre d'affaires d'activités liées aux combustibles fossiles.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables **au gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici fin 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des **activités économiques** pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier ne s'est pas engagé à détenir des investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE. Indépendamment de cette dernière, le fonds n'a pas d'investissements dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire.

Les données utilisées par le gestionnaire proviennent d'un fournisseur de données externes qui fournit des chiffres reportés par les sociétés analysées. Ces chiffres n'ont pas été revus par une partie tierce.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE² ?**

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

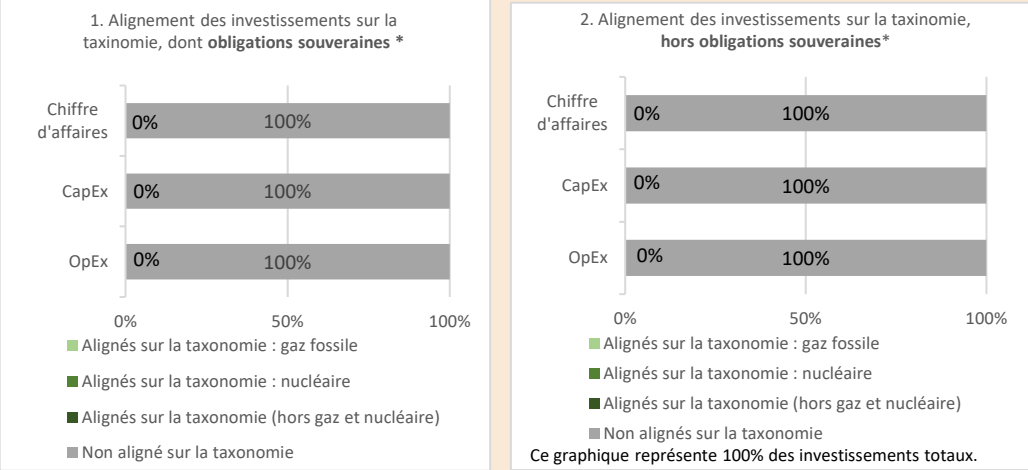
☒ Non

² Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

0%.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

À fin septembre 2025, 0% des investissement étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Pour l'exercice précédent ce taux était de 0%. Cette information n'était pas disponible à fin septembre 2023.

Le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE est calculé conformément aux dispositions du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

1,9% des actifs nets du produit financier.

Ces investissements ont été classés comme durables sur base de la méthodologie de BLI pour définir les investissements durables selon l'article 2(17) du règlement (UE) 2019/2088.

Le produit financier n'a pas pris d'engagement par rapport à la taxinomie de l'UE et continue à faire face à un environnement de données incomplètes et/ou erronées.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

37,8% des actifs nets du produit financier.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » correspondaient à de très faibles positions en liquidités qui sont nécessaires pour la bonne gestion des flux entrants et sortants du produit financier.

En raison de la nature de ces positions, aucune garantie environnementale ou sociale n'a pu être appliquée.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

L'approche SRI que BLI a mise en œuvre a permis au gestionnaire

- d'exclure des émetteurs sur base de la politique d'exclusion et sur base ces analyses qualitatives de son profil ESG ;
- d'analyser des sociétés ayant des controverses sévères de façon approfondie aux moyens de différentes sources d'informations ;
- d'identifier des événements ESG notables susceptibles d'affecter le modèle économique d'un émetteur, sa réputation et donc potentiellement la thèse d'investissement de BLI ;
- favoriser des émetteurs présentant des caractéristiques de durabilité supérieures par rapport à des émetteurs affichant des caractéristiques de durabilité inférieures ;
- d'intégrer des facteurs ESG dans le modèle de valorisation des émetteurs, de façon à ce que des dimensions extra-financières soient considérées au même titre que les dimensions financières dans les décisions d'investissement,;
- d'identifier des possibilités d'engagement afin de concentrer les efforts sur les opportunités offrant un potentiel de changement important et d'entrer en dialogue actif avec des émetteurs ;

Au cours de la période sous revue, le gestionnaire a poursuivi des campagnes d'engagement auprès des entreprises investies en matière de leur statut SBTi (Science Based Target initiative) et de leur signature de l'UN Global Compact.

- de procéder aux votes aux assemblées générales des valeurs investies selon sa politique de vote suivant des principes de durabilité.

Ces sujets sont discutés au sein du Sustainable and Responsible Investment Committee et du Groupe de Travail d'Investissement ESG pour l'ensemble des produits financiers de la société de gestion.

La société de gestion a souscrit à une politique sur mesure « Climate » avec des éléments « Sustainability » d'un fournisseur de conseils professionnels en

matière d'exercice de droits de vote.

Pendant l'exercice sous revue, 100% des votes exercés pour le produit financier concernaient le pilier Gouvernance. 12% des votes allaient à l'encontre des suggestions de la direction sur des sujets liés à des problématiques de gouvernance, tels que la diversité au sein du comité exécutif.

Les méthodologies pertinentes, les politiques d'engagement et de vote ainsi que les rapports d'activité SRI annuels sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

n.a.

- ***En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?***
n.a.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***
n.a.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***
n.a.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***
n.a.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

ANNEXE IV

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : BL Equities Dividend

Identifiant d'entité juridique : 549300MUHXHEXP2DCV78

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: ____%



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social**: ____%



Non



Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 57,5%¹ d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**.

Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

¹ Sauf indication contraire, toutes les données chiffrées dans le présent document sont arrêtées à la date de clôture de l'exercice du produit financier concerné.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

En raison de l'approche axée sur la sélection de titres individuels (aussi appelée « bottom-up ») utilisée par le gestionnaire, le fonds promeut une combinaison de caractéristiques environnementales et/ou sociales, sans viser de caractéristiques particulières.

Dans le courant de la période sous revue, le gestionnaire a pu, par la prise en compte de critères ESG dans le processus d'investissement, identifier les entreprises dotées de fondamentaux financiers solides qui en outre servent non seulement les intérêts des actionnaires mais également ceux de leurs employés, fournisseurs, clients ainsi que ceux de l'environnement et de la communauté au sens large.

Les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le fonds ont été une résultante de la stratégie d'investissement du gestionnaire qui promeut la durabilité à travers trois axes : l'intégration de la durabilité dans ses décisions de gestion, l'application de la politique d'exclusion et l'engagement actif. L'objectif étant d'investir dans des entreprises présentant un profil ESG favorable.

Afin de protéger la valeur financière des investissements effectués et la réputation du fonds et de ses investisseurs, le gestionnaire a appliqué des exclusions sur base de controverses, du non-respect du Pacte Mondial des Nations-Unies ainsi que des secteurs des armes controversées. Des exclusions supplémentaires pour les actifs durables selon SFDR sont appliquées aux entreprises qui affichent une activité représentant plus de 10% de leur chiffre d'affaires dans les secteurs ci-après :

- Chaîne production des hydrocarbures (extraction, raffinage, production d'énergie) ;
- Charbon thermique (extraction et production d'énergie) ;
- Armement ;
- Jeux de fortune ;
- Alcool ;
- Tabac ;
- Mines aurifères.

Bien que le fonds n'ait pas comme objectif l'investissement durable, en fin de période sous revue, 57,5% des investissements du portefeuille étaient réalisés en actifs durables.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Le produit ne promeut pas de caractéristiques environnementales ou sociales spécifiques.

En effet le gestionnaire a intégré les facteurs de durabilité au sein même de sa discipline d'achat et de vente à travers l'ajustement systématique de la valeur intrinsèque des entreprises en fonction de leurs performances ESG selon le système de notation ESG établi par MSCI ESG Research. La

valeur intrinsèque des entreprises ayant un profil ESG favorable a été revue à la hausse, alors que celle des candidats ayant un retard en matière ESG a été revue à la baisse. Comme la discipline d'achat/vente repose sur la valeur intrinsèque des entreprises, l'équilibre a ainsi été décalé en faveur d'entreprises ayant un profil de durabilité favorable.

Indicateurs chiffrés :

		30/09/2024	30/09/2025
Facteurs E/S : ajustement de la valeur intrinsèque			
	% des actifs boursiers du portefeuille	100	100
	% du portefeuille	90,41	93,33
% des investissements du portefeuille réalisés en actifs durables		53,0	57,5
Risques de durabilité			
	# entreprises avec controverse rouge	0	0
	# entreprises en non-respect UNGC	0	0
	# entreprises investies en armes controversées	0	0
Exclusions			
	# entreprises présentes sur la GCEL*	0	0
	# entreprises présentes sur la GOGEL* dont la production d'hydrocarbures provenant de gisements et techniques non conventionnels dépasse 20% de leur production totale d'hydrocarbures	0	0
* telles que définies dans la Politique d'exclusion BLI publiée ici			

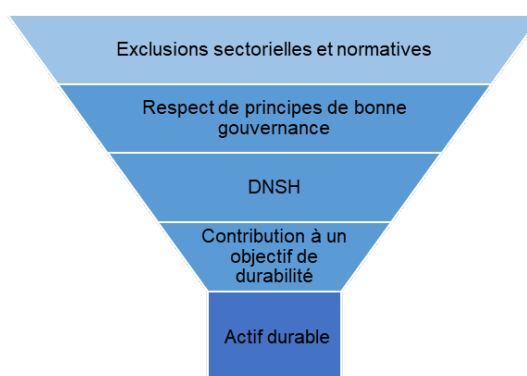
Les valeurs utilisées dans le cadre du suivi des indicateurs de durabilité n'ont pas été soumises à une revue par une partie tierce.

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

La performance des indicateurs de durabilité au cours de la période sous revue est comparable à l'exercice précédent.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Les investissements durables sont sélectionnés sur base d'un processus d'analyse reposant sur plusieurs étapes.



Les éléments directeurs des trois premières étapes du processus d'analyse :

- Exclusions sectorielles et normatives,
- Respect de principes de bonne gouvernance,
- DNSH

sont décrites en plus de détails dans des politiques et méthodologies y relatives qui sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement durable et responsable ».

L'analyse relative à la contribution à un objectif de durabilité a été effectuée sur base d'un concept de double matérialité :

- l'impact des risques de durabilité matériels sur l'entreprise (matérialité dite « outside-in ») ;
- l'impact matériel environnemental ou social que l'entreprise ainsi que ses produits et services peuvent avoir sur ses parties prenantes (matérialité dite « inside-out ») ;

ainsi qu'une analyse des controverses matérielles.

Matérialité « outside in » :

Les impacts des thèmes liés à la durabilité sur les émetteurs se matérialisent à travers deux dimensions distinctes :

- Les risques – tels que risques climatiques, dimensions sociales, réglementaires, disparition de marchés... ; et
- Les opportunités – telles que création de nouveaux marchés, conformité réglementaire...

BLI a recours à des indicateurs développés par le MSCI ESG Research, un prestataire de données externe et indépendant en la matière, pour évaluer ces risques et opportunités ainsi que le positionnement des émetteurs par rapport à ces derniers.

Par ailleurs, BLI a développé une méthodologie permettant de mettre en évidence les risques de transition liés au prix du CO₂ pour les émetteurs.

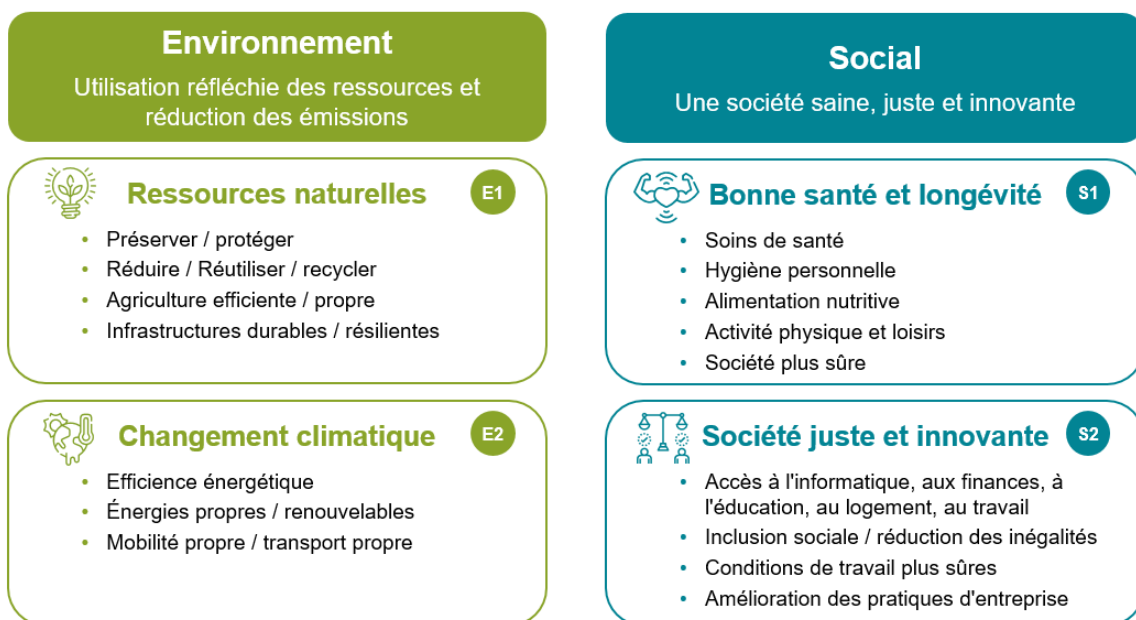
Matérialité « inside out » :

BLI appréhende cette dimension à travers l'alignement des émetteurs

sélectionnés avec les ODD. Une activité peut être directement alignée avec des ODD spécifiques, démontrer un alignement potentiel ou encore un désalignement.

Afin d'orienter la réflexion, des outils tels que Matter, une société qui développe et fournit des solutions ESG et de développement durable au secteur des marchés financiers, MSCI ESG Research ou encore des recherches internes permettent de structurer l'analyse et d'identifier les opportunités d'investissement.

En cible, au moins 30% des revenus sont alignés ou potentiellement alignés et maximum 15% des revenus sont désalignés sur un ou plusieurs ODD. Pour les entreprises retenues dans l'univers des actifs durables suite aux étapes d'analyse décrites supra, les analystes et gérants de BLI effectuent une analyse qualitative et de conviction de l'effet que les produits et services ont sur les ODD. Cette analyse permet de classer les sociétés dans l'une des quatre catégories ci-dessous – deux environnementales (E1, E2), deux sociales (S1, S2) – en fonction des thématiques et impacts associés.



En se basant sur les données du Company ESG Dashboard, développé en interne, plusieurs cas d'exception peuvent se présenter :

- a. Seuil d'alignement respecté ($A > 30\%$), mais seuil de non-alignement non respecté ($MA > 15\%$)
- b. Seuil d'alignement non respecté ($A < 30\%$), voire aucun alignement du tout
- c. Seuil d'alignement non respecté ($A < 30\%$) et seuil de non-alignement non respecté ($MA > 15\%$)

BLI a choisi de traiter ces cas d'exception sur base d'analyses individuelles. En effet, il n'est pas judicieux de faire reposer des analyses de conviction uniquement sur des données quantitatives d'un seul fournisseur qui analyse des milliers d'entreprises selon un modèle propriétaire. Afin d'assurer la

robustesse de décisions qui vont à l'encontre des valeurs d'alignements proposées par Matter, ces décisions sont validées au sein du groupe de travail interne Investissement ESG.

Analyse des controverses :

En plus des démarches déjà décrites, les sociétés détenues en portefeuille sont soumises à un suivi constant permettant d'identifier les controverses auxquelles ces entreprises sont exposées. Des controverses sont des événements ESG notables susceptibles d'affecter le modèle économique de l'entreprise, sa réputation et donc potentiellement la thèse d'investissement de BLI. Le fournisseur de données MSCI ESG Research classe les controverses des entreprises en fonction de leur gravité de vert (faible niveau de gravité) à rouge (niveau de gravité très sévère).

Les sociétés classées « rouge » par MSCI ESG Research sont exclues de l'univers d'investissement global de BLI. Les sociétés classées « orange » sont revues aux moyens de différentes sources d'informations telles que recherche interne, fournisseurs de recherche externe, médias, informations de la société. Sur la base de cette analyse propriétaire réalisée par les équipes d'analyse et de gestion, une opinion quant à la matérialité de la controverse pour le modèle économique à long terme de l'entreprise et la thèse d'investissement de BLI est formulée et matérialisée.

Les informations relatives aux controverses sont notamment mises à disposition des équipes d'analyse et de gestion à travers le Company ESG Dashboard. Pour l'analyse de caractéristiques de durabilité des entreprises, le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne afin de définir les actifs durables qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des Principales Incidences Négatives (PIN) pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PIN en appliquant des seuils qui ont permis d'évaluer si les activités d'un émetteur nuisent de façon significative aux objectifs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, le gestionnaire a distingué 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires. Par ailleurs, le gestionnaire a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires qui ont été traités de la

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

même façon que les indicateurs obligatoires.

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, le gestionnaire a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité. Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune a été comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. Le gestionnaire a fixé le seuil de « Do No Significant Harm » (DNSH) pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique. Ainsi, un émetteur a passé le test DNSH d'un PIN s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PIN binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le gestionnaire a exclu les entreprises qui ne se conforment pas aux normes internationales en matière de droits de l'homme ou du travail telles que définies par le Pacte Mondial des Nations unies. En pratique, les entreprises qui n'étaient pas en conformité par rapport au Pacte Mondial des Nations unies, qui n'étaient pas en conformité avec les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, qui n'étaient pas en conformité aux principes et aux droits cités dans la déclaration de l'Organisation internationale du travail et la Charte internationale des droits de l'homme, ou qui présentaient des controverses très sévères n'ont pas été retenues dans l'univers des actifs durables.

Le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne de prise en compte des PINs qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

Il avait recours aux données fournies par MSCI ESG Research, un prestataire de données externe et indépendant en la matière.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des PINs pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PINs en appliquant un seuil permettant de mesurer le niveau d'incidence négative.

Sur base de cette méthodologie d'évaluation des PIN, le gestionnaire a développé un outil agrégeant les indicateurs PIN au niveau du portefeuille. Cet outil a permis au gestionnaire d'optimiser son portefeuille en termes d'indicateurs PIN.

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, BLI distingue 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires dont les critères et méthodes d'analyse vont différer également en fonction de leur catégorie. Par ailleurs, la société de gestion a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires.

Traitement des indicateurs chiffrés

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, BLI a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité.

Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune est comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. BLI fixe le seuil DNSH pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique.

Ainsi, un émetteur aura passé le test DNSH d'un PAI s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Traitement des indicateurs binaires

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PAI binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité.

Plus de détails par rapport à ce modèle d'évaluation sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir 1 octobre 2024 – 30 septembre 2025 - classification des secteurs en fonction de la nomenclature GICS.

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Unilever	Produits de première nécessité	7,2%	Royaume-Uni
Nestle	Produits de première nécessité	6,4%	Suisse
L'Oreal	Produits de première nécessité	5,2%	France
Canadian National Railway Co	Industrie	4,9%	Canada
SGS	Industrie	4,8%	Suisse
Colgate Palmolive	Produits de première nécessité	4,8%	États-Unis
Kimberly-Clark	Produits de première nécessité	4,5%	États-Unis
Union Pacific	Industrie	4,5%	États-Unis
Givaudan	Matériaux	4,3%	Suisse
LVMH	Consommation discrétionnaire	4,2%	France
Resmed	Soins de santé	4,0%	États-Unis
Microsoft	Technologies d'information	3,8%	États-Unis
Rollins	Industrie	3,7%	États-Unis
Intertek	Industrie	3,3%	Royaume-Uni
TSMC	Technologies d'information	3,3%	Taiwan

Les informations du tableau ci-dessus ont été basées sur des données moyennes calculées à partir des positions du compartiment à la fin de chaque trimestre de la période de référence - classification des secteurs en fonction de la nomenclature GICS.

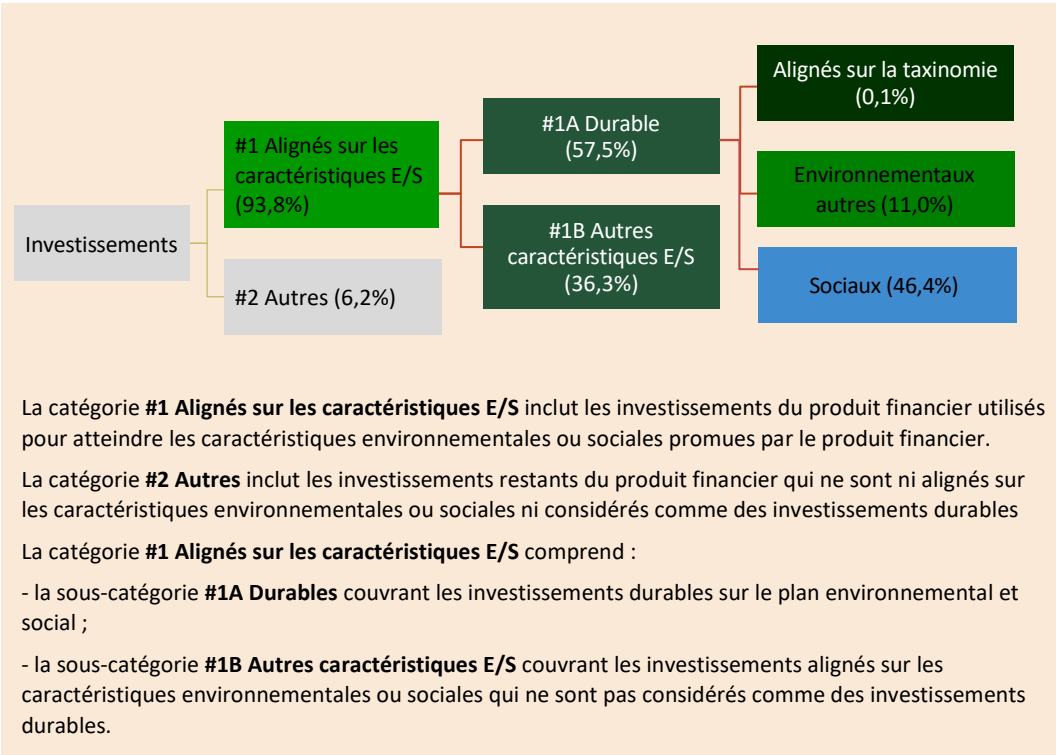


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

57,5% des actifs nets du produit financier.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques par rapport aux actifs du produit financier.

● **Quelle était l'allocation des actifs ?**



	09/2023	09/2024	09/2025
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	90,1%	90,3%	93,8%
#1A Durable	50,0%	53,0%	57,5%
- Alignés sur la taxinomie	0%	0,3%	0,1%
- Environnementaux autres	18,9%	19,2%	11,0%
- Sociaux	31,1%	33,5%	46,4%
#1B Autres caractéristiques E/S	40,1%	37,3%	36,3%
#2 Autres	9,9%	9,7%	6,2%

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Secteur		Sous-Secteur	
Produits de première nécessité	33,5%	Produits domestiques et de soin personnel	21,6%
		Produits alimentaires, boissons et tabac	11,9%
Industrie	27,1%	Services commerciaux et professionnels	15,8%
		Transports	9,4%
		Biens d'équipement	1,9%
Technologies de l'information	10,2%	Logiciels et services	6,9%
		Semi-conducteurs et équipements pour semi-conducteurs	3,3%
Soins de santé	7,0%	Équipements et services de santé	7,0%
Consommation discrétionnaire	6,8%	Biens de consommation durables et habillement	6,8%
Matériaux	5,0%	Matériaux	5,0%
Produits financiers	1,4%	Services financiers	1,4%
Services collectifs	1,1%	Services collectifs	1,1%

Les informations du tableau ci-dessus ont été basées sur des données moyennes calculées à partir des positions du compartiment à la fin de chaque trimestre de la période de référence - classification des secteurs en fonction de la nomenclature GICS.

Les exclusions sectorielles du gestionnaire interdisent e.a. des investissements dans les entreprises inscrites sur la Global Oil & Gaz Exit List dont la production d'hydrocarbures provenant de gisements et techniques non conventionnels dépasse 20% de leur production totale d'hydrocarbures. N.B. : Les entreprises d'autres secteurs pourront éventuellement dériver une certaine partie de leur chiffre d'affaires d'activités liées aux combustibles fossiles.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici fin 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des **activités économiques** pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier ne s'est pas engagé à détenir des investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE. Indépendamment de cette dernière, le fonds n'a pas d'investissements dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire.

Le calcul d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE est effectué conformément aux dispositions du règlement (UE) 2020/852.

Les données utilisées par le gestionnaire proviennent d'un fournisseur de données externes qui fournit des chiffres reportés par les sociétés analysées. Ces chiffres n'ont pas été revus par une partie tierce.

● *Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE²?*

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

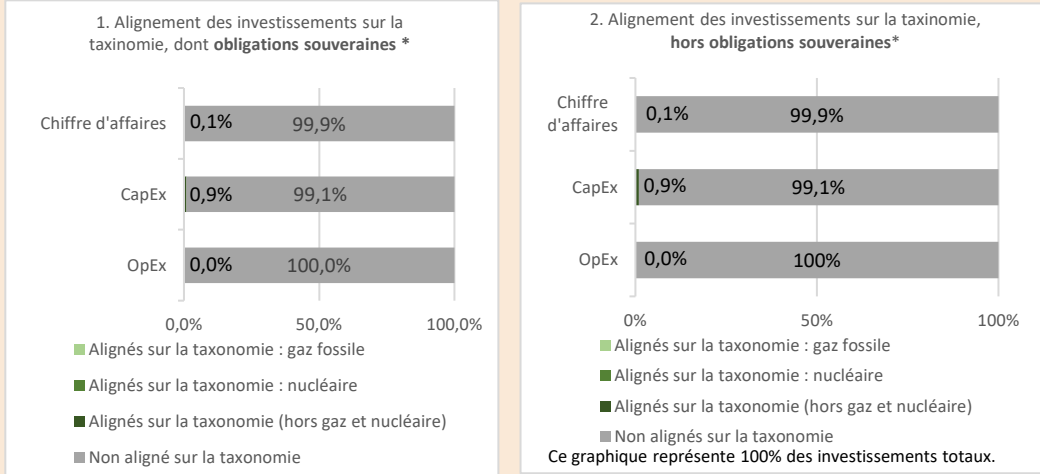
☒ Non

² Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

0%.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

À fin septembre 2025, 0,1% des investissements étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Pour l'exercice précédent ce taux était de 0,3%. Cette information n'était pas disponible à fin septembre 2023.

Le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE est calculé conformément aux dispositions du règlement (UE) 2020/852.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



● **Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

11,0% des actifs nets du produit financier.

Ces investissements ont été classés comme durables sur base de la méthodologie de BLI pour définir les investissements durables selon l'article 2(17) du règlement (UE) 2019/2088.

Le produit financier n'a pas pris d'engagement par rapport à la taxinomie de l'UE et continue à faire face à un environnement de données incomplètes et/ou erronées.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

46,4% des actifs nets du produit financier.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » correspondaient à des positions en liquidités qui sont nécessaires pour la bonne gestion des flux entrants et sortants du produit financier. En raison de la nature de ces positions, aucune garantie environnementale ou sociale n'a pu être appliquée.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

L'approche SRI que BLI a mise en œuvre a permis au gestionnaire

- d'exclure des émetteurs sur base de la politique d'exclusion et sur base ces analyses qualitatives de son profil ESG ;
- d'analyser des sociétés ayant des controverses sévères de façon approfondie aux moyens de différentes sources d'informations ;
- d'identifier des événements ESG notables susceptibles d'affecter le modèle économique d'un émetteur, sa réputation et donc potentiellement la thèse d'investissement de BLI ;
- favoriser des émetteurs présentant des caractéristiques de durabilité supérieures par rapport à des émetteurs affichant des caractéristiques de durabilité inférieures ;
- d'intégrer des facteurs ESG dans le modèle de valorisation des émetteurs, de façon à ce que des dimensions extra-financières soient considérées au même titre que les dimensions financières dans les décisions d'investissement ;
- d'identifier des possibilités d'engagement afin de concentrer les efforts sur les opportunités offrant un potentiel de changement important et d'entrer en dialogue actif avec des émetteurs ;

Au cours de la période sous revue, le gestionnaire a poursuivi des campagnes d'engagement auprès des entreprises investies en matière de leur statut SBTi (Science Based Target initiative) et de leur signature de l'UN Global Compact.

- de procéder aux votes aux assemblées générales des valeurs investies selon sa politique de vote suivant des principes de durabilité.

Ces sujets sont discutés au sein du Sustainable and Responsible Investment Committee et du Groupe de Travail d'Investissement ESG pour l'ensemble des produits financiers de la société de gestion.

La société de gestion a souscrit à une politique sur mesure « Climate » avec des éléments « Sustainability » d'un fournisseur de conseils professionnels en

matière d'exercice de droits de vote.

Pendant l'exercice sous revue, 97% des votes exercés pour le produit financier concernaient le pilier Gouvernance. 14% des votes allaient à l'encontre des suggestions de la direction sur des sujets liés à des problématiques de gouvernance, tels que la diversité au sein du comité exécutif.

Les méthodologies pertinentes, les politiques d'engagement et de vote ainsi que les rapports d'activité SRI annuels sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

n.a.

- ***En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?***
n.a.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***
n.a.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***
n.a.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***
n.a.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : BL Emerging Markets

Identifiant d'entité juridique : 549300Z6228CBHQT2X50

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____%



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____%



Non



Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 33,0%¹ d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

¹ Sauf indication contraire, toutes les données chiffrées dans le présent document sont arrêtées à la date de clôture de l'exercice du produit financier concerné.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

En raison de l'approche axée sur la sélection de titres individuels (aussi appelée « bottom-up ») utilisée par le gestionnaire, le fonds promeut une combinaison de caractéristiques environnementales et/ou sociales, sans viser de caractéristiques particulières.

Dans le courant de la période sous revue, le gestionnaire a pu, par la prise en compte de critères ESG dans le processus d'investissement, identifier les entreprises dotées de fondamentaux financiers solides qui en outre servent non seulement les intérêts des actionnaires mais également ceux de leurs employés, fournisseurs, clients ainsi que ceux de l'environnement et de la communauté au sens large.

Les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le fonds ont été une résultante de la stratégie d'investissement du gestionnaire qui promeut la durabilité à travers trois axes : l'intégration de la durabilité dans ses décisions de gestion, l'application de la politique d'exclusion et l'engagement actif. L'objectif étant d'investir dans des entreprises présentant un profil ESG favorable.

Afin de protéger la valeur financière des investissements effectués et la réputation du fonds et de ses investisseurs, le gestionnaire a appliqué des exclusions sur base de controverses, du non-respect du Pacte Mondial des Nations-Unies ainsi que des secteurs des armes controversées. Des exclusions supplémentaires pour les actifs durables selon SFDR sont appliquées aux entreprises qui affichent une activité représentant plus de 10% de leur chiffre d'affaires dans les secteurs ci-après :

- Chaîne production des hydrocarbures (extraction, raffinage, production d'énergie) ;
- Charbon thermique (extraction et production d'énergie) ;
- Armement ;
- Jeux de fortune ;
- Alcool ;
- Tabac ;
- Mines aurifères.

Les émetteurs souverains ont fait l'objet d'une analyse extra-financière résultant en une note ESG qui a été prise en compte par le gestionnaire lors de son processus d'analyse et de sélection des émetteurs individuels. Une approche propriétaire visant à suivre l'évolution des risques liés à la durabilité et à promouvoir les caractéristiques ESG d'un émetteur a été suivie.

Bien que le fonds n'ait pas comme objectif l'investissement durable, en fin de

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

période sous revue, 33,0% des investissements du portefeuille étaient réalisés en actifs durables.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Le produit ne promeut pas de caractéristiques environnementales ou sociales spécifiques.

En effet le gestionnaire a intégré les facteurs de durabilité au sein même de sa discipline d'achat et de vente à travers l'ajustement systématique de la valeur intrinsèque des entreprises en fonction de leurs performances ESG selon le système de notation ESG établi par MSCI ESG Research. La valeur intrinsèque des entreprises ayant un profil ESG favorable a été revue à la hausse, alors que celle des candidats ayant un retard en matière ESG a été revue à la baisse. Comme la discipline d'achat/vente repose sur la valeur intrinsèque des entreprises, l'équilibre a ainsi été décalé en faveur d'entreprises ayant un profil de durabilité favorable.

En termes d'investissements obligataires, le gestionnaire a investi exclusivement en émetteurs souverains ayant signé, ratifié ou adhéré aux dispositions de l'accord de Paris.

Indicateurs :

		30/09/2024	30/09/2025
	Facteurs E/S : ajustement de la valeur intrinsèque		
	% des actifs boursiers du portefeuille	100	100
	% du portefeuille	92,31	89,87
	% des investissements du portefeuille réalisés en actifs durables	31,1	33,0
	Risques de durabilité		
	# entreprises avec controverse rouge	0	0
	# entreprises en non-respect UNGC	0	0
	# entreprises investies en armes controversées	0	0
	# émetteurs souverains non alignés aux dispositions de l'accord de Paris	0	0
	Exclusions		
	# entreprises présentes sur la GCEL*	0	0
	# entreprises présentes sur la GOGEL* dont la production d'hydrocarbures provenant de	0	0

	gisements et techniques non conventionnels dépasse 20% de leur production totale d'hydrocarbures		
	* telles que définies dans la Politique d'exclusion BLI publiée ici		

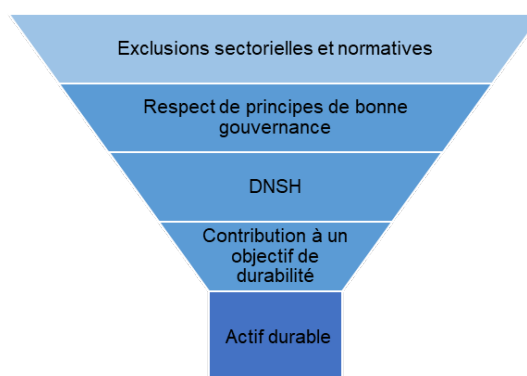
Les valeurs utilisées dans le cadre du suivi des indicateurs de durabilité n'ont pas été soumises à une revue par une partie tierce.

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

La performance des indicateurs de durabilité au cours de la période sous revue est comparable à l'exercice précédent.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Les investissements durables sont sélectionnés sur base d'un processus d'analyse reposant sur plusieurs étapes.



Les éléments directeurs des trois premières étapes du processus d'analyse :

- Exclusions sectorielles et normatives,
- Respect de principes de bonne gouvernance,
- DNSH

sont décrites en plus de détails dans des politiques et méthodologies y relatives qui sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement durable et responsable ».

L'analyse relative à la contribution à un objectif de durabilité a été effectuée sur base d'un concept de double matérialité :

- l'impact des risques de durabilité matériels sur l'entreprise (matérialité dite « outside-in ») ;
- l'impact matériel environnemental ou social que l'entreprise ainsi que ses produits et services peuvent avoir sur ses parties prenantes (matérialité dite « inside-out ») ;

ainsi qu'une analyse des controverses matérielles.

Matérialité « outside in » :

Les impacts des thèmes liés à la durabilité sur les émetteurs se matérialisent à travers deux dimensions distinctes :

- Les risques – tels que risques climatiques, dimensions sociales, réglementaires, disparition de marchés... ; et
- Les opportunités – telles que création de nouveaux marchés, conformité réglementaire...

BLI a recours à des indicateurs développés par le MSCI ESG Research, un prestataire de données externe et indépendant en la matière, pour évaluer ces risques et opportunités ainsi que le positionnement des émetteurs par rapport à ces derniers.

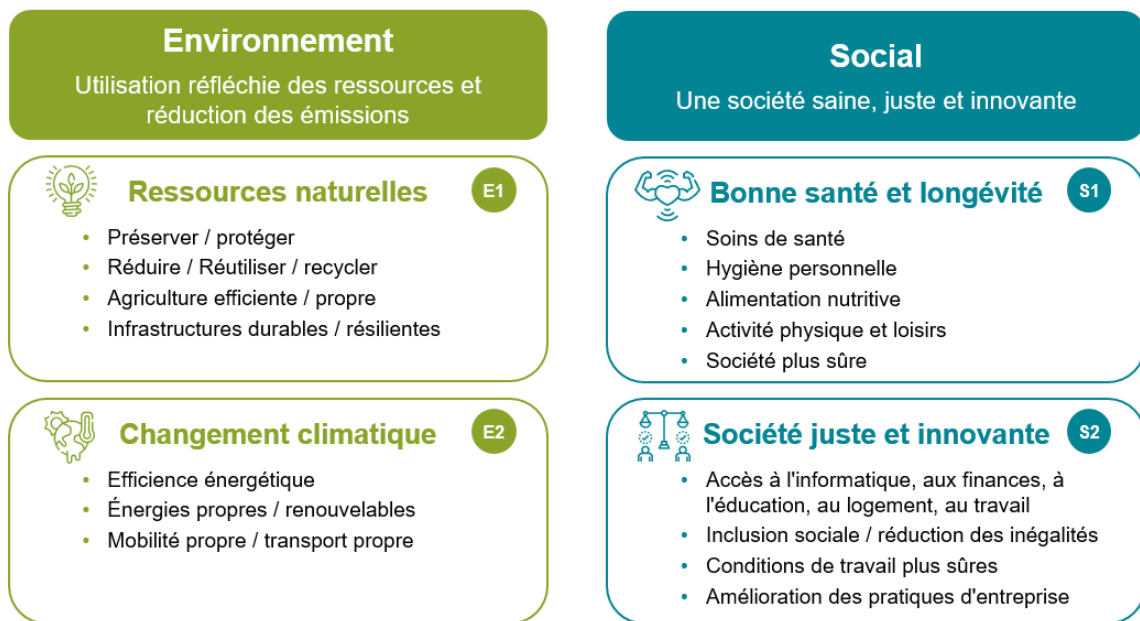
Par ailleurs, BLI a développé une méthodologie permettant de mettre en évidence les risques de transition liés au prix du CO₂ pour les émetteurs.

Matérialité « inside out » :

BLI appréhende cette dimension à travers l'alignement des émetteurs sélectionnés avec les ODD. Une activité peut être directement alignée avec des ODD spécifiques, démontrer un alignement potentiel ou encore un désalignement.

Afin d'orienter la réflexion, des outils tels que Matter, une société qui développe et fournit des solutions ESG et de développement durable au secteur des marchés financiers, MSCI ESG Research ou encore des recherches internes permettent de structurer l'analyse et d'identifier les opportunités d'investissement.

En cible, au moins 30% des revenus sont alignés ou potentiellement alignés et maximum 15% des revenus sont désalignés sur un ou plusieurs ODD. Pour les entreprises retenues dans l'univers des actifs durables suite aux étapes d'analyse décrites supra, les analystes et gérants de BLI effectuent une analyse qualitative et de conviction de l'effet que les produits et services ont sur les ODD. Cette analyse permet de classer les sociétés dans l'une des quatre catégories ci-dessous – deux environnementales (E1, E2), deux sociales (S1, S2) – en fonction des thématiques et impacts associés.



En se basant sur les données du Company ESG Dashboard, développé en interne, plusieurs cas d'exception peuvent se présenter :

- Seuil d'alignement respecté ($A > 30\%$), mais seuil de non-alignement non respecté ($MA > 15\%$)
- Seuil d'alignement non respecté ($A < 30\%$), voire aucun alignement du tout
- Seuil d'alignement non respecté ($A < 30\%$) et seuil de non-alignement non respecté ($MA > 15\%$)

BLI a choisi de traiter ces cas d'exception sur base d'analyses individuelles. En effet, il n'est pas judicieux de faire reposer des analyses de conviction uniquement sur des données quantitatives d'un seul fournisseur qui analyse des milliers d'entreprises selon un modèle propriétaire. Afin d'assurer la robustesse de décisions qui vont à l'encontre des valeurs d'alignements proposées par Matter, ces décisions sont validées au sein du groupe de travail interne Investissement ESG.

Analyse des controverses :

En plus des démarches déjà décrites, les sociétés détenues en portefeuille sont soumises à un suivi constant permettant d'identifier les controverses auxquelles ces entreprises sont exposées. Des controverses sont des événements ESG notables susceptibles d'affecter le modèle économique de l'entreprise, sa réputation et donc potentiellement la thèse d'investissement de BLI. Le fournisseur de données MSCI ESG Research classe les controverses des entreprises en fonction de leur gravité de vert (faible niveau de gravité) à rouge (niveau de gravité très sévère).

Les sociétés classées « rouge » par MSCI ESG Research sont exclues de l'univers d'investissement global de BLI. Les sociétés classées « orange » sont revues aux moyens de différentes sources d'informations telles que recherche interne, fournisseurs de recherche externe, médias, informations de la société. Sur la base de

cette analyse propriétaire réalisée par les équipes d'analyse et de gestion, une opinion quant à la matérialité de la controverse pour le modèle économique à long terme de l'entreprise et la thèse d'investissement de BLI est formulée et matérialisée.

Les informations relatives aux controverses sont notamment mises à disposition des équipes d'analyse et de gestion à travers le Company ESG Dashboard. Pour l'analyse de caractéristiques de durabilité des entreprises, le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne afin de définir les actifs durables qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

Concernant les obligations émises ou garanties par des états, le gestionnaire a utilisé un modèle propriétaire permettant d'appréhender les caractéristiques de durabilité des émetteurs souverains sur base d'un score relatif de chaque émetteur souverain par rapport à son univers d'émetteurs comparables sur les angles suivants : environnement, social et gouvernance.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des Principales Incidences Négative (PINs) pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PINs en appliquant des seuils qui ont permis d'évaluer si les activités d'un émetteur nuisent de façon significative aux objectifs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, le gestionnaire a distingué 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires. Par ailleurs, le gestionnaire a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires qui ont été traités de la même façon que les indicateurs obligatoires.

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, le gestionnaire a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité. Afin de traiter toutes les entreprises

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

équitablement, chacune a été comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. Le gestionnaire a fixé le seuil de « Do No Significant Harm » (DNSH) pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique. Ainsi, un émetteur a passé le test DNSH d'un PIN s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PIN binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité.

Le cadre retenu par BLI pour les émetteurs souverains et paraétatiques fait écho à celui appliqué aux émetteurs privés. Le concept du DNSH requiert également pour les émetteurs souverains de décider quand les indicateurs relevés d'un émetteur portent un préjudice significatif à un objectif de durabilité.

Dans son analyse des 2 PIN obligatoires applicables aux émetteurs souverains, BLI distingue 1 indicateur chiffré et 1 indicateur binaire dont les critères et méthodes d'analyse vont différer également en fonction de leur catégorie. Par ailleurs, la société de gestion a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires.

— ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :***

Le gestionnaire a exclu les entreprises qui ne se conforment pas aux normes internationales en matière de droits de l'homme ou du travail telles que définies par le Pacte Mondial des Nations unies. En pratique, les entreprises qui n'étaient pas en conformité par rapport au Pacte Mondial des Nations unies, qui n'étaient pas en conformité avec les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, qui n'étaient pas en conformité aux principes et aux droits cités dans la déclaration de l'Organisation internationale du travail et la Charte internationale des droits de l'homme, ou qui présentaient des controverses très sévères n'ont pas été retenues dans l'univers des actifs durables.

Le cadre retenu par le gestionnaire pour les émetteurs souverains et paraétatiques fait écho à celui appliqué aux émetteurs privés.

Le concept du DNSH requiert également pour les émetteurs souverains de décider quand les indicateurs relevés d'un émetteur portent un préjudice significatif à un objectif de durabilité.

Pour l'indicateur chiffré retenu, le gestionnaire a défini les seuils à partir desquels il est considéré que le statut de « préjudice significatif » est atteint.

En ce qui concerne les indicateurs binaires, le gestionnaire a exclu de l'univers des actifs durables les émetteurs impliqués dans des violations des droits sociaux et/ou de la liberté d'expression.

Les émetteurs d'obligations souveraines ont fait l'objet d'une analyse extra-financière qui a résulté en une note ESG qui a été prise en compte par l'équipe de gestion lors de son processus d'analyse et de sélection des émetteurs individuels.

Pour ce faire, une approche propriétaire visant à suivre l'évolution des risques liés à la durabilité et à promouvoir les caractéristiques ESG d'un émetteur a été élaborée. La note souveraine ESG a pour objectif d'évaluer le niveau des facteurs de durabilité d'un gouvernement, de son économie et des réformes mises en œuvre.

En comparant la notation propriétaire des données financières et la notation ESG, l'équipe de gestion a identifié les émetteurs de qualité tant d'un point de vue financier que d'un point de vue ESG. A caractéristiques fondamentales et rendement similaires, l'équipe de gestion a favorisé l'émetteur dont la notation ESG était supérieure.

Le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne de prise en compte des PINs qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

Il avait recours aux données fournies par MSCI ESG Research, un prestataire de données externe et indépendant en la matière.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales

incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des PINs pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PINs en appliquant un seuil permettant de mesurer le niveau d'incidence négative.

Sur base de cette méthodologie d'évaluation des PIN, le gestionnaire a développé un outil agrégeant les indicateurs PIN au niveau du portefeuille. Cet outil a permis au gestionnaire d'optimiser son portefeuille en termes d'indicateurs PIN.

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, BLI distingue 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires dont les critères et méthodes d'analyse vont différer également en fonction de leur catégorie. Par ailleurs, la société de gestion a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires.

Traitement des indicateurs chiffrés

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, BLI a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité.

Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune est comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. BLI fixe le seuil DNSH pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique.

Ainsi, un émetteur aura passé le test DNSH d'un PAI s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Traitement des indicateurs binaires

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PAI binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité.

Le cadre retenu par BLI pour les émetteurs souverains et paraétatiques fait écho à celui appliqué aux émetteurs privés. Le concept du DNSH requiert également pour les émetteurs souverains de décider quand les indicateurs relevés d'un émetteur portent un préjudice significatif à un objectif de durabilité.

Dans son analyse des 2 PIN obligatoires applicables aux émetteurs souverains, BLI distingue 1 indicateur chiffré et 1 indicateur binaire dont les critères et méthodes d'analyse vont différer également en fonction de leur catégorie. Par ailleurs, la société de gestion a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un

indicateur binaire supplémentaires.

Plus de détails par rapport à ce modèle d'évaluation sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir 1 octobre 2024 – 30 septembre 2025 - classification des secteurs en fonction de la nomenclature GICS.

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
TSMC	Technologies d'information	6,4%	Taiwan
Tencent Holding	Services de communication	4,9%	Chine
Alibaba Group	Consommation discrétionnaire	3,7%	Chine
Samsung Electronics	Technologies d'information	2,5%	République de
Hong Kong Exchange & Clearing	Finance	2,1%	Hong Kong
Want Want China	Produits de première nécessité	2,0%	Chine
Sheng Siong	Produits de première nécessité	2,0%	Singapour
Clicks Group	Produits de première nécessité	2,0%	Afrique du Sud
Taiwan Secom	Industrie	2,0%	Taiwan
Ambev	Produits de première nécessité	2,0%	Brésil
Yum China Holdings	Consommation discrétionnaire	1,9%	Chine
Kweichow Moutai	Produits de première nécessité	1,9%	Chine
Coca Cola Femsa	Produits de première nécessité	1,9%	Mexique
CCU	Produits de première nécessité	1,9%	Chili
Netease	Services de communication	1,8%	Chine

Les informations du tableau ci-dessus ont été basées sur des données moyennes calculées à partir des positions du compartiment à la fin de chaque trimestre de la période de référence - classification des secteurs en fonction de la nomenclature GICS pour la partie actions et BICS pour la poche obligataire.

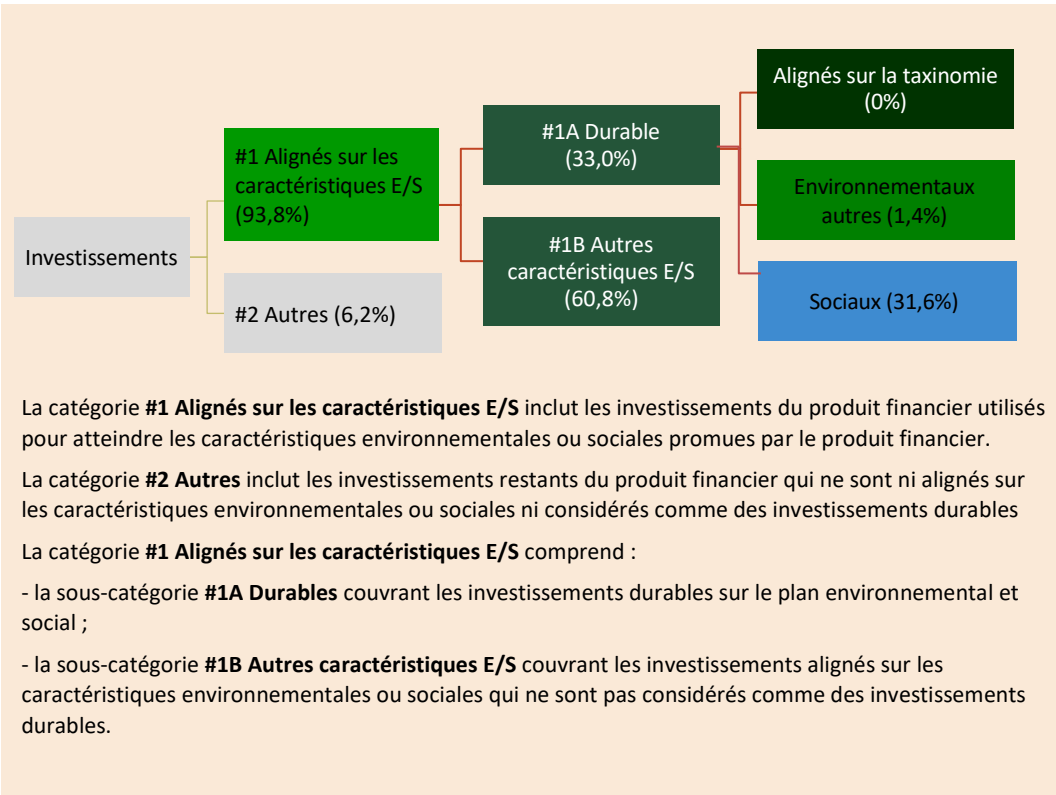


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

33,0% des actifs nets du produit financier.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques par rapport aux actifs du produit financier.

● **Quelle était l'allocation des actifs ?**



	09/2023	09/2024	09/2025
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	91,0%	95,3%	93,8%
#1A Durable	28,0%	31,1%	33,0%
- Alignés sur la taxinomie	0%	0%	0%
- Environnementaux autres	4,9%	3,2%	1,4%
- Sociaux	23,1%	27,9%	31,6%
#1B Autres caractéristiques E/S	63,0%	64,2%	60,8%
#2 Autres	9,0%	4,7%	6,2%

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Actions	90,8%
Liquidités	5,5%
Obligations	3,7%

Secteur		Sous-Secteur	
Actions			
Produits de première nécessité	36,6%	Produits alimentaires, boissons et tabac	26,3%
		Distribution et vente au détail de produits de première nécessité	7,9%
		Produits domestiques et de soin personnel	2,4%
Technologies de l'information	18,4%	Semi-conducteurs et équipements pour semi-conducteurs	10,0%
		Matériel et équipements liés aux technologies	5,8%
		Logiciels et services	2,6%
Consommation discrétionnaire	11,1%	Distribution et vente au détail de produits non essentiels	5,3%
		Services consommateurs	3,0%
		Biens de consommation durables et habillement	1,4%
		Automobiles et composants automobiles	1,4%
Industrie	7,5%	Services commerciaux et professionnels	4,1%
		Biens d'équipement	2,1%
		Transports	1,3%
Services de communication	6,6%	Médias et divertissement	6,6%
Soins de santé	4,8%	Équipements et services de santé	3,9%
		Sciences pharmaceutiques, biotechnologiques et biologiques	0,9%
Matériaux	3,6%	Matériaux	3,6%
Produits financiers	2,1%	Services financiers	2,1%
Obligations	3,7%	Obligations	3,7%
Liquidités	5,5%	Liquidités	5,5%

Les informations du tableau ci-dessus ont été basées sur des données moyennes calculées à partir des positions du compartiment à la fin de chaque trimestre de la période de référence - classification des secteurs en fonction de la nomenclature GICS pour la partie actions et BICS pour la poche obligataire.

Les exclusions sectorielles du gestionnaire interdisent e.a. des investissements dans les entreprises inscrites sur la Global Oil & Gaz Exit List dont la production d'hydrocarbures provenant de gisements et techniques non conventionnels dépasse 20% de leur production totale d'hydrocarbures. N.B. : Les entreprises d'autres secteurs pourront éventuellement dériver une certaine partie de leur chiffre d'affaires d'activités liées aux combustibles fossiles.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables **au gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici fin 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des **activités économiques** pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier ne s'est pas engagé à détenir des investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE. Indépendamment de cette dernière, le fonds n'a pas d'investissements dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire.

Les données utilisées par le gestionnaire proviennent d'un fournisseur de données externes qui fournit des chiffres reportés par les sociétés analysées. Ces chiffres n'ont pas été revus par une partie tierce.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE² ?

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile

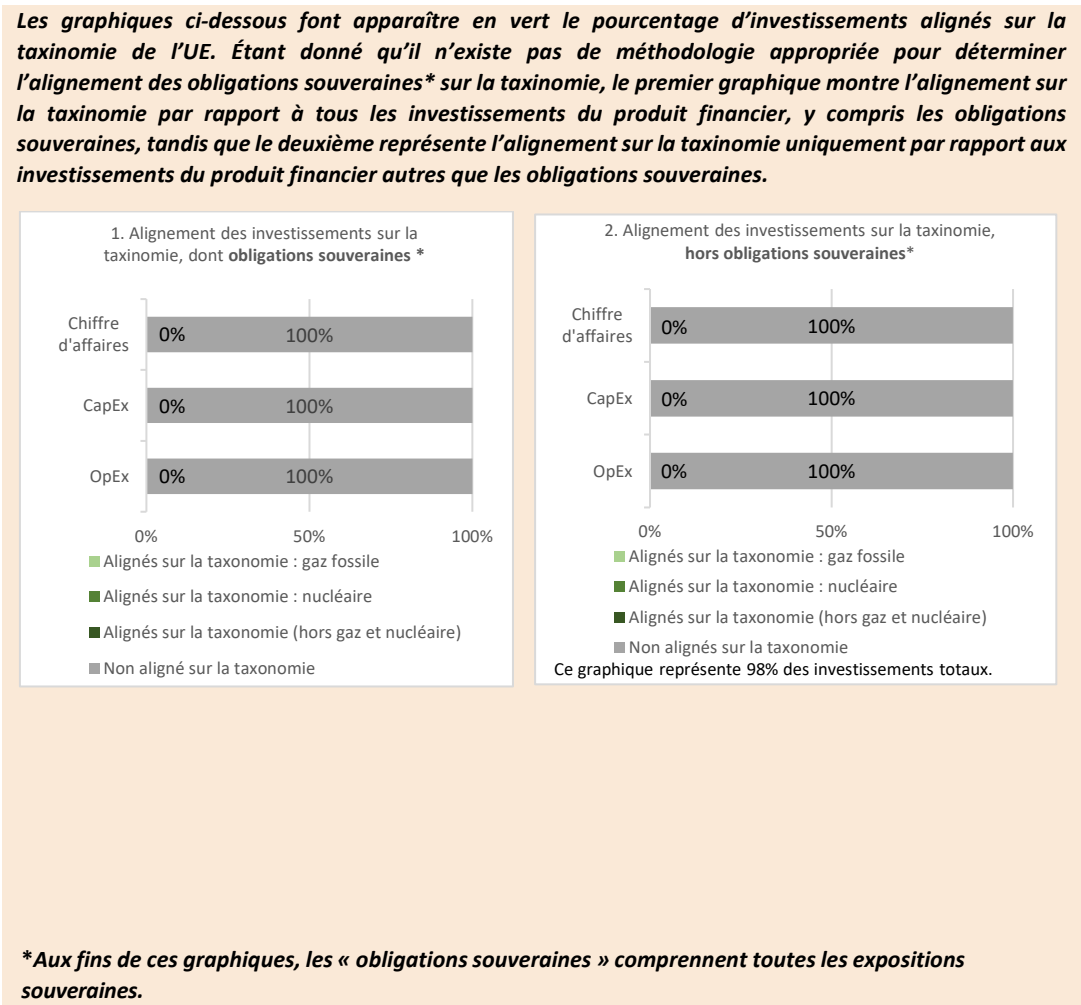
☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

² Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

0%.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

À fin septembre 2025, 0% des investissements étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Pour l'exercice précédent ce taux était de 0%. Cette information n'était pas disponible à fin septembre 2023.

Le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE est calculé conformément aux dispositions du règlement (UE) 2020/852.

● **Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

1,4% des actifs nets du produit financier.

Ces investissements ont été classés comme durables sur base de la méthodologie de BLI pour définir les investissements durables selon l'article 2(17) du règlement (UE) 2019/2088.

Le produit financier n'a pas pris d'engagement par rapport à la taxinomie de l'UE et continue à

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

faire face à un environnement de données incomplètes et/ou erronées.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

31,6% des actifs nets du produit financier.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » sont composés de deux types d'actifs :

- Les liquidités et
- Les positions en ETC sur métaux précieux physiques.

Les liquidités sont nécessaires pour la bonne gestion des flux entrants et sortants du produit financier. Les positions en ETC sur métaux précieux physiques sont détenues dans un but de diversification du portefeuille.

En raison de la nature de ces positions, aucune garantie environnementale ou sociale n'a pu être appliquée.



Quelles mesures ont été prises pour les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

L'approche SRI que BLI a mise en œuvre a permis au gestionnaire

- d'exclure des émetteurs sur base de la politique d'exclusion et sur base ces analyses qualitatives de son profil ESG ;
- de définir et de suivre des objectifs en termes d'amélioration d'un indicateur sur une échéance spécifique (par exemple : amélioration de l'intensité carbone sur une période de 5 ans) ;
- d'identifier des possibilités d'engagement afin de concentrer les efforts sur les opportunités offrant un potentiel de changement important et d'entrer en dialogue actif avec des émetteurs.

Au cours de la période sous revue, le gestionnaire a poursuivi des campagnes d'engagement auprès des entreprises investies en matière de leur statut SBTi (Science Based Target initiative) et de leur signature de l'UN Global Compact.

- de procéder aux votes aux assemblées générales des valeurs investies selon sa politique de vote suivant des principes de durabilité ;

ainsi que, dans le cadre de la poche obligataire du portefeuille,

- de suivre, via une note souveraine ESG élaborée en, d'éventuels risques futurs d'émetteurs ;
- de mesurer l'impact d'un portefeuille dont les investissements à impact sont mis en correspondance avec un ou plusieurs ODD suivis ;
- de construire le portefeuille au terme d'un processus d'investissement

qui place la qualité des émissions au cœur de son approche, que ce soit la qualité des projets financés ou la qualité crédit des émetteurs sélectionnés.

Ces sujets sont discutés au sein du Sustainable and Responsible Investment Committee et du Groupe de Travail d'Investissement ESG pour l'ensemble des produits financiers de la société de gestion.

La société de gestion a souscrit à une politique sur mesure « Climate » avec des éléments « Sustainability » d'un fournisseur de conseils professionnels en matière d'exercice de droits de vote.

Pendant l'exercice sous revue, 100% des votes exercés pour le produit financier concernaient le pilier Gouvernance. 13% des votes allaient à l'encontre des suggestions de la direction sur des sujets liés à des problématiques de gouvernance, tels que la diversité au sein du comité exécutif.

Les méthodologies pertinentes, les politiques d'engagement et de vote ainsi que les rapports d'activité SRI annuels sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

n.a.

- ***En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?***
n.a.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***
n.a.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***
n.a.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***
n.a.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : BL Global Flexible EUR

Identifiant d'entité juridique : 549300YU581XU1Q0JQ17

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____%



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____%



Non



Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 48,3%¹ d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

¹ Sauf indication contraire, toutes les données chiffrées dans le présent document sont arrêtées à la date de clôture de l'exercice du produit financier concerné.



Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

En raison de l'approche axée sur la sélection de titres individuels (aussi appelée « bottom-up ») utilisée par le gestionnaire, le fonds promeut une combinaison de caractéristiques environnementales et/ou sociales, sans viser de caractéristiques particulières.

Dans le courant de la période sous revue, le gestionnaire a pu, par la prise en compte de critères ESG dans le processus d'investissement, identifier les entreprises dotées de fondamentaux financiers solides qui en outre servent non seulement les intérêts des actionnaires mais également ceux de leurs employés, fournisseurs, clients ainsi que ceux de l'environnement et de la communauté au sens large.

Les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le fonds ont été une résultante de la stratégie d'investissement du gestionnaire qui promeut la durabilité à travers trois axes : l'intégration de la durabilité dans ses décisions de gestion, l'application de la politique d'exclusion et l'engagement actif. L'objectif étant d'investir dans des entreprises présentant un profil ESG favorable.

Afin de protéger la valeur financière des investissements effectués et la réputation du fonds et de ses investisseurs, le gestionnaire a appliqué des exclusions sur base de controverses, du non-respect du Pacte Mondial des Nations-Unies ainsi que des secteurs des armes controversées. Des exclusions supplémentaires pour les actifs durables selon SFDR sont appliquées aux entreprises qui affichent une activité représentant plus de 10% de leur chiffre d'affaires dans les secteurs ci-après :

- Chaîne production des hydrocarbures (extraction, raffinage, production d'énergie) ;
- Charbon thermique (extraction et production d'énergie) ;
- Armement ;
- Jeux de fortune ;
- Alcool ;
- Tabac ;
- Mines aurifères.

Les émetteurs souverains ont fait l'objet d'une analyse extra-financière résultant en une note ESG qui a été prise en compte par le gestionnaire lors de son processus d'analyse et de sélection des émetteurs individuels. Une approche propriétaire visant à suivre l'évolution des risques liés à la durabilité et à promouvoir les caractéristiques ESG d'un émetteur a été suivie.

Bien que le fonds n'ait pas comme objectif l'investissement durable, en fin de

période sous revue, 48,3% des investissements du portefeuille étaient réalisés en actifs durables.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Le produit ne promeut pas de caractéristiques environnementales ou sociales spécifiques.

En effet le gestionnaire a intégré les facteurs de durabilité au sein même de sa discipline d'achat et de vente à travers l'ajustement systématique de la valeur intrinsèque des entreprises en fonction de leurs performances ESG selon le système de notation ESG établi par MSCI ESG Research. La valeur intrinsèque des entreprises ayant un profil ESG favorable a été revue à la hausse, alors que celle des candidats ayant un retard en matière ESG a été revue à la baisse. Comme la discipline d'achat/vente repose sur la valeur intrinsèque des entreprises, l'équilibre a ainsi été décalé en faveur d'entreprises ayant un profil de durabilité favorable.

En termes d'investissements obligataires, le gestionnaire a investi exclusivement en émetteurs souverains ayant signé, ratifié ou adhéré aux dispositions de l'accord de Paris.

Indicateurs :

		30/09/2024	30/09/2025
	Facteurs E/S : ajustement de la valeur intrinsèque		
	% des actifs boursiers du portefeuille	81,7	88,9
	% du portefeuille	75,7	84,8
	% des investissements du portefeuille réalisés en actifs durables	35,7	48,3
	Risques de durabilité		
	# entreprises avec controverse rouge	0	0
	# entreprises en non-respect UNGC	0	0
	# entreprises investies en armes controversées	0	0
	# émetteurs souverains non alignés aux dispositions de l'accord de Paris	0	0
	Exclusions		
	# entreprises présentes sur la GCEL*	0	0
	# entreprises présentes sur la GOGEL* dont la production d'hydrocarbures provenant de	0	0

	gisements et techniques non conventionnels dépasse 20% de leur production totale d'hydrocarbures		
	* telles que définies dans la Politique d'exclusion BLI publiée ici		

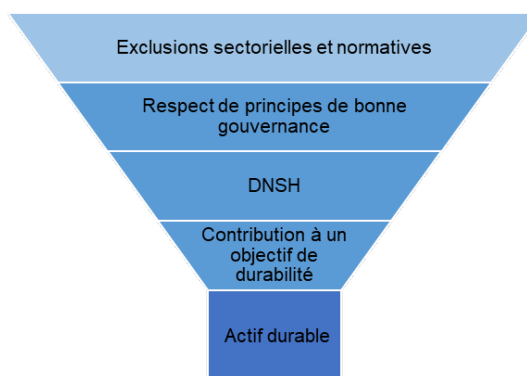
Les valeurs utilisées dans le cadre du suivi des indicateurs de durabilité n'ont pas été soumises à une revue par une partie tierce.

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

La performance des indicateurs de durabilité au cours de la période sous revue est comparable à l'exercice précédent. Le pourcentage des investissements du portefeuille réalisés en actifs durables a considérablement augmenté.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Les investissements durables sont sélectionnés sur base d'un processus d'analyse reposant sur plusieurs étapes.



Les éléments directeurs des trois premières étapes du processus d'analyse :

- Exclusions sectorielles et normatives,
- Respect de principes de bonne gouvernance,
- DNSH

sont décrites en plus de détails dans des politiques et méthodologies y relatives qui sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement durable et responsable ».

L'analyse relative à la contribution à un objectif de durabilité a été effectuée sur base d'un concept de double matérialité :

- l'impact des risques de durabilité matériels sur l'entreprise (matérialité dite « outside-in ») ;
- l'impact matériel environnemental ou social que l'entreprise ainsi que ses produits et services peuvent avoir sur ses parties prenantes (matérialité dite « inside-out ») ;

« inside-out ») ;

ainsi qu'une analyse des controverses matérielles.

Matérialité « outside in » :

Les impacts des thèmes liés à la durabilité sur les émetteurs se matérialisent à travers deux dimensions distinctes :

- Les risques – tels que risques climatiques, dimensions sociales, réglementaires, disparition de marchés... ; et
- Les opportunités – telles que création de nouveaux marchés, conformité réglementaire...

BLI a recours à des indicateurs développés par le MSCI ESG Research, un prestataire de données externe et indépendant en la matière, pour évaluer ces risques et opportunités ainsi que le positionnement des émetteurs par rapport à ces derniers.

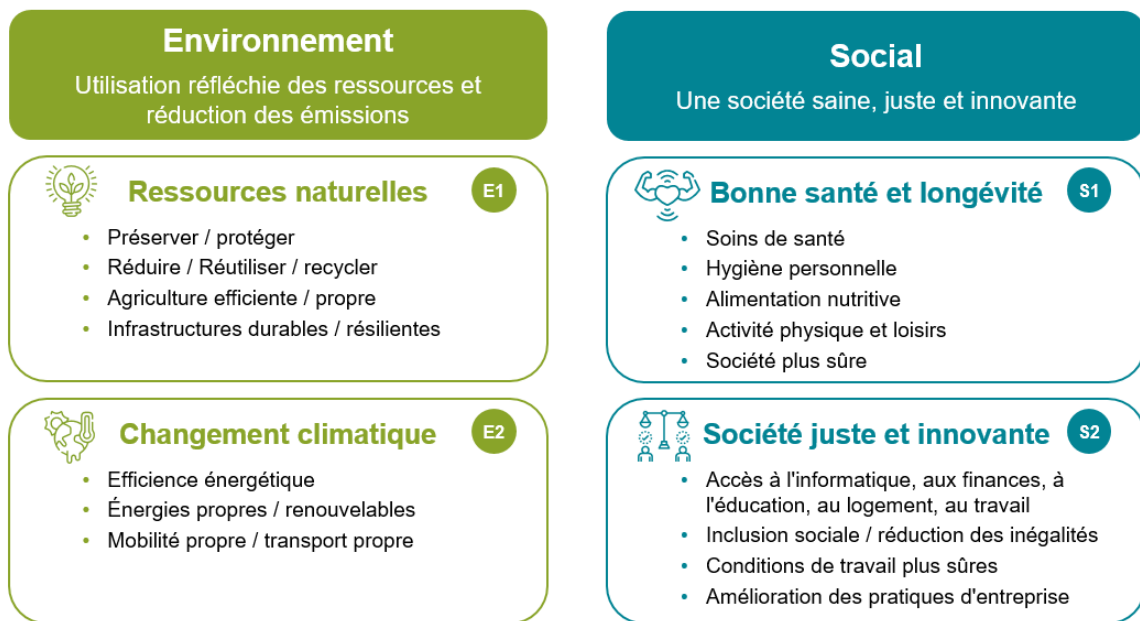
Par ailleurs, BLI a développé une méthodologie permettant de mettre en évidence les risques de transition liés au prix du CO₂ pour les émetteurs.

Matérialité « inside out » :

BLI appréhende cette dimension à travers l'alignement des émetteurs sélectionnés avec les ODD. Une activité peut être directement alignée avec des ODD spécifiques, démontrer un alignement potentiel ou encore un désalignement.

Afin d'orienter la réflexion, des outils tels que Matter, une société qui développe et fournit des solutions ESG et de développement durable au secteur des marchés financiers, MSCI ESG Research ou encore des recherches internes permettent de structurer l'analyse et d'identifier les opportunités d'investissement.

En cible, au moins 30% des revenus sont alignés ou potentiellement alignés et maximum 15% des revenus sont désalignés sur un ou plusieurs ODD. Pour les entreprises retenues dans l'univers des actifs durables suite aux étapes d'analyse décrites supra, les analystes et gérants de BLI effectuent une analyse qualitative et de conviction de l'effet que les produits et services ont sur les ODD. Cette analyse permet de classer les sociétés dans l'une des quatre catégories ci-dessous – deux environnementales (E1, E2), deux sociales (S1, S2) – en fonction des thématiques et impacts associés.



En se basant sur les données du Company ESG Dashboard, développé en interne, plusieurs cas d'exception peuvent se présenter :

- Seuil d'alignement respecté ($A > 30\%$), mais seuil de non-alignement non respecté ($MA > 15\%$)
- Seuil d'alignement non respecté ($A < 30\%$), voire aucun alignement du tout
- Seuil d'alignement non respecté ($A < 30\%$) et seuil de non-alignement non respecté ($MA > 15\%$)

BLI a choisi de traiter ces cas d'exception sur base d'analyses individuelles. En effet, il n'est pas judicieux de faire reposer des analyses de conviction uniquement sur des données quantitatives d'un seul fournisseur qui analyse des milliers d'entreprises selon un modèle propriétaire. Afin d'assurer la robustesse de décisions qui vont à l'encontre des valeurs d'alignements proposées par Matter, ces décisions sont validées au sein du groupe de travail interne Investissement ESG.

Analyse des controverses :

En plus des démarches déjà décrites, les sociétés détenues en portefeuille sont soumises à un suivi constant permettant d'identifier les controverses auxquelles ces entreprises sont exposées. Des controverses sont des événements ESG notables susceptibles d'affecter le modèle économique de l'entreprise, sa réputation et donc potentiellement la thèse d'investissement de BLI. Le fournisseur de données MSCI ESG Research classe les controverses des entreprises en fonction de leur gravité de vert (faible niveau de gravité) à rouge (niveau de gravité très sévère).

Les sociétés classées « rouge » par MSCI ESG Research sont exclues de l'univers d'investissement global de BLI. Les sociétés classées « orange » sont revues aux moyens de différentes sources d'informations telles que recherche interne, fournisseurs de recherche externe, médias, informations de la société. Sur la base de

cette analyse propriétaire réalisée par les équipes d'analyse et de gestion, une opinion quant à la matérialité de la controverse pour le modèle économique à long terme de l'entreprise et la thèse d'investissement de BLI est formulée et matérialisée.

Les informations relatives aux controverses sont notamment mises à disposition des équipes d'analyse et de gestion à travers le Company ESG Dashboard. Pour l'analyse de caractéristiques de durabilité des entreprises, le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne afin de définir les actifs durables qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

Concernant les obligations émises ou garanties par des états, le gestionnaire a utilisé un modèle propriétaire permettant d'appréhender les caractéristiques de durabilité des émetteurs souverains sur base d'un score relatif de chaque émetteur souverain par rapport à son univers d'émetteurs comparables sur les angles suivants : environnement, social et gouvernance.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des Principales Incidences Négative (PINs) pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PINs en appliquant des seuils qui ont permis d'évaluer si les activités d'un émetteur nuisent de façon significative aux objectifs de durabilité.

— ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, le gestionnaire a distingué 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires. Par ailleurs, le gestionnaire a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires qui ont été traités de la même façon que les indicateurs obligatoires.

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, le gestionnaire a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité. Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune a été comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. Le gestionnaire

a fixé le seuil de « Do No Significant Harm » (DNSH) pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique. Ainsi, un émetteur a passé le test DNSH d'un PIN s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Les cinq indicateurs binares obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PIN binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité.

Le cadre retenu par BLI pour les émetteurs souverains et paraétatiques fait écho à celui appliqué aux émetteurs privés. Le concept du DNSH requiert également pour les émetteurs souverains de décider quand les indicateurs relevés d'un émetteur portent un préjudice significatif à un objectif de durabilité.

Dans son analyse des 2 PIN obligatoires applicables aux émetteurs souverains, BLI distingue 1 indicateur chiffré et 1 indicateur binaire dont les critères et méthodes d'analyse vont différer également en fonction de leur catégorie. Par ailleurs, la société de gestion a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le gestionnaire a exclu les entreprises qui ne se conforment pas aux normes internationales en matière de droits de l'homme ou du travail telles que définies par le Pacte Mondial des Nations unies. En pratique, les entreprises qui n'étaient pas en conformité par rapport au Pacte Mondial des Nations unies, qui n'étaient pas en conformité avec les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, qui n'étaient pas en conformité aux principes et aux droits cités dans la déclaration de l'Organisation internationale du travail et la Charte internationale des droits de l'homme, ou qui présentaient des controverses très sévères n'ont pas été retenues dans l'univers des actifs durables.

Le cadre retenu par le gestionnaire pour les émetteurs souverains et paraétatiques fait écho à celui appliqué aux émetteurs privés. Le concept du DNSH requiert également pour les émetteurs souverains de décider quand les indicateurs relevés d'un émetteur

portent un préjudice significatif à un objectif de durabilité.

Pour l'indicateur chiffré retenu, le gestionnaire a défini les seuils à partir desquels il est considéré que le statut de « préjudice significatif » est atteint.

En ce qui concerne les indicateurs binaires, le gestionnaire a exclu de l'univers des actifs durables les émetteurs impliqués dans des violations des droits sociaux et/ou de la liberté d'expression.

Les émetteurs d'obligations souveraines ont fait l'objet d'une analyse extra-financière qui a résulté en une note ESG qui a été prise en compte par l'équipe de gestion lors de son processus d'analyse et de sélection des émetteurs individuels.

Pour ce faire, une approche propriétaire visant à suivre l'évolution des risques liés à la durabilité et à promouvoir les caractéristiques ESG d'un émetteur a été élaborée. La note souveraine ESG a pour objectif d'évaluer le niveau des facteurs de durabilité d'un gouvernement, de son économie et des réformes mises en œuvre.

En comparant la notation propriétaire des données financières et la notation ESG, l'équipe de gestion a identifié les émetteurs de qualité tant d'un point de vue financier que d'un point de vue ESG. A caractéristiques fondamentales et rendement similaires, l'équipe de gestion a favorisé l'émetteur dont la notation ESG était supérieure.

Le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne de prise en compte des PINs qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

Il avait recours aux données fournies par MSCI ESG Research, un prestataire de données externe et indépendant en la matière.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des PINs pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PINs en appliquant un seuil permettant de mesurer le niveau d'incidence négative.

Sur base de cette méthodologie d'évaluation des PIN, le gestionnaire a développé un outil agrégeant les indicateurs PIN au niveau du portefeuille. Cet outil a permis au gestionnaire d'optimiser son portefeuille en termes d'indicateurs PIN.

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, BLI distingue 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires dont les critères et méthodes d'analyse vont différer également en fonction de leur catégorie. Par ailleurs, la société de gestion a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires.

Traitement des indicateurs chiffrés

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, BLI a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité.

Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune est comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. BLI fixe le seuil DNSH pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique.

Ainsi, un émetteur aura passé le test DNSH d'un PAI s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Traitement des indicateurs binaires

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PAI binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité.

Le cadre retenu par BLI pour les émetteurs souverains et paraétatiques fait écho à celui appliqué aux émetteurs privés. Le concept du DNSH requiert également pour les émetteurs souverains de décider quand les indicateurs relevés d'un émetteur portent un préjudice significatif à un objectif de durabilité.

Dans son analyse des 2 PIN obligatoires applicables aux émetteurs souverains, BLI distingue 1 indicateur chiffré et 1 indicateur binaire dont les critères et méthodes d'analyse vont différer également en fonction de leur catégorie. Par

ailleurs, la société de gestion a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires.

Plus de détails par rapport à ce modèle d'évaluation sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir 01 octobre 2024 – 30 septembre 2025 - classification des secteurs en fonction de la nomenclature GICS pour la partie actions et BICS pour la poche obligataire.

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
US TIPS 2.375% 15-10-2028	Obligations	4,5%	États-Unis
Roche Holding	Soins de santé	4,5%	Suisse
US TIPS 1.375% 15-7-2033	Obligations	4,2%	États-Unis
Franco Nevada	Matériaux	4,1%	Canada
US TIPS 15-02-2050	Obligations	2,9%	États-Unis
Alibaba Group	Consommation discrétionnaire	2,8%	Chine
Wheaton Precious Metals Corp	Matériaux	2,8%	Canada
Invesco Physical Gold	Or	2,6%	Irlande
Enbridge	Energie	2,6%	Canada
TSMC	Technologies d'information	2,6%	Taiwan
SGS	Industrie	2,3%	Suisse
Royal Gold	Matériaux	2,2%	États-Unis
Nestle	Produits de première nécessité	2,1%	Suisse
Hong Kong Exchange & Clearing	Finance	2,1%	Hong Kong
Tencent Holding	Services de communication	2,0%	Chine

Les informations du tableau ci-dessus ont été basées sur des données moyennes calculées à partir des positions du compartiment à la fin de chaque trimestre de la période de référence - classification des secteurs en fonction de la nomenclature GICS pour la partie actions et BICS pour la poche obligataire.

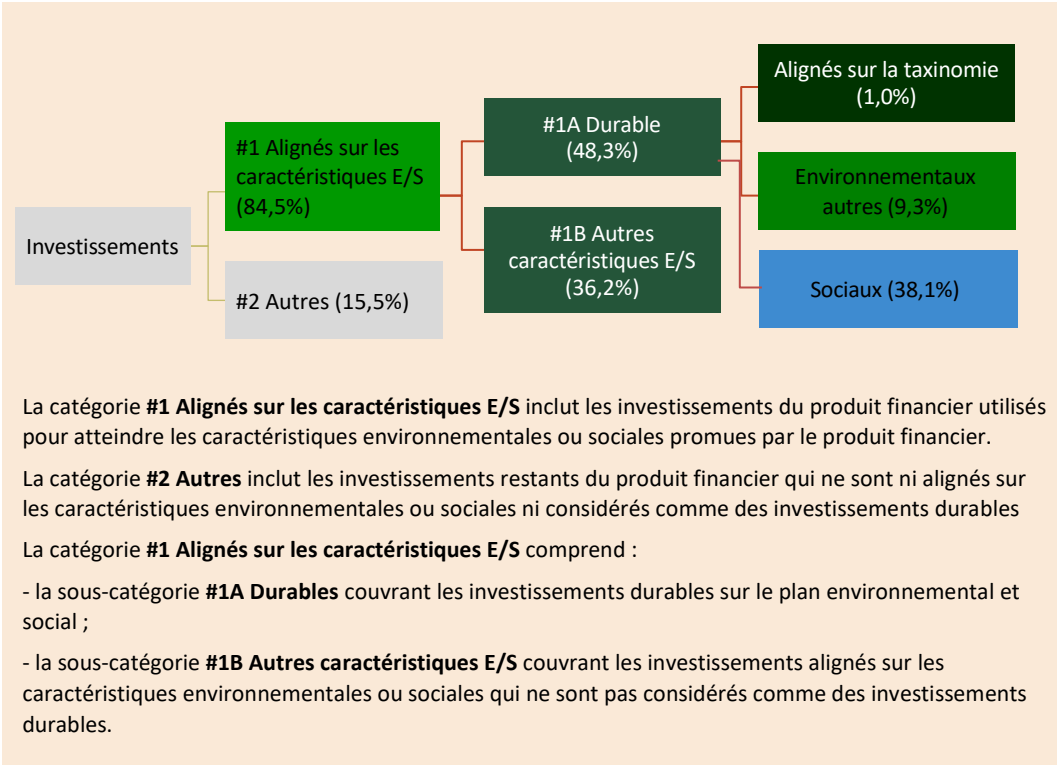


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

48,3% des actifs nets du produit financier.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques par rapport aux actifs du produit financier.

● **Quelle était l'allocation des actifs ?**



	09/2023	09/2024	09/2025
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	99,0%	78,6%	84,5%
#1A Durable	45,9%	35,7%	48,3%
- Alignés sur la taxinomie	0%	0,1%	1,0%
- Environnementaux autres	9,6%	6,9%	9,3%
- Sociaux	36,3%	28,6%	38,1%
#1B Autres caractéristiques E/S	53,1%	43,0%	36,2%
#2 Autres	1,0%	21,4%	15,5%

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Actions	71,3%
Obligations étatiques	12,5%
Métaux précieux	13,2%
Liquidités	2,7%

Secteur		Sous-Secteur	
Actions			
Technologies de l'information	14,9%	Logiciels et services	7,2%
		Semi-conducteurs et équipements pour semi-conducteurs	5,7%
		Matériel et équipements liés aux technologies	2,0%
Matériaux	14,4%	Matériaux	14,4%
Industrie	14,3%	Biens d'équipement	7,4%
		Services commerciaux et professionnels	3,8%
		Transports	3,1%
Soins de santé	13,1%	Sciences pharmaceutiques, biotechnologiques et biologiques	7,5%
		Équipements et services de santé	5,5%
Consommation discrétionnaire	7,9%	Distribution et vente au détail de produits non essentiels	4,2%
		Biens de consommation durables et habillement	3,7%
Produits de première nécessité	6,4%	Produits alimentaires, boissons et tabac	3,1%
		Produits domestiques et de soin personnel	2,5%
		Distribution et vente au détail de produits de première nécessité	0,8%
Produits financiers	4,8%	Services financiers	4,5%
		Assurance	0,3%
Services de communication	3,4%	Médias et divertissement	3,4%
Énergie	2,6%	Énergie	2,6%
Obligations souveraines	12,5%	Obligations souveraines	12,5%
Entreprises aurifères/or	13,2%	Entreprises aurifères	13,2%
Liquidités	2,6%	Liquidités	2,6%

Les informations du tableau ci-dessus ont été basées sur des données moyennes calculées à partir des positions du compartiment à la fin de chaque trimestre de la période de référence - classification des secteurs en fonction de la nomenclature GICS pour la partie actions et BICS pour la poche obligataire.

Les exclusions sectorielles du gestionnaire interdisent e.a. des investissements dans les entreprises inscrites sur la Global Oil & Gaz Exit List dont la production d'hydrocarbures provenant de gisements et techniques non conventionnels dépasse 20% de leur production totale d'hydrocarbures. N.B. : Les entreprises d'autres secteurs pourront éventuellement dériver une certaine partie de leur chiffre d'affaires d'activités liées aux combustibles fossiles.

Les 2,6% des actifs du compartiment dans le secteur de l'énergie sont investis dans une entreprise canadienne qui est spécialisée dans le transport de pétrole par oléoduc.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables **au gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici fin 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des **activités économiques** pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier ne s'est pas engagé à détenir des investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE. Indépendamment de cette dernière, le fonds n'a pas d'investissements dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire.

Le calcul d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE est effectué conformément aux dispositions du règlement (UE) 2020/852.

Les données utilisées par le gestionnaire proviennent d'un fournisseur de données externes qui fournit des chiffres reportés par les sociétés analysées. Ces chiffres n'ont pas été revus par une partie tierce.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE² ?

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

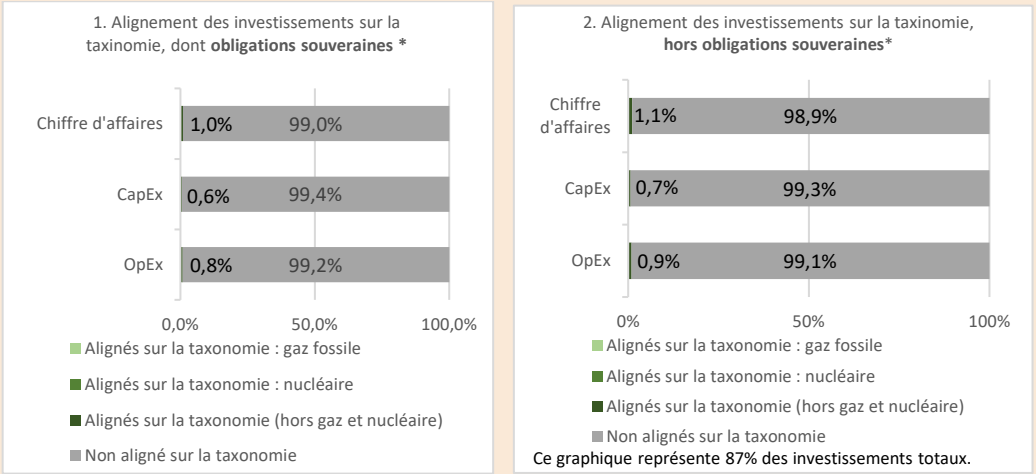
☒ Non

² Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

0%.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

À fin septembre 2025, 1,0% des investissements étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Pour l'exercice précédent ce taux était de 0,1%. Cette information n'était pas disponible à fin septembre 2023.

Le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE est calculé conformément aux dispositions du règlement (UE) 2020/852.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

9,3% des actifs nets du produit financier.

Ces investissements ont été classés comme durables sur base de la méthodologie de BLI pour définir les investissements durables selon l'article 2(17) du règlement (UE) 2019/2088.

Le produit financier n'a pas pris d'engagement par rapport à la taxinomie de l'UE et continue à faire face à un environnement de données incomplètes et/ou erronées.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

38,1% des actifs nets du produit financier.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » sont composés de deux types d'actifs :

- Les liquidités et
- Les positions en ETC sur métaux précieux physiques.

Les liquidités sont nécessaires pour la bonne gestion des flux entrants et sortants du produit financier. Les positions en ETC sur métaux précieux physiques sont détenues dans un but de diversification du portefeuille.

En raison de la nature de ces positions, aucune garantie environnementale ou sociale n'a pu être appliquée.



Quelles mesures ont été prises pour les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

L'approche SRI que BLI a mise en œuvre a permis au gestionnaire

- d'exclure des émetteurs sur base de la politique d'exclusion et sur base ces analyses qualitatives de son profil ESG ;
- d'identifier des possibilités d'engagement afin de concentrer les efforts sur les opportunités offrant un potentiel de changement important et d'entrer en dialogue actif avec des émetteurs ;

Au cours de la période sous revue, le gestionnaire a poursuivi des campagnes d'engagement auprès des entreprises investies en matière de leur statut SBTi (Science Based Target initiative) et de leur signature de l'UN Global Compact.

- de procéder aux votes aux assemblées générales des valeurs investies selon sa politique de vote suivant des principes de durabilité ;
- ainsi que, dans le cadre de la poche obligataire du portefeuille,
- de suivre, via une note souveraine ESG élaborée en, d'éventuels risques futurs d'émetteurs ;
 - de mesurer l'impact d'un portefeuille dont les investissements à impact

sont mis en correspondance avec un ou plusieurs ODD suivis ;
de construire le portefeuille au terme d'un processus d'investissement qui place la qualité des émissions au cœur de son approche, que ce soit la qualité des projets financés ou la qualité crédit des émetteurs sélectionnés.

Ces sujets sont discutés au sein du Sustainable and Responsible Investment Committee et du Groupe de Travail d'Investissement ESG pour l'ensemble des produits financiers de la société de gestion.

La société de gestion a souscrit à une politique sur mesure « Climate » avec des éléments « Sustainability » d'un fournisseur de conseils professionnels en matière d'exercice de droits de vote.

Pendant l'exercice sous revue, 97% des votes exercés pour le produit financier concernaient le pilier Gouvernance. 8% des votes allaient à l'encontre des suggestions de la direction sur des sujets liés à des problématiques de gouvernance, tels que la diversité au sein du comité exécutif.

Les méthodologies pertinentes, les politiques d'engagement et de vote ainsi que les rapports d'activité SRI annuels sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

n.a.

- ***En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?***
n.a.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***
n.a.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***
n.a.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***
n.a.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : BL Global Flexible USD

Identifiant d'entité juridique : 549300V2PVMVQ7LO8T83

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____%



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____%



Non



Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 34,4%¹ d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

¹ Sauf indication contraire, toutes les données chiffrées dans le présent document sont arrêtées à la date de clôture de l'exercice du produit financier concerné.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

En raison de l'approche axée sur la sélection de titres individuels (aussi appelée « bottom-up ») utilisée par le gestionnaire, le fonds promeut une combinaison de caractéristiques environnementales et/ou sociales, sans viser de caractéristiques particulières.

Dans le courant de la période sous revue, le gestionnaire a pu, par la prise en compte de critères ESG dans le processus d'investissement, identifier les entreprises dotées de fondamentaux financiers solides qui en outre servent non seulement les intérêts des actionnaires mais également ceux de leurs employés, fournisseurs, clients ainsi que ceux de l'environnement et de la communauté au sens large.

Les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le fonds ont été une résultante de la stratégie d'investissement du gestionnaire qui promeut la durabilité à travers trois axes : l'intégration de la durabilité dans ses décisions de gestion, l'application de la politique d'exclusion et l'engagement actif. L'objectif étant d'investir dans des entreprises présentant un profil ESG favorable.

Afin de protéger la valeur financière des investissements effectués et la réputation du fonds et de ses investisseurs, le gestionnaire a appliqué des exclusions sur base de controverses, du non-respect du Pacte Mondial des Nations-Unies ainsi que des secteurs des armes controversées. Des exclusions supplémentaires pour les actifs durables selon SFDR sont appliquées aux entreprises qui affichent une activité représentant plus de 10% de leur chiffre d'affaires dans les secteurs ci-après :

- Chaîne production des hydrocarbures (extraction, raffinage, production d'énergie) ;
- Charbon thermique (extraction et production d'énergie) ;
- Armement ;
- Jeux de fortune ;
- Alcool ;
- Tabac ;
- Mines aurifères.

Les émetteurs souverains ont fait l'objet d'une analyse extra-financière résultant en une note ESG qui a été prise en compte par le gestionnaire lors de son processus d'analyse et de sélection des émetteurs individuels. Une approche propriétaire visant à suivre l'évolution des risques liés à la durabilité et à promouvoir les caractéristiques ESG d'un émetteur a été suivie.

Bien que le fonds n'ait pas comme objectif l'investissement durable, en fin de

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

période sous revue, 34,4% des investissements du portefeuille étaient réalisés en actifs durables.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Le produit ne promeut pas de caractéristiques environnementales ou sociales spécifiques.

En effet le gestionnaire a intégré les facteurs de durabilité au sein même de sa discipline d'achat et de vente à travers l'ajustement systématique de la valeur intrinsèque des entreprises en fonction de leurs performances ESG selon le système de notation ESG établi par MSCI ESG Research. La valeur intrinsèque des entreprises ayant un profil ESG favorable a été revue à la hausse, alors que celle des candidats ayant un retard en matière ESG a été revue à la baisse. Comme la discipline d'achat/vente repose sur la valeur intrinsèque des entreprises, l'équilibre a ainsi été décalé en faveur d'entreprises ayant un profil de durabilité favorable.

En termes d'investissements obligataires, le gestionnaire a investi exclusivement en émetteurs souverains ayant signé, ratifié ou adhéré aux dispositions de l'accord de Paris.

Indicateurs :

		30/09/2024	30/09/2025
	Facteurs E/S : ajustement de la valeur intrinsèque		
	% des actifs boursiers du portefeuille	100,0	100,0
	% du portefeuille	83,3	56,87
	% des investissements du portefeuille réalisés en actifs durables	33,5	34,4
	Risques de durabilité		
	# entreprises avec controverse rouge	0	0
	# entreprises en non-respect UNGC	0	0
	# entreprises investies en armes controversées	0	0
	Exclusions		
	# entreprises présentes sur la GCEL*	0	0
	# entreprises présentes sur la GOGEL* dont la production d'hydrocarbures provenant de gisements et techniques non conventionnels dépasse 20% de leur production totale	0	0

	d'hydrocarbures		
	* telles que définies dans la Politique d'exclusion BLI publiée ici		

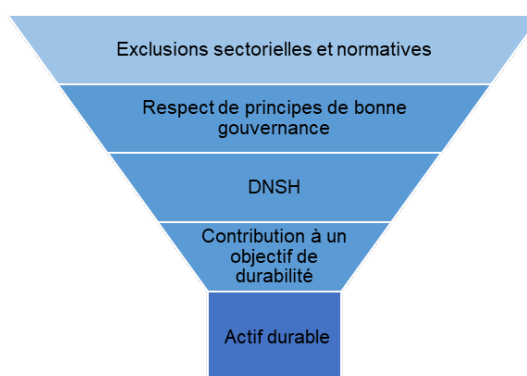
Les valeurs utilisées dans le cadre du suivi des indicateurs de durabilité n'ont pas été soumises à une revue par une partie tierce.

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

La performance des indicateurs de durabilité au cours de la période sous revue est comparable à l'exercice précédent.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Les investissements durables sont sélectionnés sur base d'un processus d'analyse reposant sur plusieurs étapes.



Les éléments directeurs des trois premières étapes du processus d'analyse :

- Exclusions sectorielles et normatives,
- Respect de principes de bonne gouvernance,
- DNSH

sont décrites en plus de détails dans des politiques et méthodologies y relatives qui sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement durable et responsable ».

L'analyse relative à la contribution à un objectif de durabilité a été effectuée sur base d'un concept de double matérialité :

- l'impact des risques de durabilité matériels sur l'entreprise (matérialité dite « outside-in ») ;
- l'impact matériel environnemental ou social que l'entreprise ainsi que ses produits et services peuvent avoir sur ses parties prenantes (matérialité dite « inside-out ») ;

ainsi qu'une analyse des controverses matérielles.

Matérialité « outside in » :

Les impacts des thèmes liés à la durabilité sur les émetteurs se matérialisent à travers deux dimensions distinctes :

- Les risques – tels que risques climatiques, dimensions sociales, réglementaires, disparition de marchés... ; et
- Les opportunités – telles que création de nouveaux marchés, conformité réglementaire...

BLI a recours à des indicateurs développés par le MSCI ESG Research, un prestataire de données externe et indépendant en la matière, pour évaluer ces risques et opportunités ainsi que le positionnement des émetteurs par rapport à ces derniers.

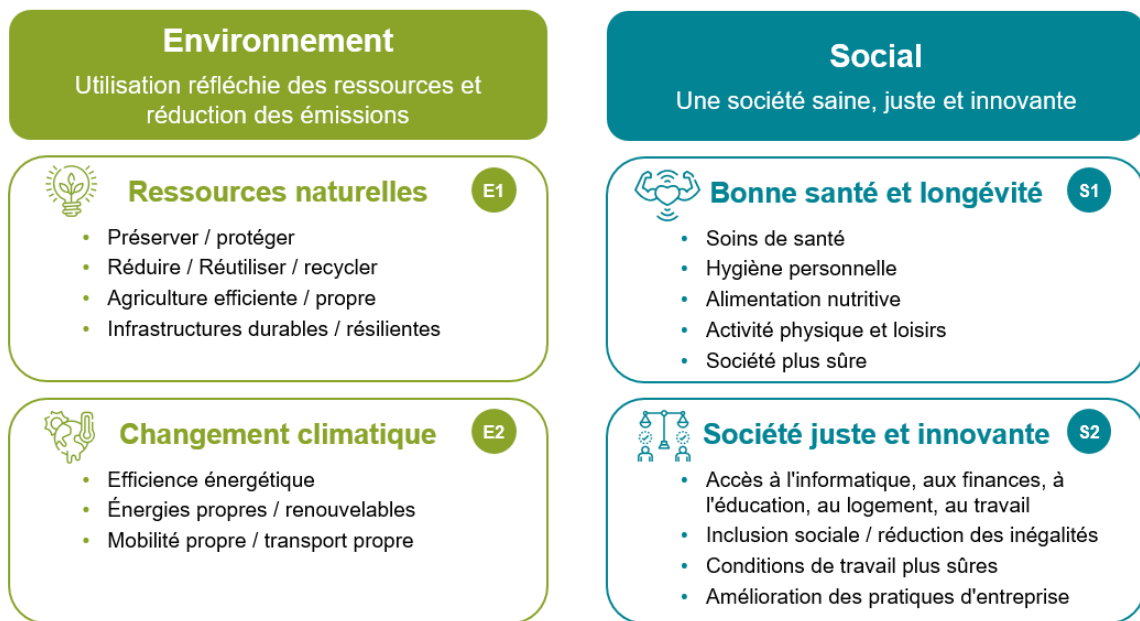
Par ailleurs, BLI a développé une méthodologie permettant de mettre en évidence les risques de transition liés au prix du CO₂ pour les émetteurs.

Matérialité « inside out » :

BLI appréhende cette dimension à travers l'alignement des émetteurs sélectionnés avec les ODD. Une activité peut être directement alignée avec des ODD spécifiques, démontrer un alignement potentiel ou encore un désalignement.

Afin d'orienter la réflexion, des outils tels que Matter, une société qui développe et fournit des solutions ESG et de développement durable au secteur des marchés financiers, MSCI ESG Research ou encore des recherches internes permettent de structurer l'analyse et d'identifier les opportunités d'investissement.

En cible, au moins 30% des revenus sont alignés ou potentiellement alignés et maximum 15% des revenus sont désalignés sur un ou plusieurs ODD. Pour les entreprises retenues dans l'univers des actifs durables suite aux étapes d'analyse décrites supra, les analystes et gérants de BLI effectuent une analyse qualitative et de conviction de l'effet que les produits et services ont sur les ODD. Cette analyse permet de classer les sociétés dans l'une des quatre catégories ci-dessous – deux environnementales (E1, E2), deux sociales (S1, S2) – en fonction des thématiques et impacts associés.



En se basant sur les données du Company ESG Dashboard, développé en interne, plusieurs cas d'exception peuvent se présenter :

- Seuil d'alignement respecté ($A > 30\%$), mais seuil de non-alignement non respecté ($MA > 15\%$)
- Seuil d'alignement non respecté ($A < 30\%$), voire aucun alignement du tout
- Seuil d'alignement non respecté ($A < 30\%$) et seuil de non-alignement non respecté ($MA > 15\%$)

BLI a choisi de traiter ces cas d'exception sur base d'analyses individuelles. En effet, il n'est pas judicieux de faire reposer des analyses de conviction uniquement sur des données quantitatives d'un seul fournisseur qui analyse des milliers d'entreprises selon un modèle propriétaire. Afin d'assurer la robustesse de décisions qui vont à l'encontre des valeurs d'alignements proposées par Matter, ces décisions sont validées au sein du groupe de travail interne Investissement ESG.

Analyse des controverses :

En plus des démarches déjà décrites, les sociétés détenues en portefeuille sont soumises à un suivi constant permettant d'identifier les controverses auxquelles ces entreprises sont exposées. Des controverses sont des événements ESG notables susceptibles d'affecter le modèle économique de l'entreprise, sa réputation et donc potentiellement la thèse d'investissement de BLI. Le fournisseur de données MSCI ESG Research classe les controverses des entreprises en fonction de leur gravité de vert (faible niveau de gravité) à rouge (niveau de gravité très sévère).

Les sociétés classées « rouge » par MSCI ESG Research sont exclues de l'univers d'investissement global de BLI. Les sociétés classées « orange » sont revues aux moyens de différentes sources d'informations telles que recherche interne, fournisseurs de recherche externe, médias, informations de la société. Sur la base de

cette analyse propriétaire réalisée par les équipes d'analyse et de gestion, une opinion quant à la matérialité de la controverse pour le modèle économique à long terme de l'entreprise et la thèse d'investissement de BLI est formulée et matérialisée.

Les informations relatives aux controverses sont notamment mises à disposition des équipes d'analyse et de gestion à travers le Company ESG Dashboard. Pour l'analyse de caractéristiques de durabilité des entreprises, le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne afin de définir les actifs durables qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

Concernant les obligations émises ou garanties par des états, le gestionnaire a utilisé un modèle propriétaire permettant d'appréhender les caractéristiques de durabilité des émetteurs souverains sur base d'un score relatif de chaque émetteur souverain par rapport à son univers d'émetteurs comparables sur les angles suivants : environnement, social et gouvernance.

❶ ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des Principales Incidences Négative (PINs) pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PINs en appliquant des seuils qui ont permis d'évaluer si les activités d'un émetteur nuisent de façon significative aux objectifs de durabilité.

— ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, le gestionnaire a distingué 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires. Par ailleurs, le gestionnaire a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires qui ont été traités de la même façon que les indicateurs obligatoires.

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, le gestionnaire a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité. Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune a été comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. Le gestionnaire a fixé le seuil de « Do No Significant Harm » (DNSH) pour chaque

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique. Ainsi, un émetteur a passé le test DNSH d'un PIN s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PIN binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le gestionnaire a exclu les entreprises qui ne se conforment pas aux normes internationales en matière de droits de l'homme ou du travail telles que définies par le Pacte Mondial des Nations unies. En pratique, les entreprises qui n'étaient pas en conformité par rapport au Pacte Mondial des Nations unies, qui n'étaient pas en conformité avec les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, qui n'étaient pas en conformité aux principes et aux droits cités dans la déclaration de l'Organisation internationale du travail et la Charte internationale des droits de l'homme, ou qui présentaient des controverses très sévères n'ont pas été retenues dans l'univers des actifs durables.

Les émetteurs d'obligations souveraines ont fait l'objet d'une analyse extra-financière qui a résulté en une note ESG qui a été prise en compte par l'équipe de gestion lors de son processus d'analyse et de sélection des émetteurs individuels.

Pour ce faire, une approche propriétaire visant à suivre l'évolution des risques liés à la durabilité et à promouvoir les caractéristiques ESG d'un émetteur a été élaborée. La note souveraine ESG a pour objectif d'évaluer le niveau des facteurs de durabilité d'un gouvernement, de son économie et des réformes mises en œuvre.

En comparant la notation propriétaire des données financières et la notation ESG, l'équipe de gestion a identifié les émetteurs de qualité tant d'un point de vue financier que d'un point de vue ESG. A caractéristiques fondamentales et rendement similaires, l'équipe de gestion a favorisé l'émetteur dont la notation ESG était supérieure.

Le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne de prise en compte des PINs qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

Il avait recours aux données fournies par MSCI ESG Research, un prestataire de données externe et indépendant en la matière.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des PINs pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PINs en appliquant un seuil permettant de mesurer le niveau d'incidence négative.

Sur base de cette méthodologie d'évaluation des PIN, le gestionnaire a développé un outil agrégeant les indicateurs PIN au niveau du portefeuille. Cet outil a permis au gestionnaire d'optimiser son portefeuille en termes d'indicateurs PIN.

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, BLI distingue 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires dont les critères et méthodes d'analyse vont différer également en fonction de leur catégorie. Par ailleurs, la société de gestion a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires.

Traitement des indicateurs chiffrés

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, BLI a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité.

Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune est comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. BLI fixe le seuil DNSH pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région

géographique.

Ainsi, un émetteur aura passé le test DNSH d'un PAI s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Traitement des indicateurs binaires

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PAI binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité.

Le cadre retenu par BLI pour les émetteurs souverains et paraétatiques fait écho à celui appliqué aux émetteurs privés. Le concept du DNSH requiert également pour les émetteurs souverains de décider quand les indicateurs relevés d'un émetteur portent un préjudice significatif à un objectif de durabilité.

Dans son analyse des 2 PIN obligatoires applicables aux émetteurs souverains, BLI distingue 1 indicateur chiffré et 1 indicateur binaire dont les critères et méthodes d'analyse vont différer également en fonction de leur catégorie. Par ailleurs, la société de gestion a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires.

Plus de détails par rapport à ce modèle d'évaluation sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?



Investissements les plus importants

Secteur

% d'actifs

Pays

Invesco Physical Gold	Or	7,3%	Irlande
US TIPS 0.125% 15-10-2026	Obligations	6,6%	États-Unis
US TIPS 1.625% 15-10-2027	Obligations	6,5%	États-Unis
US Treasuries 2.75% 15-2-2028	Obligations	4,2%	États-Unis
iShares Physical Gold	Or	3,6%	Irlande
Microsoft	Technologies d'information	3,5%	États-Unis
Mondelez International	Produits de première nécessité	3,0%	États-Unis
Amazon.com	Consommation discrétionnaire	2,8%	États-Unis
US Treasuries 2,5% 31-3-2027	Obligations	2,8%	États-Unis
Visa	Finance	2,6%	États-Unis
MasterCard	Finance	2,5%	États-Unis
Alphabet	Services de communication	2,4%	États-Unis
TSMC	Technologies d'information	2,0%	Taïwan
Union Pacific	Industrie	2,0%	États-Unis
L'Oreal	Produits de première nécessité	1,9%	France

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir 01 octobre 2024 – 30 septembre 2025 - classification des secteurs en fonction de la nomenclature GICS pour la partie actions et BICS pour la poche obligataire.

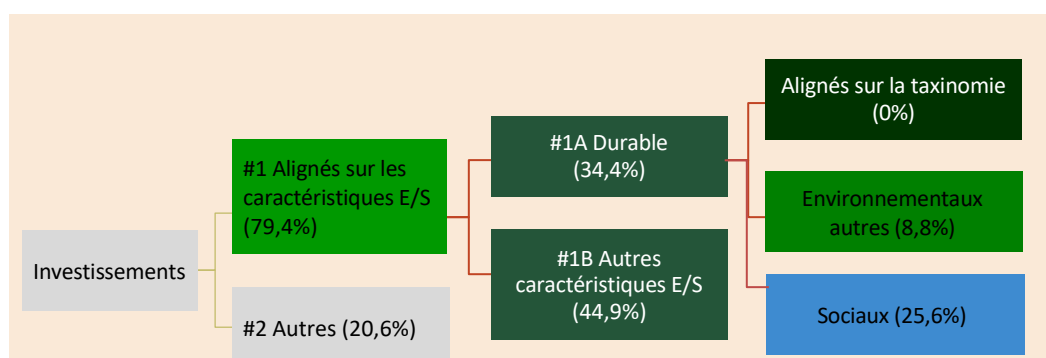
Les informations du tableau ci-dessus ont été basées sur des données moyennes calculées à partir des positions du compartiment à la fin de chaque trimestre de la période de référence - classification des secteurs en fonction de la nomenclature GICS pour la partie actions et BICS pour la poche obligataire.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

34,4% des actifs nets du produit financier.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;

- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

	09/2023	09/2024	09/2025
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	87,6%	90,3%	79,4%
#1A Durable	31%	33,5%	34,4%
- Alignés sur la taxinomie	0%	0%	0%
- Environnementaux autres	2,3%	3,9%	8,8%
- Sociaux	28,7%	29,6%	25,6%
#1B Autres caractéristiques E/S	56,6%	56,8%	44,9%
#2 Autres	12,4%	9,7%	20,6%

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Actions	58,3%
Liquidités	10,1%
Obligations	20,3%
Métaux précieux	11,3%

Secteur		Sous-Secteur	
Actions			
Technologies de l'information	17,7%	Logiciels et services	9,5%
		Semi-conducteurs et équipements pour semi-conducteurs	5,9%
		Matériel et équipements liés aux technologies	2,3%
Produits de première nécessité	9,2%	Produits alimentaires, boissons et tabac	7,3%
		Produits domestiques et de soin personnel	1,9%
Consommation discrétionnaire	8,4%	Distribution et vente au détail de produits non essentiels	6,3%
		Biens de consommation durables et habillement	2,1%
Soins de santé	7,9%	Équipements et services de santé	4,0%
		Sciences pharmaceutiques, biotechnologiques et biologiques	3,9%
Produits financiers	5,8%	Services financiers	5,8%
Industrie	5,7%	Transports	2,8%
		Biens d'équipement	2,4%
		Services commerciaux et professionnels	0,5%
Services de communication	2,6%	Médias et divertissement	2,6%
Matériaux	1,0%	Matériaux	1,0%
ETC sur or ou argent	11,3%	ETC sur or ou argent	11,3%
Obligations souveraines	20,3%	Obligations souveraines	20,3%
Liquidités	10,1%	Liquidités	10,1%

Les informations du tableau ci-dessus ont été basées sur des données moyennes calculées à partir des positions du compartiment à la fin de chaque trimestre de la période de référence - classification des secteurs en fonction de la nomenclature GICS pour la partie actions et BICS pour la poche obligataire.

Les exclusions sectorielles du gestionnaire interdisent e.a. des investissements dans les entreprises inscrites sur la Global Oil & Gaz Exit List dont la production d'hydrocarbures provenant de gisements et techniques non conventionnels dépasse 20% de leur production totale d'hydrocarbures. N.B. : Les entreprises d'autres secteurs pourront éventuellement dériver une certaine partie de leur chiffre d'affaires d'activités liées aux combustibles fossiles.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables **au gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici fin 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des **activités économiques** pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier ne s'est pas engagé à détenir des investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE. Indépendamment de cette dernière, le fonds n'a pas d'investissements dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire.

Les données utilisées par le gestionnaire proviennent d'un fournisseur de données externes qui fournit des chiffres reportés par les sociétés analysées. Ces chiffres n'ont pas été revus par une partie tierce.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE² ?

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

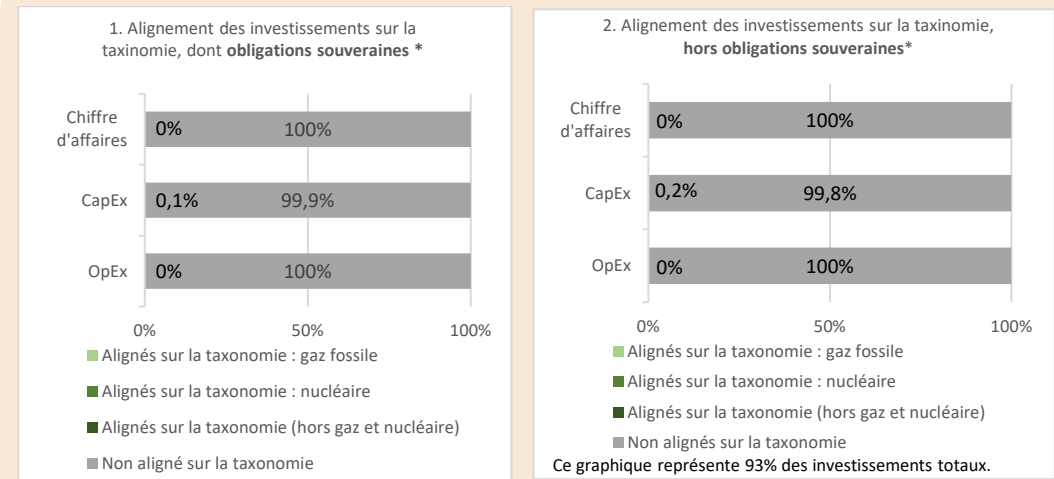
☒ Non

² Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

0%.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

À fin septembre 2025, 0% des investissements étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Pour l'exercice précédent ce taux était de 0%. Cette information n'était pas disponible à fin septembre 2023.

Le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE est calculé conformément aux dispositions du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères

8,8% des actifs nets du produit financier.

Ces investissements ont été classés comme durables sur base de la méthodologie de BLI pour définir les investissements durables selon l'article 2(17) du règlement (UE) 2019/2088.

Le produit financier n'a pas pris d'engagement par rapport à la taxinomie de l'UE et continue à

faire face à un environnement de données incomplètes et/ou erronées.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

25,6% des actifs nets du produit financier.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » sont composés de deux types d'actifs :

- Les liquidités et
- Les positions en ETC sur métaux précieux physiques.

Les liquidités sont nécessaires pour la bonne gestion des flux entrants et sortants du produit financier. Les positions en ETC sur métaux précieux physiques sont détenues dans un but de diversification du portefeuille.

En raison de la nature de ces positions, aucune garantie environnementale ou sociale n'a pu être appliquée.



Quelles mesures ont été prises pour les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

L'approche SRI que BLI a mise en œuvre a permis au gestionnaire

- d'exclure des émetteurs sur base de la politique d'exclusion et sur base ces analyses qualitatives de son profil ESG ;
- d'identifier des possibilités d'engagement afin de concentrer les efforts sur les opportunités offrant un potentiel de changement important et d'entrer en dialogue actif avec des émetteurs.

Au cours de la période sous revue, le gestionnaire a poursuivi des campagnes d'engagement auprès des entreprises investies en matière de leur statut SBTi (Science Based Target initiative) et de leur signature de l'UN Global Compact.

- de procéder aux votes aux assemblées générales des valeurs investies selon sa politique de vote suivant des principes de durabilité ;

ainsi que, dans le cadre de la poche obligataire du portefeuille,

- de suivre, via une note souveraine ESG élaborée en, d'éventuels risques futurs d'émetteurs ;

- de mesurer l'impact d'un portefeuille dont les investissements à impact sont mis en correspondance avec un ou plusieurs ODD suivis ;

de construire le portefeuille au terme d'un processus d'investissement qui place la qualité des émissions au cœur de son approche, que ce soit la qualité des projets financés ou la qualité crédit des émetteurs sélectionnés.

Ces sujets sont discutés au sein du Sustainable and Responsible Investment Committee et du Groupe de Travail d'Investissement ESG pour l'ensemble des produits financiers de la société de gestion.

La société de gestion a souscrit à une politique sur mesure « Climate » avec des éléments « Sustainability » d'un fournisseur de conseils professionnels en matière d'exercice de droits de vote.

Pendant l'exercice sous revue, 92% des votes exercés pour le produit financier concernaient le pilier Gouvernance. 13% des votes allaient à l'encontre des suggestions de la direction sur des sujets liés à des problématiques de gouvernance, tels que la diversité au sein du comité exécutif.

Les méthodologies pertinentes, les politiques d'engagement et de vote ainsi que les rapports d'activité SRI annuels sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

n.a.

- ***En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?***

n.a.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

n.a.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

n.a.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

n.a.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : BL Global Equities

Identifiant d'entité juridique : 5493005MYQO4STNH2J77

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: ____%



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social**: ____%



Non



Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 66,7%¹ d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**.

Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

¹ Sauf indication contraire, toutes les données chiffrées dans le présent document sont arrêtées à la date de clôture de l'exercice du produit financier concerné.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

En raison de l'approche axée sur la sélection de titres individuels (aussi appelée « bottom-up ») utilisée par le gestionnaire, le fonds promeut une combinaison de caractéristiques environnementales et/ou sociales, sans viser de caractéristiques particulières.

Dans le courant de la période sous revue, le gestionnaire a pu, par la prise en compte de critères ESG dans le processus d'investissement, identifier les entreprises dotées de fondamentaux financiers solides qui en outre servent non seulement les intérêts des actionnaires mais également ceux de leurs employés, fournisseurs, clients ainsi que ceux de l'environnement et de la communauté au sens large.

Les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le fonds ont été une résultante de la stratégie d'investissement du gestionnaire qui promeut la durabilité à travers trois axes : l'intégration de la durabilité dans ses décisions de gestion, l'application de la politique d'exclusion et l'engagement actif. L'objectif étant d'investir dans des entreprises présentant un profil ESG favorable.

Afin de protéger la valeur financière des investissements effectués et la réputation du fonds et de ses investisseurs, le gestionnaire a appliqué des exclusions sur base de controverses, du non-respect du Pacte Mondial des Nations-Unies ainsi que des secteurs des armes controversées. Des exclusions supplémentaires pour les actifs durables selon SFDR sont appliquées aux entreprises qui affichent une activité représentant plus de 10% de leur chiffre d'affaires dans les secteurs ci-après :

- Chaîne production des hydrocarbures (extraction, raffinage, production d'énergie) ;
- Charbon thermique (extraction et production d'énergie) ;
- Armement ;
- Jeux de fortune ;
- Alcool ;
- Tabac ;
- Mines aurifères.

Bien que le fonds n'ait pas comme objectif l'investissement durable, en fin de période sous revue, 66,7% des investissements du portefeuille étaient réalisés en actifs durables.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Le produit ne promeut pas de caractéristiques environnementales ou sociales spécifiques.

En effet le gestionnaire a intégré les facteurs de durabilité au sein même de sa discipline d'achat et de vente à travers l'ajustement systématique de la valeur intrinsèque des entreprises en fonction de leurs performances ESG selon le système de notation ESG établi par MSCI ESG Research. La

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

valeur intrinsèque des entreprises ayant un profil ESG favorable a été revue à la hausse, alors que celle des candidats ayant un retard en matière ESG a été revue à la baisse. Comme la discipline d'achat/vente repose sur la valeur intrinsèque des entreprises, l'équilibre a ainsi été décalé en faveur d'entreprises ayant un profil de durabilité favorable.

Indicateurs chiffrés :

		30/09/2024	30/09/2025
Facteurs E/S : ajustement de la valeur intrinsèque			
	% des actifs boursiers du portefeuille	100	100
	% du portefeuille	95,5	97,8
% des investissements du portefeuille réalisés en actifs durables		61,9	66,7
Risques de durabilité			
	# entreprises avec controverse rouge	0	0
	# entreprises en non-respect UNGC	0	0
	# entreprises investies en armes controversées	0	0
Exclusions			
	# entreprises présentes sur la GCEL*	0	0
	# entreprises présentes sur la GOGEL* dont la production d'hydrocarbures provenant de gisements et techniques non conventionnels dépasse 20% de leur production totale d'hydrocarbures	0	0
* telles que définies dans la Politique d'exclusion BLI publiée ici			

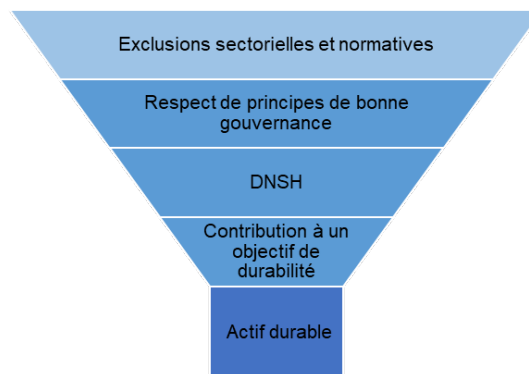
Les valeurs utilisées dans le cadre du suivi des indicateurs de durabilité n'ont pas été soumises à une revue par une partie tierce.

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

La performance des indicateurs de durabilité au cours de la période sous revue est comparable à l'exercice précédent.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Les investissements durables sont sélectionnés sur base d'un processus d'analyse reposant sur plusieurs étapes.



Les éléments directeurs des trois premières étapes du processus d'analyse :

- Exclusions sectorielles et normatives,
- Respect de principes de bonne gouvernance,
- DNSH

sont décrites en plus de détails dans des politiques et méthodologies y relatives qui sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement durable et responsable ».

L'analyse relative à la contribution à un objectif de durabilité a été effectuée sur base d'un concept de double matérialité :

- l'impact des risques de durabilité matériels sur l'entreprise (matérialité dite « outside-in ») ;
- l'impact matériel environnemental ou social que l'entreprise ainsi que ses produits et services peuvent avoir sur ses parties prenantes (matérialité dite « inside-out ») ;

ainsi qu'une analyse des controverses matérielles.

Matérialité « outside in » :

Les impacts des thèmes liés à la durabilité sur les émetteurs se matérialisent à travers deux dimensions distinctes :

- Les risques – tels que risques climatiques, dimensions sociales, réglementaires, disparition de marchés... ; et
- Les opportunités – telles que création de nouveaux marchés, conformité réglementaire...

BLI a recours à des indicateurs développés par le MSCI ESG Research, un prestataire de données externe et indépendant en la matière, pour évaluer ces risques et opportunités ainsi que le positionnement des émetteurs par rapport à ces derniers.

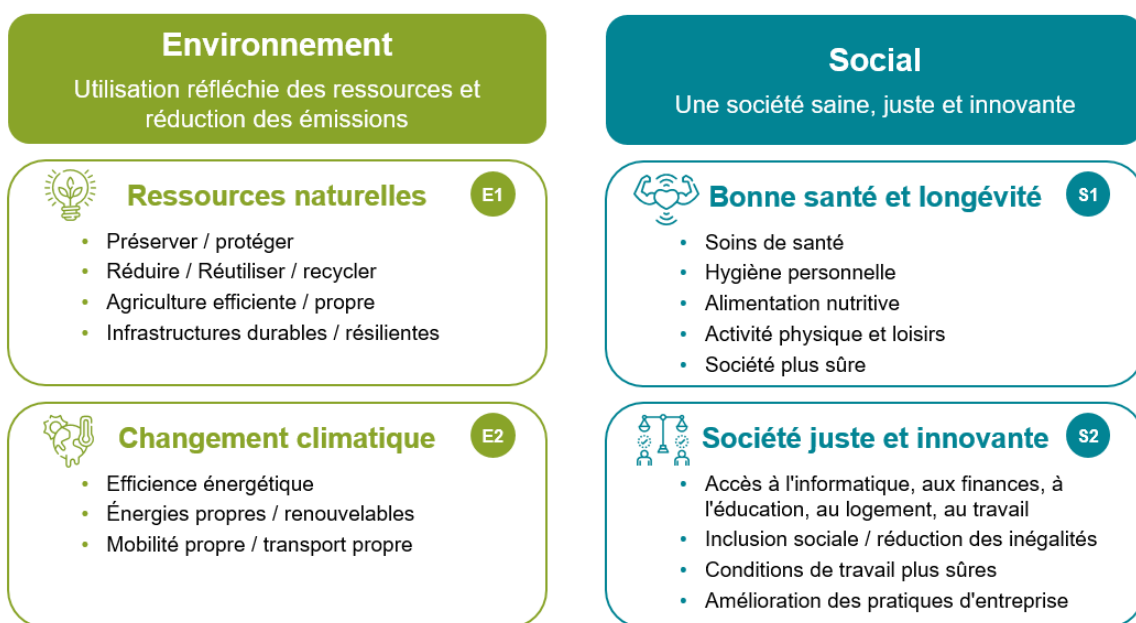
Par ailleurs, BLI a développé une méthodologie permettant de mettre en évidence les risques de transition liés au prix du CO₂ pour les émetteurs.

Matérialité « inside out » :

BLI appréhende cette dimension à travers l'alignement des émetteurs sélectionnés avec les ODD. Une activité peut être directement alignée avec des ODD spécifiques, démontrer un alignement potentiel ou encore un désalignement.

Afin d'orienter la réflexion, des outils tels que Matter, une société qui développe et fournit des solutions ESG et de développement durable au secteur des marchés financiers, MSCI ESG Research ou encore des recherches internes permettent de structurer l'analyse et d'identifier les opportunités d'investissement.

En cible, au moins 30% des revenus sont alignés ou potentiellement alignés et maximum 15% des revenus sont désalignés sur un ou plusieurs ODD. Pour les entreprises retenues dans l'univers des actifs durables suite aux étapes d'analyse décrites supra, les analystes et gérants de BLI effectuent une analyse qualitative et de conviction de l'effet que les produits et services ont sur les ODD. Cette analyse permet de classer les sociétés dans l'une des quatre catégories ci-dessous – deux environnementales (E1, E2), deux sociales (S1, S2) – en fonction des thématiques et impacts associés.



En se basant sur les données du Company ESG Dashboard, développé en interne, plusieurs cas d'exception peuvent se présenter :

- Seuil d'alignement respecté ($A > 30\%$), mais seuil de non-alignement non respecté ($MA > 15\%$)
- Seuil d'alignement non respecté ($A < 30\%$), voire aucun alignement du tout
- Seuil d'alignement non respecté ($A < 30\%$) et seuil de non-alignement non respecté ($MA > 15\%$)

BLI a choisi de traiter ces cas d'exception sur base d'analyses individuelles. En effet, il n'est pas judicieux de faire reposer des analyses de conviction

uniquement sur des données quantitatives d'un seul fournisseur qui analyse des milliers d'entreprises selon un modèle propriétaire. Afin d'assurer la robustesse de décisions qui vont à l'encontre des valeurs d'alignements proposées par Matter, ces décisions sont validées au sein du groupe de travail interne Investissement ESG.

Analyse des controverses :

En plus des démarches déjà décrites, les sociétés détenues en portefeuille sont soumises à un suivi constant permettant d'identifier les controverses auxquelles ces entreprises sont exposées. Des controverses sont des événements ESG notables susceptibles d'affecter le modèle économique de l'entreprise, sa réputation et donc potentiellement la thèse d'investissement de BLI. Le fournisseur de données MSCI ESG Research classe les controverses des entreprises en fonction de leur gravité de vert (faible niveau de gravité) à rouge (niveau de gravité très sévère).

Les sociétés classées « rouge » par MSCI ESG Research sont exclues de l'univers d'investissement global de BLI. Les sociétés classées « orange » sont revues aux moyens de différentes sources d'informations telles que recherche interne, fournisseurs de recherche externe, médias, informations de la société. Sur la base de cette analyse propriétaire réalisée par les équipes d'analyse et de gestion, une opinion quant à la matérialité de la controverse pour le modèle économique à long terme de l'entreprise et la thèse d'investissement de BLI est formulée et matérialisée.

Les informations relatives aux controverses sont notamment mises à disposition des équipes d'analyse et de gestion à travers le Company ESG Dashboard. Pour l'analyse de caractéristiques de durabilité des entreprises, le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne afin de définir les actifs durables qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des Principales Incidences Négatives (PIN) pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PIN en appliquant des seuils qui ont permis d'évaluer si les activités d'un émetteur nuisent de façon significative aux objectifs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs

privés, le gestionnaire a distingué 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires. Par ailleurs, le gestionnaire a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires qui ont été traités de la même façon que les indicateurs obligatoires.

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, le gestionnaire a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité. Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune a été comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. Le gestionnaire a fixé le seuil de « Do No Significant Harm » (DNSH) pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique. Ainsi, un émetteur a passé le test DNSH d'un PIN s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PIN binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité.

— ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :***

Le gestionnaire a exclu les entreprises qui ne se conforment pas aux normes internationales en matière de droits de l'homme ou du travail telles que définies par le Pacte Mondial des Nations unies. En pratique, les entreprises qui n'étaient pas en conformité par rapport au Pacte Mondial des Nations unies, qui n'étaient pas en conformité avec les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, qui n'étaient pas en conformité aux principes et aux droits cités dans la déclaration de l'Organisation internationale du travail et la Charte internationale des droits de l'homme, ou qui présentaient des controverses très sévères n'ont pas été retenues dans l'univers des actifs durables.

Le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne de prise en compte des PINs qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

Il avait recours aux données fournies par MSCI ESG Research, un prestataire de données externe et indépendant en la matière.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des PINs pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PINs en appliquant un seuil permettant de mesurer le niveau d'incidence négative.

Sur base de cette méthodologie d'évaluation des PIN, le gestionnaire a développé un outil agrégeant les indicateurs PIN au niveau du portefeuille. Cet outil a permis au gestionnaire d'optimiser son portefeuille en termes d'indicateurs PIN.

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, BLI distingue 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires dont les critères et méthodes d'analyse vont différer également en fonction de leur catégorie. Par ailleurs, la société de gestion a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires.

Traitement des indicateurs chiffrés

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, BLI a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité.

Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune est comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. BLI fixe le seuil DNSH pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique.

Ainsi, un émetteur aura passé le test DNSH d'un PAI s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Traitement des indicateurs binaires

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PAI binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité.

Plus de détails par rapport à ce modèle d'évaluation sont disponibles sur le site

web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Microsoft	Technologies d'information	4,2%	États-Unis
TSMC	Technologies d'information	4,1%	Taiwan
Amazon.com	Consommation discrétionnaire	3,5%	États-Unis
L'Oreal	Produits de première nécessité	3,5%	France
MasterCard	Finance	3,2%	États-Unis
Alphabet	Services de communication	3,1%	États-Unis
Mondelez International	Produits de première nécessité	3,0%	États-Unis
Nestle	Produits de première nécessité	2,8%	Suisse
SGS	Industrie	2,7%	Suisse
Resmed	Soins de santé	2,5%	États-Unis
Givaudan	Matériaux	2,5%	Suisse
Coloplast	Soins de santé	2,5%	Danemark
Intertek	Industrie	2,4%	Royaume-Uni
Autodesk	Technologies d'information	2,3%	États-Unis
Visa	Finance	2,3%	États-Unis

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir 1 octobre 2024 – 30 septembre 2025 - classification des secteurs en fonction de la nomenclature GICS.

Les informations du tableau ci-dessus ont été basées sur des données moyennes calculées à partir des positions du compartiment à la fin de chaque trimestre de la période de référence - classification des secteurs en fonction de la nomenclature GICS.

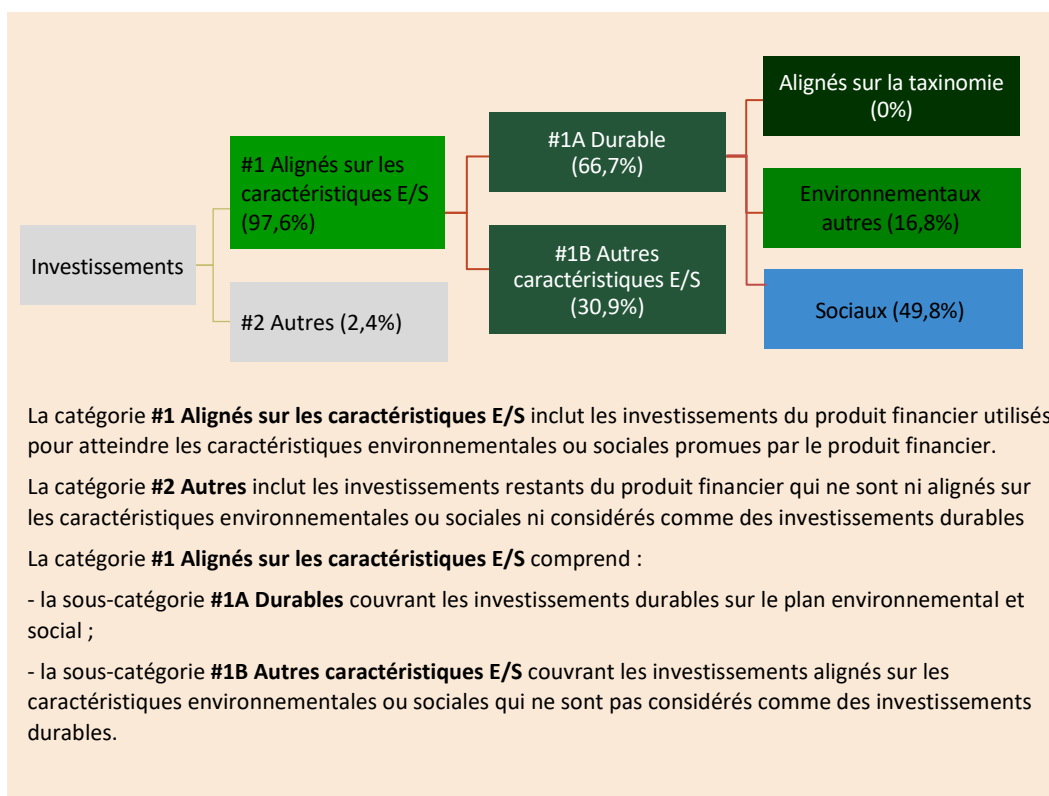


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

66,7% des actifs nets du produit financier.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques par rapport aux actifs du produit financier.



	09/2023	09/2024	09/2025
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	91,1%	95,3%	97,6%
#1A Durable	58,0%	61,9%	66,7%
- Alignés sur la taxinomie	0%	0%	0%
- Environnementaux autres	14,3%	21,9%	16,8%
- Sociaux	43,7%	40,0%	49,8%
#1B Autres caractéristiques E/S	33,1%	33,4%	30,9%
#2 Autres	8,9%	4,7%	2,4%

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteur		Sous-Secteur	
Technologies de l'information	25,8%	Logiciels et services	15,1%
		Semi-conducteurs et équipements pour semi-conducteurs	8,9%
		Matériel et équipements liés aux technologies	1,8%
Soins de santé	18,7%	Sciences pharmaceutiques, biotechnologiques et biologiques	9,4%
		Équipements et services de santé	9,2%
Industrie	17,0%	Services commerciaux et professionnels	9,8%
		Transports	3,8%
		Biens d'équipement	3,4%
Produits de première nécessité	10,8%	Produits alimentaires, boissons et tabac	7,3%
		Produits domestiques et de soin personnel	3,5%
Matériaux	8,3%	Matériaux	8,3%
Produits financiers	6,7%	Services financiers	6,7%
Consommation discrétionnaire	6,5%	Distribution et vente au détail de produits non essentiels	3,5%

		Biens de consommation durables et habillement	2,9%
Services de communication	3,5%	Médias et divertissement	3,5%

Les informations du tableau ci-dessus ont été basées sur des données moyennes calculées à partir des positions du compartiment à la fin de chaque trimestre de la période de référence - classification des secteurs en fonction de la nomenclature GICS.

Les exclusions sectorielles du gestionnaire interdisent e.a. des investissements dans les entreprises inscrites sur la Global Oil & Gaz Exit List dont la production d'hydrocarbures provenant de gisements et techniques non conventionnels dépasse 20% de leur production totale d'hydrocarbures. N.B. : Les entreprises d'autres secteurs pourront éventuellement dériver une certaine partie de leur chiffre d'affaires d'activités liées aux combustibles fossiles.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables **au gaz fossile**

comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici fin 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des **activités économiques** pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier ne s'est pas engagé à détenir des investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE. Indépendamment de cette dernière, le fonds n'a pas d'investissements dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire.

Les données utilisées par le gestionnaire proviennent d'un fournisseur de données externes qui fournit des chiffres reportés par les sociétés analysées. Ces chiffres n'ont pas été revus par une partie tierce.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE²?**

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

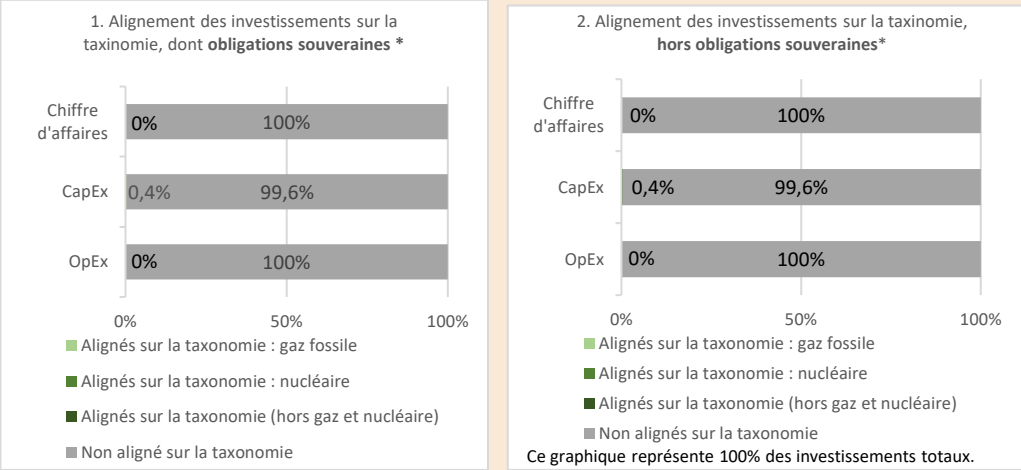
☒ Non

² Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

0%.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

À fin septembre 2025, 0% des investissements étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Pour l'exercice précédent ce taux était de 0%. Cette information n'était pas disponible à fin septembre 2023.

Le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE est calculé conformément aux dispositions du règlement (UE) 2020/852.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

 **Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

16,8% des actifs nets du produit financier.

Ces investissements ont été classés comme durables sur base de la méthodologie de BLI pour définir les investissements durables selon l'article 2(17) du règlement (UE) 2019/2088.

Le produit financier n'a pas pris d'engagement par rapport à la taxinomie de l'UE et

continue à faire face à un environnement de données incomplètes et/ou erronées.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

49,8% des actifs nets du produit financier.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » correspondaient à de faibles positions en liquidités qui sont nécessaires pour la bonne gestion des flux entrants et sortants du produit financier.

En raison de la nature de ces positions, aucune garantie environnementale ou sociale n'a pu être appliquée.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

L'approche SRI que BLI a mise en œuvre a permis au gestionnaire

- d'exclure des émetteurs sur base de la politique d'exclusion et sur base ces analyses qualitatives de son profil ESG ;
- d'analyser des sociétés ayant des controverses sévères de façon approfondie aux moyens de différentes sources d'informations
- d'identifier des événements ESG notables susceptibles d'affecter le modèle économique d'un émetteur, sa réputation et donc potentiellement la thèse d'investissement de BLI ;
- favoriser des émetteurs présentant des caractéristiques de durabilité supérieures par rapport à des émetteurs affichant des caractéristiques de durabilité inférieures ;
- d'intégrer des facteurs ESG dans le modèle de valorisation des émetteurs, de façon à ce que des dimensions extra-financières soient considérées au même titre que les dimensions financières dans les décisions d'investissement,;
- d'identifier des possibilités d'engagement afin de concentrer les efforts sur les opportunités offrant un potentiel de changement important et d'entrer en dialogue actif avec des émetteurs.

Au cours de la période sous revue, le gestionnaire a poursuivi des campagnes d'engagement auprès des entreprises investies en matière de leur statut SBTi (Science Based Target initiative) et de leur signature de l'UN Global Compact.

- de procéder aux votes aux assemblées générales des valeurs investies selon sa politique de vote suivant des principes de durabilité.

Ces sujets sont discutés au sein du Sustainable and Responsible Investment Committee et du Groupe de Travail d'Investissement ESG pour l'ensemble des produits financiers de la société de gestion.

La société de gestion a souscrit à une politique sur mesure « Climate » avec

des éléments « Sustainability » d'un fournisseur de conseils professionnels en matière d'exercice de droits de vote.

Pendant l'exercice sous revue, 94% des votes exercés pour le produit financier concernaient le pilier Gouvernance. 11% des votes allaient à l'encontre des suggestions de la direction sur des sujets liés à des problématiques de gouvernance, tels que la diversité au sein du comité exécutif.

Les méthodologies pertinentes, les politiques d'engagement et de vote ainsi que les rapports d'activité SRI annuels sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

n.a.

- *En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?*

n.a.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?*

n.a.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?*

n.a.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?*

n.a.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : BL Global 75

Identifiant d'entité juridique : 549300C9ZSGYVXCDTZ89

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____%



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____%



Non



Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 34,3%¹ d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

¹ Sauf indication contraire, toutes les données chiffrées dans le présent document sont arrêtées à la date de clôture de l'exercice du produit financier concerné.



Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

En raison de l'approche axée sur la sélection de titres individuels (aussi appelée « bottom-up ») utilisée par le gestionnaire, le fonds promeut une combinaison de caractéristiques environnementales et/ou sociales, sans viser de caractéristiques particulières.

Dans le courant de la période sous revue, le gestionnaire a pu, par la prise en compte de critères ESG dans le processus d'investissement, identifier les entreprises dotées de fondamentaux financiers solides qui en outre servent non seulement les intérêts des actionnaires mais également ceux de leurs employés, fournisseurs, clients ainsi que ceux de l'environnement et de la communauté au sens large.

Les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le fonds ont été une résultante de la stratégie d'investissement du gestionnaire qui promeut la durabilité à travers trois axes : l'intégration de la durabilité dans ses décisions de gestion, l'application de la politique d'exclusion et l'engagement actif. L'objectif étant d'investir dans des entreprises présentant un profil ESG favorable.

Afin de protéger la valeur financière des investissements effectués et la réputation du fonds et de ses investisseurs, le gestionnaire a appliqué des exclusions sur base de controverses, du non-respect du Pacte Mondial des Nations-Unies ainsi que des secteurs des armes controversées. Des exclusions supplémentaires pour les actifs durables selon SFDR sont appliquées aux entreprises qui affichent une activité représentant plus de 10% de leur chiffre d'affaires dans les secteurs ci-après :

- Chaîne production des hydrocarbures (extraction, raffinage, production d'énergie) ;
- Charbon thermique (extraction et production d'énergie) ;
- Armement ;
- Jeux de fortune ;
- Alcool ;
- Tabac ;
- Mines aurifères.

Les émetteurs souverains ont fait l'objet d'une analyse extra-financière résultant en une note ESG qui a été prise en compte par le gestionnaire lors de son processus d'analyse et de sélection des émetteurs individuels. Une approche propriétaire visant à suivre l'évolution des risques liés à la durabilité et à promouvoir les caractéristiques ESG d'un émetteur a été suivie.

Bien que le fonds n'ait pas comme objectif l'investissement durable, en fin de

période sous revue, 34,3% des investissements du portefeuille étaient réalisés en actifs durables.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Le produit ne promeut pas de caractéristiques environnementales ou sociales spécifiques.

En effet le gestionnaire a intégré les facteurs de durabilité au sein même de sa discipline d'achat et de vente à travers l'ajustement systématique de la valeur intrinsèque des entreprises en fonction de leurs performances ESG selon le système de notation ESG établi par MSCI ESG Research. La valeur intrinsèque des entreprises ayant un profil ESG favorable a été revue à la hausse, alors que celle des candidats ayant un retard en matière ESG a été revue à la baisse. Comme la discipline d'achat/vente repose sur la valeur intrinsèque des entreprises, l'équilibre a ainsi été décalé en faveur d'entreprises ayant un profil de durabilité favorable.

En termes d'investissements obligataires, le gestionnaire a investi exclusivement en émetteurs souverains ayant signé, ratifié ou adhéré aux dispositions de l'accord de Paris.

Indicateurs :

		30/09/2024	30/09/2025
	Facteurs E/S : ajustement de la valeur intrinsèque		
	% des actifs boursiers du portefeuille	93,5	92,8
	% du portefeuille	58,2	56,3
	% des investissements du portefeuille réalisés en actifs durables	33,3	34,3
	Risques de durabilité		
	# entreprises avec controverse rouge	0	0
	# entreprises en non-respect UNGC	0	0
	# entreprises investies en armes controversées	0	0
	# émetteurs souverains non alignés aux dispositions de l'accord de Paris	0	0
	Exclusions		
	# entreprises présentes sur la GCEL*	0	0
	# entreprises présentes sur la GOGEL* dont la production d'hydrocarbures provenant de	0	0

	gisements et techniques non conventionnels dépasse 20% de leur production totale d'hydrocarbures		
	* telles que définies dans la Politique d'exclusion BLI publiée ici		

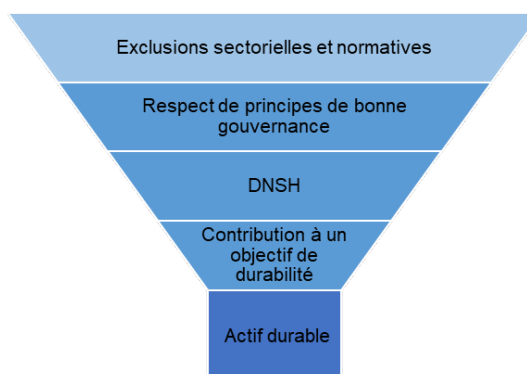
Les valeurs utilisées dans le cadre du suivi des indicateurs de durabilité n'ont pas été soumises à une revue par une partie tierce.

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

La performance des indicateurs de durabilité au cours de la période sous revue est comparable à l'exercice précédent.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Les investissements durables sont sélectionnés sur base d'un processus d'analyse reposant sur plusieurs étapes.



Les éléments directeurs des trois premières étapes du processus d'analyse :

- Exclusions sectorielles et normatives,
- Respect de principes de bonne gouvernance,
- DNSH

sont décrites en plus de détails dans des politiques et méthodologies y relatives qui sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement durable et responsable ».

L'analyse relative à la contribution à un objectif de durabilité a été effectuée sur base d'un concept de double matérialité :

- l'impact des risques de durabilité matériels sur l'entreprise (matérialité dite « outside-in ») ;
- l'impact matériel environnemental ou social que l'entreprise ainsi que ses

produits et services peuvent avoir sur ses parties prenantes (matérialité dite « inside-out ») ;

ainsi qu'une analyse des controverses matérielles.

Matérialité « outside in » :

Les impacts des thèmes liés à la durabilité sur les émetteurs se matérialisent à travers deux dimensions distinctes :

- Les risques – tels que risques climatiques, dimensions sociales, réglementaires, disparition de marchés... ; et
- Les opportunités – telles que création de nouveaux marchés, conformité réglementaire...

BLI a recours à des indicateurs développés par le MSCI ESG Research, un prestataire de données externe et indépendant en la matière, pour évaluer ces risques et opportunités ainsi que le positionnement des émetteurs par rapport à ces derniers.

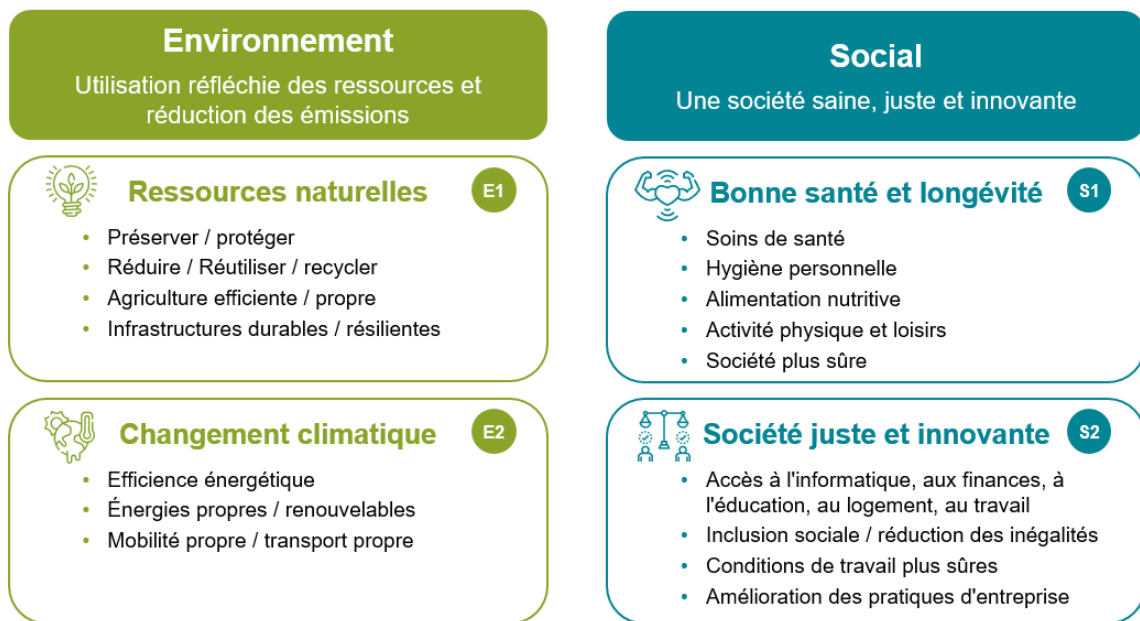
Par ailleurs, BLI a développé une méthodologie permettant de mettre en évidence les risques de transition liés au prix du CO₂ pour les émetteurs.

Matérialité « inside out » :

BLI appréhende cette dimension à travers l'alignement des émetteurs sélectionnés avec les ODD. Une activité peut être directement alignée avec des ODD spécifiques, démontrer un alignement potentiel ou encore un désalignement.

Afin d'orienter la réflexion, des outils tels que Matter, une société qui développe et fournit des solutions ESG et de développement durable au secteur des marchés financiers, MSCI ESG Research ou encore des recherches internes permettent de structurer l'analyse et d'identifier les opportunités d'investissement.

En cible, au moins 30% des revenus sont alignés ou potentiellement alignés et maximum 15% des revenus sont désalignés sur un ou plusieurs ODD. Pour les entreprises retenues dans l'univers des actifs durables suite aux étapes d'analyse décrites supra, les analystes et gérants de BLI effectuent une analyse qualitative et de conviction de l'effet que les produits et services ont sur les ODD. Cette analyse permet de classer les sociétés dans l'une des quatre catégories ci-dessous – deux environnementales (E1, E2), deux sociales (S1, S2) – en fonction des thématiques et impacts associés.



En se basant sur les données du Company ESG Dashboard, développé en interne, plusieurs cas d'exception peuvent se présenter :

- Seuil d'alignement respecté ($A > 30\%$), mais seuil de non-alignement non respecté ($MA > 15\%$)
- Seuil d'alignement non respecté ($A < 30\%$), voire aucun alignement du tout
- Seuil d'alignement non respecté ($A < 30\%$) et seuil de non-alignement non respecté ($MA > 15\%$)

BLI a choisi de traiter ces cas d'exception sur base d'analyses individuelles. En effet, il n'est pas judicieux de faire reposer des analyses de conviction uniquement sur des données quantitatives d'un seul fournisseur qui analyse des milliers d'entreprises selon un modèle propriétaire. Afin d'assurer la robustesse de décisions qui vont à l'encontre des valeurs d'alignements proposées par Matter, ces décisions sont validées au sein du groupe de travail interne Investissement ESG.

Analyse des controverses :

En plus des démarches déjà décrites, les sociétés détenues en portefeuille sont soumises à un suivi constant permettant d'identifier les controverses auxquelles ces entreprises sont exposées. Des controverses sont des événements ESG notables susceptibles d'affecter le modèle économique de l'entreprise, sa réputation et donc potentiellement la thèse d'investissement de BLI. Le fournisseur de données MSCI ESG Research classe les controverses des entreprises en fonction de leur gravité de vert (faible niveau de gravité) à rouge (niveau de gravité très sévère).

Les sociétés classées « rouge » par MSCI ESG Research sont exclues de l'univers d'investissement global de BLI. Les sociétés classées « orange » sont revues aux moyens de différentes sources d'informations telles que recherche interne, fournisseurs de recherche externe, médias, informations de la société. Sur la base de

cette analyse propriétaire réalisée par les équipes d'analyse et de gestion, une opinion quant à la matérialité de la controverse pour le modèle économique à long terme de l'entreprise et la thèse d'investissement de BLI est formulée et matérialisée.

Les informations relatives aux controverses sont notamment mises à disposition des équipes d'analyse et de gestion à travers le Company ESG Dashboard. Pour l'analyse de caractéristiques de durabilité des entreprises, le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne afin de définir les actifs durables qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

Concernant les obligations émises ou garanties par des états, le gestionnaire a utilisé un modèle propriétaire permettant d'appréhender les caractéristiques de durabilité des émetteurs souverains sur base d'un score relatif de chaque émetteur souverain par rapport à son univers d'émetteurs comparables sur les angles suivants : environnement, social et gouvernance.

Les principales incidences négatives

correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des Principales Incidences Négative (PINs) pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PINs en appliquant des seuils qui ont permis d'évaluer si les activités d'un émetteur nuisent de façon significative aux objectifs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, le gestionnaire a distingué 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires. Par ailleurs, le gestionnaire a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires qui ont été traités de la même façon que les indicateurs obligatoires.

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, le gestionnaire a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité. Afin de traiter toutes les entreprises

équitablement, chacune a été comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. Le gestionnaire a fixé le seuil de « Do No Significant Harm » (DNSH) pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique. Ainsi, un émetteur a passé le test DNSH d'un PIN s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PIN binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité.

Le cadre retenu par BLI pour les émetteurs souverains et paraétatiques fait écho à celui appliqué aux émetteurs privés. Le concept du DNSH requiert également pour les émetteurs souverains de décider quand les indicateurs relevés d'un émetteur portent un préjudice significatif à un objectif de durabilité.

Dans son analyse des 2 PIN obligatoires applicables aux émetteurs souverains, BLI distingue 1 indicateur chiffré et 1 indicateur binaire dont les critères et méthodes d'analyse vont différer également en fonction de leur catégorie. Par ailleurs, la société de gestion a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires.

— ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :***

Le gestionnaire a exclu les entreprises qui ne se conforment pas aux normes internationales en matière de droits de l'homme ou du travail telles que définies par le Pacte Mondial des Nations unies. En pratique, les entreprises qui n'étaient pas en conformité par rapport au Pacte Mondial des Nations unies, qui n'étaient pas en conformité avec les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, qui n'étaient pas en conformité aux principes et aux droits cités dans la déclaration de l'Organisation internationale du travail et la Charte internationale des droits de l'homme, ou qui présentaient des controverses très sévères n'ont pas été retenues dans l'univers des actifs durables.

Le cadre retenu par le gestionnaire pour les émetteurs souverains et paraétatiques fait écho à celui appliqué aux émetteurs privés.

Le concept du DNSH requiert également pour les émetteurs souverains de décider quand les indicateurs relevés d'un émetteur portent un préjudice significatif à un objectif de durabilité.

Pour l'indicateur chiffré retenu, le gestionnaire a défini les seuils à partir desquels il est considéré que le statut de « préjudice significatif » est atteint.

En ce qui concerne les indicateurs binaires, le gestionnaire a exclu de l'univers des actifs durables les émetteurs impliqués dans des violations des droits sociaux et/ou de la liberté d'expression.

Les émetteurs d'obligations souveraines ont fait l'objet d'une analyse extra-financière qui a résulté en une note ESG qui a été prise en compte par l'équipe de gestion lors de son processus d'analyse et de sélection des émetteurs individuels.

Pour ce faire, une approche propriétaire visant à suivre l'évolution des risques liés à la durabilité et à promouvoir les caractéristiques ESG d'un émetteur a été élaborée. La note souveraine ESG a pour objectif d'évaluer le niveau des facteurs de durabilité d'un gouvernement, de son économie et des réformes mises en œuvre.

En comparant la notation propriétaire des données financières et la notation ESG, l'équipe de gestion a identifié les émetteurs de qualité tant d'un point de vue financier que d'un point de vue ESG. A caractéristiques fondamentales et rendement similaires, l'équipe de gestion a favorisé l'émetteur dont la notation ESG était supérieure.

Le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne de prise en compte des PINs qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

Il avait recours aux données fournies par MSCI ESG Research, un prestataire de données externe et indépendant en la matière.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des PINs pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PINs en appliquant un seuil permettant de mesurer le niveau d'incidence négative.

Sur base de cette méthodologie d'évaluation des PIN, le gestionnaire a développé un outil agrégeant les indicateurs PIN au niveau du portefeuille. Cet outil a permis au gestionnaire d'optimiser son portefeuille en termes d'indicateurs PIN.

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, BLI distingue 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires dont les critères et méthodes d'analyse vont différer également en fonction de leur catégorie. Par ailleurs, la société de gestion a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires.

Traitement des indicateurs chiffrés

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, BLI a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité.

Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune est comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. BLI fixe le seuil DNSH pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique.

Ainsi, un émetteur aura passé le test DNSH d'un PAI s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Traitement des indicateurs binaires

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PAI binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité.

Le cadre retenu par BLI pour les émetteurs souverains et paraétatiques fait écho à celui appliqué aux émetteurs privés. Le concept du DNSH requiert également pour les émetteurs souverains de décider quand les indicateurs relevés d'un émetteur portent un préjudice significatif à un objectif de durabilité.

Dans son analyse des 2 PIN obligatoires applicables aux émetteurs souverains, BLI distingue 1 indicateur chiffré et 1 indicateur binaire dont les critères et méthodes d'analyse vont différer également en fonction de leur catégorie. Par

ailleurs, la société de gestion a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires.

Plus de détails par rapport à ce modèle d'évaluation sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir 01 octobre 2024 – 30 septembre 2025 - classification des secteurs en fonction de la nomenclature GICS pour la partie actions et BICS pour la poche obligataire.

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Invesco Physical Gold	Or	7,3%	Irlande
iShares Physical Gold	Or	5,8%	Irlande
Unilever	Produits de première nécessité	3,6%	Royaume-Uni
AMUNDI PHYSICAL GOLD ETC	Or	3,5%	Irlande
Roche Holding	Soins de santé	3,4%	Suisse
Nestle	Produits de première nécessité	3,0%	Suisse
Reckitt Benckiser Group	Produits de première nécessité	2,8%	Royaume-Uni
TSMC	Technologies d'information	2,7%	Taiwan
Novartis	Soins de santé	2,6%	Suisse
Agnico Eagle Mines	Matériaux	2,5%	Canada
Xetra Gold	Or	2,5%	Allemagne
Microsoft	Technologies d'information	2,5%	États-Unis
Alphabet	Services de communication	2,2%	États-Unis
Deutschland 0,25% 15-02-27	Obligations	2,1%	Allemagne
Deutschland 0,5% 15-02-2026	Obligations	1,6%	Allemagne

Les informations du tableau ci-dessus ont été basées sur des données moyennes calculées à partir des positions du compartiment à la fin de chaque trimestre de la période de référence - classification des secteurs en fonction de la nomenclature GICS pour la partie actions et BICS pour la poche obligataire. En moyenne sur la période sous revue, 22,9% du produit financier étaient investis en ETC sur or, argent ou métaux précieux.

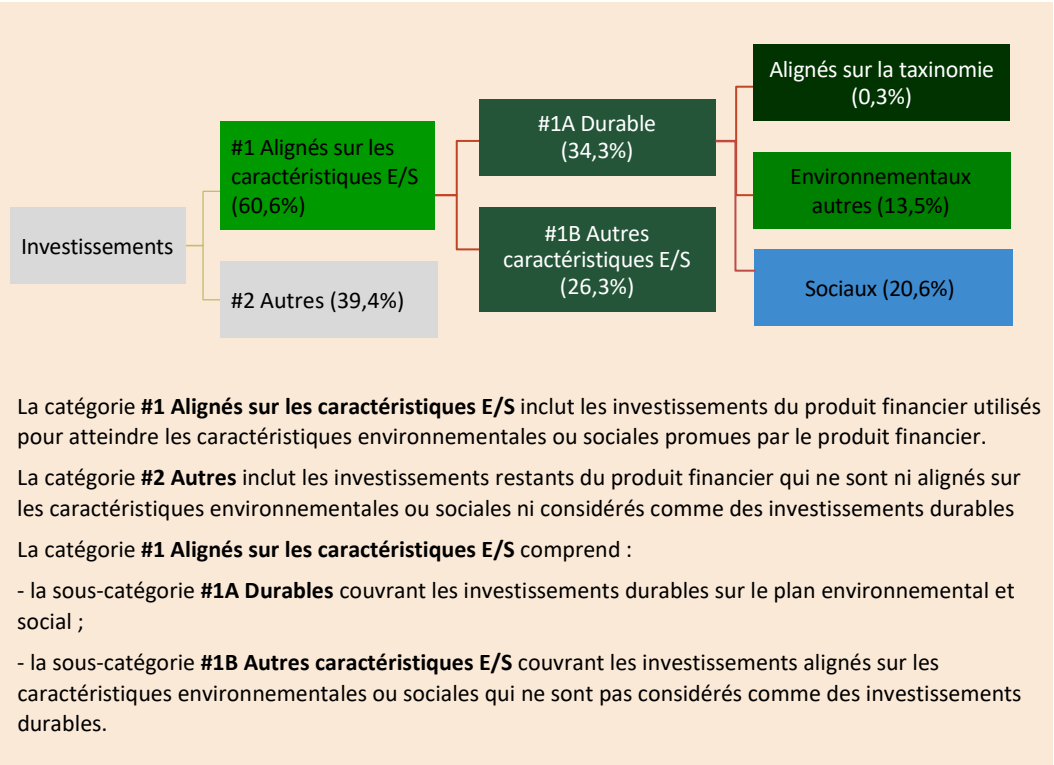


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

34,3% des actifs nets du produit financier.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques par rapport aux actifs du produit financier.

● **Quelle était l'allocation des actifs ?**



	09/2023	09/2024	09/2025
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	87,7%	59,8%	60,6%
#1A Durable	33,7%	33,3%	34,3%
- Alignés sur la taxinomie	0%	0,2%	0,3%
- Environnementaux autres	6,1%	6,3%	13,5%
- Sociaux	27,6%	26,8%	20,6%
#1B Autres caractéristiques E/S	54,0%	26,5%	26,3%
#2 Autres	12,3%	40,2%	39,4%

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Actions	55,9%
Métaux précieux	26,1%
Liquidités	11,6%
Obligations étatiques	6,4%

Secteur		Sous-Secteur	
Actions			
Produits de première nécessité	17,3%	Produits domestiques et de soin personnel	9,3%
		Produits alimentaires, boissons et tabac	7,8%
		Distribution et vente au détail de produits de première nécessité	0,3%
Soins de santé	13,8%	Sciences pharmaceutiques, biotechnologiques et biologiques	11,1%
		Équipements et services de santé	2,6%
Technologies de l'information	9,4%	Semi-conducteurs et équipements pour semi-conducteurs	4,2%
		Logiciels et services	4,0%
		Matériel et équipements liés aux technologies	1,2%
Industrie	6,3%	Biens d'équipement	2,6%
		Services commerciaux et professionnels	2,3%
		Transports	1,4%
Matériaux	1,8%	Matériaux	1,8%
Consommation discrétionnaire	3,2%	Biens de consommation durables et habillement	2,8%
		Distribution et vente au détail de produits non essentiels	0,4%
Services de communication	2,2%	Médias et divertissement	2,2%
Produits financiers	2,0%	Services financiers	2,0%
		Assurance	0,0%
Obligations			
Obligations souveraines	6,4%	Obligations souveraines	6,4%
Métaux précieux			
ETC sur Or	20,8%	ETC sur Or	20,8%
ETC sur Argent	0,9%	ETC sur Argent	0,9%
ETC sur Métaux Précieux	1,2%	ETC sur Métaux Précieux	1,2%
Entreprises aurifères	3,1%	Entreprises aurifères	3,1%
Liquidités	12,4%	Liquidités	12,4%

Les informations du tableau ci-dessus ont été basées sur des données moyennes calculées à partir des positions du compartiment à la fin de chaque trimestre de la période de référence - classification des secteurs en fonction de la nomenclature GICS pour la partie actions et BICS pour la poche obligataire.

Les exclusions sectorielles du gestionnaire interdisent e.a. des investissements dans les entreprises inscrites sur la Global Oil & Gaz Exit List dont la production d'hydrocarbures provenant de gisements et techniques non conventionnels dépasse 20% de leur production totale d'hydrocarbures. N.B. : Les entreprises d'autres secteurs pourront éventuellement dériver une certaine partie de leur chiffre d'affaires d'activités liées aux combustibles fossiles.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables **au gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici fin 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des **activités économiques** pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier ne s'est pas engagé à détenir des investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE. Indépendamment de cette dernière, le fonds n'a pas d'investissements dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire.

Le calcul d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE est effectué conformément aux dispositions du règlement (UE) 2020/852.

Les données utilisées par le gestionnaire proviennent d'un fournisseur de données externes qui fournit des chiffres reportés par les sociétés analysées. Ces chiffres n'ont pas été revus par une partie tierce.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE²?

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

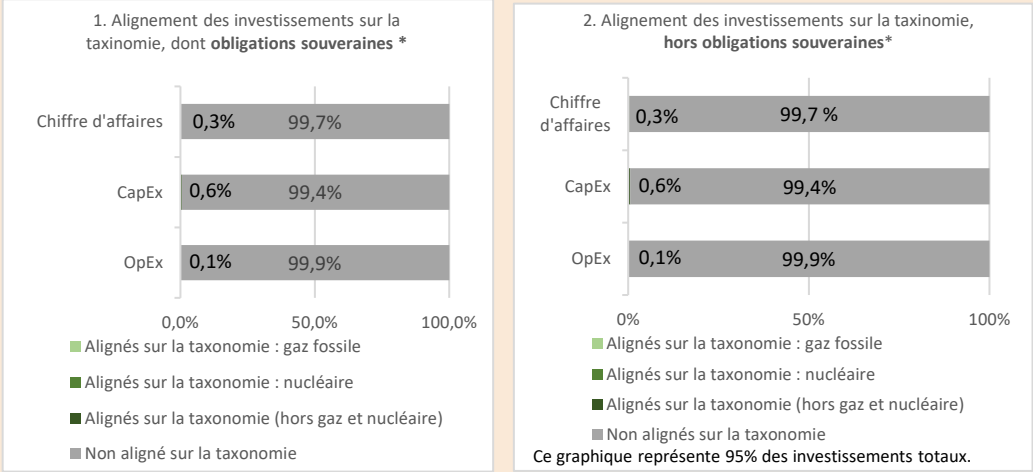
☒ Non

² Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

- **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**
0%.
- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**
À fin septembre 2025, 0,3% des investissement étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Pour l'exercice précédent ce taux était de 0,2%. Cette information n'était pas disponible à fin septembre 2023.
Le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE est calculé conformément aux dispositions du règlement (UE) 2020/852.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

- **Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**
13,5% des actifs nets du produit financier.
Ces investissements ont été classés comme durables sur base de la méthodologie de BLI pour définir les investissements durables selon l'article 2(17) du règlement (UE) 2019/2088.
Le produit financier n'a pas pris d'engagement par rapport à la taxinomie de l'UE et continue à

faire face à un environnement de données incomplètes et/ou erronées.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

20,6% des actifs nets du produit financier.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » sont composés de deux types d'actifs :

- Les liquidités et
- Les positions en ETC sur métaux précieux physiques.

Les liquidités sont nécessaires pour la bonne gestion des flux entrants et sortants du produit financier. Les positions en ETC sur métaux précieux physiques sont détenues dans un but de diversification du portefeuille.

En raison de la nature de ces positions, aucune garantie environnementale ou sociale n'a pu être appliquée.



Quelles mesures ont été prises pour les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

L'approche SRI que BLI a mise en œuvre a permis au gestionnaire

- d'exclure des émetteurs sur base de la politique d'exclusion et sur base ces analyses qualitatives de son profil ESG ;
- de définir et de suivre des objectifs en termes d'amélioration d'un indicateur sur une échéance spécifique (par exemple : amélioration de l'intensité carbone sur une période de 5 ans) ;
- d'identifier des possibilités d'engagement afin de concentrer les efforts sur les opportunités offrant un potentiel de changement important et d'entrer en dialogue actif avec des émetteurs.

Au cours de la période sous revue, le gestionnaire a poursuivi des campagnes d'engagement auprès des entreprises investies en matière de leur statut SBTi (Science Based Target initiative) et de leur signature de l'UN Global Compact.

- de procéder aux votes aux assemblées générales des valeurs investies selon sa politique de vote suivant des principes de durabilité ;

ainsi que, dans le cadre de la poche obligataire du portefeuille,

- de suivre, via une note souveraine ESG élaborée en, d'éventuels risques futurs d'émetteurs ;
- de mesurer l'impact d'un portefeuille dont les investissements à impact sont mis en correspondance avec un ou plusieurs ODD suivis ;
- de construire le portefeuille au terme d'un processus d'investissement qui place la qualité des émissions au cœur de son approche, que ce soit

la qualité des projets financés ou la qualité crédit des émetteurs sélectionnés.

Ces sujets sont discutés au sein du Sustainable and Responsible Investment Committee et du Groupe de Travail d'Investissement ESG pour l'ensemble des produits financiers de la société de gestion.

La société de gestion a souscrit à une politique sur mesure « Climate » avec des éléments « Sustainability » d'un fournisseur de conseils professionnels en matière d'exercice de droits de vote.

Pendant l'exercice sous revue, 95% des votes exercés pour le produit financier concernaient le pilier Gouvernance. 9% des votes allaient à l'encontre des suggestions de la direction sur des sujets liés à des problématiques de gouvernance, tels que la diversité au sein du comité exécutif.

Les méthodologies pertinentes, les politiques d'engagement et de vote ainsi que les rapports d'activité SRI annuels sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

n.a.

- ***En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?***

n.a.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

n.a.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

n.a.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

n.a.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : BL Global 50

Identifiant d'entité juridique : 5493000H36UICAPIWC06

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____%



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____%



Non



Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 47,2%¹ d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

¹ Sauf indication contraire, toutes les données chiffrées dans le présent document sont arrêtées à la date de clôture de l'exercice du produit financier concerné.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

En raison de l'approche axée sur la sélection de titres individuels (aussi appelée « bottom-up ») utilisée par le gestionnaire, le fonds promeut une combinaison de caractéristiques environnementales et/ou sociales, sans viser de caractéristiques particulières.

Dans le courant de la période sous revue, le gestionnaire a pu, par la prise en compte de critères ESG dans le processus d'investissement, identifier les entreprises dotées de fondamentaux financiers solides qui en outre servent non seulement les intérêts des actionnaires mais également ceux de leurs employés, fournisseurs, clients ainsi que ceux de l'environnement et de la communauté au sens large.

Les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le fonds ont été une résultante de la stratégie d'investissement du gestionnaire qui promeut la durabilité à travers trois axes : l'intégration de la durabilité dans ses décisions de gestion, l'application de la politique d'exclusion et l'engagement actif. L'objectif étant d'investir dans des entreprises présentant un profil ESG favorable.

Afin de protéger la valeur financière des investissements effectués et la réputation du fonds et de ses investisseurs, le gestionnaire a appliqué des exclusions sur base de controverses, du non-respect du Pacte Mondial des Nations-Unies ainsi que des secteurs des armes controversées. Des exclusions supplémentaires pour les actifs durables selon SFDR sont appliquées aux entreprises qui affichent une activité représentant plus de 10% de leur chiffre d'affaires dans les secteurs ci-après :

- Chaîne production des hydrocarbures (extraction, raffinage, production d'énergie) ;
- Charbon thermique (extraction et production d'énergie) ;
- Armement ;
- Jeux de fortune ;
- Alcool ;
- Tabac ;
- Mines aurifères.

Les émetteurs souverains ont fait l'objet d'une analyse extra-financière résultant en une note ESG qui a été prise en compte par le gestionnaire lors de son processus d'analyse et de sélection des émetteurs individuels. Une approche propriétaire visant à suivre l'évolution des risques liés à la durabilité et à promouvoir les caractéristiques ESG d'un émetteur a été suivie.

Bien que le fonds n'ait pas comme objectif l'investissement durable, en fin de

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

période sous revue, 47,2% des investissements du portefeuille étaient réalisés en actifs durables.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Le produit ne promeut pas de caractéristiques environnementales ou sociales spécifiques.

En effet le gestionnaire a intégré les facteurs de durabilité au sein même de sa discipline d'achat et de vente à travers l'ajustement systématique de la valeur intrinsèque des entreprises en fonction de leurs performances ESG selon le système de notation ESG établi par MSCI ESG Research. La valeur intrinsèque des entreprises ayant un profil ESG favorable a été revue à la hausse, alors que celle des candidats ayant un retard en matière ESG a été revue à la baisse. Comme la discipline d'achat/vente repose sur la valeur intrinsèque des entreprises, l'équilibre a ainsi été décalé en faveur d'entreprises ayant un profil de durabilité favorable.

En termes d'investissements obligataires, le gestionnaire a investi exclusivement en émetteurs souverains ayant signé, ratifié ou adhéré aux dispositions de l'accord de Paris.

Indicateurs :

		30/09/2024	30/09/2025
	Facteurs E/S : ajustement de la valeur intrinsèque		
	% des actifs boursiers du portefeuille	92,4	92,5
	% du portefeuille	41,6	36,4
	% des investissements du portefeuille réalisés en actifs durables	42,5	47,2
	Risques de durabilité		
	# entreprises avec controverse rouge	0	0
	# entreprises en non-respect UNGC	0	0
	# entreprises investies en armes controversées	0	0
	# émetteurs souverains non alignés aux dispositions de l'accord de Paris	0	0
	Exclusions		
	# entreprises présentes sur la GCEL*	0	0
	# entreprises présentes sur la GOGEL* dont la production d'hydrocarbures provenant de	0	0

	gisements et techniques non conventionnels dépasse 20% de leur production totale d'hydrocarbures		
	* telles que définies dans la Politique d'exclusion BLI publiée ici		

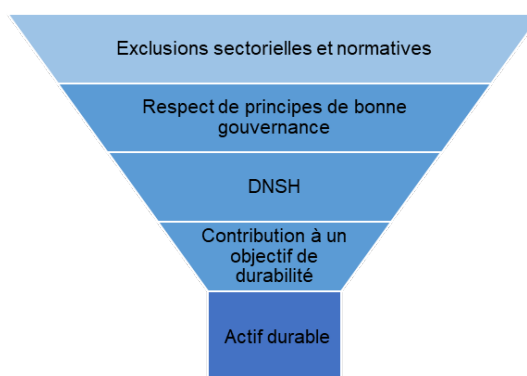
Les valeurs utilisées dans le cadre du suivi des indicateurs de durabilité n'ont pas été soumises à une revue par une partie tierce.

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

La performance des indicateurs de durabilité au cours de la période sous revue est comparable à l'exercice précédent.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Les investissements durables sont sélectionnés sur base d'un processus d'analyse reposant sur plusieurs étapes.



Les éléments directeurs des trois premières étapes du processus d'analyse :

- Exclusions sectorielles et normatives,
- Respect de principes de bonne gouvernance,
- DNSH

sont décrites en plus de détails dans des politiques et méthodologies y relatives qui sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement durable et responsable ».

L'analyse relative à la contribution à un objectif de durabilité a été effectuée sur base d'un concept de double matérialité :

- l'impact des risques de durabilité matériels sur l'entreprise (matérialité dite « outside-in ») ;
- l'impact matériel environnemental ou social que l'entreprise ainsi que ses produits et services peuvent avoir sur ses parties prenantes (matérialité dite « inside-out ») ;

ainsi qu'une analyse des controverses matérielles.

Matérialité « outside in » :

Les impacts des thèmes liés à la durabilité sur les émetteurs se matérialisent à travers deux dimensions distinctes :

- Les risques – tels que risques climatiques, dimensions sociales, réglementaires, disparition de marchés... ; et
- Les opportunités – telles que création de nouveaux marchés, conformité réglementaire...

BLI a recours à des indicateurs développés par le MSCI ESG Research, un prestataire de données externe et indépendant en la matière, pour évaluer ces risques et opportunités ainsi que le positionnement des émetteurs par rapport à ces derniers.

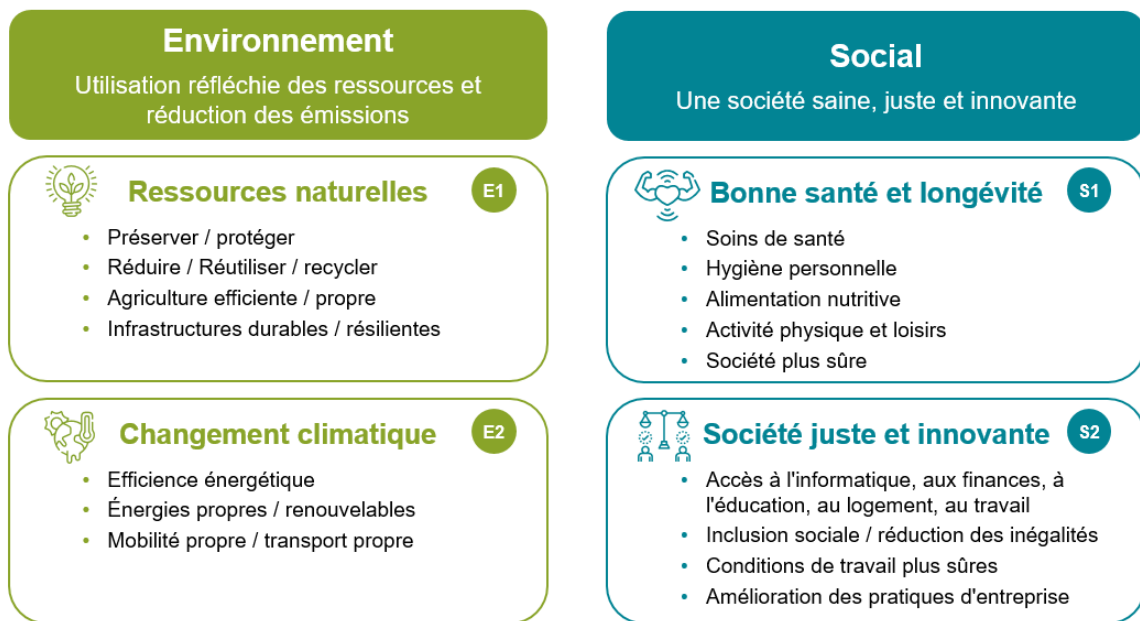
Par ailleurs, BLI a développé une méthodologie permettant de mettre en évidence les risques de transition liés au prix du CO₂ pour les émetteurs.

Matérialité « inside out » :

BLI appréhende cette dimension à travers l'alignement des émetteurs sélectionnés avec les ODD. Une activité peut être directement alignée avec des ODD spécifiques, démontrer un alignement potentiel ou encore un désalignement.

Afin d'orienter la réflexion, des outils tels que Matter, une société qui développe et fournit des solutions ESG et de développement durable au secteur des marchés financiers, MSCI ESG Research ou encore des recherches internes permettent de structurer l'analyse et d'identifier les opportunités d'investissement.

En cible, au moins 30% des revenus sont alignés ou potentiellement alignés et maximum 15% des revenus sont désalignés sur un ou plusieurs ODD. Pour les entreprises retenues dans l'univers des actifs durables suite aux étapes d'analyse décrites supra, les analystes et gérants de BLI effectuent une analyse qualitative et de conviction de l'effet que les produits et services ont sur les ODD. Cette analyse permet de classer les sociétés dans l'une des quatre catégories ci-dessous – deux environnementales (E1, E2), deux sociales (S1, S2) – en fonction des thématiques et impacts associés.



En se basant sur les données du Company ESG Dashboard, développé en interne, plusieurs cas d'exception peuvent se présenter :

- Seuil d'alignement respecté ($A > 30\%$), mais seuil de non-alignement non respecté ($MA > 15\%$)
- Seuil d'alignement non respecté ($A < 30\%$), voire aucun alignement du tout
- Seuil d'alignement non respecté ($A < 30\%$) et seuil de non-alignement non respecté ($MA > 15\%$)

BLI a choisi de traiter ces cas d'exception sur base d'analyses individuelles. En effet, il n'est pas judicieux de faire reposer des analyses de conviction uniquement sur des données quantitatives d'un seul fournisseur qui analyse des milliers d'entreprises selon un modèle propriétaire. Afin d'assurer la robustesse de décisions qui vont à l'encontre des valeurs d'alignements proposées par Matter, ces décisions sont validées au sein du groupe de travail interne Investissement ESG.

Analyse des controverses :

En plus des démarches déjà décrites, les sociétés détenues en portefeuille sont soumises à un suivi constant permettant d'identifier les controverses auxquelles ces entreprises sont exposées. Des controverses sont des événements ESG notables susceptibles d'affecter le modèle économique de l'entreprise, sa réputation et donc potentiellement la thèse d'investissement de BLI. Le fournisseur de données MSCI ESG Research classe les controverses des entreprises en fonction de leur gravité de vert (faible niveau de gravité) à rouge (niveau de gravité très sévère).

Les sociétés classées « rouge » par MSCI ESG Research sont exclues de l'univers d'investissement global de BLI. Les sociétés classées « orange » sont revues aux moyens de différentes sources d'informations telles que recherche interne, fournisseurs de recherche externe, médias, informations de la société. Sur la base de

cette analyse propriétaire réalisée par les équipes d'analyse et de gestion, une opinion quant à la matérialité de la controverse pour le modèle économique à long terme de l'entreprise et la thèse d'investissement de BLI est formulée et matérialisée.

Les informations relatives aux controverses sont notamment mises à disposition des équipes d'analyse et de gestion à travers le Company ESG Dashboard. Pour l'analyse de caractéristiques de durabilité des entreprises, le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne afin de définir les actifs durables qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

Concernant les obligations émises ou garanties par des états, le gestionnaire a utilisé un modèle propriétaire permettant d'appréhender les caractéristiques de durabilité des émetteurs souverains sur base d'un score relatif de chaque émetteur souverain par rapport à son univers d'émetteurs comparables sur les angles suivants : environnement, social et gouvernance.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des Principales Incidences Négative (PINs) pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PINs en appliquant des seuils qui ont permis d'évaluer si les activités d'un émetteur nuisent de façon significative aux objectifs de durabilité.

— ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, le gestionnaire a distingué 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires. Par ailleurs, le gestionnaire a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires qui ont été traités de la même façon que les indicateurs obligatoires.

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, le gestionnaire a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité. Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune a été comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. Le gestionnaire a fixé le seuil de « Do No Significant Harm » (DNSH) pour chaque

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique. Ainsi, un émetteur a passé le test DNSH d'un PIN s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PIN binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité.

Le cadre retenu par BLI pour les émetteurs souverains et paraétatiques fait écho à celui appliqué aux émetteurs privés. Le concept du DNSH requiert également pour les émetteurs souverains de décider quand les indicateurs relevés d'un émetteur portent un préjudice significatif à un objectif de durabilité.

Dans son analyse des 2 PIN obligatoires applicables aux émetteurs souverains, BLI distingue 1 indicateur chiffré et 1 indicateur binaire dont les critères et méthodes d'analyse vont différer également en fonction de leur catégorie. Par ailleurs, la société de gestion a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires.

— ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :***

Le gestionnaire a exclu les entreprises qui ne se conforment pas aux normes internationales en matière de droits de l'homme ou du travail telles que définies par le Pacte Mondial des Nations unies. En pratique, les entreprises qui n'étaient pas en conformité par rapport au Pacte Mondial des Nations unies, qui n'étaient pas en conformité avec les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, qui n'étaient pas en conformité aux principes et aux droits cités dans la déclaration de l'Organisation internationale du travail et la Charte internationale des droits de l'homme, ou qui présentaient des controverses très sévères n'ont pas été retenues dans l'univers des actifs durables.

Le cadre retenu par le gestionnaire pour les émetteurs souverains et paraétatiques fait écho à celui appliqué aux émetteurs privés. Le concept du DNSH requiert également pour les émetteurs souverains de décider quand les indicateurs relevés d'un émetteur portent un préjudice significatif à un objectif de durabilité.

Pour l'indicateur chiffré retenu, le gestionnaire a défini les seuils à partir desquels il est considéré que le statut de « préjudice significatif » est atteint.

En ce qui concerne les indicateurs binaires, le gestionnaire a exclu de l'univers des actifs durables les émetteurs impliqués dans des violations des droits sociaux et/ou de la liberté d'expression.

Les émetteurs d'obligations souveraines ont fait l'objet d'une analyse extra-financière qui a résulté en une note ESG qui a été prise en compte par l'équipe de gestion lors de son processus d'analyse et de sélection des émetteurs individuels.

Pour ce faire, une approche propriétaire visant à suivre l'évolution des risques liés à la durabilité et à promouvoir les caractéristiques ESG d'un émetteur a été élaborée. La note souveraine ESG a pour objectif d'évaluer le niveau des facteurs de durabilité d'un gouvernement, de son économie et des réformes mises en œuvre.

En comparant la notation propriétaire des données financières et la notation ESG, l'équipe de gestion a identifié les émetteurs de qualité tant d'un point de vue financier que d'un point de vue ESG. A caractéristiques fondamentales et rendement similaires, l'équipe de gestion a favorisé l'émetteur dont la notation ESG était supérieure.

Le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne de prise en compte des PINs qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

Il avait recours aux données fournies par MSCI ESG Research, un prestataire de données externe et indépendant en la matière.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des PINs pour

s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PINs en appliquant un seuil permettant de mesurer le niveau d'incidence négative.

Sur base de cette méthodologie d'évaluation des PIN, le gestionnaire a développé un outil agrégeant les indicateurs PIN au niveau du portefeuille. Cet outil a permis au gestionnaire d'optimiser son portefeuille en termes d'indicateurs PIN.

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, BLI distingue 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires dont les critères et méthodes d'analyse vont différer également en fonction de leur catégorie. Par ailleurs, la société de gestion a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires.

Traitement des indicateurs chiffrés

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, BLI a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité.

Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune est comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. BLI fixe le seuil DNSH pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique.

Ainsi, un émetteur aura passé le test DNSH d'un PAI s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Traitement des indicateurs binaires

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PAI binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité.

Le cadre retenu par BLI pour les émetteurs souverains et paraétatiques fait écho à celui appliqué aux émetteurs privés. Le concept du DNSH requiert également pour les émetteurs souverains de décider quand les indicateurs relevés d'un émetteur portent un préjudice significatif à un objectif de durabilité.

Dans son analyse des 2 PIN obligatoires applicables aux émetteurs souverains, BLI distingue 1 indicateur chiffré et 1 indicateur binaire dont les critères et méthodes d'analyse vont différer également en fonction de leur catégorie. Par ailleurs, la société de gestion a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires.

Plus de détails par rapport à ce modèle d'évaluation sont disponibles sur le

site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir 01 octobre 2024 – 30 septembre 2025 - classification des secteurs en fonction de la nomenclature GICS pour la partie actions et BICS pour la poche obligataire.

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Invesco Physical Gold	Or	7,0%	Irlande
iShares Physical Gold	Or	5,8%	Irlande
Deutschland ILB 15-04-30	Obligations	4,7%	Allemagne
AMUNDI PHYSICAL GOLD ETC	Or	3,7%	Irlande
Bundesrepub. Deutschland 0,5% 15-8-2027	Obligations	2,8%	Allemagne
Xetra Gold	Or	2,6%	Allemagne
Unilever	Produits de première nécessité	2,5%	Royaume-Uni
Deutschland 0% 15-08-26	Obligations	2,5%	Allemagne
Wisdomtree Physical Silver	Argent	2,4%	Jersey
Deutschland ILB 15-04-26	Obligations	2,3%	Allemagne
Deutschland 0,25% 15-02-27	Obligations	2,3%	Allemagne
Roche Holding	Soins de santé	2,3%	Suisse
Deutschland I/L Bond 0,1% 15-4-2033	Obligations	2,1%	Allemagne
Reckitt Benckiser Group	Produits de première nécessité	2,0%	Royaume-Uni
Nestle	Produits de première nécessité	2,0%	Suisse

Les informations du tableau ci-dessus ont été basées sur des données moyennes calculées à partir des positions du compartiment à la fin de chaque trimestre de la période de référence - classification des secteurs en fonction de la nomenclature GICS pour la partie actions et BICS pour la poche obligataire. En moyenne sur la période sous revue, 21,5% du produit financier étaient investis en ETC sur or ou argent.

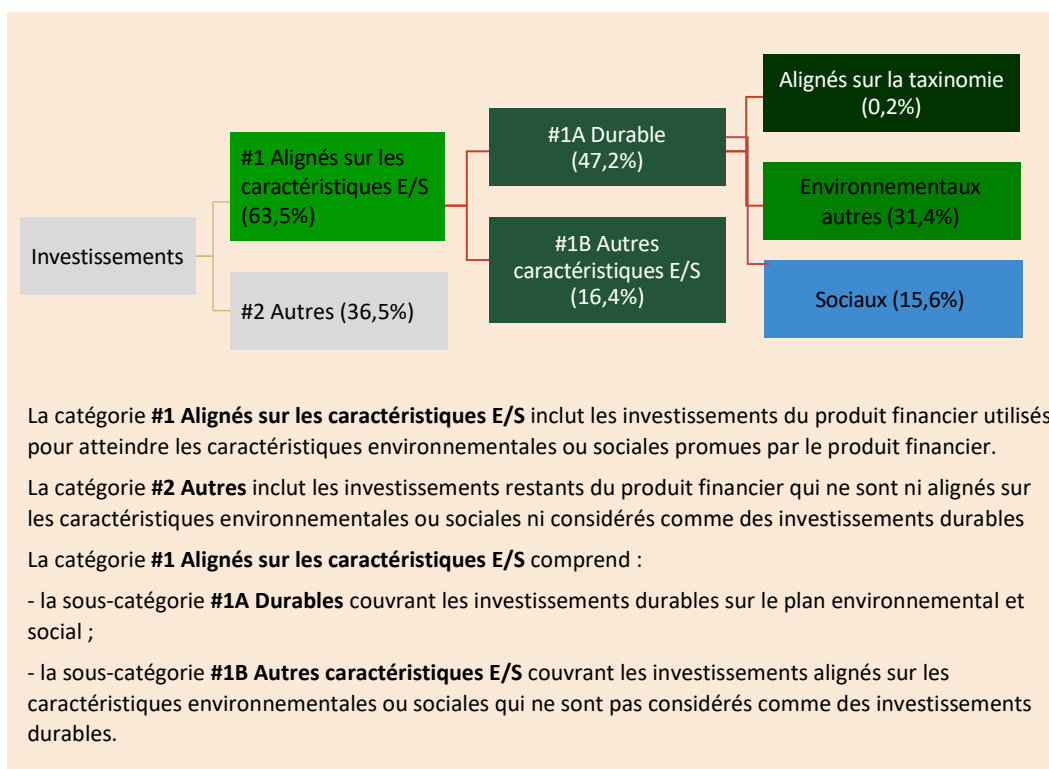


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

47,2% des actifs nets du produit financier.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques par rapport aux actifs du produit financier.



	09/2023	09/2024	09/2025
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	88,2%	60,4%	63,5%
#1A Durable	43,8%	42,5%	47,2%
- Alignés sur la taxinomie	0%	0,1%	0,2%
- Environnementaux autres	4,9%	4,9%	31,4%
- Sociaux	38,9%	37,5%	15,6%
#1B Autres caractéristiques E/S	44,4%	17,9%	16,4%
#2 Autres	11,8%	39,6%	36,5%

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Actions	37,5%
Obligations étatiques	25,3%
Métaux précieux	25,1%
Liquidités	12,2%

Secteur		Sous-Secteur	
Actions			
Produits de première nécessité	11,3%	Produits domestiques et de soin personnel	6,2%
		Produits alimentaires, boissons et tabac	5,0%
		Distribution et vente au détail de produits de première nécessité	0,1%
Soins de santé	8,8%	Sciences pharmaceutiques, biotechnologiques et biologiques	7,3%
		Équipements et services de santé	1,5%
Technologies de l'information	6,1%	Semi-conducteurs et équipements pour semi-conducteurs	2,8%
		Logiciels et services	2,6%
		Matériel et équipements liés aux technologies	0,7%
Industrie	4,4%	Biens d'équipement	2,1%
		Services commerciaux et professionnels	1,5%
		Transports	0,8%
Matériaux	1,4%	Matériaux	1,4%
Consommation discrétionnaire	2,4%	Biens de consommation durables et habillement	2,1%
		Distribution et vente au détail de produits non essentiels	0,3%
Produits financiers	1,6%	Services financiers	1,6%
		Assurance	0,0%
Services de communication	1,4%	Médias et divertissement	1,4%
Obligations			
Obligations souveraines	25,3%	Obligations souveraines	25,3%
Métaux précieux			
ETC sur Or	20,5%	ETC sur Or	20,5%
ETC sur Argent	2,4%	ETC sur Argent	2,4%
Entreprises aurifères	2,1%	Entreprises aurifères	2,1%
Liquidités	12,0%	Liquidités	12,0%

Les informations du tableau ci-dessus ont été basées sur des données moyennes calculées à partir des positions du compartiment à la fin de chaque trimestre de la période de référence - classification des secteurs en fonction de la nomenclature GICS pour la partie actions et BICS pour la poche obligataire.

Les exclusions sectorielles du gestionnaire interdisent e.a. des investissements dans les entreprises inscrites sur la Global Oil & Gaz Exit List dont la production d'hydrocarbures provenant de gisements et techniques non conventionnels dépasse 20% de leur production totale d'hydrocarbures. N.B. : Les entreprises d'autres secteurs pourront éventuellement dériver une certaine partie de leur chiffre d'affaires d'activités liées aux combustibles fossiles.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici fin 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des **activités économiques** pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier ne s'est pas engagé à détenir des investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE. Indépendamment de cette dernière, le fonds n'a pas d'investissements dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire.

Le calcul d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE est effectué conformément aux dispositions du règlement (UE) 2020/852.

Les données utilisées par le gestionnaire proviennent d'un fournisseur de données externes qui fournit des chiffres reportés par les sociétés analysées. Ces chiffres n'ont pas été revus par une partie tierce.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE² ?

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

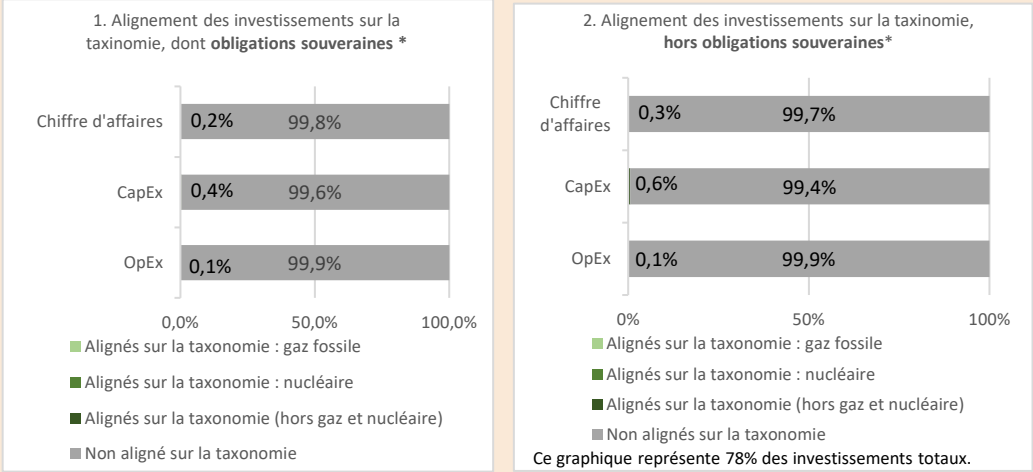
☒ Non

² Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



**Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.*

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

0%.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

À fin septembre 2025, 0,2% des investissement étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Pour l'exercice précédent ce taux était de 0,1%. Cette information n'était pas disponible à fin septembre 2023.

Le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE est calculé conformément aux dispositions du règlement (UE) 2020/852.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

31,4% des actifs nets du produit financier.

Ces investissements ont été classés comme durables sur base de la méthodologie de BLI pour définir les investissements durables selon l'article 2(17) du règlement (UE) 2019/2088.

Le produit financier n'a pas pris d'engagement par rapport à la taxinomie de l'UE et continue à faire face à un environnement de données incomplètes et/ou erronées.

**Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?**

15,6% des actifs nets du produit financier.

**Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » sont composés de deux types d'actifs :

- Les liquidités et
- Les positions en ETC sur métaux précieux physiques.

Les liquidités sont nécessaires pour la bonne gestion des flux entrants et sortants du produit financier. Les positions en ETC sur métaux précieux physiques sont détenues dans un but de diversification du portefeuille.

En raison de la nature de ces positions, aucune garantie environnementale ou sociale n'a pu être appliquée.

**Quelles mesures ont été prises pour les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

L'approche SRI que BLI a mise en œuvre a permis au gestionnaire

- d'exclure des émetteurs sur base de la politique d'exclusion et sur base ces analyses qualitatives de son profil ESG ;
- d'identifier des possibilités d'engagement afin de concentrer les efforts sur les opportunités offrant un potentiel de changement important et d'entrer en dialogue actif avec des émetteurs.

Au cours de la période sous revue, le gestionnaire a poursuivi des campagnes d'engagement auprès des entreprises investies en matière de leur statut SBTi (Science Based Target initiative) et de leur signature de l'UN Global Compact.

- de procéder aux votes aux assemblées générales des valeurs investies selon sa politique de vote suivant des principes de durabilité.

ainsi que, dans le cadre de la poche obligataire du portefeuille,

- de suivre, via une note souveraine ESG élaborée en, d'éventuels risques futurs d'émetteurs ;
- de mesurer l'impact d'un portefeuille dont les investissements à impact sont mis en correspondance avec un ou plusieurs ODD suivis ;
- de construire le portefeuille au terme d'un processus d'investissement qui place la qualité des émissions au cœur de son approche, que ce soit la qualité des projets financés ou la qualité crédit des émetteurs sélectionnés.

Ces sujets sont discutés au sein du Sustainable and Responsible Investment Committee et du Groupe de Travail d'Investissement ESG pour l'ensemble des produits financiers de la société de gestion.

La société de gestion a souscrit à une politique sur mesure « Climate » avec des éléments « Sustainability » d'un fournisseur de conseils professionnels en matière d'exercice de droits de vote.

Pendant l'exercice sous revue, 95% des votes exercés pour le produit financier concernaient le pilier Gouvernance. 9% des votes allaient à l'encontre des suggestions de la direction sur des sujets liés à des problématiques de gouvernance, tels que la diversité au sein du comité exécutif.

Les méthodologies pertinentes, les politiques d'engagement et de vote ainsi que les rapports d'activité SRI annuels sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

n.a.

- ***En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?***
n.a.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***
n.a.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***
n.a.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***
n.a.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : BL Global 30

Identifiant d'entité juridique : 549300SNRKDS1XUFN363

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: ____%



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____%



Non



Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 51,5%¹ d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

¹ Sauf indication contraire, toutes les données chiffrées dans le présent document sont arrêtées à la date de clôture de l'exercice du produit financier concerné.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

En raison de l'approche axée sur la sélection de titres individuels (aussi appelée « bottom-up ») utilisée par le gestionnaire, le fonds promeut une combinaison de caractéristiques environnementales et/ou sociales, sans viser de caractéristiques particulières.

Dans le courant de la période sous revue, le gestionnaire a pu, par la prise en compte de critères ESG dans le processus d'investissement, identifier les entreprises dotées de fondamentaux financiers solides qui en outre servent non seulement les intérêts des actionnaires mais également ceux de leurs employés, fournisseurs, clients ainsi que ceux de l'environnement et de la communauté au sens large.

Les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le fonds ont été une résultante de la stratégie d'investissement du gestionnaire qui promeut la durabilité à travers trois axes : l'intégration de la durabilité dans ses décisions de gestion, l'application de la politique d'exclusion et l'engagement actif. L'objectif étant d'investir dans des entreprises présentant un profil ESG favorable.

Afin de protéger la valeur financière des investissements effectués et la réputation du fonds et de ses investisseurs, le gestionnaire a appliqué des exclusions sur base de controverses, du non-respect du Pacte Mondial des Nations-Unies ainsi que des secteurs des armes controversées. Des exclusions supplémentaires pour les actifs durables selon SFDR sont appliquées aux entreprises qui affichent une activité représentant plus de 10% de leur chiffre d'affaires dans les secteurs ci-après :

- Chaîne production des hydrocarbures (extraction, raffinage, production d'énergie) ;
- Charbon thermique (extraction et production d'énergie) ;
- Armement ;
- Jeux de fortune ;
- Alcool ;
- Tabac ;
- Mines aurifères.

Les émetteurs souverains ont fait l'objet d'une analyse extra-financière résultant en une note ESG qui a été prise en compte par le gestionnaire lors de son processus d'analyse et de sélection des émetteurs individuels. Une approche propriétaire visant à suivre l'évolution des risques liés à la durabilité et à promouvoir les caractéristiques ESG d'un émetteur a été suivie.

Bien que le fonds n'ait pas comme objectif l'investissement durable, en fin de période sous revue, 51,5% des investissements du portefeuille étaient réalisés en actifs durables.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Le produit ne promeut pas de caractéristiques environnementales ou sociales spécifiques.

En effet le gestionnaire a intégré les facteurs de durabilité au sein même de sa discipline d'achat et de vente à travers l'ajustement systématique de la valeur intrinsèque des entreprises en fonction de leurs performances ESG selon le système de notation ESG établi par MSCI ESG Research. La valeur intrinsèque des entreprises ayant un profil ESG favorable a été revue à la hausse, alors que celle des candidats ayant un retard en matière ESG a été revue à la baisse. Comme la discipline d'achat/vente repose sur la valeur intrinsèque des entreprises, l'équilibre a ainsi été décalé en faveur d'entreprises ayant un profil de durabilité favorable.

En termes d'investissements obligataires, le gestionnaire a investi exclusivement en émetteurs souverains ayant signé, ratifié ou adhéré aux dispositions de l'accord de Paris.

Indicateurs :

		30/09/2024	30/09/2025
Facteurs E/S : ajustement de la valeur intrinsèque			
	% des actifs boursiers du portefeuille	91,7	91,4
	% du portefeuille	29,2	26,4
% des investissements du portefeuille réalisés en actifs durables		50,4%	51,5
Risques de durabilité			
	# entreprises avec controverse rouge	0	0
	# entreprises en non-respect UNGC	0	0
	# entreprises investies en armes controversées	0	0
	# émetteurs souverains non alignés aux dispositions de l'accord de Paris	0	0
Exclusions			
	# entreprises présentes sur la GCEL*	0	0
	# entreprises présentes sur la GOGEL* dont la production	0	0

	d'hydrocarbures provenant de gisements et techniques non conventionnels dépasse 20% de leur production totale d'hydrocarbures		
	* telles que définies dans la Politique d'exclusion BLI publiée ici		

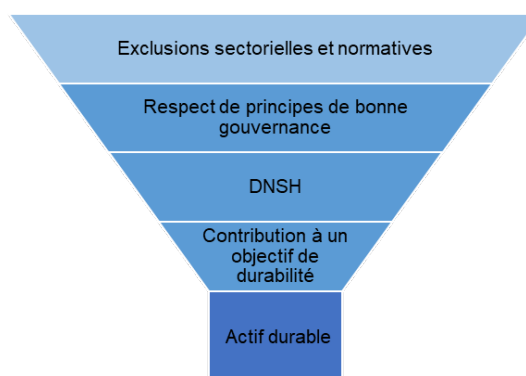
Les valeurs utilisées dans le cadre du suivi des indicateurs de durabilité n'ont pas été soumises à une revue par une partie tierce.

● ***... et par rapport aux périodes précédentes ?***

La performance des indicateurs de durabilité au cours de la période sous revue est comparable à l'exercice précédent.

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?***

Les investissements durables sont sélectionnés sur base d'un processus d'analyse reposant sur plusieurs étapes.



Les éléments directeurs des trois premières étapes du processus d'analyse :

- Exclusions sectorielles et normatives,
- Respect de principes de bonne gouvernance,
- DNSH

sont décrites en plus de détails dans des politiques et méthodologies y relatives qui sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement durable et responsable ».

L'analyse relative à la contribution à un objectif de durabilité a été effectuée sur base d'un concept de double matérialité :

- l'impact des risques de durabilité matériels sur l'entreprise (matérialité dite « outside-in ») ;
- l'impact matériel environnemental ou social que l'entreprise ainsi que ses

produits et services peuvent avoir sur ses parties prenantes (matérialité dite « inside-out ») ;

ainsi qu'une analyse des controverses matérielles.

Matérialité « outside in » :

Les impacts des thèmes liés à la durabilité sur les émetteurs se matérialisent à travers deux dimensions distinctes :

- Les risques – tels que risques climatiques, dimensions sociales, réglementaires, disparition de marchés... ; et
- Les opportunités – telles que création de nouveaux marchés, conformité réglementaire...

BLI a recours à des indicateurs développés par le MSCI ESG Research, un prestataire de données externe et indépendant en la matière, pour évaluer ces risques et opportunités ainsi que le positionnement des émetteurs par rapport à ces derniers.

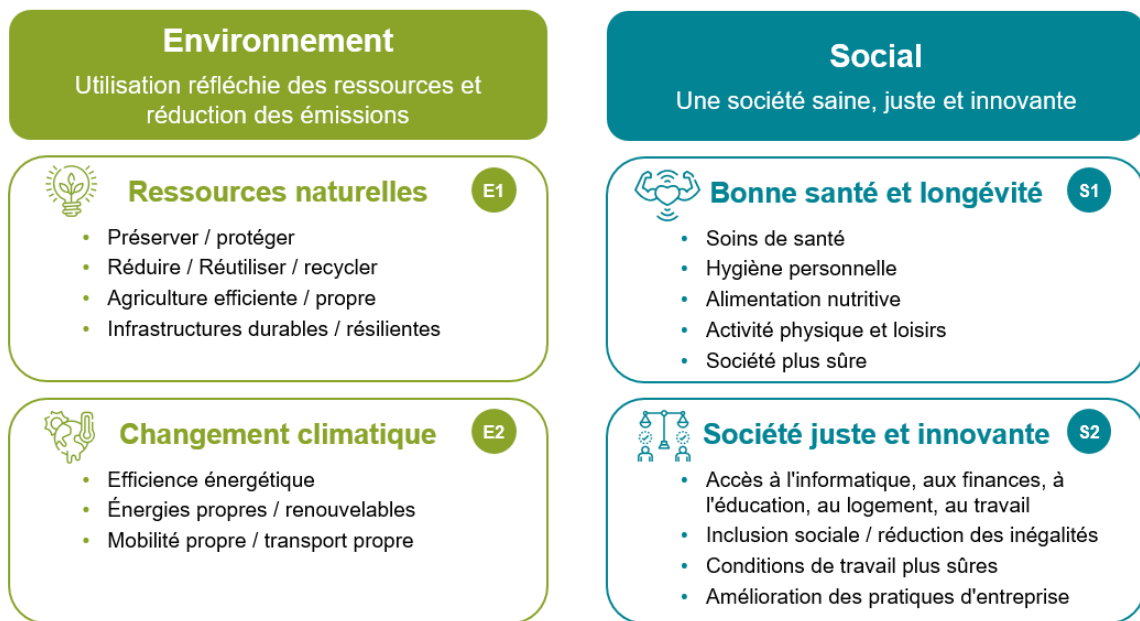
Par ailleurs, BLI a développé une méthodologie permettant de mettre en évidence les risques de transition liés au prix du CO₂ pour les émetteurs.

Matérialité « inside out » :

BLI appréhende cette dimension à travers l'alignement des émetteurs sélectionnés avec les ODD. Une activité peut être directement alignée avec des ODD spécifiques, démontrer un alignement potentiel ou encore un désalignement.

Afin d'orienter la réflexion, des outils tels que Matter, une société qui développe et fournit des solutions ESG et de développement durable au secteur des marchés financiers, MSCI ESG Research ou encore des recherches internes permettent de structurer l'analyse et d'identifier les opportunités d'investissement.

En cible, au moins 30% des revenus sont alignés ou potentiellement alignés et maximum 15% des revenus sont désalignés sur un ou plusieurs ODD. Pour les entreprises retenues dans l'univers des actifs durables suite aux étapes d'analyse décrites supra, les analystes et gérants de BLI effectuent une analyse qualitative et de conviction de l'effet que les produits et services ont sur les ODD. Cette analyse permet de classer les sociétés dans l'une des quatre catégories ci-dessous – deux environnementales (E1, E2), deux sociales (S1, S2) – en fonction des thématiques et impacts associés.



En se basant sur les données du Company ESG Dashboard, développé en interne, plusieurs cas d'exception peuvent se présenter :

- Seuil d'alignement respecté ($A > 30\%$), mais seuil de non-alignement non respecté ($MA > 15\%$)
- Seuil d'alignement non respecté ($A < 30\%$), voire aucun alignement du tout
- Seuil d'alignement non respecté ($A < 30\%$) et seuil de non-alignement non respecté ($MA > 15\%$)

BLI a choisi de traiter ces cas d'exception sur base d'analyses individuelles. En effet, il n'est pas judicieux de faire reposer des analyses de conviction uniquement sur des données quantitatives d'un seul fournisseur qui analyse des milliers d'entreprises selon un modèle propriétaire. Afin d'assurer la robustesse de décisions qui vont à l'encontre des valeurs d'alignements proposées par Matter, ces décisions sont validées au sein du groupe de travail interne Investissement ESG.

Analyse des controverses :

En plus des démarches déjà décrites, les sociétés détenues en portefeuille sont soumises à un suivi constant permettant d'identifier les controverses auxquelles ces entreprises sont exposées. Des controverses sont des événements ESG notables susceptibles d'affecter le modèle économique de l'entreprise, sa réputation et donc potentiellement la thèse d'investissement de BLI. Le fournisseur de données MSCI ESG Research classe les controverses des entreprises en fonction de leur gravité de vert (faible niveau de gravité) à rouge (niveau de gravité très sévère).

Les sociétés classées « rouge » par MSCI ESG Research sont exclues de l'univers d'investissement global de BLI. Les sociétés classées « orange » sont revues aux moyens de différentes sources d'informations telles que recherche interne, fournisseurs de recherche externe, médias, informations de la société. Sur la base de

cette analyse propriétaire réalisée par les équipes d'analyse et de gestion, une opinion quant à la matérialité de la controverse pour le modèle économique à long terme de l'entreprise et la thèse d'investissement de BLI est formulée et matérialisée.

Les informations relatives aux controverses sont notamment mises à disposition des équipes d'analyse et de gestion à travers le Company ESG Dashboard. Pour l'analyse de caractéristiques de durabilité des entreprises, le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne afin de définir les actifs durables qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

Concernant les obligations émises ou garanties par des états, le gestionnaire a utilisé un modèle propriétaire permettant d'appréhender les caractéristiques de durabilité des émetteurs souverains sur base d'un score relatif de chaque émetteur souverain par rapport à son univers d'émetteurs comparables sur les angles suivants : environnement, social et gouvernance.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des Principales Incidences Négative (PINs) pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PINs en appliquant des seuils qui ont permis d'évaluer si les activités d'un émetteur nuisent de façon significative aux objectifs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, le gestionnaire a distingué 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires. Par ailleurs, le gestionnaire a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires qui ont été traités de la même façon que les indicateurs obligatoires.

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, le gestionnaire a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité. Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune a été comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. Le gestionnaire

a fixé le seuil de « Do No Significant Harm » (DNSH) pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique. Ainsi, un émetteur a passé le test DNSH d'un PIN s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PIN binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité.

Le cadre retenu par BLI pour les émetteurs souverains et paraétatiques fait écho à celui appliqué aux émetteurs privés. Le concept du DNSH requiert également pour les émetteurs souverains de décider quand les indicateurs relevés d'un émetteur portent un préjudice significatif à un objectif de durabilité.

Dans son analyse des 2 PIN obligatoires applicables aux émetteurs souverains, BLI distingue 1 indicateur chiffré et 1 indicateur binaire dont les critères et méthodes d'analyse vont différer également en fonction de leur catégorie. Par ailleurs, la société de gestion a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le gestionnaire a exclu les entreprises qui ne se conforment pas aux normes internationales en matière de droits de l'homme ou du travail telles que définies par le Pacte Mondial des Nations unies. En pratique, les entreprises qui n'étaient pas en conformité par rapport au Pacte Mondial des Nations unies, qui n'étaient pas en conformité avec les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, qui n'étaient pas en conformité aux principes et aux droits cités dans la déclaration de l'Organisation internationale du travail et la Charte internationale des droits de l'homme, ou qui présentaient des controverses très sévères n'ont pas été retenues dans l'univers des actifs durables.

Le cadre retenu par le gestionnaire pour les émetteurs souverains et paraétatiques fait écho à celui appliqué aux

émetteurs privés. Le concept du DNSH requiert également pour les émetteurs souverains de décider quand les indicateurs relevés d'un émetteur portent un préjudice significatif à un objectif de durabilité.

Pour l'indicateur chiffré retenu, le gestionnaire a défini les seuils à partir desquels il est considéré que le statut de « préjudice significatif » est atteint.

En ce qui concerne les indicateurs binaires, le gestionnaire a exclu de l'univers des actifs durables les émetteurs impliqués dans des violations des droits sociaux et/ou de la liberté d'expression.

Les émetteurs d'obligations souveraines ont fait l'objet d'une analyse extra-financière qui a résulté en une note ESG qui a été prise en compte par l'équipe de gestion lors de son processus d'analyse et de sélection des émetteurs individuels.

Pour ce faire, une approche propriétaire visant à suivre l'évolution des risques liés à la durabilité et à promouvoir les caractéristiques ESG d'un émetteur a été élaborée. La note souveraine ESG a pour objectif d'évaluer le niveau des facteurs de durabilité d'un gouvernement, de son économie et des réformes mises en œuvre.

En comparant la notation propriétaire des données financières et la notation ESG, l'équipe de gestion a identifié les émetteurs de qualité tant d'un point de vue financier que d'un point de vue ESG. A caractéristiques fondamentales et rendement similaires, l'équipe de gestion a favorisé l'émetteur dont la notation ESG était supérieure.

Le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne de prise en compte des PINs qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

Il avait recours aux données fournies par MSCI ESG Research, un prestataire de données externe et indépendant en la matière.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des PINs pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PINs en appliquant un seuil permettant de mesurer le niveau d'incidence négative.

Sur base de cette méthodologie d'évaluation des PIN, le gestionnaire a développé un outil agrégeant les indicateurs PIN au niveau du portefeuille. Cet outil a permis au gestionnaire d'optimiser son portefeuille en termes d'indicateurs PIN.

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, BLI distingue 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires dont les critères et méthodes d'analyse vont différer également en fonction de leur catégorie. Par ailleurs, la société de gestion a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires.

Traitement des indicateurs chiffrés

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, BLI a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité.

Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune est comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. BLI fixe le seuil DNSH pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique.

Ainsi, un émetteur aura passé le test DNSH d'un PAI s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Traitement des indicateurs binaires

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement.

Les informations rapportées par les PAI binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité.

Le cadre retenu par BLI pour les émetteurs souverains et paraétatiques fait écho à celui appliqué aux émetteurs privés. Le concept du DNSH requiert également pour les émetteurs souverains de décider quand les indicateurs relevés d'un émetteur portent un préjudice significatif à un objectif de durabilité.

Dans son analyse des 2 PIN obligatoires applicables aux émetteurs souverains, BLI distingue 1 indicateur chiffré et 1 indicateur binaire dont les critères et méthodes d'analyse vont différer également en fonction de leur catégorie. Par ailleurs, la société de gestion a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires.

Plus de détails par rapport à ce modèle d'évaluation sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir 01 octobre 2024 – 30 septembre 2025 - classification des secteurs en fonction de la nomenclature GICS pour la partie actions et BICS pour la poche obligataire.

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Invesco Physical Gold	Or	7,5%	Irlande
Deutschland ILB 15-04-30	Obligations	7,4%	Allemagne
iShares Physical Gold	Or	6,0%	Irlande
Deutschland 0,25% 15-02-27	Obligations	4,8%	Allemagne
Deutschland 0% 15-08-26	Obligations	4,4%	Allemagne
Bundesrepub. Deutschland 0,5% 15-8-2027	Obligations	4,4%	Allemagne
Deutschland ILB 15-04-26	Obligations	3,5%	Allemagne
Deutschland I/L Bond 0,1% 15-4-2033	Obligations	3,2%	Allemagne
AMUNDI PHYSICAL GOLD ETC	Or	3,1%	Irlande
Wisdomtree Physical Silver	Argent	2,6%	Jersey
Xetra Gold	Or	2,5%	Allemagne
Bundesrepub. Deutschland 0.5% 15-2-2028	Obligations	2,1%	Allemagne
Unilever	Produits de première nécessité	1,9%	Royaume-Uni
Deutschland 0,5% 15-02-2026	Obligations	1,8%	Allemagne
Bundesrepub. Deutschland 0% 15-8-2029	Obligations	1,6%	Allemagne

Les informations du tableau ci-dessus ont été basées sur des données moyennes calculées à partir des positions du compartiment à la fin de chaque trimestre de la période de référence - classification des secteurs en fonction de la nomenclature GICS pour la partie actions et BICS pour la poche obligataire. En moyenne sur la période sous revue, 21,7% du produit financier étaient investis en ETC sur or ou argent.

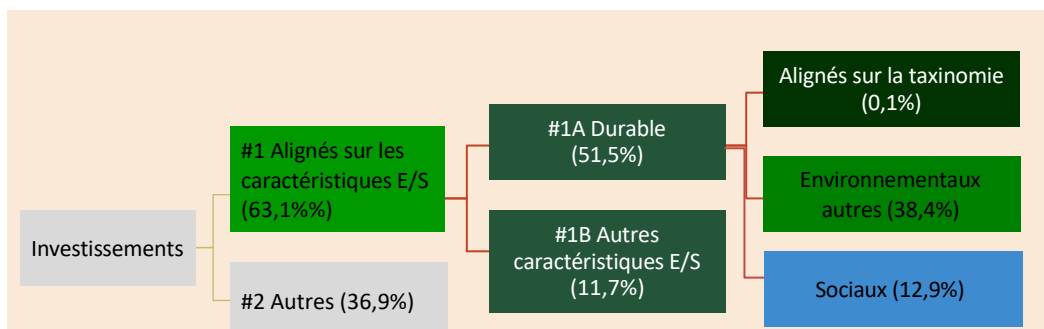


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

51,5% des actifs nets du produit financier.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques par rapport aux actifs du produit financier.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;

- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

	09/2023	09/2024	09/2025
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	89,8%	63,1%	63,1%
#1A Durable	52,3%	50,4%	51,5%
- Alignés sur la taxinomie	0%	0,1%	0,1%
- Environnementaux autres	3,0%	3,5%	38,4%
- Sociaux	49,3%	46,8%	12,9%
#1B Autres caractéristiques E/S	37,5%	12,7%	11,7%
#2 Autres	10,2%	36,9%	36,9%

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Obligations	37,0%
Actions	26,0%
Métaux précieux	24,6%
Liquidités	12,4%

Secteur		Sous-Secteur	
Actions			
Produits de première nécessité	7,9%	Produits domestiques et de soin personnel	4,5%
		Produits alimentaires, boissons et tabac	3,3%
		Distribution et vente au détail de produits de première nécessité	0,1%
Soins de santé	6,1%	Sciences pharmaceutiques, biotechnologiques et biologiques	4,9%
		Équipements et services de santé	1,2%
Technologies de l'information	4,0%	Logiciels et services	1,9%
		Semi-conducteurs et équipements pour semi-conducteurs	1,5%
		Matériel et équipements liés aux technologies	0,6%
Industrie	3,2%	Biens d'équipement	1,5%
		Services commerciaux et professionnels	1,1%
		Transports	0,6%
Matériaux	1,0%	Matériaux	1,0%
Consommation discrétionnaire	1,7%	Biens de consommation durables et habillement	1,5%
		Distribution et vente au détail de produits non essentiels	0,2%
Produits financiers	1,2%	Services financiers	1,2%
		Assurance	0,0%
Services de communication	0,9%	Médias et divertissement	0,9%
Obligations			
Obligations souveraines	37,0%	Obligations souveraines	37,0%
Métaux précieux			
ETC sur Or	20,3%	ETC sur Or	20,3%
ETC sur Argent	2,6%	ETC sur Argent	2,6%
Entreprises aurifères	1,7%	Entreprises aurifères	1,7%
Liquidités	12,4%	Liquidités	12,4%

Les informations du tableau ci-dessus ont été basées sur des données moyennes calculées à partir des positions du compartiment à la fin de chaque trimestre de la période de référence - classification des secteurs en fonction de la nomenclature GICS pour la partie actions et BICS pour la poche obligataire.

Les exclusions sectorielles du gestionnaire interdisent e.a. des investissements dans les entreprises inscrites sur la Global Oil & Gaz Exit List dont la production d'hydrocarbures provenant de gisements et techniques non conventionnels dépasse 20% de leur production totale d'hydrocarbures. N.B. : Les entreprises d'autres secteurs pourront éventuellement dériver une certaine partie de leur chiffre d'affaires d'activités liées aux combustibles fossiles.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables **au gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici fin 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des **activités économiques** pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier ne s'est pas engagé à détenir des investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE. Indépendamment de cette dernière, le fonds n'a pas d'investissements dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire.

Le calcul d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE est effectué conformément aux dispositions du règlement (UE) 2020/852.

Les données utilisées par le gestionnaire proviennent d'un fournisseur de données externes qui fournit des chiffres reportés par les sociétés analysées. Ces chiffres n'ont pas été revus par une partie tierce.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE²?

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

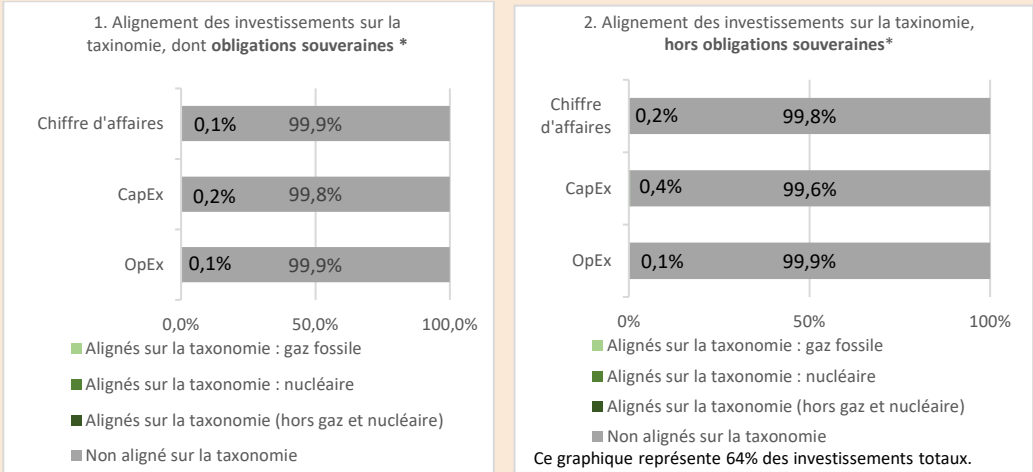
☒ Non

² Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

0%.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

À fin septembre 2025, 0,1% des investissements étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Pour l'exercice précédent ce taux était de 0,1%. Cette information n'était pas disponible à fin septembre 2023.

Le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE est calculé conformément aux dispositions du règlement (UE) 2020/852.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

38,4% des actifs nets du produit financier.

Ces investissements ont été classés comme durables sur base de la méthodologie de BLI pour définir les investissements durables selon l'article 2(17) du règlement (UE) 2019/2088.

Le produit financier n'a pas pris d'engagement par rapport à la taxinomie de l'UE et continue à



faire face à un environnement de données incomplètes et/ou erronées.

Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

12,9% des actifs nets du produit financier.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » sont composés de deux types d'actifs :

- Les liquidités et
- Les positions en ETC sur métaux précieux physiques.

Les liquidités sont nécessaires pour la bonne gestion des flux entrants et sortants du produit financier. Les positions en ETC sur métaux précieux physiques sont détenues dans un but de diversification du portefeuille.

En raison de la nature de ces positions, aucune garantie environnementale ou sociale n'a pu être appliquée.



Quelles mesures ont été prises pour les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

L'approche SRI que BLI a mise en œuvre a permis au gestionnaire

- d'exclure des émetteurs sur base de la politique d'exclusion et sur base ces analyses qualitatives de son profil ESG ;
- de définir et de suivre des objectifs en termes d'amélioration d'un indicateur sur une échéance spécifique (par exemple : amélioration de l'intensité carbone sur une période de 5 ans) ;
- d'identifier des possibilités d'engagement afin de concentrer les efforts sur les opportunités offrant un potentiel de changement important et d'entrer en dialogue actif avec des émetteurs.

Au cours de la période sous revue, le gestionnaire a poursuivi des campagnes d'engagement auprès des entreprises investies en matière de leur statut SBTi (Science Based Target initiative) et de leur signature de l'UN Global Compact.

- de procéder aux votes aux assemblées générales des valeurs investies selon sa politique de vote suivant des principes de durabilité.

ainsi que, dans le cadre de la poche obligataire du portefeuille,

- de suivre, via une note souveraine ESG élaborée en, d'éventuels risques futurs d'émetteurs ;
- de mesurer l'impact d'un portefeuille dont les investissements à impact sont mis en correspondance avec un ou plusieurs ODD suivis ;
- de construire le portefeuille au terme d'un processus d'investissement qui place la qualité des émissions au cœur de son approche, que ce soit

la qualité des projets financés ou la qualité crédit des émetteurs sélectionnés.

Ces sujets sont discutés au sein du Sustainable and Responsible Investment Committee et du Groupe de Travail d'Investissement ESG pour l'ensemble des produits financiers de la société de gestion.

La société de gestion a souscrit à une politique sur mesure « Climate » avec des éléments « Sustainability » d'un fournisseur de conseils professionnels en matière d'exercice de droits de vote.

Pendant l'exercice sous revue, 95% des votes exercés pour le produit financier concernaient le pilier Gouvernance. 9% des votes allaient à l'encontre des suggestions de la direction sur des sujets liés à des problématiques de gouvernance, tels que la diversité au sein du comité exécutif.

Les méthodologies pertinentes, les politiques d'engagement et de vote ainsi que les rapports d'activité SRI annuels sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

n.a.

- ***En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?***

n.a.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

n.a.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

n.a.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

n.a.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

ANNEXE IV

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : BL Global Bond Opportunities

Identifiant d'entité juridique : 5493000BGDJNZOGE8090

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: ____%



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ____%



Non



Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 59,7%¹ d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

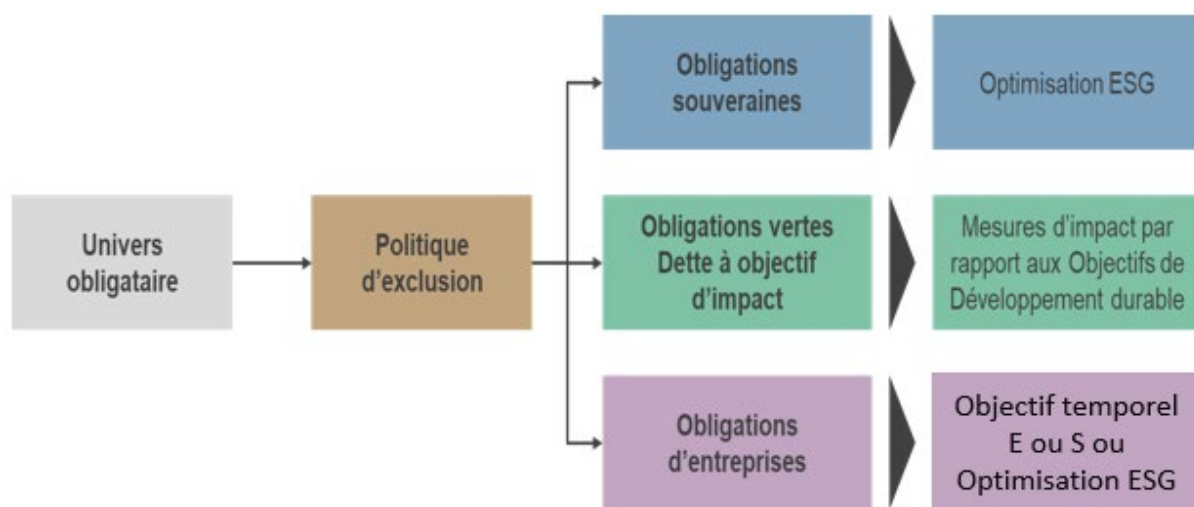
¹ Sauf indication contraire, toutes les données chiffrées dans le présent document sont arrêtées à la date de clôture de l'exercice du produit financier concerné.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

En raison de l'approche axée sur la sélection de titres individuels (aussi appelée « bottom-up ») utilisée par le gestionnaire, le fonds promeut une combinaison de caractéristiques environnementales et/ou sociales, sans viser de caractéristiques particulières.

En termes de promotion de facteurs de durabilité, le gestionnaire a appliqué l'approche SRI de BLI qui se peut être schématisée comme suit :



Les émetteurs souverains ont fait l'objet d'une analyse extra-financière résultant en une note ESG qui a été prise en compte par le gestionnaire lors de son processus d'analyse et de sélection des émetteurs individuels. Au travers d'une stratégie d'optimisation ESG, le gestionnaire a cherché, pour les investissements effectués au sein de cette poche, à construire un portefeuille affichant une qualité ESG supérieure à celle de son univers d'investissement. Une approche propriétaire visant à suivre l'évolution des risques liés à la durabilité et à promouvoir les caractéristiques ESG d'un émetteur a été suivie. La valeur réelle de l'indicateur par rapport à l'objectif est mesurée sur une base semestrielle. Pour la période sous revue, tous les objectifs intermédiaires ont été atteints.

Au sein de l'univers des obligations à objectif d'impact, le gestionnaire a distingué les obligations à impact liquide (telles que, notamment des obligations vertes, des obligations sociales ou encore des obligations durables) qui favorisent la sensibilisation aux thématiques environnementales, climatiques et sociales des instruments à impact alternatif (tels que les investissements dans la dette de microfinance ou dans les micro-, petites et moyennes entreprises (MPME)) relatives aux questions d'inclusion financière, d'accès à l'énergie, de logement abordable, etc. et ce, en particulier dans les

pays en voie de développement. Afin de mesurer l'impact d'un portefeuille, le gestionnaire a mis chaque investissement à impact en correspondance avec un ou plusieurs ODD.

Pour la partie du fonds investie en obligations d'entreprises qui ne sont pas classées comme obligations à impact, le gestionnaire a défini un objectif en termes d'amélioration d'un indicateur E et/ou S sur une échéance spécifique.

Afin de protéger la valeur financière des investissements effectués et la réputation du fonds et de ses investisseurs, le gestionnaire a appliqué aux émetteurs privés d'obligations des exclusions sur base de controverses, du non-respect du Pacte Mondial des Nations-Unies ainsi que des secteurs des armes controversées. Ainsi les entreprises dont l'activité consiste en la fabrication, l'utilisation ou la détention d'armes controversées, telles que les mines anti-personnel, armes à sous-munition, armes biologiques et chimiques, uranium appauvri, sont exclues. Des exclusions supplémentaires pour les actifs durables selon SFDR sont appliquées aux entreprises qui affichent une activité représentant plus de 10% de leur chiffre d'affaires dans les secteurs ci-après :

- Chaîne production des hydrocarbures (extraction, raffinage, production d'énergie) ;
- Charbon thermique (extraction et production d'énergie) ;
- Armement ;
- Jeux de fortune ;
- Alcool ;
- Tabac ;
- Mines aurifères.

Concernant les obligations émises ou garanties par des états, le fonds investit exclusivement dans des titres émis ou garantis par des états alignés sur les dispositions de l'Accord de Paris.

Le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne d'investissement durable et responsable en actifs obligataires qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

Bien que le fonds n'ait pas comme objectif l'investissement durable, 59,7% des investissements du portefeuille étaient réalisés en actifs durables.

● ***Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?***

Les indicateurs suivants ont été utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier (calculés sur l'ensemble des titres dans le portefeuille) :

- pourcentage d'investissement en obligations à impact : 36,8% des actifs nets du produit financier

- pourcentage d'investissements effectués en actifs durables : 59,7% des actifs nets du produit financier

Les valeurs utilisées dans le cadre du suivi des indicateurs de durabilité n'ont pas été soumises à une revue par une partie tierce.

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

	09/2023	09/2024	09/2025
% investissement en obligations à impact	26,9% des actifs nets du produit financier	32,7% des actifs nets du produit financier	36,8% des actifs nets du produit financier
% investissements effectués en actifs durables	62,2% des actifs nets du produit financier	53,8% des actifs nets du produit financier	59,7% des actifs nets du produit financier

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Les investissements durables ont été mis en œuvre au sein du portefeuille au travers de trois poches d'investissement :

1. Investissement en obligations à impact

36,8% des actifs nets du portefeuille ont été investis en obligations à impact. La performance en matière de durabilité des investissements effectuées au travers de cette première poche a été mesurée en valeur absolue des investissements effectuées sur les différents objectifs de développements durables (ODD) définis par les Nations Unies.

2. Investissements en obligations émises ou garanties par des états

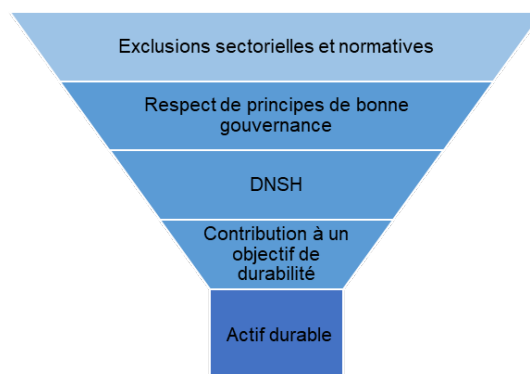
Pour les investissements effectuées au sein de cette poche, le gestionnaire a porté une attention particulière aux critères ESG dans l'analyse et la sélection des investissements effectuées, par la réalisation d'une notation ESG propriétaire des différents émetteurs, basés sur des critères quantitatifs (performance de l'émetteur en termes ESG mesurée sur des critères tels que, notamment, les émissions de carbone par habitant, le taux d'alphabétisation, ou encore la stabilité politique) et qualitatifs (analyse de sentiment basée sur un modèle de compréhension de langage). Le gestionnaire a cherché, pour les investissements effectués au sein de cette seconde poche, à obtenir une notation ESG supérieure à celle de son univers d'investissement.

3. Investissements en obligations d'émetteurs privés et quasi-souverains

Outre la prise en compte des exclusions et controverses décrites infra, pour les

investissements effectués en obligations d'émetteurs privés et quasi-souverains non catégorisées en obligations à impact, le gestionnaire a suivi avec attention des indicateurs environnementaux ou sociaux (tels que, notamment, les émissions de carbone). Le gestionnaire a cherché, pour les investissements effectués au sein de cette poche, à obtenir une amélioration de l'indicateur suivi au fil du temps.

Les investissements durables d'émetteurs privés ont été sélectionnés sur base d'un processus d'analyse reposant sur plusieurs étapes.



Les éléments directeurs des trois premières étapes du processus d'analyse :

- Exclusions sectorielles et normatives,
- Respect de principes de bonne gouvernance,
- DNSH

sont décrites en plus de détails dans des politiques et méthodologies y relatives qui sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement durable et responsable ».

Le gestionnaire a sélectionné des investissements durables sur base d'une double matérialité :

- l'impact des risques de durabilité matériels sur l'entreprise
- l'impact matériel environnemental ou social que l'entreprise ainsi que ses produits et services peuvent avoir sur ses parties prenantes

Au travers de l'analyse approfondie (qualitative et quantitative) de chaque entreprise, le gestionnaire a déterminé dans quelle mesure les produits et services ainsi que les opérations de l'entreprise contribuent à un ou plusieurs des objectifs susmentionnés, qui se réfèrent notamment aux six objectifs mentionnés à l'article 9 du règlement (UE) 2020/852.

Dans le cas spécifique d'obligations à impact d'émetteurs privés, le gestionnaire a utilisé une méthodologie propriétaire permettant d'appréhender les obligations à impact (obligations vertes, sociales, durables...) et de catégoriser l'utilisation des crédits à impact.

Concernant les obligations émises ou garanties par des états, le gestionnaire a

utilisé un modèle propriétaire permettant d'appréhender les caractéristiques de durabilité des émetteurs souverains sur base d'un score relatif de chaque émetteur souverain par rapport à son univers d'émetteurs comparables sur les angles suivants : environnement, social et gouvernance.

Pour cette partie de l'analyse, le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne afin de définir les actifs durables qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des Principales Incidences Négatives (PIN) pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PIN en appliquant des seuils qui ont permis d'évaluer si les activités d'un émetteur nuisent de façon significative aux objectifs de durabilité.

— ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, le gestionnaire a distingué 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires. Par ailleurs, le gestionnaire a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires qui ont été traités de la même façon que les indicateurs obligatoires.

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, le gestionnaire a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité. Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune a été comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. Le gestionnaire a fixé le seuil de « Do No Significant Harm » (DNSH) pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique. Ainsi, un émetteur a passé le test DNSH d'un PIN s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés

individuellement. Les informations rapportées par les PIN binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité.

Le cadre retenu par BLI pour les émetteurs souverains et paraétatiques fait écho à celui appliqué aux émetteurs privés. Le concept du DNSH requiert également pour les émetteurs souverains de décider quand les indicateurs relevés d'un émetteur portent un préjudice significatif à un objectif de durabilité.

Dans son analyse des 2 PIN obligatoires applicables aux émetteurs souverains, BLI distingue 1 indicateur chiffré et 1 indicateur binaire dont les critères et méthodes d'analyse vont différer également en fonction de leur catégorie. Par ailleurs, la société de gestion a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le gestionnaire a exclu les entreprises qui ne se conforment pas aux normes internationales en matière de droits de l'homme ou du travail telles que définies par le Pacte Mondial des Nations unies. En pratique, les entreprises qui n'étaient pas en conformité par rapport au Pacte Mondial des Nations unies, qui n'étaient pas en conformité avec les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, qui n'étaient pas en conformité aux principes et aux droits cités dans la déclaration de l'Organisation internationale du travail et la Charte internationale des droits de l'homme, ou qui présentaient des controverses très sévères n'ont pas été retenues dans l'univers des actifs durables.

Le cadre retenu par le gestionnaire pour les émetteurs souverains et paraétatiques fait écho à celui appliqué aux émetteurs privés. Le concept du DNSH requiert également pour les émetteurs souverains de décider quand les indicateurs relevés d'un émetteur portent un préjudice significatif à un objectif de durabilité.

Pour l'indicateur chiffré retenu, le gestionnaire a défini les seuils à partir desquels il est considéré que le statut de « préjudice significatif » est atteint.

En ce qui concerne les indicateurs binaires, le gestionnaire a exclu de l'univers des actifs durables les émetteurs impliqués dans des violations des droits sociaux et/ou de la liberté d'expression.

Les émetteurs d'obligations souveraines ont fait l'objet d'une analyse extra-financière qui a résulté en une note ESG qui a été prise en compte par l'équipe de gestion lors de son processus d'analyse et de sélection des émetteurs individuels.

Pour ce faire, une approche propriétaire visant à suivre l'évolution des risques liés à la durabilité et à promouvoir les caractéristiques ESG d'un émetteur a été élaborée. La note souveraine ESG a pour objectif d'évaluer le niveau des facteurs de durabilité d'un gouvernement, de son économie et des réformes mises en œuvre.

En comparant la notation propriétaire des données financières et la notation ESG, l'équipe de gestion a identifié les émetteurs de qualité tant d'un point de vue financier que d'un point de vue ESG. A caractéristiques fondamentales et rendement similaires, l'équipe de gestion a favorisé l'émetteur dont la notation ESG était supérieure.

Le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne méthodologie de prise en compte des PINs qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

Il avait recours aux données fournies par MSCI ESG Research, un prestataire de données externe et indépendant en la matière.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des PINs pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PINs en appliquant un seuil permettant de mesurer le niveau d'incidence négative.

Sur base de cette méthodologie d'évaluation des PIN, le gestionnaire a développé un outil agrégeant les indicateurs PIN au niveau du portefeuille. Cet outil a permis au gestionnaire

d'optimiser son portefeuille en termes d'indicateurs PIN.

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, BLI distingue 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires dont les critères et méthodes d'analyse vont différer également en fonction de leur catégorie. Par ailleurs, la société de gestion a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires.

Traitement des indicateurs chiffrés

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, BLI a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité.

Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune est comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. BLI fixe le seuil DNSH pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique.

Ainsi, un émetteur aura passé le test DNSH d'un PAI s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Traitement des indicateurs binaires

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PAI binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité.

Le cadre retenu par BLI pour les émetteurs souverains et paraétatiques fait écho à celui appliqué aux émetteurs privés. Le concept du DNSH requiert également pour les émetteurs souverains de décider quand les indicateurs relevés d'un émetteur portent un préjudice significatif à un objectif de durabilité.

Dans son analyse des 2 PIN obligatoires applicables aux émetteurs souverains, BLI distingue 1 indicateur chiffré et 1 indicateur binaire dont les critères et méthodes d'analyse vont différer également en fonction de leur catégorie. Par ailleurs, la société de gestion a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires.

Plus de détails par rapport à ce modèle d'évaluation sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Bundesrepub. Deutschland 0% 15-8-2031	Obligations	3,8%	Allemagne
Bundesrepub. Deutschland 0% 15-8-2030	Obligations	3,6%	Allemagne
Bundesrepub. Deutschland 2.3% 15-2-2033	Obligations	3,1%	Allemagne
Bundesrepub. Deutschland 2.1% 15-11-2029	Obligations	2,9%	Allemagne
Grand Duchy Of Luxembourg 0% 14-9-2032	Obligations	2,7%	Luxembourg

European Union 2.75% 4-2-2033	Obligations	2,2%	Supranational
Deutschland ILB 15-04-26	Obligations	2,2%	Allemagne
Peru 3,75% 01-03-2030	Obligations	2,1%	Pérou
Bonos Y Oblig Del Estado 3.45% 31-10-2034	Obligations	1,8%	Espagne
Albania 3,5% 16-06-27	Obligations	1,7%	Albanie
Bundesrepub. Deutschland 0% 15-11-2027	Obligations	1,6%	Allemagne
Espana 0,6% 31-10-29	Obligations	1,6%	Espagne
Netherlands Government 0.5% 15-7-2032	Obligations	1,5%	Pays-Bas
Ireland Government Bond 1.35% 18-3-2031	Obligations	1,4%	Irlande
Morocco 1.5% 27-11-31	Obligations	1,3%	Maroc

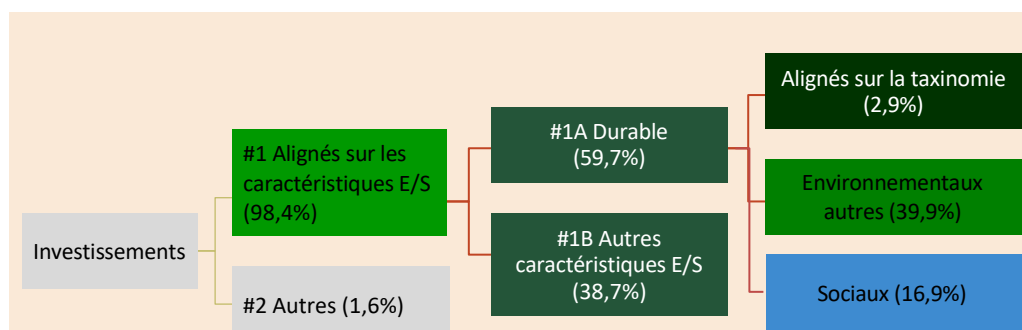
Les informations du tableau ci-dessus ont été basées sur des données moyennes calculées à partir des positions du compartiment à la fin de chaque trimestre de la période de référence.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?
59,7% des actifs nets du produit financier.

● *Quelle était l'allocation des actifs ?*

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques par rapport aux actifs du produit financier.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

	09/2023	09/2024	09/2025
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	97,1%	88,7%	98,4%
#1A Durable	62,2%	53,8%	59,7%

- Alignés sur la taxinomie	0%	2,2%	2,9%
- Environnementaux autres	29,9%	32,9%	39,9%
- Sociaux	32,3%	18,7%	16,9%
#1B Autres caractéristiques E/S	34,9%	34,8%	38,7%
#2 Autres	2,9%	11,3%	1,6%

● ***Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?***

Secteur		Sous-Secteur	
Obligations étatiques	60,0%	Souverains	58,5%
		Quasi-souverain	1,5%
Industrie	10,5%	Matériaux de construction	4,0%
		Machines	2,1%
		Conteneurs et emballage	1,8%
		Composants et équipements électriques	1,2%
		Contrôle de l'environnement	1,1%
		Équipement de construction	0,3%
Consommation discrétionnaire	5,3%	Distributeurs	1,4%
		Mobilier	1,3%
		Constructeurs d'automobiles	0,9%
		Produits de loisir	0,7%
		Automobiles et composants automobiles	0,7%
		Articles ménagers	0,2%
Finance	4,8%	Banques	4,0%
		Sociétés d'investissement	0,7%
Services de communication	4,6%	Services de télécommunication	3,2%
		Médias et divertissement	0,7%
		Publicité	0,6%
		Internet	0,2%
Produits de première nécessité	2,5%	Produits pharmaceutiques	0,9%
		Services commerciaux	0,6%
		Produits alimentaires	0,4%
		Boissons	0,3%
		Équipements et services de santé	0,2%
Services collectifs	2,4%	Compagnies d'électricité	2,4%
Technologie d'information	1,2%	Ordinateurs	1,1%
		Semi-conducteurs	0,1%
Energie	1,1%	Pétrole, gaz et combustibles	0,8%
		Pipelines	0,3%
Matériaux	0,9%	Produits chimiques	0,9%
Divers	0,6%	Sociétés holding	0,6%

Les informations du tableau ci-dessus ont été basées sur des données moyennes calculées à partir des positions du compartiment à la fin de chaque trimestre de la période de référence - classification des secteurs en fonction de la nomenclature BICS.

Les exclusions sectorielles du gestionnaire interdisent e.a. des investissements dans les entreprises inscrites sur la Global Oil & Gaz Exit List dont la production d'hydrocarbures

provenant de gisements et techniques non conventionnels dépasse 20% de leur production totale d'hydrocarbures. N.B. : Les entreprises d'autres secteurs pourront éventuellement dériver une certaine partie de leur chiffre d'affaires d'activités liées aux combustibles fossiles.

1,1% des actifs du compartiment étaient investis dans le secteur de l'énergie, dont 0,8% dans le sous-secteur pétrole, gaz et combustibles et 0,3% dans le sous-secteur des pipelines.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici fin 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des **activités économiques** pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier ne s'est pas engagé à détenir des investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE. Indépendamment de cette dernière, le fonds n'a pas d'investissements dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire.

Le calcul d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE est effectué conformément aux dispositions du règlement (UE) 2020/852.

Les données utilisées par le gestionnaire proviennent d'un fournisseur de données externes qui fournit des chiffres reportés par les sociétés analysées. Ces chiffres n'ont pas été revus par une partie tierce.

● *Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE² ?*

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile

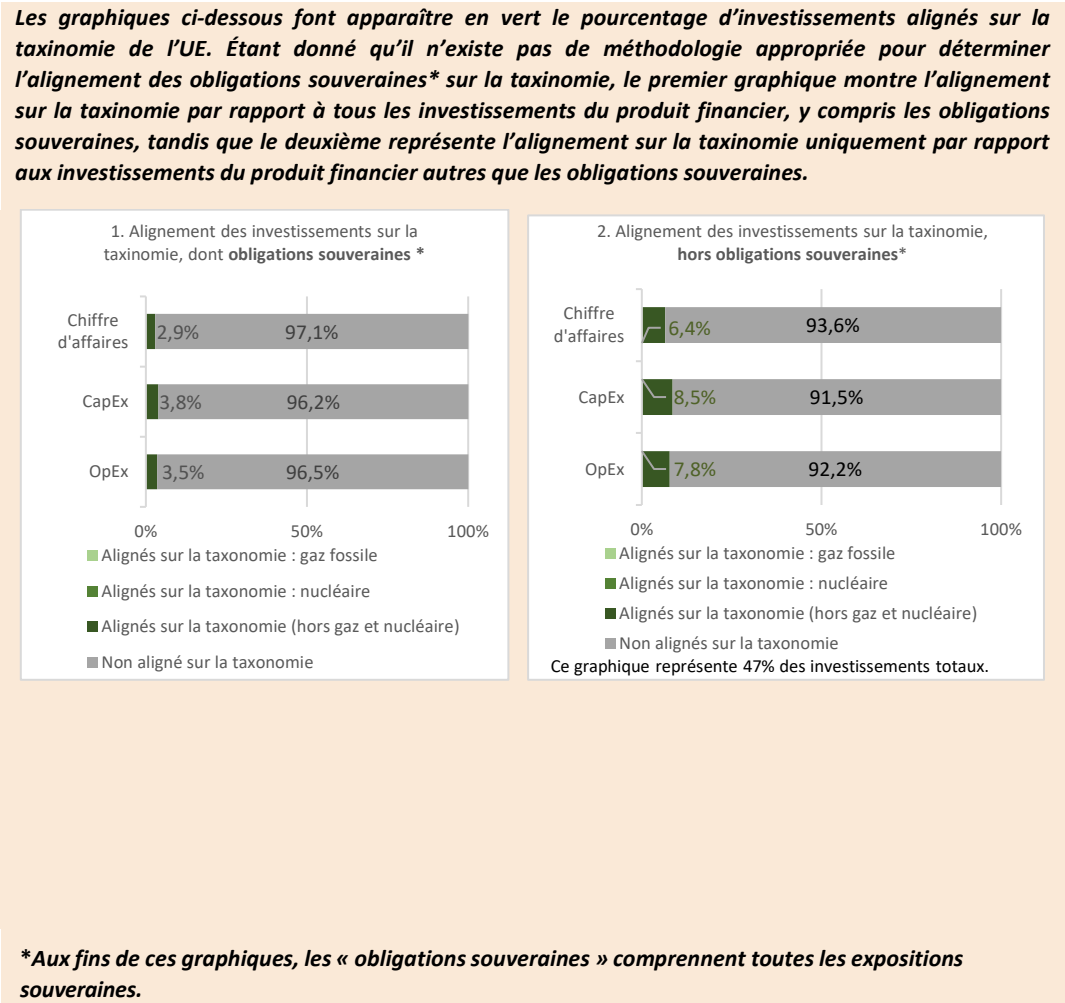
☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

² Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

0%.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

À fin septembre 2025, 2,9% des investissements étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Pour l'exercice précédent ce taux était de 2,2%. Cette information n'était pas disponible à fin septembre 2023.

Le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE est calculé conformément aux dispositions du règlement (UE) 2020/852.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

39,9% des actifs nets du produit financier.

Ces investissements ont été classés comme durables sur base de la méthodologie de BLI pour définir les investissements durables selon l'article 2(17) du règlement (UE) 2019/2088.

Le produit financier n'a pas pris d'engagement par rapport à la taxinomie de l'UE et continue à faire face à un environnement de données incomplètes et/ou erronées.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

16,9% des actifs nets du produit financier.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » correspondaient à des positions en liquidités qui sont nécessaires pour la bonne gestion des flux entrants et sortants du produit financier. En raison de la nature de ces positions, aucune garantie environnementale ou sociale n'a pu être appliquée.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

L'approche SRI que BLI a mise en œuvre a permis au gestionnaire

- d'exclure des émetteurs sur base de la politique d'exclusion et sur base ces analyses qualitatives de son profil ESG ;
- de définir et de suivre des objectifs en termes d'amélioration d'un indicateur sur une échéance spécifique (par exemple : amélioration de l'intensité carbone sur une période de 5 ans) ;
- de suivre, via une note souveraine ESG élaborée en interne, d'éventuels risques futurs d'émetteurs ;
- de mesurer l'impact d'un portefeuille dont les investissement à impact sont mis en correspondance avec un ou plusieurs ODD suivis ;
- de construire le portefeuille au terme d'un processus d'investissement qui place la qualité des émissions au cœur de son approche, que ce soit la qualité des projets financés ou la qualité crédit des émetteurs sélectionnés.

Ces sujets sont discutés au sein du Sustainable and Responsible Investment Committee et du Groupe de Travail d'Investissement ESG pour l'ensemble des produits financiers de la société de gestion.

Au cours de l'année sous revue

- l'équipe en charge de l'analyse et de la gestion des actifs obligataires a activement participé au projet de refonte du modèle « actifs durables » interne pour le cas des émissions à impact dont l'analyse est

désormais plus qualitative et plus approfondie ;

- l'exposition du compartiment aux émissions à objectif d'impact (obligations vertes, obligations sociales, obligations durables ou obligations indexées sur le développement durable) est passé de 30% à 35% du portefeuille.

Les méthodologies pertinentes, les politiques d'engagement et de vote ainsi que les rapports d'activité SRI annuels sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

n.a.

- ***En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?***
n.a.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***
n.a.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***
n.a.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***
n.a.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

ANNEXE IV

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : BL Bond Euro

Identifiant d'entité juridique : 549300K14MRSP9648W84

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: ____%



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ____%



Non



Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 99,7%¹ d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

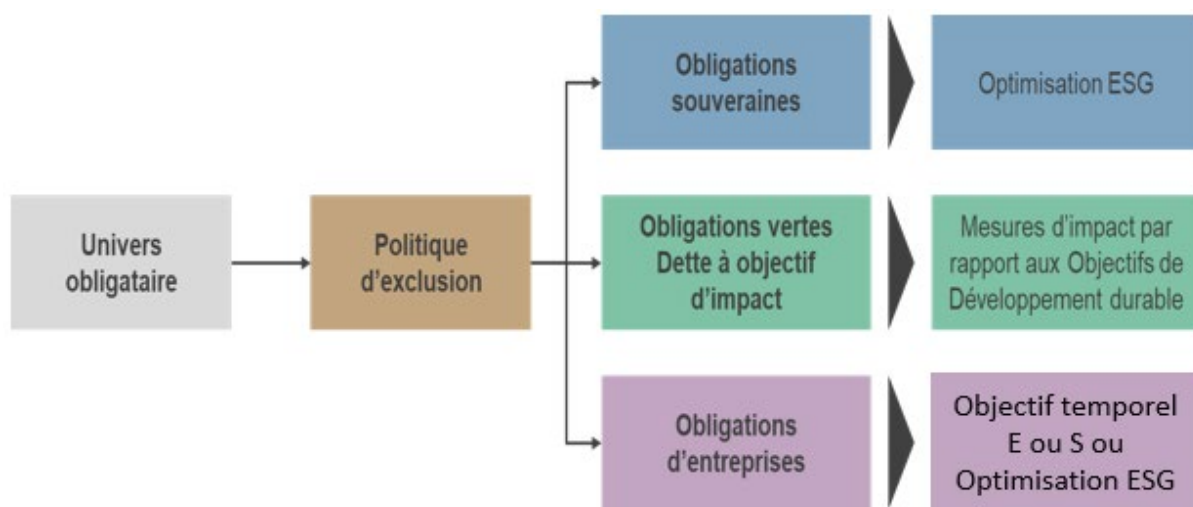
¹ Sauf indication contraire, toutes les données chiffrées dans le présent document sont arrêtées à la date de clôture de l'exercice du produit financier concerné.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

En raison de l'approche axée sur la sélection de titres individuels (aussi appelée « bottom-up ») utilisée par le gestionnaire, le fonds promeut une combinaison de caractéristiques environnementales et/ou sociales, sans viser de caractéristiques particulières.

En termes de promotion de facteurs de durabilité, le gestionnaire a appliqué l'approche SRI de BLI qui se peut être schématisée comme suit :



Les émetteurs souverains ont fait l'objet d'une analyse extra-financière résultant en une note ESG qui a été prise en compte par le gestionnaire lors de son processus d'analyse et de sélection des émetteurs individuels. Au travers d'une stratégie d'optimisation ESG, le gestionnaire a cherché, pour les investissements effectués au sein de cette poche, à construire un portefeuille affichant une qualité ESG supérieure à celle de son univers d'investissement. Une approche propriétaire visant à suivre l'évolution des risques liés à la durabilité et à promouvoir les caractéristiques ESG d'un émetteur a été suivie. La valeur réelle de l'indicateur par rapport à l'objectif est mesurée sur une base semestrielle. Pour la période sous revue, tous les objectifs intermédiaires ont été atteints.

Au sein de l'univers des obligations à objectif d'impact, le gestionnaire a distingué les obligations à impact liquide (telles que, notamment des obligations vertes, des obligations sociales ou encore des obligations durables) qui favorisent la sensibilisation aux thématiques environnementales, climatiques et sociales des instruments à impact alternatif (tels que les investissements dans la dette de microfinance ou dans les micro-, petites et moyennes entreprises (MPME)) relatives aux questions d'inclusion financière, d'accès à l'énergie, de logement abordable, etc. et ce, en particulier dans les

pays en voie de développement. Afin de mesurer l'impact d'un portefeuille, le gestionnaire a mis chaque investissement à impact en correspondance avec un ou plusieurs ODD.

Pour la partie du fonds investie en obligations d'entreprises qui ne sont pas classées comme obligations à impact, le gestionnaire a défini un objectif en termes d'amélioration d'un indicateur E et/ou S sur une échéance spécifique.

Afin de protéger la valeur financière des investissements effectués et la réputation du fonds et de ses investisseurs, le gestionnaire a appliqué aux émetteurs privés d'obligations des exclusions sur base de controverses, du non-respect du Pacte Mondial des Nations-Unies ainsi que des secteurs des armes controversées. Ainsi les entreprises dont l'activité consiste en la fabrication, l'utilisation ou la détention d'armes controversées, telles que les mines anti-personnel, armes à sous-munition, armes biologiques et chimiques, uranium appauvri, sont exclues. Des exclusions supplémentaires pour les actifs durables selon SFDR sont appliquées aux entreprises qui affichent une activité représentant plus de 10% de leur chiffre d'affaires dans les secteurs ci-après :

- Chaîne production des hydrocarbures (extraction, raffinage, production d'énergie) ;
- Charbon thermique (extraction et production d'énergie) ;
- Armement ;
- Jeux de fortune ;
- Alcool ;
- Tabac ;
- Mines aurifères.

Concernant les obligations émises ou garanties par des états, le fonds investit exclusivement dans des titres émis ou garantis par des états alignés sur les dispositions de l'Accord de Paris.

Le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne d'investissement durable et responsable en actifs obligataires qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

Bien que le fonds n'ait pas comme objectif l'investissement durable, 99,7% des investissements du portefeuille étaient réalisés en actifs durables.

● ***Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?***

Les indicateurs suivants ont été utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier (calculés sur l'ensemble des titres dans le portefeuille) :

- pourcentage d'investissement en obligations à impact : 95,1% des actifs nets du produit financier

- pourcentage d'investissements effectués en actifs durables : 99,7% des actifs nets du produit financier

Les valeurs utilisées dans le cadre du suivi des indicateurs de durabilité n'ont pas été soumises à une revue par une partie tierce.

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

	09/2023	09/2024	09/2025
% investissement en obligations à impact	97,5% des actifs nets du produit financier	94,0% des actifs nets du produit financier	95,1% des actifs nets du produit financier
% investissements effectués en actifs durables	98,4% des actifs nets du produit financier	99,2% des actifs nets du produit financier	99,7% des actifs nets du produit financier

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Les investissements durables ont été mis en œuvre au sein du portefeuille au travers de trois poches d'investissement :

1. Investissement en obligations à impact

95,1% des actifs nets du portefeuille ont été investis en obligations à impact. La performance en matière de durabilité des investissements effectuées au travers de cette première poche a été mesurée en valeur absolue des investissements effectuées sur les différents objectifs de développements durables (ODD) définis par les Nations Unies.

2. Investissements en obligations émises ou garanties par des états

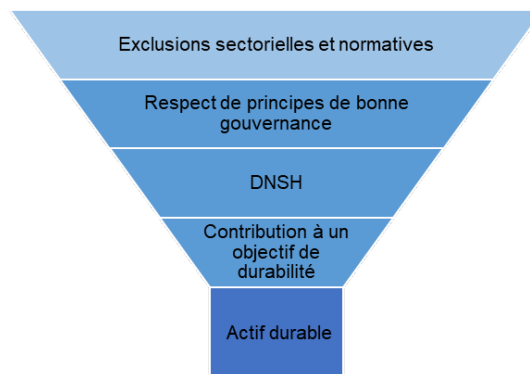
Pour les investissements effectuées au sein de cette poche, le gestionnaire a porté une attention particulière aux critères ESG dans l'analyse et la sélection des investissements effectuées, par la réalisation d'une notation ESG propriétaire des différents émetteurs, basés sur des critères quantitatifs (performance de l'émetteur en termes ESG mesurée sur des critères tels que, notamment, les émissions de carbone par habitant, le taux d'alphabétisation, ou encore la stabilité politique) et qualitatifs (analyse de sentiment basée sur un modèle de compréhension de langage). Le gestionnaire a cherché, pour les investissements effectués au sein de cette seconde poche, à obtenir une notation ESG supérieure à celle de son univers d'investissement.

3. Investissements en obligations d'émetteurs privés et quasi-souverains

Outre la prise en compte des exclusions et controverses décrites infra, pour les investissements effectués en obligations d'émetteurs privés et quasi-souverains non catégorisées en obligations à impact, le gestionnaire a suivi avec attention des

indicateurs environnementaux ou sociaux (tels que, notamment, les émissions de carbone). Le gestionnaire a cherché, pour les investissements effectués au sein de cette poche, à obtenir une amélioration de l'indicateur suivi au fil du temps.

Les investissements durables d'émetteurs privés ont été sélectionnés sur base d'un processus d'analyse reposant sur plusieurs étapes.



Les éléments directeurs des trois premières étapes du processus d'analyse :

- Exclusions sectorielles et normatives,
- Respect de principes de bonne gouvernance,
- DNSH

sont décrites en plus de détails dans des politiques et méthodologies y relatives qui sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement durable et responsable ».

Le gestionnaire a sélectionné des investissements durables sur base d'une double matérialité :

- l'impact des risques de durabilité matériels sur l'entreprise
- l'impact matériel environnemental ou social que l'entreprise ainsi que ses produits et services peuvent avoir sur ses parties prenantes

Au travers de l'analyse approfondie (qualitative et quantitative) de chaque entreprise, le gestionnaire a déterminé dans quelle mesure les produits et services ainsi que les opérations de l'entreprise contribuaient à un ou plusieurs des objectifs susmentionnés, qui se réfèrent notamment aux six objectifs mentionnés à l'article 9 du règlement (UE) 2020/852.

Dans le cas spécifique d'obligations à impact d'émetteurs privés, le gestionnaire a utilisé une méthodologie propriétaire permettant d'appréhender les obligations à impact (obligations vertes, sociales, durables...) et de catégoriser l'utilisation des crédits à impact.

Concernant les obligations émises ou garanties par des états, le gestionnaire a utilisé un modèle propriétaire permettant d'appréhender les caractéristiques de durabilité des émetteurs souverains sur base d'un score relatif de chaque

émetteur souverain par rapport à son univers d'émetteurs comparables sur les angles suivants : environnement, social et gouvernance.

Pour cette partie de l'analyse, le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne afin de définir les actifs durables qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des Principales Incidences Négatives (PIN) pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PIN en appliquant des seuils qui ont permis d'évaluer si les activités d'un émetteur nuisent de façon significative aux objectifs de durabilité.

— ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, le gestionnaire a distingué 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires. Par ailleurs, le gestionnaire a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires qui ont été traités de la même façon que les indicateurs obligatoires.

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, le gestionnaire a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité. Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune a été comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. Le gestionnaire a fixé le seuil de « Do No Significant Harm » (DNSH) pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique. Ainsi, un émetteur a passé le test DNSH d'un PIN s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PIN binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif

à un autre objectif de durabilité.

Le cadre retenu par BLI pour les émetteurs souverains et paraétatiques fait écho à celui appliqué aux émetteurs privés. Le concept du DNSH requiert également pour les émetteurs souverains de décider quand les indicateurs relevés d'un émetteur portent un préjudice significatif à un objectif de durabilité.

Dans son analyse des 2 PIN obligatoires applicables aux émetteurs souverains, BLI distingue 1 indicateur chiffré et 1 indicateur binaire dont les critères et méthodes d'analyse vont différer également en fonction de leur catégorie. Par ailleurs, la société de gestion a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires.

— ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :***

Le gestionnaire a exclu les entreprises qui ne se conforment pas aux normes internationales en matière de droits de l'homme ou du travail telles que définies par le Pacte Mondial des Nations unies. En pratique, les entreprises qui n'étaient pas en conformité par rapport au Pacte Mondial des Nations unies, qui n'étaient pas en conformité avec les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, qui n'étaient pas en conformité aux principes et aux droits cités dans la déclaration de l'Organisation internationale du travail et la Charte internationale des droits de l'homme, ou qui présentaient des controverses très sévères n'ont pas été retenues dans l'univers des actifs durables.

Le cadre retenu par le gestionnaire pour les émetteurs souverains et paraétatiques fait écho à celui appliqué aux émetteurs privés. Le concept du DNSH requiert également pour les émetteurs souverains de décider quand les indicateurs relevés d'un émetteur portent un préjudice significatif à un objectif de durabilité.

Pour l'indicateur chiffré retenu, le gestionnaire a défini les seuils à partir desquels il est considéré que le statut de « préjudice significatif » est atteint.

En ce qui concerne les indicateurs binaires, le gestionnaire a exclu de l'univers des actifs durables les émetteurs impliqués dans des violations des droits sociaux et/ou de la liberté d'expression.

Les émetteurs d'obligations souveraines ont fait l'objet d'une analyse extra-financière qui a résulté en une note ESG qui a été prise en compte par l'équipe de gestion lors de son processus

d'analyse et de sélection des émetteurs individuels.

Pour ce faire, une approche propriétaire visant à suivre l'évolution des risques liés à la durabilité et à promouvoir les caractéristiques ESG d'un émetteur a été élaborée. La note souveraine ESG a pour objectif d'évaluer le niveau des facteurs de durabilité d'un gouvernement, de son économie et des réformes mises en œuvre.

En comparant la notation propriétaire des données financières et la notation ESG, l'équipe de gestion a identifié les émetteurs de qualité tant d'un point de vue financier que d'un point de vue ESG. A caractéristiques fondamentales et rendement similaires, l'équipe de gestion a favorisé l'émetteur dont la notation ESG était supérieure.

Le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne méthodologie de prise en compte des PINs qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

Il avait recours aux données fournies par MSCI ESG Research, un prestataire de données externe et indépendant en la matière.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des PINs pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PINs en appliquant un seuil permettant de mesurer le niveau d'incidence négative.

Sur base de cette méthodologie d'évaluation des PIN, le gestionnaire a développé un outil agrégeant les indicateurs PIN au niveau du portefeuille. Cet outil a permis au gestionnaire d'optimiser son portefeuille en termes d'indicateurs PIN.

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, BLI distingue 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires dont les critères et méthodes d'analyse

vont différer également en fonction de leur catégorie. Par ailleurs, la société de gestion a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires.

Traitement des indicateurs chiffrés

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, BLI a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité.

Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune est comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. BLI fixe le seuil DNSH pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique.

Ainsi, un émetteur aura passé le test DNSH d'un PAI s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Traitement des indicateurs binaires

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PAI binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité.

Le cadre retenu par BLI pour les émetteurs souverains et paraétatiques fait écho à celui appliqué aux émetteurs privés. Le concept du DNSH requiert également pour les émetteurs souverains de décider quand les indicateurs relevés d'un émetteur portent un préjudice significatif à un objectif de durabilité.

Dans son analyse des 2 PIN obligatoires applicables aux émetteurs souverains, BLI distingue 1 indicateur chiffré et 1 indicateur binaire dont les critères et méthodes d'analyse vont différer également en fonction de leur catégorie. Par ailleurs, la société de gestion a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires.

Plus de détails par rapport à ce modèle d'évaluation sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Bundesrepub. Deutschland 0% 15-8-2031	Obligations	5,0%	Allemagne
Ireland Government Bond 1.35% 18-3-2031	Obligations	4,5%	Irlande
Belgium Kingdom 2.75% 22-4-2039	Obligations	4,4%	Belgique
European Union 0% 2-6-2028	Obligations	3,5%	Supranational
Kfw 0% 15-6-2029	Finance	3,4%	Allemagne
Bundesrepub. Deutschland 0% 15-8-2030	Obligations	3,3%	Allemagne
Council Of Europe 2.875% 13-4-2030	Obligations	3,2%	Supranational
Bundesrepub. Deutschland 2.3% 15-2-2033	Obligations	3,1%	Allemagne
European Investment Bank 2.25% 15-3-2030	Obligations	3,1%	Supranational

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir 1 octobre 2024 – 30 septembre 2025 - classification des secteurs en fonction de la nomenclature BICS.

EIB 0,05% 15-11-29	Obligations	2,8%	Supranational
European Union 0% 4-7-2029	Obligations	2,7%	Supranational
European Union 2.75% 4-2-2033	Obligations	2,7%	Supranational
European Union 0% 4-10-2030	Obligations	2,7%	Supranational
European Investment Bank 2.75% 28-7-2028	Obligations	2,6%	Supranational
Grand Duchy Of Luxembourg 0% 14-9-2032	Obligations	2,5%	Luxembourg

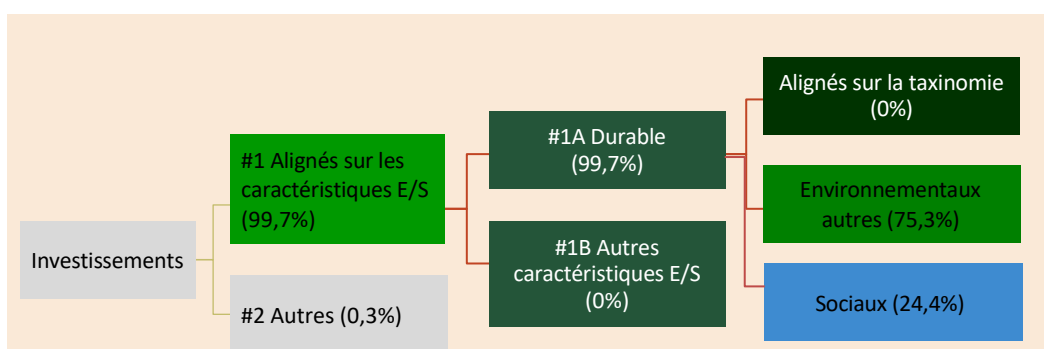
Les informations du tableau ci-dessus ont été basées sur des données moyennes calculées à partir des positions du compartiment à la fin de chaque trimestre de la période de référence.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

99,7% des actifs nets du produit financier.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

	09/2023	09/2024	09/2025
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	98,4%	99,2%	99,7%
#1A Durable	98,4%	99,2%	99,7%
- Alignés sur la taxinomie	0%	0%	0%
- Environnementaux autres	83,6%	72,7%	75,3%
- Sociaux	14,7%	26,5%	24,4%
#1B Autres caractéristiques E/S	0%	0%	0%
#2 Autres	1,6%	0,8%	0,3%

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Secteur		Sous-Secteur	
Obligations étatiques	85,3%	Souverains	56,6%
		Quasi-souverain	28,7%
Finance	13,0%	Banques	13,0%
Liquidités	1,7%	Liquidités	1,7%

Les informations du tableau ci-dessus ont été basées sur des données moyennes calculées à partir des positions du compartiment à la fin de chaque trimestre de la période de référence.

Les exclusions sectorielles du gestionnaire interdisent e.a. des investissements dans les entreprises inscrites sur la Global Oil & Gaz Exit List dont la production d'hydrocarbures provenant de gisements et techniques non conventionnels dépasse 20% de leur production totale d'hydrocarbures. N.B. : Les entreprises d'autres secteurs pourront éventuellement dériver une certaine partie de leur chiffre d'affaires d'activités liées aux combustibles fossiles.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier ne s'est pas engagé à détenir des investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE. Indépendamment de cette dernière, le fonds n'a pas d'investissements dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire.

Les données utilisées par le gestionnaire proviennent d'un fournisseur de données externes qui fournit des chiffres reportés par les sociétés analysées. Ces chiffres n'ont pas été revus par une partie tierce.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE?**

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

² Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables **au gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici fin 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

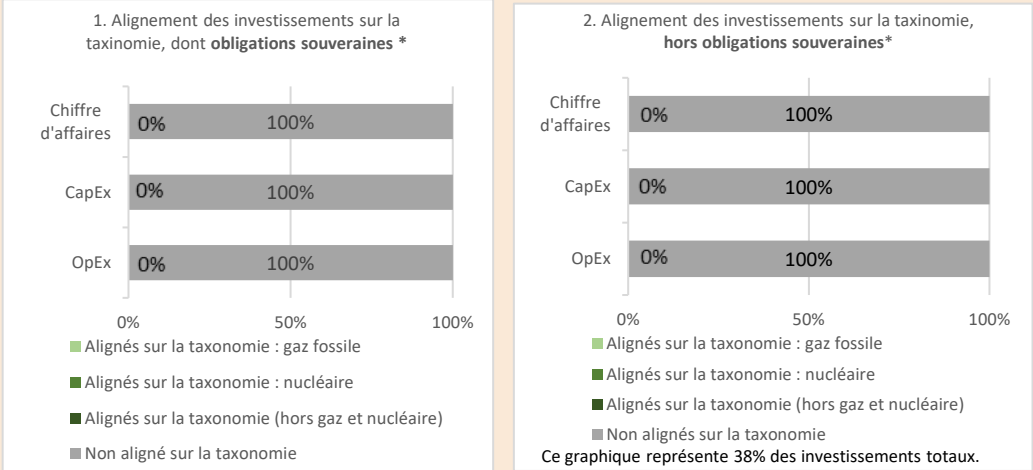
Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des **activités économiques** pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

0%.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

À fin septembre 2025, 0% des investissement étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Pour l'exercice précédent ce taux était de 0%. Cette information n'était pas disponible à fin septembre 2023.

Le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE est calculé conformément aux dispositions du règlement (UE) 2020/852.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

75,3% des actifs nets du produit financier.

Ces investissements ont été classés comme durables sur base de la méthodologie de BLI pour définir les investissements durables selon l'article 2(17) du règlement (UE) 2019/2088.

Le produit financier n'a pas pris d'engagement par rapport à la taxinomie de l'UE et continue à

faire face à un environnement de données incomplètes et/ou erronées.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

24,4% des actifs nets du produit financier.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » correspondaient à des positions en liquidités qui sont nécessaires pour la bonne gestion des flux entrants et sortants du produit financier.

En raison de la nature de ces positions, aucune garantie environnementale ou sociale n'a pu être appliquée.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

L'approche SRI que BLI a mise en œuvre a permis au gestionnaire

- d'exclure des émetteurs sur base de la politique d'exclusion et sur base ces analyses qualitatives de son profil ESG ;
- de définir et de suivre des objectifs en termes d'amélioration d'un indicateur sur une échéance spécifique (par exemple : amélioration de l'intensité carbone sur une période de 5 ans) ;
- de suivre, via une note souveraine ESG élaborée en interne, d'éventuels risques futurs d'émetteurs ;
- de mesurer l'impact d'un portefeuille dont les investissements à impact sont mis en correspondance avec un ou plusieurs ODD suivis ;
- de construire le portefeuille au terme d'un processus d'investissement qui place la qualité des émissions au cœur de son approche, que ce soit la qualité des projets financés ou la qualité crédit des émetteurs sélectionnés.

Ces sujets sont discutés au sein du Sustainable and Responsible Investment Committee et du Groupe de Travail d'Investissement ESG pour l'ensemble des produits financiers de la société de gestion.

Au cours de l'année sous revue

- l'équipe en charge de l'analyse et de la gestion des actifs obligataires a activement participé au projet de refonte du modèle « actifs durables » interne pour le cas des émissions à impact dont l'analyse est désormais plus qualitative et plus approfondie ;
- l'exposition du compartiment aux émissions à objectif d'impact (obligations vertes, obligations sociales, obligations durables ou obligations indexées sur le développement durable) est passé de 99% à

100% du portefeuille.

Les méthodologies pertinentes, les politiques d'engagement et de vote ainsi que les rapports d'activité SRI annuels sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

n.a.

- ***En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?***
n.a.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***
n.a.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***
n.a.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***
n.a.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

ANNEXE IV

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : BL Bond Emerging Markets Dollar

Identifiant d'entité juridique : 54930084MY1KR1SNLF06

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
Oui	Non
Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: ____% dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 52,8%¹ d'investissements durables ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ayant un objectif social
Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____%	Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

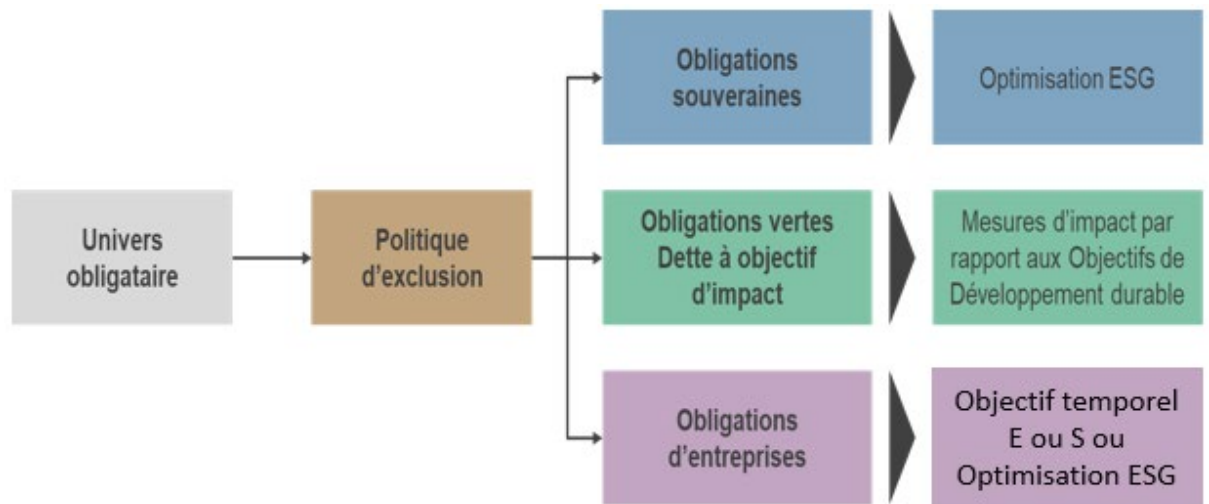
¹ Sauf indication contraire, toutes les données chiffrées dans le présent document sont arrêtées à la date de clôture de l'exercice du produit financier concerné. Avec effet au 16 juin 2025 a eu lieu la fusion du compartiment BL Bond Emerging Markets Euro dans le compartiment BL Bond Emerging Markets Dollar.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

En raison de l'approche axée sur la sélection de titres individuels (aussi appelée « bottom-up ») utilisée par le gestionnaire, le fonds promeut une combinaison de caractéristiques environnementales et/ou sociales, sans viser de caractéristiques particulières.

En termes de promotion de facteurs de durabilité, le gestionnaire a appliqué l'approche SRI de BLI qui se peut être schématisée comme suit :



Les émetteurs souverains ont fait l'objet d'une analyse extra-financière résultant en une note ESG qui a été prise en compte par le gestionnaire lors de son processus d'analyse et de sélection des émetteurs individuels. Au travers d'une stratégie d'optimisation ESG, le gestionnaire a cherché, pour les investissements effectués au sein de cette poche, à construire un portefeuille affichant une qualité ESG supérieure à celle de son univers d'investissement. Une approche propriétaire visant à suivre l'évolution des risques liés à la durabilité et à promouvoir les caractéristiques ESG d'un émetteur a été suivie. La valeur réelle de l'indicateur par rapport à l'objectif est mesurée sur une base semestrielle. Pour la période sous revue, tous les objectifs intermédiaires ont été atteints.

Au sein de l'univers des obligations à objectif d'impact, le gestionnaire a distingué les obligations à impact liquide (telles que, notamment des obligations vertes, des obligations sociales ou encore des obligations durables) qui favorisent la sensibilisation aux thématiques environnementales, climatiques et sociales des instruments à impact alternatif (tels que les investissements dans la dette de microfinance ou dans les micro-, petites et moyennes entreprises (MPME)) relatives aux questions d'inclusion financière, d'accès à l'énergie, de logement abordable, etc. et ce, en particulier dans les

pays en voie de développement. Afin de mesurer l'impact d'un portefeuille, le gestionnaire a mis chaque investissement à impact en correspondance avec un ou plusieurs ODD.

Pour la partie du fonds investie en obligations d'entreprises qui ne sont pas classées comme obligations à impact, le gestionnaire a défini un objectif en termes d'amélioration d'un indicateur E et/ou S sur une échéance spécifique.

Afin de protéger la valeur financière des investissements effectués et la réputation du fonds et de ses investisseurs, le gestionnaire a appliqué aux émetteurs privés d'obligations des exclusions sur base de controverses, du non-respect du Pacte Mondial des Nations-Unies ainsi que des secteurs des armes controversées. Ainsi les entreprises dont l'activité consiste en la fabrication, l'utilisation ou la détention d'armes controversées, telles que les mines anti-personnel, armes à sous-munition, armes biologiques et chimiques, uranium appauvri, sont exclues. Des exclusions supplémentaires pour les actifs durables selon SFDR sont appliquées aux entreprises qui affichent une activité représentant plus de 10% de leur chiffre d'affaires dans les secteurs ci-après :

- Chaîne production des hydrocarbures (extraction, raffinage, production d'énergie) ;
- Charbon thermique (extraction et production d'énergie) ;
- Armement ;
- Jeux de fortune ;
- Alcool ;
- Tabac ;
- Mines aurifères.

Concernant les obligations émises ou garanties par des états, le fonds investit exclusivement dans des titres émis ou garantis par des états alignés sur les dispositions de l'Accord de Paris.

Le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne d'investissement durable et responsable en actifs obligataires qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

Bien que le fonds n'ait pas comme objectif l'investissement durable, 52,8% des investissements du portefeuille étaient réalisés en actifs durables.

● ***Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?***

Les indicateurs suivants ont été utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier (calculés sur l'ensemble des titres dans le portefeuille) :

- pourcentage d'investissement en obligations à impact : 17,9% des actifs nets du produit financier

- pourcentage d'investissements effectués en actifs durables : 52,8% des actifs nets du produit financier

Les valeurs utilisées dans le cadre du suivi des indicateurs de durabilité n'ont pas été soumises à une revue par une partie tierce.

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

	09/2023	09/2024	09/2025
% investissement en obligations à impact	16,5% des actifs nets du produit financier	18,4% des actifs nets du produit financier	17,9% des actifs nets du produit financier
% investissements effectués en actifs durables	49,7% des actifs nets du produit financier	52,6% des actifs nets du produit financier	52,8% des actifs nets du produit financier

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Les investissements durables ont été mis en œuvre au sein du portefeuille au travers de trois poches d'investissement :

1. Investissement en obligations à impact

17,9% des actifs nets du portefeuille ont été investis en obligations à impact. La performance en matière de durabilité des investissements effectuées au travers de cette première poche a été mesurée en valeur absolue des investissements effectuées sur les différents objectifs de développements durables (ODD) définis par les Nations Unies.

2. Investissements en obligations émises ou garanties par des états

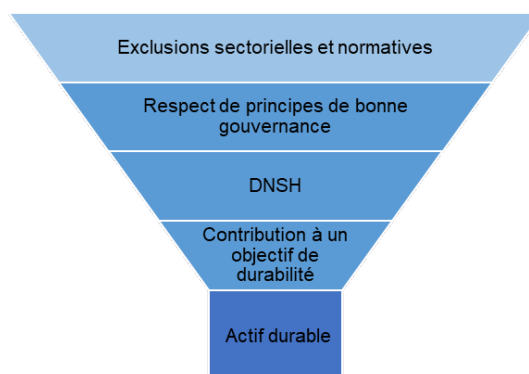
Pour les investissements effectuées au sein de cette poche, le gestionnaire a porté une attention particulière aux critères ESG dans l'analyse et la sélection des investissements effectuées, par la réalisation d'une notation ESG propriétaire des différents émetteurs, basés sur des critères quantitatifs (performance de l'émetteur en termes ESG mesurée sur des critères tels que, notamment, les émissions de carbone par habitant, le taux d'alphabétisation, ou encore la stabilité politique) et qualitatifs (analyse de sentiment basée sur un modèle de compréhension de langage). Le gestionnaire a cherché, pour les investissements effectués au sein de cette seconde poche, à obtenir une notation ESG supérieure à celle de son univers d'investissement.

3. Investissements en obligations d'émetteurs privés et quasi-souverains

Outre la prise en compte des exclusions et controverses décrites infra, pour les investissements effectués en obligations d'émetteurs privés et quasi-souverains

non catégorisées en obligations à impact, le gestionnaire a suivi avec attention des indicateurs environnementaux ou sociaux (tels que, notamment, les émissions de carbone). Le gestionnaire a cherché, pour les investissements effectués au sein de cette poche, à obtenir une amélioration de l'indicateur suivi au fil du temps.

Les investissements durables d'émetteurs privés ont été sélectionnés sur base d'un processus d'analyse reposant sur plusieurs étapes.



Les éléments directeurs des trois premières étapes du processus d'analyse :

- Exclusions sectorielles et normatives,
- Respect de principes de bonne gouvernance,
- DNSH

sont décrites en plus de détails dans des politiques et méthodologies y relatives qui sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement durable et responsable ».

Le gestionnaire a sélectionné des investissements durables sur base d'une double matérialité :

- l'impact des risques de durabilité matériels sur l'entreprise
- l'impact matériel environnemental ou social que l'entreprise ainsi que ses produits et services peuvent avoir sur ses parties prenantes

Au travers de l'analyse approfondie (qualitative et quantitative) de chaque entreprise, le gestionnaire a déterminé dans quelle mesure les produits et services ainsi que les opérations de l'entreprise contribuaient à un ou plusieurs des objectifs susmentionnés, qui se réfèrent notamment aux six objectifs mentionnés à l'article 9 du règlement (UE) 2020/852.

Dans le cas spécifique d'obligations à impact d'émetteurs privés, le gestionnaire a utilisé une méthodologie propriétaire permettant d'appréhender les obligations à impact (obligations vertes, sociales, durables...) et de catégoriser l'utilisation des crédits à impact.

Concernant les obligations émises ou garanties par des états, le gestionnaire a utilisé un modèle propriétaire permettant d'appréhender les caractéristiques de

durabilité des émetteurs souverains sur base d'un score relatif de chaque émetteur souverain par rapport à son univers d'émetteurs comparables sur les angles suivants : environnement, social et gouvernance.

Pour cette partie de l'analyse, le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne afin de définir les actifs durables qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des Principales Incidences Négatives (PIN) pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PIN en appliquant des seuils qui ont permis d'évaluer si les activités d'un émetteur nuisent de façon significative aux objectifs de durabilité.

— ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, le gestionnaire a distingué 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires. Par ailleurs, le gestionnaire a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires qui ont été traités de la même façon que les indicateurs obligatoires.

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, le gestionnaire a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité. Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune a été comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. Le gestionnaire a fixé le seuil de « Do No Significant Harm » (DNSH) pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique. Ainsi, un émetteur a passé le test DNSH d'un PIN s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PIN binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra

respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité. Le cadre retenu par BLI pour les émetteurs souverains et paraétatiques fait écho à celui appliqué aux émetteurs privés. Le concept du DNSH requiert également pour les émetteurs souverains de décider quand les indicateurs relevés d'un émetteur portent un préjudice significatif à un objectif de durabilité.

Dans son analyse des 2 PIN obligatoires applicables aux émetteurs souverains, BLI distingue 1 indicateur chiffré et 1 indicateur binaire dont les critères et méthodes d'analyse vont différer également en fonction de leur catégorie. Par ailleurs, la société de gestion a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le gestionnaire a exclu les entreprises qui ne se conforment pas aux normes internationales en matière de droits de l'homme ou du travail telles que définies par le Pacte Mondial des Nations unies. En pratique, les entreprises qui n'étaient pas en conformité par rapport au Pacte Mondial des Nations unies, qui n'étaient pas en conformité avec les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, qui n'étaient pas en conformité aux principes et aux droits cités dans la déclaration de l'Organisation internationale du travail et la Charte internationale des droits de l'homme, ou qui présentaient des controverses très sévères n'ont pas été retenues dans l'univers des actifs durables.

Le cadre retenu par le gestionnaire pour les émetteurs souverains et paraétatiques fait écho à celui appliqué aux émetteurs privés. Le concept du DNSH requiert également pour les émetteurs souverains de décider quand les indicateurs relevés d'un émetteur portent un préjudice significatif à un objectif de durabilité.

Pour l'indicateur chiffré retenu, le gestionnaire a défini les seuils à partir desquels il est considéré que le statut de « préjudice significatif » est atteint.

En ce qui concerne les indicateurs binaires, le gestionnaire a exclu de l'univers des actifs durables les émetteurs impliqués dans des violations des droits sociaux et/ou de la liberté d'expression.

Les émetteurs d'obligations souveraines ont fait l'objet d'une analyse extra-financière qui a résulté en une note ESG qui a été prise en compte par l'équipe de gestion lors de son processus

d'analyse et de sélection des émetteurs individuels.

Pour ce faire, une approche propriétaire visant à suivre l'évolution des risques liés à la durabilité et à promouvoir les caractéristiques ESG d'un émetteur a été élaborée. La note souveraine ESG a pour objectif d'évaluer le niveau des facteurs de durabilité d'un gouvernement, de son économie et des réformes mises en œuvre.

En comparant la notation propriétaire des données financières et la notation ESG, l'équipe de gestion a identifié les émetteurs de qualité tant d'un point de vue financier que d'un point de vue ESG. A caractéristiques fondamentales et rendement similaires, l'équipe de gestion a favorisé l'émetteur dont la notation ESG était supérieure.

Le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne méthodologie de prise en compte des PINs qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

Il avait recours aux données fournies par MSCI ESG Research, un prestataire de données externe et indépendant en la matière.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des PINs pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PINs en appliquant un seuil permettant de mesurer le niveau d'incidence négative.

Sur base de cette méthodologie d'évaluation des PIN, le gestionnaire a développé un outil agrégeant les indicateurs PIN au niveau du portefeuille. Cet outil a permis au gestionnaire d'optimiser son portefeuille en termes d'indicateurs PIN.

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, BLI distingue 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires dont les critères et méthodes d'analyse

vont différer également en fonction de leur catégorie. Par ailleurs, la société de gestion a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires.

Traitement des indicateurs chiffrés

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, BLI a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité.

Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune est comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. BLI fixe le seuil DNSH pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique.

Ainsi, un émetteur aura passé le test DNSH d'un PAI s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Traitement des indicateurs binaires

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PAI binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité.

Le cadre retenu par BLI pour les émetteurs souverains et paraétatiques fait écho à celui appliqué aux émetteurs privés. Le concept du DNSH requiert également pour les émetteurs souverains de décider quand les indicateurs relevés d'un émetteur portent un préjudice significatif à un objectif de durabilité.

Dans son analyse des 2 PIN obligatoires applicables aux émetteurs souverains, BLI distingue 1 indicateur chiffré et 1 indicateur binaire dont les critères et méthodes d'analyse vont différer également en fonction de leur catégorie. Par ailleurs, la société de gestion a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires.

Plus de détails par rapport à ce modèle d'évaluation sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Republic Of Colombia 10,375% 28-1-2033	Obligations	3,5%	Colombie
Republic Of Philippines 6,375% 23-10-2034	Obligations	2,9%	Philippines
Republic Of Indonesia 8,5% 12-10-2035	Obligations	2,8%	Indonésie
Chile 2,45% 31-01-31	Obligations	2,5%	Chili
Dominican Republic 5,3% 21-1-2041	Obligations	2,4%	Rép. dominicaine
Republic Of Indonesia 4.35% 11-1-2048	Obligations	2,4%	Indonésie

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir 1 octobre 2024 – 30 septembre 2025 - classification des secteurs en fonction de la nomenclature BICS.

United Mexican States 4,875% 19-5-2033	Obligations	2,2%	Mexique
Saudi Electricity 2,413% 17-09-30	Services	1,8%	Îles Caïmans
State Of Qatar 9,75% 15-6-2030	Obligations	1,8%	Qatar
Republic Of Kazakhstan 6,5% 21-7-2045	Obligations	1,8%	Kazakhstan
Inversiones CMPC 4,375% 04-04-27	Matériaux	1,8%	Chili
Republic Of Peru 8,75% 21-11-2033	Obligations	1,8%	Pérou
Oman Gov Interntl Bond 6,5% 8-3-2047	Obligations	1,7%	Oman
Serbia 2,125% 01-12-30	Obligations	1,7%	Serbie
Fed Republic Of Brazil 8.25% 20-1-2034	Obligations	1,6%	Brésil

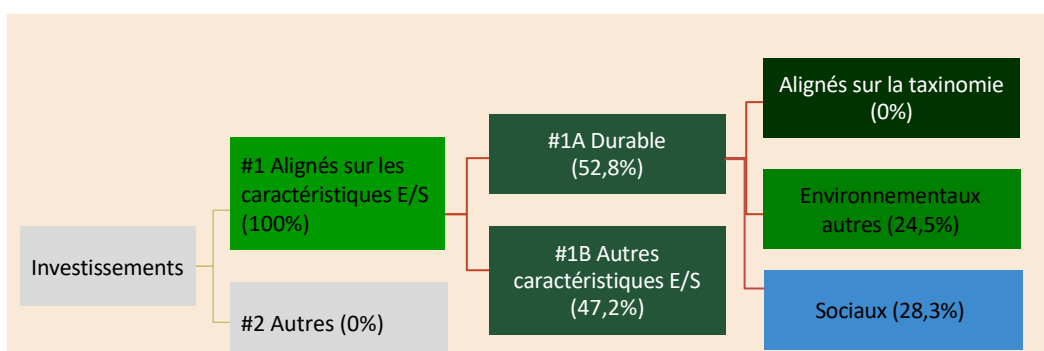
Les informations du tableau ci-dessus ont été basées sur des données moyennes calculées à partir des positions du compartiment à la fin de chaque trimestre de la période de référence.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?
52,8% des actifs nets du produit financier.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques par rapport aux actifs du produit financier.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

	09/2023	09/2024	09/2025
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	98,6%	93,4%	100%
#1A Durable	49,7%	52,6%	52,8%
- Alignés sur la taxinomie	0%	0%	0%
- Environnementaux autres	21,1%	26,0%	24,5%
- Sociaux	28,6%	26,6%	28,3%
#1B Autres caractéristiques E/S	48,9%	40,8%	47,2%
#2 Autres	1,4%	6,6%	0%

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Secteur		Sous-Secteur	
Obligations étatiques	77,0%	Souverains	76,5%
		Quasi-souverain	0,5%
Services collectifs	2,9%	Compagnies d'électricité	2,6%
		Eau	0,2%
Matériaux	2,6%	Produits issus du papier et de la forêt	2,5%
		Métaux et exploitation minière	0,1%
		Fer/Acier	0,1%
Services de communication	2,3%	Internet	1,3%
		Services de télécommunication	0,9%
		Médias et divertissement	0,1%
Finance	2,3%	Banques	1,4%
		Sociétés d'investissement	0,9%
Produits de première nécessité	2,1%	Boissons	1,0%
		Produits alimentaires	1,0%
		Équipements et services de santé	0,1%
Industrie	1,8%	Transport	1,0%
		Conteneurs et emballage	0,4%
		Équipement de construction	0,4%
Consommation discrétionnaire	1,4%	Constructeurs d'automobiles	1,0%
		Vente au détail	0,4%
Énergie	0,9%	Sources d'énergie alternatives	0,7%
		Pipelines	0,3%
Liquidités	6,6%	Liquidités	6,6%

Les informations du tableau ci-dessus ont été basées sur des données moyennes calculées à partir des positions du compartiment à la fin de chaque trimestre de la période de référence.

Les exclusions sectorielles du gestionnaire interdisent e.a. des investissements dans les entreprises inscrites sur la Global Oil & Gaz Exit List dont la production d'hydrocarbures provenant de gisements et techniques non conventionnels dépasse 20% de leur production totale d'hydrocarbures. N.B. : Les entreprises d'autres secteurs pourront éventuellement dériver une certaine partie de leur chiffre d'affaires d'activités liées aux combustibles fossiles.

0,9% des actifs du compartiment étaient investis dans le secteur de l'énergie, dont 0,3% dans le sous-secteur des pipelines.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables **au gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici fin 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des **activités économiques** pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier ne s'est pas engagé à détenir des investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE. Indépendamment de cette dernière, le fonds n'a pas d'investissements dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire.

Les données utilisées par le gestionnaire proviennent d'un fournisseur de données externes qui fournit des chiffres reportés par les sociétés analysées. Ces chiffres n'ont pas été revus par une partie tierce.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE² ?

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

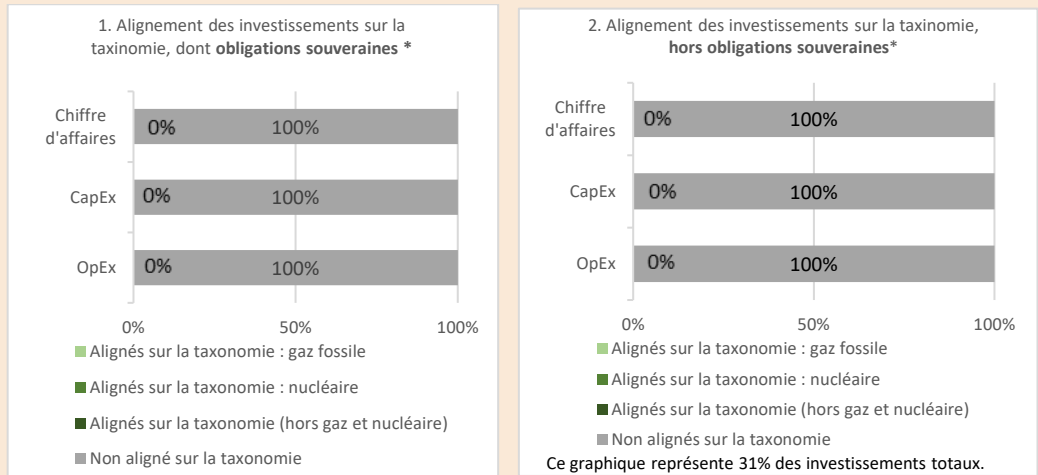
☒ Non

² Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

0%.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

À fin septembre 2024, 0% des investissements étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Pour l'exercice précédent ce taux était de 0%. Cette information n'était pas disponible à fin septembre 2023.

Le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE est calculé conformément aux dispositions du règlement (UE) 2020/852.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



● **Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

24,5% des actifs nets du produit financier.

Ces investissements ont été classés comme durables sur base de la méthodologie de BLI pour définir les investissements durables selon l'article 2(17) du règlement (UE) 2019/2088.

Le produit financier n'a pas pris d'engagement par rapport à la taxinomie de l'UE et continue à

faire face à un environnement de données incomplètes et/ou erronées.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

28,3% des actifs nets du produit financier.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » correspondaient à des positions en liquidités qui sont nécessaires pour la bonne gestion des flux entrants et sortants du produit financier. En raison de la nature de ces positions, aucune garantie environnementale ou sociale n'a pu être appliquée.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

L'approche SRI que BLI a mise en œuvre a permis au gestionnaire

- d'exclure des émetteurs sur base de la politique d'exclusion et sur base ces analyses qualitatives de son profil ESG ;
- de définir et de suivre des objectifs en termes d'amélioration d'un indicateur sur une échéance spécifique (par exemple : amélioration de l'intensité carbone sur une période de 5 ans) ;
- de suivre, via une note souveraine ESG élaborée en interne, d'éventuels risques futurs d'émetteurs ;
- de mesurer l'impact d'un portefeuille dont les investissements à impact sont mis en correspondance avec un ou plusieurs ODD suivis ;
- de construire le portefeuille au terme d'un processus d'investissement qui place la qualité des émissions au cœur de son approche, que ce soit la qualité des projets financés ou la qualité crédit des émetteurs sélectionnés.

Ces sujets sont discutés au sein du Sustainable and Responsible Investment Committee et du Groupe de Travail d'Investissement ESG pour l'ensemble des produits financiers de la société de gestion.

Au cours de l'année sous revue

- l'équipe en charge de l'analyse et de la gestion des actifs obligataires a activement participé au projet de refonte du modèle « actifs durables » interne pour le cas des émissions à impact dont l'analyse est désormais plus qualitative et plus approfondie ;
- l'exposition du compartiment aux émissions à objectif d'impact (obligations vertes, obligations sociales, obligations durables ou obligations indexées sur le développement durable) est passé de 18% à 17% du portefeuille.

Les méthodologies pertinentes, les politiques d'engagement et de vote ainsi que les rapports d'activité SRI annuels sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

n.a.

- ***En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?***
n.a.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***
n.a.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***
n.a.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***
n.a.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

ANNEXE IV

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : BL Corporate Bond Opportunities

Identifiant d'entité juridique : 549300Q8RYV12ZRTBT80

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____%



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____%



Non



Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 46,2%¹ d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

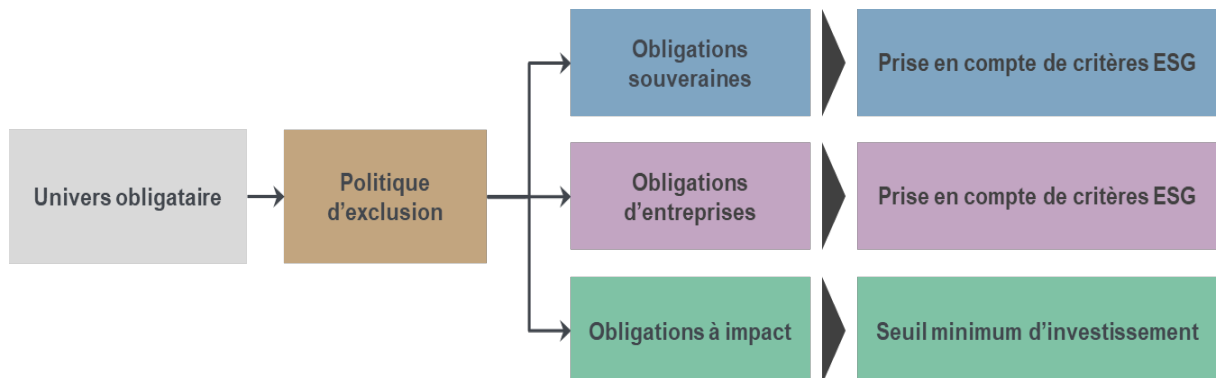
¹ Sauf indication contraire, toutes les données chiffrées dans le présent document sont arrêtées à la date de clôture de l'exercice du produit financier concerné.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

En raison de l'approche axée sur la sélection de titres individuels (aussi appelée « bottom-up ») utilisée par le gestionnaire, le fonds promeut une combinaison de caractéristiques environnementales et/ou sociales, sans viser de caractéristiques particulières.

En termes de promotion de facteurs de durabilité, le gestionnaire a appliqué l'approche SRI de BLI qui se peut être schématisée comme suit :



Les émetteurs souverains ont fait l'objet d'une analyse extra-financière résultant en une note ESG qui a été prise en compte par le gestionnaire lors de son processus d'analyse et de sélection des émetteurs individuels. Au travers d'une stratégie d'optimisation ESG, le gestionnaire a cherché, pour les investissements effectués au sein de cette poche, à construire un portefeuille affichant une qualité ESG supérieure à celle de son univers d'investissement. Une approche propriétaire visant à suivre l'évolution des risques liés à la durabilité et à promouvoir les caractéristiques ESG d'un émetteur a été suivie. La valeur réelle de l'indicateur par rapport à l'objectif est mesurée sur une base semestrielle. Pour la période sous revue, tous les objectifs intermédiaires ont été atteints.

Au sein de l'univers des obligations à objectif d'impact, le gestionnaire a distingué les obligations à impact liquide (telles que, notamment des obligations vertes, des obligations sociales ou encore des obligations durables) qui favorisent la sensibilisation aux thématiques environnementales, climatiques et sociales des instruments à impact alternatif (tels que les investissements dans la dette de microfinance ou dans les micro-, petites et moyennes entreprises (MPME)) relatives aux questions d'inclusion financière, d'accès à l'énergie, de logement abordable, etc. et ce, en particulier dans les pays en voie de développement. Afin de mesurer l'impact d'un portefeuille, le gestionnaire a mis chaque investissement à impact en correspondance avec un ou plusieurs ODD.

Pour la partie du fonds investie en obligations d'entreprises qui ne sont pas

classées comme obligations à impact, le gestionnaire a défini un objectif en termes d'amélioration d'un indicateur E et/ou S sur une échéance spécifique.

Afin de protéger la valeur financière des investissements effectués et la réputation du fonds et de ses investisseurs, le gestionnaire a appliqué aux émetteurs privés d'obligations des exclusions sur base de controverses, du non-respect du Pacte Mondial des Nations-Unies ainsi que des secteurs des armes controversées. Des exclusions supplémentaires pour les actifs durables selon SFDR sont appliquées aux entreprises qui affichent une activité représentant plus de 10% de leur chiffre d'affaires dans les secteurs ci-après :

- Chaîne production des hydrocarbures (extraction, raffinage, production d'énergie) ;
- Charbon thermique (extraction et production d'énergie) ;
- Armement ;
- Jeux de fortune ;
- Alcool ;
- Tabac ;
- Mines aurifères.

Concernant les obligations émises ou garanties par des états, le fonds investit exclusivement dans des titres émis ou garantis par des états alignés sur les dispositions de l'Accord de Paris.

Le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne d'investissement durable et responsable en actifs obligataires qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

Bien que le fonds n'ait pas comme objectif l'investissement durable, 46,2% des investissements du portefeuille étaient réalisés en actifs durables.

● ***Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?***

Les indicateurs suivants ont été utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier (calculés sur l'ensemble des titres dans le portefeuille) :

- pourcentage d'investissement en obligations à impact : 34,5% des actifs nets du produit financier
- pourcentage d'investissements effectués en actifs durables : 46,2% des actifs nets du produit financier

Les valeurs utilisées dans le cadre du suivi des indicateurs de durabilité n'ont pas été soumises à une revue par une partie tierce.

● ... et par rapport aux périodes précédentes ?

	09/2023	09/2024	09/2025
% investissement en obligations à impact	31,9% des actifs nets du produit financier	32,5% des actifs nets du produit financier	34,5% des actifs nets du produit financier
% investissements effectués en actifs durables	47,7% des actifs nets du produit financier	51,5% des actifs nets du produit financier	46,2% des actifs nets du produit financier

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?***

Les investissements durables ont été mis en œuvre au sein du portefeuille au travers de trois poches d'investissement :

1. Investissement en obligations à impact

34,5% des actifs nets du portefeuille ont été investis en obligations à impact. La performance en matière de durabilité des investissements effectuées au travers de cette première poche a été mesurée en valeur absolue des investissements effectuées sur les différents objectifs de développements durables (ODD) définis par les Nations Unies.

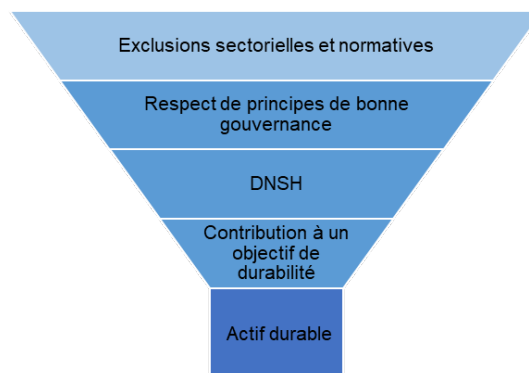
2. Investissements en obligations émises ou garanties par des états

Pour les investissements effectuées au sein de cette poche, le gestionnaire a porté une attention particulière aux critères ESG dans l'analyse et la sélection des investissements effectuées, par la réalisation d'une notation ESG propriétaire des différents émetteurs, basés sur des critères quantitatifs (performance de l'émetteur en termes ESG mesurée sur des critères tels que, notamment, les émissions de carbone par habitant, le taux d'alphabétisation, ou encore la stabilité politique) et qualitatifs (analyse de sentiment basée sur un modèle de compréhension de langage). Le gestionnaire a cherché, pour les investissements effectués au sein de cette seconde poche, à obtenir une notation ESG supérieure à celle de son univers d'investissement.

3. Investissements en obligations d'émetteurs privés et quasi-souverains

Outre la prise en compte des exclusions et controverses décrites infra, pour les investissements effectués en obligations d'émetteurs privés et quasi-souverains non catégorisées en obligations à impact, le gestionnaire a suivi avec attention des indicateurs environnementaux ou sociaux (tels que, notamment, les émissions de carbone). Le gestionnaire a cherché, pour les investissements effectués au sein de cette poche, à obtenir une amélioration de l'indicateur suivi au fil du temps.

Les investissements durables d'émetteurs privés ont été sélectionnés sur base d'un processus d'analyse reposant sur plusieurs étapes.



Les éléments directeurs des trois premières étapes du processus d'analyse :

- Exclusions sectorielles et normatives,
- Respect de principes de bonne gouvernance,
- DNSH

sont décrites en plus de détails dans des politiques et méthodologies y relatives qui sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement durable et responsable ».

Le gestionnaire a sélectionné des investissements durables sur base d'une double matérialité :

- l'impact des risques de durabilité matériels sur l'entreprise (matérialité dite « outside-in ») ;
- l'impact matériel environnemental ou social que l'entreprise ainsi que ses produits et services peuvent avoir sur ses parties prenantes (matérialité dite « inside-out ») ;

ainsi qu'une analyse des controverses matérielles.

Au travers de l'analyse approfondie (qualitative et quantitative) de chaque entreprise, le gestionnaire a déterminé dans quelle mesure les produits et services ainsi que les opérations de l'entreprise contribuaient à un ou plusieurs des objectifs susmentionnés, qui se réfèrent notamment aux six objectifs mentionnés à l'article 9 du règlement (UE) 2020/852.

Dans le cas spécifique d'obligations à impact d'émetteurs privés, le gestionnaire a utilisé une méthodologie propriétaire permettant d'appréhender les obligations à impact (obligations vertes, sociales, durables...) et de catégoriser l'utilisation des crédits à impact.

Concernant les obligations émises ou garanties par des états, le gestionnaire a utilisé un modèle propriétaire permettant d'appréhender les caractéristiques de durabilité des émetteurs souverains sur base d'un score relatif de chaque émetteur souverain par rapport à son univers d'émetteurs comparables sur les angles suivants : environnement, social et gouvernance.

Pour cette partie de l'analyse, le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne afin de définir les actifs durables qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des Principales Incidences Négatives (PIN) pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PIN en appliquant des seuils qui ont permis d'évaluer si les activités d'un émetteur nuisent de façon significative aux objectifs de durabilité.

— ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, le gestionnaire a distingué 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires. Par ailleurs, le gestionnaire a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires qui ont été traités de la même façon que les indicateurs obligatoires.

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, le gestionnaire a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité. Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune a été comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. Le gestionnaire a fixé le seuil de « Do No Significant Harm » (DNSH) pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique. Ainsi, un émetteur a passé le test DNSH d'un PIN s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PIN binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité.

Le cadre retenu par BLI pour les émetteurs souverains et paraétatiques fait écho à celui appliqué aux émetteurs privés. Le

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

concept du DNSH requiert également pour les émetteurs souverains de décider quand les indicateurs relevés d'un émetteur portent un préjudice significatif à un objectif de durabilité.

Dans son analyse des 2 PIN obligatoires applicables aux émetteurs souverains, BLI distingue 1 indicateur chiffré et 1 indicateur binaire dont les critères et méthodes d'analyse vont différer également en fonction de leur catégorie. Par ailleurs, la société de gestion a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires.

— ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :***

Le gestionnaire a exclu les entreprises qui ne se conforment pas aux normes internationales en matière de droits de l'homme ou du travail telles que définies par le Pacte Mondial des Nations unies. En pratique, les entreprises qui n'étaient pas en conformité par rapport au Pacte Mondial des Nations unies, qui n'étaient pas en conformité avec les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, qui n'étaient pas en conformité aux principes et aux droits cités dans la déclaration de l'Organisation internationale du travail et la Charte internationale des droits de l'homme, ou qui présentaient des controverses très sévères n'ont pas été retenues dans l'univers des actifs durables.

Le cadre retenu par le gestionnaire pour les émetteurs souverains et paraétatiques fait écho à celui appliqué aux émetteurs privés. Le concept du DNSH requiert également pour les émetteurs souverains de décider quand les indicateurs relevés d'un émetteur portent un préjudice significatif à un objectif de durabilité.

Pour l'indicateur chiffré retenu, le gestionnaire a défini les seuils à partir desquels il est considéré que le statut de « préjudice significatif » est atteint.

En ce qui concerne les indicateurs binaires, le gestionnaire a exclu de l'univers des actifs durables les émetteurs impliqués dans des violations des droits sociaux et/ou de la liberté d'expression.

Les émetteurs d'obligations souveraines ont fait l'objet d'une analyse extra-financière qui a résulté en une note ESG qui a été prise en compte par l'équipe de gestion lors de son processus d'analyse et de sélection des émetteurs individuels.

Pour ce faire, une approche propriétaire visant à suivre l'évolution des risques liés à la durabilité et à promouvoir les caractéristiques ESG d'un émetteur a été élaborée. La note souveraine ESG a pour

objectif d'évaluer le niveau des facteurs de durabilité d'un gouvernement, de son économie et des réformes mises en œuvre.

En comparant la notation propriétaire des données financières et la notation ESG, l'équipe de gestion a identifié les émetteurs de qualité tant d'un point de vue financier que d'un point de vue ESG. A caractéristiques fondamentales et rendement similaires, l'équipe de gestion a favorisé l'émetteur dont la notation ESG était supérieure.

Le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne méthodologie de prise en compte des PINs qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

Il avait recours aux données fournies par MSCI ESG Research, un prestataire de données externe et indépendant en la matière.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des PINs pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PINs en appliquant un seuil permettant de mesurer le niveau d'incidence négative.

Sur base de cette méthodologie d'évaluation des PIN, le gestionnaire a développé un outil agrégeant les indicateurs PIN au niveau du portefeuille. Cet outil a permis au gestionnaire d'optimiser son portefeuille en termes d'indicateurs PIN.

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, BLI distingue 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires dont les critères et méthodes d'analyse vont différer également en fonction de leur catégorie. Par ailleurs, la société de gestion a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires.

Traitement des indicateurs chiffrés

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, BLI a défini

des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité.

Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune est comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. BLI fixe le seuil DNSH pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique.

Ainsi, un émetteur aura passé le test DNSH d'un PAI s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Traitement des indicateurs binaires

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PAI binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité.

Le cadre retenu par BLI pour les émetteurs souverains et paraétatiques fait écho à celui appliqué aux émetteurs privés. Le concept du DNSH requiert également pour les émetteurs souverains de décider quand les indicateurs relevés d'un émetteur portent un préjudice significatif à un objectif de durabilité.

Dans son analyse des 2 PIN obligatoires applicables aux émetteurs souverains, BLI distingue 1 indicateur chiffré et 1 indicateur binaire dont les critères et méthodes d'analyse vont différer également en fonction de leur catégorie. Par ailleurs, la société de gestion a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires.

Plus de détails par rapport à ce modèle d'évaluation sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants

Secteur

% d'actifs

Pays

Neder Waterschapsbank 0% 16-2-2037	Finance	1,5%	Pays-Bas
Kfw 1.125% 31-3-2037	Finance	1,5%	Allemagne
Neder Waterschapsbank 1.25% 27-5-2036	Finance	1,5%	Pays-Bas
Neste Oyj 3.875% 21-5-2031	Energie	1,4%	Finlande
Abb Finance Bv 3.375% 15-1-2034	Industrie	1,3%	Pays-Bas
Banque Fed Cred Mutuel 1.125% 19-11-2031	Finance	1,3%	France
Kfw 2.625% 10-1-2034	Finance	1,3%	Allemagne
Neder Waterschapsbank 2.625% 10-1-2034	Finance	1,2%	Pays-Bas
LKQ 4,125% 01-04-28	Produits de première nécessité	1,2%	Pays-Bas
Borgwarner Inc 1% 19-5-2031	Produits de première nécessité	1,2%	États-Unis
Cnh Industrial Nv 3.75% 11-6-2031	Industrie	1,2%	Pays-Bas
Aliaxis Finance 0,875% 08-11-28	Industrie	1,2%	Belgique

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir 1 octobre 2024 – 30 septembre 2025 - classification des secteurs en fonction de la nomenclature GICS.

Electricite De France Sa 1% 29-11-2033	Services collectifs	1,2%	France
De Volksbank Nv 3.625% 21-10-2031	Finance	1,2%	Pays-Bas
La Poste Sa 3,125% 14-3-2033	Industrie	1,1%	France

Les informations du tableau ci-dessus ont été basées sur des données moyennes calculées à partir des positions du compartiment à la fin de chaque trimestre de la période de référence.

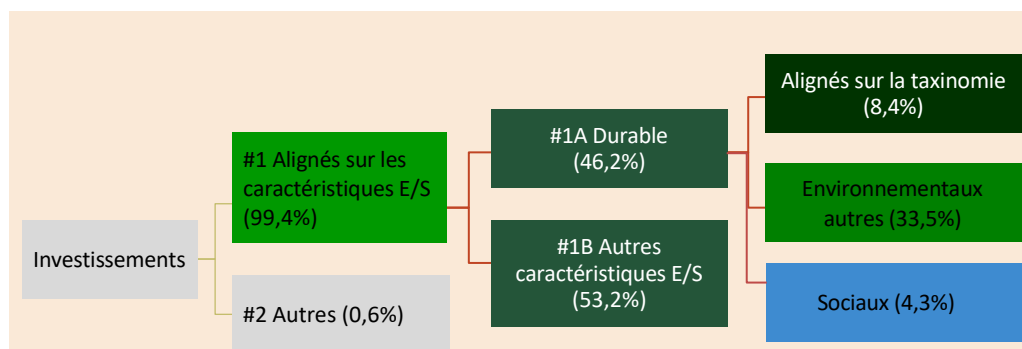


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

46,2% des actifs nets du produit financier.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques par rapport aux actifs du produit financier.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

	09/2024	09/2025
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	96,3%	99,4%
#1A Durable	51,5%	46,2%
- Alignés sur la taxinomie	9,5%	8,4%
- Environnementaux autres	28,5%	33,5%
- Sociaux	13,4%	4,3%
#1B Autres caractéristiques E/S	44,8%	53,2%
#2 Autres	3,7%	0,6%

● ***Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?***

Secteur		Sous-Secteur	
Finance	30,3%	Banques	30,3%
Industrie	21,0%	Matériaux de construction	5,8%
		Machines	4,2%
		Transport	3,0%
		Composants et équipements électriques	2,4%
		Conteneurs et emballage	2,0%
		Équipement de construction	1,3%
		Contrôle de l'environnement	1,1%
		Équipements électriques	0,7%
		Fabrications	0,6%
Services collectifs	10,8%	Compagnies d'électricité	10,8%
Consommation discrétionnaire	9,8%	Automobiles et composants automobiles	3,2%
		Constructeurs d'automobiles	2,6%
		Distributeurs	2,0%
		Produits de loisir	1,0%
		Vente au détail	0,6%
		Articles ménagers	0,2%
		Mobilier	0,1%
Services de communication	8,2%	Services de télécommunication	6,8%
		Publicité	1,4%
Produits de première nécessité	7,2%	Produits alimentaires	2,1%
		Services commerciaux	1,5%
		Cosmétique/soins personnels	1,3%
		Produits pharmaceutiques	1,1%
		Produits de santé	0,8%
		Équipements et services de santé	0,3%
		Boissons	0,1%
Energie	2,3%	Pétrole, gaz et combustibles	1,7%
		Sources d'énergie alternatives	0,5%
Technologie d'information	2,0%	Ordinateurs	1,9%
		Semi-conducteurs	0,1%
Obligations étatiques	1,9%	Quasi-souverain	1,9%
Matériaux	1,8%	Produits chimiques	1,4%
		Métaux et exploitation minière	0,4%
Divers	0,6%	Sociétés holding	0,6%
Liquidités	4,0%	Liquidités	4,0%

Les informations du tableau ci-dessus ont été basées sur des données moyennes calculées à partir des positions du compartiment à la fin de chaque trimestre de la période de référence.

Les exclusions sectorielles du gestionnaire interdisent e.a. des investissements dans les entreprises inscrites sur la Global Oil & Gaz Exit List dont la production d'hydrocarbures provenant de gisements et techniques non conventionnels dépasse 20% de leur production totale d'hydrocarbures. N.B. : Les entreprises d'autres secteurs pourront éventuellement dériver une certaine partie de leur chiffre d'affaires d'activités liées aux combustibles fossiles.

2,3% des actifs du compartiment étaient investis dans le secteur de l'énergie, dont 1,7% dans le sous-secteur pétrole, gaz et combustibles.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables

au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici fin 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des **activités économiques** pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier ne s'est pas engagé à détenir des investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE. Indépendamment de cette dernière, le fonds n'a pas d'investissements dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire.

Le calcul d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE est effectué conformément aux dispositions du règlement (UE) 2020/852.

Les données utilisées par le gestionnaire proviennent d'un fournisseur de données externes qui fournit des chiffres reportés par les sociétés analysées. Ces chiffres n'ont pas été revus par une partie tierce.

☒ **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE² ?**

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

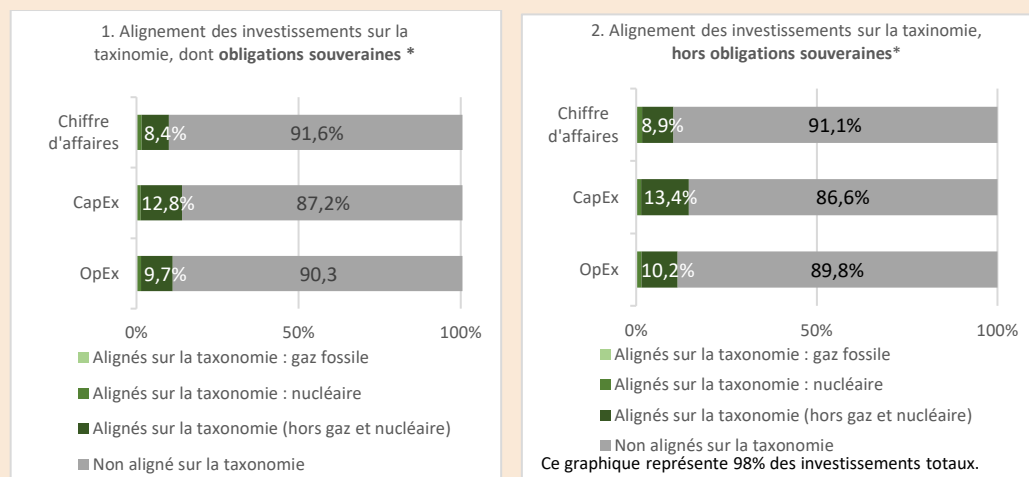
☒ Non

² Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*



**Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.*

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

0%.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

À fin septembre 2025, 8,4% des investissements étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Pour l'exercice précédent ce taux était de 9,5%. Cette information n'était pas disponible à fin septembre 2023.

Le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE est calculé conformément aux dispositions du règlement (UE) 2020/852.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

31,9% des actifs nets du produit financier.

Ces investissements ont été classés comme durables sur base de la méthodologie de BLI pour définir les investissements durables selon l'article 2(17) du règlement (UE) 2019/2088.

Le produit financier n'a pas pris d'engagement par rapport à la taxinomie de l'UE et continue à faire face à un environnement de données incomplètes et/ou erronées.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

4,3% des actifs nets du produit financier.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » correspondaient à des positions en liquidités qui sont nécessaires pour la bonne gestion des flux entrants et sortants du produit financier. En raison de la nature de ces positions, aucune garantie environnementale ou sociale n'a pu être appliquée.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

- L'approche SRI que BLI a mise en œuvre a permis au gestionnaire
- d'exclure des émetteurs sur base de la politique d'exclusion et sur base ces analyses qualitatives de son profil ESG ;
 - de définir et de suivre des objectifs en termes d'amélioration d'un indicateur sur une échéance spécifique (par exemple : amélioration de l'intensité carbone sur une période de 5 ans) ;
 - de suivre, via une note souveraine ESG élaborée en interne, d'éventuels risques futurs d'émetteurs ;
 - de mesurer l'impact d'un portefeuille dont les investissement à impact sont mis en correspondance avec un ou plusieurs ODD suivis ;
 - de construire le portefeuille au terme d'un processus d'investissement qui place la qualité des émissions au cœur de son approche, que ce soit la qualité des projets financés ou la qualité crédit des émetteurs sélectionnés.

Ces sujets sont discutés au sein du Sustainable and Responsible Investment Committee et du Groupe de Travail d'Investissement ESG pour l'ensemble des produits financiers de la société de gestion.

Au cours de l'année sous revue

- l'équipe en charge de l'analyse et de la gestion des actifs obligataires a activement participé au projet de refonte du modèle « actifs durables » interne pour le cas des émissions à impact dont l'analyse est

désormais plus qualitative et plus approfondie ;

- l'exposition du compartiment aux émissions à objectif d'impact (obligations vertes, obligations sociales, obligations durables ou obligations indexées sur le développement durable) est passé de 34% à 36% du portefeuille.

Les méthodologies pertinentes, les politiques d'engagement et de vote ainsi que les rapports d'activité SRI annuels sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

n.a.

- ***En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?***

n.a.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

n.a.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

n.a.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

n.a.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

ANNEXE IV

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : BL Fund Selection Smart Equities

Identifiant d'entité juridique : 5493000LN1G6DJG0VS13

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?



Oui

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: ____%

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social**: ____%



Non

☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 64,5%¹ d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

¹ Sauf indication contraire, toutes les données chiffrées dans le présent document sont arrêtées à la date de clôture de l'exercice du produit financier concerné.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

En raison de l'approche ascendante (aussi appelée « bottom-up ») utilisée par le gestionnaire, le fonds promeut une combinaison de caractéristiques environnementales et/ou sociales, sans viser de caractéristiques particulières. Les caractéristiques environnementales et/ou sociales du portefeuille ont été une résultante de la stratégie d'investissement du gestionnaire qui a promu la durabilité à travers la sélection de fonds catégorisés eux-mêmes sous l'article 8 qui ciblent des investissements durables ou sous l'article 9 de SFDR.

Dès lors, en fonction des opportunités d'investissement identifiées par le gestionnaire, le fonds a donc pu promouvoir des caractéristiques telles que :

- Respect des principes du pacte mondial des Nations Unies ;
- Respect des principes de bonne gouvernance ;
- Respect des droits de l'Homme ;
- Utilisation raisonnée des ressources naturelles ;
- Réduction des émissions.

BLI évalue la politique d'exclusion des sociétés de gestion des portefeuilles cibles et s'assure que les fonds cibles excluent au minimum des secteurs d'armes controversées, du charbon et du tabac (un maximum de 10% du chiffre d'affaires).

Bien que le fonds n'ait pas comme objectif l'investissement durable, en fin de période sous revue, 64,5% des investissements du portefeuille étaient réalisés en actifs durables.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Le produit n'a pas promu de caractéristiques environnementales ou sociales spécifiques. Le gestionnaire a intégré les facteurs de durabilité au sein même de ses décisions d'achat et vente des fonds sous-jacents. Ainsi, l'équilibre de la discipline d'achat/vente a été décalé en faveur de fonds ayant un profil de durabilité favorable.

Le gestionnaire a suivi le niveau de durabilité de ses investissements au travers du pourcentage d'investissements effectués en actifs durables.

Les valeurs utilisées dans le cadre du suivi des indicateurs de durabilité n'ont pas été soumises à une revue par une partie tierce.

Indicateurs :

	09/2024	09/2025
% de l'actif investi (hors cash et dérivés) du portefeuille en fonds respectant les critères ESG internes	86,8 (minimum 75%)	88,8 (minimum 75%)

% des actifs nets du fonds de fonds investis en actifs durables	56,8 (minimum 30%)	64,5 (minimum 30%)

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

La performance des indicateurs de durabilité au cours de la période sous revue est comparable à l'exercice précédent.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

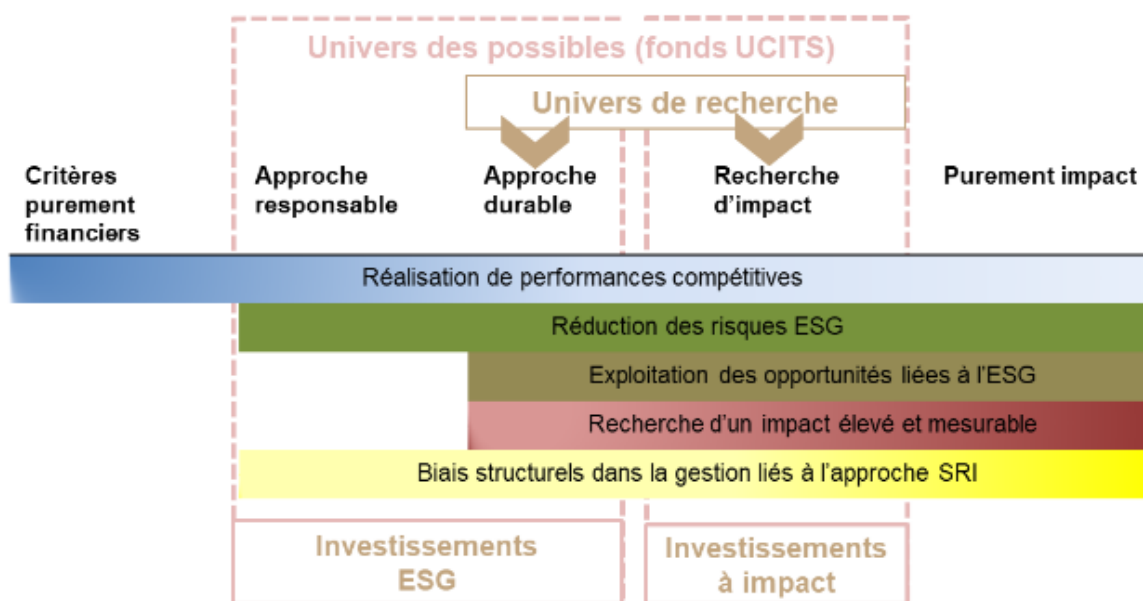
Au niveau des fonds sélectionnés, le gestionnaire s'est référé à la définition de durabilité mise en œuvre au sein des fonds sélectionnés. L'analyse du profil SRI a couvert non seulement le fonds considéré mais également sa société de gestion de portefeuille et se structure en plusieurs étapes :

- Réalisation d'une due diligence sur base d'un questionnaire ;
- Analyse de la documentation pertinente ;
- Rencontres et échanges réguliers avec l'équipe de gestion.

Le gestionnaire a appliqué une méthodologie de gestion qui a combiné une allocation d'actifs active et une sélection de fonds rigoureuse portant aussi bien sur les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance des stratégies analysées que sur les aspects purement financiers.

L'objectif du gestionnaire était de générer une plus-value sur le capital à long terme en investissant dans des fonds dont la méthodologie SRI est pertinente et étayée tout en gardant un profil risque/rendement attractif. Plusieurs objectifs généraux qui s'inscrivent dans une transition de long terme vers une finance et une société plus durables ont été identifiés par le gestionnaire qui a visé des investissements favorisant la transition en termes d'écologie, de santé, de modes de vie, de démographie...

La sélection des fonds sous-jacents s'est opérée sur la base de critères financiers traditionnels mais également sur la base de critères ESG/d'impact. Le fonds de fonds a couvert un univers d'investissement très large et a différencié deux grandes familles de stratégies, comme l'illustre le schéma ci-dessous :



Le gestionnaire a abordé l'investissement durable et responsable avec une perspective globale. Ainsi, il a adopté une approche multidimensionnelle combinant investissements ESG et investissements à objectif d'impact plus spécifique selon une approche cœur-satellite.



L'objectif de cette analyse était de comprendre dans quelle mesure et comment l'investissement durable et responsable était pris en compte dans le processus de gestion de chaque fonds analysé.

Une notation ESG interne a été établie pour chaque fonds analysé et composant cette poche. Cette notation a pris notamment en compte différents critères tels que le process ESG ou SRI suivi par le gestionnaire du fonds ciblé, les objectifs d'impacts éventuels du fonds ciblé, la présence et/ou la qualité des rapports ESG/SRI en place pour le fonds ciblé et si le fonds ciblé possède un label reconnu en matière d'investissement durable ou responsable.

Le gestionnaire du compartiment a ensuite complété son analyse des fonds ciblés par l'analyse des gestionnaires desdits fonds. Pour ces gestionnaires, une appréciation de l'intégration de l'investissement durable et responsable au sein de l'entité a été effectuée par l'analyse des initiatives mises en œuvre par ledit gestionnaire en terme d'SRI.

Le gestionnaire du compartiment a notamment analysé si le gestionnaire du fonds ciblé est signataire des UNPRI ou d'autres chartes d'investissement responsable, s'il a mis en place des politiques en matière d'SRI/ESG (politique RSE, politique SRI, politique d'engagement et de vote), si des ressources sont dédiés à l'SRI, ainsi que la proportion des encours du gestionnaire qui sont gérés en respect d'une politique ESG.

Le gestionnaire du compartiment a sélectionné les fonds dont la notation ESG interne était supérieure à un minimum défini. Il s'est assuré de plus que le gestionnaire des fonds sélectionnés affiche un niveau d'intégration de l'investissement durable et responsable suffisant, par la complétude d'un nombre minimum d'initiatives en termes d'SRI.

Cette notation et cette appréciation ont été revues sur base annuelle permettant de comparer le profil de durabilité de chaque fonds retenu et de prendre des décisions d'investissement informées.

Pour la construction de son portefeuille, le gestionnaire a respecté les critères suivants :

- Au moins 75% de l'actif investi (hors cash et dérivés) du portefeuille du fonds de fonds était investis en fonds qui respectaient chacun des trois critères suivants :
 - Classification sous l'article 8 SFDR qui ciblent des investissements durables ou sous l'article 9 SFDR ;
 - Notation interne du fonds supérieure ou égale à 70/100 ;
 - Notation interne minimale de 2/4 au niveau de la société de gestion de portefeuille du fonds.
- Au moins 30% des actifs nets du fonds de fonds étaient investis en actifs durables.

Le gestionnaire a mis en place un suivi spécifique dédié à l'analyse du profil durable et responsable des fonds sous-jacents.

Les investissements durables ont fait l'objet d'une sélection différente selon le type d'instruments dans lequel le gestionnaire investissait.

1. Investissements en fonds

Pour les investissements en fonds, les investissements durables ont été sélectionnés sur la base des approches mises en œuvre par les gestionnaires des fonds sous-jacents. La définition d'un actif durable a ainsi pu varier en fonction des gestionnaires, suivant la nature de leurs activités,

leurs choix méthodologiques ou les sources de données.

2. Investissements en titres vifs

Pour les investissements en titres vifs, le gestionnaire a sélectionné les investissements durables par leur statut d'obligation à impact ou, dans le cas où l'émetteur du titre est une entreprise sur base d'une double matérialité :

- L'impact des risques de durabilité matériels sur l'entreprise ;
- L'impact matériel environnemental ou social que l'entreprise ainsi que ses produits et services ont pu avoir sur ses parties prenantes.

En complément, le gestionnaire a exclu de l'univers des investissements en titres vifs durables les entreprises qui génèrent une proportion de leurs revenus supérieure à un minimum défini en lien avec les activités suivantes : chaîne de production des hydrocarbures ; charbon ; armement ; jeux de fortune ; alcool ; tabac ; mines aurifères.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des Principales Incidences Négatives (PIN) pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Pour les investissements dans des fonds d'investissement cibles, le gestionnaire s'est référé à la définition de « Do No Significant Harm » (DNSH) appliquée au sein des fonds d'investissement cibles, telle que décrite dans le document relatif à la Méthodologie Actifs Durables de BLI, qui précise qu'au niveau des fonds sélectionnés dans le contexte de la multigestion, BLI se réfère à la définition de durabilité mise en œuvre au sein des fonds sélectionnés. Afin de s'assurer du bien-fondé des démarches mises en œuvre au sein des fonds sélectionnés, BLI a développé une méthodologie d'analyse fondamentale qui est appliquée systématiquement.

Le gestionnaire s'est appuyé sur une analyse des gestionnaires des fonds sous-jacents en analysant les politiques et modèles mis en œuvre par ces gestionnaires en termes de suivi des principales incidences négatives (PINs) et de respect des principes de bonne gouvernance. Grâce à cette analyse, le gestionnaire s'est assuré que les fonds ciblés prennent en compte tous les PIN obligatoires

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

et sont en mesure d'identifier des préjudices importants éventuels d'un investissement durable sur les autres investissements dudit fonds.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le gestionnaire s'est assuré que les fonds sous-jacents ont une politique d'exclusion couvrant les entreprises ne se conformant pas aux normes internationales en matière de droits de l'Homme ou des conditions de travail.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le gestionnaire a agrégé les indicateurs PIN au niveau du portefeuille et les a contrôlés périodiquement. Cette revue périodique a permis au gestionnaire d'optimiser son portefeuille en termes d'indicateurs PIN.

Plus de détails par rapport à ce modèle d'évaluation sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Microsoft	Technologie de l'information	3,1%	États-Unis
Taiwan Semiconductor	Technologie de l'information	1,8%	Taiwan
NVIDIA	Technologie de l'information	1,4%	États-Unis
Alphabet	Services de communication	1,3%	États-Unis
ASML Holding	Technologie de l'information	1,1%	Pays-Bas
Mastercard	Finance	1,0%	États-Unis
Schneider Electric	Industrie	1,0%	France
SAP	Technologie de l'information	1,0%	Allemagne

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir 01 octobre 2024 – 30 septembre 2025 - classification des secteurs en fonction de la nomenclature GICS pour la partie actions et BICS pour la poche obligataire.

Thermo Fisher Scientific	Santé	0,8%	États-Unis
Prysmian	Industrie	0,8%	Italie
Ansys	Technologie de l'information	0,7%	États-Unis
Visa	Finance	0,7%	États-Unis
Arista Networks	Technologie de l'information	0,7%	États-Unis
Air Liquide	Matériaux	0,7%	France
Cadence Design Systems	Technologie de l'information	0,7%	États-Unis

Les informations du tableau ci-dessus ont été basées sur des données moyennes calculées à partir des positions du compartiment à la fin de chaque trimestre de la période de référence.

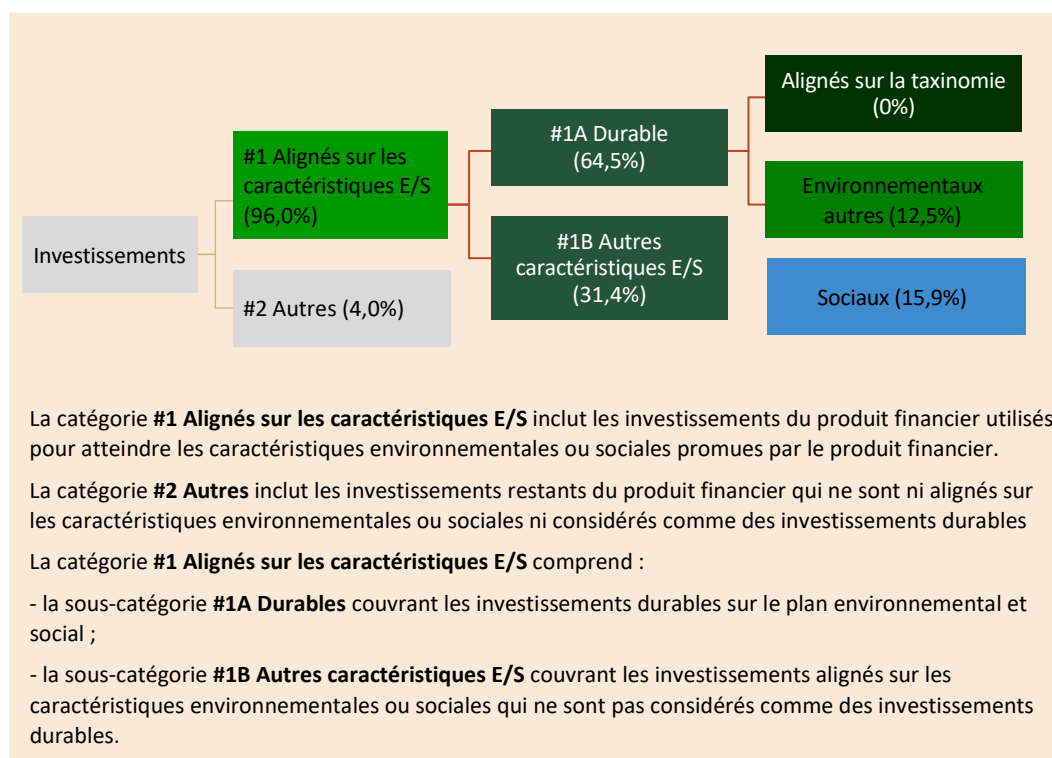


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

64,5% des actifs nets du produit financier.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques par rapport aux actifs du produit financier.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



La ventilation de l'entière des investissements **#1A Durable** en Environnementaux autres et Sociaux n'est pas possible dû à un manque de données.

	09/2023	09/2024	09/2025
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	96,3%	95,1%	96,0%
#1A Durable	55,4%	56,8%	64,5%
- Alignés sur la taxinomie		0%	0%
- Environnementaux autres		14,8%	12,5%
- Sociaux		11,9%	15,9%
#1B Autres caractéristiques E/S	40,9%	38,3%	31,4%
#2 Autres	3,7%	4,9%	4,0%

La ventilation de l'entière des investissements #1A Durable en Environnementaux autres et Sociaux n'est pas possible dû à un manque de données.

● ***Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?***

Technologie de l'information	24,52%
Industrie	20,65%
Santé	13,44%
Finance	11,34%
Matériaux	9,56%
Consommation discrétionnaire	9,38%
Consommation de base	4,63%
Services de communication	3,73%
Immobilier	1,29%
Services aux collectivités	1,26%
Energie	0,20%

Les informations du tableau ci-dessus ont été basées sur des données moyennes calculées à partir des positions du compartiment à la fin de chaque trimestre de la période de référence - classification des secteurs en fonction de la nomenclature GICS.

Le gestionnaire analyse les politiques d'exclusion applicables aux fonds cibles par rapport à l'exposition aux activités liées aux combustibles fossiles et contrôle via une transparence trimestrielle les portefeuilles du produit financier afin d'exclure toute société présente sur la Global Oil & Gas Exit List.

0,2% des actifs du compartiment étaient investis dans le secteur de l'énergie, dont 0,1% dans le sous-secteur Charbon et combustibles consommables, 0,03% dans le sous-secteur exploration et production pétrolière et gazière et 0,03% dans le sous-secteur équipements et services pétroliers et gaziers.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables **au gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici fin 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des **activités économiques** pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier ne s'est pas engagé à détenir des investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE.

Indépendamment de cette dernière, le fonds n'a pas d'investissements dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire.

Les données utilisées par le gestionnaire proviennent d'un fournisseur de données externes qui fournit des chiffres reportés par les sociétés analysées. Ces chiffres n'ont pas été revus par une partie tierce.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE² ?



Oui



Dans le gaz fossile



Dans l'énergie nucléaire



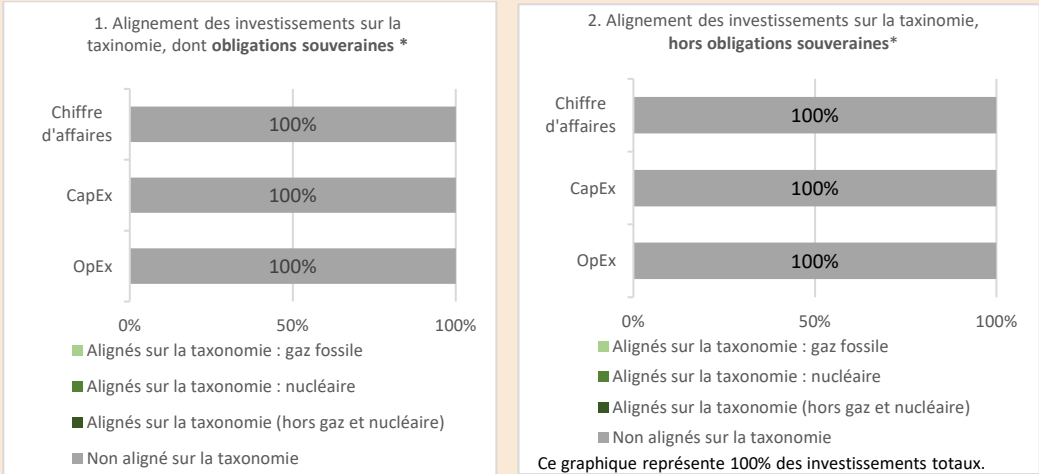
Non

² Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

0%. En raison de l'approche axée sur la sélection de titres individuels (aussi appelée « bottom-up ») utilisée par le gestionnaire, il n'a pas été en mesure de s'engager à l'avance à une part minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

À fin décembre 2024, 0% des investissements étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Pour l'exercice précédent ce taux était de 0%. Cette information n'était pas disponible à fin septembre 2023.

Le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE est calculé conformément aux dispositions du règlement (UE) 2020/852.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

12,5% des actifs nets du produit financier ont pu être classés comme investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE. Le produit financier n'a pas pris d'engagement par rapport à la taxinomie de l'UE et continue à faire face à un environnement de données incomplètes et/ou erronées.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

15,9% des actifs nets du produit financier ont pu être classés comme investissements durables sur le plan social. Le produit financier n'a pas pris d'engagement par rapport à la taxinomie de l'UE et continue à faire face à un environnement de données incomplètes et/ou erronées.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » correspondaient à des positions en liquidités qui sont nécessaires pour la bonne gestion des flux entrants et sortants du produit financier.

En raison de la nature de ces positions, aucune garantie environnementale ou sociale n'a pu être appliquée.



Quelles mesures ont été prises pour les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

L'approche SRI que BLI a mise en œuvre a permis au gestionnaire

- d'exclure des produits financiers sur base de la politique d'exclusion et sur base ces analyses qualitatives du profil ESG des fonds cibles ainsi que de leurs sociétés de gestion;
- d'adopter une approche multidimensionnelle combinant investissements ESG et investissements à objectif d'impact plus spécifique dans le but de diversifier les investissement durables et responsables ;
- de comprendre dans quelle mesure et comment l'investissement durable et responsable est pris en compte dans le processus de gestion des fonds analysés ;
- d'effectuer un suivi spécifique dédié à l'analyse du profil durable et responsable des fonds sous-jacents ;
- de suivre des objectifs généraux qui s'inscrivent dans une transition de long terme vers une finance et une société plus durables via des thèmes abordés par les fonds sous-jacents tels que l'amélioration des pratiques d'investissement ou la transition écologique, des modes de vie, de santé ou démographique.

Ces sujets sont discutés au sein du Sustainable and Responsible Investment Committee et du Groupe de Travail d'Investissement ESG pour l'ensemble

des produits financiers de la société de gestion.

Les méthodologies pertinentes et les rapports d'activité SRI annuels sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

n.a.

- *En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?*
n.a.
- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?*
n.a.
- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?*
n.a.
- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?*
n.a.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : BL Fund Selection - 50-100 SRI

Identifiant d'entité juridique : 549300XSMGBAHBX5FD72

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
Oui	Non
Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: ____% dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 49,1%¹ d'investissements durables ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ayant un objectif social
Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: ____%	Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

1 Suite au changement de nom, de politique d'investissement et de catégorisation selon SFDR avec effet au 17 février 2025, et sauf indication contraire, toutes les données chiffrées dans le présent document sont arrêtées au 31 décembre 2024.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

En raison de l'approche ascendante (aussi appelée « bottom-up ») utilisée par le gestionnaire, le fonds promeut une combinaison de caractéristiques environnementales et/ou sociales, sans viser de caractéristiques particulières. Les caractéristiques environnementales et/ou sociales du portefeuille ont été une résultante de la stratégie d'investissement du gestionnaire qui a promu la durabilité à travers la sélection de fonds catégorisés eux-mêmes sous l'article 8 qui ciblent des investissements durables ou sous l'article 9 de SFDR.

Dès lors, en fonction des opportunités d'investissement identifiées par le gestionnaire, le fonds a donc pu promouvoir des caractéristiques telles que :

- Respect des principes du pacte mondial des Nations Unies ;
- Respect des principes de bonne gouvernance ;
- Respect des droits de l'Homme ;
- Utilisation raisonnée des ressources naturelles ;
- Réduction des émissions.

BLI évalue la politique d'exclusion des sociétés de gestion des portefeuilles cibles et s'assure que les fonds cibles excluent au minimum des secteurs d'armes controversées, du charbon et du tabac (un maximum de 10% du chiffre d'affaires).

Bien que le fonds n'ait pas comme objectif l'investissement durable, en fin de période sous revue, 49,1% des investissements du portefeuille étaient réalisés en actifs durables.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Le produit n'a pas promu de caractéristiques environnementales ou sociales spécifiques. Le gestionnaire a intégré les facteurs de durabilité au sein même de ses décisions d'achat et vente des fonds sous-jacents. Ainsi, l'équilibre de la discipline d'achat/vente a été décalé en faveur de fonds ayant un profil de durabilité favorable.

Le gestionnaire a suivi le niveau de durabilité de ses investissements au travers du pourcentage d'investissements effectués en actifs durables.

Les valeurs utilisées dans le cadre du suivi des indicateurs de durabilité n'ont pas été soumises à une revue par une partie tierce.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Indicateurs :

	09/2024	12/2024
% de l'actif investi (hors cash et dérivés) du portefeuille en fonds respectant les critères ESG internes	87,8 (minimum 75%)	88,3
% des actifs nets du fonds de fonds investis en actifs durables	50,6 (minimum 30%)	49,1 (minimum 30%)

Les valeurs utilisées dans le cadre du suivi des indicateurs de durabilité n'ont pas été soumises à une revue par une partie tierce.

● ***... et par rapport aux périodes précédentes ?***

La performance des indicateurs de durabilité au cours de la période sous revue est comparable à l'exercice précédent.

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?***

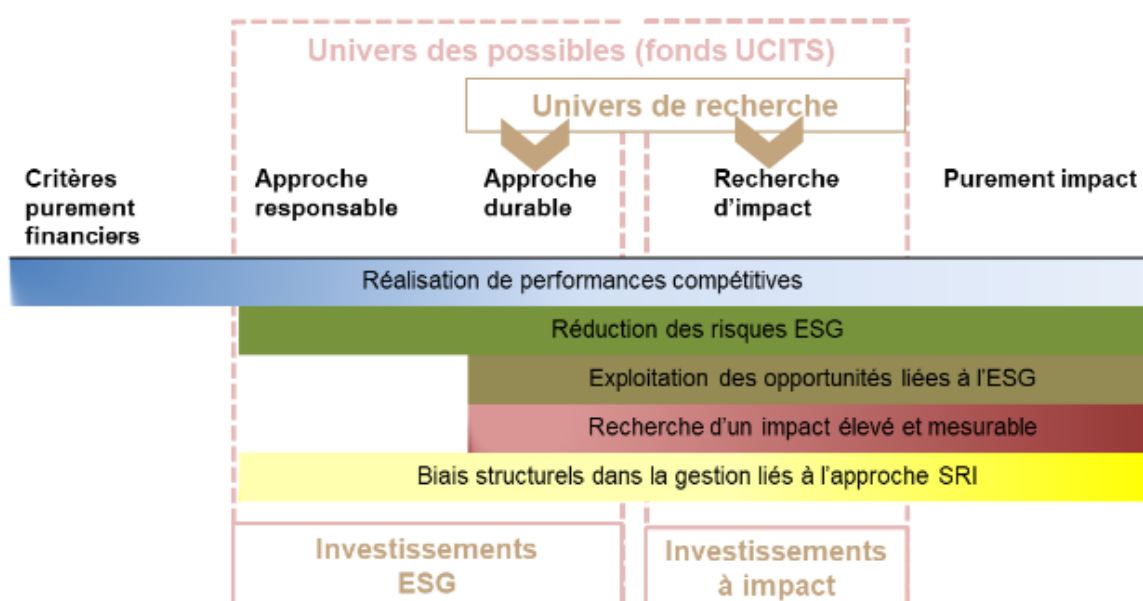
Au niveau des fonds sélectionnés, le gestionnaire s'est référé à la définition de durabilité mise en œuvre au sein des fonds sélectionnés. L'analyse du profil SRI a couvert non seulement le fonds considéré mais également sa société de gestion de portefeuille et se structure en plusieurs étapes :

- Réalisation d'une due diligence sur base d'un questionnaire ;
- Analyse de la documentation pertinente ;
- Rencontres et échanges réguliers avec l'équipe de gestion.

Le gestionnaire a appliqué une méthodologie de gestion qui a combiné une allocation d'actifs active et une sélection de fonds rigoureuse portant aussi bien sur les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance des stratégies analysées que sur les aspects purement financiers.

L'objectif du gestionnaire était de générer une plus-value sur le capital à long terme en investissant dans des fonds dont la méthodologie SRI est pertinente et étayée tout en gardant un profil risque/rendement attractif. Plusieurs objectifs généraux qui s'inscrivent dans une transition de long terme vers une finance et une société plus durables ont été identifiés par le gestionnaire qui a visé des investissements favorisant la transition en termes d'écologie, de santé, de modes de vie, de démographie...

La sélection des fonds sous-jacents s'est opérée sur la base de critères financiers traditionnels mais également sur la base de critères ESG/d'impact. Le fonds de fonds a couvert un univers d'investissement très large et a différencié deux grandes familles de stratégies, comme l'illustre le schéma ci-dessous :



Le gestionnaire a abordé l'investissement durable et responsable avec une perspective globale. Ainsi, il a adopté une approche multidimensionnelle combinant investissements ESG et investissements à objectif d'impact plus spécifique selon une approche cœur-satellite.



L'objectif de cette analyse était de comprendre dans quelle mesure et comment l'investissement durable et responsable était pris en compte dans le processus de gestion de chaque fonds analysé.

Une notation ESG interne a été établie pour chaque fonds analysé et composant cette poche. Cette notation a pris notamment en compte différents critères tels que le process ESG ou SRI suivi par le gestionnaire du fonds ciblé, les objectifs d'impacts éventuels du fonds ciblé, la présence et/ou la qualité des rapports ESG/SRI en place pour le fonds ciblé et si le fonds ciblé possède un label reconnu en matière d'investissement durable ou responsable.

Le gestionnaire du compartiment a ensuite complété son analyse des fonds ciblés par l'analyse des gestionnaires desdits fonds. Pour ces gestionnaires, une appréciation de l'intégration de l'investissement durable et responsable au sein de l'entité a été effectuée par l'analyse des initiatives mises en œuvre par ledit gestionnaire en terme d'SRI.

Le gestionnaire du compartiment a notamment analysé si le gestionnaire du fonds ciblé est signataire des UNPRI ou d'autres chartes d'investissement responsable, s'il a mis en place des politiques en matière d'SRI/ESG (politique RSE, politique SRI, politique d'engagement et de vote), si des ressources sont dédiés à l'SRI, ainsi que la proportion des encours du gestionnaire qui sont gérés en respect d'une politique ESG.

Le gestionnaire du compartiment a sélectionné les fonds dont la notation ESG interne était supérieure à un minimum défini. Il s'est assuré de plus que le gestionnaire des fonds sélectionnés affiche un niveau d'intégration de l'investissement durable et responsable suffisant, par la complétude d'un nombre minimum d'initiatives en termes d'SRI.

Cette notation et cette appréciation ont été revues sur base annuelle permettant de comparer le profil de durabilité de chaque fonds retenu et de prendre des décisions d'investissement informées.

Pour la construction de son portefeuille, le gestionnaire a respecté les critères suivants :

- Au moins 75% de l'actif investi (hors cash et dérivés) du portefeuille du fonds de fonds était investis en fonds qui respectaient chacun des trois critères suivants :
 - Classification sous l'article 8 SFDR qui ciblent des investissements durables ou sous l'article 9 SFDR ;
 - Notation interne du fonds supérieure ou égale à 70/100 ;
 - Notation interne minimale de 2/4 au niveau de la société de gestion de portefeuille du fonds.
- Au moins 30% des actifs nets du fonds de fonds étaient investis en actifs durables.

Le gestionnaire a mis en place un suivi spécifique dédié à l'analyse du profil durable et responsable des fonds sous-jacents.

Les investissements durables ont fait l'objet d'une sélection différente selon le type d'instruments dans lequel le gestionnaire investissait.

1. Investissements en fonds

Pour les investissements en fonds, les investissements durables ont été sélectionnés sur la base des approches mises en œuvre par les gestionnaires des fonds sous-jacents. La définition d'un actif durable a ainsi pu varier en fonction des gestionnaires, suivant la nature de leurs activités, leurs choix méthodologiques ou les sources de données.

2. Investissements en titres vifs

Pour les investissements en titres vifs, le gestionnaire a sélectionné les investissements durables par leur statut d'obligation à impact ou, dans le cas où l'émetteur du titre est une entreprise sur base d'une double matérialité :

- L'impact des risques de durabilité matériels sur l'entreprise ;
- L'impact matériel environnemental ou social que l'entreprise ainsi que ses produits et services ont pu avoir sur ses parties prenantes.

En complément, le gestionnaire a exclu de l'univers des investissements en titres vifs durables les entreprises qui génèrent une proportion de leurs revenus supérieure à un minimum défini en lien avec les activités suivantes : chaîne de production des hydrocarbures ; charbon ; armement ; jeux de fortune ; alcool ; tabac ; mines aurifères.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Le gestionnaire a défini une méthodologie interne de prise en compte des Principales Incidences Négatives (PIN) pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Pour les investissements dans des fonds d'investissement cible, le gestionnaire s'est référé à la définition de « Do No

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Significant Harm » (DNSH) appliquée au sein des fonds d'investissement ciblés. Afin de s'assurer du bien-fondé des démarches mises en œuvre au sein des fonds sélectionnés, BLI a développé une méthodologie d'analyse fondamentale qui est appliquée systématiquement.

De même, le gestionnaire s'est référé aux analyses des gestionnaires des fonds sous-jacents en matière des principales incidences négatives (PINs) et de respect des principes de bonne gouvernance. Grâce à une analyse approfondie des approches appliquées au niveau des fonds cible, le gestionnaire s'est assuré que les fonds ciblés prennent en compte tous les PIN obligatoires et sont en mesure d'identifier des préjudices importants éventuels d'un investissement durable sur les autres investissements dudit fonds.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le gestionnaire s'est assuré que les fonds sous-jacents ont une politique d'exclusion couvrant les entreprises ne se conformant pas aux normes internationales en matière de droits de l'Homme ou des conditions de travail.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le gestionnaire a agrégé les indicateurs PIN au niveau du portefeuille et les a contrôlés périodiquement. Cette revue périodique a permis au gestionnaire d'optimiser son portefeuille en termes d'indicateurs PIN.

Plus de détails par rapport à ce modèle d'évaluation sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et

plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au 31 décembre 2024 - classification des secteurs en fonction de la nomenclature GICS pour la partie actions et BICS pour la poche obligataire.

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Amundi ETC Gold	Or	5,1%	Irlande
Microsoft	Technologie de l'information	2,9%	États-Unis
France Treasury Note 2021 .5% 25-06-	Obligations	2,1%	France
NVIDIA	Technologie de l'information	1,3%	États-Unis
Taiwan Semiconductor	Technologie de l'information	1,2%	Taiwan
Alphabet	Services de communication	1,2%	États-Unis
Mastercard	Finance	1,1%	États-Unis
SAP	Technologie de l'information	1,0%	Allemagne
Schneider Electric	Industrie	1,0%	France
DBR 0.5 02/15/26	Obligations	0,9%	Allemagne
RELX 0.144397	Industrie	0,8%	Royaume-Uni
Thermo Fisher Scientific	Santé	0,8%	États-Unis
ASML	Technologie de l'information	0,8%	Pays-Bas
Visa	Finance	0,7%	États-Unis
DBS Group	Finance	0,7%	Singapour

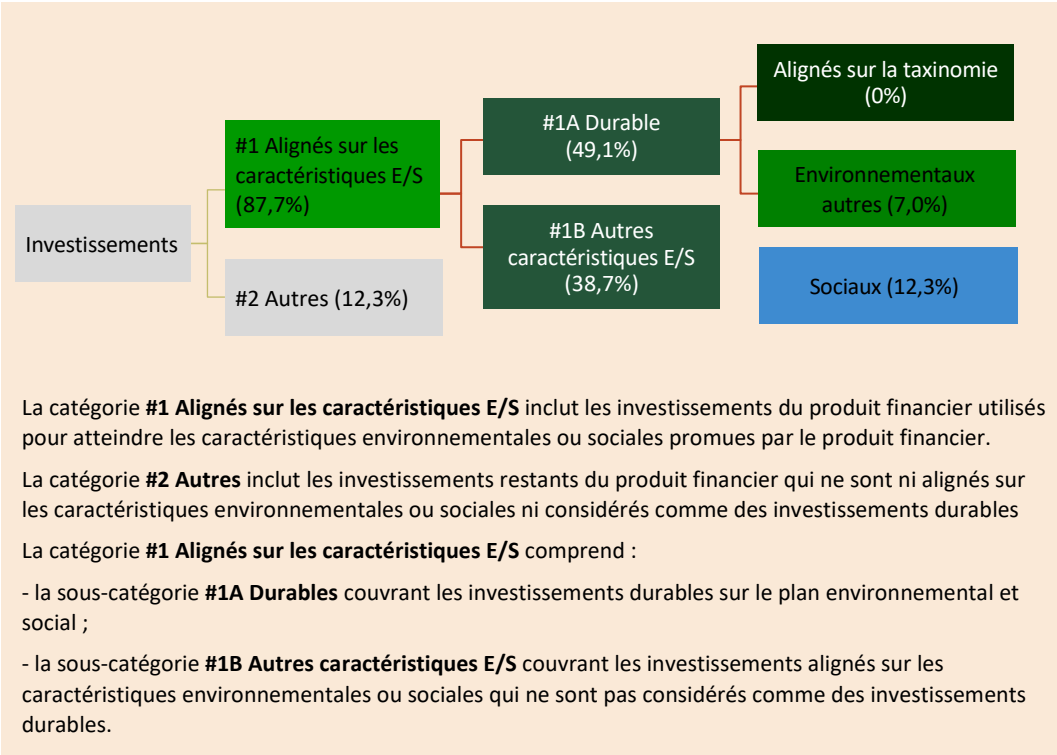


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

49,1% des actifs nets du produit financier.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques par rapport aux actifs du produit financier.

● **Quelle était l'allocation des actifs ?**



La ventilation de l'entière des investissements #1A Durable en Environnementaux autres et Sociaux n'est pas possible dû à un manque de données.

	09/2023	09/2024	12/2024
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	97,1%	88,5%	87,7%
#1A Durable	43,2%	50,6%	49,1%
- Alignés sur la taxinomie		0%	0%
- Environnementaux autres		12,2%	7,0%
- Sociaux		7,9%	12,3%
#1B Autres caractéristiques E/S	53,9%	36,0%	38,7%
#2 Autres	2,9%	11,5%	12,3%

La ventilation de l'entière des investissements #1A Durable en Environnementaux autres et Sociaux n'est pas possible dû à un manque de données.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Technologie de l'information	25,39%
Industrie	20,28%
Santé	15,28%
Finance	10,60%
Consommation discrétionnaire	9,91%
Matériaux	7,12%
Consommation de base	5,19%
Services de communication	3,78%
Immobilier	1,00%

Services aux collectivités	0,98%
Energie	0,45%

Les informations du tableau ci-dessus ont été basées sur les données au 31 décembre 2024 - classification des secteurs en fonction de la nomenclature GICS pour la partie actions et BICS pour la poche obligataire.

Le gestionnaire analyse les politiques d'exclusion applicables aux fonds cibles par rapport à l'exposition aux activités liées aux combustibles fossiles et contrôle via une transparence trimestrielle les portefeuilles du produit financier afin d'exclure toute société présente sur la Global Oil & Gas Exit List.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables **au gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici fin 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des **activités économiques** pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier ne s'est pas engagé à détenir des investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE.

Indépendamment de cette dernière, le fonds n'a pas d'investissements dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire.

Les données utilisées par le gestionnaire proviennent d'un fournisseur de données externes qui fournit des chiffres reportés par les sociétés analysées. Ces chiffres n'ont pas été revus par une partie tierce.

● *Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE² ?*



Oui



Dans le gaz fossile



Dans l'énergie nucléaire



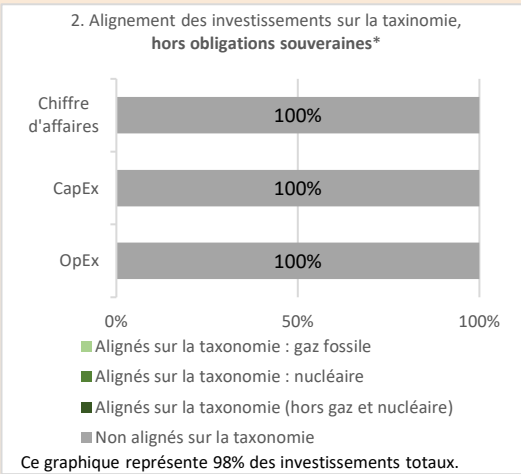
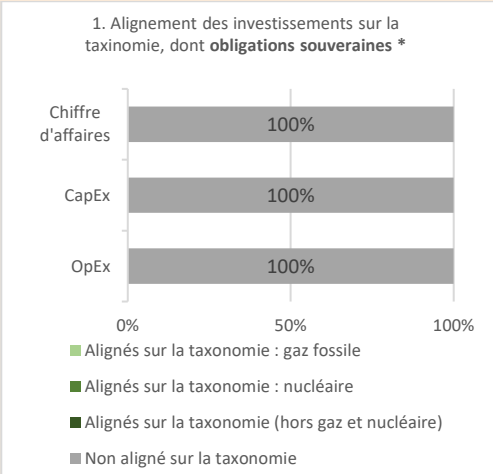
Non

² Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

- **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**
0%.
- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**
À fin décembre 2024, 0% des investissements étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Pour l'exercice précédent ce taux était de 0,0%. Cette information n'était pas disponible à fin septembre 2023.
Le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE est calculé conformément aux dispositions du règlement (UE) 2020/852.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

7,0% des actifs nets du produit financier ont pu être classés comme investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE. Le produit financier n'a pas pris d'engagement par rapport à la taxinomie de l'UE et continue à faire face à un environnement de données incomplètes et/ou erronées.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

12,3% des actifs nets du produit financier ont pu être classés comme investissements durables sur le plan social. Le produit financier n'a pas pris d'engagement par rapport à la taxinomie de l'UE et continue à faire face à un environnement de données incomplètes et/ou erronées.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » correspondaient à des positions en liquidités qui sont nécessaires pour la bonne gestion des flux entrants et sortants du produit financier. En raison de la nature de ces positions, aucune garantie environnementale ou sociale n'a pu être appliquée.



Quelles mesures ont été prises pour les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

L'approche SRI que BLI a mise en œuvre a permis au gestionnaire

- d'exclure des produits financiers sur base de la politique d'exclusion et sur base ces analyses qualitatives du profil ESG des fonds cible ainsi que de leurs sociétés de gestion;
- d'adopter une approche multidimensionnelle combinant investissements ESG et investissements à objectif d'impact plus spécifique dans le but de diversifier les investissements durables et responsables ;
- de comprendre dans quelle mesure et comment l'investissement durable et responsable est pris en compte dans le processus de gestion de chaque fonds analysé ;
- d'effectuer un suivi spécifique dédié à l'analyse du profil durable et responsable des fonds sous-jacents ;
- de suivre des objectifs généraux qui s'inscrivent dans une transition de long terme vers une finance et une société plus durables via des thèmes abordés par les fonds sous-jacents tels que l'amélioration des pratiques d'investissement ou la transition écologique, des modes de vie, de santé ou démographique.

Ces sujets sont discutés au sein du Sustainable and Responsible Investment Committee et du Groupe de Travail d'Investissement ESG pour l'ensemble des produits financiers de la société de gestion.

Les méthodologies pertinentes et les rapports d'activité SRI annuels sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

n.a.

- ***En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?***

n.a.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

n.a.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

n.a.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

n.a.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : BL Equities Europe PEA

Identifiant d'entité juridique : 5493003QYLWCFA29Z56

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☒ ☐ **Oui**

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: ____%

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social**: ____%

☒ ☐ ☒ **Non**

☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **64,0%**¹ d'investissements durables

☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**.

Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

¹ Suite à la liquidation du fonds au cours du mois de juillet 2025 et sauf indication contraire, toutes les données chiffrées dans le présent document sont arrêtées au 30 juin 2025.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

En raison de l'approche axée sur la sélection de titres individuels (aussi appelée « bottom-up ») utilisée par le gestionnaire, le fonds promeut une combinaison de caractéristiques environnementales et/ou sociales, sans viser de caractéristiques particulières.

Dans le courant de la période sous revue, le gestionnaire a pu, par la prise en compte de critères ESG dans le processus d'investissement, identifier les entreprises dotées de fondamentaux financiers solides qui en outre servent non seulement les intérêts des actionnaires mais également ceux de leurs employés, fournisseurs, clients ainsi que ceux de l'environnement et de la communauté au sens large.

Les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le fonds ont été une résultante de la stratégie d'investissement du gestionnaire qui promeut la durabilité à travers trois axes : l'intégration de la durabilité dans ses décisions de gestion, l'application de la politique d'exclusion et l'engagement actif. L'objectif étant d'investir dans des entreprises présentant un profil ESG favorable.

Afin de protéger la valeur financière des investissements effectués et la réputation du fonds et de ses investisseurs, le gestionnaire a appliqué des exclusions sur base de controverses, du non-respect du Pacte Mondial des Nations-Unies ainsi que des secteurs des armes controversées. Des exclusions supplémentaires pour les actifs durables selon SFDR sont appliquées aux entreprises qui affichent une activité représentant plus de 10% de leur chiffre d'affaires dans les secteurs ci-après :

- Chaîne production des hydrocarbures (extraction, raffinage, production d'énergie) ;
- Charbon thermique (extraction et production d'énergie) ;
- Armement ;
- Jeux de fortune ;
- Alcool ;
- Tabac ;
- Mines aurifères.

Bien que le fonds n'ait pas comme objectif l'investissement durable, en fin de période sous revue, 64,0% des investissements du portefeuille étaient réalisés en actifs durables.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Le produit ne promeut pas de caractéristiques environnementales ou sociales spécifiques.

En effet le gestionnaire a intégré les facteurs de durabilité au sein même de sa discipline d'achat et de vente à travers l'ajustement systématique de la valeur intrinsèque des entreprises en fonction de leurs performances ESG selon le système de notation ESG établi par MSCI ESG Research. La

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

valeur intrinsèque des entreprises ayant un profil ESG favorable a été revue à la hausse, alors que celle des candidats ayant un retard en matière ESG a été revue à la baisse. Comme la discipline d'achat/vente repose sur la valeur intrinsèque des entreprises, l'équilibre a ainsi été décalé en faveur d'entreprises ayant un profil de durabilité favorable.

Indicateurs chiffrés :

		30/09/2024	30/06/2025
Facteurs E/S : ajustement de la valeur intrinsèque			
	% des actifs boursiers du portefeuille	100	100
	% du portefeuille	99,3	99,1
% des investissements du portefeuille réalisés en actifs durables		80,2	64,0
Risques de durabilité			
	# entreprises avec controverse rouge	0	0
	# entreprises en non-respect UNGC	0	0
	# entreprises investies en armes controversées	0	0
Exclusions			
	# entreprises présentes sur la GCEL*	0	0
	# entreprises présentes sur la GOGEL* dont la production d'hydrocarbures provenant de gisements et techniques non conventionnels dépasse 20% de leur production totale d'hydrocarbures	0	0
* telles que définies dans la Politique d'exclusion BLI publiée ici			

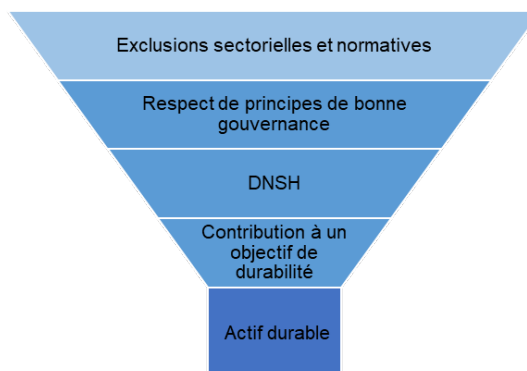
Les valeurs utilisées dans le cadre du suivi des indicateurs de durabilité n'ont pas été soumises à une revue par une partie tierce.

● ... et par rapport aux périodes précédentes ?

La performance des indicateurs de durabilité au cours de la période sous revue est comparable à l'exercice précédent. Le pourcentage des investissements du portefeuille réalisés en actifs durables a baissé de manière significative.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Les investissements durables sont sélectionnés sur base d'un processus d'analyse reposant sur plusieurs étapes.



Les éléments directeurs des trois premières étapes du processus d'analyse :

- Exclusions sectorielles et normatives,
- Respect de principes de bonne gouvernance,
- DNSH

sont décrites en plus de détails dans des politiques et méthodologies y relatives qui sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement durable et responsable ».

L'analyse relative à la contribution à un objectif de durabilité a été effectuée sur base d'un concept de double matérialité :

- l'impact des risques de durabilité matériels sur l'entreprise (matérialité dite « outside-in ») ;
- l'impact matériel environnemental ou social que l'entreprise ainsi que ses produits et services peuvent avoir sur ses parties prenantes (matérialité dite « inside-out ») ;

ainsi qu'une analyse des controverses matérielles.

Matérialité « outside in » :

Les impacts des thèmes liés à la durabilité sur les émetteurs se matérialisent à travers deux dimensions distinctes :

- Les risques – tels que risques climatiques, dimensions sociales, réglementaires, disparition de marchés... ; et
- Les opportunités – telles que création de nouveaux marchés, conformité réglementaire...

BLI a recours à des indicateurs développés par le MSCI ESG Research, un prestataire de données externe et indépendant en la matière, pour évaluer ces risques et opportunités ainsi que le positionnement des émetteurs par

rapport à ces derniers.

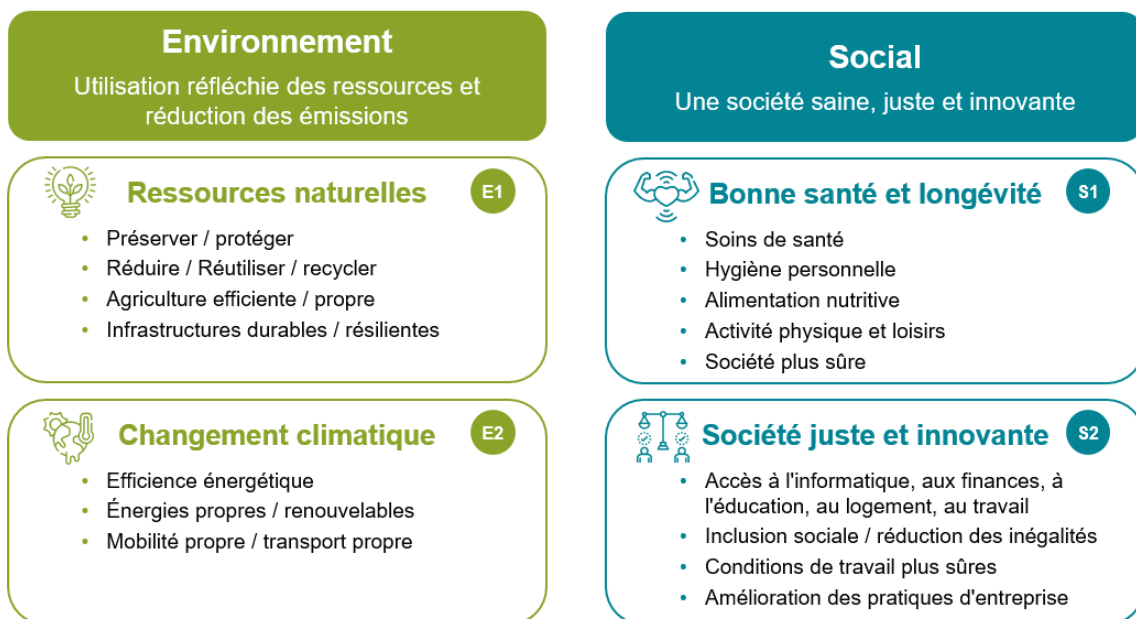
Par ailleurs, BLI a développé une méthodologie permettant de mettre en évidence les risques de transition liés au prix du CO₂ pour les émetteurs.

Matérialité « inside out » :

BLI appréhende cette dimension à travers l'alignement des émetteurs sélectionnés avec les ODD. Une activité peut être directement alignée avec des ODD spécifiques, démontrer un alignement potentiel ou encore un désalignement.

Afin d'orienter la réflexion, des outils tels que Matter, une société qui développe et fournit des solutions ESG et de développement durable au secteur des marchés financiers, MSCI ESG Research ou encore des recherches internes permettent de structurer l'analyse et d'identifier les opportunités d'investissement.

En cible, au moins 30% des revenus sont alignés ou potentiellement alignés et maximum 15% des revenus sont désalignés sur un ou plusieurs ODD. Pour les entreprises retenues dans l'univers des actifs durables suite aux étapes d'analyse décrites supra, les analystes et gérants de BLI effectuent une analyse qualitative et de conviction de l'effet que les produits et services ont sur les ODD. Cette analyse permet de classer les sociétés dans l'une des quatre catégories ci-dessous – deux environnementales (E1, E2), deux sociales (S1, S2) – en fonction des thématiques et impacts associés.



En se basant sur les données du Company ESG Dashboard, développé en interne, plusieurs cas d'exception peuvent se présenter :

- Seuil d'alignement respecté (A>30%), mais seuil de non-alignement non respecté (MA>15%)
- Seuil d'alignement non respecté (A<30%), voire aucun alignement du tout

- c. Seuil d'alignement non respecté (A<30%) et seuil de non-alignement non respecté (MA>15%)

BLI a choisi de traiter ces cas d'exception sur base d'analyses individuelles. En effet, il n'est pas judicieux de faire reposer des analyses de conviction uniquement sur des données quantitatives d'un seul fournisseur qui analyse des milliers d'entreprises selon un modèle propriétaire. Afin d'assurer la robustesse de décisions qui vont à l'encontre des valeurs d'alignements proposées par Matter, ces décisions sont validées au sein du groupe de travail interne Investissement ESG.

Analyse des controverses :

En plus des démarches déjà décrites, les sociétés détenues en portefeuille sont soumises à un suivi constant permettant d'identifier les controverses auxquelles ces entreprises sont exposées. Des controverses sont des événements ESG notables susceptibles d'affecter le modèle économique de l'entreprise, sa réputation et donc potentiellement la thèse d'investissement de BLI. Le fournisseur de données MSCI ESG Research classe les controverses des entreprises en fonction de leur gravité de vert (faible niveau de gravité) à rouge (niveau de gravité très sévère).

Les sociétés classées « rouge » par MSCI ESG Research sont exclues de l'univers d'investissement global de BLI. Les sociétés classées « orange » sont revues aux moyens de différentes sources d'informations telles que recherche interne, fournisseurs de recherche externe, médias, informations de la société. Sur la base de cette analyse propriétaire réalisée par les équipes d'analyse et de gestion, une opinion quant à la matérialité de la controverse pour le modèle économique à long terme de l'entreprise et la thèse d'investissement de BLI est formulée et matérialisée.

Les informations relatives aux controverses sont notamment mises à disposition des équipes d'analyse et de gestion à travers le Company ESG Dashboard. Pour l'analyse de caractéristiques de durabilité des entreprises, le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne afin de définir les actifs durables qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des Principales Incidences Négatives (PIN) pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PIN en appliquant des seuils qui ont permis d'évaluer si les activités d'un émetteur

nuisent de façon significative aux objectifs de durabilité.

— ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, le gestionnaire a distingué 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires. Par ailleurs, le gestionnaire a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires qui ont été traités de la même façon que les indicateurs obligatoires.

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, le gestionnaire a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité. Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune a été comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. Le gestionnaire a fixé le seuil de « Do No Significant Harm » (DNSH) pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique. Ainsi, un émetteur a passé le test DNSH d'un PIN s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PIN binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité.

— ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :***

Le gestionnaire a exclu les entreprises qui ne se conforment pas aux normes internationales en matière de droits de l'homme ou du travail telles que définies par le Pacte Mondial des Nations unies. En pratique, les entreprises qui n'étaient pas en conformité par rapport au Pacte Mondial des Nations unies, qui n'étaient pas en conformité avec les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, qui n'étaient pas en conformité aux principes et aux droits cités dans la déclaration de l'Organisation internationale du travail et la Charte internationale des droits de l'homme, ou qui présentaient des controverses très sévères n'ont pas été retenues dans l'univers des actifs durables.

Le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne méthodologie de prise en compte des PINs qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

Il avait recours aux données fournies par MSCI ESG Research, un

prestataire de données externe et indépendant en la matière.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des PINs pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PINs en appliquant un seuil permettant de mesurer le niveau d'incidence négative.

Sur base de cette méthodologie d'évaluation des PIN, le gestionnaire a développé un outil agrégeant les indicateurs PIN au niveau du portefeuille. Cet outil a permis au gestionnaire d'optimiser son portefeuille en termes d'indicateurs PIN.

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, BLI distingue 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires dont les critères et méthodes d'analyse vont différer également en fonction de leur catégorie. Par ailleurs, la société de gestion a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires.

Traitement des indicateurs chiffrés

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, BLI a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité.

Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune est comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. BLI fixe le seuil DNSH pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique.

Ainsi, un émetteur aura passé le test DNSH d'un PAI s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Traitement des indicateurs binaires

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PAI binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité.

Plus de détails par rapport à ce modèle d'évaluation sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période du 1^{er} octobre 2024 au 30 juin 2025 - classification des secteurs en fonction de la nomenclature GICS.

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Deutsche Boerse	Finance	4,8%	Allemagne
SAP	Technologies d'information	4,4%	Allemagne
Air Liquide	Matériaux	4,4%	France
Industria De Diseno Textil	Consommation discrétionnaire	4,1%	Espagne
Novonesis (Novozymes) B	Matériaux	4,0%	Danemark
Schneider Electric	Industrie	3,7%	France
Assa Abloy	Industrie	3,7%	Suède
L'Oreal	Produits de première nécessité	3,7%	France
Wolters Kluwer	Industrie	3,6%	Pays-Bas
BioMerieux	Soins de santé	3,3%	France
LVMH	Consommation discrétionnaire	3,3%	France
EssilorLuxottica	Soins de santé	3,2%	France
Legrand	Industrie	3,2%	France
Novo Nordisk	Soins de santé	3,0%	Danemark
ASML HOLDING NV	Technologies d'information	3,0%	Pays-Bas

Les informations du tableau ci-dessus ont été basées sur des données moyennes calculées à partir des positions du compartiment à la fin de chaque trimestre entre le 1^{er} octobre 2024 et le 30 juin 2025 - classification des secteurs en fonction de la nomenclature GICS.

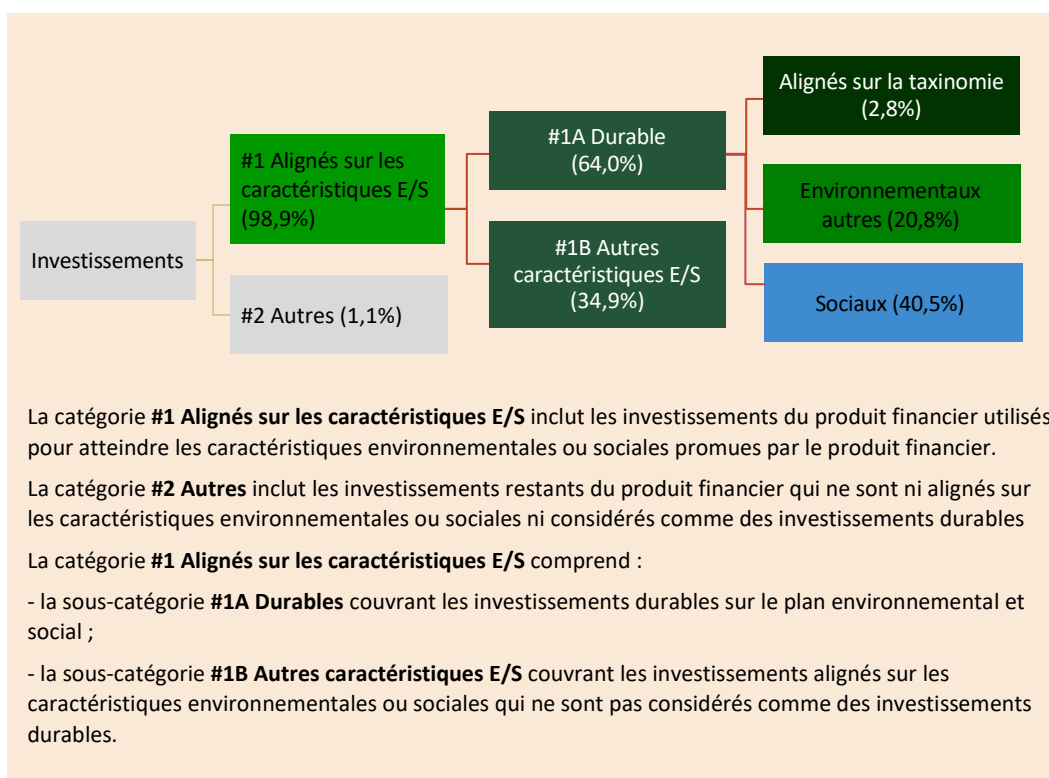


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

64,0% des actifs nets du produit financier.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques par rapport aux actifs du produit financier.



	09/2023	09/2024	06/2025
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	99,8%	99,4%	98,9%
#1A Durable	76,0%	80,2%	64,0%
- Alignés sur la taxinomie	0%	2,8%	2,8%
- Environnementaux autres	28,5%	27,0%	20,8%
- Sociaux	47,5%	50,4%	40,5%
#1B Autres caractéristiques E/S	23,8%	19,2%	34,9%
#2 Autres	0,2%	0,6%	1,1%

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteur		Sous-Secteur	
Industrie	22,6%	Biens d'équipement	16,7%
		Services commerciaux et professionnels	5,9%
Soins de santé	20,4%	Sciences pharmaceutiques, biotechnologiques et biologiques	11,1%
		Équipements et services de santé	9,3%
Matériaux	13,9%	Matériaux	13,9%
Technologies de l'information	13,8%	Logiciels et services	9,4%
		Semi-conducteurs et équipements pour semi-conducteurs	3,2%
		Matériel et équipements liés aux technologies	1,2%
Consommation discrétionnaire	11,8%	Biens de consommation durables et habillement	5,0%
		Distribution et vente au détail de produits non essentiels	4,1%
		Services consommateurs	2,7%
Produits de première nécessité	11,5%	Produits domestiques et de soin personnel	5,8%
		Produits alimentaires, boissons et tabac	5,7%

Produits financiers	4,8%	Services financiers	4,8%
Services de communication	0,4%	Médias et divertissement	0,4%

Les informations du tableau ci-dessus ont été basées sur des données moyennes calculées à partir des positions du compartiment à la fin de chaque trimestre entre le 1^{er} octobre 2024 et le 30 juin 2025 - classification des secteurs en fonction de la nomenclature GICS.

Les exclusions sectorielles du gestionnaire interdisent e.a. des investissements dans les entreprises inscrites sur la Global Oil & Gaz Exit List dont la production d'hydrocarbures provenant de gisements et techniques non conventionnels dépasse 20% de leur production totale d'hydrocarbures. N.B. : Les entreprises d'autres secteurs pourront éventuellement dériver une certaine partie de leur chiffre d'affaires d'activités liées aux combustibles fossiles.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables **au gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici fin 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des **activités économiques** pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier ne s'est pas engagé à détenir des investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE. Indépendamment de cette dernière, le fonds n'a pas d'investissements dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire.

Les données utilisées par le gestionnaire proviennent d'un fournisseur de données externes qui fournit des chiffres reportés par les sociétés analysées. Ces chiffres n'ont pas été revus par une partie tierce.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE² ?

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

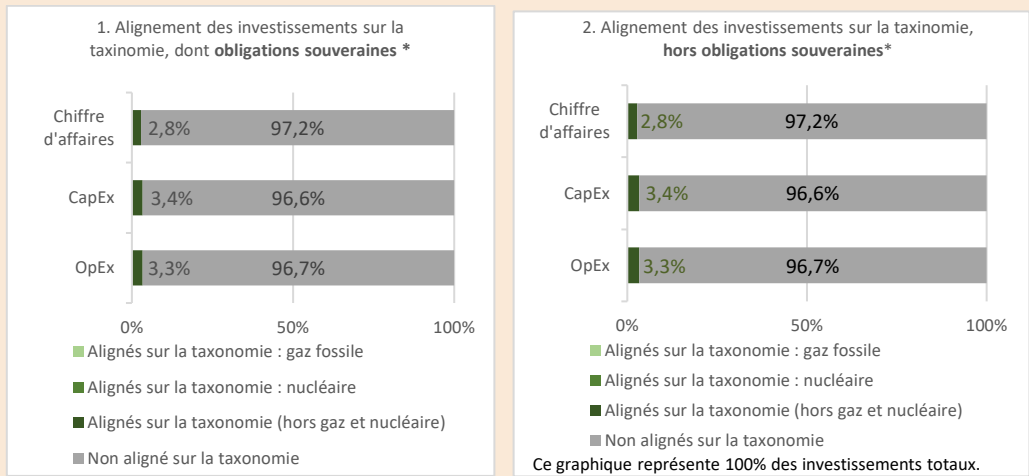
☒ Non

² Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

0%.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

À fin juin 2025, 2,8% des investissements étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Pour l'exercice précédent ce taux était de 2,8%. Cette information n'était pas disponible à fin septembre 2023.

Le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE est calculé conformément aux dispositions du règlement (UE) 2020/852.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

● **Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

20,8% des actifs nets du produit financier.

Ces investissements ont été classés comme durables sur base de la méthodologie de BLI pour définir les investissements durables selon l'article 2(17) du règlement (UE) 2019/2088.

Le produit financier n'a pas pris d'engagement par rapport à la taxinomie de l'UE et

continue à faire face à un environnement de données incomplètes et/ou erronées.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

40,5% des actifs nets du produit financier.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » correspondaient à de très faibles positions en liquidités qui sont nécessaires pour la bonne gestion des flux entrants et sortants du produit financier.

En raison de la nature de ces positions, aucune garantie environnementale ou sociale n'a pu être appliquée.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

L'approche SRI que BLI a mise en œuvre a permis au gestionnaire

- d'exclure des émetteurs sur base de la politique d'exclusion et sur base ces analyses qualitatives de son profil ESG ;
- d'analyser des sociétés ayant des controverses sévères de façon approfondie aux moyens de différentes sources d'informations
- d'identifier des événements ESG notables susceptibles d'affecter le modèle économique d'un émetteur, sa réputation et donc potentiellement la thèse d'investissement de BLI ;
- favoriser des émetteurs présentant des caractéristiques de durabilité supérieures par rapport à des émetteurs affichant des caractéristiques de durabilité inférieures ;
- d'intégrer des facteurs ESG dans le modèle de valorisation des émetteurs, de façon à ce que des dimensions extra-financières soient considérées au même titre que les dimensions financières dans les décisions d'investissement,;
- d'identifier des possibilités d'engagement afin de concentrer les efforts sur les opportunités offrant un potentiel de changement important et d'entrer en dialogue actif avec des émetteurs.

Au cours de la période sous revue, le gestionnaire a poursuivi des campagnes d'engagement auprès des entreprises investies en matière de leur statut SBTi (Science Based Target initiative) et de leur signature de l'UN Global Compact.

- de procéder aux votes aux assemblées générales des valeurs investies selon sa politique de vote suivant des principes de durabilité.

Ces sujets sont discutés au sein du Sustainable and Responsible Investment Committee et du Groupe de Travail d'Investissement ESG pour l'ensemble des produits financiers de la société de gestion.

La société de gestion a souscrit à une politique sur mesure « Climate » avec

des éléments « Sustainability » d'un fournisseur de conseils professionnels en matière d'exercice de droits de vote.

Pendant l'exercice sous revue, 98% des votes exercés pour le produit financier concernaient le pilier Gouvernance. 12% des votes allaient à l'encontre des suggestions de la direction sur des sujets liés à des problématiques de gouvernance, tels que la diversité au sein du comité exécutif.

Les méthodologies pertinentes, les politiques d'engagement et de vote ainsi que les rapports d'activité SRI annuels sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

n.a.

- ***En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?***
n.a.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***
n.a.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***
n.a.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***
n.a.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

ANNEXE IV

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : BL Bond Emerging Markets Euro

Identifiant d'entité juridique : 549300UYOQRBK8DYE598

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
Oui	Non
Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: ____% dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 51,3%¹ d'investissements durables ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ayant un objectif social
Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____%	Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

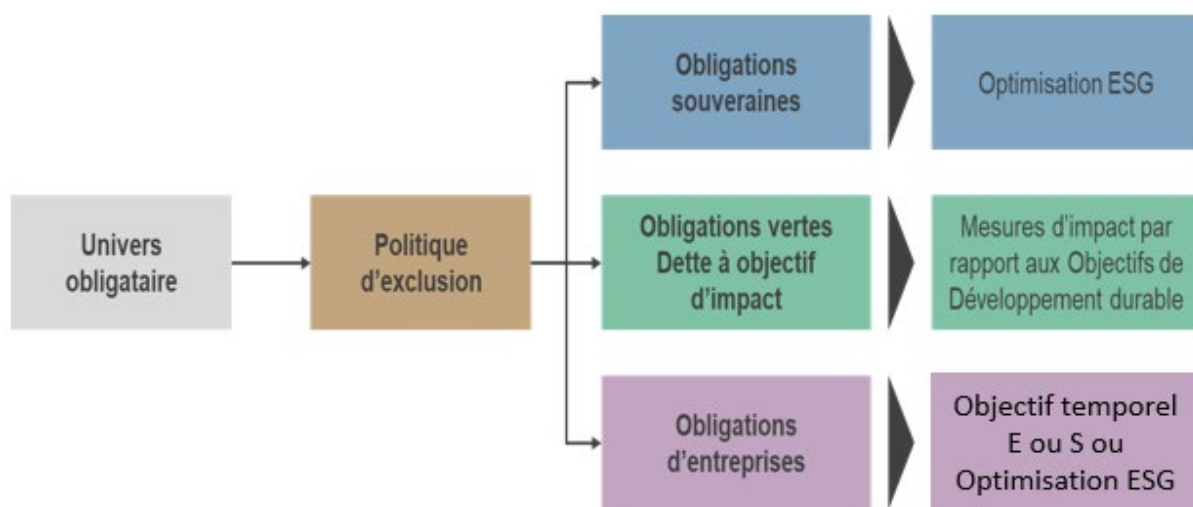
¹ En raison de la fusion du compartiment BL Bond Emerging Markets Euro dans le compartiment BL Bond Emerging Markets Dollar avec effet au 16 juin 2025 et sauf indication contraire, toutes les données chiffrées dans le présent document sont arrêtées au 31 mars 2025.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

En raison de l'approche axée sur la sélection de titres individuels (aussi appelée « bottom-up ») utilisée par le gestionnaire, le fonds promeut une combinaison de caractéristiques environnementales et/ou sociales, sans viser de caractéristiques particulières.

En termes de promotion de facteurs de durabilité, le gestionnaire a appliqué l'approche SRI de BLI qui se peut être schématisée comme suit :



Les émetteurs souverains ont fait l'objet d'une analyse extra-financière résultant en une note ESG qui a été prise en compte par le gestionnaire lors de son processus d'analyse et de sélection des émetteurs individuels. Au travers d'une stratégie d'optimisation ESG, le gestionnaire a cherché, pour les investissements effectués au sein de cette poche, à construire un portefeuille affichant une qualité ESG supérieure à celle de son univers d'investissement. Une approche propriétaire visant à suivre l'évolution des risques liés à la durabilité et à promouvoir les caractéristiques ESG d'un émetteur a été suivie. La valeur réelle de l'indicateur par rapport à l'objectif est mesurée sur une base semestrielle. Pour la période sous revue, tous les objectifs intermédiaires ont été atteints.

Au sein de l'univers des obligations à objectif d'impact, le gestionnaire a distingué les obligations à impact liquide (telles que, notamment des obligations vertes, des obligations sociales ou encore des obligations durables) qui favorisent la sensibilisation aux thématiques environnementales, climatiques et sociales des instruments à impact alternatif (tels que les investissements dans la dette de microfinance ou dans les micro-, petites et moyennes entreprises (MPME)) relatives aux questions d'inclusion financière, d'accès à l'énergie, de logement abordable, etc. et ce, en particulier dans les

pays en voie de développement. Afin de mesurer l'impact d'un portefeuille, le gestionnaire a mis chaque investissement à impact en correspondance avec un ou plusieurs ODD.

Pour la partie du fonds investie en obligations d'entreprises qui ne sont pas classées comme obligations à impact, le gestionnaire a défini un objectif en termes d'amélioration d'un indicateur E et/ou S sur une échéance spécifique.

Afin de protéger la valeur financière des investissements effectués et la réputation du fonds et de ses investisseurs, le gestionnaire a appliqué aux émetteurs privés d'obligations des exclusions sur base de controverses, du non-respect du Pacte Mondial des Nations-Unies ainsi que des secteurs des armes controversées. Ainsi les entreprises dont l'activité consiste en la fabrication, l'utilisation ou la détention d'armes controversées, telles que les mines anti-personnel, armes à sous-munition, armes biologiques et chimiques, uranium appauvri, sont exclues. Des exclusions supplémentaires pour les actifs durables selon SFDR sont appliquées aux entreprises qui affichent une activité représentant plus de 10% de leur chiffre d'affaires dans les secteurs ci-après :

- Chaîne production des hydrocarbures (extraction, raffinage, production d'énergie) ;
- Charbon thermique (extraction et production d'énergie) ;
- Armement ;
- Jeux de fortune ;
- Alcool ;
- Tabac ;
- Mines aurifères.

Concernant les obligations émises ou garanties par des états, le fonds investit exclusivement dans des titres émis ou garantis par des états alignés sur les dispositions de l'Accord de Paris.

Le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne d'investissement durable et responsable en actifs obligataires qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

Bien que le fonds n'ait pas comme objectif l'investissement durable, 51,3% des investissements du portefeuille étaient réalisés en actifs durables.

● ***Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?***

Les indicateurs suivants ont été utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier (calculés sur l'ensemble des titres dans le portefeuille) :

- pourcentage d'investissement en obligations à impact : 20,8% des actifs nets du produit financier

- pourcentage d'investissements effectués en actifs durables : 45,7% des actifs nets du produit financier

Les valeurs utilisées dans le cadre du suivi des indicateurs de durabilité n'ont pas été soumises à une revue par une partie tierce.

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

	09/2023	09/2024	03/2025
% investissement en obligations à impact	11,8% des actifs nets du produit financier	20,8% des actifs nets du produit financier	20,7% des actifs nets du produit financier
% investissements effectués en actifs durables	46,9% des actifs nets du produit financier	45,7% des actifs nets du produit financier	51,3% des actifs nets du produit financier

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Les investissements durables ont été mis en œuvre au sein du portefeuille au travers de trois poches d'investissement :

1. Investissement en obligations à impact

20,7% des actifs nets du portefeuille ont été investis en obligations à impact. La performance en matière de durabilité des investissements effectuées au travers de cette première poche a été mesurée en valeur absolue des investissements effectuées sur les différents objectifs de développements durables (ODD) définis par les Nations Unies.

2. Investissements en obligations émises ou garanties par des états

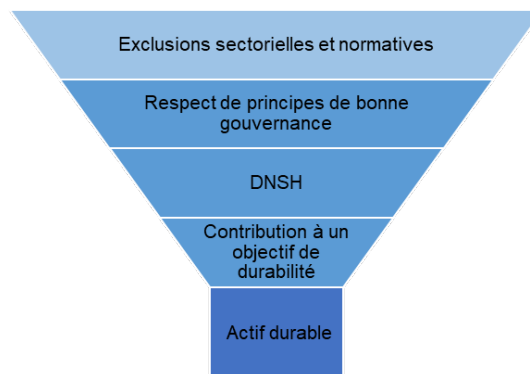
Pour les investissements effectuées au sein de cette poche, le gestionnaire a porté une attention particulière aux critères ESG dans l'analyse et la sélection des investissements effectuées, par la réalisation d'une notation ESG propriétaire des différents émetteurs, basés sur des critères quantitatifs (performance de l'émetteur en termes ESG mesurée sur des critères tels que, notamment, les émissions de carbone par habitant, le taux d'alphabétisation, ou encore la stabilité politique) et qualitatifs (analyse de sentiment basée sur un modèle de compréhension de langage). Le gestionnaire a cherché, pour les investissements effectués au sein de cette seconde poche, à obtenir une notation ESG supérieure à celle de son univers d'investissement.

3. Investissements en obligations d'émetteurs privés et quasi-souverains

Outre la prise en compte des exclusions et controverses décrites infra, pour les investissements effectués en obligations d'émetteurs privés et quasi-souverains non catégorisées en obligations à impact, le gestionnaire a suivi avec attention des

indicateurs environnementaux ou sociaux (tels que, notamment, les émissions de carbone). Le gestionnaire a cherché, pour les investissements effectués au sein de cette poche, à obtenir une amélioration de l'indicateur suivi au fil du temps.

Les investissements durables d'émetteurs privés ont été sélectionnés sur base d'un processus d'analyse reposant sur plusieurs étapes.



Les éléments directeurs des trois premières étapes du processus d'analyse :

- Exclusions sectorielles et normatives,
- Respect de principes de bonne gouvernance,
- DNSH

sont décrites en plus de détails dans des politiques et méthodologies y relatives qui sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement durable et responsable ».

Le gestionnaire a sélectionné des investissements durables sur base d'une double matérialité :

- l'impact des risques de durabilité matériels sur l'entreprise
- l'impact matériel environnemental ou social que l'entreprise ainsi que ses produits et services peuvent avoir sur ses parties prenantes

Au travers de l'analyse approfondie (qualitative et quantitative) de chaque entreprise, le gestionnaire a déterminé dans quelle mesure les produits et services ainsi que les opérations de l'entreprise contribuaient à un ou plusieurs des objectifs susmentionnés, qui se réfèrent notamment aux six objectifs mentionnés à l'article 9 du règlement (UE) 2020/852.

Dans le cas spécifique d'obligations à impact d'émetteurs privés, le gestionnaire a utilisé une méthodologie propriétaire permettant d'appréhender les obligations à impact (obligations vertes, sociales, durables...) et de catégoriser l'utilisation des crédits à impact.

Concernant les obligations émises ou garanties par des états, le gestionnaire a utilisé un modèle propriétaire permettant d'appréhender les caractéristiques de durabilité des émetteurs souverains sur base d'un score relatif de chaque

émetteur souverain par rapport à son univers d'émetteurs comparables sur les angles suivants : environnement, social et gouvernance.

Pour cette partie de l'analyse, le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne afin de définir les actifs durables qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des Principales Incidences Négatives (PIN) pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PIN en appliquant des seuils qui ont permis d'évaluer si les activités d'un émetteur nuisent de façon significative aux objectifs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, le gestionnaire a distingué 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires. Par ailleurs, le gestionnaire a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires qui ont été traités de la même façon que les indicateurs obligatoires.

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, le gestionnaire a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité. Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune a été comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. Le gestionnaire a fixé le seuil de « Do No Significant Harm » (DNSH) pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique. Ainsi, un émetteur a passé le test DNSH d'un PIN s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PIN binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité.

Le cadre retenu par BLI pour les émetteurs souverains et

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

paraétatiques fait écho à celui appliqué aux émetteurs privés. Le concept du DNSH requiert également pour les émetteurs souverains de décider quand les indicateurs relevés d'un émetteur portent un préjudice significatif à un objectif de durabilité.

Dans son analyse des 2 PIN obligatoires applicables aux émetteurs souverains, BLI distingue 1 indicateur chiffré et 1 indicateur binaire dont les critères et méthodes d'analyse vont différer également en fonction de leur catégorie. Par ailleurs, la société de gestion a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le gestionnaire a exclu les entreprises qui ne se conforment pas aux normes internationales en matière de droits de l'homme ou du travail telles que définies par le Pacte Mondial des Nations unies. En pratique, les entreprises qui n'étaient pas en conformité par rapport au Pacte Mondial des Nations unies, qui n'étaient pas en conformité avec les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, qui n'étaient pas en conformité aux principes et aux droits cités dans la déclaration de l'Organisation internationale du travail et la Charte internationale des droits de l'homme, ou qui présentaient des controverses très sévères n'ont pas été retenues dans l'univers des actifs durables.

Le cadre retenu par le gestionnaire pour les émetteurs souverains et paraétatiques fait écho à celui appliqué aux émetteurs privés. Le concept du DNSH requiert également pour les émetteurs souverains de décider quand les indicateurs relevés d'un émetteur portent un préjudice significatif à un objectif de durabilité.

Pour l'indicateur chiffré retenu, le gestionnaire a défini les seuils à partir desquels il est considéré que le statut de « préjudice significatif » est atteint.

En ce qui concerne les indicateurs binaires, le gestionnaire a exclu de l'univers des actifs durables les émetteurs impliqués dans des violations des droits sociaux et/ou de la liberté d'expression.

Les émetteurs d'obligations souveraines ont fait l'objet d'une analyse extra-financière qui a résulté en une note ESG qui a été prise en compte par l'équipe de gestion lors de son processus d'analyse et de sélection des émetteurs individuels.

Pour ce faire, une approche propriétaire visant à suivre l'évolution

des risques liés à la durabilité et à promouvoir les caractéristiques ESG d'un émetteur a été élaborée. La note souveraine ESG a pour objectif d'évaluer le niveau des facteurs de durabilité d'un gouvernement, de son économie et des réformes mises en œuvre.

En comparant la notation propriétaire des données financières et la notation ESG, l'équipe de gestion a identifié les émetteurs de qualité tant d'un point de vue financier que d'un point de vue ESG. A caractéristiques fondamentales et rendement similaires, l'équipe de gestion a favorisé l'émetteur dont la notation ESG était supérieure.

Le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne méthodologie de prise en compte des PINs qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

Il avait recours aux données fournies par MSCI ESG Research, un prestataire de données externe et indépendant en la matière.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des PINs pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PINs en appliquant un seuil permettant de mesurer le niveau d'incidence négative.

Sur base de cette méthodologie d'évaluation des PIN, le gestionnaire a développé un outil agrégeant les indicateurs PIN au niveau du portefeuille. Cet outil a permis au gestionnaire d'optimiser son portefeuille en termes d'indicateurs PIN.

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, BLI distingue 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires dont les critères et méthodes d'analyse vont différer également en fonction de leur catégorie. Par ailleurs, la société de gestion a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires.

Traitement des indicateurs chiffrés

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, BLI a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité.

Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune est comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. BLI fixe le seuil DNSH pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique.

Ainsi, un émetteur aura passé le test DNSH d'un PAI s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Traitement des indicateurs binaires

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PAI binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité.

Le cadre retenu par BLI pour les émetteurs souverains et paraétatiques fait écho à celui appliqué aux émetteurs privés. Le concept du DNSH requiert également pour les émetteurs souverains de décider quand les indicateurs relevés d'un émetteur portent un préjudice significatif à un objectif de durabilité.

Dans son analyse des 2 PIN obligatoires applicables aux émetteurs souverains, BLI distingue 1 indicateur chiffré et 1 indicateur binaire dont les critères et méthodes d'analyse vont différer également en fonction de leur catégorie. Par ailleurs, la société de gestion a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires.

Plus de détails par rapport à ce modèle d'évaluation sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Philippines 1,2% 28-04-33	Obligations	2,6%	Philippines
Republic of Peru 1.95% 17-11-2036	Obligations	2,4%	Pérou
Morocco 1.5% 27-11-31	Obligations	2,4%	Maroc
Republic Of Peru 1,25% 11-3-2033	Obligations	2,3%	Pérou
Republic Of Indonesia 1,3% 23-3-2034	Obligations	2,3%	Indonésie
Philippines 0,875% 17-05-27	Obligations	2,2%	Philippines
Kasachstan 1,5% 30-09-34	Obligations	2,2%	Kazakhstan
Peru 3,75% 01-03-2030	Obligations	2,1%	Pérou
South Africa 3,75% 24-07-26	Obligations	2,1%	Afrique du Sud
Republic Of Indonesia 1,1% 12-3-2033	Obligations	2,1%	Indonésie

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période 1 octobre 2024 – 31 mars 2025 - classification des secteurs en fonction de la nomenclature BICS.

Republic Of Poland 2.75% 25-5-2032	Obligations	2,0%	Pologne
Republic Of Chile 1.3% 26-7-2036	Obligations	2,0%	Chili
Republic Of Montenegro 2,55% 3-10-2029	Obligations	1,9%	Monténégro
Colombia 3.875% 22-03-26	Obligations	1,8%	Colombie
Bulgaria 4,625% 23-9-2034	Obligations	1,7%	Bulgarie

Les informations du tableau ci-dessus ont été basées sur des données moyennes calculées à partir des positions du compartiment à la fin de chaque trimestre entre le 1^{er} octobre 2024 et le 31 mars 2025.

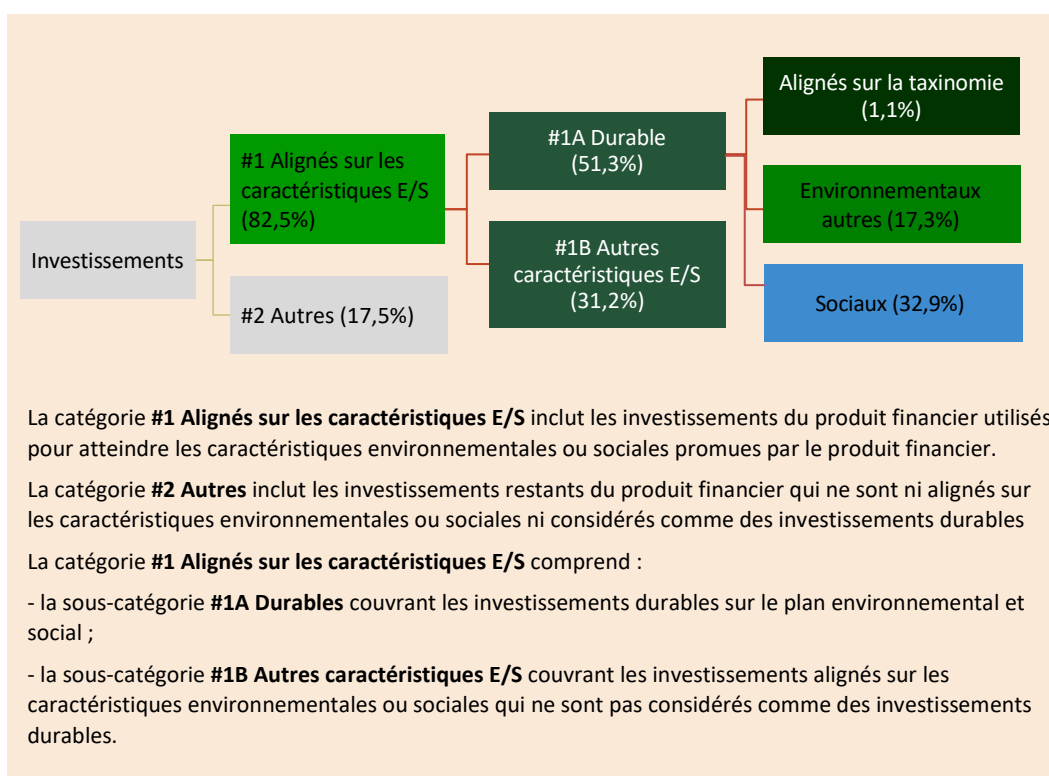


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

51,3% des actifs nets du produit financier.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques par rapport aux actifs du produit financier.



	09/2023	09/2024	03/2025
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	97,3%	90,1%	82,5%
#1A Durable	46,9%	45,7%	51,3%
- Alignés sur la taxinomie	0%	0,4%	1,1%
- Environnementaux autres	13,4%	18,4%	17,3%
- Sociaux	33,5%	26,9%	32,9%
#1B Autres caractéristiques E/S	50,4%	44,4%	31,2%
#2 Autres	2,7%	9,9%	17,5%

● ***Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?***

Secteur		Sous-Secteur	
Obligations étatiques	66,7%	Souverains	64,4%
		Quasi-souverain	2,3%
Services collectifs	5,0%	Compagnies d'électricité	3,5%
		Gaz	1,5%
Produits de première nécessité	4,0%	Boissons	2,1%
		Produits alimentaires	1,0%
		Services commerciaux	0,9%
Services de communication	3,4%	Services de télécommunication	1,4%
		Internet	1,3%
		Médias et divertissement	0,8%
Finance	3,2%	Banques	2,1%
		Sociétés d'investissement	1,1%
Consommation discrétionnaire	1,6%	Mobilier	1,3%
		Automobiles et composants automobiles	0,3%
Industrie	1,3%	Conteneurs et emballage	1,0%
		Transport	0,3%
Energie	1,0%	Sources d'énergie alternatives	1,0%
Divers	0,6%	Sociétés holding	0,6%
Matériaux	0,4%	Produits issus du papier et de la forêt	0,4%
Liquidités	13,0%	Liquidités	13,0%

Les informations du tableau ci-dessus ont été basées sur des données moyennes calculées à partir des positions du compartiment à la fin de chaque trimestre entre le 1er octobre 2024 et le 31 mars 2025.

Les exclusions sectorielles du gestionnaire interdisent e.a. des investissements dans les entreprises inscrites sur la Global Oil & Gaz Exit List dont la production d'hydrocarbures provenant de gisements et techniques non conventionnels dépasse 20% de leur production totale d'hydrocarbures. N.B. : Les entreprises d'autres secteurs pourront éventuellement dériver une certaine partie de leur chiffre d'affaires d'activités liées aux combustibles fossiles.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici fin 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier ne s'est pas engagé à détenir des investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE. Indépendamment de cette dernière, le fonds n'a pas d'investissements dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire.

Le calcul d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE est effectué conformément aux dispositions du règlement (UE) 2020/852.

Les données utilisées par le gestionnaire proviennent d'un fournisseur de données externes qui fournit des chiffres reportés par les sociétés analysées. Ces chiffres n'ont pas été revus par une partie tierce.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE² ?

☒ Oui

☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

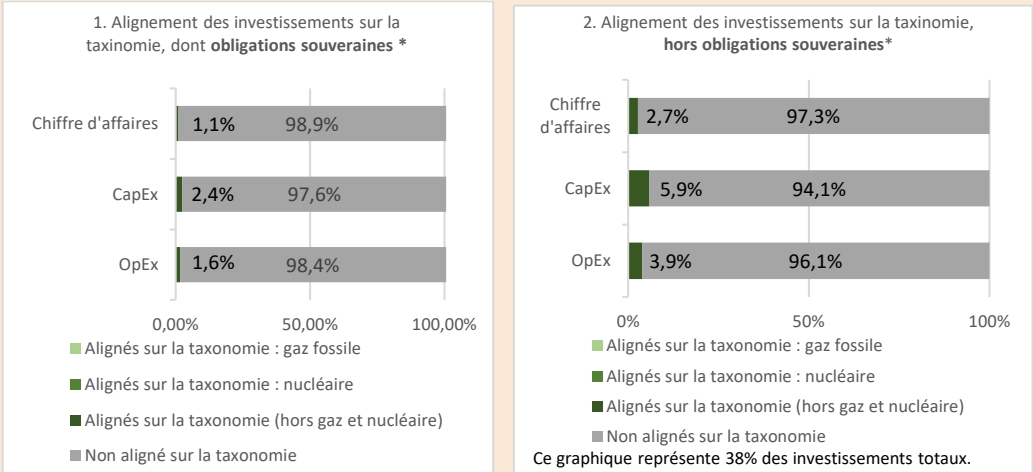
☒ Non

² Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**
0%.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**
À fin mars 2025, 1,1% des investissements étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Pour l'exercice précédent ce taux était de 0,4%. Cette information n'était pas disponible à fin septembre 2023.
Le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE est calculé conformément aux dispositions du règlement (UE) 2020/852.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

18,0% des actifs nets du produit financier.

Ces investissements ont été classés comme durables sur base de la méthodologie de BLI pour définir les investissements durables selon l'article 2(17) du règlement (UE) 2019/2088.

Le produit financier n'a pas pris d'engagement par rapport à la taxinomie de l'UE et continue à faire face à un environnement de données incomplètes et/ou erronées.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

32,9% des actifs nets du produit financier.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » correspondaient à des positions en liquidités qui sont nécessaires pour la bonne gestion des flux entrants et sortants du produit financier. En raison de la nature de ces positions, aucune garantie environnementale ou sociale n'a pu être appliquée.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

- L'approche SRI que BLI a mise en œuvre a permis au gestionnaire
- d'exclure des émetteurs sur base de la politique d'exclusion et sur base ces analyses qualitatives de son profil ESG ;
 - de définir et de suivre des objectifs en termes d'amélioration d'un indicateur sur une échéance spécifique (par exemple : amélioration de l'intensité carbone sur une période de 5 ans) ;
 - de suivre, via une note souveraine ESG élaborée en interne, d'éventuels risques futurs d'émetteurs ;
 - de mesurer l'impact d'un portefeuille dont les investissement à impact sont mis en correspondance avec un ou plusieurs ODD suivis ;
 - de construire le portefeuille au terme d'un processus d'investissement qui place la qualité des émissions au cœur de son approche, que ce soit la qualité des projets financés ou la qualité crédit des émetteurs sélectionnés.

Ces sujets sont discutés au sein du Sustainable and Responsible Investment Committee et du Groupe de Travail d'Investissement ESG pour l'ensemble des produits financiers de la société de gestion.

Au cours de l'année sous revue l'équipe en charge de l'analyse et de la gestion des actifs obligataires a activement participé au projet de refonte du modèle « actifs durables » interne pour le cas des émissions à impact dont l'analyse est

désormais plus qualitative et plus approfondie.

Les méthodologies pertinentes, les politiques d'engagement et de vote ainsi que les rapports d'activité SRI annuels sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

n.a.

- ***En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?***
n.a.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***
n.a.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***
n.a.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***
n.a.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.